Ste CHANTAL

VII

LETTRES

4

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT
DE CHANTAL

SA VIE ET SES ŒUVRES

ÉDITION AUTHENTIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS
DES RELIGIEUSES DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE D'ANNECY

TOME SEPTIÈME

Ce volume a été déposé au Ministère de l'intérieur (section de la librairie) en avril 1879.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT
DE CHANTAL

SA VIE ET SES ŒUVRES

LETTRES

IV

Première édition
Entièrement conforme aux originaux, enrichie d'environ six cents lettres inédites et de nombreuses notes historiques

PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1879

LETTRES

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT

DE CHANTAL

RANGÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

IV

LETTRES
DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT
DE CHANTAL

RANGÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

ANNÉE 1632

LETTRE MCXXXI

A LA SOEUR MARIE-THÉRÈSE DE LABEAU

A ARLES [1]

L'Esprit de Dieu exige une grande pureté des âmes qu'Il favorise.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous m'avez si naïvement représenté l'état intérieur de votre âme, qu'il me semble la voir, comme si je la tenais entre mes mains. Béni soit Dieu qui m'a donné cette consolation; mais mille et mille fois soit-il loué des grâces qu'Il vous confère, car

[1] Sœur Marie-Thérèse de Labeau, une des premières professes d'Avignon, s'élança si fervemment dans la carrière religieuse, « qu'il sembla dès lors (*dit une de ses contemporaines*) que son esprit, son cœur et son corps fussent tendus comme un arc toujours prêt à tirer au blanc de la perfection. Aussi était-ce une de ces âmes rares qui connaissent par expérience la vérité de ces paroles de sainte J. F. de Chantal, relativement aux conduites

je vois bien, ma fille, qu'elles sont grandes et que vous y devez une fidèle correspondance, non-seulement de l'exacte observance aux actes extérieurs, mais d'une soigneuse et amoureuse attention à suivre l'attrait intérieur, qui est celui du propre et particulier esprit des Filles de la Visitation. Marchez donc fermement et avec une très-humble assurance et confiance en cette sainte voie d'amoureuse simplicité : car cet unique regard de l'esprit en Dieu, par un entier délaissement de soi-même à sa très-sainte volonté, comprend tout ce qui se peut désirer pour s'unir à cette Bonté, qui doit être notre seule prétention. Retournez donc, ma fille, avec humilité et douceur dans ce bienheureux état, et y demeurez ferme et constante, sans jamais plus vous en laisser divertir; car l'Esprit de Dieu est délicat et requiert des âmes qu'Il favorise de sa sainte présence et familiarité, une grande pureté et anéantissement de tout ce qui n'est point Lui ou pour Lui. Je le supplie de vous conduire à l'extrême perfection de son amour; ayez mémoire en vos prières de celle qui vous offre ses plus fortes et tendres affections, et qui est toute vôtre.

de l'amour divin : *C'est un véritable sacrificateur qui coupe et tranche tous les jours quelque chose dans une âme fidèle qui ne met point de bornes à ses opérations.* Plus que toute autre, Sœur Marie-Thérèse aurait pu ajouter : *Les souffrances inhérentes à cette fidélité sont inimaginables, car le divin amour fait passer son glaive dans les plus secrètes et intimes parties de notre être.* Heureuses souffrances qui conduisirent cette généreuse épouse à l'état d'unité, si bien décrit par saint François de Sales, où un rayon de la divine clarté détruit la multiplicité des actions et intentions qui ne tendent pas directement à Dieu, dont la pureté ne peut souffrir en toutes choses que le regard de la très-sainte union et unité d'esprit! » Les opérations détruisantes de la grâce se firent sentir vivement à son cœur, soit au monastère d'Arles, soit à celui de Forcalquier qu'elle gouverna six ans, soit encore dans sa maison de profession qui l'élut Supérieure en 1645. Seize ans plus tard, une courte maladie la fit passer promptement au chœur des Vierges qui suivent au ciel l'Agneau immaculé.

(*Année Sainte,* VIIe volume.)

LETTRE MCXXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A CRÉMIEUX

Égards dus à madame de Mépieu. — Le style des Religieuses doit être éloigné de toute affectation. — Moyens d'entretenir la confiance réciproque.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

Ma très-chère fille,

Vous avez été bien fidèle à m'écrire tous les quinze jours; je vous en remercie de tout mon cœur et vous réponds encore promptement pour cette fois. Mais désormais il ne sera plus besoin de nous écrire si souvent, puisque, grâce à Dieu, Il vous a conservée en santé; car nous voilà hors de l'appréhension qu'il ne vous arrive du mal. Bénie en soit à jamais sa douce Bonté.

Il n'y a point de danger, ma très-chère fille, tandis que vous serez là [1], de donner l'entrée parmi vous à ces dames qui le désirent, ni même de les y laisser coucher quelquefois, pourvu que cela ne soit pas aux frais de votre maison, car elle n'a pas de quoi fournir, et je m'assure aussi que leur discrétion ne le permettrait pas, et cela vous attirera encore quelque charité. La bonne madame de Mépieu m'écrit qu'elle a si envie d'entrer parmi vous et me prie de l'agréer. Vous le lui pouvez librement permettre avec permission de M. le chevalier [son fils], car elle est tout affectionnée à votre maison et tout à fait bonne. Entretenez-vous bien d'elle, ma très-chère fille, et la saluez, s'il vous plaît, fort cordialement de ma part, car c'est une dame que je chéris grandement.

Ma très-chère fille, il faut que je vous dise encore ce mot : prenez garde aux lettres que nos Sœurs écrivent, car celle qu'elles

[1] A la campagne, où la communauté de Crémieux s'était retirée durant la peste.

ont mandée à la communauté n'est pas d'un style assez simple. Il y a certains mots recherchés et qui ressentent un peu l'affectation. Il ne faut point permettre cela, ni aussi qu'on envoie par les monastères cette poésie qu'elles ont mise dedans. — Au surplus, je vous prie que le dimanche après les Rois, vous fassiez faire la communion générale, et neuf jours durant celle des trois [Sœurs] selon mon intention, pour demander la volonté de Dieu au bon succès de quelque affaire importante pour sa gloire.

J'ai vu votre reddition [direction] et votre lettre, et je vois que Dieu vous maintient toujours en votre état; il n'y faut que continuer doucement comme vous faites. Et pour votre conduite, la rendre plus suave et égale envers toutes les Sœurs tant qu'il vous sera possible, soit que vous ayez [en leur endroit] de la peine ou non, ou qu'elles en aient [au vôtre]; et même je vous dis que c'est à celles-ci que vous devez témoigner le plus d'amour et de franchise, tant pour vous surmonter que pour les gagner. Prenez garde à tenir toutes les Sœurs bien liées ensemble et avec vous, et ne permettez point qu'elles parlementent les unes des autres pour désapprouver, contrôler ou rapporter ce qu'elles font, car cela détruit la charité. Si vous faites bien ceci, vous maintiendrez une grande paix chez vous. C'est ce que je désire, et que Dieu vous comble toutes de son saint amour. Je suis vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXXXIII

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A BOURGES

La mortification est le fondement de la perfection. — On peut prolonger le noviciat des jeunes professes selon leur besoin.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous ne sauriez croire le plaisir que je prends à voir vos lettres, pour y remarquer les grâces que Dieu vous fait, en la lumière et connaissance qu'Il vous donne du vrai bien et des moyens qui peuvent avancer les âmes en la vertu. Oh! qu'il est bien vrai, ma très-chère fille, que l'on n'a pas assez de soin de bien fonder les filles en l'entière mortification d'elles-mêmes, car cela est cause qu'elles demeurent immortifiées et que toute leur vie elles ont prou peine. Mais ce qui n'a pas été fait, il faut que vous tâchiez de le faire désormais ès âmes que Dieu a commises sous votre soin, et en toutes celles qu'Il vous commettra à l'avenir.

Et pour ce qui est de laisser les jeunes filles plus longtemps au noviciat qu'il n'est marqué, c'est une chose qui a toujours été en pratique céans et que je fais encore à présent; car il y en a deux, dont l'une a tantôt deux ans et demi de profession, mais parce qu'elle a un esprit vert et enfant, je l'y ai laissée et laisserai encore peut-être un an; enfin, tant que je verrai qu'elle en aura besoin, car cela demeure en la discrétion de la Supérieure, qui les en sort, les y remet, les y laisse, selon qu'elle connaît qu'elles en ont nécessité. Et même pour celles qui en sortent et qui sont encore un peu jeunes, je les laisse encore un peu de temps sous la conduite de la directrice, qui leur parle une fois la semaine seulement; ou, si le noviciat est trop chargé, je les remets à une Sœur qui leur parle tous les huit jours. Il me semble qu'il n'est pas besoin de faire de règle

pour cela, ma très-chère fille, parce que chaque Supérieure en peut user selon le besoin de ses Sœurs.

Nous avons bien su comme Monsieur frère du Roi est hors du pays, et je crois que M. votre frère étant embarrassé maintenant parmi ses affaires, ce n'est point le temps de parler de la fondation qu'il prétendait de faire. Mais ne doutez point, ma chère fille, que si cependant vous vous occupez bien à cultiver votre âme et celle de vos Sœurs, Dieu ne prenne soin de vous pourvoir de quelque lieu pour vous y établir. Que nos Sœurs prennent donc seulement bon courage pour travailler à se rendre telles qu'elles doivent être, et elles verront que Dieu ne leur manquera point au besoin; c'est de quoi je les conjure, et vous, ma chère fille, de les y bien aider. — Quant à ce que vous me demandez touchant le choix d'un Père spirituel, nous n'avons pas vu Mgr de Bourges pour en savoir son sentiment, à cause de la grande maladie qu'il a eue; c'est pourquoi je ne saurais vous en dire rien. Mais il faut que vous-même, qui êtes sur le lieu, en fassiez le choix par l'avis des Révérends Pères Jésuites, selon qu'eux et vous jugerez être pour le mieux; car vous le pouvez connaître mieux que moi, qui vous supplie, ma très-chère fille, de faire appliquer la messe de communauté et la communion générale du dimanche après les Rois, selon mon intention, pour demander à Dieu quelque grâce signalée, que je désire d'obtenir par les intercessions de notre Bienheureux Père, en une affaire de grande considération; et faites, s'il vous plaît, faire encore neuf jours durant la communion des trois [Sœurs] tous les jours à cette même intention. Ma toute très-chère fille, le saint et pur amour du Sauveur vive et règne dans nos cœurs. Je suis, sans réserve, toute vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCXXXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Comment une Supérieure doit nourrir sa communauté. — Désir que les Filles de la Visitation se servent de la *Retraite du Père dom Sens* pendant leurs solitudes annuelles. — Poursuites à faire pour la fondation de Mâcon. — Observations sur le chant de l'Office. — Les Pères Jésuites préparent une nouvelle *Vie* de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 15 janvier 1632.

MA TOUTE CHÈRE ET BIEN-AIMÉE FILLE,

Je suis toujours un peu en peine de votre pauvre santé, qui revient si lentement; mais j'ai bien toujours pensé que vous ne seriez point tout à fait bien remise avant Pâques. Je persévère donc à vous conjurer, ma très-chère fille, de faire tout ce qu'il vous sera possible pour faire retourner et conserver cette santé : j'ai confiance que le grand amour que vous avez pour moi fera que vous me donnerez cette consolation. J'en reçois beaucoup de savoir que ma Sœur N. vous donne contentement. [*Plusieurs lignes illisibles.*]

Vous faites très-bien de faire bien traiter et nourrir nos Sœurs; je trouve cela fort à propos comme vous me le dites, et surtout de leur faire manger de bon pain et boire du vin franc et naturel; car, ma très-chère fille, cela sert à l'esprit que le corps ait bien sa petite nécessité. Nous savons un de nos monastères où les filles mouraient une partie, et les autres étaient toutes chétives, qui se refont maintenant par le soin que la Mère a de les faire bien nourrir, ce qu'elles n'étaient pas auparavant. Je l'ai écrit fort gaiement à ma Sœur la Supérieure, lui disant que je pensais que son humilité aurait été cause qu'elle aurait voulu suivre le train de celle qui l'a devancée, et que je savais bien qu'elle ne faisait pas assez bien traiter les Sœurs, que je serais bien aise qu'elle me mandât s'il était vrai

qu'elle eût suivi son train. Je pense que cela suffira, et que, si vous ne lui avez encore rien dit, il serait bon de n'en pas faire semblant, afin qu'elle ne connaisse pas que c'est un avis de ma Sœur de *** et que cela n'apporte quelque petit je ne sais quoi.

Au surplus, ma très-chère fille, je suis bien si aise que rien plus de voir que nous nous rencontrons toujours de même sentiment nous deux : ce que je vois encore par ce que vous me dites du livre du Père dom Sens; mais je suis marrie de ce qu'il me semble que je ne l'ai pas assez recommandé dans mes Réponses; c'est pourquoi, s'il y a moyen, je voudrais bien que vous suppléassiez à ce défaut, en y ajoutant ce que vous jugerez à propos, et disant la manière dont il en faut user, ainsi que vous me l'écrivez, car je trouve que c'est un admirable livre. Notre Bienheureux Père en faisait grand état; aussi son auteur était un des grands serviteurs de Dieu et des plus expérimentés en la conduite des âmes qu'on puisse guère rencontrer : c'est pourquoi on ne peut recevoir que beaucoup d'utilité de se servir de ce livre-là, des Points d'humilité et [de] sa Retraite. Ce que les filles appréhendent un peu, c'est sa longueur; mais il faut qu'elles en usent comme par manière de lecture. Nous en faisons venir quatre ou cinq exemplaires sans être reliés, pour les distribuer plus facilement à celles qui seront en retraite, car nous avons fort envie que nos Sœurs d'ici s'en servent, pour le temps des solitudes seulement. Je n'ai pas encore eu le loisir de voir l'autre petit livre des Exercices; nos Sœurs de Grenoble nous l'ont envoyé; mais nous aimons bien nous tenir au Père dom Sens.

Nos Sœurs de Lyon nous ont mandé que madame de Senecey leur a promis de les établir à Mâcon, et de donner cinq mille écus pour cela, à la charge qu'elle aura le titre de fondatrice. Mgr l'évêque a donné la permission et ceux de la ville aussi : chacun souhaite l'accomplissement de cette bonne œuvre, et même en ont écrit et envoyé les permissions à madame de Senecey, et cependant elle ne répond rien et tire cela à la longue;

rien ne se peut accomplir si elle ne tient sa promesse; c'est pourquoi, ma chère fille, nous vous prions, si vous le jugez à propos, de lui en dire quelque chose pour la solliciter de mettre à effet son bon dessein, quand vous la verrez. Ce qui nous le rend recommandable, c'est que ma Sœur la Supérieure de Lyon, qui est toute cordiale, a promis de prendre deux ou trois Sœurs à Bourg pour la fondation si madame de Senecey leur tient parole [1]. Je crois que cela vous rendra aussi affectionnée à le poursuivre, car vous savez que nous avons toujours pitié des maisons faiblettes et commençantes.

Je vous ai déjà écrit comme l'on est après nous pour le changement de notre chant [de l'Office]; mais c'est la vérité que j'ai une extrême aversion de voir ouvrir la porte à aucun changement à cause des conséquences, et aussi parce qu'il me semble que si on disait bien le nôtre comme il faut, et comme on le dit céans sans traîner et sans le dire langoureusement, ains gaiement, et qu'on observât bien tout ce qui est marqué en la Règle et au Coutumier, je trouve, dis-je, que le nôtre est fort beau, et qu'on n'aurait point besoin de parler de le changer; mais le mal est qu'on ne le sait point maintenir. Nous vous disons comme nous faisons ici, (pour répondre à ce que ma Sœur l'assistante nous propose de votre part, de mettre toujours chantres les deux meilleures voix,) qui est que, pour ne point contrevenir au Coutumier, nous mettons les deux Sœurs qui ont meilleure voix,

[1] Pendant que divers obstacles retardaient la fondation de Mâcon dont il s'agit ici, la Mère Françoise-Jéronyme de Villette, Supérieure à Dijon, acceptait celle de Beaune, où elle conduisit elle-même quelques-unes de ses Religieuses, qu'elle laissa sous la conduite de Sœur Claude-Marie Guelaud (17 janvier 1632).

La fondation de Forcalquier suivit de près celle de Beaune; elle était faite par l'héroïque Mère A. L. Marin de Saint-Michel et quelques autres professes d'Avignon, qui, établies d'abord à Riez, avaient été contraintes, par ordre de leur évêque, d'abandonner cette petite ville envahie par l'épidémie. Leur installation à Forcalquier eut lieu le 7 mars 1632.

l'une d'un chœur, l'autre de l'autre, afin de tenir [soutenir] chacune son chœur : cela veut dire pour relever ce que la chantre a commencé, et toutes les autres Sœurs la suivent. On la laisse pourtant au rang du sort, et nos Sœurs trouvent que celle qui tient le chœur a plus de pouvoir pour maintenir un bon ton que celles qui commencent les psalmes, parce qu'elle reprend toujours un peu avant les autres, et que, quand la chantre ne prend pas un bon ton, [la Sœur assistante] donne un petit signe sur ses Heures, afin que les autres se rendent attentives à reprendre sur le même ton qu'elle reprend. Et pour ce qui est de mettre chantres aux grandes fêtes les meilleures voix, quoiqu'elles ne soient pas des plus anciennes, le Coutumier dit clairement que cela se peut faire.

Nous avons parlé au Père dom Juste, touchant ce que vous nous écrivez : il nous a dit que l'intention pour laquelle il désire savoir ce que vous avez donné à leurs Pères, c'est afin d'en faire le récit à leur Chapitre général, et que même il voudrait bien savoir ce que nos Sœurs de la ville leur ont donné; et si le gentilhomme qui loge maintenant leurs Pères, près de Paris, si ce n'est point à la considération de nos Sœurs ou de Mgr de Bourges. Ce bon Père dom Juste est bien si passionné pour nous et pour les affaires de notre Bienheureux Père, qu'il veut bien faire savoir à tous leurs Pères, en cette assemblée du Chapitre, que si bien il est employé aux affaires de ce Bienheureux, leurs Pères aussi reçoivent beaucoup de bien et d'assistances à sa considération, de Mgr de Bourges et de nos Sœurs : et voilà la raison pour laquelle il désire savoir les charités que vous leur avez faites. Au reste, vous lui avez donné un bon conseil de n'aller pas à Paris, car il ne croyait pas pouvoir faire ce voyage en cette saison, sans en être malade, d'autant qu'il est fort flegmatique et catarrheux. S'il y a à faire aux dépositions de Paris et d'Orléans, le Père dom Chrysostome, qu'il en a fort instruit, pourrait accommoder le tout utilement à son retour

de Flandre. — Les Pères Jésuites ont envie d'écrire la Vie de notre Bienheureux Père; Mgr de Genève en est fort content et nous aussi. Ils proposent pour cela le Père Binet, ou le Père qui a fait la *Cour Sainte*, ou deux autres dont je ne me souviens pas; on se servira des dépositions pour cela. J'ai grande envie que cette besogne soit bien faite comme il faut, parce que je crois qu'elle sera de grande utilité; je vous prie, dites-nous-en votre sentiment. Je vous ai déjà écrit que je trouvais votre petite épître tout à fait à mon gré.

Obligez-nous un peu, ma très-chère fille, de nous mander des nouvelles de madame de Port-Royal, autrement Sœur Marie-Angélique; car c'est une âme qui tient si fort à mon cœur, qu'il n'y a moyen que je puisse m'empêcher de désirer de savoir de temps en temps de ses nouvelles; mais je n'ai loisir de lui écrire maintenant. Faites-la saluer de ma part, je vous prie, si vous le trouvez à propos. — Je m'oubliais de vous dire qu'il est vrai que Mgr de Genève, qui vous chérit jusqu'à un point qui ne se peut dire, a cette opinion que l'air de Paris vous est contraire : l'autre jour, après qu'il vous eut écrit, il vint nous raconter toute l'histoire de ce qu'il vous mandait, à ma Sœur la Supérieure de Chambéry et à moi. Mais pourtant, ma très-chère fille, Dieu fera connaître où et à quoi Il veut que vous soyez employée quand le temps de votre déposition sera venu, et cependant demeurons en paix, attendant le bon plaisir de Dieu au lieu et au service où Il nous a mises. Au reste, je vous plains grandement, ma très-chère fille mon enfant, d'avoir le mal d'hémorroïdes qui est fâcheux, car je l'ai expérimenté. Vous êtes au lieu pour avoir des remèdes, et je m'assure qu'ils ne vous manqueront pas.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCXXXV

AU PÈRE DOM GALICE, BARNABITE

A MONTARGIS

Les vertus de la Mère Clément ne permettent pas de douter de la réalité des faveurs extraordinaires dont elle est comblée.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MON TRÈS-RÉVÉREND PÈRE,

Je vous remercie très-humblement de la peine que vous avez prise de m'écrire si au long [1], de ce qu'il plaît à la bonté de Notre-Seigneur d'opérer en cette bénite âme, et des bons jugements que Mgr l'archevêque de Sens et les Révérends Pères de Condren [2] et de Suffren [3] en font. Je ne crois pas qu'à présent il soit besoin d'en avoir de plus grande certitude, craignant, comme vous dites, mon très-cher Père, que quelqu'un ne jetât de l'inquiétude dans cet esprit de paix. Pour moi, connaissant la véritable humilité, sincérité et simplicité de cette âme, comme je fais dès si longtemps, il me serait quasi impossible de pouvoir douter que ce qui se passe en elle ne soit pas de Dieu. Et je vous dirai, mon Révérend Père, que dès son enfance on a vu

[1] L'original de cette lettre, conservé aux Archives de la Visitation d'Annecy, porte la date du 13 novembre.

[2] Le Père Charles de Condren, second Supérieur général de l'Oratoire (né en 1588, mort en 1641), dirigea les âmes les plus éminentes de son siècle dans les voies de la perfection, et se rendit aussi remarquable par la profondeur de sa science que par l'éclat de ses vertus. « Aucun homme n'a jamais parlé comme celui-là », disait saint Vincent de Paul. A son tour, sainte de Chantal ne craignit pas de s'écrier après l'avoir entendu : « Si notre Bienheureux Père est capable d'instruire les hommes, le Père de Condren est capable d'instruire les Anges. »

[3] Le Père Jean de Suffren, Jésuite, confesseur de Louis XIII et de Marie de Médicis, célèbre par ses talents pour la chaire et la conduite des âmes, le fut plus encore par la sainteté de sa vie. Il décéda à Flessingue en 1641.

reluire en elle des grâces prévenantes et fort extraordinaires à celles de son âge, et qu'étant reçue en cette maison, l'on vit tout aussitôt éclater les vraies vertus religieuses en ses actions, et Dieu l'attira toute à Lui par des clartés et sentiments de dévotion fort particuliers, comme elle pourra dire à Votre Révérence. Je reconnais par la lettre qu'elle m'a écrite, qu'elle veut toujours un peu agir, et cela lui provient de l'ardent désir qu'elle a de plaire à Dieu; mais je pense, mon très-cher Père, que toute son affaire est de laisser faire à Notre-Seigneur, et qu'elle le regarde simplement, sans divertir sa vue ailleurs. Dieu ayant mis cette bonne âme à votre soin et direction, Il vous donne de même les lumières requises pour sa bonne conduite; enfin, il y a de quoi grandement louer Dieu, et elle est bien heureuse d'avoir rencontré Votre Révérence, qui prend un soin si paternel d'elle. La divine Bonté vous en récompensera bien, outre que je crois, mon très-cher Père, que cette charge vous est légère et à soulagement. Conservez un souvenir dans vos saints sacrifices de celle qui vous souhaite le très-pur amour de Notre-Seigneur, et qui est de cœur, vôtre, etc.

Extraite de la Vie manuscrite de la Mère A.-Marg. Clément.

LETTRE MCXXXVI

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Difficulté de correspondre avec Montpellier. — Reconnaissance pour les bienfaits du prélat. — Souhaits de bénédiction.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 21 janvier 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je crois que vous aurez maintenant reçu quantité de nos lettres que le muletier de Mgr votre digne prélat vous a portées. Du depuis nous en avons reçu une des vôtres, par laquelle vous

vous plaignez toujours de n'avoir pas assez souvent de nos nouvelles. Croyez, ma très-chère fille, que je voudrais bien que nous eussions quelque commodité assurée pour vous écrire tous les mois; mais je vois bien qu'il se faudra contenter à moins. Nous vous écrivons pourtant bien aussi souvent que vous à nous; et maintenant, nous envoyons ce billet à ma Sœur la Supérieure de Lyon, m'imaginant qu'il y aura là quelques marchands de Montpellier qui le vous porteront. Nous n'avons pas grand'chose à vous dire pour ce coup, sinon que tout va ici à l'ordinaire et tout y est en santé, grâce à Notre-Seigneur, hormis notre pauvre Sœur M.-Gabrielle [Clément], qui est toujours toute traînante.

Mgr de Bourges et Mgr de Belley seront ici infailliblement après Pâques, moyennant l'aide de Dieu, pour parachever les affaires de notre Bienheureux Père. Il ne se peut dire l'affection que ces bons prélats témoignent pour cela. — Ma Sœur la Supérieure de Chambéry est enfin revenue pour les Avents; elle a ramené la petite nièce de Mgr de Montpellier, qui est bien jolie fille, mais qui n'a point d'envie d'être Religieuse. Cette chère Sœur nous a dit merveille de la bonté et charité et des assistances que ce bon et digne prélat vous fait, lesquelles continuent toujours et son affection paternelle envers vous, ce qui me console infiniment, et me donne des sentiments de dilection et de reconnaissance envers lui, que je ne saurais exprimer.

Ma fille toute chère et bien-aimée, je n'ai loisir de rien ajouter, aussi n'ai-je jamais guère à dire qu'en répondant. Ce mot n'est seulement que pour saluer votre bon et cher cœur de tout l'amour du mien chétif et toutes nos Sœurs. Je vous laisse toujours le soin de rendre mes devoirs à Monseigneur et à qui vous le jugerez à propos. Notre Sœur de Châtel me dit que vous avez force prétendantes. Je crois que vous ferez très-bien d'en recevoir quelque nombre promptement, y ayant assez longtemps que vous êtes là pour les avoir reconnues, et puis il est

temps de le faire, cela satisfait et en attire d'autres. Ma pauvre très-chère fille, mon cœur est autant vôtre que mien; qu'il soit sans réserve au doux Sauveur, qui soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXXXVII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A CRÉMIEUX

Hâter le retour de sa communauté au monastère. — Une Supérieure doit tenir en paix le cœur de ses filles. — De la simplicité du chant. — Avis touchant une novice très-infirme.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous avons été bien aise de savoir de vos nouvelles par votre grande lettre. Loué soit Dieu qu'elles sont toutes bonnes. — Pour ce qui regarde votre retour à Crémieux, puisque vous voulez que je vous en dise encore mon sentiment, il est que je voudrais que vous y fussiez déjà, puisque la ville est nette [1]. Oui, vous pourrez laisser entrer les dames qui vous accompagneront, dans votre maison, tout ce jour-là, et y aller en procession depuis la porte de la ville, si vous voulez. Il faut que nos Sœurs soient bien soigneuses de se tenir dans la modestie et recueillement en cette occasion comme en toute autre, afin de donner bonne édification.

Je suis bien aise de la bonne résolution que vous prenez de traiter cordialement et confidemment avec ma Sœur N.; car, l'un des grands biens que puisse faire une Supérieure, c'est de tenir les esprits et les cœurs de ses Sœurs en paix et contentement et unis

[1] Les Sœurs de Crémieux rentrèrent effectivement dans leur monastère sur la fin de janvier 1632.

avec elle par la confiance qu'elle leur doit donner. Je ne doute pas que cela ne lui profite beaucoup; car ayant son esprit en paix, elle s'appliquera mieux à se former aux pratiques des vertus dans l'exacte observance. Je la salue chèrement, cette chère Sœur, n'ayant le loisir de lui écrire pour ce coup; mais je la prie qu'elle se tienne attentive à Dieu et à son devoir par la fidèle observance.

Au surplus, je suis consolée de savoir le courage qu'ont nos Sœurs pour se bien mettre dans l'exacte observance dans leur clôture. Je les en conjure de tout mon cœur. Il est vrai, ma chère fille, que le chanter plus simplement est le plus beau; nous faisons ici retrancher les fredons des litanies aussi bien qu'ailleurs; car l'on n'en use plus. Je l'écrirai à ma Sœur N.; mais en attendant ne laissez pas de le lui dire.

Quant à ma Sœur N., étant si bonne et vertueuse et ayant l'habit dès longtemps, ce ne serait pas mon sentiment de la rejeter pour ses infirmités de corps, si elle apporte de quoi se faire servir en la Religion, parce qu'elle peut observer les principales règles de l'humilité, obéissance, douceur et les autres qui regardent l'esprit. Néanmoins, si elle n'était pas reçue et avec l'habit, je pense qu'il ne la faudrait pas prendre; mais puisqu'on en est si avant, étant bonne, je ne vois pas qu'il la faille renvoyer.

Ma très-chère fille, Dieu vous remplisse de ses plus saintes grâces et toutes nos Sœurs que je salue chèrement, vous demeurant à toutes de cœur, vôtre, etc.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXXXVIII

A LA MÈRE MARIE-PHILIBERTE AYSEMENT

SUPÉRIEURE A SAINT-ÉTIENNE

La droiture et la simplicité attirent les grâces de Dieu. — Les écrits de saint François de Sales doivent être la nourriture ordinaire de ses Filles. — Il ne faut pas dépasser le nombre de quarante Religieuses.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 23 janvier 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Votre lettre m'a été une bonne étrenne pour la singulière consolation qu'elle m'a apportée, y voyant comme Notre-Seigneur continue à répandre ses bénédictions spirituelles et temporelles sur votre chère famille. Je crois, ma très-chère fille, que la bonne foi, droiture et simplicité de votre bonne conduite est si agréable à Dieu qu'elle sera cause qu'Il accroîtra de plus en plus ses grâces et faveurs célestes sur vous et votre chère troupe, ainsi que de tout mon cœur j'en supplie sa Bonté.

Oh! non certes, ma fille, je ne doute point de votre dilection envers moi, ni de celle de nos chères Sœurs vos filles, car je sais bien qu'elle est cordiale et sincère, comme aussi je vous puis assurer que la mienne envers vous est telle et fidèle. Et je me contente d'être assurée de votre affection de toutes, pour croire que vous ne m'oubliez pas en vos prières, qui est ce dont j'ai plus de besoin et que je vous demande de tout mon cœur; car, ma très-chère fille, me voici aujourd'hui entrée dans mon année soixante-unième avec certes beaucoup de confusion de les avoir si mal employées. C'est pourquoi je désirerais bien que le peu qui m'en reste fût au moins employé à vivre dans une sainte crainte de Dieu, et entière obéissance à toutes ses volontés; mais mon indignité m'empêche quasi d'oser espérer un si grand bien, lequel pourtant je vous supplie de m'obtenir de sa divine Majesté; et vous remercie très-cordialement d'avoir fait faire

les prières que nous vous avions demandées. — Je bénis Dieu de ce qu'Il lui a plu donner un peu de convalescence à vos pauvres infirmes pour se remettre en la communauté. Je prie sa Bonté leur donner la force d'y persévérer longuement. C'est une grande bénédiction, ma très-chère fille, sur votre communauté que, parmi le grand nombre que vous êtes, il n'y ait point d'esprit fâcheux, sinon un peu votre pauvre simple, laquelle encore, je pense, n'y fait pas grand mal.

Mon Dieu! que nos Sœurs ont bien raison, ma chère fille, de ne point désirer les communications au dehors, et de se nourrir des viandes solides et délicates que notre Bienheureux Père nous a laissées; car nous y trouverons tout ce dont nous avons besoin. Dieu nous fasse la grâce d'être fidèles à ne le chercher ailleurs! — Je vois que votre nombre s'en va bientôt jusqu'à quarante : certes, ma fille, quand vous y serez, il ne faudrait pas passer plus outre, car c'était le sentiment de notre Bienheureux Père qu'on n'allât pas plus avant que ce nombre-là. — Je salue de tout mon cœur le bon M. Journel et prie Dieu qu'Il le rende tout agréable à ses yeux divins et toutes nos chères Sœurs aussi, que je salue chèrement, vous conjurant derechef toutes de me témoigner votre chère amitié en priant notre bon Dieu pour mes besoins, à ce que je le puisse servir avec humilité et pureté, et que je vous puisse témoigner combien véritablement et de quelle affection je vous suis et serai toujours, ma très-chère fille, votre, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXXXIX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Dieu envoie la souffrance aux âmes généreuses comme un gage spécial de son amour. — La Visitation se maintiendra par l'humilité. — La Sainte n'approuve pas une messe en musique.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 25 janvier [1632].

C'est bien tout à la hâte que je vous fais ce billet, ma tant chère fille; mais, sollicitée par l'extrême compassion que j'ai de votre mal, je ne veux retarder de vous envoyer cette recette, que l'on dit être excellente pour adoucir les douleurs d'hémorroïdes. Certes, vous les souffrez au corps et moi dans le cœur, bien que je voie en tout cela des effets d'un spécial amour de Dieu qui veut de plus en plus vous épurer et affiner dans ces tourments, pour rendre votre union avec sa bonté plus parfaite et excellente. Hélas! qu'il est aisé de dire le *fiat voluntas tua* emmi les douceurs ou choses indifférentes et qui nous touchent peu; mais de le dire sans exception dans les sentiments des douleurs et ennuis, des mortifications et abjections, certes, cela n'appartient qu'à l'amour pur et fort. Oh! que bienheureuses sont les âmes traitées de cette sorte et qui ont la générosité de le supporter! Je supplie l'infinie Bonté de vous fortifier de plus en plus en cette voie. — Je n'écris point à votre chère Sœur la directrice, qui m'a bien fait plaisir de me mander la solennité de la fête de notre Bienheureux Père [1]; c'était un vrai saint, solide et vrai imitateur de son [Sauveur]. Dieu veuille tirer sa gloire de toutes les bonnes intentions.

[1] Jusqu'à l'époque de la canonisation de saint François de Sales, où sa fête fut fixée au 29 janvier, les monastères de la Visitation honoraient la mémoire de leur Fondateur le 28 décembre, jour anniversaire de son glorieux trépas.

Mon Dieu! qu'il est vrai, ma toute chère fille, qu'il nous est bon de ne nous mêler que de nous et de notre petit Institut, que j'espère que Dieu maintiendra pour sa gloire si nous lui sommes fidèles à le conserver sous les larges feuilles de la très-sainte humilité. Non certes, je n'approuve pas la messe en musique; donnez-en l'avis confidemment. Oh! Dieu nous préserve de cet appétit d'excellence et de vouloir paraître!

Je tiendrai main que M. Flocard envoie les greffes par votre entremise. — Nous avons aujourd'hui fait la communion générale pour vous; la messe et neuf jours trois communions se feront à ce qu'il plaise à Dieu accomplir sa très-sainte volonté en vos souffrances, vous en soulageant, si c'est sa gloire. — Nos petites recettes de village sont plus efficaces à tels maux que les remèdes des grands chirurgiens qui les entretiennent bien souvent. Je fais écrire en Comté à une dame qui en a un excellent, ce m'a-t-on dit.

C'est notre bon Dieu, ma chère fille, qui répand cette sainte affection dans le cœur de ce bon seigneur M. le commandeur de Sillery, afin que dans les occasions elle produise quelque digne effet en faveur de la béatification de notre Bienheureux Père. Je n'ose prendre la hardiesse de le saluer; mais, si vous le jugez à propos, offrez-lui les prières de cette petite Congrégation que nous présenterons au divin Sauveur de nos âmes pour son bonheur. — Bonsoir, ma vraie fille tout uniquement bien-aimée. Le saint et pur amour vive et règne en nous et soit béni! *Amen!*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXL (*Inédite*)

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE LA TRINITÉ

PRIEURE DES CARMÉLITES, A TROYES

Renouvellement d'une sainte amitié.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA VRAIMENT TRÈS-BONNE ET CHÈRE MÈRE,

Je supplie ce divin Sauveur de nos âmes de remplir la vôtre bénite de son saint et pur amour! Je ne vous saurais dire, ma bonne Mère, la grande consolation que j'ai reçue d'apprendre de vos nouvelles, par celle qu'il vous a plu de m'écrire. Mon Dieu! que les amitiés fondées en Dieu ont de fermeté et de suavité au prix de celles du monde; car c'est la vérité, ma chère Mère, que je sens toujours au milieu de mon cœur la sainte dilection que Dieu m'a donnée pour vous aussi vive qu'elle fut jamais; et d'où procède donc cette négligence que j'ai à vous la témoigner, au moins par mes lettres? Certes, je n'en vois point d'autre cause que cette multitude d'affaires et continuelles occupations où la divine Providence me tient pour la correspondance que tous nos monastères ont à celui-ci. Votre bonté me supporte en cela, ma très-chère Mère, et ne laisse de me continuer son charitable amour et souvenir devant la divine Bonté; que j'en suis obligée à Votre Révérence! car vous ne sauriez croire l'extrême besoin que j'ai de l'assistance divine. A mesure que je m'enfonce dans les distractions, il m'est avis et n'est que trop vrai que j'y vais perdant la dévotion si [nécessaire] pour les soutenir. Mais enfin je me console en ce que ce n'est point par mon élection [que] je suis dans ce train, et que la disposition divine et sa très-sainte volonté me doit suffire pour tout contentement.

Me voici à mes soixante années passées, et vous parlez de faire

le voyage de l'autre vie devant moi, ma très-chère Mère. Hélas! certes, vous méritez cette miséricorde, et moi le châtiment de demeurer encore en ce misérable monde; [Dieu me fasse] la grâce que ce soit pour y faire une dure pénitence! Cependant je vois que sa Bonté vous gratifie de plusieurs souffrances dans les infirmités corporelles. C'est pour [accroître] votre amour et accroître votre couronne, ma très-chère Mère, ainsi en supplié-je sa souveraine Douceur en laquelle sans réserve, ains de tout mon cœur, ma très-bonne et chère Mère, je suis votre très-humble et indigne sœur.

Conforme à une copie de l'original gardé chez les Révérendes Mères Carmélites de Troyes.

LETTRE MCXLI

A LA SOEUR MARIE-THÉRÈSE DE LABEAU

A ARLES

Excellence de la voie de simplicité. — Il est très-utile de passer par les épreuves intérieures; avantages qu'on peut en retirer.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 5 février 1632.

Non, je vous supplie, ma très-chère fille, ne vous détournez jamais de cette très-solide et très-utile voie de la sainte simplicité en laquelle Dieu vous a mise, et je remercie sa Bonté d'avoir voulu, avec sa divine lumière, confirmer ce que je vous en avais écrit. Demeurez donc invariable en cette résolution, quoique vous entendiez dire des merveilles des autres voies. Laissez-les suivre à ceux à qui Dieu les donne, et suivez toujours la vôtre; car cette unique simplicité et très-simple unité de présence et abandonnement en Dieu les comprend toutes, et d'une manière très-excellente, ainsi que je m'assure que votre âme l'expérimente par les lumières et mouvements intérieurs qui la portent toute à l'union intime avec son Dieu et au détachement de toutes choses créées, qui est la fin de toute bonne oraison. Or, remar-

quez que les autres voies conduisent là, et que celle-ci y est arrivée. Ce serait donc une folie à celui qui tiendrait en sa main quelque chose de précieux, de le quitter pour l'aller chercher ailleurs : voilà pour ce premier point.

Quant au deuxième, Dieu vous a soustrait les vues et sentiments de ses richesses pour un temps, à ce que je vois, et j'en suis consolée, car c'est chose très-utile, voire, nécessaire à l'âme, de passer par telle étamine. Vous en avez expérimenté les fruits qui sont la connaissance de notre impuissance et misère, et une plus grande pureté et nudité d'esprit. Dieu, par un amour très-grand, nous dépouille des affections et sentiments plus désirables et spirituels, afin que ses dons n'occupent pas nos cœurs, mais lui seul et son bon plaisir. Oh! qu'heureuse est l'âme qui se laisse manier sans résistance au gré de ce divin Sauveur! Ce serait, ce me semble, le contrarier, qui voudrait en ce temps de délaissement se forcer à faire des actes de l'entendement ou de la volonté, soit pour s'exciter au bien ou pour repousser le mal. Je crois donc que l'âme qui est réduite dans cette extrême impuissance, ténèbres et insensibilité, se doit contenter de se laisser très-simplement à la merci de la miséricorde de Dieu par un très-simple acquiescement à tout ce qu'il lui plaira faire d'elle, sans le vouloir même sentir, ni en faire l'acte; ains par un simple regard en Dieu, de la suprême pointe de l'esprit, qui ne veut résister en rien à Dieu, ains consent à tout ce qu'il lui plaît. Et faut se contenter du même très-simple regard à la rencontre du mal, ne lui résistant qu'en lui déniant le consentement et l'acte. Et surtout, ma très-chère fille, il faut absolument retrancher toutes sortes de réflexions sur ce qui se passe en nous, ne faisant pas semblant de le voir, quoique nous le sentions bien, ains demeurer dans la souffrance, douce, patiente et sans rien vouloir, attendant en paix le bon plaisir de Dieu, et cependant redoubler, s'il se peut, notre fidélité en la pratique extérieure de toutes vertus,

selon les rencontres, employant généreusement, et malgré nos répugnances et dégoûts, toutes les occasions que la Providence céleste nous présentera pour cela chaque moment, sans en faire élection, ni les prévoir de plus loin, et cela comme en trompant notre mal et ne faisant semblant de voir nos répugnances.

Vous me demandez encore si l'âme conduite par la voie de cette sainte présence de Dieu, ayant la liberté quelquefois d'agir, si elle le doit faire? Je dis que non, sinon lorsqu'elle se sent attirée de Dieu, ou obligée par quelque devoir de sa vocation; mais il n'y a nul mal de s'abstenir de faire ce que nous connaissons *appertement* qui nous peut incommoder, quand légitimement nous le pouvons faire, au contraire nous le devons. Les âmes qui se sont totalement abandonnées au soin de la divine Providence se doivent, tant qu'il leur est possible, s'oublier d'elles-mêmes et de toutes choses par ce continuel regard de Dieu; mais, quand elles sentent quelque mal ou peine intérieure ou extérieure, elles doivent simplement l'exposer à leur Supérieure, pour [faire] ce qu'elle dira, lui laissant le soin du surplus, surtout en ce qui regarde nos corps. Toutes les actions d'une âme remise à Dieu et de celles qui veulent faire une excellente vie se doivent faire purement pour son bon plaisir, soit qu'elles y soient incitées intérieurement ou non. Jésus! non, ma fille, il ne faut pas laisser les pratiques des vertus dont nous avons la vue à dessein d'en tirer notre confusion, ce serait une tromperie; mais quand, par faiblesse et surprise, nous les omettons ou faisons quelques défauts, alors il faut employer la sainte et tranquille confusion de nous-mêmes, nous anéantissant humblement et doucement devant Dieu, selon notre manière simple. Jamais vous ne devez disputer avec vous-même pour la pratique des vertus, ains sitôt que vous en apercevez l'occasion, vous la devez embrasser, et suivre toujours la lumière du bien que Dieu vous présente. De les rechercher et inventer, je ne vous le conseille pas; mais seulement d'être totalement fidèle à celles

qui se présenteront dans l'exacte observance de notre Institut, et dans les événements, de quelque part qu'ils viennent, vous offrant et unissant toujours à Dieu en toutes choses, selon votre manière très-simple.

Vous vous êtes fort bien exprimée par votre lettre, ma très-chère fille. Oh! ne sais-je si je vous aurai bien entendue, il me le semble; mais je sais encore moins si j'aurai répondu selon votre besoin et désir; j'en supplie Notre-Seigneur et que le tout soit à sa gloire! Quand j'eus lu votre lettre, je pensai d'y répondre par une douzaine de paroles substantielles; mais j'eus crainte que votre chère âme n'en fût pas satisfaite, et j'ai grand désir de son contentement et avancement, l'aimant et chérissant avec une dilection très-spéciale. Je prie sa divine Bonté qu'elle vous maintienne en sa miséricorde, et je la conjure de vous rendre très-petite et vile à vos propres yeux, et très-agréable aux siens divins. Je suis en son amour tout à fait vôtre et de cœur.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXLII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Elle lui recommande M. Pioton. — Instances faites pour la fondation de Mâcon. — La fidèle pratique de la Règle est préférable aux austérités volontaires.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Sans reproche, je vous dis que je vous écris bien autant que vous m'écrivez; et maintenant c'est par notre bon et vertueux M. Pioton que nous aimons bien, car il est tout à fait affectionné à la Visitation, et nous en recevons mille assistances

et charités. Je vous prie de l'en remercier encore, car c'est pour vos Sœurs de votre patrie qu'il s'emploie avec tant d'affection; je m'assure que vous le connaissez bien. Nous n'avons point vu le bon Père Jésuite dont vous nous parlez, qui a ménagé votre affaire de Condrieu; j'en serais volontiers marrie; mais pourtant je laisse gouverner Notre-Seigneur comme de raison.

Pour votre affaire de Mâcon, ma Sœur la Supérieure du faubourg de Paris nous mande qu'elle a bien écrit trois ou quatre fois à madame de Senecey; mais que le grand éloignement de Paris de la Reine est cause qu'on n'en a pas réponse, avec ce que cette bonne dame a été malade; mais qu'elle lui en allait encore récrire pour savoir si on pourrait tirer d'elle quelque résolution. Je pense qu'il faudrait avoir un peu de patience que la Reine se rapproche de Paris, car on en aura plus facilement des nouvelles.

Le paquet de Moulins aura, je crois, enfin été rendu; car ma Sœur [de Bigny] Supérieure nous fait faire des remercîments en général. Mais je ne sais que dire de ces pénitences qu'elle fait ainsi, tant de jeûnes au pain et à l'eau, se prosterner contre terre devant le Saint-Sacrement, et telle autre chose; je crois que vous feriez bien de lui en écrire, et qu'elle le trouverait bon; je lui en vais aussi dire mon sentiment. Mon Dieu! ma chère fille, si nous employons bien toutes nos forces à bien observer tout ce qui est de l'Institut, nous ferons un sacrifice très-agréable à Dieu, qui n'exauce que les prières des humbles! Certes, elle se laisse un peu trop aller à l'inclination qu'elle a à cet esprit particulier, je le lui dirai franchement. Mais, pour vous, ma chère fille, ne vous vantez point de ce que vous me dites, ne faites point de pénitence, car votre inclination y est assez portée; mais vous savez trop bien les intentions de notre saint Fondateur pour vous y laisser aller.

Au surplus, nous désirons que ma Sœur Agnès [Daloz]

retourne ici, quand ma Sœur M. E. reviendra de Moulins; mais je voudrais que vous l'attirassiez quelque temps auprès de vous auparavant, afin qu'elle nous apporte bien amplement toutes vos nouvelles, et que vous me disiez aussi ce qu'il vous semble de son esprit. La nièce a le naturel bon et une âme pure et candide; son entendement fait bien son devoir, mais sa volonté n'est pas encore attirée. Priez bien Dieu pour elle. Elle n'a pas encore l'habit; mais c'est la faute de MM. ses parents, qui ont voulu traiter avec un peu trop de liberté avec nous. Dieu fasse abonder son saint amour en nos cœurs, et de toutes nos chères Sœurs que je salue, et suis sans fin ni limite toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXLIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

La Sainte hésite à entrer en correspondance avec le commandeur de Sillery. — Projet d'un voyage à Chambéry.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 17 février 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

M. le président Flocard s'en est revenu fort satisfait et édifié de vous. — Loué soit Dieu de ce que vous voilà exempte et soulagée de vos douleurs! J'espère que vous ferez tout ce que vous pourrez pour vous conserver en santé, comme je vous en prie de tout mon cœur; car, ma très-chère fille, je ne saurais m'empêcher de désirer qu'il plaise à Dieu vous la maintenir, autant que je le ferais pour moi-même, ains bien plus. Ma fille, ma Sœur la directrice m'écrit que vous ne voulez pas prendre [de soulagements]; mais je crois que c'est son affection qui la fait parler de la sorte, car vous ne pouvez pas être en état de

vous mettre au train commun; aussi ne le faudrait-il pas faire. Je pense que l'on vous ordonnera de manger de la viande ce Carême, à quoi vous devez obéir simplement et sans difficulté.

La lettre du seigneur[1] dont vous me parlez m'a extrêmement plu, car on voit là dedans une si grande candeur, bonté et simplicité, et cela est tant extraordinaire en une personne de sa condition; mais je n'eus jamais plus de peine que je n'en ai eu après [la réponse que je viens de lui faire], aussi est-elle fort mal faite à mon gré, car je ne sais presque ce que je lui dis. Je n'ai point trouvé de fondement en la sienne pour y faire une solide réponse, d'autant qu'il me demande des avis sans me dire rien de particulier. Je l'ai pourtant fait de bon cœur; mais si vous jugez qu'il ne soit pas à propos de la lui envoyer, vous me feriez grand plaisir de la retenir, et d'en faire écrire une autre, ainsi que vous penserez qu'il la lui faut; car, ne connaissant ma lettre, il lui sera tout un. J'ai remarqué un esprit dans la sienne qui ne me semble pas avoir besoin de rien qui puisse venir du mien, quoique son humilité la lui fasse désirer; et s'il est encore commençant en la voie de Dieu, je crois qu'il tirera plus de profit et d'utilité de vous que non pas de moi, à cause de la confiance et grande estime qu'il a de vous, et qu'aussi je me trouve fort ignorante en ces choses-là, si ce n'est pas [pour] les Filles de la Visitation; car je me lasse tellement de faire toujours les mêmes choses qu'il y a longtemps que je fais, que je voudrais volontiers qu'on me laissât là sans me rien dire, si ce n'est pour les choses de l'Institut.

Au reste, ma très-chère fille, vous avez fait un grand plaisir à madame la princesse de Carignan d'obtenir la permission pour la faire entrer dans votre monastère. C'est une princesse tout à fait de bon naturel, mais qui n'a pas beaucoup de dévo-

[1] Le commandeur de Sillery, à qui la Sainte écrivit pour la première fois à cette époque. *Voir la note de la lettre suivante.*

tion : je voudrais bien que son bon Ange lui inspirât de s'en revenir, et elle ferait fort bien de le faire. Je vous prie de lui faire donner celle que nous lui écrirons, comme aussi à madame de Nemours, laquelle nous a témoigné, par une des siennes, tant de joie et de consolation de venir ici. [*Plusieurs lignes effacées.*]

J'ai confiance que Dieu fera réussir le tout à sa gloire, et j'en recevrai une particulière consolation, à cause de la vénération ordinaire qui s'y fera au Saint-Sacrement. Je vous prie qu'en nous renvoyant les Dépositions de notre Bienheureux Père, vous nous envoyiez les papiers et mémoires qu'on avait donnés au Révérend Père Goulu. — Ma très-chère fille, j'aurai à faire, dès trois ou quatre semaines après Pâques, pour voir nos Sœurs de Rumilly, qu'il y a une année qui le demandent, et que Mgr désire que je voie, et encore nos Sœurs de Chambéry qui veulent que je leur aille aider à choisir une place pour bâtir ; c'est pourquoi je désirerais que vous me fissiez le bien de savoir si Mgr de Bourges sera ici précisément après Pâques, ou si ce temps de trois ou quatre semaines se pourra écouler avant son arrivée. Mais il le faudrait savoir dextrement sans lui dire mon dessein ; car, pour aucune chose, je ne voudrais pas retarder les affaires de notre Bienheureux Père d'un moment.

Ma pauvre très-chère grande fille, il m'est avis que mon chétif cœur se joint et serre tous les jours davantage au vôtre tout bon et tout pur, que je sens tout dans le mien. Mon Dieu ! que je désire que ce pur et saint amour du Sauveur y règne : sa divine douceur le veuille selon la mesure de son dessein éternel. Je vous dis encore que la lettre de ce bon seigneur était pleine d'une si grande douceur et simplicité, que tout à fait il est entré bien avant dans mon cœur ; mais je ne crois pas lui pouvoir être utile en rien.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCXLIV

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS [1]

Humilité de la Sainte. — Souhaits de perfection. — Promesse d'un souvenir devant Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 17 février 1632.

MONSIEUR,

Vous m'avez écrit avec cent fois plus d'honneur que je n'en mérite, et le titre de mère m'est d'autant plus honorable qu'il m'est peu convenable partant de vous, Monsieur, de qui la qualité et la dignité me rendent, avec grand honneur, très-humble servante. Mais je vois clairement par la douceur, franchise et candeur de votre lettre, que vous n'agissez pas selon ce que vous êtes dans le monde, mais en vrai serviteur de Dieu, et

[1] Noël Brulart, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (plus connu dans la correspondance de sainte J. F. de Chantal sous le nom de *commandeur de Sillery*), après avoir brillé à la cour de France par les titres de chevalier d'honneur de Marie de Médicis et d'ambassadeur extraordinaire en Espagne et à Rome, où il déploya une orgueilleuse magnificence, devint plus remarquable encore par sa profonde humilité et son inépuisable charité quand, touché de la grâce, il se livra tout entier au service de Dieu. Sa conversion, due au zèle de saint Vincent de Paul, fut soutenue par les entretiens des Mères Favre et Lhuillier, qui le mirent en rapport avec leur Bienheureuse Fondatrice. Dès lors, M. de Sillery consacra ses grands biens au culte divin et au secours des malheureux, fit bâtir (sur les dessins de Mansart) l'église du premier monastère de la Visitation de Paris, contribua à l'érection du second d'Annecy, ainsi qu'aux fondations de Melun et de Troyes, procura à ce dernier diocèse et à celui de Genève un établissement de Pères Lazaristes, étendit ses secours jusqu'aux missions du Canada, et joignit à cette admirable générosité une mortification exemplaire, une patience angélique dans les infirmités, enfin un amour du mépris dont il fit des actes héroïques. Le commandeur de Sillery alla recevoir le prix de ses glorieux travaux le 26 septembre 1640.

D'anciens MÉMOIRES *sur la vie du commandeur font dater ses relations avec sainte J. F. de Chantal de* 1631; *mais le contenu de la lettre ci-dessus ne permet pas de supposer que d'autres lettres aient pu précéder.*

partial de l'esprit pur et très-simple de notre Bienheureux Fondateur, lequel paraît si naïvement en toute votre lettre, que j'admire avec consolation, comme vous, Monsieur, vivant dans le monde et occupé aux affaires du siècle, avez su l'acquérir au degré que je vois que vous le possédez. J'en loue et bénis notre bon Dieu et le supplie vous en donner l'entière perfection, car j'estime que l'esprit dont ce Bienheureux Père [vous] favorise est un des plus précieux dons de la divine Miséricorde, et je vous confesse ingénument, Monsieur, que selon la grâce que Dieu m'avait faite, et la véritable bonté que ce vrai Père avait à se communiquer à moi, je devrais posséder ce trésor et m'en être enrichie comme vous estimez que je le suis.

Mais, hélas! il faut que je vous dise, et à ma confusion, que ma misère a bien été si grande qu'elle s'est, ce me semble, contentée d'admirer et désirer le vrai bien que je connaissais en ce grand Saint, sans que je me sois appliquée sérieusement comme il est requis pour acquérir les solides vertus qu'il m'enseignait, et par ce moyen je suis demeurée toute pauvre et toute destituée, ce que je vous dis avec la douleur dans le cœur, mais avec entière vérité, selon que je me puis connaître, afin, Monsieur, que vous ne m'estimiez pas meilleure que je ne suis, et que néanmoins, en suivant les maximes de notre Bienheureux Père, vous ne laissiez pas de m'aimer et de m'accepter en l'honorable association que vous désirez avoir avec les Filles de la Visitation, puisque tout maintenant, selon la doctrine encore de ce grand Père, je me résous et fais état de commencer tout de bon à suivre avec une plus grande fidélité ses suaves enseignements, à quoi certes m'excitent grandement l'amour et vénération que Dieu vous a donnés pour son esprit. Il est hors de propos de vous dire ceci, Monsieur, mais c'est que je me trouve dans une disposition de vous parler avec toute simplicité et confiance, comme si j'avais l'honneur de vous avoir vu et connu très-particulièrement, tant vous m'avez

ouvert le cœur par la bonté, franchise et confiance avec laquelle il vous plaît de me parler, de sorte que, si j'avais de la capacité, je crois que je vous dirais merveille pour correspondre à votre humilité et piété; mais je ne sais que vous dire, Monsieur, étant une ignorante; et puis quand notre bon Dieu parle lui-même au cœur de ses serviteurs, il faut que la créature se taise. Je vois que sa divine lumière vous éclaire et que la chaleur de son saint amour vous anime.

Que reste-t-il, sinon, comme disait notre très-saint Père, que nous humiliant profondément sous sa très-sainte main, nous nous laissions conduire dans les voies de son bon plaisir, selon son même bon plaisir, ne résistant en rien du tout à ce qu'il lui plaira faire de nous; correspondant de notre part à sa grâce par la suite du bien que sa Providence nous montrera dans les occasions qu'elle nous fournira. Cette pratique était infiniment estimée et fidèlement observée par notre Bienheureux Père. Ses écrits que vous lisez avec tant de soin et d'amour sont pleins de cette doctrine; ils vous fournissent, je m'assure, Monsieur, toute la consolation et instruction nécessaire à votre chère et très-digne âme, pour laquelle je me sens un respect et dilection nonpareille, qui m'empêchera toujours bien de m'oublier jamais de vous, Monsieur, devant sa divine Majesté, que je supplierai incessamment de conserver en vous ce que sa Bonté y a mis, et de le perfectionner selon ses éternels desseins, afin qu'après avoir longuement et efficacement servi et accru sa souveraine gloire en cette vie, vous en soyez comblé en l'éternité des éternités bienheureuses. C'est ce que sans fin mon âme vous souhaitera de toutes ses affections, ayant ainsi résolu devant Dieu, en la très-sainte communion que j'ai faite à votre intention, et ne doutez point, Monsieur, que je ne sois toute vôtre en ce divin Sauveur, et que je ne vous garde la fidélité du secret que votre bonté et confiance mérite.

Notre grande très-chère Sœur Favre m'écrit de vous en des termes qui me font assez connaître que votre vertu et piété se sont puissamment acquis son cœur et toute autorité vers elle; néanmoins puisqu'il vous plaît, Monsieur, lui en écrire [*plusieurs mots illisibles*] ; je les estime bien heureuses de communiquer avec vous dans la simplicité et franchise de l'esprit de notre Bienheureux Père, et de pouvoir vous donner quelques petites satisfactions pour correspondre selon notre petitesse à la dignité de votre très-chère, très-honorable et très-utile bienveillance que j'estime incomparablement. Je désire que dès maintenant et toujours nous vous révérions et chérissions comme notre très-bon père et très-cher seigneur, et en cette qualité, je demeurerai en tout respect et d'une affection incomparable, Monsieur et très-honoré Père, votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

Excusez, s'il vous plaît, si je vous envoie cette lettre ainsi brouillée ; c'est votre bonté qui m'en donne confiance.

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE MCXLV

A MADAME LA PRINCESSE DE CARIGNAN

A PARIS

Pieux souhaits et félicitations.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MADAME,

Je supplie le divin Sauveur de nos âmes de combler celle de Votre Altesse Sérénissime des trésors de ses grâces, afin que parmi toutes les grandeurs et contentements périssables dont elle jouit en cette vie mortelle, les vertus chrétiennes reluisent de plus en plus en toutes ses actions, comme seules

capables de lui donner la vraie paix et un solide bonheur. Voilà, Madame, le souhait continuel que celle qui vous honore avec tout respect et sincérité offre de tout son cœur à la divine Majesté pour Votre Altesse Sérénissime. On nous a dit que Monsieur votre cher petit prince parle maintenant. Nous avons écrit à madame la marquise de Saint-Maurice pour en avoir une entière assurance, et de la santé du très-aimable Monsieur le petit poupon, afin d'en remercier Notre-Seigneur.

L'approche du printemps nous fait espérer le retour de Votre Altesse en ce pays ; et certes, Madame, je crois bien que le temps vous doit ennuyer d'être privée de la présence de Monseigneur le prince, et que votre affection vous sollicite vivement de retourner bientôt vers Son Altesse. C'est aussi le désir de tous ceux qui vous honorent, Madame, et particulièrement de celle qui vous fait très-humble révérence et demeure d'une affection pleine d'honneur, Madame, de Votre Altesse Sérénissime, la très-humble, etc.

LETTRE MCXLVI

A MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS

A PARIS

Invitation à assister à l'ouverture du tombeau de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

MADAME,

Mes désirs seront accomplis, quand, par effet, nous posséderons l'honneur et le contentement de votre présence, ainsi que Votre Grandeur nous le fait espérer, par la lettre dont il lui a plu de m'honorer. Quel bonheur et quelle jubilation et consolation pour vos petites filles et obéissantes servantes ! Nous prions incessamment la divine Majesté de vous amener heureusement, Madame, avec Messeigneurs vos chers et dignes

enfants, desquels M. le président Flocard nous a raconté des merveilles, et comment, par votre soin vraiment maternel, ils sont élevés en la crainte de Dieu, et en toutes les vertus convenables à la grandeur de leur naissance. Notre-Seigneur les veuille bien conserver et perfectionner pour sa gloire, pour le bien des peuples et pour votre consolation, Madame. Notre Bienheureux Père leur est un puissant intercesseur, car il honorait et chérissait singulièrement Votre Grandeur, à laquelle j'espère qu'il obtiendra quelques nouvelles faveurs du ciel, lorsqu'elle s'approchera de son sacré tombeau. Je prierai MM. les commissaires de ne le point ouvrir que vous ne soyez arrivée. Attendant ce bonheur, nous supplions la divine Majesté de vous conserver, Madame, vous comblant de ses plus grandes grâces, et de vous faire arriver en ce lieu en pleine et parfaite santé. En cette affection, je demeure, après vous avoir fait une très-humble révérence, Madame, de Votre Grandeur, la très-humble, etc.

LETTRE MCXLVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A RIOM

Congratulations sur le courage qu'elle a montré en demeurant à Riom pendant la peste.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 19 février 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Enfin, après que j'ai prou tourné de tous côtés, j'ai appris de vos nouvelles par le moyen de nos bonnes Sœurs de Montferrand qui sont à Saint-Flour, ce qui nous a été de grande consolation, parce qu'elles nous assurent que Notre-Seigneur vous a préservées du mal contagieux à Riom où vous êtes demeurées[1], en quoi j'ai bien loué votre courage et fermeté à n'en

[1] La communauté s'était retirée avec la Supérieure dans un château voisin;

pas vouloir sortir. Et certes, ma très-chère fille, je crois que Dieu a tant eu agréable votre confiance en sa sainte protection et votre résignation à son bon plaisir, que cela a été cause que vous n'avez point eu de mal, dont je bénis et remercie de tout mon cœur sa douce Bonté, la suppliant de vous continuer son soin et assistance avec laquelle vous n'avez rien à craindre. L'on nous dit que nos Sœurs qui sont sorties avec ma Sœur la Supérieure n'ont pas été exemptes de maladies, et qu'il leur est mort une Sœur. Il nous tarde bien d'avoir des nouvelles assurées.

Voici la troisième fois que nous vous écrivons depuis que vous êtes parmi les périls, et nous n'avons point reçu des vôtres. Je vous prie, ma chère fille, de nous en faire un peu de part, quand vous en aurez la commodité. — Nous nous portons toutes assez bien ici, grâce à Notre-Seigneur, et tout y va à l'ordinaire avec bénédiction. Je salue chèrement toutes nos bonnes Sœurs qui sont avec vous, et prie Dieu de vous donner à toutes l'abondance de son saint et pur amour, auquel je demeure, d'une affection sincère, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

mais la Vénérable Mère de Bréchard était demeurée au monastère avec quelques Religieuses.

LETTRE MCXLVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Comment procéder à l'égard d'une novice dont la vocation paraît douteuse : on ne peut la renvoyer sans la faire passer par les voix du Chapitre.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 22 février 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je supplie Notre-Seigneur de répandre sur votre chère âme et sur celles de nos chères Sœurs l'abondance des plus particulières grâces de son saint amour éternel. — Je vous remercie de la charité que vous m'avez faite de communier pour moi le jour de saint Jean l'Aumônier; c'est bien à tel jour, ce me semble, que Dieu me fit la grâce de me recevoir au giron de son Église. Vous avez fort bonne mémoire; car, à ce jour-là, je suis entrée dans ma soixante-unième année. De prier Dieu qu'il me donne encore une suite d'années en cette vie, c'est ce que je vous prie de ne pas faire; il faut laisser cela à la disposition divine, mais implorer sur moi la Miséricorde divine; c'est de quoi je vous prie et toutes nos chères Sœurs, afin que, quand je partirai de cette vie, je puisse être digne de participer aux mérites de Notre-Seigneur.

Quant à votre novice, je ne vois pas un point bien déterminant; car je vois en elle plusieurs choses de grande considération, et, si elle était ici, nous n'y ferions autre chose que ce que je vais vous dire : j'avertirais le Chapitre avant que de la proposer, et l'exhorterais confidemment de prier Dieu pour ce sujet, afin qu'il lui plût donner la lumière de ce qui serait de sa volonté; après quoi je ferais voir au Chapitre les conditions de son esprit, ainsi que ma Sœur Marie-Antoinette me les a dépeintes, qui sont fort à mon gré. Je vais vous envoyer la lettre à cet effet, croyant que vous serez possible bien aise de

la faire lire au Chapitre, en laquelle j'ai marqué deux ou trois points qui sont fort dignes d'une cordiale considération. Au reste, c'est une bonne âme que Dieu veut sauver, mais je ne sais pas si la Providence a projeté que ça fût dans notre Institut : vous le connaîtrez si les Sœurs y procèdent en sincérité de cœur et devant Dieu, après lui avoir demandé la lumière de son bon plaisir. Mais, ma chère fille, il ne faut pas qu'elles fassent aucun fondement (soit pour la réception, soit pour le rejet) sur l'espérance du bien ou du mal à venir; mais qu'elles s'appuient sur l'état présent, car Dieu ne requiert pas ces prévoyances de nous; il faut qu'elles fassent considération sur l'état présent de son esprit, car c'est ce que Dieu veut de nous. Voilà, ma très-chère fille, ce qu'il me semble que je ferais, car vous ne la pouvez pas mettre dehors sans la faire passer par les voix. Dieu nous donne sa sainte lumière à toutes, et nous comble toutes de ses plus saintes bénédictions. Croyez, ma très-chère fille, que je suis de cœur entièrement vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE MCXLIX

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

SUPÉRIEURE A BESANÇON

Éloge de quelques Sœurs de Besançon. Bien choisir la place pour bâtir le monastère. — Projet de fondation à Gray. — Une Supérieure doit éviter l'exagération en faisant l'éloge de ses Religieuses.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

Ma très-chère fille,

Je loue Dieu de la satisfaction que vous continuez de recevoir par la bonté et les vertus de nos chères Sœurs, et je supplie sa Bonté leur départir toujours plus abondamment ses grâces et miséricordes, afin qu'elles persévèrent au bon chemin, où, par

la grâce de Dieu, je vois qu'elles marchent, par le récit que vous m'en faites.

Je suis particulièrement consolée de ce que vous me marquez de ma Sœur M.-Dorothée [de Vellecief], de ma Sœur Mad.-Angélique [Boulier], et L.-Madeleine [Adelaine], car c'est un grand contentement que de voir les âmes s'avancer en leur voie, par l'affranchissement des imperfections qui les y arrêtaient; mais vous ne me dites rien en particulier de ma Sœur [Catherine-E.] de la Tour, et si est-ce pourtant qu'on la jugeait être une fille de grande espérance, c'est pourquoi je voudrais bien que vous m'eussiez dit si elle [ne] s'est point secouée de ces petites tracasseries qui lui peinaient l'esprit autrefois. — Quant à ma Sœur [M.-Françoise] de Remeton et ma Sœur M.-Agnès [Charmigney], oh! c'est la vérité que ce sont des dignes Religieuses, et qui ont des bons talents pour bien rendre du service à Dieu et à l'Institut, à ce que j'en ai pu connaître pour avoir vu l'une et entendu l'autre dans ses lettres. Dieu vous les conserve, s'il lui plaît. — Nous participons bien à votre douleur en la maladie de notre chère Sœur M.-Séraphine [Monnier], mais je vois que Dieu veut accroître la Visitation qu'il a faite au Ciel, par celles qu'il retire de cette vie, et c'est grand cas que toujours les bonnes s'en vont; car sa Bonté sait bien cueillir le grain qui est mûr; mais j'espère qu'il remplira la place de cette chère Sœur de quelque autre digne sujet qu'il vous a destiné de toute éternité pour le bien de votre maison.

Je trouve votre temporel assez bon, pour le peu de temps qu'il y a que vous êtes établies, et votre sacristie bien fournie. Tout ce qui vous est le plus nécessaire, c'est d'avoir une belle place suffisante pour votre logement. Je crois bien que ce sera votre avantage de demeurer encore pour quelques années en maison de louage, pourvu que vous y ayez assez de place pour vous y accommoder suffisamment. Celle de M. le conseiller Busson vous sera, comme je pense, fort propre, et

[je] m'assure que si M. le comte de la Tour étant ami de votre maison comme il le témoigne, il ne trouvera pas mauvais que vous sortiez de chez lui pour vous loger plus commodément; puisque, même à ce que vous me dites, ce changement vous est tout à fait nécessaire, et vous verrez, dans le temps que vous y serez, les occasions qui se pourront présenter afin d'avoir quelque belle place pour bâtir un monastère. — Quant à votre fondation de Gray, ma très-chère fille, ce sera fort à propos que vous alliez gouverner cette nouvelle maison-là, puisque même vous avez des Sœurs si vertueuses et capables pour laisser à celle de Besançon; mais un peu avant le temps de l'accomplissement de cette bonne œuvre, je crois que vous ferez bien d'écrire à Mgr de Genève pour lui demander votre obéissance, car il faut toujours rendre à nos Supérieurs le respect et la soumission que nous leur devons. Mais vous nous dites que vous allez recevoir une douzaine de filles qu'il faudra mener à cette fondation; il sera donc nécessaire que la maison où vous irez soit bien grande pour loger d'abord tant de filles.

Il faut que je vous dise, ma chère fille, selon la cordiale confiance qui doit être entre nous, que vous louez votre famille si hautement et par des termes de perfection si élevés, que cela fait penser qu'il y a de l'exagération, et l'on n'en est pas édifié. Ce que je dis pour certaines lettres que vous avez écrites à nos maisons; car chacun sait que les communautés sont composées de différents esprits et d'inégales perfections, c'est pourquoi il serait mieux de dire : Toutes marchent bien fidèlement, chacune selon sa portée; nous en avons quantité ou tel nombre qui vont à grands pas, soit au dénûment ou en la pratique de l'humilité, simplicité, pauvreté et semblables vertus. Cela édifierait plus et donnerait plus de foi, car nous autres, si bien nous devons tendre à la plus haute perfection, qui consiste à la très-humble, simple et totale union de nos âmes avec Dieu, si en devons-nous toujours parler en des termes simples et

rabaissés. Certes, l'on ne pourrait parler de la sainteté de notre Bienheureux Père plus hautement que vous [ne] faites de nos Sœurs. Il a fallu, ma très-chère fille, que mon cœur vous ait donné ces petits avis, que je m'assure vous recevrez comme il faut, avec votre amour filial.

Vous aurez bientôt nos Réponses que l'on dit être fort propres à pratiquer, pour y voir l'esprit de cordiale humilité et simplicité que l'Institut requiert; vous m'en direz votre sentiment, et, bien que je me mortifie de vous dire ceci, je ne laisse de le faire par confiance. Croyez que de cœur sincère je suis totalement vôtre.

[*P. S.*] Ma chère fille, vous ne nous faites point de mention si vous avez reçu une lettre, que nous vous avons écrite par les bonnes Sœurs de Sainte-Claire; je crois que notre communauté vous a aussi écrit nos nouvelles. Je ne vois pas les lettres qui sortent de céans parce que je n'en ai pas le loisir; mais j'ai commis une Sœur pour les voir, et je crois que le style en est simple; c'est pourquoi je pense que nos Sœurs feraient [bien] de se former selon ce qu'elles verront en ces lettres, pour ce qui regarde la simplicité aux paroles et aux écrits. — Je ne sais si le bon M. Chassignet aura reçu une lettre que je lui ai écrite; je voudrais bien que vous me disiez cordialement comme quoi il est satisfait de vous, et comme il se tient bien ami à votre maison, et qu'encore plus cordialement vous tâchassiez de lui donner tout le contentement et gratitude qu'il vous sera possible, pour les bons offices qu'il a faits à votre maison.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCL (*Inédite*)

LA SOEUR FRANÇOISE-CATHERINE DE PINGON

A APT [1]

Affectueux encouragements.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 7 mars [1632].

C'est de ma main et de tout mon cœur que je fais ce billet à ma pauvre très-chère fille Françoise-Catherine, pour lui dire que j'ai reçu et lu sa bonne lettre avec fort grande consolation, y ayant vu clairement que la bonne main de Dieu la tient toujours à soi et conserve dans son cœur ses saintes affections et résolutions, que par sa miséricorde il y a mises. Conservez bien ce trésor, ma très-chère fille, par une grande fidélité à l'observance et à la suite du bien que vous connaîtrez que cette infinie douceur désirera de vous.

Quant à ce qui vous est arrivé par le changement de lieu, vous vous devez assurer fermement que ç'a été par disposition divine, pour votre bien et celui de la maison où vous êtes. Demeurez-en donc à jamais totalement en paix, car je vous y aime beaucoup mieux qu'ailleurs, et tâchez de tenir votre esprit dans une grande confiance en l'amour de Dieu, vous abandonnant toute à sa sainte disposition, avec une douce, suave et tranquille humilité et confusion de vous-même, qui soit accompagnée de générosité et bonne espérance. Croyez, ma chère fille, que je

[1] Sœur Françoise-Catherine de Pingon se distingua toujours, soit au monastère d'Annecy dont elle était professe, soit à celui d'Apt où elle passa plusieurs années, par une grande charité pour le prochain et une soumission à toute épreuve envers ses Supérieures. Après avoir expérimenté pendant cinquante-quatre ans de vie religieuse la vérité de cette parole de saint François de Sales : « L'obéissance est une sûre navigation en laquelle on chemine doucement et sans péril », elle aborda heureusement au port de la Patrie céleste, le 11 avril 1681. (*Année Sainte*, IIe volume.)

vous aime fort chèrement, ainsi que notre Sœur Françoise-Angélique [Moynet] aussi, et suis toute vôtre. — Saluez toutes nos Sœurs de ma part. Dieu répande son amour sur cette troupe, et soit béni.

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Thonon.

LETTRE MCLI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Elle applaudit au bon état du deuxième monastère de Paris. — L'esprit du monde doit être éloigné de la Religion. — Prochain voyage de Mgr de Bourges à Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

C'est la bénédiction que Dieu répand sur notre union cordiale, ma très-chère unique fille, que cette sainte consolation que nous ressentons sur la communication que nos cœurs se font de leurs réciproques affections. Certes, je la sens très-intime et incomparable, et j'admire la conformité de nos sentiments en toutes choses. Cela m'est un surcroît de suavité et de contentement dans cette intime union que Dieu a faite en nous. Sa douce Bonté me la continue, s'il lui plaît, dans son éternité!

Je suis bien aise que vous m'ayez dit tout au long ce qui se fait chez vous, car je trouve cela tout bien. Je n'en croyais rien moins auparavant, et je jugeais *acertement* [aisément] que ces bonnes filles avaient vu quelque chose d'extraordinaire pour la liberté [d'esprit qui règne en] votre maison. Je sais qu'elle est sainte et selon le vrai esprit; mais elle ne fut pas goûtée à cause de la contrainte et rudesse où l'on vit à N... et où elles ont été élevées, et je n'y ai su rien gagner, au moins fort peu. C'est grand cas comme notre bonne ancienne de là n'a point réussi en son gouvernement, ni pour le temporel, ni pour le spirituel. Ces

grands esprits ne sont pas les plus propres à la religion. Elle a toutefois le cœur très-bon et tout cordial. Hélas! elle désire retourner ici; mais je ne puis avoir ce sentiment de l'y tirer. Au contraire, j'appréhende son humeur et sa manière de traiter, nonobstant que je l'aime chèrement, car, de vrai, sa bonté le mérite. Ne lui faites point savoir que vous ayez connaissance de ce que ses filles ont dit de votre maison et des autres. Je trouve tout à fait selon mon cœur cette parole que vous me dites, que jusqu'aux moindres circonstances, la modestie religieuse doit paraître. Mon Dieu! ma très-chère fille, que cela est conforme à l'esprit de notre Bienheureux Père!

Il faut que je vous dise, mais à vous seule, que la Supérieure qui fut ici l'été passé (je crois que vous la devinerez) était si parfumée, avec la robe fort traînante et les souliers fort hauts, et semblables vanités, que nous en étions toutes scandalisées. Seigneur Jésus! que cet esprit du monde doit être éloigné de la sainte Religion! et que je le crains pour la nôtre! Je prie Dieu qu'il ne permette jamais qu'il y entre! Elle s'en alla de céans avec beaucoup de bons changements; elle y admirait la pauvreté et simplicité religieuse qui y reluit. Elle a le cœur bon, et j'espère qu'elle fera prou, car elle goûte fort le vrai esprit de religion quand on lui en parle. Enfin elle fit ici de fort bonnes résolutions.

Je suis bien aise que notre bonne Sœur la Supérieure de Montargis vous ait vue, et que ces Messienrs et vous jugiez bien de son intérieur. C'est une âme qui a eu des marques de grande piété dès son enfance. Dieu lui continue ses grâces. *Amen.*

J'admire l'entortillement de l'esprit de notre chère Sœur de la ville. Il y a sans doute de la tentation de jalousie, et un grand désir d'être fort aimée et approuvée de vous. Je lui sais bon gré de ce dernier, pourvu qu'elle en demeure en paix. Enfin, notre misère est grande, ma très-chère fille; mais pourtant c'est un bon cœur, et je suis extrêmement aise qu'elle soit partie

d'avec vous si contente et satisfaite. Son cœur requiert des témoignages d'un grand et franc amour de ceux qu'elle aime ; mais je l'admire d'avoir parlé de cela à notre bon archevêque, auquel je ne puis écrire pour cette fois, ni à d'autres. Je le salue chèrement quand vous le verrez, et ma fille [de Chantal] qui a bien envie de venir ici avec lui ; mais je ne sais s'il l'agréera. J'en attends la réponse, et lui encore de meilleur cœur; je sais qu'il viendra de toute son affection. Dieu nous les amène ! L'on ne veut plus de M. Ramus ; c'est pourquoi le Père dom Juste en écrit [propose] un autre moyen à notre bon archevêque, afin que si quelque accident lui arrivait ou à Mgr de Belley, notre affaire ne se retarde plus. Ma fille, je suis votre propre cœur, et vous êtes le mien en Jésus. Qu'Il en soit l'amour !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLII (*Inédite*)

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE

Remercîments; promesse de prières.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 9 mars [1632].

MONSIEUR,

Nous vous remercions très-humblement du soin et de la peine que vous avez pris pour nous faire jouir des charitables libéralités de Son Altesse Sérénissime. [Que Dieu], par son infinie bonté, veuille répandre sur ce grand et incomparable prince les plus riches trésors de ses grâces célestes, et sur vous, Monsieur, toutes sortes de bénédictions et de consolations, et vous ramener bientôt en pleine santé et contentement. C'est notre désir et notre espérance, et pour cela nous offrons incessamment nos vœux et nos communions à la divine Majesté,

nous confiant que sa souveraine Bonté nous donnera, malgré la malice de nos persécuteurs, ce qui nous sera le plus utile pour sa gloire en nous et notre vrai bonheur et repos, et couronnera enfin notre patience et innocence d'une sainte victoire, ainsi que de tout mon cœur j'en supplie sa douce Miséricorde, et de vous être lui-même la récompense de tant de biens et assistances que nous recevons de votre bonté et sainte affection. Je demeure sans fin avec une dilection pleine de respect, Monsieur, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Salo (Lombardie).

LETTRE MCLIII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Inquiétudes sur la santé de cette Supérieure; abandon à la volonté de Dieu. — En quoi consiste l'esprit de la Visitation. — Désir que la fondation de Nîmes se fasse par le monastère d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 17 mars [1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE UNIQUEMENT BIEN-AIMÉE,

Croyez que ce n'est pas sans douleur bien sensible que j'ai appris, par le récit de notre Sœur M.-Renée [Fabert], les extrêmes incommodités où vous vous êtes trouvée, et les remèdes violents que l'on vous fait, lesquels sans doute, s'ils se continuent, vous ruineront tout à fait; car, à mon avis, vous n'avez besoin que d'un peu de manne de temps en temps pour décharger votre poitrine, et du reste j'écris à notre Sœur M.-Renée, à quoi je vous supplie, ma très-chère fille, de donner foi et consentement, me confiant que, par ce moyen, Dieu vous maintiendra dans une santé suffisante, pour le bonheur de cette nouvelle plante. Hélas! ma fille, que je le désire et que j'en supplie la divine Bonté de bon cœur, avec toutefois entière

soumission à sa très-sainte volonté. Tâchez fort de vous récréer par la confiance que vous devez prendre en Dieu, que s'il lui plaît de vous tirer à soi, il pourvoira votre maison selon son besoin et fortifiera nos Sœurs, lesquelles vous devez fort porter à cette confiance et entière résignation en Dieu ; car elles doivent cela à la souveraine Bonté, à leur propre conscience, et à l'honneur de leur saint Institut. En tout et partout il nous faut toujours montrer vraies servantes de Dieu et imitatrices de notre Bienheureux Père, comme nous le devons être ; que si la douleur nous étreint le cœur, la raison et la crainte de Dieu nous doivent néanmoins toujours tenir dans les termes de notre devoir.

Monseigneur votre digne prélat fait avec tant d'affection ce qu'il juge pour votre mieux qu'il lui en faut savoir bon gré, et en effet vous expérimenterez, moyennant la grâce de Dieu, que c'est un avantage de n'être point contraintes de s'accommoder dans des maisons bâties, et qu'il sera mieux de faire à pleine liberté votre monastère. Dans deux ans au plus, vous y pourrez loger. — Je vais donc écrire au bon Père Carrel : je voudrais que vous sussiez de lui imperceptiblement où je l'ai vu, si ç'a été à Besançon ; cela m'aiderait mieux à me souvenir de lui ; car je connais son nom seulement. — Je prie Dieu qu'il vous pourvoie d'un bon confesseur : cela est étrange qu'en une si grande ville il ne se trouve des ecclésiastiques capables de cet office. — Je salue le bon M. Crespin qui vous fait la charité ; mais avec très-humble respect Monseigneur, la bonté duquel m'est toujours plus à cœur. On fait son voile : mandez-nous si c'est votre intention que nous le lui offrions de la part de cette maison ; le présent serait un peu gros, mais nous lui devons plus que cela en vos personnes, ou s'il ne sera pas mieux que ce soit votre maison qui le lui donne. — Saluez M. et mademoiselle de Vallat de notre part, selon que vous le trouverez à propos.

Je suis bien aise que nos Sœurs vous donnent contentement; je prie Dieu leur vouloir de plus en plus donner l'esprit de leur sainte vocation qui est humble, simple et doux. Je supplie notre chère Sœur l'assistante d'y faire une spéciale attention, ainsi que toujours je l'en ai priée, afin que cette bénite vertu reluise en toutes ses actions. Je les salue toutes. — M. Descôtes est trépassé; ce que je vous dis afin que vous priiez pour lui. — L'on m'a écrit que Mgr de Nîmes voulait faire sa fondation des Filles de la Visitation et qu'un Père de l'Oratoire a pour cela écrit à nos Sœurs de Valence pour y prendre des Religieuses. Or je sais qu'elles n'ont pas des Supérieures, ainsi que je leur ai mandé, et que l'on s'était adressé céans, et puis je désirerais bien fort que cette fondation-là se fît de nos Sœurs de Thonon, qui sont certes très-bonnes et vertueuses, et la Mère, comme vous savez, est très-capable; mais nous y mêlerions des Sœurs de céans, et la Mère en étant, il faudrait dire qu'elle serait de ce monastère; car il m'est avis que l'on doit être bien aise d'avoir des Religieuses de Nessy pour fonder. Voyez, ma très-chère fille, si vous pourrez gouverner cela, en sorte qu'il puisse réussir, mais comme de vous-mêmes, sans témoigner que je vous en aie écrit; peut-être que le bon Père Carrel vous y pourra aider. — Ma fille, Dieu sait en quel rang vous êtes dans mon cœur, et combien vous m'êtes uniquement chère; notre bon Dieu vous conserve! Je me fie que vous y aurez du soin. Sa douce Bonté règne entièrement et à jamais en nous! *Amen.* — Il soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Envoi des *Réponses*. — Régler la correspondance suivant la cordialité et la pauvreté. — Prise d'habit de Sœur J. M. de Mongeny.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 21 mars 1632.

Vraiment, je ne sais que faire avec cette très-chère fille qui se plaint toujours de quoi elle n'a pas assez souvent de mes nouvelles, tant elle en désire, et pense que je suis paresseuse à lui écrire! Mais, si elle compte bien, elle verra que cela n'est pas, et qu'elle m'en doit encore de reste. Je n'ai point su que Mgr de Genève envoyât un messager à Lyon; car si nous en eussions été avertie, il y aurait bien eu un petit billet pour vous, ma très-chère fille. Nous vous avons écrit depuis, par M. Pioton, et [nous] vous avons fait écrire par nos voituriers d'ici, afin que vous leur remissiez la balle de Paris que vous nous voulez envoyer.

Ma Sœur la Supérieure du faubourg [de Paris] vous mandera dix exemplaires des Réponses, à ce qu'elle nous a écrit. S'il y a quelque chose de bon et utile là dedans, la gloire en est toute à Dieu; car c'est Lui seul qui me l'a donné, je vous en assure, ma chère fille. — Nous vous avons déjà mandé que nous n'avions point vu le Père Jésuite à qui vous donnâtes de vos lettres, lesquelles pourtant nous avons bien reçues, et toutes les autres aussi que vous nous marquez. Oui, ma très-chère fille, vous aviez raison de nous écrire ce qui regarde ces ports de lettres, et je vous répondis simplement selon la proposition que vous m'en faisiez; mais maintenant que vous nous dites la chose plus amplement et clairement, j'entends mieux ce que vous voulez dire qu'alors; et c'est pourquoi je vous dis que nous avons déjà écrit à quelques-unes de nos maisons et le

ferons encore aux autres, autant que ma mémoire et celle de ma petite coadjutrice pourra porter, afin que l'on n'écrive plus tant, car aussi certes l'on excède bien quelquefois. Il y a telle fille qui m'écrira des lettres de seize pages, et je veux retrancher cela désormais; car je ne veux plus que les filles m'écrivent, si ce n'est qu'il y ait une vraie nécessité. Elles se doivent contenter que les Mères m'écrivent, autrement je leur déclare que je brûlerai leurs lettres sans les décacheter, car je ne puis plus fournir à tant d'écritures. Et pour les autres maisons, je manderai que l'on se tienne au Coutumier tant qu'il se pourra, excepté une fois l'année aux communautés; et pour les Sœurs entre elles, qu'elles s'écrivent rarement et courtement. Je crois, ma très-chère fille, que voilà ce qui se peut faire en cela. Vous ne devez pas avoir eu crainte de faillir en me disant ce que vous m'en avez écrit, parce que la parfaite confiance qui doit être entre nous nous doit faire tout dire sans quasi le considérer.

La chère nièce prit enfin le saint habit il y a aujourd'hui huit jours et bravement : elle se nomme Sœur Jeanne-Marguerite [1].

[1] Cette chère nièce de la Vénérable Mère de Blonay, comme elle originaire du Chablais, eut le bonheur d'être souvent bénie dans son enfance par saint François de Sales, et de recevoir la confirmation de ses mains sacrées. « Elle était (*disent ses contemporaines*) d'une humeur gaie et enjouée qui la faisait bienvenir dans toutes les grandes compagnies » ; mais comprenant bientôt le néant de tout ce qui passe, cette âme généreuse sollicita et obtint une place à la Visitation d'Annecy. Jamais, dès lors, elle ne connut les étroites réserves qui paralysent la grâce et rendent stationnaire dans les voies de la perfection. Glorifier le Seigneur par une secrète immolation de tout son être, tel fut le but unique qu'elle poursuivit dans l'heureuse condition d'inférieure au premier et au second monastère d'Annecy; préparer à ce Dieu jaloux autant de victimes que d'épouses, devint sa suprême ambition pendant les années de son gouvernement aux monastères de Brioude, Angers, Seyssel, Mâcon et Limoges. Le 10 avril 1692, Sœur Jeanne-Marguerite de Mongeny allait offrir à son céleste Époux l'hommage de soixante-trois années de fidélité aux devoirs de la vie religieuse.

(*Livre des Vœux du premier monastère d'Annecy.*)

M. le baron de Lucinge, M. de Bernex et M. de Mongeny vinrent ici pour cela, mais sans apporter argent ni chose quelconque pour l'habiller, ni pour sa pension, de façon qu'il a fallu que la maison fournît tout cela : seulement ils donneront deux cents florins d'ici à un an pour la pension ; et, du reste, il a fallu se contenter d'une rente constituée de deux mille et trois cents florins. Dieu veuille encore que nous en soyons bien payées! Certes, je ne leur ai point celé que votre considération avait beaucoup opéré en cela; car autrement les nécessités de cette maison ne nous eussent pas permis de traiter de la sorte; mais, pour l'amour de vous, et parce que nous croyons que la fille sera bonne, nous avons passé par-dessus tout le reste. Vous, ma chère fille, je ne veux pas que vous nous envoyiez de vos biens, sans que nous ne vous en demandions ; ce que nous ferons cordialement et tout confidemment quand nous en aurons besoin, je vous en assure.

Au reste, je vous prie de ne vous point retrancher de m'écrire tant amplement que vous voudrez; car vos lettres [me] délassent de la peine que les autres me donnent pour la consolation que j'en reçois, et je ne veux pas que vous m'en priviez. Il est bien vrai que, si ce n'était la charité de ma petite coadjutrice et de notre Sœur M.-Antoinette [de Vosery], à qui je dicte les lettres tout de suite, et elles les vont écrire tandis que j'en lis d'autres ou que j'écris, je n'y pourrais pas fournir; mais cela me soulage fort. Gardez-vous bien, ma très-chère fille, de vous retrancher de m'écrire, car certes vos lettres me soulagent. Quand je reçois des paquets de Lyon, je les ouvre aussitôt pour y prendre votre lettre, et puis laisse le reste pour le voir à mon loisir. Bref, Dieu a donné, comme je crois, une fort spéciale bénédiction à notre sainte alliance que je désire être éternelle, pour le glorifier en son saint paradis. — Mille saluts à toutes nos Sœurs. Tàchez de connaître l'esprit de notre Sœur Agnès [Daloz], et m'en dire après votre pensée.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLV

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Les soulagements pris par obéissance sont plus méritoires que le jeûne fait par sa propre volonté. — Préparer la fondation de Nîmes. — Manière d'éprouver une prétendante. — Qualités nécessaires à une directrice.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 24 mars [1632].

Ma très-chère fille,

Il n'y avait que deux jours que je vous avais écrit par la voie de nos bonnes Sœurs d'Avignon, quand j'ai reçu votre dernier paquet, me semblant que celle de Lyon n'est pas bien assurée, puisque même vous ne me faites point de mention d'avoir reçu le paquet que nous vous envoyâmes dernièrement par là. Nous vous écrirons bien toujours le plus souvent que nous pourrons; mais dites-nous quelle voie est la meilleure pour vous faire sûrement tenir nos lettres; et si vous n'en recevez pas si souvent comme vous désireriez, il ne faut pas que vous attribuiez ce manquement à [défaut de] confiance, ma chère fille, parce que les monastères se multiplient si fort que je suis grandement surchargée d'écritures et de lettres.

Je loue et remercie Notre-Seigneur de tout mon cœur de ce que vous êtes maintenant en meilleure disposition [santé], et le supplie vous y conserver longuement pour le service de sa gloire. Mgr votre digne prélat nous a écrit pour nous remercier des reliques de notre Bienheureux Père, et nous dit ensuite l'appréhension que l'on a eue de votre mal, mais que votre obéissance aux médecins et votre vertu vous ont fait aussitôt retourner en santé. Néanmoins, ma très-chère fille, comme je vous ai déjà écrit, je crois que tant de remèdes que les médecins donnent sont plus nuisibles qu'utiles, et qu'il ne vous faut que quelques petits remèdes fort doux, une bonne nourriture

et du repos, et avec cela vous garder du froid et du serein, tant qu'il vous sera possible; car, comme je l'écrirai à Mgr votre bon prélat, je vous ai vu céans rouler dix ans depuis votre grande maladie sans tenir un jour entier le lit, au moins que je me souvienne, et sans prendre que fort peu de remèdes, et il me semble que vous vous en trouviez mieux. Toutefois, il faut toujours que nous autres Religieuses demeurions soumises pour ces choses-là, comme pour tout le reste, à ceux qui ont du pouvoir sur nous, après que nous avons représenté simplement les choses que nous pensons le devoir être.

Je suis bien aise que vous soyez si bien cautérisée, car je crois que c'est ce qui vous sera le plus utile. L'on a bien fait de vous ordonner de manger de la viande ce Carême, parce que cela vous était nécessaire; et je vous prie, ma très-chère fille, de vous rendre toujours fort simple à ces commandements; car votre obéissance en cela, avec ce que vous ne le faites point par plaisir, sera incomparablement plus agréable à Dieu que si vous aviez jeûné quatre Carêmes tout de suite. Enfin, je désire que vous fassiez ce qui se pourra pour vous maintenir en santé, pour au moins aller jusqu'à la fin de votre temps en la conduite de cette maison que Dieu vous a commise, à ce que vous la puissiez laisser bien établie en l'esprit de l'Institut, et que vous y ayez quelques filles qui vous puissent succéder. Mais, au bout de tout, ma chère fille, je remets tout entre les mains de Dieu, pour en disposer selon son bon plaisir; car Il sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes.

Je suis bien consolée de savoir votre nombre accru, et de filles qui ont de si bonnes dispositions pour prendre l'esprit de notre vocation, et qui appartiennent à des personnes de considération; car il vous fallait cela pour le commencement surtout, puisqu'elles vous apportent de quoi aider à faire votre bâtiment et fournir à votre entretien. Je suis bien aise que vous ne soyez point gênée en la grandeur de la place qu'il vous faudra pour

bâtir, puisqu'on y en pourra ajouter autant qu'il sera requis pour vous bien mettre au large. Je m'assure que Monseigneur y fera bien avancer la besogne, et cependant vous êtes assez bien logées pour un commencement. Si vous vous agrandissez un peu en prenant ces chambres qui touchent à votre maison, comme vous me dites que vous voulez faire, cela vous accommodera toujours en attendant que votre bâtiment soit en état d'y aller.

Ce nous sera de la consolation que vous receviez la fille de la sœur de Mgr de Nîmes, parce que je pense que cela réveillera la fondation dont on parle il y a si longtemps en sa ville. Je vous ai écrit ces jours qu'un Père de l'Oratoire de là en avait écrit à nos Sœurs de Valence, auxquelles nous avons mandé que l'on s'en était adressé céans dès longtemps, et que nous pensions que Mgr de Nîmes voulait des filles de deçà, parce que nous savons assurément qu'elles n'en ont pas pour y employer. Si vous pouvez contribuer quelque chose pour faire réussir cette bonne œuvre, [je] m'assure que vous vous y emploierez fidèlement et un peu dextrement. Nous serons très-aises qu'il y ait plusieurs de nos maisons en ces quartiers de delà, parce que le pays y étant bon et les personnes riches, les maisons y seront assez tôt accommodées, et surtout parce que je crois qu'il en réussira beaucoup de gloire à Dieu, auquel néanmoins nous laissons la disposition de tout.

Quant à cette bonne veuve qui se présente pour être Sœur domestique, à la vérité, ces femmes si dévotes ont souvent de la peine à se soumettre à quitter leurs dévotions, et ce naturel triste et couvert sont deux mauvaises conditions; mais néanmoins vous pourrez essayer si elle aura tant de souplesse comme l'on dit, lui faisant déjà quitter quelques-unes de ses dévotions pour l'éprouver, avant que de lui donner parole pour sa réception, car je crois que par là vous pourrez bien connaître si elle sera propre ou non. — Je loue Dieu de ce que Mgr votre bon prélat vous continue avec tant de bonté sa chère dilection,

et je supplie Notre-Seigneur lui donner abondamment ses grâces et sa sainte lumière et la force pour la bien suivre, afin qu'il corresponde dignement à ce que sa divine Bonté veut de lui. Vous suivez grandement mon inclination de tâcher de ne lui être point à charge, et je vois que pour cela il ne manque pas de soin de pourvoir à vos petites nécessités ; mais vous me consolez fort en ce que vous me dites, que vous traitez avec lui, en tout ce que vous avez à faire, avec respect, déférence et filiale confiance ; car c'est de la sorte, ma chère fille, que nous devons traiter avec nos Supérieurs.

Vous avez bien fait de vous décharger du soin des novices sur ma Sœur G.-Angélique [Brunier] ; car, pourvu qu'elle se ressouvienne bien de ce que je lui ai dit et qu'elle le pratique fidèlement, les élevant en vraie directrice de la Visitation et non en maîtresse du monde, j'espère que Dieu sera glorifié de son petit travail et qu'elle fera de bonnes filles, car elle est fervente et a un bon cœur. Mais qu'elle fasse sa charge selon les avis qui lui ont été donnés, et suive ce que j'en dis en mes Réponses, mais surtout les conseils que vous donnerez pour cela ; et dites-lui que je la prie que la sainte douceur, suavité et cordialité reluisent en toutes ses actions et paroles, et avec cela elle sera une bonne fille, vous le verrez bien. Je la salue fort chèrement, et vous prie de lui dire ceci. — Nous vous remercions cordialement de vos jolis petits ciseaux. Ne vous mettez pas en peine de nous rien envoyer, parce qu'il fâche à ceux qui viennent de se charger de nos affaires, si ce n'est quand il vient quelque muletier. M. Garin nous a dit qu'il n'avait pu apporter votre petite caisse.

Je ne pense [pas] que vous puissiez recevoir pour véritable la crainte qui vous vient, que notre éloignement de présence corporelle en refroidisse mon affection envers vous, ma fille. Je vous dis la vérité, que tout le monde ensemble n'y saurait apporter aucune diminution : cette dilection vient de Dieu, et

est si bien fondée que rien ne l'ébranlera jamais; au contraire, certes il me semble que je la vois toujours croître. Et si je ne regardais Dieu, j'aurais grand'peine de vous avoir éloignée de moi et m'avoir privée des chères consolations et utilités que je pouvais recevoir de votre chère présence; mais je loue Dieu, qui n'a pas permis que je me sois jamais préférée à ce que j'ai connu être du service de Dieu. Croyez donc bien, ma vraie très-chère fille, que je vous porte tendrement dans mon cœur, et en un lieu où rien ne vous déplacera jamais. Je suis de même très-assurée de votre invariable affection et confiance filiale; c'est ma consolation, et que vos petits services sont reçus agréablement de Dieu et de ses créatures; car Monseigneur m'en dit merveille. Dieu seul en soit glorifié, duquel je vous souhaite le plus pur et le plus saint amour. *Amen.*

Le voile [de calice] de Mgr de Montpellier sera fait pour Pâques. M. Garin nous a promis de le faire tenir sûrement; vous le lui présenterez, s'il vous plaît.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLVI

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A CRÉMIEUX

Ne permettre l'entrée de la clôture aux dames amies que pour les seuls exercices de la retraite. — Déférence due à la fondatrice.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue Dieu de savoir que vous êtes toutes retournées heureusement et avec édification du prochain dans votre bénite clôture, et je supplie sa Bonté vous faire la grâce que vous n'ayez plus sujet d'en sortir. J'ai été consolée de savoir aussi que toutes ces bonnes dames de par delà vous continuent leur

affection; mais pour ce qui est de les laisser entrer dans votre maison, si ce n'est pour y faire les exercices, je ne pense pas que cela se doive permettre, car ces entrées d'un jour ou deux ne servent de rien qu'à donner sujet de distractions aux Sœurs, et si vous les permettiez, vous en seriez continuellement importunée.

Je ne sais pourquoi vous attendez madame de Granieu, pour poser la première pierre de votre église; car je crois que si elle avait la volonté de se rendre votre bienfaitrice, elle se déclarerait. Ne vous en faisant point de semblant, vous ne lui en devez rien témoigner, car il ne faut pas que nous servions de cloche pour inviter les personnes à nous faire du bien. Cela appartient plutôt à madame de Saint-Julien ou à madame sa mère de poser la première pierre, puisqu'elles portent le nom de fondatrices, si ce n'est qu'elles voulussent laisser cela à quelque personne qui serait invitée par ce moyen à vous aider de quelque chose pour faire votre bâtiment. Il faut que vous ménagiez cela, comme vous le jugerez plus à propos. Ma chère fille, Dieu vous donne son saint amour! Priez Dieu pour moi, je vous en prie, qui suis de cœur sincère toute vôtre.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLVII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-ISABELLE DE LA LUXIÈRE

A CRÉMIEUX [1]

L'humilité attire l'Esprit de Dieu. — Chasser avec soin toute pensée de défiance.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

Ma très-chère fille,

Vous m'aviez déjà confié ce secret de votre cœur, dont je vous sais très-bon gré; mais ne pensez plus aux choses passées. Qu'elles nous servent seulement pour nous faire tenir très-humbles et basses devant Dieu, qui nous a été si miséricordieux, et très-petites à nos propres yeux et à l'égard de toutes créatures. Ce doit être notre principale affection, et de nous rendre très-fidèles à la pratique de cette sainte vertu, seule digne d'attirer l'Esprit de Dieu en nous.

Pour votre oraison, suivez avec grande simplicité l'attrait de Dieu, selon le conseil de votre bonne Mère. N'admettez nullement la pensée que vous serez damnée : c'est un soufflement de l'esprit malin. Vous avez des bonnes arrhes de la bienveillance de Dieu, par la grâce de votre vocation. Demeurez en paix et confiance entre les bras de sa bonté et miséricorde; elle vous sera favorable. Mais soyez-lui bien fidèle, ma très-chère

[1] Sœur Marie-Isabelle de la Luxière, originaire de Nantua, fit profession à Annecy le 3 mai 1627, et dut en partir quelques mois après pour aller à la fondation de Crémieux. Soit à ce monastère, soit à ceux de Draguignan, Grasse, Arles et le Pont-Saint-Esprit qu'elle gouverna successivement, cette vraie Religieuse parut un « miroir de dévotion » et s'étudia surtout à inculquer à ses Filles un tendre amour envers la divine Eucharistie. C'est dans la participation à ce Pain céleste qu'elle puisa la force de gravir la montagne sainte, où le Seigneur se montre face à face à ses élus.

(*Année Sainte,* VIIe volume.)

fille, en votre rabaissement et vous tenez fort unie avec vos Sœurs et également. Je vous assure que de cœur je suis toute vôtre.

L'on proposera des Sœurs pour l'élection capables de porter la charge, et les Sœurs seront en liberté d'élire selon l'inspiration de Dieu, que je supplie vous bénir et soit béni.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Marseille.

LETTRE MCLVIII (*Inédite*)

A LA SOEUR ANNE-PÉRONNE BAILLARD

A CRÉMIEUX [1]

Elle lui recommande la charité et la joie au service de Dieu.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Encore ce petit billet, puisque Dieu m'en donne le loisir. Vous m'avez bien consolée de me parler avec une si entière confiance. Je vous dirai aussi et à cœur ouvert, comme à ma chère fille, que j'ai bien trouvé du changement en votre esprit, remarquant qu'ici vous veilliez avec plus de soin de ne pas faire tant de fautes, surtout envers les Sœurs, auxquelles vous portiez grand respect et soumission. Reprenez ce train, ma chère fille, et soyez si fort sur votre garde que vous n'échappiez plus de paroles contre la charité. Rendez-vous fort obéissante, douce, cordiale et respectueuse envers toutes.

Pour votre oraison, suivez-y l'attrait et ne vous laissez pas dissiper volontairement. Pensez souvent à la Vie et Passion de

[1] Cette Religieuse, professe d'Annecy, envoyée en 1627 à la fondation de Crémieux, conserva jusqu'à la mort les ferventes habitudes de son noviciat, entre autres la pieuse pratique de « regarder chaque soir si son cœur était en paix et douceur avec tous ses prochains ».

(*Livre des Vœux du premier monastère d'Annecy.*)

Notre-Seigneur, afin de l'imiter en ses vertus, et vivez joyeuse dans la maison de Dieu, ne vous laissant porter à aucun désir, sinon à celui de plaire à Dieu par l'exacte observance.

Nous vous nommerons pour l'Ascension des Sœurs des plus capables qui nous sera possible, pour proposer à votre élection; mais, pour Dieu, que l'on laisse bien agir le Saint-Esprit, en l'amour duquel je suis toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Témoignages de gratitude. — Il faut donner aux Religieuses le temps de s'affermir dans la vertu avant de les envoyer en fondation. — N'admettre aucune interprétation des Règles et coutumes. — La Sainte désire que ses filles écrivent rarement et courtement.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 29 mars [1632].

Vraiment, il est beau et riche en excellence ce béni parement! aussi est-il parti du grand et charitable cœur de ma grande et très-unique fille. Nous l'avons offert à Dieu et à notre Bienheureux Père, avec une communion générale de notre communauté, qui avec moi vous en offre, et à la vôtre très-chère, mille actions de grâces. Nous avons fort supplié cette divine Bonté de répandre abondamment la blancheur de sa sainte innocence et pureté sur toutes vos chères âmes, et le vermeil de son pur amour, afin qu'avec les saintes vierges et les glorieux martyrs nous le puissions bénir et louer éternellement. *Amen*. Je remercie en particulier vos chères novices du petit tableau de notre Bienheureux Père qu'elles ont envoyé aux nôtres. Je l'ai trouvé si à mon gré que je l'ai gardé pour notre cellule, et vais pensant ce que je leur pourrais envoyer en

contre-échange qui leur pourrait être agréable. Ma très-chère fille, si vous le pouvez savoir d'elles, dites-le-moi, et je le ferai de bon cœur.

Nous reçûmes avant-hier votre dernière lettre; je m'assure que maintenant vous avez aussi reçu deux ou trois des nôtres avec la réponse pour M. le commandeur [de Sillery]. Vous me dites qu'il l'attendait de bon cœur; mais, hélas! qu'il la trouvera indigne de son attente! J'en veux aimer de bon cœur mon abjection, et récompenser, si je puis, mon impuissance, par mes prières; car c'est la vérité que ce bon seigneur m'est en grande vénération. — Nos pauvres Sœurs me font pitié d'être là si seules : si ce n'était cela, j'aurais plus d'inclination que cette fondation fût retardée; nous en faisons tant que nos Sœurs n'ont pas le loisir de se bien fonder elles-mêmes. Je crois bien que ma Sœur M.-Euphrosine [Turpin] est bien capable; mais [il] lui eût fait grand bien d'être encore sous votre main; néanmoins, si vous n'en avez point d'autres, il faut espérer, comme disait notre Bienheureux Père, que la Providence suppléera à tout ce qui manquera. Mais, devant que de les envoyer, il me semble qu'il serait nécessaire qu'il y eût quelques dispositions pour le temporel, soit de quelque bonne personne qui donnât ou avançât quelque chose, ou qu'il y eût des filles prêtes. Je le vais faire écrire à notre Sœur la Supérieure de N. ; elle gouverne fort bien sa maison. — C'est dommage si notre Sœur la directrice n'a des forces suffisantes au corps et à l'esprit pour vous pouvoir succéder; je pense que toutes ses faiblesses et attaques se guériront plutôt par une humble et tranquille souffrance en se divertissant simplement, que par toute autre manière de les combattre. Or bien, entre ci et deux ans l'on verra ce que Dieu fera. [*Plusieurs lignes inintelligibles.*]

Sa Bonté nous conserve notre bon Mgr de Bourges et nous l'amène heureusement. Ces incertitudes tiennent en peine; mais Dieu les veut, il s'y faut soumettre de bon cœur. Je suis

soulagée de ce qu'il n'amènera pas ma fille de Chantal, pour la crainte que j'avais que cela ne l'incommodât; mais il ne lui faut pas dire à elle, car elle pourrait penser que je ne l'aime pas, bien que je la chérisse de tout mon cœur; mais les entrevues me sont assez indifférentes. — Que me voilà bien consolée de vous savoir toute remise! Je prie Dieu que votre santé soit rétablie pour longues années, afin que sa Bonté en tire de plus en plus sa gloire.

Nouez le plus tôt que vous pourrez l'affaire de madame de Senecey; tout ce qu'elle demande est juste et raisonnable. Il est vrai que ce n'est pas un article de la Règle de ne prendre que trois petites Sœurs; mais elle est du Coutumier. Ces bons Pères [*mot illisible*], et le Père Maillan même, ne sont que trop libres en l'interprétation de notre Institut, en ayant donné quelquefois d'assez contraires aux intentions du Bienheureux; enfin, quand on désire une chose, on trouve qu'elle se peut. C'était, je m'assure, par tel moyen que nos Sœurs de Lyon avaient cinq petites filles, et qu'on voulait prouver que notre Sœur de Blonay pouvait être réélue Supérieure autant de fois que les Supérieurs et les Sœurs le jugeraient nécessaire, et qu'aussi elle est du monastère de Lyon, et autres bonnes interprétations qu'on a voulu faire. Or néanmoins, ma très-chère fille, il faudra gratifier ce bon Père en tout ce qui se pourra, car il est un digne serviteur de Dieu, fort affectionné à notre Institut, et qui nous a toujours fort obligées. Voici ma pensée : la petite de Ragny ne doit tenir aucun rang entre les petites [filles], puisqu'elle est en qualité de bienfaitrice; que si l'une des trois autres était de quinze ans pour être mise au noviciat, vous pourriez en liberté en prendre encore une. Que si cela ne se peut, je laisse à votre jugement, ma très-chère fille, de faire ce que vous jugerez pour le mieux en cette occasion; bien qu'il soit vrai qu'il sera regardé de vous plus que de toute autre, et qu'il est toujours fâcheux de rompre ses coutumes. Notre

Bienheureux vous dira ce que vous avez à faire. Ma fille, vous m'êtes de plus en plus uniquement chère.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, nos Sœurs de Lyon m'ont mandé que nos Sœurs de par delà écrivent tant et tant en Provence et en Dauphiné, que le maître de la poste disait que ses sacs étaient tout pleins des paquets de la Visitation : certes, je crois qu'il y a prou d'inutilités parmi tout cela, et, ce qu'il y a plus à craindre, des impertinences [puérilités] qui, si elles étaient vues et lues, seraient bien des risées, et de plus surchargent les maisons de ports. Si vous pouvez savoir quelles sont ces grandes écriveuses, il les en faudrait avertir. Je minute de les retrancher à celles qui s'adressent à moi, y ayant bien des Religieuses qui m'ont écrit des lettres longues de seize pages. Oh certes! je [leur réponds] comme il faut; car je ne puis fournir à lire et répondre.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCLX (*Inédite*)

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A BLOIS

Condoléances sur la mort du Père spirituel.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 29 mars 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il y a fort peu de temps que je vous ai écrit; c'est pourquoi je ne vous fais maintenant que ce billet, pour seulement me condouloir avec vous de la mort de M. votre bon Père spirituel. Voilà, ma très-chère fille, comme la vie de l'homme est incertaine, et comme nous nous devons toujours tenir sur nos gardes. Je prie Dieu qu'Il le veuille recevoir en son saint repos. — Puisque vous avez des filles capables en votre maison pour vous succéder, il n'est pas besoin d'en mettre de celles de

dehors sur le catalogue pour proposer à l'élection. Néanmoins, avec toute bonne liberté, faites ce que Dieu vous inspirera, tant pour ce sujet que pour tout le reste. Je supplie sa Bonté vous donner abondamment ses célestes grâces, et à toutes nos chères Sœurs que je salue de cœur.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE MCLXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Comment faire le choix des Sœurs destinées à être envoyées en fondation. — L'obéissance est la solide base de la sainteté. — Il faut conserver soigneusement les usages établis par le B. Fondateur.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 1er avril 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il n'y a que trois ou quatre jours que je vous ai écrit; mais je le fais encore maintenant à l'avantage, afin que cette lettre soit prête quand il se présentera une commodité pour Lyon. Je vous ai déjà mandé que je me porte bien depuis quinze jours en ça, Dieu merci, et vous ai aussi écrit touchant l'affaire de madame de Senecey.

Oui, ma très-chère fille, que ce sera suffisamment, ains abondamment, faire la charité à notre maison de Bourg d'y prendre deux Sœurs pour votre fondation de Mâcon. Pour celle de Villefranche[1], peut-être que nous emploierons la bonne

[1] La fondation de Villefranche en Beaujolais se préparait par les soins de M. Deschamps, dont les deux filles étaient Religieuses au monastère de Bellecour. Ce pieux gentilhomme avait d'abord rencontré tant d'obstacles à l'exécution de sa sainte entreprise qu'il s'était vu obligé de réclamer l'intervention de la reine Anne d'Autriche. « Aussitôt Sa Majesté envoya un exempt de ses gardes (disent les anciens *Mémoires*) pour ordonner aux

volonté de nos Sœurs de l'Antiquaille pour quelque autre de nos pauvres maisons, en cas que celle de Bourg donne trois ou quatre filles pour une petite fondation dont on parle, je ne sais où, au Comté, qui se doit faire bientôt. Quant à ce qui est du choix de la Supérieure que vous devez envoyer à Mâcon, vous ferez bien de suivre ce que le Coutumier marque pour cela, d'en conférer avec vos coadjutrices ou avec vos Sœurs anciennes pour en savoir leur sentiment, si les conseillères sont de celles que vous y voulez envoyer, et puis en communiquer avec le Supérieur ou Père spirituel. Après cela, s'il veut et que vous le jugiez à propos, vous pouvez lui faire parler à toutes les Sœurs pour vous mieux résoudre. Et faisant de cette sorte, ma chère fille, il ne faut point douter que ce qui se conclura ne soit selon le bon plaisir de Dieu. Je trouve, en ce que vous me dites de notre Sœur Fr.-Gertrude [Pinedon], des fort bonnes conditions à mon gré. Pour ma Sœur M.-Denise, il me semble qu'elle est un peu bien bruyante pour être si tôt renvoyée dehors; néanmoins, il faudra que vous fassiez le jugement de cela selon la Supérieure que vous enverrez.

Mgr de Genève nous avait déjà bien dit que madame de Vendôme vous a envoyé un cœur d'or. Dieu veuille rendre les nôtres tout d'or de sa charité et de son pur amour! — Vous avez bien fait d'ôter l'habit à cette bonne grosse fille; car ayant l'imagination forte, toutes les impressions qu'elle prendra, il est à craindre qu'elle ne les tienne pour des vérités. — Quant à ma Sœur la Supérieure de Moulins, Mgr de Genève lui a déjà bien

magistrats de recevoir les Religieuses de la Visitation, assurant qu'elle les aimait particulièrement, parce qu'elles sont filles de la Sainte Vierge et du Bienheureux François de Sales, et que telle était sa volonté. Après cela, ces Messieurs ne firent plus de difficultés », et les fondatrices venues de l'Antiquaille furent solennellement installées à Villefranche, le 21 septembre 1632. (*Histoire inédite de la fondation de Villefranche.*)

écrit; je ne sais pas s'il voudra redoubler. Pour moi, si j'ai le loisir, peut-être lui ferai-je encore un billet. Certes, les choses qu'elle fait sont du tout contraires à l'esprit de sa vocation, et [je] ne sais comme elle se laisse si fort porter à cette inclination qu'elle a à l'austérité, car c'est une bonne fille qui a des bonnes dispositions pour rendre du service à Dieu, et elle se gâte par ce moyen. Pour moi, j'estime toujours plus la sainteté qui a son fondement dans la soumission. — Ma très-chère fille, je vous dis encore en confiance qu'il y a une de nos maisons qui désirerait avoir notre Sœur Claude-Agnès [Daloz] pour Supérieure. Je crois que vous l'avez maintenant auprès de vous, ainsi que je vous en ai écrit deux [fois] pour vous prier de l'y faire passer; c'est pourquoi je désirerais que vous en sussiez le sentiment de notre Sœur la Supérieure de l'Antiquaille[1], et que vous me le mandassiez avec le vôtre. C'est une âme en laquelle je ne sais rien que de bon, et [je] crois bien que pour la conduite intérieure, elle y réussira toujours bien; mais ce que je craindrais un peu, c'est qu'elle ne fût pas tant ménagère pour le maniement du temporel; néanmoins, je serais bien aise d'en savoir votre pensée de vous deux seules à qui je la dis. Je désirais la garder un peu ici avant que [de] la remettre en charge, pour cette raison; mais puisqu'elle aura été auprès de vous et

[1] La communauté du second monastère de Lyon se trouvant trop à l'étroit à *Gourguillon,* avait dû se transporter sur une autre partie de la colline de Fourvières, dans une maison beaucoup plus vaste, appelée *Antiquaille,* à cause des nombreuses antiquités romaines qu'on y avait découvertes. « En creusant la terre (*dit l'Histoire de la fondation*), on trouvait des statues, des pierres brisées, des salles pavées à la mosaïque et de grandes pierres blanches, sur l'une desquelles était marqué : *Ci-gît Tite, fils de Vespasien.* Si nous méprisons ces raretés, il y en a d'autres que nous honorons infiniment, ce sont les cachots des martyrs que nous avons le bonheur de posséder ; c'est dans le lieu où nous sommes que saint Pothin et ses compagnons ont été martyrisés. » De là vient que le second monastère de Lyon conserva le nom d'*Antiquaille,* sous lequel il fut désigné jusqu'à la révolution de 1793.

de notre Sœur de l'Antiquaille, j'estime que c'est assez, voire, c'est plus que si elle avait été auprès de nous.

Voilà tout, ma très-chère fille, sinon ce que vous savez si bien, que je suis de cœur entièrement à vous. Notre gros paquet est demeuré : nous y joignons ce billet, et [je] vous supplie de faire tenir sûrement ces deux paquets qui s'adressent à Paris. Dans celui pour la ville, il y a une étole de notre Bienheureux Père pour l'église cathédrale d'Ypres, en Flandre. Voyez s'il le faut bien recommander.

Dieu soit béni!

Ma chère fille, je vous dis encore sur ce que vous me proposez de faire faire l'élection de la Supérieure que vous voulez envoyer à Mâcon, par voix de chapitre, que nous ne devons point mettre de nouvelles coutumes en notre Institut, ains suivre simplement ce que le Bienheureux nous a laissé. Vous souvenez-vous, ma chère fille, de la peine que vous pensâtes avoir quand Mgr de Lyon voulait faire l'élection de ma Sœur la Supérieure de Saint-Étienne? C'est pourquoi je vous dis derechef que vous conserviez toujours l'autorité que la Supérieure et les Sœurs doivent avoir dans l'exacte observance, et [que vous] n'en donniez point au dehors plus qu'il ne faut, car cela est important. — Je vous prie de nous faire réponse touchant ma Sœur C.-Agnès, par ce porteur, et de faire joindre cette lettre pour Troyes au paquet du faubourg. — Ne payez point de port à ce porteur, parce que nous le payons ici.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A CRÉMIEUX

Conseils pour la prochaine élection.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 11 avril 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Par une si bonne occasion, je vous ai voulu faire ce billet pour vous dire ce que je réponds à vos Sœurs conseillères qui m'ont écrit pour l'élection, qui est que vous pourrez proposer sur le catalogue ma Sœur Marie-Françoise de Livron, qui est une fille fort vertueuse et bien expérimentée au gouvernement spirituel et temporel, et que je crois qui serait utile à votre maison en cas que vous ne puissiez pas porter plus longtemps la charge, à cause de vos infirmités corporelles, et parce que aussi, selon la première parole que nous donnâmes de ne vous laisser là que trois ans, nous serions bien aises de vous avoir ici : vous y seriez plus soulagée, ma chère fille, et votre santé en serait peut-être meilleure. Croyez que vous y serez toujours reçue chèrement et avec des cœurs pleins d'une sincère dilection pour vous, je vous en assure, ma très-chère fille.

Il y a encore d'autres Supérieures déposées que je nomme à nos Sœurs. Vous pourrez choisir ensemble celles que vous trouverez plus à propos pour mettre sur le catalogue, s'il est besoin. Je remets tout entre les mains de Notre-Seigneur, m'assurant qu'Il vous inspirera à toutes ce que vous aurez à faire en cette occasion. J'en supplie sa douce Bonté, et de vous rendre participantes des mérites de sa glorieuse résurrection. Je suis en son amour plus que je ne puis dire, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Sentiment de la Sainte au sujet des opérations que nécessitent certaines maladies. — Voyage à Rumilly et à Chambéry.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 13 avril [1632].

Ma très-chère fille,

Voilà les réponses pour Paris et Riom, que ce bon Père vous portera ou vous les enverra. Il a fait merveille en cette ville par ses doctes et dévotes prédications ; il nous a aussi prêchées quelquefois, dont nous sommes restées fort consolées et édifiées. — Je crois que vous aurez reçu nos réponses touchant votre fondation de Mâcon. Puisque vous avez la parole de madame de Senecey, je pense que vous pouvez bien faire partir vos Sœurs quand vous voudrez, car elle n'est pas femme qui veuille manquer de tenir sa parole.

Quant à votre pauvre Sœur malade de la pierre, certes, je ne sais quasi que vous en dire, parce que je sais que notre Bienheureux Père se trouvait fort douteux pour donner conseil en de semblables occasions. Pour moi, j'aimerais mieux mourir que de subir les remèdes proposés, tant pour éviter les abjections que cela causerait, que pour le danger qu'il y a d'offenser Dieu. — Au surplus, ma très-chère fille, nous espérons de partir demain pour Rumilly, si Dieu permet qu'il fasse beau temps ; car Mgr de Genève m'a recommandé d'aller voir nos chères Sœurs de là, et puis celles de Chambéry. Ma bonne Sœur la Supérieure a si bien poursuivi, nonobstant le refus qui lui avait été fait, qu'elle a obtenu de Mgr que nous leur irions aider à choisir une place pour les loger ; et encore pour conclure une affaire bien importante, bien qu'elle ne regarde que le temporel, à quoi j'ai un peu de répugnance parce qu'il ne me

semble pas que cela soit bien nécessaire; mais c'est qu'il me fâche toujours de sortir ; car j'aime bien à demeurer ici. Je ne sais non plus que vous [ce] que nous ferons de cette pauvre maison de Riom ; tout s'y consomme. Nous sommes dans l'impuissance de les aider encore, étant quasi toujours à l'emprunt pour rouler, ne pouvant être payées, outre qu'il se fait et fera toujours plus de dépenses pour les affaires de notre Bienheureux. Vous savez ce que je vous suis. Dieu soit béni et vous fasse vivre de son saint amour! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Affaires de la béatification de saint François de Sales,

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 2 mai [1632.]

Je vous écrivis avant-hier, où je vous mandai la joie et la consolation que je ressens de la santé de Mgr de Bourges, de quoi je bénis Dieu. Croyez, ma très-chère fille, qu'il faut bien regarder le divin bon plaisir de Notre-Seigneur au retardement de cette affaire, car c'est Lui qui le fait. Or, à toute fin, si Mgr de Bourges ne s'acheminait pas pour venir si promptement, comme il nous en donne l'espérance, nous vous envoyons les Mémoires du Père dom Juste. Je vous avais déjà écrit que, s'il se pouvait, vous nous fissiez venir notre bon M. Ramus avec Mgr de Belley ; que si Mgr de Belley l'ancien ne pouvait venir, nous nous servirions du moderne. Nous craignons fort les longueurs du côté de Rome : je vous prie de regarder bien avec M. le commandeur [de Sillery] tous les expédients qui se pourront prendre pour acheminer promptement cette

affaire. Vous êtes sur les lieux, vous voyez comme toutes choses vont, c'est pourquoi je vous supplie d'y employer tout votre soin, et de voir derechef avec notre très-cher et honoré frère M. le commandeur et le Père dom Maurice, pour vous résoudre ensemble à ce que vous jugerez le plus court pour l'acheminement de cette affaire, et si ce serait bon de faire venir Mgr de Belley et M. Ramus. Que si toutefois Mgr de Bourges était sur le point de son départ pour venir ici, il ne lui faudrait pas dire la résolution que nous prenons d'avoir recours à Rome; car, si je ne me trompe, le bon seigneur a un peu de remords de conscience de n'avoir eu son recours en ce lieu-là, ainsi que Mgr de Genève lui avait mandé, il y a environ quatre mois. Et pour conclusion, ma chère fille, je remets cette affaire à votre prudence et sage conduite, pour prendre tous les expédients les plus courts et les plus assurés, ainsi que vous le jugerez pour le mieux. J'écris à Mgr de Bourges, je laisse la lettre ouverte : vous la donnerez ou retiendrez, comme vous jugerez pour le mieux.

Ma toute chère fille, je suis ici à Chambéry, bien embarrassée en ce parloir; mais certes bien consolée parmi nos Sœurs, qui sont fort bonnes et braves. Pour la Mère, vous la connaissez. Nous nous en irons, Dieu aidant, dans dix jours. Dieu soit notre seul amour! Vous savez ce que je vous suis; certes, toute vôtre et de cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCLXV (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Elle lui conseille d'entreprendre la construction d'un monastère régulier.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 4 mai [1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous vous avons écrit, il n'y a qu'environ dix ou douze jours et à nos Sœurs de Lyon, pour savoir si elles vous pourraient faire avoir les neuf mille francs que vous désirez. Nous n'en avons encore point eu de réponse depuis. — Nous avons reçu M. et madame de Vallat, avec tout le bon accueil qu'il nous a été possible de leur faire, et sommes marries que nous n'ayons point d'occasion de leur rendre quelques bons services, car nous le ferions avec grande affection. M. de Vallat m'a dit qu'il espère que dans neuf mois vous aurez un corps de logis bâti. Je l'ai voulu mettre dans l'achat d'une maison qui est à votre passage et qui vous est nécessaire ; mais il n'y a pas voulu entrer. De façon, ma chère fille, que je vois bien que leur inclination est que vous bâtissiez, et je crois que vous êtes trop sage pour vouloir acheter une maison et laisser de bâtir contre l'inclination de Mgr de Montpellier, lequel vous ayant engagée en ce dessein de faire bâtir, ne manquera de vous aider à l'avenir, comme il a fait par le passé, et comme je vois qu'il fait toujours, en quoi certes vous lui êtes grandement obligée. Et croyez, ma fille, que si tous les commencements de nos établissements étaient aussi bien appuyés que le vôtre, il n'y aurait pas de quoi se plaindre, ni de quoi me donner tant de rompements de tête que j'en ai pour ces choses-là. Je vous dis donc, ma très-chère fille, que l'argent que vous destiniez pour acheter cette maison dont vous me parlez, vous le pourrez

employer à faire bâtir. Et cependant, M. de Vallat m'a dit que vous pouviez vous mettre au large là où vous êtes, en prenant une petite maison qui est joignant la vôtre, où il y a deux chambres qui vous pourraient suffisamment accommoder en attendant mieux.

Quant à ces bonnes demoiselles de Béziers, je prie Dieu qu'Il leur fasse la grâce de mettre en effet leur dessein, puisqu'il est pour la plus grande gloire de sa divine Majesté. Nous sommes après vous chercher une bonne Sœur domestique pour lui faire faire son essai céans, et vous l'envoyer avec madame de Vallat. Nous avons aussi fait dire la neuvaine de messes que vous avez envoyée et recommandé à Dieu l'intention pour laquelle on les a dites. — Ma fille, vous savez, et il est vrai, que je suis [vôtre] de tout mon cœur et vous supplie de n'en douter jamais. Je supplie l'Esprit Très-Saint de vous remplir de ses dons et grâces avec abondance, et toutes vos chères Sœurs, que je salue de toutes mes affections.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXVI

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A CRÉMIEUX

C'est une faute de censurer la conduite de la Supérieure. — De la prochaine élection qui doit se faire à Crémieux. — Respect pour la clôture.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 5 mai [1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis marrie que vous vous soyez mise en dépense pour envoyer cette offrande à notre Bienheureux Père, car je m'assure qu'il aurait bien agréé votre bonne volonté ; néanmoins, puisque la chose est faite, j'espère qu'il vous en récompensera

bien. M. votre bon confesseur ne nous a pas trouvée en notre monastère d'Annecy, mais en celui de Chambéry, où nous sommes venue pour quelque affaire importante, et je crois que nous partirons mardi prochain, Dieu aidant. — Nos Sœurs ont bien eu tort de désapprouver qu'on nourrît ce bon M. votre confesseur ; car ayant les bonnes conditions que vous me marquez, il faut bien s'ajuster avec lui pour le conserver. Mais pourtant si madame de Saint-Julien veut tenir sa parole, vous ferez bien de vous y accorder, car cela vous épargnera toujours autant. Les Supérieures sont toujours sujettes à être censurées, comme vous voyez; néanmoins, je supplie nos Sœurs de se bien amender de ce défaut, qui est important dans une communauté.

Pour ce qui est de votre bâtiment, il faudra, s'il se peut, faire voir le dessin à quelque Père de Religion qui s'entende à cela, comme si vous avez là quelques Capucins, ou qu'il y en passât qui fussent intelligents en l'architecture, ou bien encore que ces dames vos bonnes amies employassent quelqu'un de leurs amis pour le considérer et vous en dire par après leurs sentiments; car ils vous pourraient mieux conseiller que moi en ces choses-là. M. votre confesseur pourra [vous] dire le surplus de ce que nous avons conféré ensemble pour ce sujet. — Quant à l'élection qui se doit faire en votre maison, puisque l'on n'a pas goûté la proposition que nous avons faite de celles que j'ai cru être plus convenables pour être mises sur le catalogue, je m'en démets et laisse faire ce que l'on voudra. Puisque l'on se contente de ce qu'on a dans la maison, je leur laisse faire le catalogue : je m'assure que l'on vous y remettra. Seulement, vous dis-je, mais à vous seule, que si l'on élit une Sœur de votre monastère, autre que vous, je crois qu'il sera nécessaire de vous y laisser encore un peu de temps pour aider, pas vos bons conseils et exemples d'humilité et d'exacte observance, la nouvelle Supérieure. Vous verrez ce

que je dis à M. N. touchant ce point de l'élection ; mais faites en sorte que vos Sœurs conseillères ne s'en aperçoivent pas, et faites rendre la lettre bien fermée. Croyez, ma fille, que ce me sera bien de la consolation de vous ravoir à Annecy ; mais, pour la raison que je vous ai dite ci-dessus, si l'on élit une de vos Sœurs, ce ne pourra pas être si tôt, à cause que votre présence serait encore nécessaire. Je prie Dieu qu'Il inspire à nos Sœurs ce qui sera de son bon plaisir.

Non, ma fille, ce n'est pas bien que M. N. entre ainsi souvent en votre maison pour parler aux Sœurs. Je leur écrivis bien l'autre jour ; mais, puisque cela n'y a pas servi, je crois qu'il faut que les Sœurs conseillères toutes ensemble lui représentent que cela est contre la clôture, et qu'il ne se pratique point en nos monastères. Pour ce qui est de sa nièce, si c'est une fille rare et de grande attente, on la pourra recevoir ici pour le Val d'Aoste en lui faisant bien apprendre la broderie, car cela aiderait pour la faire recevoir et grossirait toujours sa dot, qu'il faudra qui soit au moins de cinq cents ducatons pour toutes choses. Mais si elle n'est pas telle que je dis, que ce ne soit point une fille rare, il ne la faudra pas envoyer parce qu'on ne la garderait pas, d'autant que pour Annecy nous ne l'y pouvons recevoir, et ici et à Rumilly on est déjà assez grand nombre, comme aussi à Thonon, si bien que je vous en avertis à bonne heure, afin qu'on ne l'envoie pas, si elle n'est fort brave fille, parce que l'on ferait plus de déplaisir de la renvoyer, qu'on ne ferait de plaisir de la recevoir. En vérité, je vous dis que de cœur je suis toute vôtre.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXVII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE GUÉRIN

SUPÉRIEURE A VALENCE [1]

La fondation de Romans est résolue. — Le cœur humain aimant beaucoup la créature en aime moins le Créateur. — Les redditions de compte doivent être succinctes. — Réserver quelque place pour les âmes d'élite qui pourraient se présenter. — Mgr de Valence est mécontent du trop grand nombre de filles que l'on reçoit.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 8 mai 1632.

Donc, ma très-chère fille, voilà une fondation à Romans résolue et vos prétendantes bonnes, Dieu merci, ce qui est un bon fondement. Je vous supplie bien fort de n'y envoyer que de bien bonnes Sœurs, et que les considérations humaines ne vous empêchent point d'en faire un bon choix. Vous ne me dites point celle que vous y mettez Supérieure; mais je m'assure que vous choisirez la plus capable entre vos Sœurs pour exercer cette charge. Quant à ce que vous m'écrivez que l'on veut que vous y alliez, je ne saurais bonnement que vous dire là-dessus. Si la Supérieure est comme il la faut, sa présence pourrait suffire; néanmoins vous ferez ce que vous et vos Sœurs et votre Supérieur jugerez être mieux.

Ma chère fille, pour ce qui est de l'engagement avec ce bon

[1] La Mère Marie-Hélène Guérin, professe de Valence, mérita que sainte de Chantal lui rendît ce beau témoignage : « Après notre Bienheureux Père, je ne connais pas de plus grande douceur et égalité d'esprit. » Mais à cette douceur elle unissait tant de force et de courage, et sut si bien l'inspirer à ses Sœurs qu'au moment où la peste éclata à Valence, toutes d'un commun accord refusèrent de quitter leur chère clôture, et méritèrent, par leur foi, de merveilleuses grâces de préservation. En 1632, à la prière de M. de Castre, cette digne Supérieure fit la fondation de Romans et y conduisit elle-même six de ses Religieuses, qu'elle laissa sous la conduite de Sœur Anne-Marie Chevalier, professe de Lyon. Quelques années plus tard, la Mère Marie-Hélène vint se réunir à ces chères filles, au milieu desquelles elle termina sa sainte carrière.

ecclésiastique, je ne pouvais pas vous répondre autrement, selon que vous m'en aviez écrit. Or maintenant, sachant son nom et son état présent, je vous dis que vous pourrez ne pas retrancher tout d'un coup ses lettres, mais oui bien ces grands témoignages d'affection et paroles choisies, comme encore petit à petit la fréquence de telles lettres, et faire que le style soit humble, cordial et simple. Car enfin, ma chère fille, il faut considérer que notre cœur est si chétif, qu'aimant beaucoup les créatures, il en aime moins le Créateur.

Je suis bien consolée que nos Sœurs s'affectionnent à la pratique des vertus que nous leur recommandâmes l'autre jour; car je souhaite bien qu'elles s'avancent en icelles. Je suis bien aise que vous déchargiez un peu votre maison; car je désire que dorénavant vous ne passiez pas le nombre de trente-six ou trente-huit au plus, afin que vous ayez toujours quelque place pour les esprits rares qui pourraient se présenter. — Vos Sœurs sont trop longues en leurs redditions de compte; il leur en faut retrancher: car ces grandes parleuses ne sont jamais guère bonnes faiseuses. Je les salue toutes avec vous très-chèrement, et les supplie de faire toujours quelque bon souhait devant Notre-Seigneur pour moi, non pas pour que je sois sainte de la sainteté qui éclate, mais de la sainteté qui me fasse être bien humble et pure. — Vous nous ferez bien plaisir d'envoyer la caisse à Grenoble, et je crois que nos Sœurs ne manqueront pas de commodités pour nous la faire avoir. Vous savez bien que vous êtes toujours ma très-chère fille, et que je suis de cœur votre, etc.

[*P. S.*] Depuis cette lettre écrite, j'ai reçu des lettres par où l'on me dit que quelques personnes, extrêmement affectionnées à notre Institut, ont prié quelqu'un de grande qualité de nous avertir que Mgr de Valence était mal content du trop grand nombre de filles que vous recevez. Vous savez, ma très-chère fille, que je vous en ai écrit il y a longtemps. Les mêmes per-

sonnes nous disent encore que l'on trouve fort étrange qu'une maison qui n'est composée que de jeunes filles aille faire une fondation; que n'ayant point d'expérience, elles ne pourront qu'y faire beaucoup de fautes. Sur cet avis, je vous conseille, ma très-chère fille, de retarder cette fondation, et nous verrons, après l'Ascension, s'il y aura moyen de vous faire avoir quelque bonne Supérieure, tant pour l'utilité du dedans que pour la bonne édification du dehors.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Montélimart.

LETTRE MCLXVIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

La fondation du Croisic n'a pas été sagement conduite. — Maladie de Mgr de Bourges.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, mai 1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous vous supplions de faire tenir promptement ces lettres de Moulins, qui sont pour cette pauvre fondation du Croisic, laquelle, si Dieu n'y met la main, inquiètera tout l'Institut; car ma Sœur la Supérieure de Moulins et ses Sœurs ne firent pas très-heureux choix des esprits qu'elles y envoyèrent, en quoi elles ont eu grand tort. Mais je crois aussi qu'elles auront la mortification d'en voir retourner une partie en leur maison, d'où elles sortirent les esprits médiocres pour les envoyer en cette fondation; et maintenant Mgr de Nantes en est si très-mal content et insatisfait que résolûment il les veut renvoyer, si l'on n'en retire deux ou trois. Voilà, je crois, une bonne occasion pour nous faire devenir sages et avisées en ce sujet des fondations. Dieu veuille que nous en profitions!

Nous vous recommandons aussi bien fort les lettres pour

Paris, qui sont encore pour les affaires de notre Bienheureux Père ; car derechef Mgr de Bourges a pensé mourir, si bien que cela le retarde encore de venir, et Dieu veuille qu'il ne l'en empêche pas tout à fait ! On nous le fait espérer, il en arrivera tout ce qu'il plaira à Notre-Seigneur. — Au reste, je m'en doutais bien, ma chère fille, que quand vous nous sauriez en nos maisons de deçà, le péché d'envie entrerait chez vous. Mais pourtant je vous supplie de ne laisser pas grossir votre désir, parce qu'il n'y a pas grande apparence qu'il puisse réussir. Ma Sœur la Supérieure d'ici et moi avons bonne espérance de la petite nièce [1] ; mais avec un peu de patience parce qu'elle a été mal élevée ; il lui faudra du temps pour la bien affermir. — Certes, je soupe avec la grosse Mère [de Châtel] ; mais je voudrais que vous fissiez la troisième. Dieu ne le veut pas, ni nous aussi.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXIX

A LA SOEUR MARIE-BONAVENTURE DE NOUVELLES

A AOSTE [2]

Combien étroitement nous oblige le précepte de la charité fraternelle.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je reçois toujours de nouvelles afflictions, en recevant de vos lettres, voyant que votre esprit est encore enveloppé, entortillé, et presque étouffé dans ses propres recherches. Mon Dieu ! ma

[1] Sœur Jeanne-Aimée de Blonay, qui fit profession au monastère de Chambéry, le 5 juin 1633.

[2] Cette Religieuse, professe d'Annecy, avait été adjointe, en 1631, aux Sœurs fondatrices du monastère d'Aoste.

chère fille, que vous avez d'amour-propre ! que vous estimez votre propre jugement et que vous avez d'attache à la vanité ! Voyez-vous, je vous parle encore comme à mon cher enfant; car je vous chéris d'un cœur tout maternel et tendre. Mais que vous dirai-je donc, sinon que l'esprit humain, la prudence mondaine, les conseils et inventions de la chair et de la nature vous gâtent. Et ne voulez-vous pas sortir de ce mauvais chemin et de cette fange, ou bien voulez-vous, en y persévérant, faire trois maux : Premièrement, offenser Dieu, qui est le mal le plus grand qui puisse souiller votre âme, et ajouter à la mienne douleur sur douleur ?

Vous me dites une parole, sur la fin de votre lettre, qui m'a donné une nuit bien amère et un sommeil bien interrompu. Il faut que je vous avoue la vérité, que vous me faites jeter bien des larmes. Vous dites que vous obéirez en tout, hormis à vous unir à notre Sœur N. : ma fille, quels discours sont-ce là? Ne savez-vous pas que vous désunissant de votre prochain, vous vous désunissez de Dieu ? Où sont tant de désirs de souffrances que vous aviez ? Où sont les maximes de la croix, que vous disiez avoir tant à cœur, quand vous étiez ici ? O Seigneur Jésus! voilà qui m'est sensible ! Que vous a fait notre Sœur N. pour dire tout ce que vous dites d'elle ? Certes, je ne sais. J'ai, selon ma coutume, profondément examiné cette affaire, et presque partout je la trouve innocente. Quand même elle serait coupable, ne savez-vous pas qu'il faut aimer ceux qui nous haïssent et bénir ceux qui nous maudissent ? Je ne vous ai, grâce à Dieu, jamais enseigné autre chose. Ma fille, je vous en conjure, mettez de la crainte de Dieu en votre cœur, ramenez votre esprit au pied de la croix du Sauveur, d'où il s'est écarté; et là, pardonnez et demandez pardon à notre Sœur N. — Humiliez-vous beaucoup, et considérez vos obligations, vos vœux et vos règles, et la loi du bien que vous êtes obligée d'observer, tout cela sous peine de la vie [éternelle], et vous ne le pouvez

faire tandis que vous suivrez votre esprit particulier, vos passions et le conseil de la prudence humaine.

Je ne puis vous écrire autre chose à cause de ma douleur de tête ; faites profit de ceci, ma fille, et croyez que c'est d'un cœur de mère que je vous le dis. Je fais beaucoup prier pour vous, et prie beaucoup moi-même, car j'ai pitié de l'état où vous êtes ; mais j'ai confiance que Notre-Seigneur vous mettra de la boue sur les yeux, pour vous les ouvrir. Vous m'entendez bien.

LETTRE MCLXX

A L MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

SUPÉRIEURE A BESANÇON

Importance de l'éducation des novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

Ma très-chère fille,

Quand je n'aurais pas su que ces chères Sœurs qui nous ont écrit sont vos filles, je l'aurais sans doute deviné, car, comme vous, elles ne respirent que feu, que flamme, que ferveur et qu'ardeur au divin amour. Continuez, ma très-chère fille, à leur donner vos soins, si vous voulez que je n'aie point de peine sur ce grand nombre de filles ; car je vous avoue que j'appréhenderais beaucoup pour elles, si elles étaient en d'autres mains que les vôtres. *C'est une chose de grand poids,* disait notre Bienheureux Père, *que la soigneuse éducation des novices.* Ma fille, Dieu vous a donné un talent particulier pour cela, et je vois avec consolation que vous le faites valoir en leur faveur. Saluez-les de ma part, je vous en prie, et obligez-les souvent de recommander à Dieu les besoins de ma pauvre âme.

LETTRE MCLXXI

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Projets de plusieurs fondations.

VIVE + JÉSUS!

[Annecy], 2 juin [1632

MA TOUTE TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

Nous avons reçu ce matin votre grande lettre; et, parce que nous écrivons à Lyon, je vous y fais à la hâte ce mot de réponse, pour vous dire que Dieu soit éternellement béni des saintes inspirations qu'Il répand dans ces bonnes âmes, pour l'accroissement de sa gloire. Je pense que c'est en faveur d'un grand nombre de braves filles, qui ne respirent que la retraite et ne la peuvent avoir faute de place. Dieu veuille conduire tout à sa gloire, si la chose se conclut avec les avantages que vous me marquez, par la bonté de ces demoiselles. Et pour le personnel, nous résoudrons d'y employer notre chère Sœur Madeleine-Élisabeth [de Lucinge], qui est toujours meilleure, et à laquelle il fera grand bien de trouver son nid fait, parce que, comme vous savez, elle n'est pas trop intelligente aux choses temporelles. Or je vous laisse le soin de tout cela; car je crois que vous saurez bien traiter cette affaire sûrement, et obtenir toutes les licences nécessaires avant le départ des Religieuses, et nous manderez bien tout ce qu'il faudra faire de notre part.

Quant à l'établissement pour Nîmes, nous l'avons destiné à nos Sœurs de Thonon. Il n'est nul besoin de le presser ni à propos de le faire. Il faut laisser agir l'Esprit de Dieu sur Mgr de Nîmes qui doit faire éclore ce dessein, et je vous prie de mander à nos Sœurs d'Arles et de Valence de ne le point presser. — Le bon M. Gautery aime le change par l'ardeur de sa charité, pensant qu'il vous serait plus utile qu'à nos Sœurs d'Avi-

gnon. Laissez-le agir en cela, lui témoignant simplement que vous l'auriez agréable, si nos Sœurs d'Avignon en étaient contentes. Certes, ils ont de vrai bien des desseins pour ces établissements. Je leur ai mandé ma pensée pour celui de Rome [1]; c'est Mgr le Vice-Légat qui l'entreprend; il serait fort utile à l'Institut. Il veut que la Mère d'Avignon y aille; il l'aime; mais, mon Dieu, je ne sais si elle sera assez capable d'une si grande entreprise. Notre Sœur de Châtel dit qu'oui et qu'elle a force bonnes qualités. La divine Bonté conduise tout à sa gloire.

Vous êtes heureuse d'avoir un si bon prélat; s'il vient ici, nous le caresserons bien et nous lui donnerons le voile [de calice], sinon nous vous l'enverrons quand vous nous en donnerez le moyen, et vous en ferez ce que vous voudrez, puisque même je vois que nos Sœurs d'Arles nous en ont fait un pour lui si pressément. Non, notre Sœur d'Arles ne peut faire plus qu'un triennal. — J'honore chèrement le Père Carrel; il m'écrit une toute bonne lettre. Je le salue de tout mon cœur. J'écris donc selon votre désir au bon M. Crespin. — Quand vous nous écrirez par Lyon, adressez votre paquet chez nos Sœurs en Bellecour et y mettez le port, autrement ils les mettent à leur fantaisie, et [les paquets] courent fortune de se perdre. Oh Dieu! ma fille, si vous serez toujours dans mon cœur? vous n'en sauriez douter, car je vous y tiens chèrement comme ma propre âme. Tenez-vous joyeuse, je vous prie, et faites tout votre pouvoir pour vous bien porter. Croyez bien le bon Père Carrel pour cela. Je salue nos chères Sœurs. L'Esprit Très-Saint les remplisse de son saint amour, surtout votre cher et bien-aimé cœur. Dieu soit béni. — J'ai écrit pour cette fois à vos Sœurs novices; mais je serai bien aise qu'on ne m'écrive plus, car je suis si accablée d'autres affaires!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Cette fondation ne se fit qu'en avril 1671.

LETTRE MCLXXII (*Inédite*)

A MONSIEUR L'ABBÉ CRESPIN

A MONTPELLIER

Elle le rend participant aux biens spirituels de la Congrégation.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 2 juin 1632.

MONSIEUR,

L'Esprit Très-Saint du divin Sauveur veuille combler votre chère âme des plus précieuses grâces de son très-pur amour! Nous ne pouvons ni ne devons savoir Votre Révérence dans l'exercice de son incomparable charité envers nos bonnes Sœurs, ainsi que nous l'avons appris par ma Sœur la Supérieure de là, sans vous en rendre nos très-humbles remercîments, et vous témoigner le véritable ressentiment que nous avons de la cordiale et franche dilection avec laquelle votre débonnaireté daigne obliger si particulièrement ces petites servantes de Dieu, et en leur personne toute notre Congrégation, aux biens et prières de laquelle ma Sœur la Supérieure nous écrit que vous désirez la charité de participer. Nous nous reconnaissons si redevables aux mérites de celle que Votre Révérence pratique journellement envers elles, que nous ne saurions ni ne devons vous la dénier. Nous souhaitons seulement que cette participation que votre piété vous fait désirer aux biens spirituels de notre petite Congrégation vous puisse être utile pour cette vie, mais plus encore pour la bienheureuse éternité, où nous supplions l'infinie Bonté d'être la récompense de toutes vos charités, et de faire abonder sur vous les plus riches trésors de ses grâces, et en cette véritable affection nous demeurons invariablement, Monsieur, votre très-humble fille et indigne servante.

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCLXXIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Fondation de Mâcon. — Mort de Sœur M.-Gabrielle Clément. — Élection de Sœur Cl.-Agnès Daloz à Crémieux, et de Sœur Cl.-Catherine de Vallon à Thonon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 6 juin [1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Loué soit Dieu de ce que voilà enfin cette bénite fondation de Mâcon accomplie [1], et de si bonnes filles, à ce que vous me dites, car je n'ai pas encore eu le loisir de m'en enquérir de nos Sœurs qui les connaissent. Je prie Dieu [de] répandre abondamment ses bénédictions sur cette nouvelle plante, afin qu'elle fructifie en toutes saintes vertus. Vous leur avez donné si bon nombre de Sœurs, qu'elles ne penseront peut-être guère à en prendre de celles de Bourg, qui pourtant s'y attendaient; car je les en avais assurées sur l'assurance même que vous m'en aviez donnée.

Voilà une lettre de la mort de notre chère Sœur M.-Gabrielle [Clément]; nous vous supplions d'en envoyer une copie à Saint-Étienne et au Puy, et que nos Sœurs de l'Antiquaille en fassent aussi faire une, s'il leur plaît, pour Condrieu et Paray. Il

[1] Sainte J. F. de Chantal le croyait ainsi : toutefois cette fondation ne se fit que le 2 juillet suivant. Voici dans quels termes en parlent les anciens *Mémoires :* « Les habitants de la ville de Mâcon, qui n'est qu'à dix lieues de Lyon, sur la rivière de la Saône, ayant connu, par le commerce qu'ils ont avec cette grande ville, l'avantage qu'on avait à Lyon de posséder des Filles de notre saint Institut, leur fit souhaiter d'en avoir un monastère. Madame la marquise de Senecey, première dame d'honneur d'Anne d'Autriche et gouvernante de Louis XIV, veuve de Henri de Bauffremont, dont les principales terres étaient aux portes de Mâcon, leur procura cet avantage, et obtint de la Mère de Blonay six de ses Religieuses, qui eurent pour première Supérieure Sœur Françoise-Gertrude Pinedon. »

(*Histoire inédite de la fondation de Mâcon.*)

ne faudra pas oublier non plus nos Sœurs de la nouvelle fondation de Mâcon, car vous êtes si bonnes toutes que vous nous ferez bien cette charité; mais au plus tôt qu'il se pourra, je vous en prie afin que l'on prie pour cette chère défunte, qui était en vérité une Sœur toute pure et sainte, par la véritable, solide et sincère humilité et charité dont elle était remplie : c'était mon principal conseil en cette maison, à cause de sa droiture, sagesse et bon jugement. Cette maison a perdu un grand trésor, et certes nos Sœurs sont très-bonnes, grâce à Dieu; la gloire lui en soit! Notre Sœur C.-Agnès [Daloz] les trouve grandement à son gré, et d'un air fort religieux. Nos Sœurs de Crémieux l'ont élue pour Supérieure, notre Sœur Anne-Marie [Rosset] étant fort sourde et infirme. Certes, j'ai été mortifiée de cette élection, ayant désir qu'elle fût demeurée ici quelques années, me semblant que cela lui eût bien profité pour les charges; mais je me soumets à la conduite de Dieu et espère qu'Il la bénira; car, en effet, elle est toute bonne et droite en ses intentions. Je désirais que notre [Sœur] l'assistante, votre cousine, y fût élue, car elle est très-vertueuse et sage; mais Dieu en a disposé autrement. Notre Sœur C.-Catherine de Vallon est élue à Thonon; elle s'est toute changée dès quelques années, et est maintenant fort brave et vertueuse fille. Je les recommande à vos prières.

Ne vous mettez pas en peine de ce que ma Sœur A.-Françoise [de Clermont] écrit sous moi, c'est une âme en qui l'on peut et doit avoir toute confiance. Elle a le cœur, l'esprit et le jugement parfaitement bien faits, mais de petite vie et santé. Dieu la nous conserve, et par sa bonté vous maintienne les forces pour bien régir votre chère famille selon son bon plaisir! Je la salue avec vous, et lui souhaite la pureté du divin amour. Je vous recommande nos lettres.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXIV

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Prière de se rendre à Annecy pour assister à l'ouverture du tombeau de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

Mon très-honoré frère,

Considérant votre désir de venir ici, à l'ouverture du tombeau de notre saint Fondateur, je vous dis que je crois fermement que ce voyage sera à la gloire de Dieu et à l'utilité et consolation de votre âme. La glorieuse Vierge et notre grand Saint vous y feront connaître comme Dieu veut que vous lui fassiez cette entière offrande et dédicace de vous-même ; car notre bonheur consiste à savoir et à accomplir les sacrés vouloirs de notre bon Dieu. Venez donc, mon très-cher et honoré frère. Vous trouverez auprès du Père, ses filles, qui se tiendront favorisées du ciel si elles peuvent, par quelques effets, vous témoigner leur sincère dilection et leur reconnaissance de vos bontés et charités, qui les rendront éternellement vos obligées.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

SUPÉRIEURE A BELLEY

Désir que le nouvel évêque de Belley soit nommé commissaire apostolique pour les affaires de la béatification de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Monseigneur de Bourges doit être ici dans quinze jours ou trois semaines pour parachever les affaires de la béatification de notre Bienheureux Père; Mgr de Belley l'ancien, désire de venir pour cela; M. Ramus a aussi la même volonté. Mais pour nous, ma très-chère fille, nous aimerions mieux Mgr de Belley le moderne, pourvu qu'il lui plût de se contenter d'amener avec lui un train modéré. Et parce que nous sommes incertaines de ses intentions, nous avons pensé que nous en pourrions être assurées par l'entremise de M. des Échelles et de M. Jantel, lesquels, nous étant si fidèles et intimes amis comme ils sont, les pourront tirer discrètement de ce bon prélat, sans qu'il s'aperçoive que cela vient de nous, et le pourront possible disposer à se contenter de deux ou trois personnes au plus avec lui. Pour les ecclésiastiques, ils ne lui manqueront pas : M. Michel le suivra et accompagnera partout. Pour la cuisine, il n'aura besoin de personne, car venant avec ce train modéré de deux ou trois personnes, lui, faisant la quatrième, Mgr de Genève le logerait et nous soulagerait de sa dépense là, ou s'il vient à plus grand train, la dépense en serait sur nous, qui nous serait à très-grands frais et incommodités. Son séjour ici pourrait être d'environ six semaines ou deux mois.

Si ces Messieurs ne sont pas à Belley, envoyez prier ce bon prélat de vous venir parler, et faites vous-même cet office le

plus discrètement qu'il vous sera possible, et nous envoyez la réponse par ce messager que nous envoyons exprès. Que si à son retour nous savons que ce bon prélat se dispose à nous faire cette charité, Mgr de Genève lui en écrirait plus particulièrement. [*La fin de la lettre a été coupée dans l'original.*]

Gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXVI

A L MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

A BLOIS

La Supérieure déposée doit reluire par son humilité et sa soumission.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

Vous avez bien raison, ma chère fille, d'avoir de la consolation en cette volonté divine qui vous fait la grâce d'être maintenant sous la seule obéissance; que c'est un train désirable que celui-là! J'espère que vous ne serez pas moins utile à votre maison, par les saints exemples de votre humilité et soumission, que vous l'avez été par votre gouvernement. Je m'en assure bien avec vous, ma très-chère fille, que la Mère élue [1] fera son gouvernement utilement, pourvu qu'elle l'accompagne de l'esprit de son saint Institut, qui est humble et doux.

Au reste, ma fille, ne vous étonnez pas si nos lettres tardent un peu d'aller à vous; car je vous assure que ce n'est point faute d'affection, puisque je vous ai toujours aimée et aimerai tant que je vivrai, fort cordialement et sincèrement, car vous savez que vous êtes ma très-chère petite Jéronyme. Mais de vrai, c'est que les monastères si fort multipliés font que nous avons tant d'affaires, dans cette grande famille, qu'il me faut

[1] La Mère Marie-Michelle Gervaise.

bien un peu supporter. J'ai été toute mal environ dix ou douze jours; je me trouve mieux à présent, Dieu merci. Il ne nous reste de temps que pour vous assurer, ma chère fille, que je suis toujours plus vôtre, etc.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE MCLXXVII

A LA SOEUR MARIE-AIMEE DE MORVILLE

A MOULINS [1]

Félicitations de son heureux changement; moyens à prendre pour en assurer la persévérance.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

Je sors de la très-sainte communion, ma très-chère fille, où j'ai béni et remercié cette infinie Bonté de la puissante voix dont il lui a plu se servir pour vous ramener à Lui, et l'ai suppliée de toutes les forces de mon âme de vous tenir si fortement en ses bénites mains, que jamais plus chose quelconque ne vous en puisse tirer, ainsi que je l'espère de sa sainte grâce et de votre fidélité et coopération, ma très-chère fille, me confiant qu'il serait impossible à la bonté de votre cœur d'oublier jamais une si abondante miséricorde. Pensez souvent aux conseils sacrés que donnent les Princes des Apôtres; car, dans

[1] « Vers le commencement de l'été de cette année 1632 (*dit la Mère de Chaugy*), il plut à Notre-Seigneur d'ouvrir les yeux à la bienfaitrice de notre monastère de Moulins. Une nuit, elle songea qu'au moment où un flambeau s'essayait de plus luire, on l'éteignait en un instant. Connaissant que c'était un avertissement céleste, et que sa vie serait éteinte lorsqu'elle s'y attendrait le moins, touchée d'un vif repentir de sa vie passée, elle se jeta aux pieds de sa Supérieure avec abondance de larmes, priant au nom de Notre-Seigneur qu'on lui permît de commencer un nouveau noviciat; la bonne Mère fut d'avis qu'il fallait seconder en cette âme les effets de la grâce. Sœur Marie-Aimée voulut que son repentir fût notoire à tous, et,

eurs Épîtres, ils nous inculquent souvent d'*opérer notre salut avec crainte et tremblement*, *et d'assurer notre vocation par bonnes œuvres*. Ma très-chère fille, il me semble que l'expérience de vos misères passées vous doit tenir dans une sainte crainte de retomber, et vous rendre fort attentive sur vous-même, afin d'éviter toutes les occasions, spécialement celles que vous savez qui sont les plus préjudiciables, comme les conversations, confiances, affections et communications au dehors, même avec des personnes spirituelles, si ce n'est rarement et pour quelque juste nécessité. Votre grand bonheur serait de vous contenter des instructions que vous pourrez recevoir de la bonne Mère [M.-Angélique de Bigny], qui, outre sa capacité et charité, a un amour tout singulier pour vous. Et je pense que ses larmes, ses jeûnes et austérités et les oraisons qu'elle a faites pour vous, ont beaucoup touché le Cœur de Dieu et aidé à votre conversion; et je m'assure que Dieu lui donnera tout ce qui sera requis à votre bonheur; ne doutez point que sa Bonté ne vous conduise droitement par son entremise. Je crois fermement que quiconque quitte la conduite de ses Supérieurs, quitte celle de Dieu.

Enfin, ma très-chère fille, je souhaite que vous vous appliquiez plus à faire qu'à apprendre. Nous avons avec abondance des instructions dans l'Institut, les plus saintes et solides que nous saurions souhaiter, et uniquement propres pour nous conduire

dans le chœur à grille découverte, elle renouvela sa profession, pria l'assistance de lui pardonner le peu d'édification qu'elle avait donné, déchira ses priviléges de fondatrice, demandant, au lieu d'iceux, la grâce de vivre en simple Religieuse, se confessant très-indigne de cette grâce. Dès lors, à la consolation et édification de toutes les Religieuses, elle se montra assiduelle aux exercices du couvent, en obéissance, mortification et dévotion, et persévéra ainsi quinze mois... », à la fin desquels se réalisa le songe qui avait déterminé sa conversion. Frappée soudainement, elle n'eut que le temps d'implorer la clémence de Celui qui assure le pardon au repentir et prépare des couronnes à la pénitence.

à la très-haute perfection que notre vocation requiert de nous. Que vos délices soient dorénavant de les lire et de les pratiquer fidèlement ! je vous en conjure, ma très-chère fille, afin que par ce moyen vous rendiez à la divine Bonté des fruits dignes de sa miséricorde, et à l'Institut l'odeur d'une sainte et véritable conversion, par une exacte observance de vos vœux et de tout votre Institut. Par ce moyen, toutes les douleurs et confusions qu'il a souffertes de vos déréglements passés seront assoupies, et vous nous comblerez d'une sainte consolation, moi tout particulièrement, qui en ressens déjà une si grande par les actes généreux que vous avez faits, qu'il me serait impossible d'avoir aucun mécontentement contre vous, ma très-chère fille, pour toutes les choses passées; mais je vous proteste que je vous sens maintenant au milieu de mon cœur, où je vous chéris parfaitement comme ma vraie toute chère fille, et croyez que vous ne recevrez de nous et de tout l'Institut qu'amour et témoignages de sincère affection.

Je trouve bon que d'ici à quelques mois, que vous sentirez votre âme persévérer en ses bons propos, vous en rendiez des témoignages aux maisons de l'Institut, avec quelques humbles paroles satisfaisantes pour le mal passé. Vous avez bien fait, ma très-chère fille, d'avoir sans aucune réserve donné votre cœur et tout votre être à Dieu ; vous verrez que sa Providence ne vous manquera en rien, ni ne permettra pas qu el'on vous manque. Si la bonne Sœur qui vous servait est digne de la grâce que vous lui désirez, on la lui pourra accorder cordialement d'ici à quelques années, que l'on verra sa persévérance au bien. Je prie Dieu faire abonder en vous l'assistance de sa grâce.

LETTRE MCLXXVIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Il faut faire servir les infirmités corporelles à l'avancement de l'âme en la perfection. — Dévouement du commandeur de Sillery pour la Visitation.

VIVE + JÉSUS!

[Annecy], 8 juillet [1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue Dieu de tout mon cœur, de ce qu'il lui a plu vous redonner un peu de santé, et vous supplie que vous fassiez ce que vous pourrez pour vous la conserver, et que vous ne vous ennuyiez point de prendre tous les remèdes et soulagements qui vous seront nécessaires pour cela; car nos pauvres Sœurs les vous donnent de si bon cœur, que cela vous doit bien encourager à les recevoir. Et puis, ma chère fille, il faut être bonne ménagère et faire tout valoir, oui même la misère de nos corps, les remèdes, les soulagements, les ennuis de les prendre, et enfin tout employer pour avancer notre union avec Dieu. Faites un peu bien cela, ma très-chère fille, en vous rendant fort souple à vous laisser traiter selon votre besoin; car notre Bienheureux Père disait que c'était la propre volonté qui nous faisait tenir fermes à ne nous vouloir pas soumettre en ces choses-là, sous de beaux prétextes, parce qu'il ne lui soucie pas en quoi elle s'exerce, pourvu qu'on la laisse régner.

Au surplus, je m'étonne de ce que vous me dites, que nos Sœurs ne sont pas encore établies à Mâcon, et qu'elles ne vous mandent point les raisons pourquoi. Pour ce qui est d'y aller, vous, je ne sais quasi qu'en dire, parce que vous êtes si valétudinaire que vous n'avez pas trop besoin de ce tracassement; néanmoins je m'en remets à ce qui sera jugé plus expédient. — Nos bons prélats travaillent ici à force avec beaucoup de consolation de trouver de si belles dépositions. — Si M. le

commandeur de Sillery vous va voir en venant ici, il le faudra bien caresser ; car c'est l'un des plus intimes, affectionnés et passionnés amis que notre Bienheureux Père nous ait acquis. Si la peste continue à Grenoble, en sorte que le commerce n'y soit pas libre, vous le lui direz, s'il vous plaît, afin qu'il prenne son passage d'un autre côté. — Vous trouverez ici le mémoire de l'argent que vous garderez et de celui que vous donnerez au marchand, à qui la lettre ci-jointe s'adresse; et [vous] en tirerez, s'il vous plaît, la quittance que vous nous enverrez, afin que nous nous fassions payer ici la même somme que vous délivrerez là. Si ma Sœur C.-Agnès vous a écrit de retenir les cent livres que nous vous avons dit en notre lettre précédente, vous les garderez et ne nous enverrez que le surplus, bien qu'elle nous aurait bien fait plaisir de s'en passer, maintenant que nous sommes dans une si grande dépense et difficulté de trouver de quoi y fournir. Dieu pourvoira à tout, c'est mon espérance, ma très-chère fille.

Je crois bien certes que votre cœur se réjouit sur les bruits du changement d'archevêque, en la personne de notre pauvre bon Mgr de Bourges, qui devient toujours meilleur, mais si las de corps, bien qu'il ait repris un peu de forces, et si dégoûté des grandeurs qu'il a refusé tout à plat la proposition que Mgr le cardinal lui a faite pour lui, l'ayant néanmoins acceptée pour Mgr de Châlon. S'ils se peuvent accommoder, le bon vieillard ira demeurer à Lyon la plupart du temps, et il est vrai, ma très-chère fille, que cela donne quelque espérance de notre commune consolation. Mais Dieu et son saint contentement soient toujours notre unique désir. Il y a longtemps que je souhaite vous écrire un peu au long, je n'en puis prendre le loisir, tant nous sommes occupées. Portez-vous bien, ma fille, et faites ce que vous pourrez pour cela.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Empressement de la Sainte à satisfaire madame de Granieu. — Exhortation à l'union mutuelle.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 8 juillet 1632.

Je vous écris un peu précipitamment pour ne pas perdre l'occasion de le faire. Si la petite de Granieu n'a point de vocation pour la Religion, elle se résoudra sans doute de retourner au monde ; je ne sais que dire à cela, sinon que je suis marrie qu'elle soit entrée dans votre maison, puisqu'elle en doit sortir. J'écris à madame de Granieu pour lui offrir tout ce qui est de notre pouvoir, tant de la maison de Chambéry, que pourc elle-ci. Si la petite voulait aller à Chambéry, elle y serait admise de grand cœur, et ici tout de même; car nous désirons de faire tout ce qui se pourra pour le bien de cette chère âme, et pour la consolation de sa bonne et vertueuse mère. Si cependant cette petite n'a ni vocation ni inspiration pour la Religion, il ne serait pas à propos de la faire venir ici ni à Chambéry ; néanmoins je laisse cela à la discrétion de notre très-chère et vertueuse sœur madame de Granieu; mais je ne voudrais pas qu'on la portât à cela, ains que madame de Granieu le lui dise simplement, ou bien vous, ma très-chère fille, si sa bonne mère le trouve bon ; mais enfin qu'on ne lui en parle que par une simple proposition.

Nos Sœurs Anne-Catherine [de Sautereau] et Marie-Félicienne [Baudet] nous expriment beaucoup de témoignages de contentement de votre réélection, comme aussi toute votre communauté; mais je ne vois pas qu'il y en ait aucune de particulière qui mérite réponse, aussi certes n'en ai-je pas le loisir. J'ai tant de confiance en leur bonté qu'elles se contenteront de

l'assurance que je leur donne par votre entremise que, tant que Dieu me donnera de vie, je leur conserverai mon cœur plein de dilection pour elles, et d'affection pour le bien de leur maison, tant au général comme au particulier. Je les supplie seulement de me tenir la promesse qu'elles me font maintenant, qui est de demeurer entièrement soumises sous votre conduite, et que non-seulement elles continuent de vivre en l'union où elles me disent qu'elles sont entre elles, mais qu'elles l'accroissent de plus en plus : car c'est le plus riche trésor d'une maison religieuse que l'union entre les Sœurs. Je la leur recommande donc à chacune en particulier et à toutes en général, en les saluant, comme je fais de tout mon cœur, les assurant que j'aurai toujours pour elles une affection bien sincère. Je me recommande à leurs prières, mais aux vôtres plus particulièrement, ma chère fille, en vous suppliant d'employer si bien ce dernier triennal que vous le passiez à la gloire de Dieu et à la consolation de toutes nos Sœurs, tant en général qu'en particulier, et cela en la douceur et charité.

Je suis comme vous savez incomparablement toute vôtre de cœur, et en cette qualité je me dirai toujours votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE MCLXXX

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Elle la reprend de quelques soupçons. — Notre bonheur en cette vie consiste à rencontrer et à aimer la souffrance.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 12 juillet [1632].

Je viens de faire votre obéissance, ma toute très-chère et bien-aimée fille, écrivant un billet à nos Sœurs ; mais je ne puis plus fournir à tant d'écritures, et suis étonnée, ma fille, comme vous vous plaignez de n'avoir que rarement de nos lettres, vu que voici la cinquième fois que je vous écris cette année. Mais ce qui m'étonne le plus, ma bien-aimée fille, ce sont les petites philosophies que vous faites, pour chercher les causes de ce qui n'est point, pensant que c'est que je ne me soucie guère de vous, ou bien que c'est que vous ne me communiquez pas assez vos affaires. O ma fille très-chère ! je vois bien que la source de ceci est claire ; car elle n'est autre que votre ardente affection qui vous cause un peu d'empressement, et cela trouble le ruisseau. Ma très-chère fille, il n'est nul besoin que vous me communiquiez vos affaires par le menu, cela même me surchargerait de lecture. Il suffit donc que de gros en gros vous me disiez les choses principales de votre progrès, de temps en temps, et celles dont vous croirez que nos petites pensées vous seraient utiles et dont vous auriez loisir de les attendre; hors de là faites tout franchement ce que vous jugerez être à propos.

J'ai été consolée de cette parole que vous me dites, que vous passez facilement parmi les contradictions, sur cette connaissance qu'il faut en avoir en cette vie ; car, bon Dieu, ma très-chère fille, tout en est plein, et c'est notre bonheur que de

les rencontrer, pourvu que nous les fassions valoir selon le dessein de Dieu. Soyez grandement généreuse et tenez votre esprit au-dessus de tout ce qui n'est point Dieu, et très-petit et soumis à sa divine conduite ; ne vous regardez point, mais Dieu, vous remettant incessamment entre les mains de sa bonté et de son divin bon plaisir. Gardez-vous bien des attendrissements pour ce qui me regarde, ni pour tout ce que vous avez laissé ici, et ne les permettez pas à vos Sœurs; car tout cela n'est rien auprès de l'honneur et faveur que Dieu nous fait de tout quitter pour son amour et saint contentement, dont une goutteletle vaut mieux que toutes les joies de cette vie, ni que tout ce que les créatures imbéciles sauraient fournir. Oh ! cela n'empêche pas que je ne fusse très-consolée de vous revoir encore une fois en cette vie, mais la très-sainte volonté de Dieu soit faite.

Oh ! je vous prie, que je n'oie plus ces paroles, qu'on ne se soucie guère de vous, que l'on y pense seulement quelquefois, car cela est fort éloigné de mon cœur qui ne saurait jamais diminuer d'un seul brin la sainte, très-entière, très-cordiale et sincère dilection que Dieu m'a donnée pour vous, laquelle, vous savez, tient un rang en moi fort au-dessus des ordinaires, car elle est très-singulière; n'en doutez donc jamais, je vous prie, et priez fort Notre-Seigneur qu'Il me fasse miséricorde. Je le supplie nous unir parfaitement à Lui; qu'Il soit béni! *Amen.* Vôtre, vôtre, mais de cœur, toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Témoigner beaucoup de reconnaissance au commandeur de Sillery. — Affaires de la béatification de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 15 juillet [1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai ri de bon cœur en la lecture de votre lettre, où vous me dites au commencement que vous venez d'en recevoir une des miennes, et cinq ou six lignes plus bas, vous me dites qu'il vous tarde de recevoir de mes nouvelles. Mon Dieu! ma fille, croyez que c'est bien sa divine Bonté qui a fait notre union, puisque toute ma maussaderie ne la saurait défaire; mais cependant, il n'y a pas moyen de s'empêcher d'avoir joie de quoi vous n'avez pas plus tôt reçu une lettre de moi, que vous en voudriez vite avoir une autre; cela n'est-il pas gracieux? — Je vous ai écrit ces jours passés pour vous envoyer un billet, afin que nous reçussions ici l'argent que vous êtes en peine de nous envoyer; voilà donc qui est fait pour ce point.

Maintenant, nous vous envoyons le billet ci-joint pour M. le commandeur de Sillery : s'il est encore là, vous le lui donnerez , s'il vous plaît, sinon vous le renverrez. Je vous dis derechef, ma très-chère fille, que c'est un seigneur plein de vertu, de piété, et qui révère avec tout respect notre Bienheureux Père, qui a une bonté et affection nonpareilles pour tout ce qui appartient à ce Bienheureux; c'est pourquoi il ne manquera pas de vous aller voir, et je m'assure que vous en serez consolée.

Nos bons prélats sont allés en Chablais, pour recevoir quantité de dépositions que l'on dit être prêtes; ils retourneront ici vers la fin de ce mois-ci, après quoi l'on ouvrira le tombeau de

notre Bienheureux Père, et je crois que ce pourra être au commencement d'août. Je vous prie, ma très-chère fille, d'aviser notre Sœur la Supérieure du second couvent en quelle considération nous est le bon M. le commandeur; car je crois qu'il l'ira aussi voir. Je lui dis, de vous, que vous êtes de ce couvent, et lui ajoute encore un mot que je ne vous veux pas dire, nonobstant que vous soyez ma vraie fille.

Au reste, certes, vous me témoignez tant de désir de me voir que vous m'en feriez aussi volontiers avoir envie; mais il faut attendre que Dieu dispose le temps et les affaires pour cela. Traitez fort *bonteusement* et cordialement avec ce bon seigneur et lui faites voir votre communauté, car il est tout à l'Institut, et c'est un ami d'importance. De dire ce que je vous suis, il n'en est plus question. Dieu conserve notre unité et la *parfasse* à sa glorieuse éternité ! Mon Dieu! que d'odeurs qui se répandent de la sainteté de [notre Bienheureux Père! Dieu en soit béni et de toutes choses ! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXXII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A LYON

Joie que sa visite donnera aux Sœurs de Lyon. — Travaux des commissaires apostoliques.

VIVE ✝ JÉSUS, LE SOUVERAIN ET TRÈS-UNIQUE AMOUR DE NOS COEURS!

Annecy, 15 juillet 1632.

J'ai reçu [hier] à soir fort tard le paquet de Paris, où je trouve ce matin la vôtre du 24 juin. Mon Dieu! mon très-cher et vrai frère, combien en ai-je reçu de consolation et non pas moins certes d'admiration! Oh! que la source de l'infinité de la bonté de Dieu est grande et adorable en ses suavités, puisqu'on

en trouve tant ès ruisseaux qu'elle en départ à ses vrais et fidèles serviteurs! Que bénite soit-elle éternellement, et que pour jamais elle bénisse votre très-digne et chère âme de la pureté de son divin amour! *Amen.*

Je vous fais ce billet fort en hâte pour ne perdre l'occasion de ce porteur, qui me fait espérer de le faire rendre à Lyon bien promptement; mais je doute pourtant qu'il ne vous y trouve plus. Mon très-bon et très-cher frère, je crois que vous ne devez point communiquer vos pensées que nous ne les ayons digérées ici, si ce n'est par manière de simple discours et entretien, et non faisant connaître que c'est avec dessein formé. Vous ne laisserez de découvrir les sentiments de ces chères âmes, et de leur inspirer doucement ce que vous jugez de pouvoir faire, la nécessité et l'utilité du fait, et que cette pensée est purement vôtre et de quelque autre digne serviteur de Dieu ; il est ainsi et pouvez ajouter que vous me la voulez communiquer. Tout cela est donc la sincère vérité; et je vous conseille cette méthode, mon très-cher frère, votre humilité m'en donnant la confiance, parce que je sais que dans l'Institut il faut manier cette corde délicatement. Vous trouverez là deux bonnes Mères et des bonnes filles, qui seront tout honorées et consolées de votre présence; celle du premier couvent est de ce monastère, fille d'un esprit apostolique.

Nos bons seigneurs les prélats travaillent à force. Ils partirent lundi, pour aller en Chablais et en Faucigny recueillir les dépositions et miracles de ces quartiers-là : ils retourneront ici à la fin de ce mois. Oh! que j'eusse désiré que votre bon Ange vous avertît de ce voyage, afin qu'avançant le vôtre, nous eussions eu plus de temps libre; mais Dieu nous en donnera autant qu'il faudra, car sa bonté est incompréhensible sur les âmes vraiment siennes. Je suis en son amour toute vôtre et très-humble et fidèle servante.

Dieu soit béni!

LETTRE MCLXXXIII

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Il est bon et salutaire à quelques âmes de tomber dans l'abîme des tentations. — La vue de nos misères doit nous inspirer une profonde humilité.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

Loué soit éternellement ce divin Sauveur qui a daigné jeter dans votre âme un rayon de sa sainte lumière ! A Lui seul appartient d'éclairer les ténèbres de nos âmes et d'ouvrir les yeux aveuglés. Ma fille, vous auriez peut-être péri dans la vanité et propre estime de vous-même, si vous ne vous fussiez perdue dans vos passions. Il fallait, ce me semble, que pour votre bonheur vous tombassiez dans l'abîme où vous vous êtes précipitée; car la science de toutes les créatures ensemble, mise à vous désabuser de vos impressions, n'y eût rien fait. Mais Dieu a eu soin de vous selon la grandeur de sa miséricorde, devant laquelle vous devez demeurer tout le reste de vos jours profondément anéantie, et devant les créatures très-humble et soumise. Laissez-vous gouverner sans résistance et vous tenez très-basse dans votre abjection, l'aimant chèrement. Dieu vous en fasse la grâce. Et moi, chétive, je suis la plus fidèle et cordiale amie que vous ayez. Je prie Dieu qu'Il vous sanctifie dans la pureté de son très-saint amour, et toutes nos chères Sœurs, que je salue cordialement.

Quant aux plaintes que vous me faites de vous-même, ma chère fille, la cause est en votre naturel, qui est un peu lent et tardif mais il ne faut, sinon que vous ayez un grand soin de bien dresser vos intentions, faire tout pour Dieu, prendre courage pour vous porter et supporter doucement en vos imperfections. Je suis toute vôtre.

LETTRE MCLXXXIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Achèvement des informations pour la béatification de saint François de Sales. — Arrivée du commandeur de Sillery. — Les Filles de la Visitation doivent mettre toute leur gloire dans l'humilité et la dépendance.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 29 juillet [1632].

Ma très-chère fille,

Je vous écris ce peu de lignes avec un peu d'empressement, car, [hier] à soir, nos bons et très-dignes prélats sont revenus du Chablais et Faucigny, où ils ont demeuré environ trois semaines, et y ont trouvé des grands fort beaux miracles et des belles dépositions. Ils ont fini par là leurs informations fort heureusement. A ce même soir, demi-heure auparavant, est arrivé M. le commandeur de Sillery, et, ce matin, nous faisons deux professes [1]. Je vous laisse à penser s'il n'y a pas là assez de quoi nous occuper sans l'autre suite d'affaires, qui s'entend sans être dite.

Ce que j'ai à vous dire, ma très-chère fille, c'est que je commence à me mieux porter : ce qui m'était arrivé était une toux violente, avec plusieurs défluxions les unes sur les autres; mais par la grâce de notre bon Dieu, je me suis secouée de tout cela. Je n'ai plus de fièvre, aussi n'aurais-je pas le loisir de [faire] remède ; car, de vrai, nous sommes dans l'embarras bien avant.

Quant à ma Sœur M.-Sylvie [Ange], je n'ai rien à lui dire, sinon que les Filles de la Visitation n'ont rien à faire, sinon à s'humilier profondément devant Dieu, en lui remettant, et à leurs Supérieures entièrement, le soin et la conduite de leurs âmes

[1] D'après le livre des Vœux du premier monastère d'Annecy, ces deux professes sont les Sœurs M.-Suzanne Duret et J.-Augustine Baytaz.

et de leurs corps; car c'est en cette totale démission de tout leur être, qui en vérité n'est rien, qu'elles doivent chercher toute leur gloire. Voilà ce que sans loisir je vous puis dire, sinon que si vous avez délivré l'argent que vous aviez de nous à ces marchands pour lesquels nous vous avons envoyé une lettre, que vous nous en fassiez tenir la quittance au plus tôt. — Tous ces Messieurs qui ont soupé ensemble chez Mgr de Genève auront résolu du jour que l'on ouvrira le sépulcre de notre Bienheureux Père; mais je ne le sais pas encore, mais oui bien que je suis en vérité toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Mêmes sujets.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 29 juillet [1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Messeigneurs nos bons prélats sont retournés [hier] à soir du Chablais et Faucigny, où ils ont eu beaucoup de sujets de consolation, y ayant trouvé des grands miracles et des fort belles dépositions : ils ont fait entièrement tout ce qu'il y avait à faire en ces quartiers-là. Environ demi-heure auparavant, M. le commandeur arriva, de sorte que vous pouvez penser si nous manquons d'occupations ; ce matin nous faisons encore deux professes, sans une multitude d'affaires que vous pouvez imaginer. Je crois que le bon M. le commandeur vous dira le jour où il a été résolu d'ouvrir le tombeau de notre Bienheureux Père ; car ils ont soupé tous ensemble chez Mgr de Genève pour en prendre la résolution. Néanmoins, parce que Mgr le prince Thomas et madame la princesse s'y veulent trouver, je crains

que le jour ne leur soit encore incertain ; mais vous ne laisserez de bien prier Dieu pour cela. Je ne sais encore que vous dire de ce bon et très-digne seigneur, sinon que nous avons fait notre entrevue avec beaucoup de franchise et de simplicité, et que, au peu que je l'ai vu, il me semble que c'est un ami qui n'a pas son pareil, et que Dieu l'a entièrement donné à notre Bienheureux Père et à toutes ses filles. Nous lui avons fait dresser le logis de Mgr le commandeur de Génevois, à Saint-Jean, où ma Sœur de Vigny s'est employée pour le faire accommoder [*plusieurs mots illisibles*], de quoi nous y avons fourni lits et autres meubles tant que nous avons pu, soit par emprunt ou autrement, avec tous les linges que nous pouvons : voilà tout ce que je vous puis dire pour le coup.

Bien que je ne pus m'empêcher de lire à soir votre lettre, pour tard qu'il fût, j'en reçus une pleine consolation. O mon Dieu ! que vous m'êtes uniquement précieuse, ma très-chère fille ! J'ai été toute mal ces quinze jours passés d'une véhémente toux et défluxion sur la poitrine, avec un peu de fièvre ; j'y suis sujette maintenant, cela se va passer de cinq à sept quintes.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCLXXXVI

A MADAME ROYALE, CHRISTINE DE FRANCE,

A TURIN

Remercîments pour une offrande au tombeau de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MADAME,

Nons voyons que la grandeur des afflictions qui environnent Votre Altesse Royale n'arrête pas le cours de ses libérales charités et bienfaits ; nous l'éprouvons, Madame, aux très-beaux

et riches ornements qu'il vous a plu d'envoyer au tombeau de notre Bienheureux Père, dont nous offrons à Votre Altesse Royale de très-humbles et infinies actions de grâces, avec nos vœux et continuelles prières à sa divine Bonté, afin qu'il lui plaise de protéger Votre Altesse Royale et l'environner de la toute-puissante garde de ses saints Anges, à ce que nul mal ne lui arrive, et que, après que sa souveraine Providence aura éprouvé sa constance et fidélité, elle comble son grand cœur de l'abondance de toutes saintes bénédictions et consolations. C'est ce que nous espérons et désirons incessamment de la douce miséricorde de Notre-Seigneur, ne voulant point cesser de l'en supplier de toutes les forces et affections de nos âmes, comme très-obligées à la douceur et débonnaireté de Votre Altesse Royale, et incomparables au zèle de lui rendre notre très-humble obéissance. Avec une entière révérence et dilection, et baisant amoureusement et en tout respect ses chères et bénites mains, je me dis, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de a Visitation d'Annecy.

LETTRE MCLXXXVII

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE DES FILLES REPENTIES DE LA MAGDELAINE, A PARIS

La Visitation ne doit pas se charger à perpétuité de la direction des *Filles repenties*. — Comment combattre les tentations contre la foi.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 4 août 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le grand accablement d'affaires et de visites où nous sommes m'oblige à vous répondre courtement, vous renvoyant à apprendre plus au long mes pensées, de notre très-honoré frère M. le commandeur, qui est véritablement le vrai frère ou plutôt le père de la Visitation. Sa grande bonté, candeur et humilité sont

tout à fait admirables, et nous avons bien sujet de bénir Dieu du don qu'Il nous a fait de sa digne et précieuse affection. Il nous a parlé de votre affaire de la Magdelaine, de laquelle vous désirez que je vous dise ma pensée, ma très-chère fille. Elle est simplement que, pour obliger la Visitation à continuer pour toujours ce qu'elle a fait pour la maison de Sainte-Magdelaine, je ne puis digérer cela pour des raisons et considérations que ce digne porteur vous dira plus amplement, et la modification dont nous avons pensé qu'on pourrait user, pour empêcher que le bien reçu de la Visitation ne se dissipe, ce qui me semble doit suffire.

Au surplus, pour vos trois scrupules, ma très-chère fille, si vous me croyez, vous ne vous en mettrez point en peine, ains vous suivrez simplement les coutumes et ce qui s'est toujours pratiqué en l'Institut, car autrement si l'on voulait croire tout ce qui se dit, ce ne serait jamais fait, parce que, autant qu'il y a de têtes, c'est autant d'esprits différents, et toutes les personnes à qui on parlerait on recevrait autant de diversités d'esprit. Il faut donc se tenir simplement à ce qui est de l'Institut, par ce moyen nous ne pouvons errer. — Ne vous travaillez point l'esprit pour discerner si cette présence de Dieu sensible, que vous avez dès quelque temps, est effet de la grâce ou de la nature, car je sais que notre Bienheureux Père lui-même, qui était si éclairé de Dieu, quand il recevait ainsi des grâces extraordinaires, disait : « Je ne sais si c'est effet de la grâce ou de la « nature ; grâces en soient toutefois à Dieu », puis il tâchait d'en tirer profit, sans se mettre davantage en peine pour connaître d'où cela provenait ; et ainsi faites-en de même, ma chère fille, tirez le profit que vous devez de cette grâce et n'épluchez point d'où elle vient, car cela n'est pas nécessaire. Au reste, je vois que notre bon Dieu vous veut éprouver, par le moyen des tentations qu'Il permet vous arriver; c'est pourquoi il faut que vous ayez un grand courage, ma très-chère fille,

pour les souffrir généreusement autant qu'il plaira à Dieu; mais je vous avoue pourtant que celles qui sont contre la foi sont bien des plus fâcheuses qu'une âme saurait supporter. Néanmoins je crois que vous ne les devez point appréhender, ni vous amuser à les regarder ni contester avec elles, ains que vous devez vous en divertir fort simplement, en jetant tout votre cœur et votre confiance en Dieu, espérant qu'Il vous assistera de sa grâce pour ne le point offenser en ces choses-là. Je supplie sa divine Bonté de vous combler de son très-pur amour, et vous assure, ma très-chère fille, que, d'une incomparable affection, je suis de plus en plus votre très-humble, etc.

J'ajoute encore que je trouve bon que l'on continue pour quelques années d'assister les bonnes filles de la Magdelaine, mais sans qu'il en soit fait mention en leurs Constitutions; et pour ce qui est de la difficulté d'élire des Supérieures, cela se pourrait faire par l'avis des Supérieurs de cette maison-là et des deux Supérieures de nos monastères, qui pourront faire choix de celles qui seront plus capables pour mettre sur le catalogue, et auront soin d'assister cette maison-là et de les visiter quelquefois selon leur besoin, sans pourtant leur donner de leurs filles. Notre très-honoré frère dira le reste.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCLXXXVIII

A MADAME DESBARRES

SA COUSINE, A DIJON

Dieu veut nous faire arriver à l'éternité par la voie des tribulations.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 7 août 1632.

Ma très-chère cousine,

Vous devez croire, qu'étant si proche de vous selon le sang, je n'ai garde de vous oublier selon l'esprit, ni tout ce qui vous appartient non plus ; car je vous chéris fort cordialement et particulièrement, ainsi que ma pauvre nièce Gontier, laquelle je crains bien, vu ce que vous m'en dites, qu'elle n'ait pas sujet de grand contentement, non plus qu'elle n'a eu ci-devant. De vrai, cela me donne de la douleur au cœur; mais je crois que par les tribulations et les afflictions de cette vie, Dieu nous veut faire arriver en sa bienheureuse éternité, pour l'y louer et bénir éternellement, pourvu que nous soyons fidèles à bien employer ces occasions qu'Il nous présente pour notre bonheur. Jetez bien toute votre confiance en Lui, ma très-chère cousine, et espérez fermement que sa divine Bonté aura soin de vos chers et dignes enfants, et les pourvoira bien selon leurs besoins. Reposez-vous-en donc au soin de la divine Providence et vous assurez, ma chère cousine, que je ne manquerai pas de les recommander de tout mon cœur à Notre-Seigneur, car véritablement je leur souhaite autant de bonheur qu'à moi-même, et à vous tout spécialement, ma bonne chère cousine. Ainsi je suis et serai, tant que Dieu me donnera de vie, d'une dilection infinie, ma très-chère cousine, votre, etc.

[*S. P.*] Mille cordials saluts à M. mon cher cousin.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Dijon.

LETTRE MCLXXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Éloge du commandeur de Sillery et du Père dom Maurice. — Maintenir la fondation de Troyes. — Union entre les monastères.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 10 août [1632].

Mon Dieu! ma vraie très-chère fille, la grande et véritable bonté que celle de votre très-cher frère [le commandeur de Sillery]; le Dieu de toute bonté vous le conserve! Vous me le recommandiez avant que je l'eusse vu; mais maintenant je le vous recommande, comme une âme qui m'est précieuse et toute mienne. Je crois que nous ne saurions excéder en dilection et parfaite confiance envers une si grande sincérité et affection, que celle qu'a cette bénite âme pour nous, et cela sans attache aux créatures particulières, bien qu'il les aime sans réserve. Il a un grand amour et estime pour vous et pour la petite Mère de la ville aussi : vous, pour le solide; l'autre, pour la délicatesse, et qu'elle a plus été dans le monde que vous, ce qui lui sert, à cause qu'il y a été fort avant; mais enfin, il a entière confiance en vous.

Nous avons parlé de toutes choses à cœur ouvert et sans ombre, et de l'union pour le général et les maisons particulières; et parce qu'il s'est chargé de vous tout dire nos pensées et sentiments (car je n'en voudrais pas avoir une seule qui vous fût cachée), je n'en dirai rien ici, lui laissant le soin de vous les rapporter et à notre Père dom Maurice, que je trouve toujours plus à mon gré, car je lui dis aussi tout. Ce bon et très-cher Père veut que vous l'exerciez, et contrariiez quelquefois ses inclinations. Il a une grande ferveur qui requiert continuel adoucissement : vous connaissez parfaitement son esprit, aidez-le bien, je vous en prie, il le désire; sa confiance requiert

cela. Je vous le recommande comme ma propre âme, et il a voulu que je le fisse, parce qu'il sait, dit-il, que votre puissant motif, après la volonté divine, est de faire la mienne.

Je vous plains dans ce merveilleux tracas de Paris; mais toutefois moins, pour l'aide que la grâce divine vous y donne, laquelle vous tient parmi cette diversité et multiplicité d'occupations toujours unie à Dieu; car, pourvu que cela marche, il n'y a rien à craindre, et peut-être seriez-vous moins sensible [à la grâce] dans le repos. Enfin nous sommes heureuses de nous laisser tout à la merci de cette douce Providence; qu'elle fasse de nous ce qui lui plaira! Votre état est très-solide et désirable : sa divine douceur vous y maintienne. Il nous est impossible [à nous autres Supérieures] de garder le silence : il nous doit suffire de nous empêcher de parler au grand silence, au chœur et réfectoire, sinon pour utilité. — La Mère de la ville ne parle point, ni n'en a parlé à aucun pour celles qu'elle doit proposer à l'élection prochaine : il est impossible d'y donner notre Sœur de Chambéry. J'ai dit fermement et supplie votre cher frère que la maison de Troyes ne se défasse point, que par l'absolue nécessité, encore faudra-t-il bien le considérer; et vous ne devez nullement tirer sur vous les difficultés qui se rencontrent là, car vous n'y avez pas mis ombre de contre.

Mille remercîments des chandeliers; certes, vous donnez trop; nos Sœurs sont comblées d'obligations de toutes sortes de biens que vous faites à cette maison, mais il faut s'arrêter.

— Nous prierons pour M. de Vaugelas et nous ne vous avons oubliée auprès de Dieu. — Notre Père dom Maurice sait la pensée de l'union; je ne la lui ai su celer. Véritablement, cette union entre les monastères de même ville, et celle d'entre ces cinq maisons sera d'une merveilleuse odeur aux autres et à tout le monde, et d'une grande utilité, pourvu qu'elle soit dans la vraie sincérité et franchise, et trouve fort bon cette communication réelle; je veux dire que les monastères de même lieu se

[communiquent], et rendent leur esprit, au gouvernement, le plus conforme qu'il se pourra; et pour cela, que l'on se communique fort et prenne avis les unes des autres. J'ai dit tout franchement à notre cher frère que je croyais utile à la petite Mère de passer un an avec vous, quand elle sera déposée, et il l'approuve, car il a une merveilleuse estime de vous. Il faut finir, n'ayant plus de loisir. Dieu soit le protecteur de sa sainte Église, et nous fasse vivre, mourir et revivre en son saint et pur amour. *Amen.* — Jour saint Laurent.

Je m'oubliais de vous dire que M. [de Sillery] votre cher frère me dit qu'il donnerait mille livres de rente, pour l'assistance des pauvres monastères; je ne lui en ai point reparlé. S'il établit cela, ce sera un grand secours et utile. Il m'a dit que nos maisons voulaient y contribuer; pour peu qu'elles le fassent, ce sera le plus grand ressort pour conserver l'union, que cette sainte assistance. Je laisse à vous autres de voir comme cela s'établira et départira. — Nous n'avons pu voir la lettre que notre noviciat écrit au vôtre; c'est pourquoi, s'il y a quelques simplicités, il les faut excuser.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCXC

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Moyens proposés par le commandeur de Sillery pour l'union entre les monastères.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je n'ai loisir que pour vous dire l'extrême édification que nous avons reçue de notre très-vertueux frère, M. le commandeur [de Sillery]; c'est une âme la plus humble et ardente au service de Dieu que j'aie guère vue. Dieu nous a fort étroitement unis

ensemble, et je ne puis avoir de réserve avec lui, tant je vois clair sa véritable bonté, et l'entier don que Dieu nous en a fait, pour sa gloire, l'honneur de notre saint Père et l'utilité de nos maisons. Il a fort à cœur de nous voir affectionnées à ces petits moyens d'union qu'il propose; et, pour moi, je n'y vois rien du tout qui nous y lie que la charité, et qu'il n'y a rien de contraire à l'Institut, et même [qui ne soit] conforme à cette sainte union que notre Bienheureux nous a recommandée, et à tout ce que j'en dis dans la lettre d'union et aux éclaircissements. Car, de recommander entre cinq monastères l'étroite union qui doit être entre tous, à cette fin qu'eux, qui sont placés dans des lieux où ils peuvent servir et secourir en diverses manières les autres, et par cette voie et l'exemple de leur union à ce monastère d'Annecy, les maintenir et encourager à y continuer la leur, que peut-il y avoir en cela de contraire aux intentions de notre Bienheureux? rien du tout. Et quant à ce qui est que les Mères se communiquent, pour procurer en ces maisons des plus vertueuses filles de l'Institut, soit qu'elles soient chez elles ou ailleurs, pour les proposer aux élections, cela n'est-il pas conforme à la Règle, et à ce que j'en dis dans les éclaircissements, particulièrement pour cette maison? Je ne puis étendre mes raisons, mais notre cher frère vous les dira.

Je vous conjure de joindre votre cœur au mien en ce sujet comme en tout autre, sans en parler à âme qui vive; car on penserait que ce serait quelque grand'chose, et ce n'est rien de nouveau, rien du tout, sinon que l'on fera un fonds, par la charité de ce bon seigneur et de ces quatre monastères, pour les autres en leurs besoins, ce qui servira fort à les entretenir en cette bonne intelligence [1]. Je vous en dirai plus par la voix du Père dom Maurice.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] L'affaire dont il est ici question n'eut pas de suite.

LETTRE MCXCI (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AGNÈS DE BAUFFREMONT

A BESANÇON [1]

Les contradictions sont un gage des bénédictions divines. — Il faut travailler à acquérir l'esprit de douceur et d'humilité.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 23 août 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est la conduite ordinaire de Dieu de faire réussir les affaires dont Il veut tirer plus de gloire, parmi les plus grandes peines et difficultés. Vous devez prendre les contradictions que vous avez eues en votre poursuite, pour un témoignage assuré des desseins que Dieu a de vous rendre une vraie et parfaite servante de sa divine Majesté. Et pour cela, ma très-chère fille,

[1] Issue des illustres maisons de Listenais et de Coligny, Sœur M.-Agnès de Bauffremont parut en son siècle un prodige de foi, de générosité et de constance. Méprisant ce que la nature et la fortune lui offraient de plus enchanteur, elle conquit par de glorieuses luttes la liberté de vivre pauvre et obscure pour l'amour de Jésus-Christ. A peine âgée de dix-huit ans, presque au moment de contracter un brillant mariage, cette noble jeune fille sentit tout à coup l'Esprit-Saint lui mettre au cœur le désir d'une alliance immortelle, et sollicita une place à la Visitation de Besançon. Telle fut, à cette nouvelle, la fureur de ses parents et de ses admirateurs qu'elle dut se faire accompagner au monastère par cinquante mousquetaires et autant d'arquebusiers. Un arrêt du parlement, portant défense de recevoir la fugitive, l'attendait à la porte de clôture. L'archevêque lui-même suspectant les motifs d'une vocation si imprévue, exigea que mademoiselle de Bauffremont parût dans l'église, pour protester hautement de son choix devant une nombreuse assemblée. L'infante Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, intervint à son tour et décida en faveur de la généreuse persécutée, qui reçut enfin le voile sacré, le 24 juillet 1632. L'année de probation s'écoula dans des luttes incessantes contre la famille de Coligny, qui conservait l'espoir de l'arracher au cloître, et quand arriva l'heure de la consommation du sacrifice, l'évêque de Mâcon, s'interposant en qualité de parent, défendit à qui que ce fût de recevoir les vœux de la novice, et à

il faut que vous ayez une grande détermination pour vous établir fermement en l'esprit d'humilité, douceur, soumission et charité, vous rendant extrêmement reconnaissante envers Dieu de la grâce qu'Il vous a faite, et douce et respectueuse envers les Sœurs. Ainsi, ma très-chère fille, vous expérimenterez la douceur du vrai bien que vous possédez, et vous vous rendrez une véritable fille de notre Bienheureux Père, à qui nous vous avons offerte et offrirons de tout notre cœur, vous acceptant de sa part et de la nôtre comme une des filles les plus chéries qui soient dans l'Institut. Et, en cette qualité, je me recommande à vos saintes prières, vous assurant que je serai sans fin, d'un cœur et d'une affection invariable, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Ornans (Doubs).

elle de les prononcer. Persuadée qu'une telle décision ne pouvait l'obliger, elle résolut de passer outre, et se consacra au Seigneur en présence de toute la noblesse du pays. Mais le monde n'était pas encore désarmé; bientôt on vint lui signifier la nullité de ses vœux. Elle recourut alors au Saint-Siége, qui commit trois évêques pour lui faire subir un nouvel interrogatoire, lequel n'eut d'autre résultat que de river pour jamais les douces chaînes qui l'unissaient à Jésus-Christ.

Deux ans plus tard, Mgr de Besançon, craignant qu'à la faveur des guerres qui désolaient la Bourgogne, on ne tentât d'enlever la jeune professe, donna ordre à la Mère M.-Marg. Michel de la conduire en Suisse avec quelques autres de ses Religieuses. Les magistrats de Fribourg ne reçurent d'abord les Filles de Saint-François de Sales qu'à titre de réfugiées; mais quelques années après, subjugués par l'influence que Sœur M.-Agnès exerçait autour d'elle, plus encore par l'éclat de ses vertus que par le prestige de son nom, ils donnèrent toutes les permissions pour l'établissement d'un monastère régulier. Les cinquante-trois années de profession de cette âme magnanime répondirent à la générosité de son début, et (disent les anciens *Mémoires*) « chacun se serait estimé heureux de finir par où elle avait commencé ». L'oraison et la mortification furent les deux ailes qu'elle déploya pour s'élancer à la poursuite de *Celui qui a fourni sa carrière comme un géant*. Elle l'atteignit au midi des splendeurs éternelles, le 7 février 1686.

(*Histoire inédite de la fondation de Besançon.*)

LETTRE MCXCII

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A BOURGES

Ouverture du tombeau de saint François de Sales ; conservation miraculeuse de son corps. — La Supérieure peut faire sa retraite avant la fête de saint Michel. — Le Père spirituel doit appartenir au clergé séculier et ne peut exercer les fonctions de confesseur ordinaire. — De la visite canonique. — A qui il appartient de faire passer une Sœur d'un rang à un autre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 27 août 1632.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà donc les reliques de notre Bienheureux Père pour mademoiselle de Bourbon et pour madame sa mère, si elles en désirent. On a ouvert ces jours passés le tombeau de ce Bienheureux, et a-t-on trouvé son saint corps tout entier [1] ; c'est pourquoi on n'y a pas osé toucher pour y rien prendre pour distribuer, ains seulement on a pris ce qui était autour, dont nous vous envoyons. Le procès-verbal de sa béatification s'en va bientôt heureusement achever, grâce à Dieu ! Il faut néanmoins continuer à bien prier pour cela, afin qu'il plaise à sa Bonté nous [abréger les] longueurs de Rome, et donner un heureux succès à cette sainte besogne, et que tout réussisse à sa plus grande gloire. Nous ne vous saurions dire, ma très-chère fille, combien la dévotion à ce Bienheureux a paru grande en cette occasion de l'ouverture de son tombeau ; car il y a eu une foule de monde dans notre église pour le vénérer, si grande qu'il fallut tenir des gardes de M. le prince [Thomas de Savoie] à la porte, pour empêcher qu'il n'entrât trop de gens, et il s'y faisait un tel tintamarre pour les faire sortir, que nous craignions à tout coup qu'il ne s'y tuât quelqu'un. Quantité de personnes

[1] Voir pour plus de détails à ce sujet les MÉMOIRES SUR LA VIE DE SAINTE J. F. DE CHANTAL, par la Mère de Chaugy, tome Ier de cette publication, chapitre XXII de la seconde partie.

de qualité sont venues exprès de bien loin pour se trouver à cette action, et l'on a recueilli avec grande dévotion tout ce que l'on a pu avoir de reliques de ce Bienheureux Père, jusqu'au gravier de son sépulcre et au bois de sa châsse de noyer qui se trouva toute pourrie, à cause de la grande humidité du lieu où il était, ce qui fait davantage connaître la merveille de Dieu en la conservation de ce saint corps, dont il le faut bien remercier.

Je viens maintenant au second point de votre lettre, sur quoi je vous dis que vous demeuriez donc bien ferme, ma très-chère fille, à maintenir votre intérieur dans cet état de simplicité, sans jamais vous en départir, sous quel prétexte que ce soit, puisque Dieu vous a fait connaître qu'Il vous voulait ainsi; mais accompagnez-le de l'esprit d'humilité, de douceur et suave charité et support du prochain, le plus qu'il vous sera possible. Pour notre pauvre Sœur M.-Madeleine, si elle veut bien souffrir les médecines, il la faudra souffrir, nonobstant ses vifs ressentiments. — Je ne pense pas pouvoir faire ce que vous me dites pour les exercices des retraites; néanmoins je verrai, si Dieu m'en donnera le loisir, et de quoi y satisfaire, bien que je croie que si nous regardions bien ce qu'en dit le Coutumier, et que nous nous y tinssions, cela suffirait. Oui, ma chère fille, la Supérieure peut avancer sa retraite, et la faire avant la Saint-Michel, si elle juge n'avoir pas assez de temps pour elle et pour les autres Sœurs.

Nous sommes ici après combattre un Père spirituel religieux; car c'est la vérité qu'il ne faut pas que les Religieux exercent cette charge en nos maisons, bien que pour les Pères Barnabites, ce sont Religieux tellement dépendants de l'évêque, et qui portent le nom de *clercs réguliers,* qu'il n'y a pas grand danger qu'ils soient Pères spirituels, quand on n'en peut pas avoir de plus propres pour cette charge. Mon Dieu! ma chère fille, que j'ai de désir que nous demeurions dans notre sainte liberté d'esprit; il ne faut pas que vous doutiez que je ne fasse bien

tout ce qui me sera possible pour cela, et pour empêcher qu'il ne se fasse plus tant de fondations, car je voudrais que de quatre ans nous n'en fissions; mais on ne peut pas empêcher que chacun ne die ses raisons humaines. Vous ne pouvez mieux faire que de procurer que M. Perrot soit continué votre Père spirituel; car il est vrai qu'il faut que ce soit un autre que le confesseur ordinaire qui ait cette charge. Il y a pourtant à dire entre un peu de délai que l'on fait, jusqu'à ce qu'il se rencontre un Père spirituel propre, et entre faire coutume de n'avoir qu'un même [ecclésiastique] pour Père spirituel et confesseur; car, de cela, il ne le faudrait pas faire.

Non, ma chère fille, il ne faut pas que ce soit le confesseur qui reçoive l'examen de la visite, car il sait déjà assez les manquements qui se commettent; mais vous n'avez pas besoin de demander cela tandis que vous avez Mgr votre bon prélat, puisqu'il fait lui-même votre visite; et quand vous ne l'aurez plus, vous penserez alors à ce que vous aurez à faire; car il ne faut pas tant prévoir l'avenir. Arrêtons-nous au présent, regardons bien ce que disent la Règle, le Coutumier et les éclaircissements, et nous y tenons, sans tant faire de questions sur questions. Que dirait-on à la visite, si l'on ne disait les choses qui sont marquées ès Réponses? Je ne dis pas qu'il faille dire tout ce qui est marqué des manquements qui se peuvent commettre, mais que l'on choisisse en chaque monastère ceux que l'on y fait, et qu'on les die simplement, car tout ce que je marque là n'est que pour donner lumière de ce qu'il faut dire en cette occasion, d'autant qu'on pourra commettre tel défaut en un monastère et tel autre en un autre : il faut que chacun die ce qu'il a fait. — Oui, vraiment, ma très-chère fille, l'on avertit céans des fautes qui se font contre ce qui est dans les Réponses et contre de bien plus minces coutumes que celles-là, je vous en assure; car l'on y va tout simplement dans l'observance, grâce à Dieu.

Si cette bonne prétendante que vous avez ne veut de bon

cœur et franchement être du rang des Sœurs associées, vous ferez fort bien de la mettre du chœur, puisqu'elle a de si bonnes conditions. Vous avez bien répondu sur la proposition qu'on vous a faite touchant les filles illégitimes, et suis consolée des bonnes dispositions que vous me dites être en ma Sœur M... — Pour votre novice qui a des évanouissements, il faut voir jusqu'à la fin de son noviciat ce que ce sera de son mal, et après cela, s'il ne lui passe pas, je crois que vous la devez renvoyer; car si elle en guérissait après être retournée au monde, vous la pourriez reprendre. Nos Sœurs me feront plaisir de ne me point écrire, car je n'ai ni le loisir de voir leurs lettres, ni d'y répondre; je le fais pourtant encore cette fois, mais je désire que désormais chacune se contente de sa Mère.

Il n'y a point de doute, ma chère fille, que c'est à la Supérieure et aux conseillères de discerner à quel rang sont propres les filles que l'on reçoit, et non au Chapitre; mais pour ce qui est de les changer de rang après la profession, si c'est pour les faire passer de celui des associées à celui des choristes, la Supérieure le peut aussi faire. Mais il y a bien de la différence à faire passer une Sœur du chœur au rang des associées, car il faut que ce soit le Supérieur qui fasse cela, à cause qu'il la faut dispenser de dire son Office, et ceci je vous le dis ensuite de ce que j'en ai vu résoudre à notre Bienheureux Père. Ma très-chère fille, il me faut beaucoup supporter à cause de mes continuels accablements et infirmités; car je deviens fort lasse. J'ai prou dit dans les éclaircissements et dans une infinité de lettres; la science ne nous manque pas. Dieu veuille que nous soyons fidèles à ce que nous avons reçu, nous serons bien heureuses, et n'aurons pas de quoi être en peine, ni chercher hors de nous. Marchons humblement et simplement, et Dieu nous bénira : donnez bien cet esprit à vos filles. Je suis, mais je vous le dis de tout mon cœur, ma très-chère fille, entièrement vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé à a Visitation de Poitiers.

LETTRE MCXCIII

A MONSIEUR DE LA FLÉCHÈRE

A RUMILLY (Savoie)

Condoléances sur la mort de sa mère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MONSIEUR MON TRÈS-CHER FILS,

J'appris [hier] au soir comme Notre-Seigneur a tiré à soi ma très-chère sœur, votre vraiment toute bonne mère [1]. Je sais que votre bon naturel vous doit bien faire ressentir cette perte; mais je crois aussi que vous aurez cherché votre consolation au lieu où cette âme s'est retirée, ou plutôt, comme j'ai dit, auquel Dieu l'a retirée, pour l'accroissement de sa gloire; car, en telles occasions, il ne s'en trouve point de solide hors celle de sa sainte volonté. Pour moi, mon très-cher fils, j'ai ressenti cette perte comme de l'une de mes plus chères et fidèles sœurs, mais dans la soumission que je dois à la divine Providence. Consolez-vous, mon très-cher fils, et prenez la Sainte Vierge pour votre mère, et vous expérimenterez le pouvoir de ses intercessions envers ceux qui ont recours à elle. Maintenant il faut que vous soyez père, mère et frère à votre pauvre sœur. Je ne vous la recommande pas, sachant la véritable affection que vous lui portez et votre bon naturel. Dieu soit le protecteur de tous deux. Je suis d'une affection très-grande votre, etc.

[1] Madame de la Fléchère décéda à Rumilly, le 17 août 1632. (*Voir la note sur madame de la Fléchère,* Ier vol. des Lettres, page 22.)

LETTRE MCXCIV

A MONSEIGNEUR PIERRE CAMUS

ANCIEN ÉVÊQUE DE BELLEY

Elle le supplie d'éviter dans ses écrits toute parole défavorable aux Religieux. Exemples de modération donnés par saint François de Sales à ce sujet.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHER SEIGNEUR,

Vous avez laissé cette petite ville toute parfumée de la suavité de votre douce, dévote et débonnaire conversation, particulièrement Messeigneurs nos bons prélats, qui en parlent avec grand sentiment. Mais surtout nos pauvres Sœurs sont demeurées tellement consolées de l'entretien de *la pure dilection*, qu'elles regrettent avec moi de n'avoir su jouir plus souvent du bonheur de votre désirable présence.

Il est vrai, mon très-cher seigneur, à vous parler dans la pure vérité, que j'étais intérieurement sollicitée du désir de vous parler d'un sujet que ces bonnes âmes ne savent pas ; et bien que ma bassesse et la révérence que je porte à votre mérite et que je dois à votre dignité combattissent cette pensée, néanmoins c'était elle qui m'excitait à vous prier souvent de nous venir voir, et à me plaindre à votre bonté de ce que vous ne le faisiez pas. Or je croyais que par votre absence je serais défaite de cette secrète excitation, et néanmoins je m'en trouve plus pressée et si fort que je ne puis l'anéantir sans scrupule; c'est pourquoi, mon très-cher seigneur, me confiant en votre débonnaireté et humilité, et prosternée en esprit à vos pieds, je vous supplie et conjure, avec toute la révérence qui m'est possible, par la pure dilection que vous avez à notre divin Sauveur, et par l'amour que vous portait et que vous portez à notre Bienheureux Père, de vous déporter d'écrire contre les Religieux, et de prendre garde aussi de ne heurter personne, ni en général ni en parti-

culier, pour chétive qu'elle soit, dans vos livres, ni d'y rien dire qui puisse émouvoir des contentions ou réfutations; car tout cela ne fait qu'engendrer beaucoup d'offenses contre notre bon Dieu, les Religieux qui répondent n'ayant pas assez de mortification pour le faire avec l'humilité et le respect qu'ils doivent à votre digne personne et à votre qualité.

Ce mépris que l'on donne des Religieux peut aussi grandement diminuer la piété des peuples, qui est fort soutenue et accrue par leurs bons exemples et doctrine, et de plus, mon très-cher seigneur, les ennemis de la sainte Église se fortifient dans leurs erreurs, et font des trophées et des risées quand ils voient que ses propres enfants se dévorent l'un l'autre, et surtout quand les pères, qui sont Messeigneurs les prélats, découvrent les plaies de leurs enfants, avec confusion, et que les enfants ne le souffrent dans la soumission qu'ils doivent; cela, dis-je, donne un grand scandale, ce qui ne peut apporter qu'un très-grand détriment à la très-sainte Épouse de Notre-Seigneur. Il vous a donné une âme et un esprit propres pour écrire de son divin amour, et enrichir l'Église d'infinité de traités de dévotion, pour le bien et avancement des âmes : c'est la sainte occupation que ceux qui vous honorent désirent maintenant à votre aimable loisir, afin que, par le moyen de cette pure dilection de notre divin Sauveur, dont votre chère âme est si parfaitement amoureuse, vous preniez garde dorénavant d'épargner dans vos écrits les Religieux. Vous voyez qu'ils ne reçoivent pas avec profit vos avertissements, et qu'il y a grand risque, si cela n'est bientôt étouffé par votre bonté et charitable support, qu'il ne s'allume un feu qui éteigne celui de la sainte charité en plusieurs âmes, et ne cause de très-grands scandales en l'Église de Dieu, ainsi que plusieurs bien sensés appréhendent et prévoient qu'il arrivera infailliblement, si votre débonnaireté et votre zèle à la plus grande gloire de Dieu ne vous fait supporter sans revanche

l'insolence d'une réponse que l'on dit avoir été faite à un de vos livres, laquelle, étant si extravagante et éloignée de la vérité et du respect qui vous est dû, ne peut porter coup contre l'estime que l'on a de votre véritable vertu.

Oubliez donc, mon très-cher seigneur, cette offense, à l'imitation du divin Sauveur, qui en avait reçu de bien plus grandes de ceux pour qui Il demanda pardon en les excusant, et vous souvenez aussi, mon bon seigneur, de la modestie et douceur avec laquelle notre Bienheureux Père parle en la préface de l'*Amour divin*, de celui qui l'avait si insolemment bafoué en pleine chaire : il attribue cette faute à son zèle. Vous chérissez si tendrement l'esprit de ce Bienheureux, imitez-le, mon très-cher seigneur, en sa patience à tout supporter, et en cette prudence charitable, qui le tenait attentif à ne dire ni écrire jamais aucune chose qui pût tant soit peu blesser le général, ni les particuliers d'aucun Ordre, ni décrier personne du monde, pour vile et chétive qu'elle fût. L'on voit cette vérité dans ses écrits, où il oblige par témoignages d'honneur et d'estime tout le monde, et particulièrement les Ordres religieux qu'il révérait et aimait, et disait que c'était l'une des plus saines parties de l'Église. Quand il en savait quelque défaut, il les couvrait tant qu'il pouvait, et s'employait soigneusement à les aider à réparer : je l'ai vu dans cette pratique seize années ; avec combien de charité, de travail et d'écrits il se conduisait ! les sensibles douleurs qu'il ressentait quand leurs défauts et ceux des ecclésiastiques venaient en évidence, parce que la mésestime de telles personnes diminue et affaiblit grandement la piété des peuples, qui est fort soutenue et conservée par leurs bons exemples.

Monseigneur mon très-cher frère, votre bonté me pardonnera-t-elle la confiance que je prends de lui dire ainsi simplement tout mon sentiment ? Certes, après la gloire de Dieu, j'ai été excitée par le véritable amour que je vous dois et veux

vous rendre toute ma vie, et prie Dieu de vous donner la sainte inspiration d'employer dorénavant ce talent qu'Il vous a donné pour écrire de sa pure dilection, et par ce moyen enrichir la sainte Église de plusieurs traités utiles à ses enfants. Permettez-moi, Monseigneur, de vous supplier de me donner quelques petits témoignages que vous n'aurez point désagréé ma simplicité et confiance en votre bonté, car mon cœur aurait une bonne touche s'il pensait avoir fait quelque chose qui vous déplût, ayant tant de désirs de se voir continuer l'honneur de votre précieuse amitié.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXCV

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

On doit faire valoir les dons de Dieu avec crainte et confiance.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Puisque Dieu vous a fait la grâce de vous recevoir entre les bras de sa bonté, vous convertissant à elle, il ne faut plus parler des choses passées, mais vous appliquer fidèlement à cultiver en crainte et confiance le don de Dieu, convertissant les lumières de sa grâce en des effets. Pour moi, ma fille très-chère, je puis vous assurer que je n'aurai du passé aucune mémoire; et, si je l'ai bonne, je ne fus nullement fâchée de votre lettre, mais oui bien du trouble où je savais votre maison; mais n'en parlons plus, et me croyez toute pleine d'une sainte dilection et amour maternel pour vous, et que toujours vous me trouverez disposée à vous rendre toutes les assistances qui me seront possibles pour votre consolation et profit spirituel. Il faut demeurer ferme, ma fille, car désormais vous ne seriez plus

excusable : la considération de ce que vous devez à Dieu, à votre salut, à votre réputation, et à celle de l'Ordre où Dieu par sa grâce vous a mise, doit être souvent devant vos yeux.

Vous me demandez ce que je désire que vous fassiez. Oh Dieu! ma très-chère fille, que puis-je vous dire sinon que vous renonciez et méprisiez absolument toutes les choses périssables pour n'aspirer qu'aux éternelles, par la voie *d'une parfaite observance* des Règles que vous professez? Devenez bien petite à vos yeux, aimez la retraite, et que vos délices soient d'être avec Dieu et non avec les hommes. *Amen.*

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Nevers.

LETTRE MCXCVI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

L'absence de Mgr de Genève et les occupations que donnent les retraites annuelles ne permettent pas à la Sainte de se rendre à Lyon.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 30 septembre [1632].

Ma très-chère fille,

Je viens de recevoir, ce premier matin de ma solitude, la lettre de Mgr de Bourges et la vôtre, par laquelle j'ai vu l'honneur qu'il plaît à Mgr le cardinal de me faire, désirant que j'aie le bonheur de le voir et vous autres toutes, mes chères filles, ce qui m'a remplie de confusion, voyant le peu que je suis et mon inutilité partout, pour être désirée avec tant d'affection. Si Mgr de Genève était ici, je crois qu'il me commanderait d'obéir aux désirs de Mgr le cardinal; mais il partit hier pour le Piémont, de sorte que, sur son absence, je ne puis ni ne dois penser à sortir d'ici avant son retour; outre que vous pouvez bien juger, ma très-chère fille, que nous sommes maintenant en une saison où mon petit service est plus requis

à nos chères Sœurs d'ici qu'à nulle autre. C'est pourquoi je vous prie de faire savoir ma légitime excuse à Mgr le cardinal, avec tout le respect et soumission qui lui sont dus; et, puisqu'il ne plaît pas à Dieu de disposer maintenant les affaires en sorte que nous puissions recevoir la chère consolation de notre entrevue, nous attendrons avec patience et soumission à son bon plaisir une occasion plus favorable. J'espère qu'Il la donnera, si c'est pour sa gloire.

Je salue ma Sœur M.-Denise [Goubert]; je ne puis lui écrire. Je n'ai jamais su croire ce que ce Père dit si peu charitablement. Cela m'apprend toujours mieux combien il nous faut être retenues, si ce n'est avec ceux dont nous savons la discrétion et affection. O ma fille! vous m'êtes certes précieuse plus que ma vie, et vos deux maisons; et croyez que je désire fort de vous voir; mais Dieu ne veut pas que ce soit maintenant.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXCVII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

La voie de l'humble confiance conduit au comble de la perfection.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA BIEN-CHÈRE FILLE,

N'exposez jamais vos confessions pour les envoyer écrites, cela est trop hasardeux; et bien qu'il n'y ait rien, grâce à Dieu, d'important, l'on en pourrait recevoir de grands déplaisirs par la perte. Or je connais si clairement votre chère âme que je n'ai pas besoin pour cela de voir vos confessions. J'admire cette particulière conduite de Dieu sur vous, de vous laisser la crainte de ses jugements, et comment sa bonté vous

donne le contre-poids, pour votre très-grand profit, et je vois, ce me semble, que cela vous est laissé par un amour tout spécial. O ma fille! mais je dis ma fille très-chèrement aimée, ayez de plus en plus une entière et très-absolue confiance en ce divin Sauveur, lui remettant incessamment toute votre âme et tout le soin de vous-même et de toutes choses, c'est la vraie voie en laquelle sa divine Providence vous veut conduire jusqu'au comble de toute perfection, et faut suivre ce train en l'oraison, comme je vois que vous faites. Il m'est avis que je vois clairement votre cœur, tant votre bonté et confiance filiale m'en ont toujours donné une entière et fidèle connaissance.

Vous devez, avec une profonde humilité et reconnaissance envers Dieu, conserver le précieux trésor que sa Bonté vous a donné en ce discernement, par simple vue, de voir ce qui vient de sa grâce et ce qui part de votre misère; car, par ce moyen, référant à Dieu ce qui lui appartient, vous irez toujours croissant en grâces, qui est le bonheur des bonheurs, et que je vous souhaite avec ce cœur que Dieu m'a donné pour vous, qui est en vérité très-incomparable en ses affections, n'en doutez jamais. J'ai plus écrit que je ne pensais; car je ne puis plus guère le faire; j'ai un très-grand rhume et oppression dès quinze jours. Cela m'excusera vers Monsiegneur, auquel je désirerais témoigner quelque partie du ressentiment que j'ai des bontés et charités qu'il exerce si paternellement envers vous. Prenez sa bénédiction pour moi, et lui faites très-humble révérence de ma part, avec les reconfirmations de ma sincère reconnaissance. Je salue aussi M. et mademoiselle de Vallat; je les chéris et honore bien fort. Et la chère petite Constance, je la salue aussi avec toutes nos Sœurs, à part notre Sœur M.-Jacqueline [Grassis] qui m'a écrit; je l'assure que je la chéris tendrement et me réjouis de son avancement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCXCVIII

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE DES FILLES REPENTIES DE LA MAGDELAINE, A PARIS

Attribuer à Dieu seul le bien qu'elle opère dans la maison de la Magdelaine. — Conseils de direction.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 10 octobre [1632].

Croyez, ma vraiment très-chère fille, que si vous recevez quelque contentement de mes lettres, j'en reçois toujours un bien grand et beaucoup de consolation de voir, par les vôtres, comme Dieu se sert de votre petitesse, et de celle de nos bonnes Sœurs vos compagnes, pour l'avancement de sa gloire en ces chères âmes qu'Il vous a commises. J'en bénis de tout mon cœur sa douce Bonté, que je supplie vous donner à toutes une nouvelle augmentation de ses très-saintes grâces et bénédictions, rendant toujours plus utile et fructueux le soin et le travail que vous prenez pour son service, comme j'espère qu'Il fera.

Et quant à votre particulier, ma très-chère fille, je vois que Notre-Seigneur continue à vous tenir de sa sainte main. Je le remarque particulièrement dans ces deux choses que vous me dites, qui sont très-précieuses, et viennent de sa seule bonté : ce zèle que vous avez du bien et avancement des âmes et cette bonté à les supporter. J'espère que Celui qui vous a donné ces affections les rendra utiles et profitables pour l'augmentation de sa gloire et pour votre salut. Tenez-vous bien près de Dieu, ma chère fille, parmi les affaires et le tracas, le plus que vous pourrez, et ne l'abandonnez point de vue, et vous verrez que sa divine Bonté vous fera des grandes grâces, je l'en supplie de tout mon cœur, et de bénir ces chères âmes qui vous donnent tant de consolation et de soulagement par leur zèle et affection au bien de votre maison. Il est vrai, nos deux chères

Sœurs les Supérieures de la ville et du faubourg nous ont écrit avec des témoignages d'avoir été grandement consolées et édifiées du bon état auquel elles ont vu votre maison, et de l'avancement qu'elles y ont trouvé; elles sont fort satisfaites de votre bonne conduite. Ma fille, demeurez bien humble devant Dieu, qui daigne se servir de vous si utilement à sa gloire.

Je vous assure que je remarque avec une singulière consolation ce que vous me dites, que quand ces âmes ont fait quelque échappée, dès qu'elles vous voient et que vous parlez, elles sont toutes douces et souples comme un gant; cela vient purement de Dieu, ma chère fille, en ces âmes-là qui ont été si éloignées de Lui. — Je supplie sa Bonté remplir votre chère âme de son pur et saint amour, et celles de toutes nos chères Sœurs que je salue avec vous de tout mon cœur, qui est entièrement vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCXCIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Impossibilité de quitter Annecy sans l'agrément de Mgr de Genève. — Combien est ferme l'amitié fondée en Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

Croyez, ma très-chère fille, que, si c'était le bon plaisir de Dieu, je voudrais bien être en disposition pour vous écrire un peu à souhait; car il me semble que j'y prendrais bien plaisir, et vous dirais bien que vos affaires ne vont pas tant mal qu'il y ait de quoi se beaucoup plaindre. Si je ne me trompe fort, vous n'avez guère plus d'envie de me voir que je n'en ai de recevoir encore une fois, avant que mourir, cette

chère consolation ; et certes, s'il plaisait à Dieu de me délivrer de ces défluxions qui me travaillent, et que j'eusse le congé de mon Supérieur pour sortir d'ici, je ne regarderais guère à ce que nous sommes proches de l'hiver ; mais j'irais de tout mon cœur vous voir, en cette saison comme en une autre.

Je serais très-marrie si Mgr le cardinal ne recevait pas mon excuse, qui est, ce me semble, bien légitime ; car, ma très-chère fille, dites-moi, je vous prie, me conseilleriez-vous de sortir d'ici sans l'agrément et la licence de Mgr de Genève ? Je pense que non ; et outre cela, l'incommodité qui m'est survenue m'aurait sans doute empêchée de sortir d'ici, c'est ce qui est cause que je n'ai su faire de retraite ; car j'ai la tête si mal faite que je ne puis remuer mon esprit, ni rien faire, pas même lire, ni beaucoup parler sans douleur, tant la défluxion me tient la tête occupée. Je bénis Dieu pourtant de ce qu'il lui plaît m'envoyer de quoi un peu souffrir. Ne soyez néanmoins pas en peine de ce mal ; car, ma très-chère fille, si vous me voyiez quand je me porte un peu bien, vous y auriez du plaisir, d'autant qu'on dirait que je n'ai que quarante ans, tellement je suis *regaillardie!* Le printemps sembla m'être un peu favorable à cela ; mais enfin, au bout de tout, il faut toujours dire : Que la sainte volonté de Dieu soit faite !

Quant à ce que vous m'écrivez des dits du monde, [cela me peine,] je vous l'avoue ; mais pourtant, ma fille, il me semble que chose quelconque, excepté Dieu, ne nous saurait séparer, ni tant soit peu ternir l'union de vraie mère et de vraie fille qui est entre vous et moi, et que, quand tout le monde ensemble s'y mettrait, il n'aurait pas le pouvoir de m'ôter un brin de la ferme croyance que j'ai que vous êtes toute mienne ; mais il nous fait quelquefois grand bien de savoir les choses que le monde dit, parce qu'il me semble qu'avec la grâce de Dieu on en tire toujours quelque profit. Il est vrai, il y a fort peu que l'on m'a encore mandé que vous n'aviez plus tant d'empressement pour

moi qu'autrefois; mais j'ai vu que c'était par affranchissement de sentiments naturels. Le monde n'entend pas ces puretés, et que le vrai amour en demeure plus solide, plus ferme et agréable à Dieu, et à l'esprit qui le possède; laissons dire et continuons. Dieu soit béni! Je n'en puis plus de la tête.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCC

A LA MÊME

Obstacles au voyage de Lyon. — La vraie cordialité rend communicative. — Projet de fondation à Vienne. — On propose des moyens d'union qui ne sont pas conformes à l'Institut.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 22 octobre [1632.]

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

Oui, nous avons bien reçu tous vos paquets et tout ce que vous nous avez envoyé; car hier on me mena à la roberie pour me faire une tunique de l'étoffe que vous avez mandée pour cela. Or je veux bien, mais pour cette fois seulement, être revêtue de la charité de ma très-chère et bien-aimée fille, de laquelle je la remercie de tout mon cœur; mais je ne prends pourtant pas plaisir que nos Sœurs vous demandent ainsi des choses pour moi, sans me le dire. Je vous avais déjà priée une fois de ne rien envoyer que je [ne] vous le demandasse moi-même, et que je le ferai bien quand j'aurai nécessité de quelque chose.

Je suis certes bien marrie que Mgr le cardinal n'ait pas agréé mon excuse. Il est vrai qu'elle fut un peu sèche; mais sa réponse le fut bien aussi. Je pense qu'il faudrait, si vous le jugez à propos, que tout doucement vous fissiez entendre à Son Éminence que je suis attendant le retour de ma santé et la

réponse de la volonté de Mgr de Genève, auquel j'écrivis le plus tôt que je pus, pour me donner l'honneur d'écrire à Son Éminence, en cas que je ne puisse pas obéir à son désir, ce que je n'ai su faire jusqu'à présent ni même lui écrire, à cause de mon indisposition, de laquelle je ne suis pas encore bien libre. Mais il faut que je vous dise maintenant, ma chère fille, selon l'entière confiance qui doit être entre nous, que je ne peux croire qu'il y ait rien en moi qui puisse donner aucune satisfaction à Son Éminence; c'est pourquoi peut-être que cette pensée qu'il a eue est maintenant passée et qu'il ne s'en soucie plus. Que s'il est ainsi, il me serait bien plus commode d'attendre une meilleure saison pour vous aller voir à cause de mon âge, qui me cause autant d'inconstance et de variété de dispositions comme il y en a au temps et saison où nous sommes; et je m'assure que vous obtiendriez bien permission de Mgr de Genève que je vous visse en un autre temps; mais néanmoins si Son Éminence continue au désir que j'aille à Lyon, et que vous puissiez prévoir que quelque changement occasionnerait sa retraite en quelque autre lieu, en sorte que je ne pusse pas recouvrer l'honneur de le voir, certes, si Mgr de Genève me le permet (ce que je m'assure qu'il fera), et que je me trouve en disposition de pouvoir entreprendre à cette heure le voyage, je vous assure que j'irai de tout mon cœur recevoir cette faveur de voir ce digne seigneur; et, en ce cas, nous prendrons notre équipage ici si nous l'y pouvons trouver; sinon nous vous en avertirons. Mandez-nous donc bien la vérité de cette affaire, afin que, selon la réponse que nous aurons, nous résolvions au plus tôt ce qu'il faudra faire.

Vous verrez ce que je réponds à notre Sœur de l'Antiquaille, mais refermez bien ma lettre avant que de l'envoyer. Vous aurez bien pu connaître, par celle qu'elle m'écrit, que je lui avais donné quelques petits avis. Je m'étonne fort du peu de communication qu'elle a avec vous; c'est une des choses que je vou-

drais réformer en elle. Je vous assure que nous ne ferions pas la moindre chose entre nous autres d'ici proche, ma Sœur la Supérieure de Chambéry et nous, sans le communiquer l'une à l'autre; et si vous connaissiez toutes nos Sœurs de céans, nous ne ferions pas une fondation que nous ne vous nommassions celles qui y iraient, pour en avoir votre avis, parce que cela nourrit l'union et cordialité entre nous; mais cette chère Sœur de l'Antiquaille a le cœur parfaitement bon et affectionné à sa vocation; elle est tout à fait aimable, nonobstant qu'elle n'ait pas toute la douceur extérieure qui serait à désirer en elle. Vous avez là une pensée digne de votre cœur tout de charité pour sa fondation, de donner ma Sœur [M.-Marg.] de Sainte-Colombe pour Supérieure, et notre Sœur de l'Antiquaille [cédera] ma Sœur [L.-Gasparde] de Saint-Paul pour seconde; puis prendre deux Sœurs de Condrieu, et deux à Crémieux pour le reste de ce qu'il en faudrait à Vienne, puisque ces deux monastères sont du diocèse de Mgr de Vienne. Je vais mander à cette chère Sœur qu'il faut qu'elle fasse ainsi; vous pourriez encore donner, ou elle, une Sœur domestique, s'il en faut sept.

Certes, je ne sais que dire de cette pensée d'union, car il m'est avis que tout ce qu'ils disent est compris au Coutumier, aux Réponses et à la lettre d'union, sinon qu'ils voudraient que les monastères de France s'adressassent à ceux de Paris; ceux de Provence et de Bourgogne, à Lyon; ceux du Dauphiné et Savoie, ici; ce que je ne peux goûter, car c'est division d'union. Or je trouve bon le fonds proposé pour aider les monastères, pourvu qu'en besoin notable et non pressé les monastères s'adressent ici, et que celui-ci prie ceux de Paris ou de Lyon de donner l'aide qui serait jugée nécessaire; cela tiendrait toujours les monastères dans le respect et recours à celui-ci; vous pouvez dire cela si vous voulez, ou simplement que vous vous rapportez à moi et disculper le bon Père dom Maurice. C'est sans loisir que j'écris pour ne perdre cette commodité de Chambéry. Certes,

ma vraie très-chère fille, il ne nous faut que cela, de nous bien tenir en notre tout qui est Dieu, allant à Lui par voie d'amour et d'humilité en tous nos besoins, et le plus souvent que nous pourrons. Je salue nos très-chères Sœurs; je me vante librement d'avoir plus de désir de les voir qu'elles, au moins plus solidement, de vrai toujours quand Dieu voudra! Qu'Il soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Affectueuse compassion pour cette Mère. — La Sainte s'estimerait heureuse de n'être pas une seule heure sans souffrir. — Conserver l'amitié du commandeur de Sillery.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 1er novembre [1632].

Mon Dieu! ma tout unique et très-chère fille, que veulent dire toutes ces fâcheuses et douloureuses coliques qui vous ont tant affligée? n'avez-vous point quelque mélancolie et sujet d'afflictions? car je pense avoir ouï dire qu'elles procèdent de là. J'ai tant pensé si la dureté dont ces Messieurs de Troyes usent envers nos Sœurs n'aurait point contribué à cela : enfin dites-moi bien simplement, selon notre entière confiance, d'où vous pensez que ce mal vous puisse venir; si aussi l'air de Paris ne contribue rien à tant de grandes et fréquentes infirmités. Hélas! je sais bien que Dieu est par-dessus toutes ces causes secondes; mais je sais bien aussi qu'Il ne veut pas toujours empêcher leurs effets, et que bien souvent Il les laisse agir, et veut aussi que nous les prévenions et nous en détournions quelquefois. Vous voyez où mon esprit va autour de vos maux; mais je ne laisse de les regarder comme voulus ou permis de Dieu pour votre avancement en son amour, et vous rendre conforme à Lui en

ses souffrances; et en cette sorte je vous estime heureuse, ma tout unique fille, de les souffrir; je les honore et révère, et voudrais être jugée digne de si grande grâce, s'il m'était permis de désirer quelque chose. Or je vous dirai que Notre-Seigneur connaissant ma faiblesse me traite bien plus doucement; car si bien je ne puis dire être un jour sans quelque incommodité, et que je me voie dès quelque temps fort vacillante en la santé, ce sont toutefois des incommodités plus traînantes et provenant de l'âge que douloureuses, excepté des douleurs de tête et certaines fluxions qui m'affligent, lesquelles sont un peu douloureuses tandis qu'elles durent. Oh! Dieu me fait trop de miséricorde! J'estimerais à grande grâce qu'un seul jour de ma vie ne fût sans douleur, ni même une heure, afin que par ce moyen je fisse un peu pénitence de tant de fautes que je commets journellement; mais en tout la très-sainte volonté de Dieu soit faite, car en elle seule consiste tout notre bonheur! Je trouve le temps si long, ma très-chère fille, dès que je n'ai de vos lettres, et la petite assistante ne m'a point écrit si vous étiez hors de vos douleurs, bien que notre Sœur la Supérieure de la ville m'en ait écrit, et le bon chanoine d'Ypres m'assura que vous étiez tout à fait mieux.

M. le commandeur [de Sillery], votre cher frère, ne m'a point écrit de Lyon; j'ai vu dans une lettre à notre Sœur de Bellecour qu'il accuse notre bon Père dom Maurice de l'avoir persuadée de ne pas embrasser ses moyens d'union, disant que l'on prétendait d'attirer de l'autorité ou préférence aux monastères de Paris par-dessus les autres, et certes je crains que cela ne lui donne quelque dégoût; c'est une âme qu'il faut manier très-délicatement et conserver précieusement, car elle le mérite. Raccommodez un peu cela avec votre douce prudence, le plus promptement possible. Je ne crois rien de tout cela, car je m'assure que ce Père n'a pas dit telle parole, ou peut-être que les monastères [*plusieurs mots inintelligibles*] seraient attirés

par les assistances de ceux de Paris. Je le salue, ce très-bon et cher Père; je ne puis lui écrire; nous attendons de bon cœur de ses nouvelles touchant les procès d'Orléans, et s'il viendra les apporter. — Ma très-chère fille, Dieu vous rende une constante et longue santé pour sa gloire, et comble votre très-cher cœur de son pur amour! Je suis vôtre, mais certes d'une manière incomparable; et je vous prie, invoquez bien la divine miséricorde sur mes besoins, afin que ce qui me reste de vie et ma mort soient à son honneur et gloire. *Amen.*

Dieu soit béni!

Sa douce Bonté nous fasse la grâce de chanter un jour le grand cantique des louanges éternelles à sa souveraine Majesté, avec tous ces Saints et bienheureux Esprits dont la sainte Église célèbre aujourd'hui la fête.

Je laisse à cachet volant celle que j'écris à notre très-cher frère; de vrai, c'est une âme qui m'est bien précieuse. J'attends ce que vous me direz sur le mémoire que je vous ai envoyé, et sur ce que vous aurez pu juger avec lui qui sera pour le mieux; car je me déporte facilement de mes sentiments pour suivre ceux que j'estime meilleurs. Mais il ne m'est pas avis qu'il se puisse rien faire de plus que ce qui est déjà écrit, si ce n'est pour le temporel; car, de ces intimes unions et conformités entre les maisons de Paris et celles de Lyon, c'est une chose tout aimable et désirable. Mais qui subsistera autant que les esprits des Supérieures auront l'alliance l'un avec l'autre. Je me confie en Dieu plus qu'en tout cela; Il fera ce qu'il lui plaira. — J'ai reçu aujourd'hui une lettre de votre cher frère de Vaugelas, qui m'écrit la paix et leur retour en France. Mon Dieu! que j'en suis consolée pour l'amour de lui et de notre bon M. de Foras tout particulièrement; je ne puis maintenant lui écrire, mais je le salue très-chèrement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Prochain retour de Mgr de Genève. — Dans la réception des sujets, saint François de Sales ne voulait pas qu'on dépassât le nombre de quarante ou quarante-cinq.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 2 novembre [1632].

Ma très-chère fille,

Je crois que maintenant vous avez reçu nos grandes réponses de celles que vous nous envoyâtes par la voie de Chambéry, lesquelles vous auront été remises par le messager de Riom, que nous envoyâmes passer à Chambéry pour les prendre, et où nous les avions fait tenir dès le lendemain et par le même porteur qui nous remit les vôtres; si bien, ma très-chère fille, que c'est à vous à nous répondre. — Je suis toujours attendant des nouvelles de Mgr de Genève; je lui écrivis après que j'eus reçu celle de notre bon Mgr de Bourges. Je lui ai fait encore une recharge, sur l'avis du Père N.; j'en attends la réponse avec lui-même, car il doit être ici la semaine prochaine. — Si ma santé se peut un peu affermir et que le temps soit beau, de vrai, ma très-chère fille, ce me sera une consolation nonpareille de vous aller voir, et je crois que Mgr de Genève me le permettra facilement; mais si Dieu ne permet pas que tout cela soit, j'écrirai à Mgr le cardinal pour faire mes excuses, si vous me dites que je le doive faire, comme déjà je vous ai écrit.

Ne soyez point en peine de ma santé; car, en l'âge où je suis, il ne faut pas espérer de me voir sans toujours quelques nouvelles incommodités; mais je n'y vois pourtant encore rien qui doive si fort alarmer nos Sœurs comme elles font. — Je pense que c'est vous qui m'avez envoyé une boîte d'écorces d'orange, bien que vous ne m'en dites rien par la vôtre; ma très-chère fille, si vous ne faites en cela ce que je vous ai dit, de ne me rien envoyer que je ne le vous demande, je vous en donnerai quelque bonne pénitence.

Vous me dites que votre nombre est de quarante-cinq, et que je prie Dieu que vous ne l'accroissiez pas davantage. Je le ferai de tout mon cœur; mais, pour vous parler simplement, je vous dis que vous ne le devez pas faire, et je vous conjure de ne passer pas plus avant; car, quand la Règle dit qu'elles pourront en prendre quelques-unes de plus, elle ne dit pas qu'on en prendra une douzaine, et je suis bien assurée que notre Bienheureux Père a dit qu'il ne fallait pas passer quarante ou quarante-cinq; il nous faut honorer nos Règles en cela comme en toute autre chose. Nous ne sommes que trente-neuf Religieuses et deux [Sœurs] du petit habit; mais je me tiens ferme là de ne point ouvrir la porte à pas une, quoique nous ayons un grand nombre de prétendantes et de braves filles. — L'on nous a dit que Mgr de Belley avait fait imprimer un petit livre de tout ce qui s'était passé à l'ouverture du tombeau de notre Bienheureux Père, de la grande vénération qu'on lui rendit, laquelle on ne put empêcher. Si cela est, ma très-chère fille, je vous prie de nous en envoyer un exemplaire, parce que nous craignons qu'il y ait mis quelque chose de quoi notre bon Père dom Juste se fût bien passé à Rome.

Au surplus, dites très-humblement votre coulpe de ce que vous ne nous avez point envoyé les lettres de vos deux dernières Sœurs mortes; et, pour pénitence, nous vous prions de les nous envoyer, si vous en avez de faites. Voilà un voile de calice que nous avons fait céans pour Mgr de Montpellier, qui est le plus mignard et bien travaillé, à mon gré, que j'aie vu. Ce bon prélat témoigna à nos Sœurs qu'il désirait qu'elles lui en fissent un; elles lui ont bien voulu donner ce petit contentement. Je le vous recommande, ma très-chère fille, pour le leur faire tenir par les marchands bien sûrement. Les lettres que nous leur écrivons sont dedans. — Je ne pensais pas ce matin vous pouvoir écrire un seul mot de ma main, tant j'étais tourmentée en la tête d'un violent catarrhe; j'en suis un peu soulagée ce soir. Voilà comme

va ma santé dans une incertitude continuelle durant l'hiver; hier seulement, je me trouvais assez bien, et dès ce soir et cette nuit il y a eu changement. Dieu soit béni! Sa bonté accomplisse sans réserve sa sainte volonté en moi et en vous, que je chéris en son amour comme moi-même! Mon Dieu! ma fille, les bonnes Sœurs que nous avons! La nièce fait bien; nous avons beaucoup de bons sujets, grâce à Dieu, qui en soit loué à jamais!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCIII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

On prépare une nouvelle *Vie de saint François de Sales.* — Fondation de Draguignan. Celle de Béziers semble réussir; quelques Sœurs d'Annecy sont proposées pour y être Supérieures.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 2 novembre [1632].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il faut bénir et remercier Notre-Seigneur avec beaucoup d'humilité, de ce qu'il lui plaît remettre en paix la province où sa bonté vous a établie. Ce nous a été beaucoup de consolation de savoir que notre très-digne Mgr de Montpellier ait été reçu avec tant de débonnaireté auprès du Roi, mais surtout de ce que notre Bienheureux Père a tant de soin de l'assister, car il est très-vrai qu'il l'aimait chèrement; et il est vrai encore ce qu'il vous a dit de l'ouverture du tombeau de notre Bienheureux Père. Mais je laisse à nos Sœurs à vous en écrire amplement les particularités, me contentant de vous dire seulement que cette année on lui a fait quantité de très-belles et riches offrandes, lesquelles nos Sœurs écrivirent aussi à votre communauté.

Nous ne pouvons vous envoyer encore notre Déposition de ce Bienheureux, n'en ayant aucune copie, parce qu'un très-bon et

vertueux Père Jésuite l'a emportée avec la fleur des autres dépositions, pour en composer l'idée de la sainteté intérieure du Bienheureux, ce que nous espérons qui réussira avec bénédiction, d'autant que celui qui l'entreprend est une âme des plus pures, dévotes, et qui a un des meilleurs esprits et jugements qu'on saurait guère désirer. Je pense que dans une année vous jouirez de la consolation de voir ce livre-là imprimé. — J'aurais fort désiré que ma Sœur Anne-Marguerite [1] n'eût point été mise si tôt en charge de supériorité, à cause de son peu d'années de Religion; mais la nécessité l'aura sans doute fait faire; je crois pourtant qu'elle demeurera ferme en ce qui est de son devoir, car je la tiens pour une Religieuse solide et fort sage, et qui a bien travaillé depuis qu'elle est en Religion. — Je ne sais quelle nécessité peut avoir aucune des Filles de la Visitation de recourir au dehors; car il me semble qu'elles ont si bien tout ce qu'il leur faut : Règles, Constitutions, Coutumes, et tant d'avis de notre Bienheureux Père, avec les Réponses sur leurs demandes, que rien ne leur saurait manquer, tandis qu'elles se tiendront bien à cela. Vous faites grandement bien, ma chère fille, de vous conserver toute la liberté que l'Institut donne; car c'est une prudence très-nécessaire aux Supérieures. — Je suis fort consolée de voir que la fondation de Béziers se remette sur pied, parce que je crois qu'elle réussira grandement à la gloire de Dieu. J'écris à la bonne veuve le mieux que

[1] Sœur Anne-Marguerite de la Luxière, professe du premier monastère d'Annecy, envoyée depuis deux ans à celui d'Aix, avait été nommée Supérieure de la fondation de Draguignan, bien qu'elle eût à peine vingt-trois ans. Elle partit d'Aix, accompagnée de cinq professes de ce monastère. « Aux approches de la ville elles furent reçues, d'après les ordres de Mgr de Fréjus, par M. l'official accompagné de tout le clergé et suivi de MM. les magistrats en corps, des principales dames et demoiselles et d'une foule de peuple. Le lendemain, jour de la Visitation, 2 juillet 1632, M. le grand vicaire fit l'établissement avec beaucoup de solennité. »

(*Histoire de la fondation du monastère de Draguignan.*)

je peux, comme vous verrez. Cependant, vous nous avertirez, s'il vous plaît, de tout ce que nous devons faire sur ce sujet.

Nous envoyons donc le voile pour Mgr de Montpellier, à Lyon. Je le trouve fort mignard; mais il ne faut point parler de reconnaissance pour cela, ma chère fille, car nous n'en voulons point d'autre que celle de vos affections devant Dieu. Je n'écris pas à Monseigneur, afin de ne lui en point parler. — Je m'oubliai, la dernière fois que je vous écrivis, de vous remercier de votre suc de réglisse, mais je le fais maintenant de tout mon cœur; je le trouve fort bon et profitable. — Vous connaissez toutes nos Sœurs, qui certes sont fort bonnes et avancent : dites-moi celle que vous pensez plus propre pour être envoyée à Béziers [1], car il me semble que pour le gouvernement vous pouvez faire état de notre Sœur Mad.-Élisabeth [de Lucinge]; J.-Françoise de Vallon, qui a parfaitement bien dressé ses novices et sans bruit ni empressement. Notre Sœur J.-Thérèse [Picoteau] est une fille très-solide. Notre Sœur M.-Antoinette [de Vosery] s'avance bien, mais elle nous est fort utile. Nous avons aussi notre Sœur A.-Marie Rosset et notre Sœur M.-Françoise Humbert : voilà ce qui me semble être plus prêt pour le gouvernement. Les jeunes, comme notre Sœur infirme M.-Françoise de Corbeau et quelques autres, se font tout à fait braves. Notre Sœur M.-Françoise de Livron est allée à Sisteron; c'est une âme de grande vertu; notre Sœur C.-Agnès Daloz, à Crémieux; notre Sœur C.-Catherine de Vallon, à Thonon où elle fait bien..... Ce qu'il faut donner aux maisons nous ôte de nos bonnes pièces. Dieu veuille conduire cette affaire à sa gloire et vous comble de son saint et pur amour, ma très-chère fille, qui m'êtes si précieuse et chère ! Je salue en tout respect Mgr votre prélat, et les amis selon que vous le jugerez à propos, mais surtout nos chères Sœurs, que je prie Dieu rendre très-humbles et simples. Dieu soit béni !

[1] Cette fondation n'eut pas lieu.

Je ne désire pas d'avoir le sentiment de nos Sœurs, mais seulement le vôtre, ni que vous leur disiez que je vous le demande.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCIV

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Exhortation à s'adonner entièrement à l'œuvre de sa sanctification.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1632.]

MA CHÈRE FILLE,

Comme votre détraquement avait rempli mon âme d'une très-sensible douleur, ainsi votre conversion me soulage et console, bien que c'eût été avec une tout incomparable suavité, si de vous-même vous vous fussiez accusée, selon que notre bon Dieu vous l'inspirait. Béni soit-il toutefois de la miséricorde qu'Il vous a faite ! Je supplie sa Bonté de la confirmer en vous si fortement que jamais plus vous ne retourniez en tels malheurs et oubli de votre devoir. Souvenez-vous, ma fille, que je vous ai dit que vous ne sauriez demeurer en la médiocrité. Il faut que vous soyez parfaitement bonne Religieuse, ou vous la serez très-méchante. Ayez donc un grand soin de vous tenir sur vos gardes, et très-humble et craintive devant Dieu. Redoutez incessamment la légèreté et vanité de votre esprit. Tenez votre cœur ouvert à votre Supérieure. [*Le reste de la lettre a été coupé*.]

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCV

A MADAME LA DUCHESSE DE MONTMORENCY

A LYON [1]

Regret d'avoir été privée de sa visite. — Promesse de prières.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, 1632.]

MADAME,

Ce m'eût été un honneur très-grand de recevoir le bien de vous voir; mais puisque Dieu ne l'a pas permis, je tâcherai de réparer cette perte par des prières et communions que je ferai à la divine Majesté pour votre consolation, à laquelle je voudrais pouvoir contribuer. Mais je crois que Dieu aura mis sa main pour vous soutenir dans l'effort d'une si sensible touche, et que vous réciproquement, Madame, aurez aussi soumis toutes vos volontés à la sienne très-sainte, adorant du profond de votre âme les décrets de sa souveraine Providence, qui sont toujours très-justes et tendant au bien éternel, où, je m'assure, vous jetez toutes vos affections et prétentions.

Vous nous en donnez une preuve assurée, Madame, par le

[1] La duchesse de Montmorency, plus grande encore par ses vertus et ses malheurs que par l'éclat de son origine, après avoir vu son époux monter à l'échafaud, fut conduite à Moulins comme prisonnière d'État. Elle aurait désiré, en passant à Lyon, entretenir sainte J. F. de Chantal, qui s'y trouvait alors sur l'invitation du cardinal; mais on prit des mesures pour empêcher cette entrevue. « La duchesse envoya madame de la Barge, sa dame d'honneur (*dit l'histoire de la fondation de Moulins*), pour témoigner son déplaisir à notre Sainte et se recommander à ses prières. Celle-ci de son côté lui écrivit pour lui donner des marques de son respect, et se dépouilla en sa faveur d'un petit portrait de notre Bienheureux Père, tiré au naturel, que lui-même lui avait donné, et elle écrivit derrière cette miniature : *Mon Bienheureux Père, impétrez à madame le souverain amour de Dieu, qui conforte et réjouisse son débonnaire cœur en toutes ses afflictions*. AMEN. La vertueuse duchesse reçut ce présent comme une double relique et le garda chèrement toute sa vie, ainsi que nous faisons encore. Notre sainte Fondatrice écrivit ensuite à la Mère Marie-Angélique de Bigny, Supérieure de ce monastère de Moulins, de

dessein que vous faites de l'établissement d'une de nos maisons pour votre retraite, ainsi que nous dit hier de votre part M. N. Nous rendons grâce à Dieu du choix que votre bonté fait de notre petite Congrégation; et vous assurons, Madame, de contribuer tout ce qui sera en notre pouvoir pour votre contentement sur une si digne entreprise, qui regarde la seule gloire de Dieu et votre richesse spirituelle. Je supplie sa divine Bonté de répandre les richesses de son saint amour sur votre âme, et la faire abonder en saintes consolations, demeurant en tout respect et de toutes mes affections, Madame, votre, etc.

LETTRE MCCVI

A LA SOEUR ASSISTANTE ET A LA COMMUNAUTÉ

DU PREMIER MONASTÈRE D'ANNECY

Témoignages d'affection et souhaits de bénédictions.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon], 22 novembre [1632].

MA CHÈRE SOEUR ASSISTANTE ET TOUTES NOS TRÈS-CHÈRES [SOEURS],

Je retourne de bon cœur mon esprit à vous pour vous saluer toutes très-chèrement avec les plus tendres affections de mon

rendre à la duchesse toutes sortes de devoirs respectueux, et de lui donner toute la consolation qui lui serait possible. Elle envoya donc offrir à cette illustre dame, dès le 18 novembre 1632, jour de son arrivée à Moulins, tout ce qui était dans notre monastère; et durant les deux années de sa détention au château, notre Sœur tourière allait deux ou trois fois la semaine lui présenter des fruits et autres petites choses qu'elle avait la bonté d'agréer. Elle permettait même que cette bonne Sœur entrât dans un cabinet où peu de personnes avaient le privilége d'être admises. »

Les premières lignes de la lettre ci-dessus sont évidemment celles que la Sainte dut écrire à la duchesse lors de son passage à Lyon; mais bien que l'autre moitié de la lettre semble appartenir à une époque postérieure, n'ayant pu retrouver les originaux d'où ces fragments ont été tirés, on a dû reproduire cette lettre MCCV, telle que la Mère de Blonay l'a publiée.

cœur, qui vous souhaite la pureté du très-saint amour de notre divin Sauveur. Mes très-chères filles, travaillez à ce bonheur fidèlement, et demeurez en paix pour ce qui me regarde, car je me porte aussi bien que quand nous partîmes. Dieu nous fera la grâce, comme j'espère, de vous revoir au temps que je vous ai dit, si l'équipage vient pour le 12 du mois prochain. De vous dire la joie de nos Sœurs et notre commune consolation de nous revoir, ce serait chose superflue. Ce sera pour le retour que nous raconterons tout cela, Dieu aidant, que je supplie vous bénir toutes en général et chacune en particulier des bénédictions de son saint amour, auquel je demeure d'une affection incomparable toute vôtre. Dieu soit béni. — 22 novembre.

Ma très-chère fille, je vous assure que vous avez raison d'aimer mes intentions. Elles sont toutes pour votre bonheur, car je vous chéris sincèrement et vous souhaite un grand amour de Dieu dans la sainte observance.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCVII

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

SUPÉRIEURE A BESANÇON

Visite du Père de Lizolaz. — Il est bon de céder au prochain, cependant on peut maintenir ses droits. — Bon état de la communauté de Besançon.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, 29 novembre [1632].

Je m'en doutais bien, ma très-chère fille, que vous recevriez beaucoup de consolations de voir le bon Père de Lizolaz [Jésuite] et d'apprendre si particulièrement des nouvelles de nos monastères de Nessy et Chambéry. Vous avez très-bien fait de faire vos confessions annuelles vers lui et lui témoigner toute sorte de confiance. Je crois qu'elle vous sera utile; car c'est un

grand serviteur de Dieu, et tout rempli d'affection pour servir notre Institut. Je ne doute pas que cette sainte affection ne réussisse à la gloire de Dieu et de notre Bienheureux, qui vous comblera aussi de grâces, ma chère fille. Eh! ne vous dirai-je pas que votre chère âme m'a fait un singulier plaisir, et votre chère famille, de s'épanouir de joie des faveurs dont cette suprême Majesté le gratifie [le Bienheureux]. Oh! ma chère fille, que nous sommes heureuses d'être filles d'un si saint Père! Dieu nous fasse la grâce de bien imiter ses vertus! Il y a certes de quoi louer Dieu de trouver tant d'âmes en vos quartiers qui soient disposées à recevoir cet esprit.

Ma chère fille, si Mgr votre prélat ne veut point donner de permission pour vos fondations, [il] se faut donner patience. La divine Providence, qui ordonne de tout si sagement, saura bien en son temps faire réussir les choses qu'elle a destinées pour sa gloire, qui est cela seul que nous devons souhaiter. — Ma chère fille, vous m'avez fait un grand plaisir de céder votre droit à ces bonnes Religieuses; mais néanmoins puisque vous avez été les premières à faire marché de la maison, quand vous eussiez enchéri dessus elles, vous n'eussiez point fait de mal, car, en cas d'achat pour maisons religieuses, la charité bien ordonnée commence par soi-même. Or sus, Dieu soit béni, qui en a disposé de la sorte et a mis ordre à vous loger ailleurs, où je crois que vous serez plus commodément, quoique plus cher; mais il n'y a remède. Toutefois, je trouve votre maison bien serrée, au moins si la toise n'est beaucoup plus grande que la nôtre, qui n'a que six pieds de roi. Ma très-chère fille, une des choses plus nécessaires pour un monastère, c'est qu'il y ait de l'air, lequel sert à la récréation et des corps et des esprits. Mandez-moi si de cette maison on voit la campagne, et si les maisons prochaines n'ont point de vue dans icelle; car [ce] serait une incommodité notable, à quoi [il] faut prendre garde devant que s'engager du tout. Et quant à ces maisons religieuses

qui méprisent la vôtre et l'Institut, ma chère fille, voyez, je vous prie, en une des épîtres de notre Bienheureux Père, la réponse qu'il fit en telle occasion. Je suis bien aise que vous ayez agi de la sorte.

Et pour ce qui regarde M. Chassignet qui s'est retiré de votre maison, je me souviens qu'il y a environ un an qu'il me témoigna d'en être mécontent; mais, ainsi que vous dites, ma chère fille, tout va à la gloire de Dieu et au bien de votre maison. Il faut pourtant lui témoigner en toutes occasions le respect et la dilection que vous avez pour lui, afin que nous ne demeurions point courtes en la reconnaissance de ses bienfaits et à l'obligation que nous lui avons. — Nous avons vu à Annecy M. le procureur général de Dôle, lequel vint rendre un vœu au tombeau de notre Bienheureux Père; il s'offrit de rendre toutes les assistances qui étaient en son pouvoir, et me pria de vous l'écrire. — Au surplus, ma toute chère fille, ce m'est une riche consolation de savoir que les intérieurs de nos Sœurs sont si bons et que votre cher et bien-aimé cœur se maintient dans son bon train. Dieu, par son infinie douceur, fasse de plus en plus abonder les richesses de son saint amour sur vous et la bénite troupe de nos Sœurs, et vous fasse sans fin cheminer dans l'exacte observance de notre saint Institut! — Voilà les mémoires pour la vie de notre Bienheureux : remettez-les en mains propres au bon Père de Lizolaz. Je vous écris de Lyon, où nous sommes venues pour trois semaines. Adieu, ma fille, je suis tout à fait entièrement vôtre. Mon Dieu! ma fille, si vous avez crédit, procurez que l'on ne donne guère de divertissements à notre Père de Lizolaz.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE GUÉRIN

SUPÉRIEURE A VALENCE

Mgr de Genève ne permet pas à la Sainte d'aller à Valence. — Conseils pour l'oraison et le gouvernement de la communauté.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, 1632.]

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

Je dérobe ce temps sur mon dormir pour vous écrire, et si je puis [j'adresserai] quatre lignes à celles de nos Sœurs qui m'ont écrit : car d'aller à vous, Mgr de Genève ne le peut goûter. L'on a eu sa réponse, il craint les maladies; il faut donc que nous demeurions en paix dans cette divine disposition, qui nous donnera la consolation désirée, quand il lui plaira. Certes, ma très-chère fille, j'eusse fait cette visite de grand cœur, car je chéris votre âme d'un amour très-spécial et toute votre chère famille, en laquelle je vois que Dieu répand beaucoup de bénédictions. — Je reçus hier votre lettre du 26 octobre, qui me fut envoyée d'Annecy. J'y vois votre manière d'oraison, que je trouve fort bonne et utile; et, bien qu'elle soit privée du discours de l'entendement, si ne laisse-t-elle pas de l'éclairer, mais en une manière plus simple, et partant plus excellente. Gardez-vous bien, ma très-chère fille, de vous divertir de cette douce, tranquille et presque imperceptible occupation, pour chose que ce soit, et ne veuillez pas même voir ni savoir ce [dont] votre âme s'occupe, ains, demeurez très-simplement en l'unique vue de Dieu. La dévote Sœur Marie [1] vous aidera bien en cela; je la salue chèrement et sa vertueuse compagne. Je m'estimerai heureuse qu'elles prient quelquefois pour moi, et je les en prie par leur souverain Amour et le nôtre.

[1] Marie Teyssonnier, plus connue sous le nom de Marie de Valence.

Gardez-vous de changer votre manière de gouvernement, et croyez que ce que la douceur ne fera pas dans les âmes, la rigueur y gâterait tout. Tenez l'esprit de vos filles fort content et dans une sainte joie ; portez-les surtout à bien faire leurs exercices spirituels, surtout la sainte oraison, et les animez à vivre au-dessus d'elles-mêmes, de toutes leurs inclinations, passions et habitudes, afin que l'Esprit-Saint règne en toutes leurs actions. — Je vous prie, tenez-vous ferme dans l'observance de tout l'Institut, et croyez que Dieu fournira tout ce qui sera besoin au spirituel et temporel ; ne vous chargez donc nullement de petites filles, que conformément au Coutumier. — Je salue toutes nos chères Sœurs, à part notre Sœur M.-Constance. Dieu la veut très-humble ; qu'elle emploie à cet usage ses chutes et imperfections. Il la laisse là dedans pour cela; quand donc elle manquera à la fidélité due à la pratique des vertus, qu'elle ne manque pas à s'humilier doucement. Ma très-chère fille, Dieu vous rende toute selon son Cœur. Je suis en Lui totalement et entièrement vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE MCCIX

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Les talents sans humilité sont plutôt préjudiciables qu'utiles.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 9 décembre [1632].

Ma très-chère fille,

Je suis ici depuis vingt jours par le commandement de Mgr de Genève, selon le désir de Mgr le cardinal; vous pouvez penser si c'est aussi à la sollicitation des bonnes Mères d'ici. Vous aurez reçu, je m'assure, votre lettre et le voile [de calice]

Je ne vois pas qu'il y ait rien à dire; aussi n'en ai-je pas le loisir. J'écrirai à ma Sœur Marie et enverrai la lettre ouverte; vous avez besoin de lui faire entendre et goûter l'humilité, pour par après lui faire savourer et connaître son utilité et nécessité en nos actions; autrement tous ses talents lui seraient grandement préjudiciables. Ma chère fille, j'ai été bien aise d'apprendre l'état du temporel et spirituel de votre maison; je loue Dieu de quoi tout y va si bien; notre obligation s'en accroît à Mgr votre bon prélat. — Vous ne m'avez rien dit de la fondation de Béziers; je serais bien aise de savoir si elle réussira.

Ma chère fille, [ce] sera lundi que nous partirons pour notre retour à Nessy, pleine de l'édification de ces deux chers monastères, qui vont si parfaitement en l'observance; je ne dis rien des deux Mères, sinon qu'elles se rendent toujours plus dignes de la charge que Dieu leur a commise. — Ma fille, votre bien-aimé cœur va bien au gré du mien, qui vous chérit incomparablement; c'est tout ce que je vous puis dire sans loisir. Dieu soit notre tout! *Amen.*

[*P. S.*] Je vous prie de faire faire une communion générale pour le Père qui écrit la vie de notre Bienheureux.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Sollicitude au sujet de la santé de cette Mère. — Conseils pour la distribution des charges; celles d'assistante et de directrice ne sont pas incompatibles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon, 1632.]

Mon Dieu! ma très-chère fille, que ces médecins et excessives saignées qu'ils vous font m'affligent! J'en ai le cœur outré d'appréhension qu'ils ne vous jettent en quelque mal, d'où ils ne vous retireront pas comme ils voudront; votre fièvre lente et votre difficulté de respirer ne viennent que de là. N'y a-t-il moyen de les empêcher, et de se contenter du gouvernement du bon Père Capucin? Enfin cela m'est intolérable, et j'ai peine encore de m'empêcher de croire que l'air de Paris ne vous soit pas bon; car jamais vous n'avez fait de telles maladies que depuis que vous êtes là. En somme, je veux bien regarder le bon plaisir de Dieu en tout cela et m'y conformer de bon cœur, car je sais que vous êtes si intimement sienne qu'Il permet tout pour votre bien; mais aussi je sais bien qu'Il veut que l'on fasse tout ce qui se peut bonnement pour éviter le mal, et je vous conjure, mon unique très-chère fille, de vous soumettre à tout ce qui sera requis pour votre soulagement; vous devez cela à ma consolation et au bien de votre maison et de notre cher Institut.

Il faudra voir ce qu'il plaira à Dieu déterminer de l'affaire de Troyes, et le recevoir en patience; enfin tout réussira à notre bien. — Vous ne sauriez mieux faire que de remettre assistante ma Sœur la directrice; ces deux charges ne sont point incompatibles; enfin il est à craindre que l'esprit de votre Sœur assistante se trouve fort faible, pour être trop sub-

til et plein de propres recherches. Dieu suppléera par quelque autre sujet plus solide. Je me suis méprise, n'ayant loisir de relire votre lettre; mais je me souviens que c'est ma Sœur [M.-Élisabeth] de Lamoignon que vous proposez pour être assistante, et certes il sera très-bien de le faire, car c'est une sage et modeste fille. — J'écris un mot à M. votre cher frère. Bon Dieu! quelle mortification de s'en être déjà retourné! Voilà une triste paix en toute façon. Dieu soit partout sa conduite. — Il ne faut pas parler de vous déposer; j'espère que Dieu aura pitié de votre famille et vous redonnera de la santé; je l'en supplie de toutes mes affections, qui vous souhaitent incessamment le pur amour du Sauveur, auquel vous savez que de cœur incomparable et au-dessus de toute comparaison, je suis entièrement vôtre.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Vous savez que nous voici à Lyon par le désir de Mgr le cardinal. Certes, j'ai été bien consolée de voir ces deux familles qui vont très-bien, grâce à Dieu, et je vous dis en toute vérité que je trouve le cœur de notre Sœur de Blonay dans un amour et estime du vôtre tout à fait grands. Ma très-chère fille, faites faire, s'il vous plaît, une communion générale pour celui qui écrit la vie de notre Bienheureux Père. — Je salue très-affectionnément et chèrement toutes nos chères Sœurs, et particulièrement les deux qui m'ont écrit; je n'ai nul loisir de leur faire réponse.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Regret de n'avoir pu s'entretenir plus à l'aise des choses de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

Crémieux, 16 décembre 1632.

Ma très-chère fille,

Il vous faut dire tout simplement la vérité : je partis d'avec vous extrêmement touchée de n'avoir eu la consolation de vous entretenir plus à loisir des choses de Dieu; mais je mérite cette privation, pour me trop amuser aux choses extérieures. Je voudrais que souvent vous m'écrivissiez de ce qui se passe en vous, et comment votre esprit s'occupe aux mystères, si c'est vous qui vous y occupez, ou si Dieu vous prévient et comment, et si c'est par simple pensée, vue ou lumière non recherchée : je serais bien aise de savoir bien cela. Au surplus, je vous sens si intimement dans le fond de mon cœur, qu'il n'y a rien de comparable. Dieu me continue par sa miséricorde cette sainte union dans son éternité! Je vous recommande derechef votre santé, mais je vous en prie. Je salue toutes nos Sœurs que j'aime tendrement, et les amis.

J'ai trouvé ici de bons sujets et une fort aimable famille; je crois que Dieu ne la délaissera pas en ses besoins. La Mère [1] en est toute bonne, mais ferme pour l'observance et soigneuse de ménager. Les filles l'adorent, s'il faut ainsi dire, et lui ont une entière confiance. — Bonjour, ma toute très-chère fille; Dieu soit tout votre trésor! *Amen.* Qu'Il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Sainte, en quittant Lyon, s'était arrêtée au monastère de Crémieux, gouverné alors par la Mère Claude-Agnès Daloz.

LETTRE MCCXII

A LA MÈRE CLAUDE-CATHERINE DE VALLON

SUPÉRIEURE A THONON

La Supérieure doit toujours recevoir cordialement les Sœurs qui ont à lui parler. — Il ne faut point faire de voyages sans vraie nécessité. — S'abandonner à Dieu et retrancher tous les retours inutiles sur soi-même.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce peu de lignes est pour répondre à vos deux grandes lettres. Nous avons vu ces jours passés le bon Père de Lizolaz. Je bénis Dieu de quoi nos bonnes dames de V. et de C. se portent bien. Je vous supplie de les saluer très-humblement et chèrement de ma part. Vous n'avez point fait de mal de leur faire voir quelques personnages et raconter quelques vers de votre histoire, bien qu'il est très-bon de ne pas le faire ; mais ces dames étant d'extraordinaire piété et vertu, elles ont bien mérité cette petite gratification puisqu'elles l'ont désirée si instamment. Vous avez pourtant bien fait de ne pas tout faire devant elles. — Pour madame de Ruffe, je vois par le récit que vous m'en faites que c'est une âme de rare vertu ; si Dieu la veut dans notre Institut, je crois que nos Sœurs lui ouvriront de bon cœur la porte. Vous êtes grandement obligée de l'offrir souvent à la divine Bonté, puisqu'elle vous a fait voir le fond de son cœur et ses besoins qui sont grands, s'en retournant parmi les misères du monde.

Quant aux manquements de douceur que vous faites à l'endroit de vos Sœurs, lorsqu'on va vous importuner pour choses de rien ou de peu, vous savez, ma très-chère fille, qu'il ne le faut pas faire, puisque la Supérieure est pour entendre et répondre à toutes celles qui lui veulent parler, bien qu'après les avoir écoutées vous pouvez faire connaître qu'il y a en cela

de la superfluité ou inutilité. Il ne faut pas que vous soyez si jalouse de votre retraite, que l'on ne vous y ose aborder que pour des grandes choses.

Je ne vois point d'apparence que je vous puisse aller voir; car, outre que votre maison n'a point de nécessité de ma présence, il ne serait pas à propos que je quittasse si promptement cette maison, après en avoir été si longtemps dehors; et, de plus, nous devons grandement prendre garde à ne pas faire des sorties sans vraie nécessité, car nous sommes fort surveillées de ce côté-là. Après avoir dit ma pensée, je suis et serai toujours prête à faire l'obéissance. Mgr de Genève doit venir bientôt; il vous ira voir. Vous pourrez lui dire vos besoins, soit pour faire que j'aille en votre maison, ou pour permettre que vous veniez ici. Vous pouvez penser, ma chère fille, si je serais consolée de vous voir; mais si l'on ne le juge pas à propos, patience, deux années seront bientôt passées.

Vous faites très-bien d'entretenir vos Sœurs en général, leur parlant selon que vous connaissez leurs besoins, comme vous avez fait touchant la modestie que les Religieuses doivent avoir en toutes choses, soit au boire, manger et autres; mais il ne faut pas spécifier les choses qui peuvent donner confusion à celles qui les auraient faites, comme pouvait faire l'exemple que vous me marquez. On profite davantage de le dire en particulier à celles que l'on connaît y manquer. — Pour ce qui est de ces esprits un peu difficiles, je ne vous en puis dire autre chose que ce que je vous en ai déjà dit. Il vous faut comporter envers eux selon que Dieu vous donnera lumière, et ne point tant tracasser votre esprit à penser que votre conduite est la cause de leurs défauts. Je vous prie ne me plus dire cela et de ne plus tant faire de réflexions. Oh! mon Dieu, serez-vous toujours votre croix? car je vois que, de quelque côté que Dieu vous tourne, vous convertissez tout en amertume et affliction pour vous, à force de vous regarder et de réfléchir incessamment sur vous-

même. Eh! pour Dieu, cessez cette conduite sur vous; vous vous êtes donnée à Dieu et remise à Lui et à son soin, laissez-le-lui, et anéantissez toutes ces vues au simple et pur regard de sa Bonté. Faites mourir là toutes vos craintes et réflexions. Je ne puis m'empêcher de vous le répéter, et de vous dire qu'en vérité si vous ne les retranchez et que vous ne quittiez vos aigreurs contre vous-même et tous vos désespoirs sur vos misères, je ne vous y répondrai plus rien; car je vous vois toujours là dedans, et que vous tirez de toutes choses des angoisses et conséquences de vous martyriser.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXIII (*Inédite*)

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A TURIN.

Avantage des adversités. — Pauvreté des monastères de Savoie.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 25 décembre [1632].

MONSIEUR,

Nous sommes ici en peine de votre plus long séjour en Piémont que l'on espérait ; cela nous tient d'autant plus attentives à prier, afin qu'il plaise à la divine Bonté réduire bientôt vos affaires à sa plus grande gloire et à votre utilité, ce que nous espérons de sa douceur et providence paternelle, en laquelle j'ai confiance, Monsieur, que vous regardez et aimez toutes les traverses que sa souveraine sagesse permet vous arriver, puisqu'elle nous départ avec égal amour les choses adverses comme les prospères. Et pour l'ordinaire, elle nous les rend plus profitables et plus utiles pour l'acquisition même d'un solide honneur et contentement en cette vie, et surtout pour notre avancement en sa grâce en la bienheureuse éternité, qui sont les vrais biens impérissables et désirables, et ceux que de

tout notre cœur nous vous souhaitons, avec un prompt et heureux retour en santé et en votre contentement.

L'on nous refuse ici notre sel, nonobstant que Mgr le prince Thomas ait commandé qu'il nous fût payé; l'on dit qu'il nous faut avoir la confirmation de nos patentes, autrement nous perdons non-seulement les deux derniers quartiers échus, mais encore toute l'année suivante, si l'on ne nous fait mettre sur le bilan à ce renouvellement d'année. Hélas! nous n'avons pas besoin de perdre cette charité, car jamais, je pense, toutes nos maisons de Savoie ne se sont trouvées en si grandes nécessités qu'elles sont maintenant, à cause des mauvaises prises [récoltes] et des troubles passés. Nous écrivons à M. le commandeur Balbian, afin qu'il se joigne avec vous, Monsieur, pour nous obtenir la confirmation du don qu'il a plu à Son Altesse Sérénissime de nous faire pour toutes nos quatre maisons, et à quatre minots pour chaque monastère. Faites-nous ce bon office, Monsieur, nous vous en supplions très-humblement, tandis que nous supplierons Notre-Seigneur vous tenir en sa divine protection, et vous départir ses plus chères grâces et à tout ce qui vous est de plus cher, demeurant d'une entière affection, Monsieur, votre très-humble et obligée servante.

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCXIV (*Inédite*)

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE, A ANNECY

Intervention charitable de la Sainte en faveur d'un ecclésiastique.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1632.]

Monseigneur,

Le bon M. l'official m'a apporté ces papiers, me disant qu'il ne les pouvait remettre en mains plus assurées pour vous être remis sans être vus. J'ai donc dit qu'ils vous soient donnés en mains propres à votre arrivée, ce soir, Monseigneur. Il s'en est allé faire un tour chez lui, tant parce qu'il se trouvait tout mal, que pour se divertir un peu de l'ennui qu'il a de ne s'être su résoudre de faire ce que vous désiriez, touchant cette affaire dont vous le chargiez pour Thonon ou Évian, et m'a dit qu'il n'avait pas eu la force de vous le dire, ni vous refuser en face, tant il craint de vous déplaire, Monseigneur, car j'ai vu qu'il avait grande peine et douleur de ne vous pouvoir servir en cette occasion. Il m'en a dit plusieurs raisons et quantité de choses que je pourrais vous dire, mais qui seraient trop longues à écrire.

Je vous donne très-humblement le bonsoir, Monseigneur, et prie Dieu vous donner abondamment son esprit de force et sainte consolation en toutes vos affaires. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXV

AU RÉVÉREND PÈRE BINET

PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Sur les moyens d'union entre les monastères. — Les Religieuses de la Visitation ne peuvent reconnaître d'autres Supérieurs que leurs évêques respectifs.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, décembre 1632.]

Mon très-honoré et cher Père,

Je supplie le divin Enfant de Bethléem de faire abonder votre âme en grâces et [la combler] des bénédictions de sa sainte Nativité. Il y a longtemps que je ne me suis donné l'honneur de vous écrire. Je ne crains pas toutefois que vous m'oubliiez devant Dieu, et vous conjure de me donner une de vos messes, car je suis pauvre à l'extrémité. Cette vie me serait pesante, si je n'y voyais le bon plaisir de Dieu, qui me suffit pour toute consolation; c'est tout ce que je puis dire de moi, mon cher Père, n'en sachant que dire autre.

Notre chère Sœur la Supérieure du faubourg Saint-Jacques de Paris m'a communiqué l'avis qu'il vous a plu nous donner au sujet de notre union. Il est bon et solide ; mais je n'ai su néanmoins y joindre mon cœur, ce que je vous dis avec franchise, parce que votre bonté m'en a donné la confiance. Notre esprit ne saurait supporter nulle autorité sur nous, que celle de Messeigneurs nos prélats, ni nul secret contre eux. Il faut, si nous voulons avoir nos esprits en repos, que nous y traitions avec une entière confiance et simplicité, autrement nous ne serons plus Filles de notre Bienheureux Père, qui nous a laissé cette affection gravée dans nos cœurs, outre que nous avons un certain goût et révérence qui nous porte à nos Supérieurs, ce qui ne peut procéder que de la grâce, et qui me fait espérer de grandes bénédictions par cette voie-là.

C'est pourquoi, mon très-cher Père, voyant tous les moyens

d'union que l'on nous propose, heurter en certaine manière cette autorité, nous ne saurions en accepter pas un; et j'ai cette confiance que Dieu fera ce qui ne se peut faire par formalités, ni prudence humaine. Jusques ici sa Providence nous a conduites et maintenues dans une parfaite union et conformité : j'espère qu'elle nous y fera persévérer par les mêmes moyens; et notre lien de la sainte charité aura plus d'efficace et de force en sa douceur et sainte liberté, que toutes les lois et obligations que l'on pourrait établir : voilà mon sentiment, mon cher Père, qui est tout conforme à celui dans lequel notre Bienheureux Père est parti de cette vie. Dites-moi si je ne dois pas demeurer en paix là-dessus. J'écris à nos Sœurs sur cela et les exhorte, en la meilleure façon que je puis, à persévérer en la voie où Dieu les a mises, et de conserver par ci-après leur esprit, union et conformité, par les mêmes moyens qu'elles ont pratiqués jusques ici, et lesquels les ont tenues unies et liées ensemble. Je pense seulement, mon cher Père, qu'il faut entretenir la mémoire de notre communication, et donner un peu d'attention aux Supérieures de ne rien changer ni innover en nos institutions et coutumes, et de conserver la sainte union en tout ce qui leur sera possible avec les autres maisons, et spécialement avec celle-ci d'Annecy, comme avec la mère et maîtresse de toutes les autres, pour s'y conformer en tout ce qu'elle a reçu de son saint Fondateur, ainsi qu'il s'est pratiqué jusques ici; si vous trouvez cela bon, vous pourrez dire à nos Sœurs de le faire.

Mon très-cher Père, mais dites-moi, s'il vous plaît, comment vous trouvez à votre gré nos Sœurs de ce lieu-là. Je les trouvai fort au mien, quand nous y passâmes. Dieu leur fasse la grâce de cheminer dans leur voie avec sincérité et simplicité et de vous rendre leur très-humble obéissance, selon cet esprit. Soyez-nous toujours vrai père et protecteur, je vous en supplie, et faites par votre soin paternel que les volontés de celui que

vous honorez au ciel soient fidèlement gardées en la terre par ses filles. C'est tout le bien que je leur souhaite, et à vous, mon très-cher Père, la plus haute sainteté qui se puisse acquérir en ce monde. Faites-moi l'honneur de me tenir toujours, car je le suis pour jamais, votre, etc.

ANNÉE 1633

LETTRE MCCXVI

A LA MÈRE FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

SUPÉRIEURE A BELLEY

Elle bénit Dieu des heureux fruits de son passage à Belley.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 4 janvier 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je bénis Dieu des bons effets que vous dites que notre voyage a opérés en votre maison, et le supplie de réduire le tout à sa gloire. Ce m'a été aussi une grande consolation de savoir que le bon M. des Echelles se soit remis dans le train de sa cordialité envers vous. Je vous conjure, ma très-chère fille, de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour conserver son affection; car, après tout, c'est un bon et vertueux personnage. Nous avons été consolées de voir le Révérend Père qui vous porte ce billet, lequel nous a fait une fort belle prédication sur les louanges de notre Bienheureux Père. C'est tout ce que je vous puis dire maintenant, sinon que je salue chèrement toutes nos Sœurs, auxquelles je souhaite le comble de toutes saintes bénédictions, mais à vous particulièrement, ma très-chère fille, de laquelle je suis, d'un cœur et d'une affection invariables, votre très-humble et indigne sœur et servante.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXVII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Prière d'envoyer certaines fournitures pour un ornement d'église destiné à servir aux fêtes de béatification de saint François de Sales. — Dispositions intérieures de la Sainte.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 12 janvier [1633].

Ma très-chère fille,

Je vous écris ce billet seulement pour saluer votre cher cœur, et lui souhaiter le comble des grâces du très-saint et pur amour en ce commencement d'année, et pour lui dire que Mgr de Genève est en peine du beau tableau qu'on lui envoie de Paris, afin qu'on prenne soin de le lui faire apporter sûrement. Il payera ce que vous donnerez à la douane, en le lui faisant savoir. Je vous prie aussi de nous envoyer le patron de la croix de la belle chasuble de madame de Chevrières, avec quelques-uns des plus beaux bouquets qui y sont parsemés ; mais surtout nous désirons d'avoir la croix. Mandez-nous aussi en quel endroit il faut mettre la cannetille brune, la façon de la laine et toutes ces autres particularités, et combien nous coûterait l'once de tous ces ors à Lyon, pour voir si nous aurons meilleur marché de les faire venir de Milan, car il est temps que nous commencions à faire nos provisions de ce côté-là. Espérons que notre bon Dieu pourvoira à fournir de quoi, quand il sera requis; certes, il faut bien regarder sa Providence pour tout.

Je me porte mieux, Dieu merci, depuis cinq ou six jours que j'ai mis l'emplâtre du bon cher frère Antoine que je salue; mais auparavant, je fus plusieurs fois que, m'allant coucher, je me préparais à mourir la nuit, car j'y étais assaillie si violemment de cette défluxion que rien plus. Je prends aussi de son opiat, et enfin, ma très-chère fille, je me porte beaucoup

mieux. Il durera tant qu'il plaira au bon Dieu, car certes, par sa grâce, je ne veux en cela que sa très-sainte volonté, ni en toute autre chose, ce m'est avis. Mais ses yeux divins qui pénètrent mon chétif cœur y voient peut-être ce que je n'y aperçois pas, pour mon peu de clarté, et l'extrême embarrassement de mon esprit dans les affaires, dont je suis bien lasse, selon l'inclination naturelle, mais contente, puisque c'est mon Dieu qui me tient en ce train. Je ne puis m'empêcher de vous parler toujours avec cette simplicité et parfaite confiance.

Dites à notre bon M. Marcher, que j'honore fort chèrement, qu'il ne soit pas en peine de sa petite sœur. Je m'étais méprise; car elle n'est pas dans l'embarras, c'est une autre, ce dont je suis bien aise pour l'amour de lui que je salue cordialement, voire, Mgr le cardinal, s'il est à propos, et tous ceux que vous jugerez, surtout nos pauvres Sœurs que j'aime tant, et à part la petite de Lécluse et la bonne économe. Je ne sais encore si notre Sœur de Châtel ira à Grenoble ; car la Mère tient que ce lui sera une bonne abjection. Bonsoir, ma vraie fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXVIII (*Inédite*)

A LA MÊME

Regrets du départ de l'archevêque de Lyon. — Se maintenir dans l'indifférence, en sollicitant une guérison corporelle.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 28 janvier 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai bien maintenant reçu tous vos paquets, et pense qu'il ne s'en sera point égaré. Un marchand de cette ville part demain pour Lyon; c'est pourquoi je ne veux perdre cette occasion de vous saluer chèrement et cordialement, et vous dire que je suis bien dans les mêmes ressentiments que vous du départ de

Mgr votre bon et digne cardinal ; car le monde a beau dire ce qu'il voudra, c'est une âme qui a de bons sentiments, et en l'absence duquel vos maisons de Lyon perdront bien. Mais la sainte volonté de Dieu soit faite ! — Vous me faites bien aise de me dire que nous aurons un beau dessin pour l'ornement de notre Bienheureux Père ; vous nous ferez bien plaisir de nous l'envoyer le plus tôt que vous pourrez. — Je vous remercie de votre pâte de Gênes ; mais vous me deviez donc envoyer des dents pour la manger, car les miennes ne valent guère pour cela. [*Plusieurs lignes ont été coupées dans l'original.*]

[Dites à ma Sœur] Élisabeth que je ferai faire la neuvaine qu'elle désire, bien que, pour ne lui point celer, j'aurais beaucoup plus agréable de demander pour elle la vue intérieure des choses célestes et éternelles que celle du corps ; mais néanmoins pour lui condescendre je ferai ce qu'elle désire, et lui conseille cependant de demeurer en paix et se résigner entièrement à la volonté de Dieu, en faisant sa neuvaine d'un quart d'heure d'oraison, proche du cœur de notre Bienheureux Père. — Certes, ma toute chère fille, vous me ferez grand plaisir de m'écrire cette lettre toute de votre cœur et de votre main. Il m'est avis que ce que je vous écrivis à Crémieux requérait cela. Faites-le donc, ma fille, car c'est une vérité que Dieu a mis entre nous un amour et confiance tout particuliers et incomparables. Il en soit béni. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXIX

A LA MÊME

Désir que la Mère de Blonay ou quelques-unes de ses Religieuses se rendent à Moulins pour une affaire importante.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous connaissez l'esprit de Moulins. J'eusse été bien aise, puisque ma Sœur s'est découverte à vous, de vous envoyer les lettres tout ouvertes; mais j'ai pensé que si je ne donnais à ce messager le paquet de Moulins à part, que possible ne passerait-il pas vers vous.

Je crois que le plus tôt que vous pourrez envoyer vos Sœurs sera le mieux; car d'attendre que la communauté les vous demande, cela n'est pas nécessaire et tirerait trop à la longue, sinon que vous puissiez obtenir de Mgr le cardinal la permission d'y aller vous-même, ou que vous vissiez quelque apparence que si la Mère de Moulins la demandait, elle l'obtiendrait; car, quelque défiance que vous ayez de vous-même, vous y feriez un grand fruit, et rendriez votre voyage très-utile à cette pauvre maison-là [1]; car vous diriez sincèrement et véritablement les choses comme elles se passent, dans la douceur de votre esprit et de votre vocation; car parmi tant de choses

[1] Pour l'intelligence de cette lettre et de plusieurs autres analogues qui, lues isolément, pourraient faire supposer de graves abus au monastère de Moulins, il est nécessaire de donner quelques détails. La Mère M.-Angélique de Bigny, Supérieure de ce monastère, après avoir fait un voyage à Annecy, en fit bientôt un autre à Paris pour des causes jugées très-légitimes. Cependant, plusieurs Supérieures de l'Institut, alarmées de ces sorties, adressèrent des réclamations à sainte J.-F. de Chantal. On reprochait en outre à la Mère de Bigny d'être peu soigneuse du bien de sa communauté,

redites, l'on a bien peine d'en tirer la vérité. Mais n'y ayant point apparence que l'on puisse obtenir ce congé, il faut que M. Brun y mène vos Sœurs, et qu'il parle à la Mère et à toutes les Sœurs pour savoir au vrai les choses comme elles se passent; mais particulièrement si ce voyage-là s'est fait avec toutes les circonstances que vous avez vues dans la lettre que je vous ai envoyée, car c'est là le fond de l'affaire. Pour ce qui est des Sœurs que vous y envoyez, ma Sœur [M.-Marg.] de Sainte-Colombe, quoique fort bonne et vertueuse, n'a pas assez de vue pour ce lieu-là. C'est pourquoi il lui faut donner une compagne qui supplée à ce défaut ; et puisque vous voulez que je vous en dise mon sentiment, j'ai pensé que ma Sœur [M.-Isabeau] de Ravachot, ou plutôt ma Sœur M.-Aimée [Coultin], qui était votre assistante quand nous fûmes à Lyon, y seraient les plus utiles, les accompagnant d'une forte recommandation de porter en cette maison-là, par leurs bons exemples, l'édification et bonne odeur de la vertu ; et par le retour de M. Brun nous serons assurées de la vérité de l'affaire.

Quant à ce que vous pensez qu'elle demande vos Sœurs pour pouvoir plus facilement venir à votre monastère, c'est à quoi elle ne pense pas; car elle parle d'aller faire une fondation à Angers. Mais si ce que l'on m'écrit de ce voyage est vrai, il faudra que Mgr d'Autun lui en fasse une si bonne correction qu'elle répare en quelque façon le mauvais exemple que les maisons en ont reçu, ou que du moins elle puisse servir d'exemple à l'avenir, afin qu'il ne s'en tire point de conséquence. Voilà,

et d'y laisser introduire des coutumes contraires à la simplicité religieuse, telles que l'usage des parfums, des robes traînantes, etc. La Bienheureuse Fondatrice, toujours en éveil pour détruire ce qui ressentait l'esprit du monde, se hâta de remédier à ces innovations, et pria la Mère de Blonay d'aller elle-même à Moulins, ou d'y envoyer quelques-unes de ses filles pour y porter le puissant encouragement de l'exemple et s'informer de la vérité des choses.

ma très-chère fille, ce que je vous puis dire pour ce coup. Vous savez bien de quel cœur je suis vôtre.

[*P. S.*] Mille saluts à toutes nos Sœurs. Que Dieu les rende toutes saintes!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

En quoi consiste le comble de la parfaite indifférence. — Éloge du commandeur de Sillery. — Voyage du Père dom Maurice à Annecy. — Projet d'une fondation.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 13 février 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il faut que je vous confesse que j'ai bien de la peine de vous savoir entre les mains de ce M. Seming; mais puisque vous commencez à vous mieux porter, et que ç'a été par le sage et charitable conseil de notre très-cher frère le commandeur, je n'ai rien à dire, sinon que de tout mon cœur j'en recommande la bonne issue à la divine Providence; car, ma très-chère fille, votre santé nous est incomparablement plus chère et précieuse que nous ne vous saurions dire. Il me semble vous avoir déjà dit plusieurs fois que je croyais que les affaires de la maison de Troyes avaient beaucoup coopéré à votre maladie; c'est pourquoi je vous prie, ma très-chère fille, de prendre ces affaires-là en esprit de paix et de douceur; car notre Bienheureux dit que c'est le haut point de la parfaite indifférence de cesser de faire le bien quand Dieu veut que nous cessions. Il lui a plu que vous vous soyez employée pour faire avec beaucoup de peine et de charité tout ce que vous avez pu pour le bien de ces chères âmes, et peut-être se contente-t-il de votre commencement, et veut que vous vous en retourniez de moitié

chemin [1]. Il me semble qu'en tout, le grand secret est d'attendre avec patience le succès qu'il plaît à Dieu nous donner de nos entreprises, et adorer en tout ses volontés éternelles. Ma Sœur la directrice me dit que le Père dom Maurice y est allé; je ne sais ce que ce bon Père pense d'entreprendre tant de choses, sachant la nécessité qu'il y a qu'il vienne ici, et de quelle façon il y est attendu, et que même nous serons toujours en peine jusqu'à ce qu'il y soit avec les procédures d'Orléans et de Paris; mais il n'y a remède, il faut remettre tout entre les mains de Dieu. Je le crois si bon et si affectionné aux affaires de notre Bienheureux que je veux espérer qu'il n'y perdra point de temps, car je ne saurais qu'y faire après lui en avoir tant et tant de fois écrit et fait prier par votre entremise.

Au surplus, ma très-chère fille, notre très-cher et très-honoré frère M. le commandeur nous fait bien voir la véritable bonté et vertu qu'il a au fond du cœur; car, par ses lettres, il se déprend entièrement de toutes ses pensées sur le sujet d'union, avec une douceur et bonté admirables. Pour moi, j'en suis toujours où vous m'avez vue, qui est que je n'y vois rien d'efficace pour remédier au mal qui pourrait nous frapper en notre particulier, par le désordre des monastères; j'en attends toujours vos sentiments, et j'ai une ferme confiance en Dieu que, tandis que la charité régnera parmi nos maisons, elles s'assisteront toujours cordialement les unes les autres en leurs besoins. — Nous attendons toujours aussi les patrons de votre parement [d'autel] et de votre chasuble, et que vous nous fassiez savoir

[1] Les quatre Religieuses du second monastère de Paris, que la Mère Favre avait établies à Troyes en 1631, ayant à lutter contre des oppositions qui semblaient insurmontables, elle préparait leur retour. Mais sur le rapport favorable du Père dom Maurice qui était allé s'informer de l'état des choses, le monastère fut maintenu; et, de plus, on adjoignit trois autres Religieuses aux Sœurs fondatrices, qui, grâce à ce renfort, mirent peu à peu leur maison dans l'état le plus florissant.

(mais quand vous vous porterez mieux) si vous pensez qu'il fût bien de mettre au milieu de la chape et de la *croisade* de la chasuble, une image de notre Bienheureux Père; car s'il en faut, comme Mgr de Genève le croit, il faudrait que vous nous les fissiez faire à Paris, le mieux qu'il se pourra. Nous vous enverrons la grandeur qu'il y faudra selon la grandeur des pièces esquelles elles devront être posées. Nous attendons encore réponse de vous, et si vous jugez que nous fissions mieux de les acheter à Paris qu'à Milan; vous êtes sur les lieux pour nous bien conseiller en cela. Nos Sœurs de la ville nous ont envoyé le sujet de leur ornement; mais les brodeuses le trouvent un peu confus; et pour vous dire le vrai, il ne m'a pas agréé non plus; car nous qui ne sommes pas en une ville si pleine de profusion et d'éclat comme Paris, il nous faut quelque chose qui soit vraiment riche, mais avec cela mignard et délicat, et non pas de ces belles choses toutes d'or.

Au surplus, ma chère fille, je vais laisser, entre ma Sœur la Supérieure de la ville et vous, le soin de donner de l'argent au Père dom Maurice pour son voyage : je crois qu'entre vous deux il lui faudra bien vingt écus, plus ou moins selon que vous jugerez, car je ne peux pas savoir cela. Vos deux maisons ont toute part à cette dépense; mais votre grande charité supporte tout. Dieu nous fasse la grâce de pouvoir fournir à celles qu'il nous faudra soutenir désormais. — Nos Sœurs brodeuses désireraient que les vôtres leur pussent faire une pièce de broderie de faux or, ou une bourse de corporal, en laquelle on puisse voir quelque sujet où elles puissent comprendre comme il faut poser les cannetilles et l'or; mais je vous prie, que ce soit promptement. — L'on nous a dit qu'à cause des gelées, il n'était pas bon de couper maintenant les greffes; mais ce sera le plus tôt qu'il se pourra. J'ai donné la charge à ma Sœur Marie-Antoinette de les faire couper et vous les envoyer.

Ma pauvre chère fille, nous vous donnons prou peine; mais

votre bon cœur accepte tout avec amour. J'ai été bien étaminée ces jours derniers par une diarrhée qui m'a rendue si faible que rien plus : je commence à m'en remettre. Eh! mon Dieu vous veuille donner une entière santé, ma vraie fille, et le comble de son saint et pur amour. Je suis vôtre, autant que je le puis être, de toute l'étendue de mes affections.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, l'on m'a dit que Mgr le cardinal n'est point satisfait de M. N., et qu'il le voulait renvoyer; je vous prie que si cela est, vous ne lui fassiez pas donner ma lettre, car je ne voudrais pas qu'il en fît gloire. — Voyant les solides raisons que madame la maréchale de Saint-Géran [désire] aux esprits qu'elle demande, pour l'établissement qu'elle veut faire en sa terre de Sainte-Marie [1], nous nous sommes résolues de lui donner des Religieuses de céans, et d'y envoyer ma Sœur Mad.-Élisabeth pour Supérieure, qui est une fille qui a de fort bonnes conditions, comme vous savez. Le Père recteur de Moulins m'écrit qu'elle [madame de Saint-Géran] doit être pour le commencement de ce Carême à Paris : nous lui disons de s'adresser à vous pour savoir tous les petits accommodements qu'il faut pour un établissement. Vous ferez cela comme pour vous-même, c'est vous tout dire, et non-seulement pour les accommodements, mais encore pour tout ce qui est requis pour la fondation et entretien des Religieuses.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Cette fondation n'eut pas lieu.

LETTRE MCCXXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Instante prière de secourir les Sœurs de Crémieux dans leur pauvreté.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA VRAIMENT TRÈS-CHÈRE FILLE,

Parce que cette lettre est de la charité, je l'écris de ma main et de tout le cœur qui vous aime parfaitement; c'est donc pour vous conjurer, par la charité de notre bon Dieu, de secourir cette pauvre maison de [Crémieux], qui a en soi tant de bonnes âmes. Elles ont commencé avec le conseil de notre Sœur [A.-M. Rosset] qui, avec son peu de prudence aux choses temporelles, a entrepris un bâtiment qu'elles n'ont le moyen d'achever sans le secours charitable de votre cœur, celui de nos Sœurs de [l'Antiquaille] et de cette maison qui est maintenant si fort dans la nécessité, et néanmoins dans une extrême dépense pour les affaires de notre Bienheureux Père, ayant dès huit mois plus de six hommes, qu'il nous est impossible de rien fournir à ces pauvres filles devant la Saint Jean, après que les Pères seront partis pour Rome, ce qu'ils ne feront qu'après Pâques, si le Père dom Juste, que nous attendons journellement, vient. Or donc, ma toute chère fille, il faut que votre charité abonde ici, et qu'au plus tôt vous secouriez ces pauvres filles de douze ou quinze cents livres; elles s'en obligeront, si vous voulez. Mais, ma fille, il faudra qu'elles vous en payent l'intérêt, et qu'à la fin vous leur en fassiez la charité tout entière. La bonne Mère de [l'Antiquaille] me dit qu'elle leur voulait faire quelque charité; je la réserve pour la Saint-Jean, auquel jour elles sont obligées de donner grande somme à leurs entrepreneurs. Maintenant elles sont nécessiteuses de la somme que je vous

demande au nom de Dieu. Ma très-chère fille, je sais que vous le ferez de grand cœur : pour moi, je suis résolue de les bien secourir. Nos Sœurs s'y sont affectionnées, dont je leur sais bon gré.

Oh! quand je lis dans ce saint Apôtre de la charité ce qu'il disait à ses enfants, qui avaient fait part de leur pauvreté à leurs pauvres frères, je suis fort encouragée : « *Leur pauvreté,* dit-il, *avait abondé ès richesses de leur simplicité et confiance en Dieu, n'ayant point crainte de s'appauvrir, eux déjà pauvres, pour subvenir à la nécessité de leurs frères* », en la deuxième Épître, chapitre neuvième, que je vous supplie de lire; non que je ne sois assurée de la généreuse et tout entière charité de votre bon cœur, que je sais avoir délice et suavité à donner pour la charité, mais pour recevoir accroissement de joie et consolation en Notre-Seigneur, qui vous donne moyen de la pratiquer envers nos pauvres Sœurs. Or, parce que je ne sais pas quand je pourrai écrire à notre Sœur la Supérieure de [l'Antiquaille], et qu'il sera bon qu'elle soit avertie à l'avantage, je vous prie que cette lettre vous soit commune, afin que son bon cœur, qui a dès longtemps projeté de faire quelque charité à cette maison-là, ainsi qu'elle m'a dit, ait le temps de faire son amas pour la Saint-Jean. Or, je vous dis, avec le grand Apôtre, que *Dieu est puissant, pour faire abonder sur vous toutes grâces,* afin qu'ayant toujours suffisance en toutes choses, *vous soyez abondantes en toutes bonnes œuvres.* Ainsi que dit le Psalmiste sacré : « *Il départ et donne aux pauvres; sa justice demeure éternellement.* » Mais, mes très-chères filles, le divin Sauveur, mourant pour la charité des hommes, comble vos âmes des sacrés mérites et trésors de sa sainte Passion.

Or pardonnez, je vous prie, mon importunité; l'impuissance de tout faire et fournir à ces pauvres filles me contraint. La charité me presse, certes, nonobstant nos très-grandes charges et pauvretés, de les aider de plus grande somme que je ne vous

demande, et de les décharger, si nous pouvons, de quelques filles. Je vous assure, mes très-chères Sœurs, ceci soit dit simplement, que nous n'avons pas du revenu pour l'entretien de cette maison, et néanmoins nous avons donné à nos maisons sept ou huit mille francs, desquels nous n'espérons d'être remboursées que de deux cents écus. Nous n'avons reçu que deux filles céans qui aient apporté mille écus chacune, et cependant la divine Sagesse nous a toujours si bien pourvues que l'on ne refuse aucune chose de ce que l'on nous demande. C'est la bénédiction de Dieu qui fait tout. Votre, etc.

LETTRE MCCXXII

A LA MÊME

Même sujet. — Zèle de la Sainte à maintenir l'esprit de simplicité et de pauvreté religieuse.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 16 mars [1633].

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

La lettre que vous avez écrite à notre Sœur A.-F. [de Clermont-Mont-Saint-Jean], de laquelle elle m'a dit quelque chose, a bien rabattu ma joie en l'espérance que j'avais que vous feriez la charité à cette pauvre maison de Crémieux, selon la prière que je vous ai faite il y a quatre ou cinq jours, de l'aider, en lui faisant trouver mille ou douze cents livres à emprunter, desquelles elle s'obligerait; mais j'espère encore tant en la bonté de Dieu et en celle de votre cher cœur, que vous ne nous éconduirez pas tout à fait de notre demande, et je vous en supplie et conjure derechef au nom de Notre-Seigneur, ma vraie et très-chère fille, et qu'au moins vous fassiez en sorte, s'il y a moyen, que ces pauvres chères Sœurs puissent avoir au plus tôt mille livres, si vous ne pouvez mieux, car elles sont en telle nécessité que quand je vois cela et que j'y pense, je me vou-

drais volontiers vendre si je pouvais, pour les aider; non qu'elles n'aient bien quelque chose pour vivre, mais c'est pour ce bâtiment que notre Sœur Anne-Marie [Rosset] a commencé, lequel, si elles quittent, les voilà couvertes d'ignominies, de mépris, de rebuts, de rejet et d'abandonnement de tout le monde. Nous sommes du tout dans l'impuissance de fournir maintenant ce qu'il leur faut donner pour poursuivre ce bâtiment, car il nous faut bien trois mois pour leur amasser, tant par emprunt que par le moyen de ceux qui nous doivent, la somme de cinq ou six cents écus que nous leur ferons avoir pour la Saint-Jean prochaine, Dieu aidant. Faites donc, ma chère fille, je vous en prie, qu'entre vous et notre Sœur de l'Antiquaille, qui me témoigna avoir volonté de les aider de quelque somme, vous leur puissiez avoir au plus tôt mille francs et autant pour la Saint-Jean, ou au moins cinq ou six cents francs si vous ne pouvez davantage. Et si vous ne pouvez en payer les fruits pour elles, nous vous en déchargerons, et ferons tout ce que nous pourrons de notre part, afin que vous n'en demeuriez point en peine.

Au reste, ma très-chère fille, pour ce que vous marquez de cette multitude de lettres, c'est que, à cette heure, presque tous les monastères s'écrivent en ce commencement d'année, cela est, à mon avis, ce qui fait ce grand déluge; mais je voudrais que vous remarquassiez s'il y a quelques maisons qui écrivent trop souvent et que vous me les nommassiez. Croyez cependant que j'écrirai, et de bonne encre, afin que l'on en retranche tout ce qui se pourra, et que l'on fasse, comme vous dites, d'attendre le coche ou quelques commodités d'amis pour celles qui ne sont pressées. — J'ai bien reçu la lettre de la fondation de Vienne; certes, si la chose en allait de la sorte, il serait bien fâcheux. Serait-il bien possible que cette bonne Mère eût cet esprit-là? mais il faudra voir et un peu attendre ce qu'elle dira, et cependant vivre en paix les unes avec les autres.

On ne pourrait guère faire plus grande charité que de décharger un peu cette maison de Crémieux, au moins d'une fille, et nous les en faisons décharger d'une autre pour la fondation que nos Sœurs de Bourg font, et leur donnons mille francs pour cela, et les déchargerons encore, si nous faisons quelque fondation. — Je crois que ma Sœur la Supérieure de Moulins se contentera bien de ma Sœur [M.-Isabeau] de Ravachot, pourvu que vous la jugiez assez ferme. Je crois qu'elle leur profitera. L'on m'a écrit bien des affaires de cette maison : des vanités de robes traînantes, des parfums. S'il se peut donner moyen à notre Sœur de Ravachot de nous en écrire la vérité, cela serait bon.

O ma fille! j'ai bien ma défluxion qui me tient la moitié de la tête, et l'oreille et les dents, mais ce mal n'est point dangereux; il ne fait point de peur comme les dents aux trépassés. — Hélas! ma très-chère fille, que c'est de grand cœur que je vous recommande ces pauvres Sœurs de Crémieux, puisque nous sommes hors de pouvoir de le faire maintenant : nous n'y avons tantôt plus que trois filles; mais quand nous n'y en aurions point du tout, il me serait impossible de ne les pas aider. Ma fille, Dieu soit où Il a placé votre bon cœur dans le mien chétif.

Dieu soit béni à jamais.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Délais du Père dom Maurice. — Obligation d'éviter toute correspondance inutil

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 19 mars 1633.

Ma très-chère fille,

Je vous écris seulement ce billet par la main d'une de nos Sœurs, parce que me voilà reprise d'un grand catarrhe qui m'est tombé sur le visage. Je crois que Dieu veut que je passe ainsi la suite de mes jours, pour me faire faire un peu de pénitence; car, dès que je suis quitte d'un mal, il m'en revient un autre; son saint Nom en soit béni, et me fasse la grâce de le porter selon son bon plaisir! — Je vous prie de faire tenir le plus promptement et sûrement qu'il se pourra ces lettres que nous vous envoyons pour nos Sœurs de Lorraine : elles sont importantes pour le repos de ces maisons; c'est pourquoi je vous prie de leur donner bonne et prompte adresse.

Nous avons reçu vos patrons : j'ai trouvé la *croisade* de la chasuble fort belle, et les parements aussi, excepté les bouquets de la croix que j'ai trouvés un peu confus; mais je pense que c'est la mode. Je ne peux rien dire de plus là-dessus que ce que ma Sœur Marie-Aimée vous écrit, sinon que nous tâcherons de faire nos affaires ici tant que nous pourrons, à cause de la difficulté qu'il y a à faire venir les choses de si loin. — Il faut que je vous dise simplement que le Père dom Maurice nous donne bien de la peine par ses longueurs. Mgr de Genève fut touché quand il sut ce qu'il dit, que le Père dom Juste lui avait écrit qu'il n'était pas nécessaire qu'il fût ici si promptement; et le Père dom Juste n'est point souvenant de lui avoir écrit cela. Au nom de Dieu, ma chère fille, s'il désire s'employer à la poursuite des affaires

de notre Bienheureux Père, qu'il vienne et qu'il apporte lui-même les procédures, car elles seront bien plus sûres entre ses mains que non pas de les remettre, comme il dit, en main tierce pour les apporter. Je ne lui écris pas maintenant, car je ne saurais; mais s'il fait encore quelque séjour par delà, je lui écrirai à la première commodité.

Au surplus, ma très-chère fille, je suis bien aise que les affaires de Troyes soient dans le bon état auquel elles sont. Dieu les bénisse de plus en plus! Ma Sœur la Supérieure de la ville m'écrit qu'elle ne reçoit point de mes lettres : je ne sais pas d'où cela vient, car je lui en ai prou écrit. J'admire les grandes quantités de lettres que nos Sœurs de la France font tenir deçà, par votre entremise; cela est d'une grande dépense à cause des ports, et d'une grande surcharge pour vous. Je crois que pour toutes les lettres des filles, excepté celles qui s'adressent à moi, il les faudra envoyer par le coche ou aux occasions des messagers qui se présentent, et non point mettre à la poste, car il coûte trop cher.

[*De la main de la Sainte.*] Je ne serais pas contente si je ne vous disais de ma main que vous êtes de plus en plus, ce me semble, la vraie très-chère fille de mon cœur. Le doux Sauveur fasse abonder en vous l'amour sacré, dont Il nous a témoigné l'effet par ses souffrances, en ces grands jours où nous allons entrer. Salut à tous, surtout à M. votre très-honoré frère [le commandeur de Sillery].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCXXIV

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRY

La considération des souffrances de Notre-Seigneur est le meilleur moyen d'adoucir toutes nos peines.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 19 mars [1633].

Ah! mon cher Monsieur, qu'est-ce que je viens d'apprendre tout maintenant? que vous voilà serré et chargé de nouvelles accusations! Qu'est-ce que notre bon Dieu désire tant de vous, en la permission de tant d'afflictions, sinon de vous rendre conforme à son très-cher Fils, notre très-débonnaire Rédempteur! Monsieur, si vous fermez les yeux aux choses de la terre et les ouvrez aux vérités éternelles, vous verrez et sentirez que si vous embrassez avec une généreuse patience et humble soumission à Dieu ces tribulations qu'Il permet vous arriver, qu'elles opéreront enfin le poids d'un honneur solide, d'une paix stable et d'une joie perdurable; et un seul brin de ce vrai bonheur vaut mieux un million de fois que toutes les prospérités que le monde vous saurait présenter, lesquelles, comme vous voyez, Monsieur, ne sont que trompeuses et imaginaires.

Nous voici dans un temps où les travaux du divin Sauveur nous sont représentés; Monsieur, vous n'êtes pas plus innocent que ce très-saint Fils du Père éternel. Voyez et considérez profondément les accusations dont on le charge, les travaux qu'on lui fait souffrir ensuite, et sa mort douloureuse et ignominieuse. C'est pour vous, c'est pour moi et pour tous les hommes pleins d'ingratitude qu'Il souffre tout cela, mais avec un amour incompréhensible, une patience et humilité inconcevables, parce que tel était le bon plaisir de son Père éternel. Tâchez, Monsieur, de l'imiter en cette partie de sa sainte Passion qu'Il

vous fait souffrir; et, d'un cœur amoureusement filial, embrassez généreusement sa divine volonté, que vous devez regarder en tout ce qui vous arrive, et vous y résignez absolument et entièrement, remettant entre ses bénites mains toutes vos affaires et vous-même, afin qu'Il en dispose selon son bon plaisir. Et si vous avez confiance, vous expérimenterez les richesses de la miséricorde divine et son soin paternel sur vous; mais il se faut tout remettre et reposer en sa sainte Providence.

Je ne vous dis point comme nous aurons soin de prier pour vous; l'affection et le devoir nous y obligent. — Excusez ma mauvaise écriture, je suis fort incommodée d'un grand catarrhe qui m'a tout enflé le visage; mais je n'ai su m'empêcher de vous tracer ces lignes, vous souhaitant du fond de mon cœur une continuelle assistance et conduite de notre bon Dieu, que je supplie d'être votre joie et consolation et de madame ma très-chère sœur, étant sans réserve votre très-humble servante

Jour du glorieux saint Joseph, auquel je vous recommande de tout mon cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCXXV

A MADAME DE VAUDAN

A AOSTE

Les fondatrices séculières peuvent porter l'habit religieux dans l'intérieur du monastère.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous disais, par ma dernière lettre, que Dieu n'aurait pas moins agréable votre service et amour avec l'habit que vous portez, que si vous aviez celui de la Religion, puisque ce n'est que pour son même amour que vous différez de le prendre; et

au contraire, je crois que le renoncement que vous faites de l'inclination que vous avez de l'avoir vous rend plus agréable à la divine Bonté.

Or, je crois toutefois que vous devez porter simplement l'habit dans le monastère en qualité de bienfaitrice, sans que pourtant M. votre beau-fils vous puisse fâcher en rien de votre profession; car de cette sorte que l'on ne le prend point en cérémonie, on le peut quitter quand on sort dehors du monastère, et le reprendre quand on y rentre, cela n'étant que par simple privilége : voilà ma pensée.

Au reste, ma très-chère sœur, vous êtes bien heureuse d'avoir été choisie de Dieu pour cet établissement, duquel la divine Bonté veut tirer sa gloire. Certes, vous avez bien raison de vous abandonner à la volonté de Celui qui vous a témoigné un si grand amour : c'est la grâce des grâces que d'être en tout soumise à son bon plaisir. Je suis tout à fait vôtre, avec un cœur sans réserve.

LETTRE MCCXXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE DU PREMIER MONASTÈRE DE LYON.

Elle excuse la conduite d'une Supérieure. — Quelles Religieuses doivent être proposées à la communauté de Paray pour la prochaine élection.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 17 avril [1633].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà un paquet auquel je vous supplie de donner bonne, prompte et sûre adresse. Je n'ai pas su me ressouvenir du logis de M. le commandeur pour le mettre au-dessus; mais je vous prie de fort recommander qu'il lui soit rendu fidèlement, parce que c'est pour l'affaire dont on vous a tant avertie, en laquelle j'espère qu'il n'y aura pas tant de mal que l'on crie,

car on me dit tant de bien de la vertu de cette âme-là que je crois que ce que son défaut de vigilance et ses infirmités ont causé, Dieu le réparera bientôt et ne permettra pas que le mal passe plus avant.

Cependant, comme vous voyez, ma très-chère fille, je vous écris sans cesse par toutes les occasions que je puis trouver pour cela, et toujours vous vous plaignez et dites que vous ne recevez point de mes nouvelles. Mais je vois bien que c'est que vous êtes insatiable en ce désir-là, c'est pourquoi je ne vous saurais contenter avec toutes mes diligences. La bonne Mère de Chambéry, que voilà qui s'en retourne, se plaint bien plus de vous, et a toujours grand désir de vous revoir, ainsi qu'elle se propose de vous en écrire plus amplement quand elle sera à Chambéry. Je ne vous en dis rien autre, sinon qu'elle est toujours elle-même, et dit qu'elle n'est point jalouse de ce qu'elle voit que je vous aime plus qu'elle; car vraiment c'est Dieu qui met dans les cœurs la mesure de l'amour : celui qu'Il m'a donné pour vous est, ce me semble, sans mesure.

Ma très-chère fille, je crois que ma Sœur la Supérieure de Paray [1] vous écrit pour sa déposition, aussi bien qu'à moi, qui n'ai encore su avoir le temps de lire toute sa lettre; mais je m'assure qu'elle sera réélue, et néanmoins il la faut contenter, lui proposant les Sœurs qu'elle désire, dont ma Sœur M.-Marguerite du Piney est l'une, et ma Sœur Anne-M. Pillet, l'autre, et encore une de [l'Antiquaille] qui se nomme, je pense, M.-Catherine, mais je ne m'en souviens pas bien. Je vous supplie de lui mander cela, en attendant que je lui puisse répondre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Mère Anne-Éléonore de Lingendes, qui décéda Supérieure à Paray, en janvier 1636.

LETTRE MCCXXVII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Nombreuses fondations projetées. — Décès de M. Michel Favre. — Le monastère ne peut pas cautionner sans la permission des Supérieurs. — On doit tellement établir son cœur dans la soumission à la volonté de Dieu que rien ne puisse l'ébranler et le troubler.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy], 22 avril [1633].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Croyez que, pour ce qui regarde votre particulier, vos lettres ne me sont que trop rares, car je n'en reçois jamais qu'avec beaucoup de consolation ; mais je crois que nous ne nous en devons guère l'une à l'autre, car je vous écris bien, ce me semble, autant que vous m'écrivez. Il est vrai qu'il plaît à Dieu que je me charge avec la vieillesse de plusieurs infirmités, auxquelles on dit que tant lire et écrire n'est guère bon ; mais cela ne doit pas pourtant vous empêcher de m'écrire quand vous le jugerez nécessaire, pourvu que vous le fassiez brièvement et reteniez ce qui sera de superflu, attendant aussi toujours de moi les réponses nécessaires, telles que Dieu me les donnera ; car je vous les écrirai de tout mon cœur, comme à ma très-chère et bien-aimée fille que je chéris sincèrement et cordialement.

Les fondations sont œuvres de Dieu ; c'est pourquoi il faut les lui laisser conduire. Nous attendrons ce que vous nous direz pour celle de Pézenas, car vous ne nous marquez point les conditions qu'il faut ès trois Sœurs que vous désirez, ni si vous prendrez la Supérieure chez vous ; et cependant on nous propose tant de fondations de deçà que je pense que nous aurons prou besoin de nos Sœurs pour les y employer, en cas qu'elles réussissent ; mais nous en laisserons plutôt quelques-unes que de vous manquer. Quant à votre logement, ma très-

chère fille, à la vérité, puisque cette maison que vous nous marquez vous est nécessaire pour bâtir, on voit bien que ce serait votre avantage de l'acheter dès maintenant, et de vous y accommoder plutôt que d'en prendre une de louage; mais, si vous ne pouvez pas gagner cela doucement sur Mgr votre bon Supérieur, je crois que vous ne le devez pas violenter pour le faire condescendre à vos sentiments, et qu'il est mieux que tout doucement vous vous soumettiez à ce qu'il désirera, que de le désobliger.

Pour ce qui est d'emprunter de l'argent à Lyon, je ne vous le conseille pas, ma très-chère fille, parce que cela étonnerait un peu nos Sœurs, et que je m'assure que vous ne manquerez pas d'en trouver à emprunter au lieu où vous êtes, ce qui sera beaucoup mieux; car Monseigneur vous fera prou trouver quelqu'un qui vous cautionnera, outre qu'il est plus à propos d'emprunter peu à peu, parce que l'on rend plus facilement à mesure que l'argent vient, que de prendre de si grosses sommes à la fois. Et pour conclusion de tout ce que vous me dites de votre temporel, ma très-chère fille, il faut prendre un cœur large et dilaté dans la confiance en la divine Providence, qui ne vous laissera jamais sans le secours nécessaire en vos besoins. Je sais plusieurs de nos maisons établies qui ne sont pas encore si bien accommodées que vous êtes en votre commencement, et elles ont déjà plusieurs années sur la tête; mais petit à petit Dieu donne de quoi faire les maisons et les entretenir, et non pas toujours tout à coup.

Quant au spirituel, ma très-chère fille, c'est la vérité qu'en ces pays chauds il faut donner une liberté modérée aux filles que l'on reçoit, surtout au commencement, crainte que si on les voulait tout à coup réduire dans la sujétion et souplesse qu'on voit d'ordinaire en celles de deçà, on ne fît renverser leur esprit; mais il faut peu à peu les y conduire, doucement et suavement, tant qu'il se pourra. Pour ma Sœur N., elle fait voir

maintenant ce qu'elle est, mais je crois que vous lui devez parler fortement, dans la douceur et cordialité néanmoins, et tâcher de l'affranchir de tous ces petits desseins et prétentions que vous voyez en elle, afin de la rendre une bonne fille de la Visitation. — Puisque Mgr votre bon prélat veut être votre Père spirituel, ce vous est beaucoup d'honneur; et partant vous vous en devez contenter, tandis qu'il lui plaira d'en prendre la peine. — Je suis fort aise que vous ayez trouvé un si bon confesseur; vous ferez bien, quand vous en aurez le moyen, de vous l'assurer par une honnête pension, puisque vous le trouvez propre pour cette charge.

Je pense que vous saurez comme il a plu à Dieu nous affliger par le trépas de notre bon et très-vertueux M. Michel. Croyez, ma fille, que ç'a été une perte bien sensible pour nous : je la ressens toujours quand j'y pense ; mais enfin il faut vouloir tout ce qui plaît à Dieu. Il mourut d'une pleurésie qui l'emporta dans sept ou huit jours, de façon que le vendredi saint on l'enterra dans notre église. Sa mort a été comme sa vie, toute sainte et heureuse, si que nous croyons qu'il jouit de Dieu. Nous ne laissons pourtant de le recommander encore à vos prières, car je sais bien que vous le ferez de bon cœur. — Au reste, nous vous remercions de votre voile de calice, l'invention en est bien jolie; nous ne manquerons de l'offrir à notre Bienheureux Père selon votre désir, et je crois qu'il l'aura bien agréable. — Nous ferons ce que nous pourrons pour vous chercher une bonne Sœur domestique ; mais je ne sais s'il s'en trouvera qui veuille aller si loin. — Il faut vous adresser à nos Sœurs de Lyon pour avoir des Règles, et si nous en avons ici, nous vous en enverrons ce que nous pourrons, en attendant que vous en puissiez avoir davantage de Lyon. Il faudra que vous récriviez pour avoir les Heures que vous avez demandées à nos Sœurs, car encore que l'on ne vous réponde pas la première fois, il ne faut pas cesser de récrire pour cela.

Ma très-chère fille, je vous dis par avance, mais à vous seule, que voilà M. Crespin que je voudrais bien que vous eussiez assez de crédit pour arrêter en Languedoc et l'empêcher de retourner en Savoie; car, pour moi, si j'étais en sa place, je ne voudrais pas quitter le certain qu'il a en votre pays pour prendre l'incertain qu'on lui fait espérer de deçà; je vous prie, ménagez un peu cela doucement, car je ne le dis qu'à vous. Il m'a fait entendre la difficulté qu'il y a que vous puissiez trouver des cautions là; c'est pourquoi j'écris à ma Sœur la Supérieure de Lyon pour savoir si elle vous pourra faire la charité de vous cautionner, et lui mande, afin qu'elle ne craigne rien en cela, que ma Sœur la Supérieure de Chambéry et nous serons vos contre-cautions; mais parce que, comme vous savez, ma chère fille, ces choses-là ne se peuvent faire sans l'autorité des Supérieurs, il serait bon que vous priassiez Mgr de Montpellier d'en écrire à M. de la Faye pour lui faire entendre comme, grâce à Dieu, vous avez de quoi rendre la somme que nos Sœurs vous feront prêter, et leur écrire à elles pour leur mander qu'elles vous fassent savoir toutes les assurances qu'elles désireront de vous, et que vous les leur enverriez en la forme qu'elles désireront.

Je vois clairement, ce me semble, votre chère âme en ce que vous m'en dites. Oh! ma très-chère fille, il faut gagner pays et s'affermir si fortement dans cette providence et confiance en Dieu, que rien ne nous inquiète ni attendrisse, quelque fâcheux et contrariant qu'il puisse être, j'excepte ces premiers mouvements des atteintes; mais, hors de là, rehaussez promptement votre cœur en Dieu et en sa sage conduite; car puisque rien, rien du tout ne nous arrive que par sa Providence et pour notre mieux, ne faut-il pas, quelque amertume que notre nature y trouve, y acquiescer doucement? Oh! je vous supplie, ma très-chère fille, vivez joyeuse là dedans et toute paisible et contente. Vous avez là tant de bons Pères

Jésuites ; est-il possible que vous ne puissiez vous soulager avec quelqu'un ? Ne vous tenez pas si réservée ; ouvrez un peu votre cœur à la bonne foi. Du reste, je vous admire, ma très-chère fille, de me demander si je ne vous ai pas oubliée : non, non, je vous en assure, je m'oublierais plutôt moi-même ; vous m'êtes chère et précieuse comme la prunelle de mes yeux, et je crois que mon dépouillement de votre présence ne cède rien au vôtre, quoique moins nourri, parce que je le veux fortement, puisque la gloire de Dieu et son bon plaisir l'ont ainsi requis. Je ne laisse ni ne cesserai jamais, Dieu aidant, de vous porter chèrement et tendrement au milieu de mon cœur, comme l'une de mes plus intimes, plus aimées et plus fidèles filles, que Dieu rende sainte, c'est mon souhait.

Ma très-chère fille, pour tout ce que je vous dis des affaires, ce n'est point mon intention de vous contraindre en rien, ains que vous fassiez en tout ce que vous jugerez pour le mieux.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXXVIII

A MADAME DE HARAUCOURT

DAME D'HONNEUR DE LA DUCHESSE DE LORRAINE, A NANCY

Témoignages de reconnaissance pour les bienfaits dont elle comble le monastère de Nancy.

VIVE † JÉSUS !

Annecy, 27 avril 1633.

MADAME,

J'ai été grandement consolée de voir par votre lettre la soumission avec laquelle votre chère âme a reçu les afflictions dont il a plu à Dieu vous visiter, et comme vous avez fait plus d'état de son bon plaisir que de toutes les consolations. Je m'assure que sa divine Bonté aura eu cela très-agréable et vous

en récompensera abondamment, ainsi que de tout mon cœur je l'en supplie; et vous remercie très-humblement, Madame, de tant de témoignages d'amitié que vous et mesdames vos filles les Abbesses rendez à nos Sœurs de cet Institut, partout où il y en a en vos quartiers, et particulièrement vous, ma très-chère Dame, à nos bonnes et chères Sœurs de Nancy [1] auxquelles vous avez fait la charité de les cautionner, de quoi certes elles vous demeurent et nous aussi très-obligées, et j'espère que vous n'en recevrez point de déplaisir, et que, comme vous dites, Dieu leur fera la grâce de recevoir plusieurs filles par le moyen desquelles elles auront de quoi se dégager et bien accommoder leur maison avec le temps. Je suis particulièrement consolée qu'elles aient reçu, en leur commencement, une de vos chères petites-filles [2], ma très-chère Dame, pour le désir que j'ai que Dieu nous rende digne de pouvoir correspondre en quelque façon à tant d'obligations que nous vous avons, du moins le serons-nous toujours en l'affection que nous avons de vous honorer et chérir à jamais, et moi particulièrement qui suis très-véritablement, Madame, votre très-humble et très-obligée servante.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La fondation de Nancy avait été faite le 24 décembre 1632 par la Mère Paule-Jéronyme Favrot, accompagnée des Sœurs Marie-Pétronille Fichet, professe d'Annecy, et Bonne-Marie de Haraucourt, professe de Pont-à-Mousson. Les princesses de Lorraine honorèrent toujours de leur bienveillance le nouvel établissement et le comblèrent de bienfaits.

[2] Cette enfant qui portait alors le petit habit au monastère de Nancy y fit plus tard profession, sous le nom de Sœur Anne-Henriette, « préférant ainsi la simplicité des Filles de la Visitation à l'éclat et à l'honneur de son illustre famille, qui lui offrait un établissement dans les abbayes de Sainte-Marie et de Saint-Pierre, à Metz. Comme sa respectable tante Sœur Bonne-Marie de Haraucourt, elle observa toujours un rigoureux silence sur ce qui pouvait lui faire honneur selon le monde, et ne se glorifia jamais qu'en la croix du Seigneur Jésus. » (*Histoire de la fondation de Nancy.*)

LETTRE MCCXXIX

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-CHRISTINE

AU COUVENT DE NOTRE-DAME, A BELLEY

Assurance d'une cordiale union en Notre-Seigneur.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 28 avril 1633.

MA TRÈS-CHÈRE ET BIEN-AIMÉE MÈRE EN NOTRE-SEIGNEUR,
que je supplie vous combler de son saint amour.

Votre lettre du 4 janvier m'est seulement arrivée environ le 15 avril, et je confesse que sa suavité et humilité m'ont donné beaucoup de douceur et de sujets de bénir Dieu. Vous avez un grand désir de rendre à cette divine Bonté ce qu'elle désire de vous, ma très-chère Mère, et ce désir est un grand trésor qui vous est donné de sa libérale dilection envers vous. Vous désirez aussi que notre Bienheureux Père vous impètre la grâce d'une fidèle correspondance; je l'en supplie avec mes plus tendres affections, bien que je croie que votre sincérité et dévotion à l'invoquer avec confiance aura incomparablement plus de crédit vers sa débonnaireté paternelle que je n'en puis avoir, à cause de mon indignité.

Vous désirez en troisième lieu, ma très-chère Mère, que nous vous recevions pour toute nôtre en Notre-Seigneur, et nous le faisons de tout notre cœur, vous suppliant que réciproquement vous nous admettiez dans votre chère âme pour vos vraies Sœurs, et qu'en cette qualité vous nous offriez journellement à notre bon Dieu, à ce qu'il lui plaise nous faire la grâce de suivre avec entière fidélité les lois qu'il a plu à sa souveraine Providence nous destiner, et donner par la main de son très-humble Serviteur que je supplie vous être vrai protecteur, et vous impétrer de Dieu les plus riches bénédictions de son saint amour, et pour madame votre bonne et révérende Prieure, que je salue en

tout respect avec sa chère et dévote communauté, nous recommandant à ses saintes prières. Je demeure d'une entière sincérité, ma très-chère et Révérende Mère, votre très-humble et obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXXX

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

A BLOIS

Conseils de douce charité et de support cordial. — Regrets que laissent le trépas de M. Michel Favre et celui de la Mère M.-Marthe Marceille.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je supplie le Saint-Esprit d'être de plus en plus l'amour de votre cœur! Je vois que Dieu a permis qu'il y ait eu à souffrir quelque petite douleur, par le procédé de la bonne Mère envers vous. Hélas! ma très-chère fille, ces pauvres jeunes Supérieures, avant qu'elles soient bien dressées au métier, sont toujours un peu sujettes à chopper; mais votre prudence et support saura bien redresser tout cela, je m'en assure, car, selon l'apparence, il procède plus de quelque mauvais conseil et d'un peu de crainte que d'ombrage et défiance contre vous, parce qu'elle aurait bien tort si elle en avait, puisque vous l'avez élevée avec tant d'amour et de soin. Je pense, ma très-chère fille, que votre douce charité lui faisant bien entendre tout cela, elle la guérira des soupçons qu'elle pourrait avoir pris, ainsi que je vois par la vôtre qu'elle a déjà fait. Enfin, il faut toujours être valet avant que d'être maître, en toutes sortes d'arts; c'est pourquoi en celui de la supériorité qui est si difficile, il ne se faut pas étonner si l'on y fait toujours quelque petit manquement, surtout au commencement. Au surplus, ma chère fille, je vois que notre bon Dieu continue à vous tenir dans des infirmités, qui se vont toujours

augmentant; mais je crois que c'est qu'Il veut vous rendre sainte par cette voie de la souffrance. Je le supplie de tout mon cœur de vous donner la grâce de correspondre au dessein éternel qu'Il a sur vous en cela et en tout le reste, puisque de là dépend tout notre bonheur.

Je ne veux pas oublier de vous dire, ma très-chère fille, la très-sensible douleur que nous avons ressentie par le départ de notre bon et très-vertueux confesseur M. Michel, qui trépassa entre le jeudi et vendredi saint, n'ayant maladié qu'environ six ou sept jours d'une pleurésie qu'il prit en allant chez un sien frère, qui était mort il y avait fort peu. On croit qu'il s'échauffa là; car, quelques jours après qu'il fut revenu, il commença de se trouver mal. Ce qui nous fit plus craindre que nous le perdrions, fut qu'il avait une gaieté tout extraordinaire pendant sa maladie, et qu'il était si content de mourir qu'il disait que s'il échappait de ce mal, ce serait une punition de ses péchés. Enfin il fit une mort toute sainte, et a laissé remplis d'édification et de bonne odeur de ses vertus tous ceux qui le connaissaient, ayant été regretté universellement en la ville, surtout de Mgr de Genève qui le pleurait chaudement; et moi certes, ma fille, je l'ai pleuré de bon cœur et j'ai bien ressenti cette perte; je m'assure que vous en serez aussi fort touchée, mais il faut en tout se soumettre à la volonté de Dieu.

J'ai reçu, encore hier, une bonne touche du trépas de la bonne et vertueuse Mère d'Aix en Provence [1], qui était véritablement une sainte fille et une mère toute de charité pour les pauvres maisons; mais Dieu soit béni de tout et nous fasse la grâce de tirer profit de telles occasions! Recommandez-moi fort à la miséricorde de Notre-Seigneur, et croyez, ma très-chère fille, que je serai, tant que j'aurai de vie, votre très-humble.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Mère Marie-Marthe Marceille, décédée le 13 avril 1633.

LETTRE MCCXXXI

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRY

Encouragement à souffrir avec patience. Espérance de voir bientôt l'issue de ses épreuves.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MONSIEUR,

Il semble que Dieu vous poursuit et traite comme un de ses plus chers amis, auquel Il a donné afflictions sur afflictions, car j'apprends que vous êtes malade, ce qui certes m'a touché le cœur. Mais, Monsieur, il faut redoubler votre courage et humble soumission, à l'imitation de ces grands fidèles serviteurs de Dieu, qui se fortifiaient par la patience à mesure que leurs travaux se multipliaient; et plus vous sentez votre âme innocente des calomnies qu'on lui impose, plus vous devez vous réjouir et vous rendre aimable, même à l'endroit de vos ennemis, afin de vous rendre conforme à notre divin Sauveur. Je sais bien que ces pratiques sont dures à la nature; mais ce n'est pas aussi selon ses inclinations que les vrais chrétiens doivent vivre, mais selon la lumière de la grâce, qui nous assure que le Sauveur de nos âmes est entré dans sa gloire par plusieurs tribulations. Aussi ne pouvons-nous parvenir à la jouissance de la souveraine félicité que par cette voie. Que ces vérités vous consolent, Monsieur, outre l'espérance que vous devez prendre de vous voir bientôt, s'il plaît à Dieu, hors de cette peine, ainsi que nous l'a dit ma Sœur la Supérieure de Chambéry, laquelle, à son départ pour venir ici [1], pria le Père N. de parler à Mgr le prince pour vous, sachant combien il en fait d'état; et ce bon Père lui

[1] La lettre du 17 avril de cette année 1633 prouve que la Mère de Châtefit, à cette époque, un voyage à Annecy.

rapporta qu'il lui avait témoigné grande affection pour vous, mais qu'il fallait que vous eussiez patience; que cette affaire ne dépendait pas de lui, mais de Son Altesse, qu'il ferait ce qu'il pourrait. Patience donc, Monsieur, un peu de non semblance envers ceux que vous pensez qui vous traversent. Cependant nous ne cesserons de prier pour votre consolation et conservation de votre innocence. Votre...

LETTRE MCCXXXII

A MADAME LA DUCHESSE DE MONTMORENCY

A MOULINS

Pieux souhaits.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MADAME,

Je supplie notre divin Sauveur d'accomplir en vous ses divines promesses, afin que votre âme soit comblée de toutes les grâces et saintes consolations que son Saint-Esprit répand sur les plus chers enfants de son Église : ce sont mes souhaits immortels sur vous, Madame, que j'honore et révère, non certes selon vos mérites, mais de toute l'étendue de mes affections. Et je m'assure que votre débonnaireté aura toujours agréable que, de temps en temps, je me donne l'honneur de lui confirmer cette vérité, puisque je suis de cœur et par mille devoirs, Madame, votre très-humble, très-obéissante et très-obligée servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers

---

LETTRE MCCXXXIII

A MONSIEUR LE CHEVALIER JANUS DE SALES

A NICE [1]

Témoignages de sainte affection. — Éloge de M. Michel Favre.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 21 mai 1633.

MONSIEUR MON TOUT BON ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

J'admire votre cordiale bienveillance, je la chéris, je l'estime avec très-grand respect, et prie Dieu de me la conserver jusque dans son éternité de gloire; car il me semble que les vraies amitiés ne peuvent venir que du ciel, et que là elles se perfectionnent. Assurez-vous donc, mon très-cher et bien-aimé frère, que si Dieu me fait miséricorde, je continuerai à vous aimer en la vie bienheureuse, et que là je ne vous oublierai pas, non plus qu'en celle-ci, où tous les jours de ma vie je veux vous recommander à notre bon Dieu, auquel il a plu tirer à soi notre très-vertueux et tout bon confesseur, M. Michel [Favre], ce qui nous a été une sensible douleur et une perte importante à ce monastère; mais le saint Nom de Dieu soit béni, et toutes ses volontés accomplies, car sa douceur fait toutes choses pour notre mieux. Il est passé, ce bon et vertueux homme, de cette vie à la bienheureuse, si saintement, si généreusement, et avec une si parfaite résignation et indifférence dans la suprême volonté, qu'il a laissé chacun très-édifié et consolé en l'espérance, comme toute certaine, qu'il jouit de Dieu. Monseigneur a été assez grandement touché de cette mort, et je sais que vous le serez aussi, mon très-

[1] Janus de Sales, frère du saint Évêque de Genève, était entré de bonne heure dans l'Ordre de Malte, où il se distingua par sa bravoure. Dans la suite, le duc de Savoie le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de camp, et enfin gouverneur de la citadelle de Nice : « Sa piété, non moins que sa valeur, dit un contemporain, l'a rendu digne de son rang et de son sang. »

cher frère; car vous aimiez chèrement ce pauvre homme, qui vous honorait et chérissait avec les plus tendres affections de son cœur. Nous aurons peine à trouver un confesseur qui occupe dignement sa place : Dieu nous en veuille pourvoir s'il lui plaît!

Quant à la fille au sujet de laquelle vous m'écrivez, mon très-cher frère, certes, en votre considération, nous voudrions bien la consoler, mais pour maintenant il nous est impossible; notre maison est toute pleine, et si grand nombre de prétendantes qui attendent, que nous ne savons que faire que leur donner patience. — La chère Sœur M.-Hélène [d'Arènes] se sent votre obligée du souvenir que vous avez d'elle, et toutes nos Sœurs, qui vous saluent en tout respect et de tout leur cœur, et vous souhaitent avec moi les dons précieux du Saint-Esprit, et en cette affection je demeure pour jamais votre, etc.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXXXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Prière de hâter le retour du Père dom Maurice. — On doit faire la charité avec discrétion. — Ne pas accepter facilement des œuvres de zèle.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 26 mai [1633].

MA TRÈS-CHÈRE ET GRANDE FILLE,

Nous reçûmes [hier] à soir vos lettres du jour de la Pentecôte, auquel je vous souhaitai l'abondance des précieux dons du Saint-Esprit. Quant au Père dom Maurice, il est vrai que notre Père dom Juste, qui a fini tout ce qu'il avait à faire ici, et qui est pressé de partir pour Turin, où il faut qu'il emploie le peu de

temps qui lui reste jusqu'à la fin d'oût pour plusieurs bonnes affaires, tant pour leur Ordre que pour des personnes particulières, nous faisait désirer que le bon Père dom Maurice fût bientôt ici, où le Père dom Juste désirerait d'être quatre ou cinq jours avec lui, avant son départ; c'est pourquoi il faudra, le plus promptement qu'il se pourra, nous faire savoir le temps auquel le Père dom Maurice pense d'être ici; car s'il n'y peut pas être sitôt, le bon Père dom Juste s'en ira toujours faire ses affaires, et le Père dom Maurice prendra tout le temps requis pour bien faire celles qu'il a en mains.

Vous ne me dites rien si vous n'avez point de fondation en mains et si votre maison n'a point besoin de décharge; car il me semble que vos bâtiments doivent vous avoir mises bien en arrière; néanmoins, je sais que votre confiance en Dieu est si puissante que rien ne vous manquera, moyennant sa grâce. Quant à nos bonnes Sœurs N. N., je crois que vous avez bien trouvé le secret; car il est vrai qu'elles n'ont point de conduite, non plus que la Mère qui les a élevées, laquelle, comme vous voyez, vous fournit souvent de bons moyens pour exercer votre charité; mais certes, si vous m'en croyez, vous n'y correspondrez pas. Il semble que, parce que vous êtes dans une bonne ville, vous regorgez toutes d'argent, sans considérer la grande dépense de votre bâtiment et les autres charges de votre maison; et enfin, ma chère fille, il me semble que la charité bien ordonnée commence à soi-même; c'est pourquoi je vous dis : gardez d'en trop faire, car tout cela ne sert qu'à ouvrir l'appétit de ces esprits-là, quand ils voient qu'on leur donne un peu librement, pour pemander toujours davantage. Et pour toutes ces petites plaintes, je pense qu'il vous faudrait accoutumer à ne rien répondre, ains seulement leur dire quelques paroles de cordialité, avec des témoignages de bonne volonté à les servir si l'on en avait le moyen, car autrement il ne serait jamais fait. -- Pour la fondation de madame la maréchale de Saint-Géran, je ne sais que c'en sera,

encore moins de nous aller établir en si petit lieu, où il n'y a point de secours : de vrai, je n'y correspondrai jamais.

Nous n'avons pas encore reçu les soies; nous ne manquerons pas de satisfaire à tout, pourvu que nous ayons regardé ce que nous désirons que vous nous achetiez encore. Certes, ma très-chère fille, vous nous obligez plus qu'il ne se peut dire, et nos chères Sœurs avec vous, de faire avec tant de soin et de charité toutes les petites commissions de nos ouvrages, dont je vous remercie de tout mon cœur. —Je vous prie de donner à M. Ramus, au nom du Père dom Juste, douze ducatons, qui sont trente-trois livres douze sols, et les mettre sur notre partie, et nous vous ferons tenir le tout bien assurément.

Quant à la proposition qui vous a été faite de la part du Père Binet, il est vrai que, selon l'apparence, ce serait une grande œuvre de charité; mais je ne crois pas que Dieu requière cela de nous, au moins n'en ai-je point de vue; et je pense, ma très-chère fille, que vous fîtes bien de détourner doucement cela, sans laisser passer la proposition plus avant. Et je crois que si M. le commandeur [de Sillery] doit m'en écrire, il pensera bien à ce qu'il devra m'en dire, s'il se ressouvient de ce que je dis sur la proposition que l'on me fit faire, qu'il fallait que la maison de Paris fût obligée de fournir toujours des Supérieures à la Magdelaine. Enfin, je crois que le plus doucement que l'on pourra détourner ce dessein-là sera le meilleur. La Magdelaine a bien réussi, il est vrai; mais c'est une merveille de laquelle il faut louer Dieu, et se contenter d'avoir celle-là. — J'avais déjà appris, il y a quelque temps, qu'une partie de votre perte vous avait été rendue, et j'ai confiance en Dieu que vous obtiendrez encore le reste [1]. Ma vraie toute chère fille, je vous sou-

[1] Un vol assez considérable avait été commis pendant qu'on travaillait à la construction du monastère : quelque temps après, un des voleurs avait rapporté nuitamment sa part du butin; c'est à cela que sainte de Chantal fait ici allusion.

haite toute sainte : je vous écris sans loisir, mais avec un cœur incomparable pour ma très-chère grande fille. Je salue toutes nos Sœurs et le bon et très-honoré M. le commandeur.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCXXXV (*Inédite*)

A LA MÊME

Faire dresser procès-verbal d'un miracle opéré à Bourges par l'intercession de saint François de Sales. — Diverses commissions.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 27 mai [1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le Père dom Juste s'est avisé encore d'une autre chose, qui est que le Père dom Maurice pourrait amener avec lui jusqu'à [Bourges] M. Ramus; il ferait recueillir le miracle de cette bonne Sœur [Tillier], qui est vraiment bien digne d'être ramassé : vous en parlerez au bon Père dom Maurice, ma très-chère fille, et le disposerez à l'affaire, s'il le peut; c'est en cas qu'il le trouve bon et qu'il le puisse faire comme nous le désirons bien fort. Vous écrirez, s'il vous plaît, à ma Sœur la Supérieure de Bourges, et lui direz que, si ma Sœur F.-Gabrielle n'a pas déposé par-devant l'ordinaire cette particularité qu'elle m'en écrivit : qu'un jour étant dans la chambre de cette Sœur, elle la trouva toute pleine de parfums et d'odoriférantes et suaves odeurs, au lieu des puanteurs qu'elle avait accoutumé de sentir, il faudra qu'elle la joigne encore à sa déposition ; car c'est une particularité qui ne doit pas être omise, non plus que tous les miracles, s'il se peut. M. Ramus n'aurait pas besoin de passer plus outre qu'à Bourges. Je ne puis écrire au Père dom Maurice, faute de loisir ; mais c'est assez de vous le dire,

ma très-chère fille, et de vous prier de le saluer très-chèrement de notre part, et l'assurer que nous l'attendons toujours de bon cœur.

J'écrivis hier à ma Sœur la Supérieure de Chambéry bien pressément, pour la prier de vous écrire et vous supplier de nous envoyer pour cinquante écus de toutes sortes d'or et de cannetille, cartisanne, et autres que nos Sœurs vos brodeuses savent qu'il nous faut pour faire nos ouvrages, excepté du fil d'or et d'argent, et que ce soit par le Père dom Maurice, s'il vous plaît; car nous désirons d'avoir cette petite quantité d'or de Paris pour voir si nous nous pourrions mieux ajuster à en faire venir de Milan, et quelle quantité il nous en faudra. Nous n'avons pas encore reçu vos soies; mais nous les attendons de bon cœur, car nos Sœurs ne peuvent presque rien faire sans cela. Voilà, ma très-chère fille, comme de tout notre cœur nous vous donnons nos petites commissions, parce que nous savons bien que les vôtres nous font la charité avec une extrême bonté et franchise. Je vous prie toujours de bien faire notre partie [1], à laquelle nous satisferons soigneusement, quand nous aurons tout ce que nous croyons qui nous sera nécessaire. Ma vraie très-chère fille, vous savez de quel cœur je suis à vous; certes, cela n'a nulle comparaison. Je salue tous les amis, et prie Dieu nous rendre toutes selon son Cœur.

Il soit béni.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] C'est-à-dire, notre compte.

LETTRE MCCXXXVI

A MONSIEUR LE COMMANDEUR BALBIAN

A TURIN

La Sainte lui annonce l'arrivée à Turin du Père dom Juste. — Heureux acheminement des affaires de la béatification.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 29 mai [1633].

MONSIEUR,

Je ne puis laisser passer une si digne occasion sans vous saluer en tout respect, et vous ressouvenir de vos très-petites, mais très-obligées et cordiales Filles de la Visitation, qui vous honorent avec une dilection toute sincère. Notre bon et vertueux Père dom Juste s'en va à vous pour se préparer à son grand voyage de Rome. Je m'assure, Monsieur, que vous serez consolé de savoir l'état où sont les affaires de la béatification de notre Bienheureux Père, et comme la dévotion est de plus en plus grande envers cette sainte âme. Nous avons prié le bon Père de nous faire faire quelques emplettes à Milan pour commencer les ornements nécessaires à la solennité de cette désirée béatification, que nous espérons obtenir de la bonté de Dieu. Je m'assure, Monsieur, qu'il emploiera votre charité et courtoisie pour cela, et pour nous les faire apporter sûrement. Si nous trouvons cette première emplette convenable à notre dessin, nous vous importunerons pour la continuer. Et cependant nous supplions sa divine Majesté de faire abonder en vous les richesses de son saint amour; et je demeure, d'une affection pleine d'honneur, Monsieur, votre très-humble et très-obligée, etc.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXXXVII

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE, A PIGNEROL

Vanité et néant des prospérités de ce monde. — Les seuls biens solides consistent dans la vertu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 29 mai 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est par notre bon Père dom Juste que je salue votre bon cœur filial. Il s'en va à Turin pour se préparer au grand voyage de Rome qu'il va faire pour y poursuivre les affaires de notre Bienheureux Père, le procès de l'information étant conclu. Ce Père est si cordial que, s'il peut, il vous ira voir, car il vous chérit tendrement. Vous savez de quelle bonté et vertu il est rempli; et, avec tout cela, il est tout passionné d'une sainte dilection pour notre Bienheureux Père et pour les Filles de la Visitation. Certes, je serais consolée qu'il vous vît; car vous en recevriez grand contentement et utilité. Je ne sais si les considérations du monde ne vous empêcheront point ce bonheur : il faut vivre selon le temps, et prendre toutes choses en patience comme de la main de Dieu, que je supplie vouloir toujours être votre débonnaire Père et Protecteur, afin que votre chère âme ne s'embrouille point parmi les affections des choses terrestres, lesquelles sont de si basse étoffe, pour grandes qu'elles paraissent, qu'elles ne méritent nulle considération que pour les mépriser.

Pensez souvent, ma très-chère fille, combien sont aimables et estimables les vrais biens que l'on peut posséder en cette vie, qui ne sont autres que les vraies vertus : la sainte crainte de Dieu, l'amour et charité envers le prochain comprennent tout. Je supplie l'infinie Bonté d'en remplir votre bon cœur : ce sont les

solides grandeurs et richesses que je vous souhaite en cette vie, afin que vous puissiez parvenir à la jouissance des trésors infinis que Dieu réserve là-haut au Ciel à ses chers enfants. Vivez contente, ma très-chère fille, en cette espérance : rendez à votre cher mari, ce que, selon Dieu, vous lui devez ; élevez votre fille en l'amour et crainte de Notre-Seigneur, et procurez que vos domestiques vivent aussi en la crainte de Dieu.

Votre fille [de service] (je ne me souviens pas de son nom), nous a rendu l'argent qu'on lui avait donné. Dieu fasse la grâce à son mari de faire bonne pénitence, et à elle qui est grosse. Ma fille, je suis sans fin de tout mon cœur, votre très-cordiale mère, qui vous chérit uniquement.

Je salue tendrement votre chère fille Gabrielle.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXXXVIII

A MONSIEUR DE MIMATHA

GRAND VICAIRE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'AIX

Elle le remercie de la bienveillance dont il entoure les monastères de Provence et se réjouit de l'élection faite par celui d'Aix.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 31 mai 1633.

Monsieur,

Je suis une trop petite créature pour pouvoir obliger en rien un si digne seigneur d'Église, comme vous. J'oserai pourtant bien vous assurer, Monsieur, que je sens au fond de mon âme un désir plein d'une respectueuse affection de vous honorer et vous souhaiter le comble des grâces célestes. Vous nous consolez et obligez extrêmement, Monsieur, par les témoignages que votre piété nous rend de sa bonne volonté, non-seulement à l'endroit de nos chères Sœurs d'Aix, mais de celles de toute la Provence. C'est un effet de votre grande bonté, qui nous rendra de plus

en plus affectionnées à vous rendre nos petites reconnaissances devant Dieu.

Nos bonnes Sœurs ont fort bien fait d'élire notre Sœur M.-F. de Monceau; laquelle des trois qu'elles eussent su choisir, elles ne pouvaient du moins que d'en être bien servies, car ce sont toutes de bonnes et vertueuses Religieuses : je crois qu'elles l'auront bientôt selon leur désir. Et cependant, Monsieur, nous nous recommandons en tout respect à vos saints sacrifices, et supplierons Notre-Seigneur vous combler des précieux dons de son Saint-Esprit, et en cette affection, demeurerons invariablement, Monsieur, votre très-humble et indigne fille et servante en Notre-Seigneur.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Détails touchant un ornement destiné à servir aux fêtes de la béatification de saint François de Sales. — Départ du Père dom Juste. — Sentiments de la Sainte au sujet des nombreuses fondations proposées.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 10 juin [1633].

MA TRÈS-CHÈRE ET TRÈS-UNIQUEMENT AIMÉE ET BONNE FILLE,

Nous avons enfin reçu les soies et les ors que vous nous avez envoyés : tout s'y est trouvé et parfaitement beau et bien choisi. Nos Sœurs ne peuvent assez louer la bonté, candeur, franchise et charité avec laquelle nos bonnes Sœurs vos brodeuses prennent la peine et le soin de leur écrire toutes les particularités qu'elles doivent observer en leur ouvrage, dont je leur sais bon gré et les en remercie de tout mon cœur. Je laisse à nos Sœurs le soin de leur écrire amplement de leurs patrons : il me suffit de vous supplier, ma très-chère fille, de prendre

celui de les faire faire; car je pense qu'il faudrait que vous fissiez peindre tout notre ouvrage. Je vous prie seulement de faire bien mettre toutes choses en liste, et nous y satisferons soigneusement. — Je crois que vous savez déjà que notre bon Père dom Juste est parti pour Turin, où, comme nous croyons, il arriva en bonne santé vendredi dernier : il a laissé ici toute la procédure en fort bon état. Le Père dom Maurice ayant à faire encore pour tout le temps qu'il nous marque, à Paris, ne pourra pas faire ici grand séjour; car le Père dom Juste est tout à fait résolu de partir pour Rome, et le plus tard au fin commencement de septembre; aussi, certes, ne faudrait-il pas tarder davantage cette bénite affaire.

Je n'aurai pas le cœur bien content, ma chère fille, que je ne voie toutes les Filles de la Visitation éviter plutôt les fondations que de les rechercher; car il est vrai, nous nous multiplions trop; je ne cesse de le dire, mais l'on ne me croit pas. Je suis bien résolue que quiconque me demandera désormais mon sentiment pour les nouvelles fondations, si ce n'est en quelque bon lieu, auquel on trouve le secours spirituel qui nous est nécessaire, et qu'il y ait un honnête fondement, que je ne le donnerai pas. Néanmoins, si vous avez de bonnes filles, comme vous dites, et qu'il se présente quelque bonne occasion où toutes les conditions requises se trouvent, je pense que vous ne la devez pas perdre, et que vous ferez bien de rendre ce service à la gloire de Dieu, et par ce moyen feriez place à plusieurs bonnes âmes; car Dieu requiert cela de nous dans les occasions où, comme je dis, les conditions requises se trouvent [1]. La raison pourquoi je vous demandais si vous n'en aviez point en main, fut parce que ma Sœur la Supérieure de la ville nous avait écrit

[1] Toutes les conditions qu'exigeait la Bienheureuse Fondatrice s'étant trouvées réunies dans la fondation proposée à Tours par la pieuse mademoiselle Rolland, dont saint François de Sales, depuis longtemps, avait prédit les destinées, la communauté d'Orléans venait d'y envoyer une petite

que nous ferions celle de Bordeaux, avec celle de madame la maréchale de Saint-Géran : je pensais de vous donner l'une des deux ; mais nos Sœurs de Lyon ont pris celle de Bordeaux, et celle de madame la maréchale est fort mal assurée encore.

Nous n'avons point ouï parler de M. de N., nous avions fait donner sa lettre à M***, croyant qu'il la lui ferait tenir ; mais il n'en a point eu de nouvelles non plus ; nous tâcherons de la lui faire tenir. Prions Dieu qu'Il veuille apaiser toute cette tempête et conserver la renommée de notre Saint et Bienheureux Père, laquelle, je ne pense pas, puisse être intéressée pour aucune faute que l'on puisse imputer à ce bon homme, lequel n'a jamais, que l'on sache, demeuré en cette ville ni auprès de ce Bienheureux, sinon quelques heures ou journées, et toujours j'ai ouï dire je ne sais quoi de lui qui n'était pas bon. Dieu l'assiste par sa bonté !

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCXL (*Inédite*)

A LA MÊME

Affaires de M. Dufour. — Désir de la prompte arrivée du Père dom Maurice. — On projette l'établissement d'un second monastère à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy], 17 juin [1633].

MA CHÈRE FILLE,

Il y a fort peu de jours que je vous ai écrit ; mais je me sers à présent de la commodité de M. Dufour, qui est venu en ce pays depuis cinq ou six jours, et est en volonté, comme je crois, de retourner à Paris ou au moins fort près de là, pour apprendre un peu ce que c'est que cette tempête qui s'est élevée

colonie, sous la conduite de la Mère M.-Madeleine Le Vassor. L'établissement eut lieu le 5 mai 1633.

contre lui. Il a été fort étonné et marri de cette nouvelle. Je n'ai pas été de sentiment qu'il laissât retourner seul ce seigneur qu'il a accompagné en ce pays, ains il m'a semblé qu'il le devrait reconduire jusque de delà, et après s'en retourner s'il est jugé expédient. Néanmoins, je verrai encore demain, en l'entretenant, à quoi il se résoudra, et m'essayerai de lui parler cordialement et franchement pour son bien, s'il m'en donne la confiance. Au surplus, j'ai reçu vos lettres et celles du Père dom Maurice : un de nos Pères d'ici ouvrit celle qu'il écrivait au Père dom Juste, où il vit qu'il partirait seulement à la fin de juillet; mais, ma chère fille, s'il attend de venir jusqu'à ce temps-là, il n'aura pas de loisir pour tout ce qu'il a à faire ici, et il n'est point expédient de retarder leur départ pour Rome plus que le commencement de septembre. C'est pourquoi je vous supplie de faire tout ce qu'il vous sera possible pour le faire résoudre de partir, pour venir ici au 15 de juillet, comme il m'a écrit, afin qu'il ait du temps suffisamment pour faire ce que le Père dom Juste lui a laissé à faire à son départ pour Turin, où il est allé; car nous voulons aussi un peu avoir la consolation de le voir à loisir. Je le salue en attendant bien cordialement; mais je vous prie, dites-lui bien que je l'attends de près au temps qu'il m'a marqué, et que je le supplie qu'il ne me manque pas de parole; car, s'il ne part qu'à la fin de juillet, il n'aura pas un mois pour demeurer ici.

Je n'écris pas pour cette fois à mon bon archevêque ni à ma fille [de Chantal]; mais je vous prie de les faire saluer de ma part. Madame de Nemours m'a écrit par M. Dufour; mais elle ne me témoigne rien du tout du mécontentement que vous dites qu'elle a de vous. Il y a bien quelque temps que Mgr de Bourges m'écrivit que, sur ce que le Roi avait fait entrer une demoiselle en une de nos maisons, laquelle il ne me nommait point ni la demoiselle non plus, M. le commandeur et lui étaient allés trouver Mgr de Paris pour le prier de ne plus per-

mettre telles entrées ; mais depuis je n'en ai point ouï parler, car M. le commandeur ne m'en a rien écrit, de façon que je ne sais bonnement ce que c'est. Vous faites bien de ne pas vous mettre en peine de toutes ces affaires-là ; car la bonne princesse enfin s'apaisera.

Au surplus, ma très-chère fille, il y a ici une affaire sur le tapis que plusieurs personnes de piété et d'honneur sont après remuer : c'est de nous persuader de faire encore une de nos maisons en cette ville, cela veut dire au lieu où nous commençâmes, parce que nous avons maintenant la fille de M. de la Pesse, qui est une très-bonne novice, et nous avons aussi tout proche de là le jardin du sire René, notre apothicaire, qu'il nous a donné. Mais tout cela pourtant n'est pas le plus grand attrait, ains c'est la multitude des filles qui se présentent et qui ont, ce me semble, de bonnes dispositions pour notre manière de vie ; car nous recevrions ici les pauvres, et celles qui auraient quelque chose on les recevrait là. Il y a fort longtemps qu'on nous a proposé ce dessein ; mais je n'y voulais pas quasi penser. Or maintenant que je vois que c'est le sentiment de Monseigneur, du Père dom Juste, de M. le président votre frère, de madame la présidente, et de tout plein d'autres personnes d'honneur, cela nous y a fait penser tout de bon ; mais néanmoins nous ne voulons rien conclure sans en avoir votre sentiment. Je vois que l'on demande tant de Supérieures ici, et que les filles y ont l'esprit si propre pour la régularité, que je crois que cela serait à la gloire de Dieu qu'il y eût encore une maison de la Visitation en ce lieu : nos Sœurs aussi sont de ce sentiment ; je vous prie, dites-nous ce qu'il vous en semble.

J'espère que dans un mois nous saurons la rupture ou la conclusion de la fondation de Verceil ; car j'ai fort prié le Père dom Juste, s'il n'y a pas apparence qu'elle se fasse cette année, de rompre tout à fait, afin que cela ne nous tienne plus en suspens. Nous y avons destiné de bonnes filles et solides, si elle

réussit; sinon certes, je crois qu'elles seraient bien propres pour la fondation de Bordeaux, et plus que celles que nos Sœurs de Lyon y veulent envoyer, qui sont presque toutes fort jeunes, mais pourtant très-bonnes et vertueuses. Je remets le tout à la conduite de la divine Providence; car vous ne sauriez croire, ma chère fille, combien je suis indifférente en toute cette affaire de fondations, et comme j'aimerais que nous demeurassions comme nous sommes, parce que nous avons de très-bonnes Sœurs, pourvu qu'on ne m'en demandât point et qu'il n'y eût point de prétendantes. Je pense que nous recevrons après Pâques les deux filles de M. le président votre frère [1], qui est un saint et bon juge; madame la présidente en a toutes les envies du monde.

Je viens de parler au pauvre M. Dufour, qui me fait grande compassion : Dieu, par sa bonté, veuille le tirer de ce mauvais pas, à la gloire de sa divine Majesté, et avec profit de son âme. Il veut que je le vous recommande, mais je sais qu'il n'en a pas besoin. — Au surplus, ma chère fille, j'ai eu une bonne attaque ces jours passés d'un grand dévoiement : il commence à s'arrêter. — Mon Dieu ! qu'il me tarde que le Père vienne, au moins qu'il soit ici à la fin de juillet; je le salue encore. Je vous ai priée de nous envoyer par lui pour cinquante écus d'or. Ma très-chère grande fille, vous m'êtes précieuse comme un Ange.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] L'une d'elles, Sœur Marie-Agnès Favre de la Valbonne, fut particulièrement chère à la Bienheureuse Fondatrice, qui en 1637 eut la consolation de la voir se lier irrévocablement au Seigneur par la profession religieuse. Dans la suite Sœur M.-Agnès gouverna les monastères de Paray-le-Monial, Pignerol, Salins et Seyssel, où partout elle se montra « une copie vivante du cœur et de l'esprit de saint François de Sales. »

(*Année Sainte,* IIe volume)

LETTRE MCCXLI

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS [1]

Le cardinal de Lyon se réserve la fondation de Bordeaux. Refus de celle proposée à Saint-Sauveur.

VIVE + JÉSUS!

[Annecy], 17 juin 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous supplie et conjure, avec ma Sœur H.-Angélique [Lhuillier], que l'on ne parle plus de la fondation de Bordeaux pour nous; car nous nous en démettons entièrement, puisqu'elle est entre les mains de Mgr le cardinal [de Lyon], l'esprit duquel ne trouverait pas bon qu'on lui voulût ôter ce qu'il pense lui bien appartenir. C'est pourquoi je vous supplie derechef qu'il ne s'en parle en aucune façon pour nous ; car nous en remettons entièrement et pleinement la conduite à la Providence divine, par celle de Mgr le cardinal. Il n'y a que deux ou trois jours que nous vous avons écrit ; je ne vois rien à y ajouter qu'un salut à votre cher cœur et à toutes nos chères Sœurs, que je prie Dieu combler des plus précieuses grâces de son divin amour, particulièrement ma Sœur H.-Angélique, à laquelle j'écris aussi un billet de ma main. Croyez que je suis de cœur et d'affection, etc.

[*P.S.*] Comme nous voulions fermer cette lettre, nous avons reçu la vôtre et celle de la chère Sœur H.-Angélique, du 5 juin, auxquelles je ne vois rien que je n'aie déjà répondu par les miennes précédentes, sinon un mot pour madame la maréchale de Saint-Géran, qui est que si elle demeure ferme à nous vouloir établir à Saint-Sauveur, nous le sommes aussi à ne le pas

[1] L'élection du 12 mai 1633 avait appelé la Mère Anne-Marie Bollain au gouvernement du premier monastère de Paris.

accepter; car je suis bien résolue de n'envoyer de nos Sœurs nulle part, si le lieu n'est pas conforme au Coutumier. Je vous prie qu'entre vous et la chère H.-Angélique, vous concluiez cette affaire avec elle, et je vous prie derechef de ne point ouvrir la bouche de celle de Bordeaux, nonobstant tout ce que j'en avais écris par mes précédentes à la chère Sœur H.-Angélique.

Je ne puis m'empêcher de vous dire et à ma vraie fille Angélique, que vos lettres si cordiales m'ont touché le cœur. Assurez-vous toutes deux que vous êtes intimement logées dans le mien, et d'une manière inexplicable. Si Dieu veut que je vous revoie et cette bien-aimée Angélique, ce sera avec une entière consolation de mon âme. Je salue, ma fille [de Chantal] et sa petite fille et notre digne archevêque.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCXLII

AU RÉVÉREND PÈRE BINET

PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Avec quelle circonspection les Filles de la Visitation doivent accepter les œuvres de zèle étrangères à leur Institut.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 24 juin 1633].

MON TRÈS-HONORÉ PÈRE,

Je supplie le glorieux saint Jean, mon bon patron, duquel nous célébrons aujourd'hui la fête, d'impétrer de notre doux Sauveur les richesses de son saint amour pour Votre Révérence!

Je ne suis pas si insensible que je n'aie ressenti en Dieu la grâce qu'Il a faite à nos Sœurs, d'avoir réussi heureusement en la conduite des bonnes filles de la Magdelaine. Pour la frayeur

que Votre Révérence me dit que plusieurs personnes de qualité ont eue, d'ouïr dire que je voulais retirer nos Sœurs de l'exercice de cette charité, certes, mon très-cher Père, j'en embrasse l'abjection de tout mon cœur, quoique je n'y aie pas pensé. Premièrement, je n'ai pas tant de témérité que de penser que j'aie l'autorité de le faire, quand je le voudrais, ni la voudrais avoir aussi. Quand ès occasions l'on me demande mes sentiments, je les dis le plus sincèrement que je puis; et si on ne les suit pas, de vrai, mon très-cher Père, je ne m'en offense pas, et j'aurais tort de le faire. Il est vrai que quand on voulut obliger nos Sœurs, dans les Constitutions de la Magdelaine, de leur fournir incessamment des Supérieures et des Sœurs pour leur conduite, et que l'on m'en demanda mon avis, je ne pus avoir d'autre sentiment devant Dieu que celui de ne nous point lier en cela, mais de continuer avec liberté la charité commencée, tandis que nos Sœurs le jugeront être nécessaire, et qu'elles pourront l'entretenir.

Quant aux deux points de votre lettre, mon très-cher Père, que l'on désire derechef que nos Sœurs prennent le gouvernement d'une nouvelle maison de même qualité qu'est celle de la Magdelaine, il s'en faut adresser à elles, car elles ne m'en ont encore rien dit. Que si elles m'en écrivent, et en veulent savoir mes pensées, je les demanderai à Notre-Seigneur le plus sincèrement qu'il me sera possible. Si sa Bonté me daigne écouter, et donner la lumière de sa sainte volonté, je la leur dirai selon la parfaite union et confiance que Dieu a mises entre nous, leur laissant, comme de raison, l'entière liberté de faire ce qu'elles jugeront pour le mieux; car je ne traite ni ne dois traiter autrement avec nos maisons. Je serais justement répréhensible par les Supérieurs et de ma propre conscience, si j'en usais autrement. J'attendrai donc, s'il vous plaît, mon très-cher Père, que nos Sœurs m'en disent leurs pensées, leurs inclinations, leurs pouvoirs, et ce qu'elles jugeront devoir faire en une

occasion de si grande importance et considération, pour la gloire de Dieu, la conservation d'elles-mêmes, et au progrès et salut des âmes de la conduite desquelles on désire qu'elles se chargent.

Quant à ce que Votre Révérence me dit, que si nos Sœurs n'embrassent franchement cette proposition Mgr de N. le commandera et le fera faire par force, certes, mon très-cher Père, je n'oserais appréhender cela pour elles, bien que je sache que Messeigneurs nos prélats ont tout pouvoir et autorité sur nous. Nous les révérons et chérissons plus qu'il ne se peut dire, nous confiant en Dieu qu'ils ne s'emploieront jamais qu'à l'utilité et conservation de l'Institut qui leur est soumis et confié, et non à nous forcer à faire des choses au delà de nos obligations et de notre pouvoir. Mais en ce que nous pouvons légitimement, il ne faut pas douter que nous ne tenions à grand honneur et consolation de leur témoigner la franchise de notre très-aimable soumission et fidèle obéissance. Mais vraiment, je crois que si Dieu requiert ce service de nos Sœurs, Il en parlera à leurs cœurs et leur donnera les forces, le courage et la détermination requis à une entreprise si difficile et ardue, et certes, qu'elles devront peser au poids du sanctuaire et avec la charité bien ordonnée. Si nous avons cet honneur de voir Votre Révérence à son passage, j'espère que Dieu me fera la grâce de vous pouvoir exprimer les vues et sentiments que j'ai sur cette proposition, par lesquels, à mon avis, votre bonté envers nous vous fera avouer, qu'en conscience nous sommes obligées de ne nous point porter à embrasser cet emploi, qu'avec une très-claire connaissance que Dieu le requiert de nous, car avec ce passe-port rien ne nous sera difficile ; mais sans cela, la chose est dangereuse. Dieu par sa bonté nous guide dans la voie de son bon plaisir en toutes nos actions, et veuille donner à Votre Révérence le comble de son saint amour.

LETTRE MCCXLIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

L'âme religieuse doit être indifférente à l'affection des créatures : Dieu lui suffit. — Encouragement à porter la croix de la supériorité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 27 juin 1633.

MA VRAIMENT BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Votre lettre m'a touchée d'un côté, voyant vos sentiments, et m'a grandement étonnée de l'autre, de voir encore une de mes premières et plus chères compagnes de la Visitation dans ces soupçons pour une chétive créature. Eh! ma très-chère fille, Dieu ne vous suffirait-il pas, quand toutes les créatures du monde vous auraient oubliée? Mais croiriez-vous bien que je le puisse, quand je le voudrais, vous oublier ni vous vouloir du mal? Non certes, ma très-chère fille ; c'est pourquoi j'en dis très-humblement votre coulpe, d'avoir laissé entrer dans votre esprit de tels sentiments et méfiances. Si vous ne recevez de mes lettres si souvent, ce n'est pas ma faute, car je vous ai écrit deux fois depuis Pâques, et voici la troisième. Il me semble que c'est bien assez pour mon âge de soixante-deux ans et pour la grande multitude de réponses qu'il faut que je fasse, outre que, depuis une année en ça, je me trouve accablée de tant d'infirmités que j'ai prou peine de fournir à tout.

Quant à ce que vous me dites, si vous pourrez continuer votre charge, à cause des infirmités que vous me dépeignez ; il faut, ma très-chère fille, que vous le demandiez aux fruits que vous en voyez, lesquels étant si bons, comme vous me dites, votre communauté n'étant jamais mieux allée dans le train de l'observance, je crois que vous ferez bien de rouler doucement avec le plus de support et de charité que vous pourrez, vu même que

vous ne me dites pas que vous ayez de Sœur qui puisse être chargée du fardeau. Voilà donc mon sentiment, que vous rouliez sous le faix de cette charge tant que vous pourrez; et je crois que vos petites souffrances, jointes à la fidèle correspondance de parler à vos Sœurs quand elles le désireront, seront une œuvre bien agréable à Dieu.

Je crois que vous avez reçu celle par laquelle nous vous disons amplement l'état des affaires de la béatification de notre Bienheureux Père. — Pour ce qui est de ce Père Capucin, il vient bien de Crémieux, et je ne pense pas que cela soit. Si néanmoins il est ainsi, quelque Sœur le peut avoir dit inconsidérément, car je sais bien qu'elles n'ont point de sujet de se plaindre; mais il ne faut pas, ma très-chère fille, que nous pensions être exemptes qu'il n'y ait toujours quelques petites plaintes et tracasseries parmi nous. — Je vois par celle de ma Sœur la Supérieure de Montferrand que vous aurez reçu nos lettres du commencement de mai, et les nôtres dernières, que nous vous avons écrites par le Père Gardien des Cordeliers de Lyon, qui est cause que je ne multiplie pas mes lettres et ne répète pas ce que je vous ai dit, outre que j'ai une grande douleur de tête, qui m'empêche même de vous écrire de ma main. Mais croyez-moi, ma très-chère fille, soyez assurée de mon cœur et de mon affection, qui vous sera invariable et qui n'aura pas moins de durée que l'éternité; mais, au nom de Dieu, ne vous alarmez plus quand vous ne recevrez pas de mes lettres; car vraiment je ne saurais plus y fournir.

Voilà M. Amhélion qui m'a aussi écrit. Je lui écris un mot; mais certes, je n'ai guère besoin de ses lettres de compliments. Je vous prie de faire tenir la lettre ci-jointe à la dame à qui elle s'adresse. Certes, ma très-chère fille, je voudrais bien que ce commerce fût rompu, et ce serait une grande charité de ne m'écrire que les lettres nécessaires, et surtout les personnes que je ne connais pas; car je vous répète derechef, ma très-chère

fille, que je n'y puis plus fournir. Que Dieu répande toujours plus abondamment sur votre chère âme les plus riches grâces de son divin amour, auquel et par lequel je suis, mais de tout mon cœur, votre, etc.

[*P. S.*] Pour la promenade de cette bonne Sœur, on dit qu'elle y est allée mener une fille ; mais je lui en ai écrit ma pensée. J'ai appris aussi que nos Sœurs portaient leurs corps de robes et de tuniques piqués; le corps de leurs robes plissé fort menu ; leurs croix d'argent excessivement grosses. Je vous supplie, ma chère fille, tenons-nous dans notre simplicité, le plus qu'il nous sera possible.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXLIV

A LA MÈRE FRANÇOISE-AUGUSTINE BRUNG

SUPÉRIEURE A SAINT-AMOUR [1]

Conseils pour le bon gouvernement de sa communauté.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, juin 1633].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne puis ni ne dois jamais douter de votre dilection envers moi, qui réciproquement vous puis assurer que la mienne persiste en sa fidélité, sans jamais varier : En un mot donc, ma très-chère fille, nous devons nous tenir assurées l'une de l'autre

[1] Le monastère de Saint-Amour avait été fondé le 22 mai de cette année 1633 : « Notre-Seigneur, qui sait de nos afflictions de mort tirer des affections de vie, se servit pour cette fondation, disent les anciens *Mémoires,* des peines qu'Il envoya à madame de Damanche, lui enlevant sa fille, objet de toutes ses tendresses, et peu après, son mari. Alors notre pieuse veuve conçut le dessein d'établir une maison de la Visitation, pour trouver dans la conversation des Filles de saint François de Sales la consolation que le monde ne pouvait lui donner. » Elle demanda des Religieuses au monastère de Bourg-en-Bresse, et obtint pour Supérieure la Mère Françoise-Augustine Brung, professe d'Annecy. (*Histoire inédite de la fondation de Saint-Amour.*)

pour toujours. — J'espère que Dieu, qui vous a envoyée en ce lieu-là, tirera sa gloire du service que vous lui rendrez; et je suis bien consolée de vous savoir dans la charge d'une de nos maisons, parce que je crois que vous y maintiendrez toujours l'exacte observance, comme vous me le promettez, et que je vous en conjure de tout mon cœur. Ma très-chère fille, faites en sorte que nos bonnes Sœurs vivent en grande paix et union ensemble et avec vous, afin que par ce moyen elles se puissent disposer pour recevoir les grâces de Notre-Seigneur, qui leur sont nécessaires pour arriver à la parfaite union de leurs âmes avec sa divine Bonté, que je supplie verser abondamment ses plus désirables bénédictions sur ce nouvel établissement, pour le faire croître et fructifier en toutes saintes vertus. Tout ce que vous me mandez qui s'est passé en cette occasion, me donne sujet de beaucoup bénir et remercier sa divine Majesté. Puisque le peuple de ce lieu-là est si bon et vous affectionne tant, ce qui est une chose fort désirable, tâchez de leur correspondre, ma chère fille, en tout ce qui vous sera possible, et croyez que, tant que je vivrai, je serai toujours, ma très-chère fille, votre, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXLV

AUX SOEURS DE LA VISITATION DE SAINT-AMOUR

Exhortation à vivre dans la parfaite soumission et l'union mutuelle.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 29 juin 1633.

MES CHÈRES SOEURS ET FILLES BIEN-AIMÉES EN NOTRE-SEIGNEUR, que je supplie vous combler des richesses de son saint amour,

Je vous remercie des témoignages que vous me rendez de votre dilection envers moi, qui vous assure que j'y correspondrai toujours de tout mon cœur et de toutes les affections que Dieu me donnera, en vous chérissant très-sincèrement et cordialement comme mes filles bien-aimées. Je suis bien consolée de voir les bons désirs que Dieu vous donne à toutes de cheminer fidèlement dans la vraie observance. Vous serez bien heureuses si vous faites de la sorte, mes chères Sœurs, et suivez en cela l'exemple de votre bonne Mère, de laquelle je suis bien aise de voir que vous ayez l'estime que vous devez, et que vous la chérissez avec une entière confiance et amour. Vous avez bien raison; car c'est une âme que j'ai toujours aimée et reconnue pour une vraie fille de la Visitation. Suivez bien simplement et humblement la direction qu'elle vous donnera à chacune en particulier et à toutes en général, et je vous assure que vous marcherez bien droitement en la voie de votre sainte vocation : c'est ce que je vous désire de tout mon cœur. Et me recommandant à vos plus ferventes prières, je demeure pour jamais, après vous avoir conjurées de continuer à vivre en parfaite union les unes avec les autres, mes très-chères filles, votre très-humble, etc.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXLVI (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Nécessité de travailler avec courage à l'œuvre de sa perfection.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy], 29 juin 1633.]

[*Les premières lignes sont coupées dans l'original.*] Nous eussions bien désiré qu'il y eût eu quelque chose en ce monastère qui vous eût été utile et agréable ; car nous vous l'eussions envoyé de très-grand cœur, je vous en assure, tant pour correspondre à Vos Charités que pour vous témoigner aussi notre cordiale dilection ; mais je crois que notre Sœur l'économe ne sait rien trouver de propre qu'un peu de gruau d'avoine, que l'on nous a dit serait une chose rare par delà.

Voilà, ma très-chère fille, ce que je vous dis pour ce coup, et qu'en vérité vous êtes toujours ma vraie très-chère fille, que je porte chèrement en mon cœur, avec un amour très-spécial et particulier. Mon Dieu ! ma fille, vivons bien toutes à Dieu dans la simplicité et exactitude de nos observances, et donnons cet esprit aux âmes que sa divine Bonté commet à notre soin. Certes, je vois tous les jours plus clairement que la leçon de la sainte perfection est bien haute et qu'il ne faut pas s'amuser à des vétilles en ce sacré chemin, mais y travailler fidèlement à la mortification de nous-mêmes et à la pureté de nos intentions : Dieu nous en fasse la grâce ! Je suis en son divin amour tout à fait vôtre et de cœur sincère. Dieu soit béni ! — Jour de saint Pierre et saint Paul.

Les fondations que nous espérions du côté de la France se sont évanouies, et pour celle de Verceil j'en suis fort indifférente.

Je crois que le Père dom Juste rompra ou nouera à ce coup.

Nous serons contraintes d'en faire encore une en cette ville, pour loger un nombre très-grand de filles bonnes qui se présentent; chacun le désire.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXLVII

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

A FILLE, A PIGNEROL

User des bienfaits de Dieu avec reconnaissance et humilité. — Une éducation chrétienne est le plus riche héritage qu'elle puisse léguer à sa fille.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'apprends que Dieu vous a donné la bénédiction d'une heureuse grossesse : je veux croire pour ma consolation que vous reconnaissez cette grâce, et toutes les prospérités dont vous jouissez [1] comme provenantes de la main de Dieu, qui vous les envoie, non pour paraître, ni pour les employer à la vanité, mais pour vous avancer à la sainte humilité et amoureuse crainte de Celui de qui vous les recevez. Dites-moi, ma très-chère fille, mais dites-le moi avec toute franchise et vérité, à quoi en êtes-vous pour ce sujet? Car je crains toujours un peu que l'affluence des biens et dignités de cette vie ne vous offusque de leur fumée; voire, ne vous étouffe, si vous n'êtes bien

[1] Les saints avis de la Vénérable Mère de Chantal arrivaient à propos pour modérer et sanctifier les joies mondaines de sa fille. Depuis quelque temps, en effet, tout semblait lui sourire. M. de Toulonjon, en récompense de ses longs services, avait été nommé gouverneur de la ville et des environs de Pignerol, cédés à la France par le duc de Savoie. Et comme pour combler les prospérités actuelles par les riantes perspectives de l'avenir, au commencement de 1633 de nouvelles espérances de maternité venaient consoler madame de Toulonjon de ses deuils passés.

sur vos gardes et attentive à leur inconstance et à l'incertitude de notre départ de cette vie, où il les faut quitter. Pensez souvent à ce passage, ma très-chère fille, et à la bienheureuse éternité de ceux qui auront plus fait d'estime de la véritable félicité que des moments périssables de cette caducité. Ayez soin d'imprimer dans le cœur de votre fille ces vérités; c'est le meilleur et plus solide héritage que vous lui puissiez acquérir et laisser. Faites-lui fort appréhender l'offense de Dieu, et grandement estimer le bonheur de vivre en son saint amour et crainte.

Vous savez, ma très-chère fille, que dès votre tendre jeunesse je me suis essayée de graver bien avant dans votre cœur cet amour de Dieu, et que je vous ai toujours recommandé d'obéir à ses volontés, et particulièrement en rendant à M. votre mari tous les devoirs auxquels vous êtes obligée selon Dieu. Je vous conjure encore de le faire, et de lui donner tous les contentements qu'il vous sera possible : dites-moi aussi comment vous êtes en état pour ce sujet. Hé! pour Dieu, ma fille, que l'abondance des biens et honneurs ne vous jette point dans une pompeuse gravité. L'on m'a dit que vous vous mettez sur la raillerie. Croyez-moi, ma très-chère fille, rendez-vous remarquable par la modestie chrétienne, par la suave, affable et gracieuse conversation, que vous devez avoir avec un chacun. La raillerie n'est pas séante à celles de votre condition et de votre âge. Tâchez de reluire et d'attirer les cœurs par les moyens que je viens de dire, et que la sagesse et sainte retenue en vos actions surpassent tout. Recevez ces avis comme de votre mère qui vous chérit, et désire que vous soyez toujours parfaite en votre condition. Dieu vous en fasse la grâce.

LETTRE MCCXLVIII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

On doit travailler sans empressement à l'œuvre de sa perfection. — Difficultés qui s'opposent au voyage de la Sainte à Paris; son avis sur les moyens d'union proposés par le commandeur.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Il est vrai que j'ai une si entière et fidèle affection à votre vrai bien, qui consiste en la douce et suave correspondance aux lumières et saints attraits que Notre-Seigneur vous donne, qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir pour cela. Mais, voyez-vous, je ne vous dis pas cela pour vous donner de l'ardeur à vouloir rechercher les moyens de faire cette correspondance ; car, au contraire, Dieu veut que vous mortifiiez tout cela par un adoucissement et accoisement de tous ces désirs sensibles, les réduisant à des simples acquiescements de vouloir et faire le bien sans ardeur, mais parce seulement que Dieu le veut; et de même acquiescez amoureusement à cette divine volonté quand elle aura permis que vous ayez omis quelque bien ou fait quelque manquement, vous résignant même à ce à quoi vous ne pouvez vous résigner si entièrement et généreusement que vous désirez, ou qu'il vous semble que Notre-Seigneur le désire de vous.

Je ne sais si je me fais bien entendre : mais je veux dire qu'en tous vos biens vous vous unissiez à la volonté du bon plaisir qui les veut; et en vos maux et imperfections vous vous unissiez aussi à la volonté permissive de Dieu, et tout cela avec paix, douceur et repos d'esprit. « Faisons, disait notre Bienheureux Père, par fidélité tout le bien que nous pourrons, paisiblement et doucement; et quand nous aurons manqué à la fidélité, rega-

gnons cette perte par humilité, mais humilité douce et tranquille. » Vous savez ceci mieux que moi, mon très-cher frère, et je sais que vous le faites, mais il le faut toujours mieux faire. Renoncez et remettez fort entièrement entre les mains de Dieu ces désirs de votre avancement et perfection, laissez-lui-en le soin, et n'en veuillez que selon la mesure qu'il lui plaira vous en donner; mais, je vous prie, défaites-vous absolument de tous ces désirs-là, car ils vous causeraient enfin de l'anxiété et inquiétude, outre que l'amour-propre se mêle imperceptiblement par là-dedans. Ayez un seul désir, pur, simple et paisible de plaire à Dieu, lequel vous fasse agir, comme nous avons dit ci-dessus, sans empressement ni ardeur, mais avec paix et suavité. Tout votre plus grand soin doit être de gagner ceci sur vous ; mais un soin qui ne soit point soucieux, ains doux et amoureux, attendant ses fruits avec une patience sans limite et de la seule grâce de notre bon Dieu, vous confiant qu'Il vous les donnera quand il sera requis pour sa gloire et votre bien, et ne les veuillez pas plus tôt. Sa douce Bonté aura plus agréable mille fois de vous voir reposer en son soin et remis à sa sainte volonté, que si vous souffriez toutes sortes de tourments pour acquérir cette perfection que vous désirez si ardemment. Voilà, mon vrai très-cher frère, mes petites pensées et sentiments pour votre chère âme, et ne m'en dites plus tant de mal, ni que vous êtes si lâche; car, voyez-vous, je vous ai une fois si bien vu, que je ne puis qu'avoir une très-grande estime de ce que Dieu a mis en vous. Je vous écris un peu empressément, mais certes d'une très-grande affection au bien et consolation de votre très-bon et cher cœur, qui m'est infiniment précieux.

Il faut que je me découvre et vous dise tout franchement que c'est vrai que j'ai été un peu touchée de la perte du petit livre; mais certes, je le suis plus pour la mortification que vous en avez : c'est pourquoi je vous supplie de n'y plus penser non plus que moi; car, pour vous consoler, je vous assure d'avoir les prin-

pales pièces qui étaient écrites, qui le sont de la propre main du Bienheureux. Il est vrai que, si ce ne vous est trop de peine, je serai bien aise que vous m'envoyiez une copie de ce que vous en avez tiré; mais je vous prie derechef, mon tout cher et bien-aimé frère, de ne plus admettre aucune mortification pour cette perte.

Vous me croirez facilement quand je vous dirai, mon vrai frère, que mon désir de vous revoir, et nos deux chers monastères de Paris, surtout leurs bonnes Mères, n'est point moindre que celui que votre bonté à tous vous fait avoir, de me voir; mais, à vous parler comme à mon propre cœur, je n'ai pas ce sentiment que Dieu veuille que je fasse encore ce voyage, puisque sa Providence m'a attachée au service particulier de cette maison, où il y a quantité de bonnes âmes disposées à grandement bien réussir au service de Dieu, si elles sont bien assistées et conduites. Outre cela, il y a force bonnes et nécessaires affaires auxquelles il faut pourvoir, spécialement celle de notre Bienheureux, pour la dépense de Rome, et puis à préparer les ornements nécessaires qui sont en grande quantité, de plus qu'il ne les faut aux autres maisons. Une couple d'années sont bientôt passées; après quoi, si Dieu me donne de la santé plus que je n'en ai maintenant, je m'assure que vous, Mgr notre bon archevêque, et nos maisons m'obtiendrez facilement de notre bon prélat, qui vous honore parfaitement. Et alors, Dieu aidant, nous parlerons à plein fond de nos moyens d'union; car je n'ai pas le sentiment de partir encore sitôt de cette chétive vie, Dieu sait tout.

Or, il est vrai ceci, mon tout unique frère, que les Mères de Lyon, surtout celle de Bellecour, m'assurent que jamais elles n'ont su vous dissimuler le dissentiment qu'elles ont toujours eu que l'on fît cet établissement, d'adresser les monastères de France à Paris, une partie à Lyon et l'autre à Nessy. Vous savez aussi ce que je vous en dis ici. Il m'est impossible d'en mettre toutes les raisons sur ce papier.

— J'ai déjà fait cette lettre à quantité de reprises, car j'ai une mauvaise tête. Mais, mon vrai frère, qu'il n'y ait rien de notre part à blâmer, qui est-ce qui le pourrait ou oserait penser, sachant avec quelle sincérité et droiture vous cheminez en toutes vos actions, et le saint zèle que Dieu vous a donné pour le bien de cette petite Congrégation? Au contraire, je puis assurer que de tous les moyens d'union qui se sont jamais proposés, aucun n'a été plus doux et convenable ni plus à mon gré. Si la chose se pouvait pratiquer selon votre intention et avec l'esprit d'une parfaite charité, il ne serait qu'utile. Mais quand je considère les conditions de l'esprit humain, et que je tourne et retourne toutes choses, je me trouve aboutir où notre Bienheureux se réduisit enfin, qui est de tout laisser aux soins de la divine Providence, attendant qu'elle nous éclaire et fasse voir ce qui est de son bon plaisir, lequel, avec sa grâce, nous suivrons de point en point. Et cependant je demeure en paix.

Hélas! mon tout bon et cher frère, que votre incomparable charité me soulage, au soin que vous prenez de la santé de cette pauvre grande fille, qui nous est à la vérité infiniment chère et précieuse. Vous ne voulez pas que je vous fasse de grands remercîments pour cette incomparable affection et soin plus que paternel; c'est pourquoi je m'en tais, suppliant Notre-Seigneur de bénir ces remèdes ; puisqu'ils se font avec votre agrément je me tiendrai en paix. Nous ne manquerons de vous faire voir la Vie qui s'écrit du Bienheureux, avant qu'on la mette sous la presse. — Notre bon archevêque [de Bourges] nous parle de vous avec des sentiments nonpareils, et combien il fait d'état de ce que vous le voulez aimer d'un amour spécial. Faites-le, mon vrai frère, car il en profitera.

Mon Dieu! je ne sais comment cette lettre est bâtie! Mais tout est bon à votre tout bon et sincère cœur, qui sait que le mien traite avec lui avec un amour, sincérité et confiance tout à fait droite, cordiale et pleine d'une entière affection, certes tout

incomparable pour mon vrai frère, qui m'est précieux comme mon propre cœur. Vivez tout en cette céleste Providence et remettez tous vos soins et affections au plus secret de son saint tabernacle. Je suis vôtre et toute vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCXLIX

A LA MÈRE ANNE-BÉNIGNE JOQUET

SUPÉRIEURE A NEVERS

Affectueuses recommandations au sujet de la Mère Favre.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy], 18 juillet 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà donc cette vraie et chère fille de mon cœur qui s'en va à vous [1] ; je dis que vous me l'avez demandée, car il est vrai que vous le fîtes il y a deux ans. Or, ma fille, je n'ai point besoin de vous la recommander, car je sais que vous avez une entière dilection pour elle et pour toutes nos Sœurs, et qu'elle vous aime aussi d'une entière affection. Dieu lui rende par sa bonté ce voyage utile ! Croyez que je le désire fort, car cette âme m'est pré-

[1] La Mère M.-Jacqueline Favre, tourmentée depuis longues années de douleurs étranges, était sur le point de succomber à la violence du mal, lorsque les médecins assurèrent que les eaux de Pougues l'arracheraient à une mort imminente. L'archevêque de Paris, de concert avec saint Vincent de Paul, Mgr de Genève, et plusieurs autres serviteurs de Dieu, estimant la santé de cette grande Supérieure nécessaire à l'Institut, crut ne pas déroger à la Règle, en l'obligeant à se rendre au monastère de Nevers, où ces eaux pourraient lui être facilement apportées. « Le séjour que fit cette digne Mère dans notre communauté (dit l'*Histoire de la fondation*) devint un sujet journalier d'édification : ses éminentes vertus, unies à un très-particulier don d'oraison, lui gagnèrent une estime universelle... Elle nous offrit plusieurs objets pour la sacristie, et toutes les officières de notre maison du faubourg Saint-Jacques firent chacune un petit présent à celles de notre monastère, tant en considération de cette chère Mère, qu'en celle de sa compagne, qui était professe de leur communauté. »

cieuse comme ma propre vie, et plaise à Dieu nous la conserver ! Je ne désire pas qu'elle soit à charge dans votre maison ; mais je veux que vous me mandiez bien sincèrement ce qu'elle y dépensera, m'assurant que ce ne sera pas sur nous que vous voudrez faire bourse, mais vous contenterez de sa juste dépense, selon la raisonnable charité ; mais je vous en dis trop, vous connaissant comme je fais. Nos Sœurs du faubourg Saint-Jacques de Paris vous payeront la pension de notre chère Sœur M.-Françoise [Richart] sa compagne ; car enfin, en chose quelconque, nous ne voulons pas qu'elle vous soit à charge, comme il est raisonnable.

Ma très-chère fille, en tout ce qu'il me sera possible de vous servir je le ferai d'une entière affection ; continuez-moi votre dilection, et confiance entière et filiale, sans ombre, car je demeure et suis en Notre-Seigneur, vôtre, selon que vous le pouvez souhaiter.

Extraite de l'Histoire de la fondation du monastère de Nevers.

LETTRE MCCL

A MONSIEUR DE CORNILLON

Elle l'assure que sa fille n'est pas appelée à la vie religieuse ; bonnes qualités de cette jeune personne.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 25 juillet 1633.

MONSIEUR ET MON TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

Nous avons désiré que Monseigneur daignât parler en particulier à votre chère petite [1], pour apprendre d'elle-même la vérité de son désir ; et nous vous assurons qu'elle vous rendra

[1] M. de Cornillon, beau-frère de saint François de Sales, aussitôt après son veuvage, ainsi qu'on l'a vu dans une lettre de 1629, avait placé sa fille à la Visitation d'Annecy, dans l'espérance de lui voir embrasser la vie religieuse.

fidèle témoignage de la vérité. Pour moi, je vous dis véritablement que je n'ai jamais reconnu en son esprit vocation pour la Religion. La Providence divine, mon très-cher frère, a ses desseins éternels sur toutes ses créatures. C'est à elle de les appeler et donner la vocation à laquelle elle les a destinées de toute éternité. Or donc cette chère âme n'était point appelée de Dieu à la Religion, de laquelle elle a aussi de si pressants désirs de sortir qu'elle y séchait, et y est demeurée toute dégoûtée et traînante, spécialement dès qu'elle a bien découvert son dessein, qui est environ d'un mois ou trois semaines. Vous faites une grande charité de l'envoyer prendre, car elle nous faisait compassion de la voir dans ses peines et langueurs. C'est une bonne âme, un bon naturel, un bon esprit, un bon jugement, et en laquelle j'oserai vous assurer, Monsieur, d'avoir reconnu toutes les conditions nécessaires pour vivre dans la crainte de Dieu et vertueusement dans le monde, auquel, je m'assure, elle vous donnera tout le contentement et consolation que vous en sauriez désirer, car elle est une fille tout à fait de bon naturel, et de laquelle vous tirerez de bons services.

Nous vous renvoyons une lettre par laquelle vous verrez que nous n'avons reçu que cent trente trois livres six sols. Le monastère se contentera de la reconnaissance qu'il vous plaira lui faire pour le temps qu'elle y a demeuré, tant pour sa nourriture qu'entretien d'habits, et ne cessera de prier Notre-Seigneur à ce qu'il lui plaise faire abonder sur vous et sur elle la plénitude des plus riches trésors de sa grâce, particulièrement moi qui suis et serai sans fin, Monsieur, votre, etc.

LETTRE MCCLI

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A BOURGES

Préparatifs de la fondation de Poitiers. — Choix d'une Supérieure pour le monastère de Bourges.

VIVE † JÉSUS

Annecy, 27 juillet 1633.

Ma très-chère fille,

Puisqu'on vous presse tant pour aller à Poitiers, il n'y a remède, il faut subir la nécessité. Cet établissement-là se faisant avec l'approbation de Mgr votre bon prélat, et la rupture de votre triennal aussi, cela vous doit mettre en repos. Mais il faut que je die ce mot à votre cœur : c'est que, pour moi, je ne crains rien tant en cette affaire des fondations, sinon que vous n'ayez pas assez de filles capables pour cet emploi ; c'est pourquoi je vous conjure, au nom de Notre-Seigneur, de les bien choisir afin que vous fassiez de bonnes maisons de la Visitation. Je me confie tant en votre prudence que je crois que vous ne ferez rien mal à propos, ce qui fait que je ne vous dis rien de plus sur ce sujet, sinon qu'il n'est que bien que la fondation de La Flèche ne se fasse pas sitôt, et si on la pouvait tirer jusqu'après Pâques, ce serait le meilleur.

Pour ce qui est de vous proposer une Supérieure, je vous dirai, ma très-chère fille, que nous avons retiré ma Sœur Fr.- Gasparde de la Grave de notre maison de Belley, qu'elle a fort bien et sagement gouvernée six ans durant : c'est un cœur d'une sincérité entière, qui a une bonne simplicité, mais qui ne l'empêche point d'être bien *accorte* et entendue aux affaires ; elle a bon esprit et bon jugement, et est très-solide en la vertu. Nous vous la proposons avec ma Sœur Fr.-Jacqueline de Musy, afin que vous puissiez choisir et entre celles de votre maison,

celle que Dieu vous inspirera. Que si ma Sœur Fr.-Gasparde de la Grave était élue, nous la garderions ici jusqu'à la Saint-Michel, après quoi nous vous l'enverrions avec une compagne, la plus conforme à votre désir que nous pourrions, jusqu'à Lyon, où vous l'enverriez prendre. Et cependant, si vous êtes pressée de partir avant ce temps-là, vous pouvez remettre la charge de votre maison à ma Sœur M.-Geneviève; car, par ce moyen, on verrait toujours mieux sa capacité pour le gouvernement, et ma Sœur F.-Gasparde vous porterait non-seulement les coutumes de céans en la pratique, mais encore par écrit, car nous en avons fait un petit recueil depuis peu. Voilà, ma très-chère fille, tout ce que nous vous pouvons donner des Sœurs de céans; car si bien nous avons ma Sœur Mad.-Élisabeth [de Lucinge], que vous connaissez et qui est une digne fille, nous la gardons pour être Supérieure à la seconde maison que nous prétendons faire l'année prochaine en cette ville, s'il plaît à Notre-Seigneur. Nous avons bien encore quelques autres Sœurs pour le gouvernement; mais je vous dis franchement, ma très-chère fille, que je ne m'en veux pas défaire, étant nécessaire qu'il y en ait toujours céans, à cause du grand recours que l'on y a.

Ma Sœur la Supérieure du faubourg Saint-Jacques de Paris, qui est maintenant à notre monastère de Nevers, connaît ma Sœur Fr.-Gasparde de la Grave, et elle verra aussi ma Sœur Fr.-Jacqueline de Musy. Elle vous pourra bien dire son sentiment de l'une et de l'autre si vous le désirez, avant que de vous résoudre à en choisir l'une pour votre élection, sur laquelle je supplie le Saint-Esprit de bien présider, afin que vous et vos Sœurs fassiez le choix de celle qui sera la plus convenable pour le bien de votre maison, qui est tout ce que je désire, et que Notre-Seigneur vous remplisse toutes de ses plus saintes grâces. Je demeure en son amour pour jamais, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCCLII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

La Sainte désire qu'on borne la correspondance aux choses purement nécessaires. — Nouvelles du monastère de Metz.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 29 juillet [1633].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Encore ce mot et puis plus. Soyez très-assurée, mais je vous en prie, que quand vous ne m'écririez jamais, ni moi à vous, mon cœur demeurera immobile dans la sainte dilection et sincère affection qu'il vous a toujours portée et portera invariablement.

Je suis marrie que vous ayez pris la peine, dans les infirmités où vous êtes, de me déduire si menûment les choses de votre sacristie, avec les particularités de votre bel ornement : cela n'était nullement nécessaire. C'est en quoi j'admire d'autant plus la bonté et candeur de votre tout bon et cher cœur, qui veut que je sache toutes choses ainsi par le menu. Il n'est pas nécessaire aussi que vous m'envoyiez le mémoire de l'état temporel de votre maison; car cela ne pourrait être utile à rien, et je ne sais pas si j'aurai le temps de le voir. Je suis bien assurée que, si votre bon cœur savait les accablements d'affaires où je suis pour l'ordinaire, il dirait bien qu'il ne me faut pas envoyer de si grands mémoires ; car, outre la charge d'une famille telle que celle de céans, voilà soixante moins une maisons d'établies, à qui il faut que je fournisse ; et, si Dieu ne nous aide, l'année ne se passera peut-être pas qu'il ne s'en fasse encore quatre ou cinq, ce qui me sera toujours autant de surcroît de peine. Croyez, ma très-chère fille, qu'il faut que je mesure bien tous les moments de mon temps pour fournir et satisfaire à tout cela. — Je crois bien ce que vous me dites de la simplicité de vos habits; mais pour ce qui est des tuniques, il me semble que vous

n'auriez pas plus de dépense à couvrir les corps de quelque petite étoffe, que de les faire d'une double toile.

Pour ce qui est de nos Sœurs de Metz [1], il est vrai que je crois et crains tout ensemble que la vanité ne se glisse un peu dans leurs esprits; j'en ai déjà écrit mes pensées à la Mère, de laquelle j'ai reçu une bien grande lettre avec de fort amples mémoires; mais je ne sais pas si mon loisir me pourra permettre de les voir. Je trouverai de belles excuses, si je ne me trompe, pour tout ce que le bon Père Jacques nous a dit; il l'a fait fort simplement, et pensant bien parler à votre avantage. J'ai vu la lettre, et j'ai répondu à la Mère de Metz : certes, elles ont assez de besogne, et ne font pas grande chère. Elle est toute contente de ses Sœurs, qui marchent, dit-elle, fort bien en l'observance; elle me témoigne grand désir de vivre en son devoir, et m'écrit qu'elle a les jambes tout enflées, et qu'elle est fort mal; cela me fait peine. Mon Dieu! que cette multitude de maisons que l'on n'a pas le moyen de soutenir, tant au spirituel qu'au temporel, me fait grande peine! Mais je remets tout au soin de notre bon Dieu, que je supplie y vouloir régner souverainement, surtout en votre chère âme que la mienne salue chèrement.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Ce monastère dut son existence à la haute protection dont la reine Anne d'Autriche honorait les Filles de saint François de Sales. « C'est grand dommage, avait dit Sa Majesté lors de son passage à Metz en 1632, qu'il n'y ait pas dans cette ville un monastère de la Visitation! » A la faveur de cette parole, madame de Senecey commença des démarches; la reine manifesta son désir aux échevins, et toutes les difficultés étant aplanies, par le conseil de sainte de Chantal, on demanda des Religieuses à la communauté de Riom. La Mère M.-Catherine Charriel y conduisit cinq de ses filles, auxquelles on adjoignit Sœur Anne-F. Chardon, professe d'Annecy. La cérémonie de l'établissement eut lieu en avril 1633. (*Extrait de l'Histoire de la fondation de Metz.*)

LETTRE MCCLIII

A MONSIEUR BESANÇON

CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'AOSTE [1]

La Sainte le remercie de son dévoûment à la communauté d'Aoste et l'accepte pour son fils spirituel.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MONSIEUR ET MON TRÈS-CHER PÈRE,

Puisqu'il vous a plu que je vous écrive de ma main, ce sera mal et courtement, mais de fort bon cœur, pour vous remercier de votre lettre, et des témoignages que vous nous y rendez de la sainte dilection que Notre-Seigneur vous a donnée pour l'Institut de la Visitation, mais particulièrement pour nos Sœurs d'Aoste. La divine Providence les a bien gratifiées en la rencontre qu'elles ont faite de votre chère personne pour être leur confesseur; car je vois bien, dans votre lettre, que notre bon Dieu vous a donné l'esprit d'une sincère charité; et c'est ce qu'il faut aux pauvres Filles de la Visitation. Dieu nous fasse la grâce que vous trouviez toujours votre consolation avec nous! Je l'espère en la bonté de Notre-Seigneur et en la fermeté de vos résolutions.

Vous désirez, mon très-cher Père, que je vous reçoive pour mon enfant en Notre-Seigneur, et moi je vous supplie de m'accepter pour votre fille, quoique indigne; et, pour obéir à votre humilité, je vous reçois, selon le bon plaisir de Dieu, pour mon enfant en son saint amour et pour mon père, suppliant son in-

[1] Respectable ecclésiastique que la sainte Vierge conduisit providentiellement à Aoste pour lui confier le soin de ses chères Filles de la Visitation. Il remplit longtemps, avec autant de sagesse que de dévouement, les fonctions de confesseur du monastère, et, plus tard, travailla activement en qualité de postulateur aux affaires de la béatification de saint François de Sales.

Les nombreuses lettres de cet ecclésiastique, conservées aux Archives du premier monastère de la Visitation d'Annecy, sont signées indifféremment Besançon ou Debesançon.

finie douceur de répandre sur cette alliance ses très-saintes bénédictions. En cette affection je vous conjure de me donner part en vos saints sacrifices, comme jamais je ne veux vous oublier en mes petites prières, demeurant de cœur votre, etc.

LETTRE MCCLIV

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A BOURG-EN-BRESSE

Bon état du monastère de Saint-Amour. — Charité à exercer envers un sujet sans dot. — Se supporter et se prévenir mutuellement.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 11 août 1633

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Tout ce que vous me mandez qui s'est passé en l'établissement de Saint-Amour est parfaitement bien allé, et il y a beaucoup de sujets de bénir Dieu, qui y a donné un si heureux acheminement : j'espère que sa Bonté sera bien glorifiée en cette petite fondation. J'ai écrit à ma Sœur la Supérieure qui m'a aussi mandé toutes les particularités de ce qui s'y était passé.

Quant à la fille qui s'est jetée chez vous, et qui n'aura rien, de vrai, ma très-chère fille, puisqu'elle a les bonnes conditions que vous me marquez, pour moi je la garderais, et laisserais crier le monde tant qu'il voudrait; car, puisque Notre-Seigneur vous a déchargée de six filles qui sont allées à Saint-Amour, il me semble que vous pouvez bien prendre celle-là, que sa Bonté vous présente, et je suis consolée de voir votre cœur incliné à faire cette charité. — Au surplus, pour ce qui regarde notre bonne Sœur [Daloz] Supérieure de Crémieux, il faut que la charité nous fasse supporter les unes les autres; et, encore qu'elle ne vous écrive pas, vous ne devez pour cela laisser de lui écrire quelquefois, le plus cordialement que vous pourrez. Il est vrai

qu'elle n'est pas grande faiseuse de compliments, et n'écrit pas souvent, même à moi, ni à nos Sœurs de Lyon. Hors la nécessité on ne reçoit guère de ses lettres, et ne vous étonnez pas si elle envoya bien à Bourg sans vous écrire; car quelquefois nos gens de Nouvelles, qui est un bien que nous avons ici auprès, vont bien à Rumilly sans que j'écrive point à nos Sœurs; on ne pense pas toujours à cela, et n'y doit-on pas moins prendre garde.

Je voudrais bien que vous me mandassiez si vous prétendez quelque chose en la fondation de Châlon; car vous savez bien, ma chère fille, que pour y aller il faut une grosse somme d'argent comptant, et je ne pense pas que madame votre sœur puisse s'en rendre bienfaitrice, parce qu'elle ne doit pas diminuer le bien de ses enfants, qui n'en ont pas déjà trop, ni les frustrer de celui qu'ils doivent attendre d'elle. Ma fille, vous le savez, il est vrai, que mon cœur est entièrement vôtre en l'amour du divin Sauveur : qu'Il nous veuille bénir de ce pur amour! *Amen*, et toutes nos Sœurs que je salue chèrement.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLV

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

SON FRÈRE, ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES, A PARIS

Sollicitudes au sujet de la maladie de la jeune baronne de Chantal.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, août 1633.]

MON TRÈS-BON ET TRÈS-HONORÉ SEIGNEUR,

Votre lettre du 8 de ce mois m'a sensiblement touchée, par la maladie de ma pauvre très-chère fille [de Chantal] et par la douleur où je vous en vois. Eh! Dieu nous la voudrait-il aussi ravir? Si c'est sa volonté, je l'adore de tout mon cœur; car, en tout et partout, nous la voulons embrasser amoureusement. Et ce m'est à

consolation, mon très-cher seigneur, de vous voir fermement uni à ce divin vouloir, nonobstant les sensibles et tendres affections dont votre naturel est comme accablé, et qui causent un grand redoublement à ma douloureuse appréhension du succès de cette maladie. Me voici donc dans l'occasion de plusieurs résignations, attendant ce qu'il aura plu à Dieu de faire d'une chère créature, qui causerait par son départ tant d'affliction à sa bénite maison; mais je sens l'autre, mon très-cher seigneur, au-dessus de tout, c'est la perte irréparable que ferait sa pauvre petite fille. Mais enfin, il faut subir les coups de fouet que notre bon Dieu nous donne et baiser tendrement ses verges, car Il ne nous frappe que par amour. Vous pouvez penser, mon très-cher seigneur, si nous prierons soigneusement pour cette chère fille et pour tous les affligés. Je confesse qu'il me tardera fort d'en avoir des nouvelles. Dieu nous fasse ressentir dans cette occasion la douceur de sa miséricorde. *Amen!*

LETTRE MCCLVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

On doit donner le baiser de paix aux jours de vêtures et de professions.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 17 août [1633].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'attends de bon cœur des nouvelles de votre fondation et les trois billets de nos Sœurs qui iront, si elle se fait [1]. — Je vous prie de donner une sûre et prompte adresse à ce paquet de Nevers, car il est important pour les affaires de notre Bienheureux Père.

Mgr de Genève et plusieurs personnes de piété jugent que nous devons entreprendre de faire une seconde maison en cette ville, pour y recueillir tant de bonnes filles qui se présentent, lesquelles nous ne pouvons recevoir faute de place. Je vous prie, dites-m'en votre pensée. — Au reste, ma Sœur M.-Adrienne [Fichet] dit que quand je revins de Paris en passant dans votre maison, j'ôtai la coutume que l'on avait de se donner le baiser de paix les unes aux autres les jours que les filles prennent l'habit et font la sainte profession. Je vous prie, dites-

[1] La fondation dont il s'agit ici ne put s'effectuer; mais, vers le même temps, la Bienheureuse Fondatrice apprit que la communauté de Dijon venait d'envoyer un fervent essaim à Semur, sous la conduite de la Mère M.-Delphine Maltête. A la fin d'août 1633 eut lieu l'établissement de ce monastère béni, qui devait être le premier à honorer le Sacré-Cœur de Jésus d'un culte public, ainsi que nous l'apprend la Bienheureuse Marguerite-Marie, dans une lettre à la Vénérable Mère Greyfié, son ancienne Supérieure, qui gouvernait la maison de Semur, en 1686 : « Il veut, écrit-elle, que je vous dise que votre communauté a tellement gagné son amitié en lui rendant ses premiers devoirs, qu'elle s'est rendue un objet de ses complaisances, et il ne veut plus qu'en priant pour elle je la nomme autrement que *la Communauté bien-aimée de son Cœur*. »

moi si cela est vrai; car je ne m'en souviens nullement et ne sais pas pourquoi je l'aurais fait, sinon par cette liberté que j'avais de faire et défaire pendant la vie du Bienheureux. Il semble bien que la Règle donne à entendre qu'il le faut faire; c'est pourquoi dites-m'en votre pensée, ma très-chère fille. Que s'il faut se le donner, je pense que, pour n'allonger la cérémonie, il faudrait que, quand les Sœurs novices nouvelles ou professes auraient passé la Supérieure de deux ou trois Sœurs, que les Sœurs se le pourraient donner l'une l'autre, tandis qu'elles achèveraient [1]. O ma fille! Dieu vous veuille donner son sacré baiser de paix qui surpasse tout entendement.

Il soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLVII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Maladie de la jeune baronne de Chantal. — La prudence chrétienne doit régler toutes nos actions.

VIVE † JÉSUS

[Annecy], 18 août 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Votre lettre m'a grandement consolée, pour y voir la charité que vous voulez si cordialement exercer envers nos pauvres Sœurs de Rouen; c'est ainsi que doivent faire les vraies Filles de la Visitation. Mais ne croyez pas pourtant que si la bonne Mère ne s'adresse à vous pour vous dire leurs nécessités, ce soit par manquement de confiance; oh! non, ma chère fille, mais c'est qu'elle est de naturel un peu craintif et timide, en quoi elle

[1] La Sainte détermina plus tard que les nouvelles reçues donneraient seules le baiser de paix à toute la communauté.

est d'autant plus aimable et *chérissable;* car certes, c'est en effet une digne fille. Or sus, faites donc pour elle ce que vous me mandez, ma chère fille, et le lui écrivez si vous ne l'avez déjà fait, et Dieu bénira votre charité.

Hélas! vous pouvez penser si je suis vivement touchée de l'extrémité de la maladie de ma pauvre fille de Chantal, tant pour voir toute sa maison en désolation, que particulièrement pour l'affliction cuisante qu'en a notre très-digne Mgr de Bourges; mais enfin il faut plier les épaules et nous soumettre sous la bonne main de Dieu, qui fait ce qu'il lui plaît de ses créatures. — Je vous prie de saluer de ma part notre très-chère Sœur H.-Angélique, laquelle j'aime, ce me semble, du fin fond de mon cœur. Je me dispense de lui écrire pour cette fois, parce que je sais bien que c'est une fille avec laquelle je peux faire ce que je veux. Je salue aussi toutes nos chères Sœurs, et prie Dieu de les combler des grâces de son pur amour.

Ma très-chère fille, c'est sans doute la malice du monde qui convertit ce que l'on croit faire par charité, en iniquité; mais cela n'empêche pas que nous soyons blâmables, car il faut que la prudence règle toutes nos actions. Or je sais que cette âme est pure comme le soleil et blanche en tout comme la neige, et il me semble qu'il me fallait avertir tout sincèrement dès le commencement, et que même la charité vous obligeait à en faire l'office; car vous pouvez penser que les âmes innocentes ne pensant point de mal en ce qu'elles font, ne sauraient manquer de bien recevoir les avis que l'on leur donne sur les sujets qui mal édifient et qui tirent conséquence; j'espère que Dieu ne permettra pas que le mal s'accroisse. Mon Dieu! combien est-il vrai, ma fille, que cela me touche sensiblement! Vivez toujours dans cette parfaite confiance que je suis vôtre sans réserve.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCLVIII

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

SON FRÈRE, ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES, A PARIS

Douleur et résignation de la Sainte à la mort de sa belle-fille. — Espérance d'une éternelle réunion.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

Mon très-honoré seigneur,

Ne faut-il pas adorer avec une très-profonde soumission la volonté de notre bon Dieu, et baiser amoureusement les verges dont Il châtie ses élus? Oui certes, et, nonobstant toutes les répugnances de la nature, lui donner mille louanges et offrir mille remercîments, parce qu'il est notre bon Dieu qui nous envoie avec égal amour l'affliction comme la consolation, et même nous fait encore tirer pour l'ordinaire plus de profit spirituel des choses adverses que des prospères.

Mais d'où vient donc, qu'ayant cette connaissance et expérience, nous ressentons si vivement le départ de ceux que nous aimons; car il faut avouer, mon très-cher seigneur, qu'à la rencontre que je fis, dans un petit billet, de la mort de notre pauvre très-chère fille [1], je fus tellement saisie qu'il y a apparence que, si j'eusse été debout, je fusse tombée de mon haut, et n'ai pas souvenance qu'aucune affliction m'ait causé un tel effet; mais, à la lecture de votre lettre, Seigneur Jésus! mon très-cher seigneur, quel contre-coup à mon chétif cœur, et combien votre douleur a accru la mienne! Je vois le juste sujet que vous en avez, et combien de douceur et support en votre âge vous avez perdu en cette fille si parfaitement affectionnée à votre santé, et à tout ce qui concerne votre service. Tout cela m'a bien attendrie, et plus que je ne saurais dire, quand il n'y

[1] La baronne de Chantal mourut le 20 août 1633, et fut inhumée dans le caveau du premier monastère de la Visitation de Paris, rue Saint-Antoine.

aurait que ce qui vous touche, [cela] m'est entièrement sensible. Mais quand je considère que, par le moyen de ces privations acceptées amoureusement, notre bon Dieu nous veut être Lui-même toutes choses, et que le moindre avancement que nous ferons en son saint amour vaut mieux que tout le monde ensemble et que toutes ses consolations, et combien par-dessus toutes choses notre bon Dieu prise et estime l'union de nos volontés à la sienne, en des rencontres si âpres et qui nous dépouillent de nos plus chers contentements; certes, dis-je, mon très-cher seigneur, quand je considère cela, je trouve tant d'avantages aux afflictions, que je ne puis m'empêcher d'avouer que plus on en reçoit, plus on est favorisé de Dieu. J'espère que maintenant vous aurez reçu cette lumière et pris votre cordiale consolation en cette vérité; je vous la souhaite, et prie Dieu de tout mon cœur vous faire cette grâce.

Mon très-aimé et tout bon seigneur, les premiers mouvements sont inévitables et notre doux Sauveur ne s'en offense point; mais j'espère qu'après cela Il vous comblera de mille suavités et saintes consolations. Je l'en supplie incessamment, et vous, mon très-cher seigneur, de vous divertir le plus que vous pourrez, et fortifier votre âme dans l'espérance et confiance que nous nous reverrons tous unis à la jouissance de la bienheureuse éternité. Certes, la vertueuse vie de cette tout aimable fille avec sa sainte mort, nous donnent espérance, par la miséricorde de Dieu, qu'elle y est déjà, ce qui nous doit être une grande consolation; car enfin, mon très-cher seigneur, nous ne sommes en ce monde que pour parvenir à tel bonheur, et plus tôt que nous y passerons sera notre mieux. Je m'étonne comment cette vérité ne nous empêche de ressentir si fort le départ de ceux que nous aimons.

J'écris à M. et madame de Coulanges, lesquels, je m'assure, ont reçu un grand coup pour cette si rude perte. Je crois que leurs cœurs seront toujours les mêmes qu'ils ont été envers la

pauvre petite orpheline. Mon Dieu ! quand mes yeux se tournent de ce côté-là, il ne faut pas que je les arrête guère. Je l'ai remise à Dieu, qui, j'espère, lui sera père et protecteur, et l'ai donnée à la Sainte Vierge de tout mon cœur. Hélas ! je crois que nos Sœurs de l'une et l'autre maison n'ont rien oublié en cette occasion; car, outre le très-particulier amour qu'elles portaient à notre tout aimable défunte, elles ont ressenti en sa perte votre affliction et la mienne. J'ai quelque soulagement de la savoir en dépôt, avec le cœur de mon pauvre fils, chez nos Sœurs de là. — M. votre juge de Nantua nous dit l'autre jour que vous êtes à N. J'en suis bien aise, mon cher seigneur, car cela aidera au divertissement que vous devez chercher. Monseigneur, votre, etc.

LETTRE MCCLIX

A MADAME DE COULANGES

A PARIS

Affectueuses condoléances. — Elle lui recommande sa petite-fille, Marie de Chantal.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1633.]

MADAME TOUTE CHÈRE ET TRÈS-HONORÉE SŒUR,

Hélas ! et qui eût jamais pensé que nous dussions nous *condouloir* ensemble sur le trépas de cette fille si uniquement aimée et si entièrement aimable ? Mon Dieu soit béni, loué et glorifié éternellement en tous les effets de son bon plaisir ! Et bien qu'en celui-ci nos cœurs soient touchés d'une très-sensible douleur, si ne laissons-nous pas, ma très-chère sœur, de dire d'une entière et cordiale affection ce saint cantique : Dieu soit béni ! Oui, Dieu soit béni en tout ce qu'il lui plaira faire de nous, en nous, et de tout ce qui nous appartient, pour le temps de cette misérable et chétive vie et pour l'éternité, où j'espère, ma très-chère

sœur, que nous reverrons nos chers enfants et nos plus intimes amis, et que là réunis, sans crainte d'être jamais plus séparés, nous chanterons tous ensemble d'une allégresse incompréhensible : le saint Nom de Dieu soit béni et sa très-adorable volonté toujours accomplie. Car nous verrons, ma très-chère sœur, comme elle a tout bien fait pour sa gloire et pour notre bien éternel, qui est le seul bien que nous devons uniquement désirer.

Pour notre petite orpheline, je ne la plains pas, tandis qu'il plaira à Dieu de conserver mon très-honoré frère et vous, ma toute chère sœur; car je sais que plus que jamais vous lui serez vrais père et mère, et que Messieurs vos dignes enfants la chériront toujours. Le cœur m'attendrit fort quand je la regarde dans ce dépouillement de père et de mère; mais je la mets de bon cœur entre les mains de notre bon Dieu et de sa très-sainte Mère. Je supplie cette infinie Bonté de la rendre toute sienne, et qu'il lui plaise de faire abonder ses saintes consolations en votre très-chère âme, et sur toute votre bénite famille ses plus précieuses bénédictions; demeurant d'une affection infinie et invariable, Madame, ma très-honorée et très-aimée sœur, votre très-humble et très-obligée sœur et servante.

LETTRE MCCLX

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE, A PARIS [1]

Les seules consolations véritables se trouvent dans la conformité à la volonté de Dieu. — Éloge de la jeune baronne de Chanta.l

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MADAME MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je savais la parfaite union qu'il y avait entre vous et notre chère défunte; c'est pourquoi je peux bien juger que son départ vous a causé une extrême douleur, comme, à mon avis, il a fait à tous ceux à qui elle appartenait, et qui avaient une singulière amitié et connaissance avec elle. Mais je suis bien aise, ma très-chère fille, de voir comment vous avez pris votre consolation dans l'humble soumission au bon plaisir de Dieu; comme aussi quand j'ai rencontré dans les lettres de M. de Coulanges, mon très-honoré frère, et dans celles de ma très-chère sœur, tant d'amoureuses résignations et généreuses résolutions parmi les douleurs d'une si sensible affliction. Bienheureuses sont les âmes qui, vivant dans ce monde, font leur possible pour s'habituer à la sainte soumission et conformité au bon plaisir de Dieu; car, quand la tempête des afflictions arrive, elle ne les ébranle point. Cette fille, qui nous était si précieuse, avait appris cette bonne leçon, puisque, à ce que Mgr de Bourges m'a écrit, elle a fait son passage non-seulement avec résignation, mais encore avec une entière indifférence de

[1] A la nouvelle de la maladie de sa belle-sœur, madame de Toulonjon accourut auprès d'elle; mais ni ses soins ni sa tendresse ne purent arracher à la mort la jeune baronne de Chantal. Cette lettre de la Sainte, adressée à Paris, ne parvint à madame de Toulonjon qu'à Pignerol, où elle s'était hâtée de retourner, et où l'attendait une affliction bien plus profonde encore

vivre ou de mourir. Quelle vertu dans une âme si jeune! et qui n'eût aimé cette âme parfaitement! Pour moi, je suis bien résolue de l'avoir présente, autant que si elle était en cette misérable vie, et de lui porter une dilection immortelle.

Au surplus, ma très-chère fille, je vous remercie de l'affection que vous avez pour la consolation de Mgr notre bon archevêque; cela le soulagera en l'extrême perte qu'il a faite. Il vous a toujours fort chérie et avec confiance. Je suis en peine de ce qu'il m'a écrit de l'incommodité de madame de Coulanges, ma très-chère sœur. Dieu nous la veuille conserver, s'il lui plaît! Si je ne lui puis écrire pour ce coup, saluez-là pour moi, et M. mon très-honoré frère. Elle m'a infiniment obligée pour l'amour maternel qu'elle porte à la pauvre petite orpheline; et encore sa bonté s'étend jusqu'à avoir soin et servir de maîtresse à la petite : je l'en remercie très-humblement. Je suis aussi très-humble servante de M. votre mari, que je salue en tout respect, et suis d'une affection invariable votre, etc.

LETTRE MCCLXI

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

La volonté divine doit être encore plus aimée dans l'épreuve que dans la prospérité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHER FRÈRE,

Je ne saurais rien dire en cette occasion si sensible et douloureuse, sinon que Dieu m'avait donné une fille très-sainte et vertueuse et que j'aimais uniquement; il lui a plu de la retirer à soi, son saint Nom soit béni! Il faut plus aimer cette souveraine Bonté dans les effets douloureux à la nature, que dans ceux qui lui sont à consolation, puisque en vérité ce très-bon Père céleste en tire plus de gloire et nous, plus d'utilité, quand nous les

recevons avec l'humble et amoureuse soumission que nous devons. Cette chère âme est bien heureuse d'être partie de cette misérable vie avec tant de résignation au bon plaisir de Dieu : cela m'est une grande consolation et me fait espérer qu'elle jouit ou qu'elle jouira bientôt de la souveraine félicité.

Je plains bien toute sa famille, mais surtout la pauvre petite orpheline, et mon très-cher seigneur l'archevêque, qui me fait grande compassion de le voir dans de si profonds ressentiments. J'ai confiance que Notre-Seigneur lui départira quelques saintes consolations qui le soulageront. Certes, il a fait une grande perte, et d'autant plus que son âge requiert dorénavant des soins et petites douceurs, dont cette chère fille abondait pour lui ; mais il n'a pas plu à Dieu de lui en laisser une plus longue jouissance. Cependant, mon très-cher frère, vous vous montrez en tout un vrai et loyal ami. Et qui en pourrait douter, cette charité est donnée de Dieu, qui la rendra éternelle en votre âme et en la mienne, s'il lui plaît, puisqu'Il a voulu l'unir à son saint amour. J'en remercie sa Bonté et l'en bénirai à jamais, étant véritablement, Monsieur, votre, etc.

LETTRE MCCLXII

A MONSIEUR DE COULANGES

A PARIS

La certitude que Dieu fait tout pour notre bien maintient l'âme en paix au milieu des orages de la vie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MONSIEUR MON TRÈS-HONORÉ ET PLUS CHER FRÈRE,

Une de mes lettres vous aura déjà témoigné la part que je prends à votre affliction, et l'espérance que j'avais, qui m'est confirmée par la vôtre, du grand profit spirituel que votre âme en tirerait par sa parfaite soumission au bon plaisir de Dieu.

Eh! mon très-cher frère, que les plaies qui sont faites par cette douce main nous apportent de vraie santé, lorsque nous avons cette ferme foi et confiance qu'Il fait tout pour notre mieux! Je remercie sa Bonté qui vous a donné cette croyance; elle établira et conservera votre cœur en la désirable paix qui passe tout entendement, et qui suffit seule pour consoler et affermir nos esprits dans les plus grands orages de cette vie. Consolez-vous, mon bon et cher frère, en l'espérance de nous voir tous ensemble en la très-sainte éternité : là nous vivrons sans plus de crainte de nous séparer. Je supplie Notre-Seigneur d'être sans fin votre force et le protecteur de vous et de votre bénite famille. Je suis de cœur en son amour, votre, etc.

LETTRE MCCLXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Remercîments pour les preuves d'affection données à sa belle-fille, la feue baronne de Chantal.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 10 septembre 1633.

Il est vrai, ma très-chère fille, on ne peut éviter la douleur ès occasions telles qu'est celle du départ de ma pauvre très-chère fille de Chantal; mais la sainte volonté de Dieu, qui l'a ainsi ordonné, mérite d'être toujours, en tout et partout, adorée et aimée. Je loue sa divine Bonté de ce qu'elle a attiré à soi cette chère défunte en une si bonne et sainte disposition, qu'elle nous donne sujet d'espérer qu'elle jouit ou jouira bientôt de la félicité, moyennant sa sainte grâce, ce qui nous est à consolation. Mgr de Bourges m'écrit que votre maison a bien témoigné son affection envers cette chère défunte pendant sa maladie et après sa mort, de quoi j'ai pensé vous devoir remer-

cier, ma très-chère fille, bien que je croie que vous n'avez regardé que Dieu en tout cela : ce m'est bien de la consolation de savoir que son corps soit chez vous en dépôt. Ma très-chère fille, le silence sur ce sujet m'est plus utile et facile que la parole. Dieu soit glorifié de tout, et vous comble avec toutes nos Sœurs de son saint amour et notre chère Sœur de Villeneuve.

Mon Dieu ! serait-il bien possible que le Père dom Maurice fût encore à Paris? Si cela est, ma très-chère fille, pressez-le de venir. Certes, il tarde trop, ce me semble.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCLXIV

A LA MERE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

A BOURGES

Elle i a remercie des prières faites pour sa belle-fille, et applaudit à l'élection de la Mère F. G. de la Grave à Bourges.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 20 septembre 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il faut que je commence à vous répondre par un remercîment, que de tout mon cœur je vous fais, des prières que vous avez offertes à Dieu pour feu ma pauvre très-chère fille, le départ de laquelle je pense que j'ai ressenti aussi vivement que saurait faire une mère le trépas de sa fille qu'elle aimait uniquement; mais qu'y a-t-il à dire quand Dieu parle? Rien sans doute, sinon qu'il nous faut soumettre humblement et amoureusement à tout ce qu'il lui plaît d'ordonner, espérant que sa douce Bonté sera père, mère, et toutes choses, à la petite que cette chère défunte a laissée.

Je crois véritablement que le Saint-Esprit a opéré en l'élec-

tion que vos Sœurs ont faite de notre très-chère Sœur F.-Gasparde de la Grave, de laquelle je ne puis dire autre chose sinon que je réponds de sa droiture, sincérité et zèle pour la conservation de l'Institut, et que je crois qu'une maison en sera bien servie. — Il faut que je vous die tout simplement que la venue si prompte de votre bon confesseur nous a bien surprises; car je m'attendais toujours que vous nous avertiriez de l'élection de ma Sœur avant de l'envoyer prendre; mais, puisque les affaires vous ont nécessité de faire de la sorte, nous vous l'enverrons le plus tôt que nous pourrons, bien que nous eussions été fort aises de la garder et sa compagne aussi, qui est une très-bonne et vertueuse Sœur [1], de laquelle je m'assure que nos Sœurs ne recevront que du contentement et de l'édification. Vous pouvez parler à la bonne Mère avec toute confiance; je vous donne cette parole, et vous prie de lui donner connaissance des esprits de votre maison, le plus que vous pourrez, et de tout ce que vous penserez être nécessaire. Je vous dis derechef que voilà deux âmes vraiment israélites; elles ne sont pas dans cette *polissure* de langage que l'on a par delà, mais je les aime ainsi; car je n'approuve point que les Religieuses soient autrement que dans une vraie simplicité et sincérité : ces deux chères âmes l'ont en perfection. La compagne est d'un bon jugement, mais non tant dans l'expérience. Dieu soit glorifié de leur service et de notre dépouillement.

Votre cœur va bien, n'en soyez en souci. Dieu vous conduit par la voie royale et solide; ayez seulement soin de faire des fréquents abaissements d'esprit devant Dieu, comme mendiant son secours en toutes occasions, par la connaissance de votre faiblesse, et vous rendez de plus en plus suave et supportante en votre gouvernement. — Je suis fort en repos de cette fondation puisque vous y êtes employée, car j'ai une entière confiance

[1] Sœur Marie-Madeleine Mermillod.

en vous. J'espère que Dieu vous bénira, et même en la pensée particulière que vous avez de fort prier pour la conversion des hérétiques. Je salue notre très-cher Mgr de Châlon : si je puis, je lui écrirai. Je suis bien aise aussi de ce qu'il s'emploie à cette fondation. Ma très-chère fille, je vous souhaite autant de grâces qu'à ma propre âme, et suis de cœur entièrement vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCCLXV

A MONSEIGNEUR J. J. DE NEUCHÈZE

SON NEVEU, ÉVÊQUE DE CHALON

Douleur de la Sainte à la mort de la baronne de Chantal. — Remercîments pour le zèle avec lequel Mgr de Neuchèze s'occupe de la fondation de Poitiers.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MON TRÈS-HONORÉ ET CHER SEIGNEUR,

Certes, je ne veux pas que nos Sœurs s'en aillent à vous sans vous porter un très-humble et cordial salut de la part de votre pauvre et vieille tante, qui vous chérit parfaitement. Mais, hélas! ne vous dirai-je pas la sensible touche que mon cœur a reçue, par le trépas de ma pauvre et chère fille de Chantal que j'aimais tendrement, comme en vérité sa vertu et son bon naturel m'y obligeaient? Voilà comment notre bon Dieu nous tire pièce à pièce tout ce qui nous est de plus cher ici-bas. Sa Bonté veuille tirer à soi toutes nos affections, afin que, dépris des choses de cette vie, nous ne vivions plus que pour le Ciel.

Cependant j'apprends, mon très-cher seigneur, que vous vous employez fortement pour établir nos bonnes Sœurs à Poitiers [1].

[1] La fondation de Poitiers se préparait par la générosité de Mgr l'évêque de cette ville et les pieuses sollicitudes de sa sœur, mademoiselle d'Abain Chasteigner de la Rochepozay, qui désirait se retirer dans le nouveau

Je vous en remercie très-humblement; c'est une bonne œuvre, et de laquelle j'espère que Dieu sera glorifié. La Mère qui va faire cet établissement est bien vertueuse et bien faite à mon gré; elle mène de bonnes filles. Dieu répande sa sainte bénédiction sur elles, afin qu'elles rendent l'odeur très-suave des vertus de leur Bienheureux Père et qu'elles les communiquent à plusieurs âmes! Sa divine Bonté vous rende tout selon son Cœur! Je suis sans fin et d'une affection incomparable, Monseigneur, votre, etc.

LETTRE MCCLXVI

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Les dames bienfaitrices d'un monastère n'ont pas le droit d'entrer dans les autres. — Mort de M. de Toulonjon.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 25 septembre 1633.

(*La première partie de la lettre est coupée dans l'original.*)

Je suis bien aise de ce que vous voilà logées; car j'espère avec vous que Dieu vous pourvoira de tout ce qui vous sera nécessaire, pourvu que vous ayez soin de le servir fidèlement, par une très-exacte observance. Faites, ma très-chère fille, qu'elle règne dans votre maison, et toutes sortes de biens y abonderont.

Quant à madame de Faverolle, ce n'est pas une bonne conséquence pour lui donner l'entrée chez vous, que de dire qu'elle est bienfaitrice d'une de nos maisons. Si néanmoins, sous ce

monastère, en qualité de bienfaitrice. La Mère Anne-Marie de Lage de Puylaurens jeta les fondements de cette maison en novembre 1633, avec le concours des Sœurs M.-Suzanne Lescalopier, M.-Catherine Seivrat, Anne-Thérèse Billiot, M.-Gabrielle de Vieuvre, Denise-Angélique Lescalopier, toutes professes de Bourges, et Sœur M.-Marthe Legros, professe d'Annecy.

titre-là, vous pouviez lui accorder son désir, sans que cela tire à conséquence pour d'autres dames qui ne manqueront pas de demander la même gratification, j'en serais bien aise à cause de sa vertu; car il n'y a point de doute que sa présence contribuera à l'édification de votre maison; mais prenez bien garde à ne désobliger personne pour favoriser celle-là. [*Plusieurs lignes illisibles.*]

Voilà ce que sans loisir je vous puis dire, venant de recevoir par homme exprès la nouvelle de l'heureux trépas de mon fils de Toulonjon [1]. Loué soit Dieu de tout! Priez pour son âme et pour celle de ma fille de Chantal; c'étaient de vrais enfants en amour pour moi. J'adore mon Dieu et embrasse de tout mon cœur ses volontés toutes saintes! Je suis de cœur tout à vous. Au nom de Dieu, ma très-chère fille, vivez selon l'esprit de notre Bienheureux Père, et nos Sœurs aussi que je salue. Oh! que je désire que nous soyons les vraies filles de ce grand Saint!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] M. de Toulonjon, qui tant de fois avait affronté la mort sur les champs de bataille, exerçait depuis près de trois ans les fonctions de gouverneur de Pignerol quand il succomba aux fatigues de sa laborieuse administration. « Sans faillir aucunement au courage et à l'honneur chrétien, ce guerrier se prépara résolûment pour son dernier combat. Il fit à Dieu, avec une admirable foi, le sacrifice de sa vie et de tout ce qui lui était cher, et après avoir reçu tous ses sacrements, plein des espérances éternelles, il s'en alla paisible dans le séjour des victorieux, le 20 septembre 1633. »

LETTRE MCCLXVII

A SON ALTESSE LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE

A TURIN

La Sainte est prête à se rendre aux désirs de Son Altesse, mais ne peut le faire sans l'autorisation de Mgr de Genève.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, ˉ octobre 1633.

Monseigneur,

Je recevrai toujours les volontés de Votre Altesse Sérénissime, et celles de Mesdames les Infantes, avec l'honneur et soumission que je leur dois ; et autant qu'il sera en mon pouvoir, leur rendrai une très-humble et parfaite obéissance. Mais, Monseigneur, vous savez la dépendance que notre condition religieuse nous donne à notre prélat. C'est pourquoi, si Votre Altesse désire et Mesdames ses Sœurs, de favoriser ce petit Institut le faisant passer en Piémont, il sera requis de lui en faire parler de votre part, Monseigneur, afin qu'avec la bénédiction et mérite de la sainte obéissance religieuse, nous puissions avec toute promptitude et respect exécuter les désirs et commandements de Votre Altesse Sérénissime, à laquelle nous souhaitons le comble de toutes saintes prospérités. Et, lui faisant la très-humble révérence, je demeure en toute humilité, Monseigneur, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Gênes.

LETTRE MCCLXVIII

A LA SOEUR BONNE-MARIE DE HARAUCOURT

A NANCY [1]

Avantages de l'état de parfait dénûment.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

Dieu vous bénisse, ma très-chère fille, pour les bonnes nouvelles que vous m'écrivez de la convalescence de ce bon prélat, et Dieu bénisse la Mère de toutes les chères filles qui ont tant prié pour lui! Je vois dans votre lettre les traits de la Mère et de la fille; mais Dieu, qui voit tout, sait que je corresponds et à l'une et à l'autre en toute sincérité. Cette première Mère [P. J. Favrot], qui est la fille de mon cœur, s'assure bien de la fidélité de notre alliance, encore que pour ce coup je ne lui veux point écrire.

Revenons à vous, ma très-chère fille, que j'aime plus que je ne puis dire. Reposez en paix dans votre nudité; bienheureux sont les pauvres, car Dieu les revêtira! Oh! que nous serions

[1] Sœur Bonne-Marie de Haraucourt, dont le souvenir est vénéré à la Visitation, sembla toutefois ignorer pendant sa jeunesse écoulée au milieu des splendeurs de la cour de Lorraine, qu'elle avait un Jésus à imiter, un ciel à gagner. Admise dans l'intimité de la duchesse Nicole, épouse de Charles IV, elle ne pensait qu'à s'enivrer de l'encens offert à ses frivoles avantages d'esprit et de beauté, quand il lui sembla entendre ces mots qui convertirent le grand Arsène : FUGE, TACE, QUIESCE!... L'arrivée de sainte J. F. de Chantal en Lorraine (1626) favorisa le triomphe de la grâce; et, malgré le frémissement de tout son être, la jeune idole de la cour s'élança joyeuse à l'autel du sacrifice. Plusieurs âmes d'élite, ravies d'un tel exemple, coururent ensevelir dans l'humble Visitation de Pont-à-Mousson les plus magnifiques espérances du siècle. Après sept ans de solitude et de prières, Sœur Bonne-Marie dut aller seconder la Mère P. J. Favrot dans la réforme des *filles repenties* de Nancy, et obtint d'y établir un monastère de son Ordre, afin de perpétuer dans cette ville, où elle craignait avoir offensé Dieu, l'hommage d'une incessante réparation.

La cour protégea l'entreprise; mais, peu après, les dévastations commises

heureuses si nous avions le cœur nu de tout ce qui n'est point Dieu, et que nous aimassions cette nudité et pauvreté ! Être là sans lumière, sans goût, sans sentiment de bien, privée de toute connaissance, et sans nulle satisfaction ni secours des créatures, que cet état est bon ! O ma fille ! quand l'âme se trouve en ce point, que peut-elle faire, sinon, comme un petit oiseau tout déplumé, se cacher et se *musser* sous l'aile de sa bonne mère la Providence et demeurer là retirée, sans oser sortir, de crainte que le milan ne l'attrape ? or voilà donc maintenant le lieu de votre refuge. Que sauriez-vous craindre là ? Où pourriez-vous mieux être ? Quel plus riche vêtement que d'être couverte à l'abri de la très-douce et paternelle Providence de votre Père céleste ? Demeurez là, toute contente de posséder cet unique trésor. — Vous savez, ma fille, que vous êtes dans mon cœur, en un lieu d'où jamais personne ne vous déplacera. Votre, etc.

par l'armée suédoise, le départ précipité des princes de Lorraine protecteurs assidus de la petite communauté, la réduisirent au plus effroyable dénûment, et procurèrent à Sœur Bonne-Marie, en qui l'esprit de pénitence semblait s'être naturalisé, le bonheur d'échanger les couronnes de ses triomphes passés contre les palmes du martyre de la plus rigoureuse pauvreté. Élue Supérieure en ces temps désastreux, elle obtint par l'héroïcité de sa foi des prodiges semblables à ceux qui réjouirent le prophète Élie sur les bords du torrent, Daniel dans sa fosse profonde, Paul au milieu des sables brûlants du désert. Dans le rang d'inférieure, cette éminente Religieuse continua d'être, par l'autorité de ses exemples, l'âme et la vie du monastère de Nancy, comme elle avait toujours été pour la respectable Mère Favrot lumière et soutien, joie et consolation. Le 26 février 1665, Sœur Bonne-Marie termina son exil, pour commencer une éternité d'ineffables délices.

(*Année Sainte,* IIe volume.)

LETTRE MCCLXIX

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

A BLOIS

Nous devons, à l'exemple de Notre-Seigneur, souffrir en esprit d'humilité. — Ne considérer que Dieu en ses Supérieures. — Devoirs des Sœurs déposées.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vos lettres me font grande compassion pour vous voir parmi tant de souffrances; mais je ne vois pas pourtant qu'il soit expédient de vous tirer encore de cette maison, la Mère étant telle, crainte que par votre absence, il n'y arrive du mal. Ains je crois, ma très-chère fille, qu'il est très-nécessaire que vous pratiquiez fidèlement cet attrait que vous me dites en votre dernière lettre, que vous souhaitez de vivre dans un profond rabaissement, pour imiter plus parfaitement le divin Sauveur, qui se soumit non-seulement à son Père, mais encore à ses enfants et à ses créatures, lesquels ne lui firent pas de bons traitements, mais, comme vous savez, lui causèrent une infinité de mépris, d'opprobres et de souffrances, qu'Il supporta sans jamais s'en plaindre. Si donc vous avez le courage, ma très-chère fille, de souffrir tout ce qui se présentera à vous, en esprit d'humilité, de douceur, de patience et de silence, je crois véritablement que vous rendrez votre âme toute sainte par cette voie, que vous ferez un service très-agréable à la divine Majesté, et de grande utilité à l'Institut et à votre maison particulièrement

Je ne voudrais pas prendre garde à ces petites choses que vous me marquez : que la Mère ne lave pas la vaisselle, et qu'elle ne balaye pas .Je lui dirais bien une fois en passant avec humilité; mais quand vous remarquerez les choses importantes, dites-lui avec esprit de douceur et d'amour, et tâchez de gagner son

cœur ; car si une fois vous le possédez, vous en ferez tout ce que vous voudrez, et il faut que vous fassiez tout ce qui vous sera possible pour cela, ma très-chère fille ; et non-seulement pour gagner son cœur à elle, mais encore celui de toutes les Sœurs, afin que si Dieu vous donne assez de vie, vous puissiez après son triennal remettre cette maison-là en bon état.

Oh ! ma très-chère fille, il faut que de ma main, comme de tout mon cœur, je vous conjure de faire tout ce qui vous sera possible pour apaiser ce mal. Voyez-vous, ma fille bien-aimée, je crains que vos Sœurs anciennes ne veuillent faire les contrôleuses : je le *collige* de leurs lettres, et que l'humilité et respect leur manquent envers la Mère. Certes, quand une Sœur, quelle qu'elle soit, est dans la charge de Supérieure, il lui faut rendre les mêmes devoirs et sujétions que nous faisions à la précédente ; autrement nous faisons voir que nous n'avons point de vertu et que nous ne regardons pas Dieu en la créature, comme nous le devons faire. Bref, il faut honorer et obéir aux Supérieures tandis qu'elles portent la charge ; et ne l'ayant plus, il nous les faut chérir comme Sœurs et nous tenir les plus humbles que nous pourrons, sans nous mêler de rien que le moins qu'il se pourra ; que s'il est requis de faire quelque avertissement, ce soit avec tant de respect et charité qu'il ne gâte rien. Et enfin, comme nous voulions que l'on traitât envers nous, étant en charge, il faut faire le même à celles qui la portent.

Je vous assure, ma très-chère fille, que j'ai tant de douleur, quand je sais que les Mères élues et les Sœurs déposées ne s'accordent pas, que rien ne me saurait plus fâcher ; car je vois clair comme le jour que cela ne procède que de défaut d'humilité, et que ce malheur apportera la ruine de la paix, de l'observance, et de la bonne estime des maisons où il sera. Dieu y mette sa bonne main. Croyez que si je vis par delà mon triennal, que je me résous de me tenir si basse et si ignorante des affaires de la maison que je ne donnerai ombrage à personne. Si je voyais

quelque mal, oh! certes, je le dirais avec toute douceur et humilité, et puis m'en tairais si l'on n'y mettait ordre, jusqu'à la visite que je le représenterais simplement au Supérieur, sans l'agrandir ni l'exagérer. Pour conclusion, ma très-chère fille, faites tout ce que Dieu vous suggérera pour le bien de cette maison et pour sa paix. La charité accommode tout. J'écris une bonne lettre à la Supérieure. Recevez ce que je vous dis, comme partant d'un cœur qui ne désire que le bien, et qui est tout vôtre.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE MCCLXX

A MADAME LA DUCHESSE DE MONTMORENCY

A MOULINS

Il faut aimer incessamment Celui qui ne peut jamais être assez aimé.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 12 octobre [1633].

Que dirai-je à votre bonté, sinon que tous les jours plus, ce me semble, je me sens intimement portée à révérer et chérir ce que Dieu a mis en vous, et à vous souhaiter toute fondue dans son divin amour? Car, puisque la souveraine Providence vous a avantagée d'un naturel et d'une disposition si capables d'aimer, et a retiré à soi les objets qui vous occupaient, pour vous attirer toute à Lui, oh Dieu! ma très-chère Madame, aimez, aimez incessamment, fortement et tendrement Celui qui ne peut jamais être assez aimé. Votre cœur est fait pour cela, Madame, et je supplie Celui qui l'a créé pour une fin si excellente, de le porter jusqu'à l'extrémité de son plus saint et pur amour, auquel je suis de cœur et par mille devoirs, Madame, votre très-humble, très-obligée servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE MCCLXXI (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Quel travail permis les jours de dimanche et de fête. — Dans quel cas la Supérieure peut dispenser du jeûne. — Regrets de la mort de Sœur A. L. de Verdelot. — Projet de fonder un second monastère à Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 24 octobre [1633].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Votre bonne Sœur est bien heureuse, puisqu'elle a vécu et est morte si saintement et vertueusement que nous avons tout sujet d'espérer en la bonté et miséricorde de Dieu qu'elle est allée jouir de Lui. J'ai fait une communion pour elle, me semblant que je lui devais cela, tant pour sa vertu particulière qu'encore à votre considération. Je le crois bien, ma chère fille, que votre bon cœur a vivement ressenti la séparation de cette bonne Sœur; mais je crois aussi que ç'a toujours été dans son amoureuse soumission à la volonté de Dieu, qui fait et ordonne tout pour notre mieux.

Quant à vos demandes, ma très-chère fille, si l'on ne continue pas à faire des petites besognes les fêtes et dimanches, comme de plier des linges et couper des bouquets pour l'autel, et remettre à balayer quelque office, je vous dirai que c'est chose qui ne s'est jamais pratiquée céans. Pas pour en faire coutume, on peut plier une serviette pour l'autel, si l'on en a besoin sur-le-champ, et qu'on n'ait su prévoir cela dès le samedi ou veille de la fête, et de même balayer les offices nécessaires, comme le réfectoire, la chambre de l'assemblée. Mais de remettre à balayer les autres offices et plier du linge, pour employer le temps le samedi à d'autres choses, il se faut bien garder de le faire, car cela ne serait pas bien. Et pour ce qui est des autres ouvrages dont il faut avoir permission pour

y travailler les fêtes, il me semble que je le dis ès Réponses.

Quant à ce que vous dites aussi, si la Supérieure n'a pas le pouvoir de dispenser ses Sœurs des jeûnes de l'Église, je vous dis que non, ma chère fille, si ce n'est en cas de nécessité présente et pressante : comme si une Sœur avait un accès de fièvre un jour de jeûne ou qu'elle rejetât son dîner et semblables occasions, il n'y a point de doute qu'elle en peut dispenser; car notre Bienheureux Père ne dit-il pas dans un Entretien que pour une vraie nécessité les Supérieures peuvent dispenser de quelques-uns des commandements de l'Église? Mais si une Sœur, par exemple, ne peut jeûner le Carême ou les vigiles pour un ordinaire, il faut que cela se fasse par l'avis du médecin, et que la Supérieure sache de lui si en vérité la Sœur ne peut pas porter le jeûne. Il faut encore, outre cela, que la Sœur en parle à son confesseur, parce que les Supérieures ne se doivent pas charger des péchés des autres; et la Règle ne dit-elle pas tout clair qu'il faut que ces choses-là se fassent par l'avis des médecins? — Au surplus, pour ce que vous demandez, si la Supérieure ne peut pas faire confesser les Sœurs à quelque confesseur qu'elle jugera à propos, lorsque le confesseur ordinaire est malade ou absent, sans en parler au Père spirituel, qui en doute, ma chère fille, que cela ne se puisse et doive faire? Gardons bien notre sainte liberté, et ne prenons pas des sujétions ès choses où nous ne les devons pas prendre, autrement nous ne nous en trouverions pas bien.

Il faut maintenant que je vous dise, ma très-chère fille, comme j'ai vivement ressenti la perte qu'a faite votre maison par le trépas de notre bonne Sœur Anne-Louise [de Verdelot], parce que non-seulement votre maison, mais encore tout l'Institut, a perdu en cette chère défunte une Sœur qui en avait le vrai esprit, et de laquelle la conduite eût été grandement utile à sa conservation. Mais enfin c'est Dieu qui a fait ce coup; c'est pourquoi nous n'avons qu'à adorer humblement sa sainte

volonté en lui soumettant les nôtres. Cette chère âme était un fruit mûr, et partant Notre-Seigneur l'a cueillie pour la loger, comme je crois, en son saint paradis. — Je vous prie, ma très-chère fille, de faire saluer M. et madame de Coulanges de ma part. Ce marchand nous a si fort surprises qu'il ne me donne le loisir de leur écrire; mais je vous prie nous mander un peu de leurs nouvelles et de celles de Mgr de Bourges, lequel je crois être à Ferrières, et partant je ne lui écris pas pour ce coup, n'en ayant aussi le loisir.

Au surplus, ma très-chère fille, je pense que je ne vous ai pas encore dit comme nous sommes ici dans le dessein de faire une seconde maison, pour avoir le moyen de loger quantité de très-bonnes filles que nous ne pouvons recevoir faute de place; mais cela, nous l'entreprenons sur la Providence et confiance en Dieu, qui est bien le meilleur et plus solide fondement qu'on saurait avoir. Mais il faut pourtant qu'avec toute confiance je vous dise que nous avons seulement cent florins dans notre layette, pour l'achat des places et du surplus qu'il nous faut pour cela; et en parlant au bon Père dom Maurice, il nous a dit que vous et ma Sœur la Supérieure du faubourg pourriez bien nous faire avoir une couple de filles, entre vous deux, qui auraient quelque bonne dot, comme deux mille écus chacune, pour nous envoyer; ce qui certes nous viendrait bien à point pour nous aider en ce commencement. Et partant, si vous nous pouvez procurer cette charité, vous nous obligerez fort, pourvu que les filles soient bonnes, car autrement nous n'en voudrions point; et qu'il n'y en ait que deux, parce que cette seconde maison est pour loger les filles de ce pays. — Au surplus, le Père dom Maurice nous a dit merveilles de votre maison, et que vous avez de fort braves filles : certes, c'est là la plus chère consolation que je puisse recevoir; et ce m'en est une particulière de voir la bonté et confiance que votre cher cœur continue au mien. Certes, vous avez sujet de vous tenir très-humble

devant Dieu pour les assistances et grâces que sa douce miséricorde vous fait, et pour votre particulier et pour le général. Je le supplie de vous les continuer et de répandre sur vous et toutes nos Sœurs l'abondance de son saint amour. Je vous salue toutes de tout mon cœur et la chère sœur madame de Villeneuve. Je suis vôtre sans réserve.

[*P. S.*] Le Père dom Maurice ayant ouï votre Office, l'a trouvé fort bien ; mais il m'a dit que nos Sœurs de la ville le disent sur un ton extrêmement haut et celles du faubourg fort bas, ce qui m'a fait résoudre de vous prier les unes et les autres de vous modérer, et que celles qui le disent trop haut le rabaissent, et celles qui disent trop bas le rehaussent aussi.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCLXXII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Une Religieuse doit être indifférente au blâme et à la louange. — A Annecy, chaque Sœur n'a pas à son usage particulier tous les livres de saint François de Sales. — Justification de la Mère Favre.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il me semble qu'il n'était point besoin que vous prissiez la peine de me répondre sur ce que je vous avais écrit ; car, pour moi, quand j'ai dit une chose, je n'y pense plus, et surtout pour ce qui ne regarde que le temporel, parce qu'il me semble que nous autres Religieuses ne nous devons pas beaucoup amuser après ces petites choses-là.

Je vous mandais que je pensais que la fondation de Metz vous aurait apporté du soulagement, parce que ma Sœur la

Supérieure m'écrivit que l'on prendrait mille écus de dot d'une novice que vous aviez, pour faire cette fondation, et que cela n'incommoderait pas beaucoup votre maison, et je le crus ainsi. Quant à ce que vous me dites que je n'ai pas voulu que vous me rendissiez compte du temporel de votre maison, hélas! ma chère fille, c'est parce que je suis maintenant en un âge, et parmi des accablements d'incommodités et d'affaires où j'aurais peut-être bien peine de prendre le loisir pour voir cela. Et quand je l'aurais vu, il n'en reviendrait aucun profit; car il me semble qu'il n'y a grand honneur ni déshonneur pour nous autres Religieuses, qu'on dise que nous sommes ménagères ou que nous ne le sommes pas. Au moins ne m'offenserais-je pas si on disait que je ne le suis point; et quand je verrais que vous l'êtes bien, je ne vous en estimerais pas davantage pour cela. Que si néanmoins j'ai dit ou écrit quelque chose qui vous ait pu fâcher, je vous en demande pardon, ma très-chère fille. Mais j'ai bien répondu sur ce qu'on me mande de quelques-unes de nos maisons où elle avait passé, qu'on avait remarqué qu'elle n'avait pas beaucoup de conduite pour le temporel, je dis qu'on avait touché au blanc. Mais croyez-moi, ma très-chère fille, que celles qui vous ont redit ou écrit tout ce que vous me marquez pour ce sujet, et encore ce que vous me dites de la délicatesse au manger, sont peut-être elles-mêmes la cause qu'on leur ait fait ces demandes-là, par des paroles qu'elles peuvent avoir dites, qui ont donné sujet à tels propos. C'est pourquoi je ne les voudrais pas entièrement croire, puisqu'elles ont cette infidélité à Dieu et à leurs Sœurs, que de redire ce qui ne sert qu'à refroidir la charité que nous devons avoir les unes pour les autres.

Au surplus, ma très-chère fille, pour ce qui est de pourvoir votre maison d'une Supérieure, certes, je suis bien d'avis que, puisqu'il n'y a point de filles propres pour cette charge, au moins de quelques années, vous y persévériez le plus que vous pour-

rez; car nos filles de ce pays de Savoie sont trop simples et grossières pour aller gouverner en ce pays-là, comme vous savez. Mais vous pourrez regarder entre toutes celles que vous savez qui sont déposées en l'Institut, laquelle vous jugerez plus propre pour servir utilement votre maison, en cas que vous n'y puissiez plus porter le fardeau. — Quant à ce que vous dites, ma chère fille, s'il faut donner tous les livres de notre Bienheureux Père à chaque Sœur en particulier, c'est une chose que je sais qui se pratique en quelques-unes de nos maisons et que je ne désapprouve pas; mais je ne la fais pourtant pas pratiquer ici. Nous faisons bien donner le livre des Entretiens aux Sœurs que je vois qui ont besoin de se bien former selon l'esprit de l'Institut, parce que c'est le moyen de le bien prendre que de pratiquer ce livre-là, et beaucoup de Sœurs l'ont céans pour leur lecture; mais celles à qui nous faisons donner d'autres livres pour leur lecture n'ont pas celui des Entretiens. Tant de livres ne sont pas nécessaires, puisqu'il faut peu de science, mais beaucoup de pratique; et nos bonnes Sœurs, vos filles, ont bien tort de ne se pas soumettre à votre jugement en cela.

Vous pouvez bien croire que oui, ma chère fille, que je sais le voyage de Paris à Nevers, Mgr de Genève l'ayant commandé sur la déclaration que les médecins ont faite de l'absolue nécessité qu'avait cette bonne Mère [Favre] de prendre ce remède, auquel elle avait bien de la répugnance, parce qu'il fallait sortir de son monastère pour cela. Mgr de Paris l'ayant encore commandé, il a fallu obéir, et cela s'est fait par le conseil de tant de personnes de signalée piété, comme de M. Le Blanc, vicaire général de Mgr de Paris, de [S. Vincent de Paul] Père spirituel de ces deux maisons-là, de Mgr de Bourges, de M. le commandeur de Sillery et de plusieurs autres amis de l'Institut, que je pense qu'enfin ceux qui s'en sont moqués, la moquerie leur en demeurera dessus; car, comme dit Mgr de Genève quand il conclut qu'elle y devait aller : « Il y a bien de

la différence entre sortir pour aller en une autre de vos maisons boire des eaux dans le monastère et sortir pour aller aux bains. » Nous pouvons bien aller en une de nos maisons pour de moindres sujets, que celui de la conservation d'une personne utile à un Ordre, comme est cette bonne Mère à l'Institut. Je ne sais pas si c'est selon les Constitutions canoniques; mais je crois qu'il n'est nullement contre celles de notre Institut. — Au reste, ma chère fille, vous avez fort bien rencontré à ne pas croire que j'eusse approuvé le voyage de Metz à Nancy, car j'ai bien écrit le contraire; mais je n'ai point su que ma Sœur la Supérieure de Nancy fût allée à Metz. Je pense bien que, de vrai, elle doit aussi bien savoir le chant de notre Office que celle de Metz.

Voilà, je pense, votre lettre répondue, ma toute chère fille; mais ne voulez-vous pas bien que je vous dise, selon ma confiance ordinaire, qu'il me semble apercevoir dans votre lettre certain dégoût et mécontentement de notre bonne Sœur la Supérieure du faubourg? Et cela procède, je pense, des petits rapportements qui, comme renardeaux, détruisent la vigne, ou du moins ôtent la suavité de la charité. Mon Dieu ! ma fille, tenons nos esprits au-dessus de tout cela, et apprenons à ces âmes caqueteuses qu'elles doivent, selon leur Règle, appliquer leur esprit, leurs paroles et tout leur être à l'amour de leur souverain Époux, auquel je suis invariablement tout à fait vôtre de cœur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXIII

A LA SOEUR LOUISE-MADELEINE ADELAINE

A BESANÇON

La force de résister aux tentations nous vient de la seule bonté de Dieu; s'abandonner sans réserve à sa divine volonté.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 29 octobre 1633.

Ma très-chère fille,

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la consolation que j'ai reçue de voir la franchise avec laquelle vous m'avez ouvert votre cœur, lequel j'ai toujours aimé, et l'aimerai tant que je vivrai. Je vois que Notre-Seigneur l'a un peu voulu éprouver par la tribulation, en laquelle néanmoins Il vous a tenue de sa sainte main, de quoi vous le devez bien remercier et reconnaître cette faveur de sa seule Bonté. Toutes les saisons de l'année se retrouvent donc en votre âme, ma très-chère fille; car l'hiver est déjà passé, le printemps est venu, et j'y vois aussi quelque bon fruit de l'été, qui est cette résignation et totale dépendance de la volonté de Dieu, à quoi toutes les vraies Religieuses doivent tendre, en s'abandonnant entièrement à sa conduite dans la parfaite soumission à l'obéissance, qui est celle qui nous signifie en toutes choses la volonté de Dieu. Et persévérant à le servir comme cela, et dans cette reconnaissance que vous avez du bien et de la grâce de votre vocation, vous attirerez sans doute les divines miséricordes toujours plus abondamment. C'est ce que je vous souhaite de toute mon affection, vous demeurant pour jamais, ma très-chère fille, etc.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXIV

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME FAVROT

SUPÉRIEURE A NANCY

Regrets de ne pouvoir la secourir dans ses embarras pécuniaires. — On ne doit pas s'imposer une violente contrainte pour se tenir attentive à la présence de Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

Ma très-chère fille,

Dieu soit béni, qui a rétabli Mgr votre digne évêque en bonne santé. Dieu le remplisse de son Saint-Esprit, et lui donne la force et la grâce de le répandre dans tous les cœurs que Dieu a commis à son soin! — Je suis marrie de ce que vos affaires ne s'avancent point; mais il n'y a remède, ma très-chère fille. Le doux Jésus, sa sainte Mère, avec le glorieux saint Joseph, à mon avis, n'étaient pas mieux logés que vous. Patience, confiance et fidélité à chercher le royaume de Dieu par l'exacte observance, et vous verrez les effets du secours de la divine Providence. J'écris à nos Sœurs [de Pont-à-Mousson] qu'elles fassent effort de vous secourir. Si nous avions le moyen de le faire, certes, ce serait de grand cœur; mais nous sommes dans l'impuissance. Je pense que partout il y a de la misère et du sujet de souffrir la pauvreté. Priez Dieu qu'il lui plaise avoir pitié de son peuple, et de convertir leurs afflictions temporelles en bénédictions éternelles.

Je le bénis d'avoir ouvert vos yeux intérieurs à sa divine lumière : suivez-la fidèlement, car vous ne sauriez avoir une guide pour vous conduire plus assurément, et n'y a rien à douter, tandis que vous demeurez dans la totale dépendance de sa Providence. Que vous serez heureuse de tenir votre âme en sa divine présence et à vos observances! Mais prenez garde de bander votre esprit pour l'assujettir à la continuelle présence de

Dieu, car cela est dangereux. Il vous doit suffire, attendant que la grâce vous attire, de retourner fréquemment votre esprit et votre pensée en Dieu, et cela sans effort, suavement et doucement. Pour les distractions, il ne faut que la patience et la fidélité à s'en détourner.

Disons un mot de votre Père spirituel : tâchez de lui donner à connaître ce que c'est que l'esprit de votre vocation et de l'en bien instruire, afin que dans les visites il n'arrive rien qui ne maintienne la paix.

LETTRE MCCLXXV

A MONSIEUR JAQUOTOT

CONSEILLER DU ROI AU PARLEMENT DE BOURGOGNE

Affliction et générosité de la Sainte à la mort de ses enfants.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 7 novembre 1633.

MONSIEUR MON TRÈS-CHER ET TRÈS-HONORÉ COUSIN,

Il faut que je vous avoue que je me suis trouvée bien éloignée de la perfection en laquelle vous me croyez, dans les afflictions dont il a plu à Dieu me visiter; car j'en ai vraiment été touchée, comme de la séparation de deux personnes qui m'étaient très-chères; néanmoins j'ai dit et dirai toujours de tout mon cœur, moyennant la grâce divine, en tous les événements de douleur et d'affliction qu'il plaira à Dieu m'envoyer : Que son saint Nom soit béni! C'est une chose si incertaine et si ordinaire que la mort des hommes que cela ne nous doit point étonner; ce sont des fruits de cette misérable vie que Dieu permet nous arriver, afin que nous y dépouillant de tout ce qui nous y peut être de plus cher, nous n'y voulions ni cherchions que son bon plaisir, dans l'espérance qu'Il nous donnera un jour sa très-sainte et

désirable éternité. C'est le souhait que mon cœur fait pour le vôtre, mon très-honoré cousin, avec autant de zèle que je suis d'une affection très-entière et sincère, votre très-humble et très-affectionnée, etc.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXVI

A MADAME JAQUOTOT

A DIJON

Même sujet.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 7 novembre 1633.

MADAME MA TRÈS-CHÈRE ET TRÈS-HONORÉE COUSINE,

Je vous remercie de tout mon cœur de la condoléance que vous me témoignez sur le trépas de M. de Toulonjon et de ma fille de Chantal, lequel j'ai ressenti comme la privation de deux personnes qui m'étaient vraiment très-chères. Mais, qu'y a-t-il à dire, ma très-honorée cousine, puisque c'est Dieu qui a fait ce coup et qui a voulu gratifier ces chères âmes, en les retirant de ce misérable pèlerinage, dans lequel nul ne doit se promettre aucun vrai contentement? Oh! qu'ils sont heureux d'avoir cet avantage par-dessus nous, et que je me sens obligée à votre bonté d'avoir ressenti mon affliction avec tant de tendresse! Continuez-moi, je vous en prie, l'assistance de vos saintes prières, comme je ne manquerai aussi à supplier Notre-Seigneur qu'Il vous comble, et tous mes très-chers petits cousins et cousines, vos enfants, de l'abondance de ses plus précieuses grâces, comme étant de mes plus intimes affections, Madame, votre très-humble cousine et servante.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXVII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Affaires diverses. — La question du Visiteur sera soumise au Pape.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 9 novembre 1633.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ces bonnes dames Religieuses sont toutes auprès de vous : certes, un peu de bon loisir chez vous leur ferait grand bien. C'est une grande charité que d'aider à telles bonnes œuvres. Saint Bernard, sans doute, a bonne intelligence avec notre très-saint Père, de vouloir que ses filles aident ainsi aux siennes; ce nous est un grand honneur envers Dieu, ma très-chère fille. Elles ont raison d'admirer notre manière de vie : tout y est aimable. Je les salue en tout respect, et certes j'aurais grande consolation de les servir. Assurez-les de ma très-humble affection et obéissance.

Le Père Prieur des Feuillants a des lettres assurément; certes celles des hommes ne sont quasi qu'affaires. Mais, ô Dieu! ma fille, l'admirable livre que ces Épîtres [de saint François de Sales]! — Ma fille, nous ferons changer les pistoles de Gênes que vous avez, entre-ci un mois ou deux; sera-ce assez tôt? — Je pense que vous ferez bien de continuer nos deux Sœurs en leurs charges, et faire économe notre Sœur A. F. Cela la dégourdira et rendra plus ouverte pour la faire directrice après. — Le bon Père dom Juste est sur son départ pour Rome, à ce qu'il écrit.

Je vous prie, dites-moi votre sentiment sur ces divers avis touchant le Visiteur, si je ne ferais pas bien d'en faire juge le Pape; car je ne désire pas qu'on lui demande, mais qu'on lui propose pour en avoir son avis. Cela, me semble, nous ôterait de scru-

pule de tous côtés, puisqu'en terre nous n'avons point de plus assuré moyen pour connaître la volonté de Dieu que celui-là. Au moins, notre Bienheureux Père, aux choses grandes et douteuses, disait qu'il fallait rapporter là pour connaître la volonté de Dieu assurément, qui est tout ce que nous cherchons. Et faut que je vous dise [une chose], mais à vous seule : un jour, comme je remettais cette affaire entre les mains de saint Augustin et de notre Bienheureux Père, afin que Dieu en fît connaître sa volonté par quelque voie, j'entendis distinctement que ce serait par celle du Pape, qui était notre chef en terre; cela m'accoisa fort, et je demeurai dès lors tout en repos. Je vous dis ceci simplement, ma fille, mais c'est à vous aussi, de sorte que depuis, j'ai pensé qu'il fallait prendre l'avis du Saint-Père. Répondez-moi votre sentiment, après l'avoir humblement considéré devant Dieu.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXVIII

A LA MÊME

Prudente conduite à tenir envers une personne qui est dans l'illusion. — Miracles opérés par saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'écris cette lettre où je n'ose vous donner l'avis de voir toutes les lettres que cette fille [1] écrira. Vous le devez faire après qu'elle les aura cachetées. Il vous la faut prendre avec une force cordiale, la faire marcher le train commun et lui dire que si elle veut que vous croyiez en ses visions, qu'elle vous fasse voir quelque chose d'extraordinaire. Faites-la parler à

[1] C'était une pauvre âme dans l'illusion, qu'on avait confiée à la Mère de Blonay.

quelque Père d'expérience et confiance, si vous en avez là..... Enfin, si elle vous demeure, faites tout ce que Dieu vous inspirera pour la détromper. Je ne crois pas qu'elle le fasse par force, mais sous le prétexte de quelque dévotion. Ayez patience. Faites que quelque Sœur de confiance l'attire et lui témoigne de l'amour, de la compassion et la fasse parler, et vous verrez bientôt quel esprit c'est. Elle se coupera d'elle-même.

L'écrit que vous nous avez envoyé de la petite de Saint-Chamond serait bien un beau miracle, s'il était bien prouvé. Il s'en est fait un grand en notre maison de Paris. — Au reste, vous nommez toujours *Réponses* l'éclaircissement des commémorations. Cela n'est nullement de mon cru, car je suis tout à fait ignorante en ces choses, et ne les sais que quand je les vois. Les Petites Coutumes ne sont non plus des Réponses; tout cela est simplement ce qui se pratique ainsi en ce monastère. Ne leur donnez donc pas ce nom-là, car il ne convient pas, ains comme il est titré. — Oh! que je suis touchée de notre bon Père Maillan! c'est une âme parfaitement à mon gré. Je suis tant lasse de cette vie, que je trouve qu'il faut avoir bon courage pour y demeurer. L'on parle fort d'aller en Piémont; mais je ne sais que c'en sera. Dieu conduise tout à sa gloire. — Notre Sœur d'Avignon m'écrit qu'elle vous propose une petite fondation, que je trouve prou considérable. Je voudrais que vous la puissiez faire avec celle de Bordeaux. Je suis lasse, les affaires m'accablent. Dieu soit mon soutien et notre seule et unique vie. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXIX (*Inédite*)

A MADAME DE COYSIA

A CHAMBÉRY

Assurance de dévouement et de prières.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 15 novembre [1633].

MADAME,

Suivant ce que nos chères Sœurs de Chambéry m'ont mandé, que vous désirez savoir l'état des affaires de M. votre mari, par le moyen de Mgr le prince, j'en ai parlé à Mgr de Genève, qui s'est employé fort volontiers pour en parler à Mgr le prince, lequel lui a témoigné qu'il ne savait pas l'état présent des affaires de M. votre mari, et qu'il était porté de bonne volonté pour lui, mais qu'il voudrait qu'il ne se rendît pas si sensible, ni si tendre envers ceux qu'il pense l'avoir contrarié. Peut-être qu'un mot d'avis que vous pourrez donner sur ce sujet à M. votre mari profiterait beaucoup. Nous voudrions bien pouvoir le servir en cette affaire; Dieu sait de quel cœur nous nous y emploierions! Mais au moins le faisons-nous en le recommandant journellement à Notre-Seigneur, à ce qu'il lui plaise de lui donner et à vous, Madame, une heureuse issue de cette affaire, et vous faire jouir tous deux des saintes consolations que vous souhaite celle qui est d'une entière affection, Madame, votre, etc.

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCLXXX

A MONSIEUR CHARLES-AUGUSTE DE SALES

PRÉVOT DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE, A LYON [1]

Projets du commandeur de Sillery pour la publication des *OEuvres de saint François de Sales;* on désire que ses *Épîtres* soient traduites en latin.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 24 novembre 1633.

MONSIEUR MON TRÈS-CHER ET TRÈS-HONORÉ COUSIN,

Vous m'êtes si bon que vous me pardonnerez bien si je vous vais un peu distraire de la sérieuse et fidèle application que vous apportez à votre tant aimable et bénite besogne; mais c'est pour vous dire seulement que le Père dom Maurice la trouve parfaitement excellente, et dit qu'il sera grandement utile qu'elle soit imprimée en français. Il désire avoir les papiers que vous avez laissés, et je ne les lui veux pas donner sans votre licence. — Travaillez de plus en plus, mon cher cousin, pour ce cher et Bienheureux Père qui a tant travaillé pour vous. J'ai certain sentiment de cœur tout à fait grand que votre travail sera utile à la gloire de Dieu, et de grande consolation

[1] Charles-Auguste de Sales, fils du comte Louis, frère du saint Évêque de Genève, né le 1er janvier 1606, eut le bonheur d'être l'objet de la sollicitude spéciale de son Bienheureux Oncle, qui se proposait, disait-il, de verser dans la tête de cet enfant tout ce que Dieu lui avait fait la grâce de mettre de bon dans la sienne. Une mort prématurée ne lui permit pas d'accomplir son projet; mais, du ciel, il fit fleurir les germes de science et de vertu déposés dans l'âme de ce cher neveu qui, suivant sa prophétique parole, devint « un vase de grâce et d'élection, que Dieu avait choisi pour l'employer beaucoup à son service ». En 1629, Charles-Auguste entra dans les Ordres sacrés, et, peu après, Urbain VIII lui conféra la prévôté de l'Église de Genève. Non content de retracer dans sa conduite les vertus de son saint Oncle, le jeune prévôt entreprit d'en laisser à la postérité un récit plus fidèle et plus détaillé que tous ceux publiés jusque-là. La Vénérable Mère de Chantal, qui lui avait suggéré la pensée de ce travail, le soutint de

aux siècles à venir et aux provinces éloignées, à cause de la fidèle exactitude avec laquelle vous marquez toutes les actions et les emplois de cette précieuse vie, qui a été si bien employée au service de Dieu; de plus, que vous avez dressé comme un fonds et un directoire véritable, naïf et sincère, que les écrivains pourront ci-après suivre pour écrire à la louange de ce grand homme, que Dieu, par sa grâce, a rendu un si grand Saint.

M. le commandeur de Sillery a de grands desseins pour la gloire de Dieu et l'honneur de ce sien serviteur. Je crois qu'il désirera que vous lui donniez des pièces que vous avez entre les mains, et que vous lui aidiez en certaines choses; car il désire écrire ou faire écrire pour notre Bienheureux. Je me tiens tout assurée de votre bonté, mon très-cher cousin, que vous contribuerez aux désirs de ce bon seigneur, avec toute la franchise et cordialité de votre digne cœur. En vérité, il le mérite, car il est incomparable en affection pour notre Bienheureux; il ne respire, ce me semble, que cela. Et je vois de plus en plus que Dieu donne une réputation si universelle à son

ses conseils et de ses prières. Cette Vie parut en latin au commencement de 1634, et l'auteur, cédant aux sollicitations de la Sainte, ne tarda pas à en donner une traduction française. Cet ouvrage a été regardé comme un *monument très-précieux,* selon la parole du pape Benoît XIV, lorsqu'on traitait à Rome la béatification du Serviteur de Dieu. En 1635, Charles-Auguste résigna tous ses bénéfices et se retira chez les Ermites du mont Voirons, d'où l'archevêque de Tarentaise l'obligea de sortir l'année suivante pour lui confier l'administration de son diocèse pendant un voyage qu'il fit Rome. Enfin, après de longues résistances, le prévôt dut accepter la coadjutorerie de l'évêché de Genève, que lui conféra Innocent X, et le 14 mai 1645, reçut l'onction épiscopale avec le titre d'évêque d'Hébron. Devenu seul pasteur du troupeau de son Bienheureux Oncle, il déploya comme lui zèle infatigable pour faire fleurir l'observance régulière dans les cloîtres, la vertu et la science dans le clergé, la piété et les bonnes mœurs parmi le peuple. Consumé de fatigues et de pénitences, Mgr Charles-Auguste passa à une vie meilleure le 8 février 1660. (*Maison naturelle, historique et chronologique de saint François de Sales, évêque et prince de Genève.*)

très-humble serviteur, que tout le monde est avide de voir ce qui porte le nom ou seulement la marque de l'esprit du bienheureux François de Sales. Quelques personnes de grand mérite m'ont dit que je vous devais prier de mettre en latin les Épîtres de ce Bienheureux; qu'il n'y a personne au monde qui fît mieux cela que vous; que ce serait rendre un service signalé à l'Église et aux bonnes âmes. Mais de cela nous en parlerons à loisir. — Au reste, la chère Mère de Bellecour m'écrit qu'elle est toute glorieuse du bonheur qu'elle a de vous tenir un peu là. Je m'assure aussi que vous lui faites l'honneur de la gratifier de votre particulière bienveillance; elle le mérite certes, outre que c'était la chère cadette de notre Bienheureux. Et moi, quoique indigne, je suis de cœur, votre, etc.

LETTRE MCCLXXXI

A MONSIEUR LE CHANOINE BOULIER

SON COUSIN, A DIJON

Consolantes dispositions dans lesquelles sont morts la baronne de Chantal et le comte de Toulonjon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 30 novembre 1633.]

Il est vrai, mon très-bon et très-cher cousin, qu'il me serait impossible, ce me semble, de dire à Notre-Seigneur que c'est trop; car la douceur de sa Providence ne lui permet pas de nous charger par-dessus les forces qu'Il nous donne. J'adore de tout mon cœur la bénite main qui nous frappe et baise ses verges, confessant que nos afflictions sont mêlées de tant de bénédictions que nous avons plus de sujet, selon l'esprit, de bénir et de remercier notre très-bon Père céleste, que de nous

affliger de nos pertes; car ces chères âmes qui ont quitté cette vie pour en commencer une meilleure ont vécu si vertueusement dans leur condition, et sont parties avec tant de résignation au bon plaisir de Dieu et tant de constance et confiance chrétiennes, qu'elles nous ont laissé tout sujet d'une solide consolation, en l'espérance de leur bonheur et repos éternel.

Hélas! mon très-cher cousin, qu'y a-t-il d'aimable en cette vie, sinon l'attente d'un trépas favorable, par le moyen duquel nous allions jouir de Dieu? Certes, j'ai devant les yeux, avec suavité, la représentation de la sainte disposition de ma très-chère cousine, votre mère. Oh! qu'elle est heureuse cette bonne et chère âme! car je crois qu'elle s'en ira droit entre les mains de la divine Bonté, que je supplie être la consolation de tous ses chers enfants, mais particulièrement de vous, mon très-bon et cher cousin, auquel je souhaite incessamment la paix, douceur et suavité du Saint-Esprit. Je n'ai su savoir si vous aviez reçu celle que je vous écrivis au printemps dernier; je serais marrie qu'elle se fût perdue.

Voilà que je viens de recevoir nouvelle que ma fille vient, et a passé le mont Cenis heureusement : elle espère être ici une partie de l'hiver; je la recommande à vos prières, et notre bon prélat, qui a été fort malade. Oh! que cette vie fournit bien des occasions de douleurs! — Mon très-cher cousin, je suis et serai sans fin et d'une affection incomparable, votre très-humble cousine et servante.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXXII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Elle se réjouit du bon état de la communauté de Montpellier. — Arrivée de madame de Toulonjon à Annecy. — Convalescence de Mgr de Genève.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, décembre 1633.]

Ma bonne et vraiment très-chère fille,

Croyez que vos lettres ont été reçues de grand cœur, et qu'il me tardait bien d'avoir de vos nouvelles; car ce m'est toujours une toute particulière consolation quand j'en reçois. — Pour ce qui est de votre temporel, je ne m'en mets en peine; vous avez un si bon père qui a soin de vous, qu'il ne permettra pas que rien vous manque. Je ne sais si je pourrai lui écrire cette fois; car je suis tellement accablée, et de lettres et d'autres affaires, que j'ai prou peine à y fournir. — Je suis bien aise que vous ayez entrepris la moitié de votre bâtiment : c'est un trait de courage et de générosité que j'aime bien; car pour le pain, ma très-chère fille, il ne manquera jamais aux âmes qui cherchent Dieu. Le Fils de Dieu s'est engagé de parole à cela, il n'en faut point douter.

Certes, je suis consolée plus que je ne puis vous dire de voir le bon état de votre maison; mais plus particulièrement les bonnes nouvelles que vous me dites du spirituel, que nos Sœurs se soient si bien avancées en la perfection. De vrai, ma chère fille, les âmes qui servent Dieu et qui ne tâchent pas continuellement de s'avancer en la vie et la vérité de leur vocation, montrent bien qu'elles ont peu de courage, et se rendent indignes des bénédictions que Dieu répand ordinairement sur celles qui cheminent fidèlement en leur voie. Je prie sa divine

Bonté qu'il leur fasse la grâce d'y persévérer de plus en plus.

Pour ce qui est de vos offices, je pense que vous ferez fort bien de laisser encore cette année la charge d'assistante à ma Sœur Gasparde-Angélique, à cause de votre déposition, et pourriez mettre au noviciat ma Sœur Anne-Marguerite; et cependant ma Sœur M.-Renée aura cette année pour s'affranchir et se rendre plus capable pour exercer la charge d'assistante l'année qui vient. Vous la pourrez faire première surveillante, et la faire encore économe ou portière, qui sont des charges plus importantes. Enfin, ma très-chère fille, je trouve que vous disposez fort bien de vos Sœurs. — Je vous dis derechef que ce m'est une très-grande consolation de savoir le bon train où elles marchent toutes; car si bien il y en a quelques-unes qui ont bien de la besogne à faire, puisqu'elles goûtent l'oraison, c'est la bonne marque, et le signe assuré que Dieu leur donnera le courage de parachever l'œuvre qu'elles ont commencée. Mais ce qui me console le plus, c'est de savoir celles que vous avez emmenées si bien unies avec vous; car c'est une chose tout à fait nécessaire pour attirer beaucoup de bénédictions sur une maison commençante, laquelle pourtant ne se trouve pas partout.

Je crois bien ce que vous dites que, quand vous serez à votre nouvelle maison, vous aurez grand nombre de filles; car les parents font grande considération là-dessus, et les filles mêmes quand elles ne sont pas courageuses. — Il est vrai que je ne vous ai pas écrit dès le départ de M. de Vallat, n'en ayant eu la commodité; car croyez, ma très-chère fille, que si je vous écrivais aussi souvent que j'en aurais envie, vous recevriez de mes lettres assez fréquemment. Mais je sais bien que vous ne pensez pas que ce soit faute de bonne volonté, ni d'affection envers vous, non plus que je ne pense pas que vous en manquiez envers moi quand je ne reçois pas des vôtres, n'en ayant

reçu qu'une depuis le départ de M. de Vallat qui fut presque tout aussitôt après. — J'ai oublié de vous dire ci-dessus que je ne suis point souvenante d'avoir ouï dire que ce bon Père Barnabite passât vers vous; car non-seulement je vous aurais écrit de tout mon cœur, mais encore plusieurs de nos Sœurs. Pour le paquet d'Arles qu'il vous remit, il le prit à Chambéry ou ailleurs; car nous n'écrivîmes nulle part par lui, sinon à nos Sœurs de Valence.

Il faut que je vous avoue que je suis encore si attachée aux affections naturelles, que j'ai vivement ressenti le trépas de ma pauvre fille de Chantal, car je l'aimais parfaitement, parce que c'était une bonne âme, et de même celui de M. de Toulonjon, lesquels, je pense, moururent tous deux dans quinze jours. Je vous remercie, ma très-chère fille, des prières que vous avez faites pour eux; c'est tout ce que je désire que leurs âmes soient soulagées par les prières. Ma fille de Toulonjon est ici, laquelle, dans la violence de son affection, a ressenti sa perte avec une douloureuse affliction. Elle fait état de passer ici l'hiver avec ses deux enfants, cela veut dire un fils de trois mois, et une fille qui a environ douze années. Je la recommande à vos prières. — J'écrirai à ma Sœur la Supérieure du faubourg, pour la recommandation que vous désirez qui soit faite en votre faveur à madame la duchesse.

Je suis bien aise que madame de N. ait son entrée en votre monastère; c'est une dame dont j'ai eu l'honneur d'avoir la connaissance autrefois, et de laquelle, je suis assurée, vous n'en recevrez que consolation et bonne édification. — Enfin Mgr de Genève, après avoir été trois mois affligé de maladie, est maintenant en fort bonne convalescence, par la grâce de Notre-Seigneur, ne lui restant plus que quelques faiblesses; mais il est si vigoureux qu'il n'en fait point d'état. Vous aviez bien raison, ma très-chère fille, de croire que j'en avais de la douleur; car je vous assure que j'étais aussi malade de cœur comme il était

de corps. — Nos Sœurs écrivent toutes nos nouvelles à votre communauté. Et moi je vous dis que nous sommes sur le point de commencer une seconde maison en cette ville, pour la retraite d'un grand nombre de bonnes et vertueuses âmes qui poursuivent, lesquelles nous ne pouvons plus recevoir céans, étant quarante Religieuses. Nous avons déjà acheté les places pour bâtir, sur les créances de céans, et avons trois cents florins en bourse pour meubler la maison et faire toutes nos provisions. Priez Dieu qu'Il les accroisse.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXXIII

A MADAME LA COMTESSE DE LA FOREST

A CHAMBÉRY

Affaires d'intérêt.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 12 décembre 1633.

Madame,

L'assurance que l'on nous donna l'année passée, de votre part, que vous désiriez payer entièrement le reste que votre bonté doit à ce monastère, nous donne la confiance, dans la nécessité où nous sommes, non-seulement de vous en ressouvenir, mais de vous conjurer, au nom de Dieu, Madame, de vouloir bien nous faire cette charité, laquelle, dans l'état où nous sommes maintenant (dans l'engagement de plusieurs dépenses extraordinaires pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain), nous ne la recevrons pas avec moins de reconnaissance et de gratitude envers vous, que si vous nous la faisiez par pure aumône. C'est pourquoi, Madame, nous vous conjurons derechef qu'il vous plaise nous aider de cette partie,

pour nous tirer un peu de la peine où nous sommes, en laquelle rien ne nous presse tant que deux cents ducatons, que nous sommes obligées de donner à M. le sénateur Ducrest pour le mois prochain, parce que nous nous voyons dans l'impuissance de les pouvoir trouver, si votre bonté et piété, Madame, ne nous secourent, comme nous l'en supplions très-humblement, et la prions et conjurons derechef, pour l'amour de la très-sainte Vierge, à laquelle vous avez une toute particulière dévotion, et encore par notre Bienheureux Père, pour lequel aussi je sais que vous avez un amour cordial et révérencieux, de ne nous pas éconduire en cette occasion, laquelle nous touche de près, puisqu'elle nous nécessite à vous écrire de la sorte ; ce que nous faisons avec d'autant plus de confiance, que nous nous tenons si assurées de l'honneur de votre bienveillance, que nous croyons assurément qu'encore que vous ne nous dussiez pas ce peu que nous vous demandons, vous ne laisseriez de nous en assister, dans l'extrême besoin où nous sommes.

Et pour conclusion, je vous dis, ma très-chère et honorée dame, qu'il faut que sans remise vous nous tendiez la main cette fois, ainsi que nous vous en prions et que nous l'espérons de votre bon et très-digne cœur, pour lequel nous offrirons incessament à Dieu nos petites prières, afin qu'il lui plaise le combler de l'abondance des plus riches trésors de sa grâce. C'est le souhait de celle qui est et sera invariablement, Madame, votre très-humble, etc.

Extraite du Procès de canonisation de la Sainte. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXXIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Sentiments de la Sainte sur la maladie et la guérison de Sœur M.-Alix. — Ne pas déranger le prévôt de Genève pendant qu'il écrit la *Vie* de son Oncle. — Convalescence de Mgr Jean-François. — Il ne faut pas ajouter foi aux bruits malveillants répandus contre le deuxième monastère de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

Ma très-chère fille,

Enfin loué soit Dieu qui a, par votre moyen, opéré la guérison de cette pauvre Sœur M.-Alix. Si c'est miracle ou si ce ne l'est pas, je n'en sais rien; mais je vous dirai bien que la même chose lui arriva ici, où elle me dit qu'elle eut une vision de saint Joseph et de notre Bienheureux Père, et fut entièrement délivrée sans qu'elle eût aucune de ces *fariboles* plus d'un an durant qu'elle demeura céans, et elle persévéra dans sa paix encore plusieurs mois, depuis qu'elle fut retournée à Grenoble; mais il lui arriva depuis tant d'affaires en ce monastère-là, qu'elle retourna comme auparavant. Je crois certes que vous ferez une grande charité si vous la pouvez garder jusqu'à ce que ma Sœur la Supérieure de Grenoble n'y soit plus; car elle se laisse si fort préoccuper l'esprit par les sentiments de ce bon Père pour ce qui regarde cette petite que cela gâte tout. Il faut que je vous dise ce petit mot en riant : quoique j'estime ce bon Père un grand serviteur de Dieu en toutes choses, si ne puis-je pas m'empêcher de voir qu'avec notre peu d'expérience, nous avons mieux connu la vérité de ces choses-là de bien loin, que lui qui en était fort près; car il est vrai que cette petite a un esprit fort fin; et le temps qu'elle fut céans depuis sa guérison, je n'y reconnus pas pour cela beaucoup de dévotion.

Si Mgr votre bon cardinal vous va voir, je pense qu'il sera

difficile de vous exempter de lui dire quelque chose du mal et de la guérison de cette petite, laquelle vous ferez très-bien de maintenir dans le train de la communauté. Elle est bien un peu infirme, c'est pourquoi je crois qu'elle aura besoin de quelques petits soulagements; mais sa plus grande nécessité est, à mon avis, d'établir bien en son cœur une sainte et filiale crainte de Dieu, et une vive appréhension de ses divins jugements. Je crois que ma Sœur la Supérieure de Chambéry vous aura écrit ce qu'elle connaît de cet esprit. Il est vrai que, quand je fus à Grenoble, je remarquai quelque chose en elle qui me fit croire qu'elle avait l'imagination gâtée; mais enfin, pour savoir si sa délivrance est miraculeuse, vous en croirez ce que ces Pères vous en diront, après que vous leur aurez dit ce qui arriva céans avec ce qui lui est arrivé chez vous; car des Pères Barnabites estimaient que ce fût un miracle que sa délivrance quand elle fut ici. Je serais bien aise de savoir quelles prières particulières nos Sœurs ont faites pour elle.

Quant à M. le prévôt [1], certes il a beaucoup d'occupations; c'est pourquoi, je vous prie, ne le sollicitez pas tant de vous prêcher, mais laissez-le un peu reposer. Nous n'avons eu qu'un ou deux sermons de lui pendant tout le temps qu'il a travaillé à la Vie de notre Bienheureux Père; et puis vous avez là tant d'autres prédicateurs, que vous lui pouvez bien laisser employer son temps à sa sainte besogne. Je suis bien aise que vous l'ayez trouvé à votre gré, car il est bien fort au mien. Mgr se porte assez bien, c'est-à-dire il ne sent point de mal et on croit qu'il soit guéri; mais il lui est demeuré une si grande faiblesse de jambes qu'il en est contraint de demeurer souvent au lit. Il fut ici dire la messe le jour de Toussaint; mais véritablement les larmes me vinrent aux yeux quand je le vis, car

[1] Charles-Auguste de Sales, qui se trouvait alors à Lyon pour surveiller l'impression de la Vie de son saint Oncle.

il est si fort déchu et tellement pâle, maigre et défait, qu'il me semble quasi la mort. Néanmoins on croit qu'il se remettra tout à fait avec un peu de loisir et de temps. Au reste, il a une si grande reconnaissance des présents que vous lui avez envoyés, qu'il a voulu que je vous en remerciasse encore, ce que je fais de tout mon cœur. Et j'ai été bien aise que vous lui ayez envoyé quelque chose pour son soulagement, excepté en ce qu'il y avait de l'excès véritablement; car quand vous lui eussiez envoyé un pot de mirabolans la moitié aussi grand que celui que vous mandez, il eût été suffisant, et la moitié ou le quart des noix avec quelques autres petites choses; mais c'est que vous êtes splendide à merveille.

Au reste, je ne savais rien qu'il y eût un pot de mirabolans pour moi, jusqu'à ce que je l'aie trouvé derrière un rideau en notre chambre où on l'avait caché; mais certes si je savais qui vous a fait faire cela, je les en mortifierais. J'ai demandé à ma petite secrétaire si ce n'était point elle, et elle m'a répondu que [cela] pourrait bien être, de quoi je lui ai donné un petit coup bien serré sur son nez, et vous en ferai bien autant à vous si vous y retournez plus; car il y en a prou là pour dix ans. Je ne sais pas seulement si je vous en veux remercier, tant vous me fâchez en cela! — Je vous prie de faire saluer M. le prévôt de ma part, et lui dire que je suis bien aise [de savoir] que ses presses font merveille, et que je ne lui écris pas pour ne pas le surcharger de lectures ni d'écritures. — Je crois que vous avez maintenant la présence du bon Père dom Maurice, que je vous prie de ne guère garder. — Nous vous envoyons treize quadruples et deux demi-pistoles d'Espagne, que je prie instamment de faire tenir par voie sûre à ma Sœur la Supérieure d'Orléans, avec cette lettre qui y est jointe. — Nous ferons brûler toutes ces informations et papiers de niaiseries, s'ils ne le sont. — Je voudrais que l'on dît en particulier ce que l'on désapprouve du faubourg; car toutes ces généralités

ne sont que paroles; et, pour vous dire [ma pensée intime], je crains que cela ne vienne d'une fâcheuse fille qui est là dedans; car enfin le Visiteur, qui est un homme de probité et de prudence très-grandes, m'assure que tout y va parfaitement bien. Certes, il en doit savoir des nouvelles plus assurées que tous ceux qui écrivent. Le bon Père dom Maurice en sait bien des nouvelles : secouez-le un peu sur ce sujet, et m'écrivez ce qu'il vous dira; mais il l'affectionne grandement. N'oubliez de lui donner l'argent. Bonsoir, ma toute chère fille; certes, je suis bien inquiétée.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXXV

A LA MÊME

Mépris du monde; amour de la volonté de Dieu. — Diverses recommandations.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 21 décembre [1633].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Mon Dieu! que nous serions heureuses si nous étions tout à fait hors des faveurs du monde; car y aimant la volonté de Dieu, ce serait le moyen de nous faire entrer plus avant dans sa grâce, de laquelle une once vaut mieux que non pas cent mille mondes : j'eusse été bien aise néanmoins que vous m'eussiez dit le sujet qui vous donne maintenant cet exercice. Et pour conclusion de ce point, ma très-chère fille, je prie Dieu qu'Il nous fasse la grâce de nous tenir toujours pour les plus petites, les moindres et les plus basses; car cette bassesse nous est uniquement propre, et si nous en conservons l'esprit, Dieu nous protégera et nous confirmera aussi. — C'est un grand cas que des choses du monde, comme elles vont : j'ai écrit et récrit à Chambéry et à Grenoble pour avoir cette bénite obé-

dience, sans que j'en aie eu aucune réponse; peut-être la vous enverront-ils par delà. J'en attendrai des nouvelles pour vous en écrire plus amplement. Mais cependant faites bien savoir à Mgr le cardinal que ce n'est pas par ma négligence qu'elle est retardée.

Ma fille vous écrit qu'elle vous portera son argent. Le Père dom Maurice vous écrit, et vous prie de prendre soin de faire faire cette lame de laquelle il écrit à M. le prévôt, lequel je vous prie de faire saluer très-humblement de ma part. Le Père dit que vous lui devez quelque argent et que vous payiez la lame là-dessus. — Je crois que maintenant vous avez vu le marchand de Paris qui vint avec le Père dom Maurice, lequel vous aura remis toutes nos lettres. Ma fille vous prie de faire tenir promptement et sûrement les siennes. Le divin Sauveur naisse, s'il lui plaît, dedans nos cœurs, par un renouvellement et accroissement de son saint amour, auquel, certes, je suis vôtre d'une manière nonpareille. — Jour de saint Thomas.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCLXXXVI

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE LA TRINITÉ

PRIEURE DES CARMÉLITES, A TROYES

Joie de penser qu'au ciel on se reconnaît. — Remercîments de la bienveillance que les Mères Carmélites témoignent aux Religieuses de la Visitation de Troyes.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1633.]

MA TRÈS-CHÈRE ET TRÈS-HONORÉE MÈRE,

Je supplie notre débonnaire Sauveur de faire abonder dans votre âme les délices de son saint amour! Puisqu'il plaît à sa Bonté de me laisser encore dans cette pénible et chétive vie, et m'y donner la consolation de savoir comme votre digne cœur

me continue sa dilection, il faut que je me donne le contentement de vous dire que c'est une douce pensée que celle que la très-sainte foi nous donne, que, dans les délices immortelles que l'incompréhensible bonté de Dieu a préparées à ses enfants, ils se reconnaîtront et se souviendront des particulières consolations et utilités de leurs saintes amitiés. Faites par vos saintes prières, ma très-chère Mère, et celles de vos dévotes Sœurs, que mes ingratitudes ne me privent pas de ce bonheur.

J'ai su par nos bonnes Sœurs qui sont à Troyes, combien de consolation et de profit spirituel elles ont reçu de la faveur que vous leur fîtes de les faire entrer dans votre monastère, et de leur parler avec un cœur tout suave et maternel [1]. Je vous en remercie, et de tant d'autres charités et assistances que votre charité leur fait; aussi certes, sont-elles bien vos filles; et je vous supplie de leur continuer vos bons avis, car je leur mande qu'à leurs besoins elles recourent à vous en toute confiance. Ah! si j'avais encore une fois ce bonheur, combien tendrement nous embrasserions-nous, ma très-chère Mère, et combien de suavité recevrait mon esprit de communiquer en toute sincérité et franchise avec le vôtre! Je ne mérite pas cette grâce. Je demeure d'une affection incomparable, votre, etc.

[1] La Mère Claire-Marie Amaury, désirant faire bâtir un monastère régulier, est-il dit dans l'Histoire de la fondation de Troyes, avait dû sortir pour chercher un emplacement convenable. Celui qu'elle choisit étant situé dans le voisinage des Révérendes Mères Carmélites, elle profita de l'occasion pour aller s'édifier quelques instants auprès de ces saintes Religieuses.

LETTRE MCCLXXXVII

A LA MÈRE ANNE-BÉNIGNE JOQUET

SUPÉRIEURE A NEVERS.

Témoignage rendu à la communauté de Nevers par la Mère Favre.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, décembre 1633.]

J'ai été bien aise de voir par votre lettre, ma très-chère fille, la continuation du bon état de votre maison, sur laquelle je prie Dieu de répandre toujours plus abondamment les grâces de son Esprit. Ma Sœur la Supérieure du faubourg Saint-Jacques [de Paris] en a aussi rendu bon témoignage. Je suis consolée de la sainte édification que vous et toutes vos Sœurs avez reçue de la présence de cette bonne Mère, et des charités que vous me marquez qu'elle a faites à votre sacristie : je suis assurée qu'elle ferait davantage si sa condition le lui permettait, car elle a vraiment un grand cœur quoique très-humble, et qui fait franchement et cordialement ce qu'elle fait.

Pour ce qui est du clos que vous avez acheté, il ne faut qu'un peu de patience, puisque, comme vous me le dites, vous en serez quitte pour un peu d'argent. Je suis bien aise de vous voir dans la résolution de commencer à bâtir, car ce m'est une consolation très-grande quand je vois que les Supérieures ont le courage d'entreprendre de loger leurs Sœurs, et nous voyons journellement que la divine Providence pourvoit toujours le nécessaire à cette générosité. Voilà, ma très-chère fille, tout ce que je vous puis dire maintenant, sinon que je supplie Notre-Seigneur de vous combler, et toutes nos chères Sœurs que je salue cordialement, des grâces et mérites de sa Nativité, vous remplissant des grâces et vertus que ce divin Sauveur nous enseigne dans la crèche. C'est le souhait de celle qui est d'un cœur et d'une affection invariable, ma très-chère fille, votre, etc.

Extraite de la fondation du monastère de Nevers.

ANNÉE 1634

LETTRE MCCLXXXVIII

A MONSIEUR DE COULANGES

A PARIS

Souhaits de bonne année. — Témoignage d'une invariable affection.

VIVE + JÉSUS !

[Annecy, janvier 1634.]

MONSIEUR MON TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

Ne faut-il pas qu'à ce commencement d'année je vous reconfirme l'immortelle résolution et affection que j'ai de vous honorer et chérir parfaitement tant que je vivrai, et toute votre bénite famille, et qu'après avoir présenté à Dieu mes désirs et mes vœux pour le bonheur de tous, je vous les offre aussi, mon très-cher frère? Je le fais de tout mon cœur, vous assurant que mon intention est devant Dieu pour vous souhaiter incessamment les plus riches grâces de son saint amour, et je supplie sa Bonté que mon indignité ne l'empêche pas de m'octroyer ce qu'à votre faveur je lui demande, puisque la Providence n'a mis entre mes mains autre moyen de vous servir, et témoigner le souvenir que j'aurai à jamais des obligations que je vous ai et qui s'accroissent journellement, par le soin et bienfait paternel que votre bonté exerce auprès de notre chère petite orpheline. De vous la recommander, mon très-cher frère, ce serait chose superflue; je prie Dieu seulement qu'Il lui conserve longuement votre sage conduite et celle de ma très-chère sœur, demeurant d'une affection incomparable, etc.

LETTRE MCCLXXXIX

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

SUPÉRIEURE A BESANÇON

Prière de contribuer aux dépenses de la béatification de saint François de Sales, et d'envoyer deux Religieuses à Annecy, pour aider à la fondation du second monastère.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 7 janvier 1634.

Ma très-chère fille,

Je dois la réponse à une des vôtres, ne m'étant pas hâtée de la faire, parce que je n'y voyais rien qui pressât. Je suis néanmoins bien aise de me servir de cette bonne occasion pour y satisfaire, et vous dire que les affaires de notre Bienheureux Père sont en fort bon état. Le Père dom Maurice est ici, qui a apporté la procédure de Paris et d'Orléans, laquelle est fort belle et bonne : il a vu aussi celle d'ici qu'il trouve parfaitement bonne, et les miracles beaux et bien prouvés, ce qui lui en fait espérer une fort bonne issue. Il fait état de partir sur la fin de ce mois, pour s'aller joindre au Père dom Juste à Turin, et, de là, partir pour Rome. Je sais, ma très-chère fille, que votre affection est si entière pour ce Bienheureux Père que vous ne manquerez de bien prier Dieu et faire prier par nos Sœurs, et encore par de bonnes âmes de votre connaissance, afin qu'il plaise à sa Bonté de faire réussir cette bénite affaire bientôt pour sa gloire, ainsi que nous l'espérons.

L'on nous dit que, dès que l'affaire sera à Rome, il faudra quantité d'argent pour en faire les poursuites; c'est pourquoi je vous demande, ma très-chère fille, ainsi que je ferai à tous nos autres monastères, ce que vous pourrez contribuer pour cette sainte œuvre. Je sais que, par la grâce de Dieu, votre maison est assez commode; vous nous ferez savoir ce que Dieu vous inspirera pour cela. Nous avons déjà donné pour ce commencement quinze cents écus, ce qui nous a gran-

dement épuisées, et même n'y aurions-nous pu fournir si nos deux maisons de Lyon ne nous eussent aidées chacune de deux cents écus, lesquelles nous ont promis encore chacune quatre cents livres. Mon désir en ceci est que toutes nos maisons regardent ce qui sera de leur petite portée, et fassent ce que Dieu leur inspirera; car c'est son œuvre, pour laquelle néanmoins il faut user de prévoyance, afin que, faute d'argent, elle ne soit pas retardée; vous me ferez donc savoir votre volonté sur ce sujet, je vous en prie.

Il faut que je vous dise, ma très-chère fille, comme il y a eu ici un bon et honnête homme de votre pays, par lequel nous avons appris beaucoup de vos nouvelles, desquelles j'ai été extrêmement consolée, spécialement de ce qu'il a dit qu'il n'y avait point de maison religieuse dans Besançon qui fût plus aimée, estimée, ni de meilleure odeur que la vôtre; que tout y allait si bien, et pour le dedans et pour le dehors, que l'on en recevait une très-grande édification; que vous avez un Père spirituel si sage, honorable et de bonne réputation, un confesseur si modeste et rempli de piété et de vertus que chacun en est édifié. Vous êtes bien heureuse d'avoir si bien rencontré; car les personnes de telles conditions sont de riches trésors pour nous, d'autant qu'il s'en trouve rarement; aussi, quand Dieu nous en a pourvues, nous devons bien tâcher de les maintenir. Nous en pouvons parler par expérience; car depuis la mort de notre bon et vertueux M. Michel, nous n'avons encore point pu trouver de confesseur qui eût toutes les conditions requises, et nous sommes contraintes de nous servir de la charité des Pères Barnabites pour nos confessions, et de faire dire nos messes à un jeune ecclésiastique de la ville. Cet honnête homme a dit encore que vous aviez acheté une maison où vous faisiez bâtir à force; mais de ceci je ne l'ai pas cru facilement parce que vous ne m'en dites rien, et que vous m'aviez écrit que vous étiez sur le point d'acheter une place.

Je serais pourtant bien aise de le savoir et en quel quartier; car je ne veux pas m'imaginer que ce soit en la maison que vous teniez de louage, à cause des notables incommodités que vous m'aviez écrites, sur lesquelles il me semble vous avoir dit mon sentiment. Nous serons bien aises de savoir où c'est, à votre première commodité; car je suis si consolée quand nos Sœurs les Supérieures font bâtir leurs monastères, que rien plus.

Nous voici maintenant sur les projets de faire une seconde maison en cette ville, pour la retraite d'un grand nombre de bonnes âmes qui la désirent, et nous avons déjà une partie des places pour commencer le bâtiment. Et, ma très-chère fille, puisque vous me dites que Mgr votre archevêque est toujours ferme à ne vous pas donner licence pour faire une nouvelle fondation, si vous nous pouvez faire la charité de nous adresser deux filles de par là qui fussent bonnes et qui eussent chacune deux mille écus de dot, ou plus s'il se pouvait, vous feriez une grande charité pour nous aider un peu à ce commencement; car nous entreprenons cette petite maison sans aucun fondement temporel, ains sur la seule Providence divine. Je vous dis ceci, ma très-chère fille, parce que je sais bien que votre bon cœur fera cordialement ce qu'il pourra, puisque c'est pour une œuvre qui regarde la gloire de Dieu, lequel je supplie, de toutes les forces de mon âme, faire abonder sur vous et sur toutes nos chères Sœurs, que je salue cordialement avec vous, le comble des plus riches trésors de sa grâce, étant, mais de cœur invariablement, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXC

A MADAME LA DUCHESSE DE MONTMORENCY

A MOULINS

Assurance de respectueuse affection. — Les épreuves de cette vie sont des échelons par lesquels Dieu nous fait monter à la bienheureuse éternité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MADAME,

La lettre dont il a plu à votre bonté de m'honorer a tellement touché et attendri nos cœurs, que nous en avons versé quantité de larmes. Nous n'avons rien en notre pouvoir de plus utile à votre consolation, que d'offrir à la divine Majesté la communion générale de cette communauté, afin qu'il lui plaise de vous octroyer, par les mérites de son Fils Notre-Seigneur, les consolations et soulagements intérieurs et extérieurs nécessaires et utiles au bien et au repos de votre âme. Et je vous assure, Madame, que nous ne vous oublierons jamais devant Dieu, et que nous continuerons à faire de fréquentes communions à votre intention, et de prier notre Bienheureux Père de vous impétrer, par la force de ce divin sacrement, les délicieuses et suaves bénédictions et consolations qu'il contient en soi. C'est par ce seul moyen que nous pouvons vous témoigner le singulier respect et dilection que Dieu nous a donnés pour vous, Madame, à qui nous nous sentons autant obligées, que si nous jouissions déjà des effets absolus de votre bonne volonté.

Que si Notre-Seigneur retarde l'exécution de vos saintes pensées et désirs, ne croyez pour cela de lui être désagréable; au contraire, vous devez vous assurer qu'Il le fait pour votre plus grand profit spirituel, afin d'enrichir votre âme d'une constante patience et soumission à la conduite que sa Providence tient sur vous. Vous verrez un jour cette vérité, Madame, que toutes

les afflictions et traverses que Dieu a permis vous arriver en cette vie, seront les échelons par lesquels sa sagesse vous fera monter à la bienheureuse éternité. Vous n'avez donc besoin, ma très-chère dame, que de vous bien abandonner entre les bras miséricordieux de ce très-bon Père céleste, et lui confier le soin de votre personne et de toutes vos affaires, ne vous réservant que celui de lui plaire et de le bien servir, en tout ce qui vous sera possible.

Pardonnez-moi, Madame, si je vous parle avec tant de franchise; certes, le sentiment intérieur que j'ai pour votre consolation m'a poussé ces paroles au dehors. Dieu vous soit favorable en tout et partout, ma très-honorée dame, et vous fasse sentir la grandeur de son saint amour, en remplissant votre cœur, que je supplie encore de pardonner à ma longueur, et de croire que d'une affection incomparable et pleine d'honneur, je suis et serai sans fin, Madame, votre, etc.

LETTRE MCCXCI

A SON ALTESSE ROYALE VICTOR-AMÉDÉE

DUC DE SAVOIE, A TURIN

La Sainte implore son intervention pour l'établissement d'un second monastère à Annecy, et dit que la Règle ne permet pas de dépasser le nombre de trente-cinq ou quarante Religieuses.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Jamais, Monseigneur, je n'eusse osé prendre la hardiesse d'écrire à Votre Altesse Royale, si l'on ne m'en eût pressée, et assurée que sa débonnaireté ne l'aurait point désagréable. C'est pour la supplier très-humblement nous octroyer cette grâce, de faire savoir à Messieurs du Sénat et à ceux de cette ville sa volonté absolue touchant l'érection du second monastère de

notre Ordre [à Annecy]; car, Monseigneur, le Sénat de cette ville n'a pas voulu entériner les patentes qu'il a plu à Votre Altesse Royale nous donner pour cela; sur lesquelles et sur les assurances que le bon Père dom Juste nous a données plusieurs fois de la bonne volonté de Votre Altesse en ce sujet, nous avons acheté au faubourg de La Perrière, par l'avis de Mgr de Genève, des vergers qui sont en très-bon air et spacieux, mais infertiles, pour bâtir le monastère, chose qui n'a pas plu à ceux de cette ville qui nous voulaient qui d'un côté, qui d'un autre, selon les désirs de nous vendre leurs places et maisons. A quoi ne pouvant acquiescer, ils se sont roidis et fait quelque brigue, à ce que l'on dit, pour empêcher le fait de cette bonne œuvre, que je proteste en toute vérité à Votre Altesse Royale, Monseigneur, n'avoir été entreprise que pour la seule gloire de Dieu, en la retraite des filles qui aspirent à la vie religieuse, et pour le soulagement des familles de ce pays, en leur donnant, dans quelques années, deux maisons dans lesquelles elles puissent loger leurs filles, et cela par les dispositions de la divine Providence, qui inspire nos maisons de France et de Bourgogne à nous aider pour le bâtiment. Nous ne désirons pas néanmoins plus ample privilége, pour doter [ce nouveau] monastère, que celui dont il a plu à Votre Altesse Royale de gratifier celui-ci, n'étant, par la grâce de Notre-Seigneur, nullement désireuses de les enrichir des biens périssables de cette vie.

Mgr le prince Thomas se témoigne très-affectionné à l'érection de cette seconde maison, parce que Mgr a vu la petitesse de celle-ci en bâtiments et jardins, et l'impuissance de s'y agrandir; sur quoi Messieurs du Sénat et ceux de cette ville disent qu'il faut donc faire un monastère si grand, que nous y puissions recevoir tant de filles que l'on voudra, et puis faire démolir celui-ci, proposition, Monseigneur, que Votre Altesse Royale jugera être tout à fait inrecevable. Aussi aimerions-nous mieux mourir que d'y acquiescer, puisque ce couvent est la source

et le chef de tout notre Ordre, et qu'il a été consacré par notre saint Fondateur qui l'a choisi pour sa sépulture, et qu'il a planté la première pierre au nom de madame la Sérénissime Infante duchesse de Mantoue. Outre ces raisons, Monseigneur, nous ne pouvons, selon l'ordonnance de la Règle, être en chaque monastère plus de trente-cinq ou quarante Religieuses, au fin plus.

Nous ne disons rien à Votre Altesse Royale des choses que ceux de cette ville ont avancées contre nous, par des requêtes et réponses indignes, parce qu'ils sont en cela très-dignes de commisération et particulièrement de toutes les personnes d'honneur et mieux sensées d'Annecy. Il n'y a [pas] un seul chef qui ne soit palpablement contre la vérité; ce que je ne voudrais pour chose quelconque assurer à Votre Altesse Royale, s'il n'était ainsi.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXCII

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A POITIERS

Tendre intérêt pour le nouveau monastère de Poitiers. — Reconnaissance des bontés dont l'abbesse de Sainte-Croix a comblé les Sœurs fondatrices.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 20 janvier 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce m'a été un grand sujet de louer Dieu de vous savoir si heureusement arrivées à Sainte-Croix [1], particulièrement voyant le grand et bon accueil avec lequel vous avez été reçues de ces

[1] Avant de se retirer dans la maison de louage où devait se faire leur établissement définitif, les Sœurs fondatrices du monastère de Poitiers avaient reçu une généreuse hospitalité dans la célèbre abbaye de Sainte-Croix dont madame de Nassau, princesse d'Orange, était alors abbesse.

dames de Sainte-Croix. J'attends de savoir plus particulièrement votre établissement, bien que je sois très-consolée de voir comme ce commencement a si heureusement réussi. Mais ce qui me contente plus, c'est la bonté de Mgr l'évêque; car, ayant un tel prélat, je vous estime trop heureuses. Vous m'excuserez, s'il vous plaît, si je n'écris pas à madame de Sainte-Croix, car je ne la connais pas; et, outre cela, je suis dans un âge et dans un accablement d'affaires qui m'ôtent tout à fait la force et le loisir de faire toutes les condescendances que je désirerais bien. Mais en celle-ci, ma très-chère fille, vous êtes plus capable que moi pour lui rendre vos reconnaissances, et lui donner toute la satisfaction que sa piété lui saurait faire requérir de vous.

Nous avons fait bien soigneusement la neuvaine que vous nous aviez écrit; Dieu la rende utile à sa gloire et au désir de cette bonne et vertueuse dame. C'est tout ce que je puis dire maintenant, attendant plus amplement de vos nouvelles. Dieu répande sur vous [ses bénédictions] et sur votre chère petite troupe, que je salue cordialement avec vous, et supplie Notre-Seigneur vous combler toutes des plus riches trésors de sa grâce. Je suis en Lui, d'une affection invariable, ma très-chère fille, votre très-humble et indigne sœur et servante en Notre-Seigneur.

Sœur Jeanne-Françoise Frémyot,
Vôtre de tout son cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCCXCIII

A LA MÈRE FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

SUPÉRIEURE A BOURGES

Elle la félicite de son heureuse arrivée à Bourges.

VIVE † JÉSUS !

Annecy, 20 janvier 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce n'est que pour faire la fête de votre bonne arrivée à Bourges, et m'en réjouir avec vous, n'ayant rien à vous dire de plus, d'autant que je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis celle qui m'annonçait votre heureuse arrivée, et la commune consolation que vous avez reçue, ma Sœur la Supérieure de Poitiers et vous, par la cordiale et sainte franchise de vos bons cœurs l'une envers l'autre, laquelle je vous conjure de continuer, et de bien servir cette maison-là, je veux dire avec humilité et une parfaite douceur et patience, et vous verrez que Dieu vous bénira. C'est tout ce que je vous souhaite, n'ayant autre chose à vous dire pour le présent, sinon que je prie Dieu vous combler et toutes nos Sœurs de ses plus saintes et désirables bénédictions, étant du cœur que vous savez que Dieu m'a donné pour vous, ma très-chère fille, votre, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXCIV (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Sollicitude pour la santé de cette Mère. — Contradictions que rencontre la fondation du second monastère d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 20 janvier 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il est vrai certes, je le confesse, que j'ai demeuré un peu longtemps sans vous écrire, mais il faut que vous me le pardonniez, comme je sais que votre bon cœur fera fort franchement; et quand je ne vois rien de nécessaire ni qui presse à écrire, je m'en dispense désormais assez facilement. Vous aurez néanmoins reçu une de mes lettres, que je vous ai écrite il y a quelque temps, et qui est la réponse de toutes les vôtres précédentes, tellement que je ne vous suis redevable maintenant que de la vôtre dernière, en laquelle encore je ne vois rien qui requière réponse, sinon en un point qui me met extrêmement en peine, et c'est que vous me dites que vous êtes devenue fort faible; car j'en voudrais bien savoir la cause, et je vous prie, ma très-chère fille, de me la dire.

Si je ne savais que vous êtes en un lieu où les choses requises à vous faire recouvrer votre première santé ne vous peuvent manquer, je m'empresserais bien fort à écrire que l'on prît tout le soin qu'il est possible pour aider cela; mais sachant que vous les pouvez avoir avec toute facilité, je crois que je n'ai besoin sinon de vous prier de laisser faire ce qui sera jugé nécessaire pour votre soulagement, afin que vous vous puissiez bientôt remettre, s'il plaît à Notre-Seigneur de vous redonner de la santé. Et je vous conjure, ma très-chère fille, d'y aider de votre part, en tout ce que vous le pourrez faire, car je désire bien fort que vous duriez longuement

au service de Notre-Seigneur et de ce petit Institut, auquel vous avez reçu tant de bénédictions de sa main paternelle. Je supplie sa douce Bonté de vous les accroître en cette nouvelle année et à toutes nos chères Sœurs, afin que vous alliez toujours en avançant et faisant le progrès que sa Majesté désire de nous en une si sainte vocation.

Au reste, j'attends toujours quelles bonnes espérances vous nous pourrez donner, au sujet du secours que nous vous avons priée de nous faire avoir pour notre seconde maison, par la réception de quelques filles. Dieu permet que nous ayons des grandes contradictions en ce dessein, de la part des hommes qui en doivent même recevoir beaucoup de fruits, mais cela sans aucune raison; de sorte qu'il est évident que ce n'est qu'une pure contradiction, que Dieu permet pour le mieux et qui se dissipera comme une bouffée de fumée. Il y a quelque chose d'approchant de ce qui se passa au premier monastère de la Mère [sainte] Thérèse; cela me fait voir plus clairement que cette entreprise doit être fort utile à la gloire de Dieu, comme aussi il est très-évident. Je recommande tout à vos prières, et à votre bon et charitable cœur, que le mien salue de toutes ses affections, et toutes nos chères Sœurs, vous souhaitant à toutes les richesses du saint amour du divin Sauveur, fait petit enfant pour nous.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCXCV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Préparatifs pour l'établissement du second monastère d'Annecy. — Affaires de la béatification; prochain voyage du Père dom Maurice à Rome. — Le cœur de saint François de Sales doit être conservé dans un reliquaire bien fermé.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 20 janvier 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Accablée d'affaires, je n'ai su écrire plus tôt à Mgr le cardinal, ni me prévaloir des occasions qui se sont présentées, et maintenant il les faut attendre. Certes, si l'on peut obtenir qu'il agrée le séjour de la petite Sœur M.-Alix, au moins pour encore quelque temps auprès de vous, ce sera une très-grande charité, et vous y devez employer tous ceux que vous penserez avoir quelque crédit auprès de lui. Quant à ce que vous me dites de ma Sœur la Supérieure de Grenoble, vous ne vous en devez pas mettre en grande peine, car la bonne fille est faite ainsi; mais cependant si la petite Sœur vous demeure, il est tout clair qu'il faut qu'elle vous paye sa pension, et moi-même je lui en écrirai, s'il est besoin.

Je vous prie de faire tenir sûrement cette lettre à nos Sœurs de Saint-Étienne; car c'est pour avoir deux cents écus qu'elles doivent donner pour les affaires de notre Bienheureux Père. Nous leur mandons qu'elles vous les fassent tenir au plus tôt, afin que vous nous les envoyiez pour les rendre à Mgr de Genève, de qui nous les avons empruntés pour les donner maintenant au Père dom Maurice. Certes, cette maison est épuisée de ce qu'il a fallu fournir jusqu'à présent; car les écritures sont bien si chères ici, que le Père dom Maurice trouve qu'elles le sont plus qu'à Orléans, et il a fallu refaire, je pense, pour le moins trois ou quatre fois, la

transcription, ce qui nous a levé fort gros; mais aussi le Père trouve qu'elle est maintenant bien en perfection. — Notre Sœur économe écrit un mémoire à la vôtre pour savoir ce que coûtent à Lyon les choses dont nous avons à faire provision. Je vous prie qu'elle nous fasse réponse avant que de rien acheter, afin que nous sachions si nous aurons meilleur marché à Genève qu'à Lyon.

Nous sommes après commencer à pourvoir ce qu'il faut pour notre seconde maison. Nous avons déjà une petite custode que nous leur donnerons : il leur faut encore un petit soleil et un calice; mais je crois que nous leur en prêterons un des nôtres pour le commencement, sinon qu'il plût à la charité de ma Révérende Mère de là-haut [1] et à la vôtre de donner, l'une le calice, l'autre le soleil, pourvu qu'ils ne passent pas chacun vingt écus; mais toutefois certes, pour vous, je vous sais en une certaine nécessité que je ne veux pas que vous donniez rien à cette heure. Au reste, il se présente mille difficultés et empêchements, sans raison ni fondement, pour cette seconde maison; mais cela ne nous étonne pas; au contraire, nous nous consolons en ce que c'est une œuvre de Dieu, et que partant, il faut qu'elle soit contrariée, prenant cela pour un bon signe qu'elle réussira bien. Or, néanmoins nous ne laissons pas d'aller commencer à faire bâtir dès que le beau temps sera venu, et toute cette entreprise est appuyée sur la Providence de Dieu.

Vous avez bien fait d'écrire à M. le commandeur, comme vous me dites; mais moi, je lui vais écrire clairement. J'en ai parlé au Père Binet que vous verrez bientôt, et je pense qu'il n'y aura point de danger que vous lui disiez encore qu'il l'encourage fort, et nos Sœurs aussi, à nous aider pour cette petite maison de laquelle il trouve le dessein fort bon. J'ai été grandement

[1] La Supérieure du deuxième monastère de Lyon, dit de l'*Antiquaille*, allusion joyeuse de sainte de J. F. Chantal à la situation très-élevée de ce monastère. (*Voir la note de la lettre* MCLXI, page 66.)

consolée et satisfaite de lui avoir parlé ; car c'est un Père [le Père Binet] tout d'or et grandement affectionné à l'Institut. Vous verrez nos lettres de communauté et les lui donnerez s'il vous plaît ; il les portera, et elles ne coûteront point de port par ce moyen. — Je ne vous puis encore rien dire des Règles que vous m'avez envoyées, parce que je n'ai pas eu le loisir de les voir ; j'ai seulement vu quelques feuilles du cérémonial pour l'habit, mais je trouve le papier fort gros et chétif.

Je viens de parler au Père dom Maurice, qui est en impatience d'avoir de vos nouvelles, à cause de l'épitaphe qu'il attend de Lyon. Il vous prie de faire en sorte qu'il l'ait au plus tôt ; il en écrit plus au long à M. le prévôt duquel vous saurez ce que c'est. Il est grandement pressé d'avoir cette pièce, parce qu'il a achevé ici ce qu'il y avait à faire, et qu'il n'attend plus que cela pour partir. Je ne sais si c'est bien ce mot d'*épitaphe* qu'il m'a dit, mais enfin c'est la déclaration que font ceux du Chablais, comme c'est notre Bienheureux Père qui a planté la foi catholique en ce lieu-là ; il faut qu'elle soit écrite sur une grande lame de cuivre. Il vous prie tenir main à ce que cela soit bien gravé comme il faut, et dit qu'il vous tiendra compte de ce que vous fournirez pour cela sur l'argent que vous lui devez. M. le prévôt est instruit plus au long de cette affaire. Il attend aussi ses papiers qu'il lui a demandés, dont il est fort pressé de les avoir. Si j'avais loisir, je lui eusse écrit pour l'en prier et presser encore ; car le bon Père est impatient de son départ, ne lui restant rien qui le retarde que cette lame de cuivre et ce reste des papiers de M. le prévôt dont il veut emporter la copie. Je ne vis jamais tant d'écritures ; un cheval sera prou chargé de les porter. — Saluez, mais bien chèrement, M. notre bon prévôt de notre part. Il me tarde qu'il vienne avec ses bénis ouvrages. Faites tenir bien promptement et sûrement au Père de Lizolaz ce paquet. — Je salue chèrement toutes nos bonnes Sœurs, et leur souhaite

les richesses du saint amour du Sauveur très-débonnaire, et à vous, le comble entier de ce pur et saint amour. Je vous prie toutes me bien recommander à la divine miséricorde, certes j'en ai besoin. Je suis vôtre, vôtre en la manière que Dieu sait.

[*P. S.*] Je ne puis écrire à notre Sœur M.-Denise [Goubert]; je la salue et suis bien aise qu'elle soit attirée à l'humilité; je la supplie de s'y plonger entièrement. — J'ai prié le Père Binet de présenter lui-même ma lettre à Son Éminence, car je pense qu'il sera à Lyon quasi en même temps que vous recevrez nos lettres, et il m'a promis de vous aller voir, et de prier encore Mgr le cardinal d'accorder la prolongation du séjour de la petite Sœur M.-Alix à Lyon; car, pour moi, véritablement après son refus, je n'ai pas eu le courage de l'en importuner davantage; mais je me suis contentée de l'en faire prier par sa [révérence].

Au reste, une personne d'honneur et de piété à qui vous avez, il n'y a pas longtemps, fait voir le cœur de notre Bienheureux Père, m'a dit qu'il s'était bien repenti de ne s'être pas préparé pour en prendre une bonne pièce, voyant que vous le laissiez voir avec tant de facilité. Mais si vous continuez en cela, il nous a assuré qu'un jour on vous le changera, ou vous y fera-t-on quelque autre mauvais trait. C'est pourquoi je crois que vous le devriez très-bien faire souder pour jamais, au moins si vous désirez le conserver en son entier; car autrement il est fort à craindre. — Je vous adresse tous nos paquets, et vous prie de leur donner bonne conduite. Je les laisse tous à part, afin que chacun paye son port, selon que vous jugerez. Vous pourrez faire tenir tous ceux d'Orléans à Montargis, Nevers et autres, par le coche; et pour ceux de Paris, si le Père Binet ne part pas sitôt ou qu'il aille bellement, vous les ferez mettre à la poste, parce qu'il y a un paquet pour les affaires de ma pauvre fille. Je joins à celle-ci la lettre que j'écris à M. le commandeur, afin que si le Père Binet ne peut pas porter les autres de Paris, il porte au

moins celle-là; que s'il était parti, donnez-lui une sûre et bonne conduite, car elle est importante, d'autant que je lui demande fort franchement la charité pour la petite maison.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXCVI

A MONSEIGNEUR ALPH.-LOUIS DU PLESSIS-RICHELIEU

ARCHEVÊQUE DE LYON

Très-humbles instances pour obtenir la prolongation du séjour de Sœur M.-Alix à Lyon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Monseigneur,

Jusqu'à ce que j'aie su que l'obédience de la petite Sœur [M. Alix] fût à Lyon, je n'ai osé écrire à Votre Éminence; je le fais maintenant, pour la remercier très-humblement de l'honneur qu'elle daigna me faire de me répondre, et me dire ses considérations touchant le séjour à Lyon de cette petite Sœur. De vrai, Monseigneur, je ne regardai qu'à la nécessité; mais Votre Éminence, qui conduit ses actions avec une profonde sagesse et prudence, me fit voir ce que je n'avais pas considéré, à quoi je me soumis et me soumets de tout mon cœur, avec l'amour et révérence que je dois et veux rendre toute ma vie à vos volontés. Toutefois, je ne puis m'empêcher que je n'espère de Votre Éminence, Monseigneur, quelque prolongation de temps pour le séjour de cette Sœur, en faveur de la très-sainte charité et débonnaireté qui vous animent. Je supplie le divin Sauveur naissant de vous combler des mérites et suavités de sa sainte enfance; et baisant en tout respect vos sacrées mains, je demande en toute humilité votre sainte bénédiction pour cette famille. C'est, Monseigneur, de Votre Éminence, la très-humble, etc.

LETTRE MCCXCVII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Témoignages de reconnaissance. — La paix intérieure est la marque du règne de Dieu dans l'âme. — Affection de la Sainte pour les deux communautés de Paris. Elle propose au commandeur de se rendre fondateur du second monastère d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHÈREMENT BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Non, vraiment vous ne me sauriez faire de meilleures étrennes, ni qui me soient si précieuses, que le renouvellement de vos saintes affections devant la divine Bonté, pour le bonheur de ma pauvre âme. Il me semble, mon vrai très-cher frère, qu'elles me sont un riche trésor et un rempart contre les embûches de mes ennemis. Vous ne sauriez croire la douceur et consolation que m'apporte cette assurance que je vous suis présente à vos prières. Je n'ai pas connaissance que jamais je manque de vous voir particulièrement en la sainte communion, et je n'y veux jamais faillir, me confiant que le mérite de la sainte communion me sera une digne correspondance à la véritable et incomparable dilection que Dieu vous a donnée pour notre Bienheureux Père, et pour sa chère Visitation, et pour moi, ce me semble, en particulier, quoique en vérité j'en sois très-indigne. Il est vrai que, toute chétive que je suis, Dieu a voulu unir mon cœur très-intimement au vôtre, dont je bénirai sa Bonté à jamais.

Vous pouvez donc juger, par cette vérité, la part que j'ai en la consolation de votre heureuse et sainte retraite [1], et de ce

[1] Le commandeur de Sillery, ayant entièrement renoncé au monde et à ses vanités, vivait à Paris même, dans une profonde retraite, tout occupé d'œuvres de piété et de charité.

qu'il a plu à la débonnaireté de notre divin Sauveur de la conduire en telle sorte qu'elle rende sa bonne et suave odeur à la grande gloire de Dieu et à l'édification des gens de bien, et, ce qui est de plus rare, au contentement de messieurs vos parents. O vrai Dieu! mon très-cher frère, que la bonne main de Dieu vous a bien conduit en tout cela ! et cependant je remarque que votre humilité en veut donner toute la louange aux petites prières des Filles de la Visitation, et aux conseils de ces chères Sœurs qui ont le bonheur incomparable de jouir plus particulièrement de votre douce et tant utile conversation et communication; et voilà comme en toutes choses vous augmentez vos richesses spirituelles. Loué soit Dieu de toutes ses miséricordes, et surtout du cœur qu'Il vous a donné, lequel, à mon avis, est bien tout selon le sien très-sacré. En vérité, mon très-cher frère, il est capable, votre bon cœur, de faire fondre les nôtres par son incomparable dilection. L'on voit bien que vous l'avez tirée de l'inépuisable amour du divin Sauveur; car toutes les considérations humaines, ni toute la nature ne sauraient rien faire d'approchant. C'est un don grand et précieux, plus qu'il ne se peut imaginer, que je crois vous avoir été impétré du sein paternel de notre bon Dieu, par la tendresse de l'amour qu'a notre Bienheureux Père pour sa chère Visitation.

Enfin, mon vrai frère, je vous regarde et vous tiens avec un grand sentiment pour l'ange visible et tutélaire de notre Congrégation, grâce que nous ne saurions jamais assez reconnaître envers la divine Providence, ni envers vous, mon tout bon et très-cordial frère; mais je sais que vous ne voulez de nous, sinon que nous soyons fidèles à notre vocation, et que, par ce moyen, nos cœurs soient tous fondus dans le vôtre très-cher. Certes, c'est mon grand désir, et j'en sens l'effet en mon particulier, dont je bénis Dieu. Mais pourquoi vous dire tout ceci, mon très-cher frère, puisque Dieu l'a fait dès le commencement de notre connaissance? Je n'y avais pas pensé en commençant cette lettre;

mais il m'est venu ainsi parce que j'ai le cœur tout plein de ce sentiment, que nulle parole toutefois ne saurait exprimer.

Hélas! il est vrai, mon tout cordial frère, je ne répondis pas à votre lettre précédente distinctement, parce que, quand l'occasion se présenta de vous écrire, elle fut si pressante que je n'eus le loisir que de vous faire un billet; et, chétive que je suis, le temps qu'il fallut attendre une autre occasion, et l'embarrassement d'affaires où j'ai été extraordinairement depuis quelques mois, m'ôta de la mémoire ce que j'y devais conserver; mais vous m'êtes si incomparablement bon, mon très-cher frère, que vous n'avez fait autre jugement du sujet de ce manquement, que celui que je vous déclare en sincérité, ce me semble.

Mais retournons à votre bénite retraite, qui est un effet de la toute-puissante grâce de Dieu : oui, mon très-cher frère, car Lui seul pouvait, avec votre fidèle correspondance, qui est aussi un don de sa bonté, rompre vos liens et surmonter les grandes difficultés qui étaient inévitables dans votre condition; et voilà que sa divine douceur a dénoué vos cordages et aplani vos difficultés en telle sorte que votre passage de l'une des extrémités à l'autre s'est fait quasi sans peine, au moins sans nul ébranlement ni effarouchement d'aucun esprit; ains, ce qui est admirable, avec satisfaction, douceur et approbation de tous, ce qui vous est et doit être à tout jamais un témoignage sensible et véritable du dessein de Dieu sur vous en cette seconde vocation. Et quelle plus grande grâce et consolation pour votre cher et digne cœur, que cette assurance que vous accomplissez la volonté de Dieu, en passant le reste de vos jours en cette aimable et douce retraite?

Au reste, mon très-cher frère, l'état de votre esprit, que vous me représentez si naïvement dans votre lettre, est incomparablement meilleur et plus solide que si vous vous fondiez en douceurs et sentiments de grandeur de courage. Il est impossible que dans un si grand changement la nature ne soit étonnée; mais cette

paix intérieure, cette constante fermeté en Dieu et ces lumières, quoique minces, qui assurent l'âme sans aucun discours, de sa fermeté et stabilité en l'état où Dieu l'a mise, sont des marques infaillibles du règne de Dieu en vous, et qui donnent une grande espérance que sa Bonté vous veut mettre dans une voie de pureté et simplicité excellente et tout intellectuelle. C'est pourquoi je pense, mon tout très-cher frère, que vous ne sauriez mieux faire que de retrancher, tant qu'il vous sera possible, toute réflexion; et, au lieu de vous occuper en de grandes considérations, *regardez Dieu et le laissez faire,* c'est une parole de notre Bienheureux; car ce divin Sauveur étant l'unique objet de vos affections et prétentions, et le seul soulas de votre cher et bien-aimé cœur, vous trouverez en Lui tout ce qui vous sera nécessaire; surtout il est besoin qu'en ce commencement vous fassiez simplement cette pratique, elle fortifiera votre partie supérieure et accoisera les étonnements de la nature. Mais, mon très-bon et très-aimé frère, vous saurez mieux faire ceci, que je ne le sais pas dire; mais votre humilité et mon affection me donnent confiance de vous dire tout ce qui me vient.

Je suis consolée, plus qu'il ne se peut dire, de la bonne rencontre que vous avez faite de ces dévots ecclésiastiques. Cette conversation sainte sera bien selon le goût de notre Bienheureux : il n'approuvait pas tant que l'on vécût dans des grandes solitudes; mais que la retraite fût accompagnée d'un bon règlement des actions et exercices journaliers qui se doivent pratiquer dans la maison, et que l'on eût aussi quelque emploi pour l'exercice de la charité extérieure envers le prochain, comme de visiter quelques malades et personnes affligées. Or, quand vous m'aurez dit ce que vous dessignez [avez dessein] de faire, par le menu, en cette bénite retraite, cela m'ouvrira l'esprit, et il me viendra peut-être tout plein de choses en mémoire de ce que j'aurai entendu de notre Bienheureux, lesquelles vous pourront être utiles à votre dessein. Que si Dieu me rend digne

de pouvoir contribuer quelque chose à votre consolation, croyez, mon très-cordial et très-cher frère, que je le ferai de grand cœur; car cette douce Bonté me donne un si grand amour pour votre précieuse et chère âme, que je ne saurais avoir contentement comparable à celui de faire quelque chose qui vous soit agréable et utile à votre consolation. Mais, bon Dieu! aussi combien est-ce que votre cher et digne cœur m'y oblige. Après celui de notre Bienheureux, il n'en sera jamais un semblable pour la Visitation. Je supplie ce grand Saint qu'il nous impètre la grâce d'y correspondre, selon son esprit et son désir.

J'ai toujours aimé chèrement et estimé notre maison de la ville [le 1er monastère de Paris], et l'on sait bien céans qu'entre toutes celles de France, elle, et celle de Bellecour de Lyon, tiennent le premier rang dans mon [cœur]. J'ai tant d'occasions de le leur conserver, qu'il m'est avis que chose quelconque ne saurait jamais m'en faire déprendre; mais votre si tendre affection à me recommander cette bénite maison portera, Dieu aidant, un effet extraordinaire. Oui, je le vous assure, mon vrai et très-cher frère, et j'en crois tout le bien que vous m'en dites sans aucun doute; car je connais les deux Mères et les tiens pour deux solides piliers de la Visitation, surtout ma très-chère Angélique; je sais aussi le grand nombre de bonnes et vertueuses et capables filles dont cette famille est composée. — Il est vrai que je ne fais jamais attention de parler de nos maisons que l'on ne m'en donne sujet. La Mère de Moulins m'écrivait dernièrement beaucoup de bien des deux maisons de Paris, mais bien différemment, quoique fort savamment, car elle me les dépeignit fort distinctement. De celle de la ville, elle n'oublia rien des bonnes remarques qu'il y avait à faire. Je lui répondis courtement qu'elle avait très-bien jugé, et que j'admirais comme, en un si petit séjour, elle avait pris une si entière et véritable connaissance de ces maisons, lesquelles je voyais et savais être telles.

C'était tout dire, sans rien tenter; car, mon très-cher frère, je n'ose pas dire à chacun toutes mes pensées, comme je vous les dis. Il faut que je prenne garde à ne point donner de jalousie ni de refroidissement, ains que j'entretienne, par témoignage d'un amour égal, la bonne intelligence et confiance qui ont toujours régné entre nous, et que j'aie encore égard à la paix des cœurs. Si j'étais auprès de vous, j'en dirais bien davantage. Me voici quasi à la fin de mes quatre pages, et toutefois mon cœur n'a pas tout dit, tant il a de plaisir et de consolation à vous parler dans cette parfaite confiance.

Mon tout bon et cordial frère, vous verrez, par ma précédente, comme je vous dis franchement que je veux que vous ayez part à notre petite maison, parce que c'est une œuvre de Dieu purement entreprise pour sa gloire au bien des âmes qui y sont appelées, et pour un secours charitable à ce pauvre pays, où je désire que notre saint Père, d'ici à quelque temps, ait deux maisons pour y recevoir, Dieu aidant, les filles pour rien; car aussi bien les meilleures dots ne sont quasi rien et accablent les parents. Et je dis à l'oreille de votre cœur que, quand Dieu me donna cette résolution d'entreprendre ce dessein, je n'avais vue quelconque d'aucun secours humain de notre côté ni de nos maisons; et quand Mr de Genève m'en parla, je lui répondis que Dieu pourvoirait au temporel, que l'œuvre était sienne. En vérité, il m'a suffi de connaître que c'était sa volonté; et les traverses qui sont grandes m'y donnent plus de courage. Mais, mon très-cher frère, combien pensez-vous que j'aie ressenti la pensée que Dieu vous donne pour ce dessein? et n'est-ce pas un véritable effet du soin que la divine Providence en a, et que cette œuvre sera toute sienne? Cela est sans nul doute, ce me semble.

Or, je vous ai déjà écrit que je désirais que vous vous missiez devant Dieu, pour entendre en ce sujet sa volonté, afin qu'elle soit notre règle en toutes choses. Et parce que notre Bienheu-

reux Père a dit que d'être fondateur d'une maison religieuse était l'œuvre de plus grand mérite qui se puisse faire, je désire, mon très-cher frère, que vous le soyez de cette bénite maison de charité, sans que toutefois vous y employiez de grandes sommes d'argent, cela n'étant pas nécessaire, mais seulement ce que Dieu vous inspirera en toute liberté, sans beaucoup incommoder vos affaires. Mais, voyez-vous, mon vrai frère, il faut faire ainsi; car ce ne sera pas le plus ou le moins que Dieu regardera, mais cette ancienne et cordiale affection de le glorifier, en procurant et facilitant la retraite de plusieurs bonnes âmes qui le serviront en pureté et sainteté tant que le monde durera, moyennant sa miséricorde. Et m'est bien avis que la sainte joie que je reçois au fond de mon cœur, de vous voir fondateur de cette bénite maison, ne procède nullement de l'espérance du secours temporel qui en proviendra, mais d'une pure dilection qui répand en mon âme une certaine consolation de vous voir ce bien, et que le tout soit à la pure gloire de Dieu et à l'accroissement de vos richesses spirituelles.

Il faut que je vous dise encore ceci : que quand il me tomba en l'esprit de vouloir que vous eussiez part à ce bon œuvre, ce fut si hors de temps et d'occasion, ayant alors d'autres choses en l'esprit, que j'en fus comme surprise et y vis je ne sais quoi, qui me fit penser que c'était inspiration de Dieu. Or, comme j'ai inclination que vous y contribuiez, j'ai aussi répugnance d'accepter les deux mille écus que nos Sœurs de la ville [de Paris] nous offrent; car il me semble qu'elles ne pourraient faire cela sans s'incommoder. Je le dis à Mgr de Genève, qui me dit qu'il les fallait accepter en faveur de la pauvreté du pays, et des grandes richesses qui se peuvent acquérir à Paris. Cela certes me répugne plus que je ne saurais dire, et voudrais me contenter des témoignages de leur véritable et cordiale affection et charité, que j'estime plus que tout l'argent du monde : voyez, mon très-cher frère, comment cela se pourra

accommoder. Je sais qu'il n'y a qu'un cœur et qu'une âme entre vous et elles; car, moi, à cause de ce que me dit Monseigneur, je n'ose refuser absolument : il est ravi, ce bon seigneur, de notre dessein.

Au reste, il m'est venu un peu d'appréhension, que dans cette retraite vous ne veuilliez vous charger de quelques nouvelles austérités : non, je vous en supplie, mon très-cher frère, ne le faites pas, et que rien ne manque, s'il vous plaît, de tout ce qui est requis à votre âge et à la délicatesse de votre complexion, à votre soulagement, et encore aux choses requises à la bienséance de votre condition. Il m'est venu de vous dire cela, et je le fais tout simplement. [*La fin de la lettre est illisible.*]

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCXCVIII

A SAINT VINCENT DE PAUL

A PARIS

Estime pour M. de Sillery. Elle le recommande à son zèle.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 11 février [1634].

Mon très-honoré et cher Père,

Ah! que votre cœur m'est bon et paternel, et, comme je veux croire pour ma consolation, très-fidèle à me continuer son cher souvenir devant la divine Bonté, car j'en ai un extrême besoin dans l'âge et le tracas où je suis. Louée soit éternellement la divine Bonté des miséricordes qu'il lui plaît de répandre sur les âmes, par la douceur sainte et efficace de l'esprit de son fidèle et vrai serviteur, notre très-saint Père. Car il est vrai, je le confesse avec vous, mon très-cher Père, que l'esprit de notre très-digne et vrai frère et père [M. de Sillery], certes,

s'est pris dans ses filets; et je ne crois pas qu'aucune autre main que celle de ce Bienheureux l'eût pu conduire si sagement, si suavement, ni si fortement qu'elle a fait dans cette retraite si exacte, que le voilà dans une absolue séparation du monde, avec l'édification et consolation de tous, et qui plus est, à la très-grande gloire de Dieu et consolation de sa chère âme; et certes à l'utilité, honneur et consolation des Filles de la Visitation, qui lui ont des obligations infinies. Surtout nos chères Sœurs de la ville sont privilégiées d'un grand bonheur de l'avoir si près d'elles. Ah! Dieu nous fasse la grâce de correspondre fidèlement à la sincère amitié et entière charité qu'a ce bon seigneur pour nous! Je vous puis assurer, mon très-cher Père, que je l'aime, l'honore et le révère de toute l'étendue et les forces de mon âme. Je vois que maintenant vous faites plus de séjour à Paris. Eh! mon Dieu, ayez bien soin de cette chère et digne personne, et ne lui permettez pas une vie trop sévère ni trop austère; je sais qu'il a grande confiance en vous. Il me semble que je m'endurcis avec l'âge.

Il faut finir pour aller à ce béni parloir. Mon très-cher Père, Dieu vous rende de plus en plus selon son Cœur! Priez fort sa Bonté qu'il me fasse miséricorde, afin qu'avec notre Bienheureux Père, et vous tous, nos chers amis, je le puisse louer éternellement. *Amen.*

Mon très-honoré Père, je suis de cœur votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chartres.

LETTRE MCCXCIX

A MONSIEUR DE COULANGES

A PARIS

Condoléances sur la maladie de madame de Coulanges; neuvaine pour son soulagement. — Tendresse de la Sainte pour sa petite-fille.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Mon Dieu! Monsieur mon très-cher frère, que votre lettre m'a vivement touché le cœur! les larmes m'en sont venues aux yeux, voyant la grandeur de l'affliction où est ma pauvre très-chère sœur, et la vôtre, en conséquence de celle de toute votre bénite famille. Hélas! il est vrai, notre bon Dieu afflige ordinairement ceux qu'Il aime, qui sont les très-chers enfants de son éternelle élection, parce qu'Il leur veut faire mériter par patience et souffrance sa bienheureuse éternité, où toutes nos larmes seront essuyées. Mon très-honoré et très-cher frère, vous êtes sans doute de ce nombre; car il me semble que Dieu a toujours mêlé les prospérités qu'Il vous a données de beaucoup de traverses et de travaux. D'une façon ou d'autre, devant le trépas de notre très-chère fille, vous eûtes beaucoup de plaisir et de contentement, et voilà que Dieu a fait retourner les afflictions; béni soit son saint Nom! et c'est ma consolation de voir que vous regardez en tout cela la bonne main de Dieu et la baisez avec une amoureuse soumission, quoique douloureuse. Enfin, il faut passer cette misérable vie le plus doucement et saintement qu'on peut, parmi les divers travaux qu'elle fournit.

Je supplie la divine Bonté d'être votre force et votre consolation, et qu'il lui plaise de donner à ma pauvre et très-chère sœur les soulagements intérieurs et extérieurs que sa sagesse connaît lui être utiles pour le plus grand bien de sa chère âme. Si par mon sang et martyre je la pouvais soulager en son mal,

et vous, en vos douleurs de cœur, croyez, mon très-aimé frère, que j'en fournirais de grand cœur tout ce qui en serait requis et en mon pouvoir.

Nous commençâmes, dès le lendemain que nous eûmes reçu vos lettres, sa neuvaine qui finira demain; le bon Père dom Maurice en dit les messes. Je l'entends et communie journellement à cette intention; mais, avec toute l'attention et affection qui m'est possible, je la recommande à la douceur de notre très-bon Dieu et à notre très-bénin Père; car j'ai un grand désir que cette âme soit soulagée, pour plusieurs raisons qui me touchent au cœur, entre lesquelles celle de l'éducation de notre chère petite tient un bon rang. Hélas! mon très-honoré frère, que de résignations et de dépouillements il faut faire en ce monde! mais aussi, les faisant pour Dieu, sa divine douceur est si grande qu'Il nous est tout en toutes choses. Vous me consolez bien des nouvelles que vous me dites de cette petite orpheline [1]. Qu'elle sera heureuse si Dieu vous conserve et ma pauvre très-chère sœur, pour lui continuer votre sage et pieuse conduite! C'est la vérité que j'aime cette enfant, comme j'aimais son père, et tout pour le ciel. Je me réjouis de la grâce qu'elle aura de communier à Pâques. J'en aurai bien mémoire, et je prie Dieu qu'à cette première réception de notre doux Sauveur il lui plaise de prendre une si entière possession de cette petite âme, qu'à jamais elle soit sienne. Que je vous suis obligée en cette petite créature! Notre-Seigneur en sera votre récompense, je l'en supplie du fond de mon âme, et de faire abonder en la vôtre toute bonne, et en celle de ma pauvre sœur, les saintes consolations de son saint amour, auquel je serai sans fin de tout mon cœur, votre, etc.

[1] Marie de Chantal, plus tard marquise de Sévigné.

LETTRE MCCC

A LA MÈRE JEANNE-AGNÈS PROVENCHÈRE

SUPÉRIEURE A MAMERS [1]

Une Supérieure ne doit pas exiger de toutes ses Religieuses une égale perfection. — Tout en usant de charité dans la réception des sujets, n'en point admettre qui ne soient bien appelés de Dieu : marques auxquelles on peut reconnaître cet appel.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634]

Ma très-chère fille,

Jésus soit notre guide et notre unique vie en ce monde, notre gloire et consolation éternelle en l'autre! Je vous supplie de demander à sa divine Bonté cette grâce, et ne lui demandez aucune autre chose de cette vie pour moi; car je ne souhaite, sinon que sa seule et très-sainte volonté vive et règne absolument en moi; je vous désire le même bien, et à toutes nos chères Sœurs. Mon Dieu! ma fille, qu'il m'a fait grand bien de recevoir de vos nouvelles, et d'entendre l'état de votre maison, et les bénédictions saintes que Notre-Seigneur y répand : il faut nous attacher invariablement à sa sainte conduite en toutes choses. Donnez bien cet esprit à nos chères Sœurs; car c'est celui de leur aimable vocation, dont la pratique les conduira à la très-sainte et nécessaire humilité et douceur de cœur.

Vous avez eu un peu d'exercice en votre commencement:

[1] Sœur Jeanne-Agnès, professe de Nevers, était une de ces âmes profondément humbles que sainte J. F. de Chantal estime plus précieuses et plus rares qu'un riche trésor. Aussi la Mère P. J. de Monthoux, qui dès le noviciat de cette fervente Religieuse avait fondé sur sa vertu de grandes espérances, la choisit pour coopératrice dans l'établissement du monastère de Blois. Quelques années plus tard, la généreuse vocation de mademoiselle d'Avoust ayant déterminé une nouvelle fondation à Mamers, Sœur Jeanne-Agnès y fut envoyée en qualité de Supérieure avec cinq autres professes de Blois. La cérémonie de leur installation se fit le premier dimanche de l'Avent (29 novembre 1633), « comme pour montrer que cette maison était destinée à honorer l'humilité et la vie cachée du Sauveur en la crèche ». Au monas-

cela vous profitera et donnera de l'expérience pour d'autres occasions, pour vous faire ajuster votre zèle à ce qui se peut, selon le temps et les dispositions des filles, lesquelles ne marchent pas toutes d'un même pas. Il faut que la Supérieure conduise chacune selon son attrait et la portée de son esprit. Certes, il est impossible que dans le commencement des établissements l'on puisse, avec peu de Sœurs, observer tout ce qui se pratique dans les maisons formées. — Je loue votre intention d'avoir voulu prendre la première fille de votre établissement pour l'amour de Dieu, et d'avoir, pour cette considération, un si grand support autour d'elle. Oh! néanmoins, ma fille, il se faut tenir ferme dans la volonté de Dieu, qui nous est signifiée par nos Règles, et se garder bien de l'admettre à la profession, si elle n'a pas les qualités requises, ains il faudra la renvoyer, et en prendre une autre en sa place, qui la puisse occuper dignement à la gloire de Dieu et au profit particulier de son âme. Ainsi la bonne volonté que vous avez de faire cette charité sera toujours accomplie. J'approuve bien que l'on patiente et fasse tout ce qui se pourra pour lui conserver la grâce que vous lui avez faite, puisque même vous me dites qu'elle aime sa vocation, qu'elle a le cœur bon, et qu'elle fait des essais de son amendement. Ces trois choses sont de bonnes marques; mais la plus certaine, c'est, si vous voyez que l'amendement

tère de Mamers comme à celui de La Châtre, le gouvernement de la Mère Provenchère fut comblé des grâces les plus signalées. Le Sacré-Cœur, devançant en sa faveur l'heure de ses grandes manifestations, lui révéla des secrets ineffables. « Pendant ces amoureuses communications, dit-elle plus tard par obéissance, Il imprima dans mon âme l'amour des souffrances, et me mit dans une telle disposition, que, hors de Lui seul, tout est pour moi peine et douleur. Les satisfactions de cette vie ne me sont plus rien. Il n'y a plus pour moi que Jésus!... » Cette vierge fidèle comptait cinquante-huit ans de vie religieuse, quand Celui qu'elle avait uniquement aimé sur terre la couronna dans le ciel.

(*Année Sainte,* IX[e] volume.)

qu'elle fait, et l'amour de sa vocation procèdent d'une vraie crainte de Dieu, et du désir de lui plaire, et si, lorsqu'elle a failli, elle s'humilie, confessant franchement son défaut, et en est marrie pour le respect de Notre-Seigneur : car si elle a cela, certes encore qu'elle fît quelque échappée par-ci par-là, je ne lairrais de la recevoir. J'ai été parfaitement consolée de votre boiteuse ; il faut bien garder cette fidélité à Dieu et aux volontés et intentions de notre Bienheureux Père, de ne refuser jamais les infirmes quand elles ont les dispositions de l'esprit convenables. La Providence divine en enverra beaucoup de bien faites de corps.

Quant à votre particulier, ma fille, observez inviolablement ces trois points suivants : tenez-vous si bien et si fidèlement auprès de Notre-Seigneur, que vous puissiez puiser en son sein la lumière et la force dont vous avez besoin ; ne vous relâchez jamais de vos exercices et observances, sinon quand la vraie charité et nécessité vous le dicteront ; en troisième lieu, ayez pour maxime de faire votre gouvernement avec esprit d'humilité, de douceur et support. Et vous assurez que, faisant de la sorte, Dieu conduira lui-même votre famille par votre entremise, et y verrez reluire ses grâces et miséricordes, ainsi que de tout mon cœur je l'en supplie. Votre, etc.

LETTRE MCCCI (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AGNÈS DE BAUFFREMONT

A BESANÇON

C'est par l'épreuve que Dieu prépare les âmes à de grandes grâces.

VIVE ✝ JÉSUS !

Annecy, 25 février 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

La bonté de Dieu est si grande envers nous que, quand Il nous veut départir des grâces plus particulières, c'est alors qu'Il nous prévient aussi par de plus grandes difficultés, et les

âmes qui sont si heureuses que de demeurer fermes dans la confiance et soumission qu'elles doivent avoir à son bon plaisir gagnent entièrement le Cœur de sa divine Bonté, qui se plaît et se dilate à répandre sur elles les effets de sa grâce et de ses miséricordes. Louez son infinie Bonté, ma chère fille, de la paix et du repos d'esprit duquel vous jouissez maintenant dans votre sainte vocation, l'esprit de laquelle, pour dire la vérité, est tout d'amour et de suavité, et plein de vrais moyens pour s'y perfectionner. Je ne manquerai pas d'offrir votre bon et cher cœur à notre Bienheureux Père, lequel, comme je crois, l'a déjà reçu et offert à Notre-Seigneur; car il ne se peut pas que ce Bienheureux n'aime tendrement une âme qui aime si parfaitement son Institut et tout ce qui en dépend, comme vous faites, et particulièrement encore la sainte maison d'Annecy, de laquelle je vous offre tous les cœurs et le mien en particulier, vous assurant qu'il vous aime et vous chérit très-sincèrement, vous souhaitant de plus en plus l'abondance des grâces célestes, et avec cette affection, je demeure de cœur entièrement, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Ornans.

LETTRE MCCCII

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

SUPÉRIEURE A BESANÇON

La Sainte se réjouit de la fondation de Champlitte. — Générosité de la Mère Michel à céder de ses Religieuses pour favoriser le second monastère d'Annecy et celui de Crémieux.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 25 février 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Hier, 24 février, j'ai reçu les vôtres du 24 janvier, lesquelles nous ont été rendues fort fidèlement, mais non par votre messager, car nous ne l'avons point vu. Nous vous écrivons mainte-

nant par la voie de Dijon, et vous envoyons des lettres pour nos Sœurs de Lorraine. Je vous prie de leur donner une bonne et sûre adresse, pour les faire tenir à celle des maisons pour laquelle vous rencontrerez plus tôt une sûre occasion. Je vois par votre dernière lettre comme votre fondation de Champlitte s'en va être résolue, dont je me réjouis [1]. Nous vous envoyons votre obédience de Mgr de Genève, ainsi que vous l'avez désirée, pour y conduire les Sœurs. Je suis consolée que vous ayez tant de bonnes filles; car, en ayant un si bon nombre, il ne faut pas craindre d'en épuiser la maison, puisqu'il vous en reste encore trois avec les conditions requises pour le gouvernement. Il faut pourtant avoir un grand soin de bien choisir celles que l'on envoie aux fondations, afin qu'elles soient vraiment bonnes, puisqu'elles doivent être comme les pierres fondamentales, qui doivent donner l'esprit de leur vocation à toutes celles que Dieu associera à elles.

Je passe à votre première lettre, ma très-chère fille, par laquelle votre bon cœur me témoigne, avec tant de franchise et de cordiale affection, sa bonne volonté pour contribuer aux frais de béatification de notre Bienheureux Père, que vraiment j'en ai le cœur touché, voyant l'ouverture de cœur avec laquelle vous m'en dites vos petites pensées, à quoi je ne puis rien ajouter, sinon que j'accepte de tout mon cœur les deux cents écus que vous offrez, me confiant en Notre-Seigneur que si la plupart de

[1] La fondation de ce monastère eut lieu le 13 mars 1634. Voici dans quels termes en parle la Mère de Chaugy : « Madame la marquise de Berghen, ayant hérité d'une succession très-opulente, pour en rendre actions de grâces à Dieu, résolut de faire bâtir un monastère à l'honneur de la Sainte Vierge. L'on poursuivait alors l'établissement de notre maison de Champlitte, ce qui lui donna la pensée d'employer sa bonne volonté pour ce même établissement, et d'en rendre sa chère petite, fondatrice. » Celle-ci, qui, sous le nom de Sœur Claire-Françoise de Cusance, a laissé une si douce mémoire dans l'Ordre de la Visitation, était à peine âgée de treize ans et portait le petit habit au monastère de Besançon. « Elle partit avec les Sœurs

nos maisons en donnent autant, ainsi qu'elles me le font espérer, cette sainte œuvre ne demeurera pas en arrière faute d'argent. Nos bons Pères qui sont destinés à cette poursuite, sont partis avec les procédures. Nous leur avons donné seize cents écus, sans les frais de leur voyage jusqu'à Turin, et les écritures qui nous ont coûté ici ce que nous ne saurions dire. C'est pourquoi il nous faut continuer à amasser une autre mise, afin de ne demeurer pas dépourvues.

Mais, ma très-chère fille, votre bon cœur n'a pas seulement touché le mien en ce sujet, mais encore en la charité que vous nous voulez faire pour la petite maison, de nous donner deux de vos professes avec chacune mille écus de dot. Certes, ma très-chère fille, j'accepte de tout mon cœur ce parti, et avec d'autant plus de joie et de confiance que je vois que cette offre part du cœur. Il ne me reste en ceci qu'à vous supplier de les choisir un peu à mon goût; car je sais que vous le connaissez et que vous avez un peu d'envie de le contenter, parce que vous m'aimez toujours un peu comme votre bonne vieille mère, qui vous aime et vous chérit aussi de toutes les affections de son cœur. Pour les autres trois, si vous leur pouvez faire jusqu'à huits cents écus de dot, vous les pouvez envoyer avec les deux de la petite maison, et nous en ferions la charité à nos pauvres Sœurs de Crémieux, qui en ont bon besoin, et encore à nos autres maisons par ici, puisque vous avez beaucoup de bons sujets

le 8 mars 1634, lesquelles, à sa considération, furent reçues avec grand honneur : les magistrats les visitèrent en corps, adressant leur harangue à la petite fondatrice, lui offrant leur soumission, comme à leur dame. Tant de louanges lui couvrirent le visage d'une innocente rougeur, dont sa beauté naturelle fut fort accrue, laquelle, jointe à sa rare modestie et à la sagesse de sa réponse, fit dire à M. d'Andelot qu'il était difficile de croire que ce fût plutôt une fille que l'Ange gardien des Religieuses, paraissant sous cette forme, et un autre saint Raphaël qui les eût accompagnées dans ce voyage. »

(*Vies de IX Religieuses de la Visitation*, par la Mère de Chaugy.)

pour les remplacer, lesquels même vous pourront porter de meilleures dots encore, que de huit cents écus, avec leurs meubles. Mais je vous prie, ma très-chère fille, de bien choisir et les unes et les autres, afin que vous nous envoyiez de bonnes filles, lesquelles pourtant vous ne ferez pas venir avant Pâques, parce que nous sommes si [encombrées] que nous ne saurions où les loger; mais soudain après Pâques elles seront les bienvenues, parce qu'en ce temps-là nous prétendons, moyennant la grâce de Dieu, de commencer notre seconde maison.

Pour ce que vous me dites, si je trouverais bon que vous donnassiez encore de vos Sœurs à nos Sœurs de Saint-Amour, ou à d'autres de nos maisons, je laisse cela à votre liberté et à la leur. Je vous dis toutes mes pensées, ma très-chère fille, parce que je sais bien que vous le voulez ainsi. Dieu, par son infinie bonté, veuille répandre sur vous et sur toute votre chère famille que je salue cordialement avec vous, l'abondance des plus riches trésors de sa grâce. C'est le souhait de celle qui est, mais de cœur et d'affection, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCIII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Elle le remercie de ce que, par ses libéralités, il se rend fondateur du second monastère d'Annecy. — L'humilité attire l'Esprit de Dieu dans nos cœurs.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MON TRÈS-HONORÉ PÈRE,

Je n'ai point de termes assez forts pour vous exprimer notre gratitude des excessives bontés que continuellement vous nous faites paraître, par des effets d'une libéralité magnifique. Le

dessein que Dieu vous a donné de nous assister et secourir en notre besoin, n'est-ce pas une preuve manifeste que Dieu gouverne votre cœur, et le porte lui-même aux œuvres qui regardent sa plus grande gloire et le soulagement des personnes qui l'aiment et s'abandonnent aux soins de son amoureuse Providence? Vous ne voulez pas être connu ; mais Dieu voit le cœur de celui qui a fait le don, et accepte son offrande très-agréablement. Il faudra donc prier pour le fondateur inconnu aux hommes, mais qui ne peut être caché à Dieu et à son fidèle serviteur, notre saint Fondateur.

Oh! que c'est un don précieux que ce sentiment de votre bassesse [1]! la suavité de son parfum embaumera non-seulement votre cœur de mille suavités, mais y attirera toutes sortes de bénédictions et le Dieu même des bénédictions, lequel ne repose son Esprit que sur l'humble de cœur. Et il faut bien que vous croyiez fermement, avec cette sainte et humble confiance, que Celui qui a mis dans votre âme un si solide fondement, a dessein d'y élever l'édifice d'une accomplie sainteté, pourvu que vous coopériez fidèlement à ses attraits. Je ne vous puis exprimer combien je vois votre état précieux devant Dieu, qui vous fera tenir tout reposé et accoisé dans le dessein éternel de son adorable et douce Providence, comme un des plus chers enfants de son amour.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Le commandeur de Sillery se préparait alors par une retraite de dix-huit jours à la réception des Ordres sacrés, qui lui furent conférés au commencement du Carême de cette année 1634.

LETTRE MCCCIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Madame de Toulonjon vient de quitter Annecy. — Sœurs proposées à l'élection de Crémieux.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 24 février [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous écris ce billet et toujours sans loisir, pour vous prier que vous ayez soin de donner une sûre et prompte adresse à ces lettres pour Paris, parce qu'elles sont pour les affaires de ma fille, laquelle vous en écrit aussi. Elle est enfin partie ce matin et a laissé nos pauvres Sœurs pleines de larmes de la voir si touchée quand il a fallu se séparer; c'est la vérité que c'est bien le meilleur cœur et des meilleurs esprits et jugements que l'on ne saurait guère voir. Enfin certes, elle est fort aimable en la disposition où elle est présentement.

Puisque vous avez vu la lettre que j'ai écrite à Crémieux, vous aurez bien sans doute connu ce que j'avais effacé en disant mon sentiment de notre Sœur [Marg.-Élisabeth] Sauzion, qui était, que je ne croyais pas qu'elle leur fût propre [pour y être Supérieure]; mais je m'en retranchai et les renvoyai à vous, comme elles ont fait. Elles ne veulent pas attendre l'Ascension pour leur élection [1], et veulent que nous leur proposions des Sœurs fortes de corps et d'esprit. Nous ne leur nommons pas celles qu'elles veulent, parce que nous ne nous en pouvons défaire; mais nous leur en proposons pourtant deux que je pense leur être les plus propres, surtout l'une, car elle les a déjà servies, et c'est notre Sœur F.-Emmanuelle de Nouvery, puis je les laisse faire; car certes nous ne pouvons faire autre chose

[1] La Mère Claude-Agnès Daloz était décédée le 8 février.

que cela. Je vous prie de les toujours bien conforter, puisque vous êtes leur si proche voisine et qu'elles ont particulier amour et confiance pour vous.

Je ne sais [ce] que vous voulez dire par cette dévote compagnie que vous marquez qui vient ici avec tant de jubilation; car nous n'en avons point vu et j'en suis bien aise, parce que nous avons prou d'autres affaires sans cela. — Vraiment, je ne contenterai pas votre curiosité à vous dire ce grand dessein pour la gloire de Dieu, parce que mon Supérieur m'a défendu de le dire. Et pour les difficultés de la petite maison que Dieu veut qui se fasse, je vous les dirai une autre fois à loisir, quand elles seront un peu *dévidées*. — Au reste, il s'en faut bien garder de donner votre fondation de Bordeaux à la Mère de Moulins; car elle n'a pas de Sœurs pour une ville si importante; il faut supporter les humeurs et les petites menées de cette bonne Mère-là, et toujours bien aimer votre pauvre vieille, et bien prier pour elle qui est toute vôtre en vérité.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Compassion pour les épreuves de la communauté de Riom. — Charitable offre de la Supérieure de Besançon. — La présence de la Mère P. J. de Monthoux est nécessaire à Blois.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 28 février 1634.

Seigneur Jésus! ma très-chère fille, que voilà de terribles histoires que celles que vous me dites! Mais j'espère que ces choses-là n'arrivant point par aucun défaut de votre maison, vous n'en serez nullement responsable devant Dieu, et partant

vous ne vous en devez point affliger, ains prendre le tout en patience, comme venant de la main de Dieu; car vos Sœurs s'avançant en la vertu et tâchant d'être fidèles à sa divine Bonté, en marchant dans l'exacte observance et avec l'esprit d'oraison et de recueillement, il faut espérer que cela réparera tout, et attirera les bénédictions de Notre-Seigneur sur votre maison, en sorte qu'Il fera abonder la consolation là où a abondé la tribulation : c'est mon désir et de quoi je le supplie de toutes les forces de mon âme. Vous avez une bonne assistante et une bonne directrice qui vous pourront bien soulager en votre charge. Pour ce qui est de votre temporel, de vrai, j'ai une extrême compassion de vous savoir toujours tant dans la nécessité, et d'autant plus que nous nous voyons dans l'impuissance de vous pouvoir assister; car nous avons mille peines à rouler, nous étant épuisées pour fournir à la dépense des affaires de notre Bienheureux Père; et, outre cela, nous voici engagées dans l'entreprise d'une seconde maison en cette ville, ainsi que vous l'aurez appris dans la lettre que notre communauté a écrite à la vôtre. Cela est une nouvelle charge; mais l'œuvre étant de Dieu, nous nous confions pleinement qu'Il pourvoira à ce qui sera requis pour la faire réussir à sa gloire.

Notre Sœur la Supérieure de Besançon nous a écrit que sa maison était abondante en bonnes filles de grande vertu et exacte observance; que, si nous voulions, elle pourrait donner de leurs bonnes professes en quelques-unes de nos maisons, avec leur dot de sept cents écus. Mandez-nous si vous voulez que nous vous en procurions quelqu'une; nous en faisons venir deux ici, pour aider à faire notre petite maison. — Eh! mon Dieu, ma très-chère fille, que vous me dites là une bonne parole, et qui m'a consolée, que vous tâchez de faire en sorte que la charité et la raison dominent entièrement sur toutes vos inclinations, et que votre esprit est plus supportant qu'autrefois. Croyez, ma très-chère fille, que vous vous en trouverez bien.

Faites bien toujours ainsi, je vous en conjure, et ayez en tout une grande patience et profonde confiance en Dieu, et vous verrez que sa Bonté vous assistera et que tout ira bien. — Je crois bien que vos infirmités ne vous permettent pas de faire eaucoup d'oraison ; mais ces ferventes aspirations que vous faites fréquemment suppléent très-abondamment à ce défaut de ne pouvoir guère faire d'oraison. Hélas! je le voudrais bien, ma chère fille, que nous eussions la consolation de vous revoir encore une bonne fois ; car c'est la vérité que nous pourrions mieux tout dire de vive voix que par écrit; mais je ne vois pas grande apparence à cela. J'espère que notre bon Dieu nous réunira toutes dans sa bienheureuse éternité, et là nous aurons tant de suavité que cela nous fera oublier tous les travaux et peines que nous aurons eus en cette chétive vie.

Vous avez bien fait d'accepter le Père Charles pour Père spirituel; car, portant le titre de vicaire général, il n'y a point de danger en cela, et vous n'eussiez pu le refuser, outre que les Pères de l'Oratoire sont de certains prêtres qui dépendent absolument de l'évêque. — Pour ce qui est de ma Sœur [P.-Jéronyme de Monthoux], il y a longtemps que je suis avertie de tout ce qui s'est passé en la maison où elle est, et je sais aussi que, grâce à Dieu, les choses y vont mieux maintenant. Je ferais conscience de la retirer, et je ne sais pas même si nous le pourrions faire, à cause que Mgr de Chartres en a fort grande estime, et, si je ne me trompe, il ne désire pas qu'on l'ôte de là. Et, outre cela, n'y ayant plus qu'un an, dès l'Ascension qui vient, jusqu'à la fin du terme de celle qui est en charge; je crois que ma Sœur Paule-J. sera réélue là, parce que la Mère de maintenant, quoiqu'elle soit fort bonne, n'a pas néanmoins beaucoup de capacité pour le gouvernement, de façon que ce serait faire tort à cette maison-là d'en retirer ma Sœur Paule-J. — Voilà votre lettre répondue, ma très-chère fille. Hélas! il faut que je répète que les choses qui sont arrivées

chez vous me font frémir; mais j'ai confiance que si cette bourrasque est bien employée, elle attirera de grandes bénédictions sur vos âmes et sur votre maison; c'est mon désir, et j'en supplie notre bon Dieu de toutes les forces et affections de mon cœur qui est entièrement tout vôtre et sans réserve.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCVI (*Inédite*)

A SON ALTESSE ROYALE VICTOR-AMÉDÉE

DUC DE SAVOIE, A TURIN

Recours à la bienveillance du prince au sujet de la fondation du second monastère d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 28 février 1634.

Monseigneur,

Nous avons tant d'expérience de la bonté et clémence de Votre Altesse Sérénissime envers nous, qu'avec toute confiance nous la supplions encore très-humblement de nous protéger puissamment pour l'érection de cette seconde maison de la Visitation, en cette ville, qui est en vérité, Monseigneur, un dessein de Dieu, entrepris pour sa seule gloire et le bien des âmes et du pays. Que si nous y avions autre intention, ou connaissance du moindre [préjudice] pour le prochain, je proteste en toute simplicité à Votre Altesse, que nous aimerions mieux mourir que de le poursuivre. Il plaît à la divine Providence de permettre à quelques-uns de cette ville de se roidir contre cela et d'avancer derechef, par une nouvelle requête, des choses autant éloignées de la vérité que celles qu'ils dirent dans leur première réponse; mais nous espérons en la bonté de Dieu, qui dissipera bientôt tous ces empêchements et traverses, par l'entremise de l'autorité et piété de Votre Altesse, Monseigneur, ainsi qu'en toute humilité nous l'en supplions derechef,

au nom de notre doux Sauveur, de sa très-sainte Mère et de notre Bienhereux Père.

Nous avons pris un peu d'alarme sur le voyage que Votre Altesse va faire à Thonon, craignant, Monseigneur, que si cette affaire n'est conclue avant son départ, elle ne soit retardée pour longtemps, ce qui nous ferait beaucoup de préjudice, car enfin toute notre confiance après Dieu est en Votre Altesse, Monseigneur, à laquelle nous souhaitons, du fond de nos âmes, les plus riches et précieuses bénédictions du divin amour, demeurant en tout respect et soumission votre très-humble, très-obéissante et très-obligée servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Gênes.

LETTRE MCCCVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE DE MONCEAU

SUPÉRIEURE A AIX EN PROVENCE [1]

Reconnaissance pour la part qu'elle prend aux frais de béatification de saint François de Sales. — Encourager de ses conseils la Supérieure de Draguignan. — L'abandon entre les mains de sa Providence est la disposition que Dieu exige des Filles de la Visitation. — Il ne faut pas aller à Grasse si on ne promet d'observer les formalités requises. — Estime de la Mère Balland. — Fondation de Toulon.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 12 mars [1634].

MA TRÈS-CHÈRE ET BONNE FILLE,

Certes, ce que vous voulez contribuer, pour les affaires de la béatification de notre Bienheureux Père, est au-dessus de vos forces; c'est pourquoi il en faut aussi attendre quelques béné-

[1] Nièce de la Vénérable Mère de Châtel, Sœur M.-Françoise de Monceau sembla hériter du zèle et des vertus de cette grande Religieuse. Sainte J. F. de Chantal, qui l'avait admise au noviciat de Chambéry en 1624, applaudit l'élection qui lui remettait la conduite du monastère d'Aix en

dictions extraordinaires. Mon Dieu! ma chère fille, qu'il m'est avis que ce Bienheureux reçoit un grand contentement dans le ciel de voir la bonté, cordialité et franchise avec laquelle les maisons de la Visitation, et la vôtre en particulier, veulent contribuer de tout leur petit pouvoir à ce qu'il reçoive au plus tôt l'honneur qui lui est dû en la terre, par sa béatification. Certes, votre bon cœur et celui de vos chères Sœurs montrent bien leur affection envers ce Bienheureux, en cette occasion; et, pour moi, je vous assure que j'en ai reçu une grande consolation. Mais je ne veux pas pourtant que vous donniez davantage que les six cents livres, avec les quatre cents du vœu pour être préservées de la peste, et encore est-il requis que vous

Provence (1633). Voir multiplier les provisions pour secourir les malheureux, trouver à propos des sommes inattendues, être préservées de dangers imminents : telles sont les faveurs miraculeuses par lesquelles Dieu récompensa la jeune Supérieure d'une charité sans bornes ni limites. Cette charité brilla surtout dans la direction des âmes qui semblait être son élément : elle savait merveilleusement aider, exciter, corriger ou soulager, selon l'attrait de la grâce, et surtout inspirer le désir de cette vraie vie surnaturelle, qui laisse à Dieu plein pouvoir de réaliser sur ses faibles créatures les desseins de son éternelle sagesse.

La Mère M.-Françoise procura les fondations de Toulon et de Grasse, et en 1663 répondit aux instances des princes de Monaco, désireux d'établir en leur ville les Filles de saint François de Sales. La princesse Charlotte-Catherine de Grammont, élevée au second monastère de Paris, l'accueillit avec une joie digne du pieux souvenir qu'elle conservait à ses anciennes maîtresses. A la faveur d'une si haute protection, tout prospéra dans cette maison naissante, où dans la suite plusieurs personnes de la cour se consacrèrent au Seigneur. Après trois ans, la fervente Supérieure fut rappelée à Aix pour y seconder les vœux de mesdames Martinozzi et Mancini, sœurs du cardinal Mazarin. Ravies de ses vertus, elles avaient résolu, dès l'année 1653, de l'attirer en Italie par le moyen d'une fondation. D'imprévues circonstances ayant fait ajourner ce projet, la Vénérable Mère de Monceau eut le mérite de tout préparer pour l'établissement, mais non la joie de recueillir le fruit de ses labeurs. Son voyage à Modène sembla être le prélude du grand voyage de l'éternité, qu'elle accomplit le 12 août 1669. (*Année Sainte,* VIIIe volume.)

nous mandiez si ces quatre cents livres n'ont point été destinées à quelque dévotion particulière, comme à faire faire quelque tableau ou chose semblable; ou si, en faisant le vœu, l'on eut dessein de nous laisser en liberté d'employer cet argent où nous verrions être expédient pour les affaires de notre Bienheureux Père. Je vous prie de le bien savoir de nos Sœurs et puis le mander, afin que nous suivions bien l'intention pour laquelle le vœu a été fait, car cela se doit. C'est pourquoi nous voudrions bien que, quand nos maisons font des vœux, elles nous laissassent en liberté d'employer ce qu'elles donnent où il serait jugé à propos pour notre Bienheureux Père. Vous pouvez envoyer votre argent à Grenoble chez nos Sœurs, si, comme je le pense, les plaideurs qui vont là vous en peuvent donner quelque bonne commodité. Et en le mandant à nos Sœurs, il faudrait leur dire que, par l'entremise de M. de Granieu, elles le fissent tenir à nos Sœurs de Chambéry, sinon que vous pensiez de pouvoir trouver une commodité plus sûre pour le mander à nos Sœurs de Lyon; je vous laisse faire comme vous jugerez plus à propos.

Pour ce qui regarde ma bonne Sœur la Supérieure de Draguignan [1], je n'ai pas souvenance qu'elle se plaigne de rien que de n'avoir pas une Sœur pour la seconder au noviciat; mais ma Sœur M. C. de Passier n'est pas propre pour cela. Je lui ai déjà bien écrit à cette chère Supérieure, sur l'avis qu'elle me demandait, lequel serait mieux d'acheter une place vide pour bâtir, ou bien des maisons. Rien ne les pressait de se bâtir si tôt, puisqu'on nous avait dit qu'elles étaient si bien logées. Je lui en écrirai bien encore, bien que quelquefois on perd des occasions d'acheter en un temps que l'on ne peut pas recouvrer quand l'on veut, et je pense que c'est pour cela qu'elle parlait d'acheter un lieu pour se bâtir, à cause qu'elle nous mandait

[1] La Mère-Anne Marguerite de la Luxière.

qu'il se trouvait de fort belles places vides à vendre et à fort bon prix. C'est une âme humble et craintive, et qui est pour suivre un bon conseil en ce sujet si vous le lui faites donner, et faites-le hardiment, ma chère fille, car elle en fera profit; et je lui ai mandé qu'elle ait en vous une entière confiance et ouverture de cœur, pour s'y adresser en tous ses besoins. Et si vous la connaissiez jusqu'au fond, vous l'aimeriez comme votre propre cœur, je m'en assure.

Vous ferez bien de ne point aller à Grasse, que ces Sœurs ne vous désirent et que l'on ne promette d'observer les formalités requises, selon que je les dis à M. le prévôt. Je le crois certes, ma chère fille, qu'il vous fera grand bien et à la chère Sœur M.-Marguerite [Balland] d'être un peu longtemps ensemble. Il faut que je vous avoue que je sens une tendresse toute particulière pour cette chère fille, et que j'en ai bonne espérance; mais j'eusse voulu qu'elle eût été un peu plus longtemps sous l'aile de la Mère; mais elle fera fort bien. — Ma très-chère fille, vous faites très-bien de faire manger du beurre aux Sœurs qui sont de ce pays, et je vous prie que vous-même ne vous priviez pas de ce dont vous faites jouir les autres; mais voyez-vous, ma fille, je veux être crue, puisque je suis la vieille grand'mère, qui vous chérit d'une dilection très-particulière. — Puisque vos Supérieurs et vos Sœurs conseillères désirent que vous alliez conduire celles qui iront à Toulon, il y faut condescendre puisque même cela sera utile à vos Sœurs [1]. J'écrirai donc à Mgr votre bon prélat selon votre désir; mais, ma chère fille, je m'en

[1] Le monastère de Toulon, établi le 25 mars 1634, eut pour première Supérieure la Mère Marthe-Angélique de Margates, professe d'Aix ainsi que ses compagnes. « Elles étaient toutes filles d'une vertu exemplaire et animées de l'esprit de notre saint Fondateur, qui, grâce à Dieu, s'est toujours conservé dans la maison, où il s'est fait de continuels miracles pour la subsistance de la communauté, qui a toujours été dans une grande pauvreté. » (*Histoire inédite de la fondation de Toulon.*)

vais en un âge où il ne faut plus guère me procurer de telles commissions. — Nous vous remercions très-cordialement de vos provisions de Carême; je voudrais que nous eussions le moyen de correspondre à cette charité en vous envoyant quelque chose de ce pays, mais encore nous y faut-il aviser pour quelque jour, et faut que ma Sœur la Supérieure de Chambéry nous donne quelque bonne adresse pour cela, afin qu'entre elle et nous, nous vous puissions mander quelques provisions, que vous ayez peine à recouvrer là.

Ma toute chère fille, la disposition de votre chère âme est celle que je désire, ou plutôt que notre Jésus veut de toutes ses vraies Filles de la Visitation : qu'elles se délaissent sans se regarder au soin de la divine Providence, s'y reposant entièrement, et faisant avec paix et douceur ce que cette même Providence leur présente dans chaque occasion. Dieu ne requiert de nous que cette fidélité. Ma fille, sa douce Bonté vous tient de sa sainte main; je le supplie de vous conduire au moins dans les voies de son pur amour et toutes nos Sœurs, que je salue avec vous et me recommande affectueusement à leurs prières. Je salue aussi M. le grand vicaire et votre bon confesseur, non pour requérir de leurs lettres, mais pour obtenir d'eux leur saint souvenir devant Dieu. Faites fort prier pour les affaires de notre Bienheureux Père, que je supplie nous rendre toutes ses vraies et très-humbles Filles.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Marseille.

LETTRE MCCCVIII (*Inédite*)

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRY

Désir de prévenir un nouveau procès.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 24 mars [1634].

MONSIEUR,

Il me semble que notre bon Dieu se plaise à faire naître des occasions pour employer la charité qu'Il vous a donnée pour les Filles de la Visitation, et par ce moyen accroître toujours les obligations qu'elles ont à votre bonté; car voilà M. l'avocat Fichet, lequel ne se contentant pas de l'arrêt rendu par le souverain Sénat contre MM. de la Ravoire et Descostes, au même sujet que celui pour lequel nous agissons contre lui, s'est porté appelant de la sentence que MM. du conseil du Genevois ont rendue en notre faveur, ensuite, comme je pense, dudit arrêt et de la justice de notre cause. Vous savez, Monsieur, combien il est important, pour le repos de nos maisons, que les parents de nos Sœurs nous fassent jouir sans conteste des dots qu'ils nous promettent pour elles, quand elles ont fait profession, comme a fait très-légitimement notre Sœur M.-Thomassine Fichet. C'est pourquoi, avec toute l'humilité et affection de nos cœurs, nous recommandons cette affaire à votre bienveillance paternelle, pour en obtenir l'exécution au plus tôt qu'il se pourra, parce que je crois que nous pouvons encore avoir un arrêt favorable, comme la justice de notre cause nous le fait espérer, que cela arrêtera tous ceux qui, par ci-après, voudraient troubler nos monastères pour ce sujet.

Nous avons écrit fort au long à M. Fague tout le procédé de M. Fichet, par lequel vous pourrez savoir comme il ne prétend que de nous tirer à des longueurs extrêmes, comme déjà il a

fait dès plusieurs années, sous prétexte d'accord et autrement, et même que nous avions traité avec lui à notre perte, mais la nécessité où nous étions d'argent nous le fit faire. Et voilà qu'il nous a manqué de parole, voulant, au lieu d'argent comptant qu'il nous avait promis, nous donner une obligation sur laquelle tout de même il nous faudrait plaider; outre que nos amis d'ici nous disent qu'il nous sera tout à fait utile d'avoir encore un arrêt, après lequel nous ne laisserons pas de traiter avec toute sorte de douceur avec lui quand il nous donnera de l'argent, car de prendre des papiers, l'on nous assure, et Mgr de Genève même, que nous n'en aurons jamais rien que par procès, qui est tout ce que nous craignons et fuyons plus que chose quelconque, après le péché.

Je prie Dieu, Monsieur, qu'Il soit votre récompense de tant de bien que nous recevons de votre bonté, et qu'Il répande sur votre digne personne et celle de madame votre femme et de tous vos chers enfants les plus riches trésors de ses grâces. Dans cette affection, je vous demeure invariablement, Monsieur, votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCCIX

A LA MÈRE MARIE-ÉLISABETH GUÉRARD

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE LYON [1]

Reconnaissance pour une offrande faite en faveur du second monastère d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 30 mars [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

En lisant votre chère lettre, je voyais clairement la véritable correspondance de votre tout bon et cher cœur à ces paroles toutes cordiales, par lesquelles vous me témoigniez si naïvement

[1] « Sœur M.-Élisabeth Guérard, fille de qualité, de grand mérite et de beaucoup de vertus (disent les anciens *Mémoires*), avait passé sa jeunesse à

la suavité et grandeur de votre toute sincère dilection envers moi. Mon Dieu! que cela répand et remplit mon âme d'une sainte consolation! Il faut bien dire que c'est la bonne main de Notre-Seigneur qui lie ainsi étroitement nos cœurs; car je vous assure, ma très-chère fille, que je me sens si jointe à vous, et si cordialement et intimement affectionnée à votre sainte communauté, que je n'ai point de paroles capables de l'expliquer. Dieu nous rende immortelle cette sainte dilection, et récompense par l'abondance de son saint amour le don et l'aumône que ce même amour vous inspire de faire en faveur de la petite maison d'Annecy. Je vous supplie, ma très-chère fille, d'offrir ma cordiale reconnaissance et notre très-humble remercîment à toutes nos chères Sœurs, qui y ont contribué si franchement leur bonne volonté et consentement. Je les salue toutes très-chèrement, comme mes filles très-aimées et de cœur.

Ne soyez en souci pour le secret : il sera gardé soigneuse-

la cour de France. En 1622, elle accompagna les deux reines à Lyon. La veille du jour qu'il fallait retourner à Paris, elle vint aux flambeaux solliciter une place à la Visitation de Bellecour et y trouva saint François de Sales. Le B. évêque, après avoir ouï sa confession générale, jugeant qu'une personne dont la foi savait mépriser si généreusement les faveurs de la fortune n'avait pas besoin d'autres épreuves, lui donna l'habit huit jours après, prêcha la cérémonie, et lui défendit de jamais s'excuser lorsqu'on la voudrait employer aux charges de la Religion..... » Sœur M.-Élisabeth était en effet richement douée de toutes les qualités qui font les grandes Supérieures : on s'en prévalut pour lui confier en 1627 la fondation du second monastère de Lyon, qu'elle gouverna pendant neuf ans avec beaucoup de zèle. En 1638, un ordre de l'archevêque, Mgr du Plessis-Richelieu, l'obligeait à rentrer dans sa maison de profession, pour y sécher les larmes causées par le départ de la Mère de Blonay. La prudence de la Mère Guérard gagna tous les cœurs et fit renaître le calme et la paix. En 1641, elle établit à Lyon un troisième monastère de son Ordre, et, quelques années plus tard, alla contempler au ciel l'aimable Saint qui lui avait ouvert ici-bas le paradis de la vie religieuse. (*Histoire de la fondation du premier monastère de Lyon.*)

ment. La très-chère Sœur de Bellecour ne m'en a pas dit un mot, ni moi à elle. Dieu soit notre unique amour. Je suis en Lui, vôtre, sans aucune réserve. Il soit béni. *Amen.*

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Nouvelles des poursuites faites pour la béatification de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 7 avril 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà la réponse de ma Sœur la Supérieure de Marseille; vous la lui ferez donc tenir bien sûrement. Je lui mande qu'il suffira qu'elle donne deux cents écus pour ce coup, parce que les Pères en ayant emporté près de dix-huit cents, je ne pense pas qu'ils aient besoin si tôt d'argent. Au reste, vous êtes admirable à demander des nouvelles des affaires de ce Bienheureux, et ces Pères ne font que d'arriver à Rome. Nous leur avons envoyé la lettre de Mgr de Bourges qui porte la réponse de Mgr le cardinal-nonce, touchant ce Décret qui interdit toute poursuite de béatification de cinquante ans. Dame! il faut bien prier Dieu pour cela; car l'on aura de la peine à le vaincre. — Ce papier sur lequel M. Cœursilly veut imprimer le Coutumier est assez bon; mais je n'ai pas le loisir à cette heure de penser à cela. Vous nous envoirez donc les six paires d'Heures par quelque voiturier, quand la commodité s'en présentera. Elles ne valent pas plus de trente sols, le papier en étant fort chétif. Pour ce qui est de la lame, certes Mgr de Genève ne sait [ce] qu'on en fera, car on ne la pourra ni faire venir, ni l'appendre à notre église; c'est pourquoi il aurait bien voulu qu'on l'eût

faite d'argent, puisqu'elle devait tant coûter; car elle en serait plus belle et plus portative, et ne nous aurait pas coûté davantage. Mais c'est grand cas que je ne me suis jamais pu bien faire entendre en cela, ni faire qu'on se tînt au marché de M. le prévôt, qui ne revenait pas à ce qu'on la fait valoir.

Mon Dieu! ma fille, certes je n'ai nul loisir que de rire d'une lettre que je viens de faire écrire à notre Sœur de Châtel, sur son attelage de chevaux et de charrettes, qu'elle nous vante tant qu'elle peut pour notre petite maison. Vous en aurez des nouvelles quand j'aurai loisir d'écrire sa grande lettre. Cependant certes, je vais vider mon esprit tant que je pourrai pour passer cette sainte semaine avec Notre-Seigneur, s'il m'en fait la grâce. Il soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXI

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Affiliation à l'Ordre de la Visitation.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Monsieur et notre très-cher frère,

Puisque Dieu vous a rendu un si bon et dévot fils de notre Bienheureux Père, et que vous désirez d'être associé à sa petite Congrégation, nous vous y admettons de tout notre cœur, en tant que nous le pouvons, afin que désormais vous soyez participant de tous les biens qui se feront dans notre Congrégation de la Visitation, bénissant Dieu qui vous a donné ce désir pour notre consolation et utilité spirituelle, nous confiant en votre bonté que vous nous ferez participantes de vos saints sacrifices et bonnes œuvres, offrant journellement à la divine Majesté

toutes vos petites filles et sœurs de la Visitation, et particulièrement, selon votre promesse, celle qui est de cœur, votre très-humble fille en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXII

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE, A ALONNE

Encouragement à bénir la volonté divine dans les afflictions qu'elle nous envoie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Votre lettre, ma très-chère fille, a grandement touché mon cœur de le voir dans une si sensible douleur. A la vérité, vos afflictions sont grandes, et les sujets en sont pénétrants, les regardant selon les choses de cette vie; mais si vous éleviez votre considération au-dessus des choses basses et caduques qui n'ont point de durée, pour regarder la bienheureuse éternité, où sont les grandeurs et consolations infinies, vous seriez toute pleine de douceur parmi les accidents de cette mortalité, et vous vous réjouiriez de voir en lieu d'assurance ceux que vous regrettez. Mon Dieu! quand serons-nous un peu attentives à ces vérités de la foi? Quand sera-ce, ma chère fille, que nous savourerons la douceur de la volonté divine en tout ce qui nous arrivera, n'y voyant que son bon plaisir, qu'Il nous départ avec un amour égal et incompréhensible tant ès prospérités qu'ès adversités, le tout pour notre mieux? Mais, misérables que nous sommes, nous convertissons en poison les remèdes que ce grand médecin nous applique pour guérir nos maladies. Ne faisons plus de la sorte; mais, comme enfants obéissants, soumettons-nous amoureusement à la volonté de notre Père céleste, et correspondons à ses desseins, qui sont de nous unir plus

intimement à Lui par le moyen des afflictions; et faisant ainsi, Il nous sera tout, et nous tiendra lieu de frère, de fils et de mari, de mère et de toutes choses. Prenez donc bon courage, et vous fortifiez par ces considérations. Je supplie Notre-Seigneur qu'Il vous donne la connaissance des riches trésors que sa bonté enclôt dans les afflictions reçues de sa main.

A LA MÊME

Conseils pour vivre chrétiennement dans le veuvage [1].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous désirez voir en écrit mes intentions sur vous, les voici donc en suite. La plus forte affection que j'aie, c'est que vous viviez en vraie veuve chrétienne, avec la modestie aux habits, aux actions et surtout aux conversations, desquelles il est tout à fait requis que vous bannissiez les jeunes hommes vains et mondains; autrement, ma très-chère fille, quoique, par la grâce de Dieu, je tienne votre vertu pour inébranlable et que j'en sois assurée plus que de moi-même, si est-ce qu'elle serait ternie et sujette aux divers jugements du monde, si vous receviez telles personnes en votre maison et vous plaisiez en leur compagnie. Je vous prie de me donner créance en ceci, pour votre honneur et le mien et pour mon repos. Je sais bien, ma très-chère fille, que l'on ne peut bonnement vivre en ce monde sans quelques contentements; mais croyez-moi, ma mie, que vous n'en trouverez point de solide, sinon en Dieu, en la vertu et aux soins

[1] Ces conseils avaient été donnés verbalement par sainte J. F. de Chantal à madame de Toulonjon, lors de son séjour à Annecy, où elle vint passer quelques mois aussitôt son veuvage; mais à la prière de sa fille, la Sainte les lui mit par écrit, afin qu'elle pût les relire souvent et se conformer plus fidèlement à ses maternelles et pieuses recommandations.

justes et raisonnables que vous devez prendre en l'éducation de vos enfants, et au gouvernement de leurs biens et de votre maison; si vous en voulez prendre ailleurs, vous aurez mille angoisses de cœur et d'esprit, je le sais bien. Je ne rejette pas les légitimes contentements qui se peuvent tirer, par forme de divertissement, aux conversations honorables de personnes vertueuses, ni les visites qui se peuvent faire de telles personnes, bien qu'il soit plus raisonnable de les faire plus rarement en la condition où Dieu vous a mise. Enfin, ma très-chère fille, il faut, pour la gloire de Dieu en vous, pour l'honneur et l'amour que vous devez à la mémoire de votre tant cher mari, pour la conservation de votre propre réputation et pour l'édification de votre fille, qui sans doute se moulera sur vous, que vous contraigniez un peu vos inclinations et les soumettiez à Dieu, à la raison, à votre utilité, à celle de vos chers enfants, et encore pour la bienséance de votre naissance et condition et la consolation de vos proches. Vous serez fort aidée pour cela, ma très-chère fille, si vous suivez fidèlement les petits exercices de piété dont nous avons parlé et que je vais ici marquer.

Premièrement, à votre réveil du matin, pensez à cette toute présence de Dieu, et remettez entre les mains de sa Bonté votre cœur et tout votre être; puis regardez brièvement le bien que vous pouvez faire le jour, et le mal que vous pouvez éviter, surtout en vous abstenant du défaut auquel vous êtes le plus sujette, et vous résolvez qu'avec la grâce de Dieu vous ferez le bien et éviterez le mal. Vous levant, étant descendue de votre lit, ou sur votre lit même, mettez-vous à genoux, adorez Dieu du profond de votre âme, remerciez sa Bonté pour tous les bénéfices et grâces qu'Il vous a faits; car, si vous y pensez un peu, vous verrez que ses miséricordes vous ont environnée et qu'Il a eu un soin spécial de vous, ce qui doit bien toucher votre cœur, lequel vous lui offrirez derechef avec vos résolutions et toutes vos affections, pensées, paroles et œuvres que vous

ferez ce jour-là, en union de l'offrande sacrée que notre divin Sauveur fit de soi-même sur l'arbre de la croix, et lui demanderez sa sainte grâce et assistance pour votre conduite ce jour-là, puis prendrez sa sainte bénédiction, celle de la Sainte Vierge, de votre bon Ange, et de vos saints protecteurs, en les saluant par une simple inclination de cœur et révérence intérieure. Tout cet exercice se peut faire en l'espace de deux *Pater* et *Ave, Maria;* puis habillez-vous diligemment.

Tant qu'il vous sera possible, oyez la sainte messe tous les jours, le plus attentivement et dévotement que vous pourrez, avec quelques saintes considérations, selon qu'il est enseigné à Philothée ; si vous ne la pouvez entendre réellement, entendez-la spirituellement, ainsi que le même livre le dit, qui doit être votre cher livre et votre guide spirituel. Or, soit pendant la sainte messe, si vous ne pouvez mieux, ou en quelque autre temps et lieu retiré, faites tous les matins environ un quart d'heure d'oraison cordiale, vous mettant devant Dieu ou à ses sacrés pieds, ou à ceux de la très-sainte Vierge, comme une fille devant son père ou sa chère mère, et vous entretenez avec leur divine Majesté avec une humble confiance filiale, soit par l'entremise de quelque mystère, ou bien selon le besoin que vous aurez présentement et que l'esprit vous dictera. Finissez toujours par un grand désir d'aimer Dieu et de lui plaire, avec un renouvellement de vos saintes résolutions et invocation de sa grâce. Surtout tâchez d'avoir une pure intention en tout ce que vous ferez et d'offrir souvent vos actions à Dieu, retournant fréquemment votre esprit à sa Bonté, par des saintes affections, selon qu'Il vous suggérera ou que votre cœur vous le dictera.

Lisez tous les jours un quart d'heure ou demi-heure dans quelque livre dévot, surtout dans Philothée. Devant le souper, étant un peu retirée, ou en vous promenant, remettez-vous entre les mains de Dieu, par quelques saintes aspirations. Faites un examen avant que vous coucher ; et, prosternée devant Dieu,

adorez-le, remerciez-le, offrez-lui votre âme et l'invoquez. Et, si vous pouvez, ajoutez les litanies de Notre-Dame, faisant répondre vos filles. Communiez au moins tous les premiers dimanches du mois et les bonnes fêtes qui y écherront, comme celles de Notre-Dame et les grandes fêtes de Notre-Seigneur, le jour de saint Joseph, auquel je désire que vous soyez dévote.

Et pour fin, ma très-chère fille, tâchez de pacifier vos passions et de les ranger, avec vos inclinations, sous la loi de la raison et de la sainte volonté de Dieu; car autrement vous n'aurez jamais que trouble et perturbation en votre âme. Mais si vous êtes si heureuse que de recevoir avec douceur et patience les afflictions et contradictions de cette vie, que Dieu permet ou envoie aux enfants de son élection éternelle, pour leur bien et acheminement en sa glorieuse béatitude, assurez-vous, ma très-chère fille, que vous commencerez dès cette vie à goûter quelque chose des délices de la bienheureuse éternité de gloire; mais il faut avoir le cœur bon envers Dieu et l'aimer souverainement en tous les effets de son bon plaisir, et préférer, par une sainte obéissance, sa divine volonté à toutes nos volontés, désirs et inclinations. Dieu, par sa douce bonté, nous octroie cette grâce, ma très-chère fille; je l'en supplie incessamment et de tout mon cœur, qui vous aime uniquement et de toute l'étendue de ses affections. *Amen.*

Conforme à une copie authentique gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Affaires concernant madame de Toulonjon.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 11 mai [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous prie de donner une sûre et prompte adresse à cette lettre de Mgr de Bourges, parce qu'elle est importante pour les affaires de ma fille qui me témoigne, en ses dernières lettres, n'être guère contente de ce que vous avez mandé son argent à M. l'abbé [de Saint-Satur] son beau-frère, parce qu'il le lui consomme tout là; et de quatre mille écus qu'il a reçus pour elle, il lui mande qu'il lui en a seulement mis huit mille francs en rente et que le reste il le garde, parce qu'il lui consomme beaucoup d'argent là. Si vous l'eussiez fait remettre entre les mains de ma Sœur Favre, elle en aurait été bien aise, mais non de ce que M. l'abbé l'a reçu; et, puisque vous lui voulez faire la charité de lui garder trois mois les mille sept cents livres que vous avez encore, pour savoir ce qu'elle veut que vous en fassiez, je pense que nous les pourrons bien prendre, parce qu'au lieu de les faire tenir à ma Sœur Favre, qui nous doit envoyer de l'argent, nous pourrons savoir d'elle si elle agréera que nous prenions toujours celui-là, à bon compte d'une plus grande somme qu'elle nous doit donner, avec deux filles pour la [seconde] maison. Ma chère fille, je vous dis derechef que si vous faites la charité à ma fille de lui garder son argent trois mois, on pourra se résoudre pendant cet intervalle à le lui loger en quelque lieu assuré, sinon que vous en trouvassiez plus tôt quelque bonne commodité, que vous le pourriez faire de vous-même. Nous lui devons quarante ou cinquante pistoles pour joindre à cette somme; mais nous ne le saurions faire de deux mois.

J'attends de bon cœur la caisse de Paris et de vos chères nouvelles. Je vous prie, ma fille, faites tenir aussi celle que j'écris à ma fille, laquelle n'est point si résignée que je voudrais; mais certes, elle est digne de compassion pour la quantité et diversité de ses traverses. Priez bien Dieu pour elle et pour mes besoins; certes, les affaires nous accablent quasi. Dieu tire tout à soi et nous tienne en sa douce protection. — La vie de notre Sœur Sauzion [1] est à mon gré, je veux dire ses vertus.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXIV

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Heureuses espérances que donne le monastère de Montpellier. — De la fondation de Nîmes. — Il ne faut rien changer ni innover à l'Office. — Les Supérieures peuvent dispenser des menues coutumes.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 11 mai 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est la vérité que je suis bien si accablée d'affaires que je ne puis pas toujours faire tout ce que je voudrais bien. Et croyez, ma fille, que quand je ne vous écris pas, j'en laisse bien d'autres; car certes j'ai une particulière affection à votre consolation. Mais la multitude d'occupations qui m'arrivent l'une sur l'autre m'ôte bien souvent le moyen et la mémoire de ce que je dois faire, et pense qu'enfin il faudra que je me résolve à ne

[1] Sœur M.-Françoise Sauzion, professe du premier monastère de Lyon, décéda le 20 septembre 1630, après trois ans de cruelles souffrances supportées avec une héroïque soumission à la volonté de Dieu. La Mère de Chaugy compléta sa biographie et l'inséra dans le volume des *Vies de IX Religieuses de la Visitation.*

plus répondre, que pour des choses bien importantes et qui regardent l'Institut; car je défaille, et les affaires me croissent par la multiplicité des maisons, en sorte que j'ai grand'peine à y fournir; c'est pourquoi il faut que désormais chacun s'accoutume à former son jugement, et faire la conduite ordinaire de sa maison sans s'attendre plus à moi. Ce que je ne vous dis pas pour vous empêcher de m'écrire, car je suis toujours bien aise de savoir de vos nouvelles; mais afin que vous n'attendiez pas toujours réponse quand il n'y aura rien de nécessaire à répondre; je vous écrirai pourtant, le plus que je pourrai.

Je ne me suis pas beaucoup mise en peine de vous nommer des Sœurs pour votre catalogue de l'élection, tant parce que je ne vois point d'inconvénient de proposer les trois que vous me nommez de votre maison, que parce que je ne doute point que vous ne soyez réélue, et cela sera le bien de votre maison. Je suis bien consolée de la bonne odeur qu'elle répand et de ce que votre bâtiment s'avance. J'espère que vous ferez là une maison de bénédictions spirituelles et temporelles, qui réussira grandement à la gloire de Dieu et à l'édification de tout ce pays-là. — Quant à ma Sœur N..., je ne sais quel fondement elle peut avoir en l'estime qu'elle vous veut persuader que j'ai prise d'elle, car j'ai toujours reconnu en elle un grand besoin de l'esprit d'humilité et d'élever son esprit droit à Dieu, sans s'amuser autour des créatures, et de ne se point tant rechercher elle-même. Je l'aime bien, parce que je la crois bonne fille; mais j'ai toujours vu que son grand besoin était de s'adonner à bon escient à ces pratiques-là. Et pour l'estime qu'elle dit que ma Sœur la Supérieure de Chambéry a d'elle, je n'en puis rien dire, car je n'en ai rien connu. Il est vrai encore qu'elle a ce défaut, qui est d'attirer les filles à elle, ce qu'il faut tâcher de lui bien faire connaître, car c'est un manquement grandement important en Religion, pour le mal que cela peut causer; c'est

pourquoi, je vous prie, portez-la grandement à travailler pour s'en affranchir.

Quant à ce que vous me dites du Père Fichet, il est vrai qu'il a l'esprit sec. Je crois qu'il leur faut laisser faire de cette fondation de Nîmes comme ils voudront. La Providence divine sait quelles filles elle y a destinées ; mais je vous dirai bien pourtant que c'est la vérité que nos Sœurs d'Aix, ni même celles de Lyon n'ont point de filles pour le gouvernement, au moins pour une telle ville que celle-là, et que partant, si l'on s'adresse à elles pour cette fondation, je ne pense pas qu'elles la puissent faire. — Au reste, pour ce qui est des menues coutumes que vous demandez, nous sommes après les faire séparer de l'éclaircissement de l'Office, car nos Sœurs avaient tout écrit pêle-mêle; et je crois qu'il nous faudra faire imprimer ce qui regarde l'Office à la fin du Coutumier, qu'on réimprimera bientôt. Et, pour le reste des menues coutumes, on les gardera à part, écrites à la main, parce que ce ne sont pas des choses importantes comme ce qui est de l'Office, auquel on ne doit rien changer ni innover ; mais les Supérieures peuvent dispenser des menues coutumes, quand elles le jugent à propos ; et quand nous aurons tout ajusté, nous vous en ferons part, assurez-vous-en, ma très-chère fille. — Non-seulement je trouve bon que vous reposiez demi-heure de plus que la communauté, le matin ; mais je vous prie et vous conjure de prendre les soulagements nécessaires à vos infirmités, afin que vous duriez longuement au service de Notre-Seigneur.

Je pense que vous ferez bien de procurer que Monseigneur fasse votre visite le plus tôt qu'il pourra, et de faire en sorte qu'il vous nomme quelqu'un à qui vous vous puissiez adresser en son absence. Ma chère fille, vous pouvez vous résoudre en ces choses-là sans attendre mes réponses; car Dieu vous a donné assez d'esprit pour juger ce qui est le mieux pour votre maison. — Au reste, ma toute chère fille, la première pierre du second monas-

tère fut posée vendredi, et j'espère que cette maison sera de grande bénédiction pour le grand nombre de bonnes filles, bien que pauvres la plupart, qui s'y présentent. Mon Dieu! que je voudrais bien avoir une douzaine de Sœurs Louise-Dorothée en ma main, pour les placer où la gloire de Dieu le requerrait. Certes, ma fille, je vous aime toujours plus, et la bonté et souplesse de votre cœur ; mais aussi ne faut-il pas faire ainsi ?

Adieu, je ne puis plus quasi écrire de ma main; mon estomac s'en fâche trop. Faites mes devoirs vers Monseigneur et mes excuses vers M. et madame de Vallat. Je salue aussi toutes nos Sœurs, en leur souhaitant le saint amour du Sauveur, surtout à ma très-aimée fille, leur bonne Mère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXV

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Les monastères de Paris sont le recours de tous ceux qui se trouvent dans le besoin. — Désir que Sœur H. A. Lhuillier accompagne les Religieuses envoyées à la fondation du Mans. — Éloge de M. Deshayes.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 19 mai [1634].

MA VRAIMENT BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Votre cœur m'est si bon et si cordial qu'il me donne une entière confiance de vous écrire comme et quand je le puis ; c'est pourquoi vous pouvez, avec toute liberté, m'écrire franchement tout ce que vous désirez que je sache, vous assurant que je vous répondrai toujours fort sincèrement à tout ce que je verrai qui pourra vous être utile et nécessaire, et le plus promptement qu'il me sera possible. Je bénis Dieu de tout mon cœur de ce que votre bénite et chère maison se remplit tous les jours de si bonnes et excellentes filles; c'est un grand bien pour

vous et pour votre famille, et encore pour les pauvres maisons qui ont leur recours à vous pour avoir des filles.

Pour ma Sœur la Supérieure de Metz, il est vrai que nous ayant écrit pour avoir une directrice, je lui répondis qu'il fallait qu'elle requît de vous cette charité, m'assurant que si vous leur en pouviez donner une, vous le feriez de grand cœur; car, ma très-chère fille, il me semble de voir votre cher cœur et celui de ma chère Sœur H.-Angélique tout élargis en charité et dilection pour les pauvres maisons, en telle sorte que je ne doute nullement que tout ce que vous pouvez faire pour leur bien, vous ne le fassiez avec une entière sincérité et franchise; et je vois tous les jours ce que j'ai déjà dit qu'il faut que les maisons de Paris soient le secours et le soulagement des pauvres maisons qui sont autour d'elles. — Quant à ce qui est de votre fondation du Mans, ce sera un grand bien que ma chère Sœur H.-Angélique y conduise les Sœurs, lesquelles recevront de ce bonheur une consolation pleine de douceur et de suavité; et outre cela, sa présence ne pourra qu'être fort utile aux maisons où elle passera. Mais il faudra savoir si sa santé lui pourra permettre ce voyage, et si elle le pourra faire sans incommodité. Et si elle passe par Blois, je la supplie prendre le loisir de bien considérer l'esprit de ma Sœur la Supérieure, et de reconnaître celui des filles, avec la disposition présente de la Mère déposée, afin qu'à son retour elle m'en écrive un peu au long ce qu'il lui en semblera.

Si madame la maréchale pouvait donner ses mille francs à nos Sœurs de Rouen, j'en serais bien aise; cela les aiderait à vous sortir des engagements où vous vous êtes mises pour elles; je lui en écrivis, il n'y a pas longtemps, par le Père. — Je suis bien aise de ce que vous appelez *père* notre vraiment très-cher et bon père M. le commandeur [de Sillery]; car, maintenant qu'il a pris l'ordre sacré de prêtrise, il faut que son humilité nous souffre cela. Nous lui avons des obligations si grandes et

si pressantes, que nous ne saurions jamais en avoir assez de reconnaissance. C'est pourquoi il faut au moins lui accorder tout ce qu'il témoigne désirer de nous; car je suis bien assurée que sa prudence, sagesse et grande piété ne lui feront rien requérir que nous ne lui puissions facilement accorder. — Quand M. Deshayes sera à Paris, il vous en donnera avis; car nous l'avons prié de recevoir l'argent de la charité. Ce bon seigneur est incomparable dans son affection; c'est lui que notre Bienheureux Père appelait son bon et fidèle ami du monde, aussi se témoigne-t-il tel dans toutes sortes d'occasions, tant envers notre bon Père, comme à tout ce qui le touche; aussi ai-je un grand désir que nos maisons le reconnaissent pour tel, et traitent avec lui cordialement, en lui témoignant un amour plein d'une sainte dilection.

Je croyais vous dire ici un mot de ma main, et à la très-chère Sœur H.-Angélique; mais ma tête ne me le peut permettre. Je salue bien chèrement votre cher et tout bon cœur avec toutes nos chères Sœurs, suppliant Notre-Seigneur de vous rendre toutes de plus en plus selon son Cœur. Je vous prie de faire saluer de notre part M. et madame de Coulanges et ma petite. Il n'y a pas longtemps que j'ai écrit à notre bon Mgr l'archevêque, que je vous prie de faire aussi saluer de ma part, et de croire que je suis d'un cœur entier et sincère, votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCCXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONA

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Élection de Crémieux; prévision pour celle d'Orléans.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 20 mai [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis étonnée de ce que vous me dites qu'il y a si longtemps que vous n'avez point de nos nouvelles; car je crois bien que nos bonnes Sœurs de Crémieux vous auront fait tenir celle que nous vous écrivîmes du 26 ou 27 février avec un gros paquet de lettres, dont une partie était de ma fille qui s'en est allée, lequel je leur avais grandement recommandé de vous faire tenir promptement; et du depuis je vous ai encore écrit par l'homme de madame de Nemours, auquel nous avons aussi donné un grand paquet, que, je crois, vous aurez reçu maintenant.

Vous dites que nos Sœurs de Crémieux vous ont bien mortifiée en l'élection qu'elles ont faite; si, ont-elles bien moi [aussi mortifiée]; mais il n'y a remède. Dieu veuille que le tout réussisse à sa gloire! je n'ai point de volonté en cela, sinon que, puisqu'elles l'ont élue, il faut tâcher de la leur faire avoir, si elle y veut venir [1]. J'en ai écrit à ma Sœur la Supérieure de Montferrand, ainsi que vous aurez vu; car je crois que nos Sœurs de Crémieux vous auront adressé leurs lettres. Tout ce qui est à désirer, c'est de leur procurer une prompte réponse, pour savoir si elles l'auront ou non, bien qu'elles n'aient rien qui les presse en cela, car elles ont une très-bonne assistante. Si elles eussent cru le conseil que je leur donnais, d'attendre à

[1] La communauté de Crémieux avait élu pour Supérieure Sœur M.-Jacqueline Compain, déposée de Montferrand.

l'Ascension, on eût eu le moyen de les mieux pourvoir. — Pour ce que M. le grand vicaire vous a dit de l'élection de ma Sœur la Supérieure de l'Antiquaille à Orléans, je n'y ai point de part pourtant, n'en ayant écrit ni d'un côté ni d'autre; mais ç'a été le bon Père dom Maurice, lequel, selon la connaissance qu'il a eue de notre maison d'Orléans, au temps qu'il a demeuré là, leur dit que cette bonne Mère leur serait propre. Je n'ai rien coopéré en cela, sinon, quand le Père dom Maurice m'en a parlé, de lui dire que cela serait bien; car enfin, ma très-chère fille, je ne fais tout le mal que l'on pense que je fasse. Mais pour vous dire ce qui en est : la maison d'Orléans a besoin d'une bonne Supérieure, et elles n'en ont point parmi elles, ni je n'en sais point du côté de la France, si ce n'est ma Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux; mais elles l'appréhendent, craignant qu'elle ne soit trop austère, et je les laisse faire. Je serais bien aise pourtant, si elles se peuvent passer de ma Sœur de l'Antiquaille, qu'elles le fassent; je leur en écrirai pour la consolation de M. le grand vicaire, lequel je vous prie de saluer très-humblement de ma part, et l'assurer qu'en cela, comme en toute autre occasion, je serai toujours bien aise de lui témoigner le désir que j'ai de le servir, ou plutôt le respect et l'honneur que je porterai toute ma vie à ses désirs.

Un bon gentilhomme de cette ville, qui s'appelle M. de T..., nous a délivré ici deux cents livres qu'il nous a priées de faire tenir à son fils qui étudie à Orléans. Je vous prie, ma chère fille, de les faire tenir à ma Sœur la Supérieure d'Orléans, afin qu'elle les remette le plus promptement qu'il se pourra audit sieur de T..., étudiant à Orléans. Que si vous ne pouvez sitôt faire tenir l'argent, au moins faites tenir les lettres que nous vous envoyons pour ma Sœur la Supérieure d'Orléans. — Notre Sœur l'économe nous a dit que vous devez les cinquante écus de la rente qui sont échus le premier de janvier passé; vous y joindrez encore cinquante livres de l'argent de Saint-Étienne,

pour faire les deux cents livres que vous enverrez à Orléans, et nous vous en envoyerons votre quittance. — Voilà quarante sols pour une paire d'Heures que nos Sœurs ont fait venir; mais c'est à condition que vous réduirez ce bon homme-là à n'en prendre que trente; car certes, elles n'en valent pas davantage, à cause qu'elles sont si mal imprimées et de si mauvais papier; et les dix sols restant vous demeureront pour arrhes, jusqu'à ce que nous en achetions d'autres; car, quand nous saurons qu'elles seront à trente sols, nous en prendrons davantage.

Il vous en prend bien que ce n'est pas de ma main que je vous écris, car je ne vous dirais pas tant de choses, quoique j'aie bien envie de vous écrire un peu à mon gré. Cependant, devenez sainte, et priez tant Dieu que je sois parfaitement humble. Je suis tout a fait vôtre et à nos pauvres Sœurs.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXVII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Moyens d'acquérir la paix du cœur.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Oh! quel bonheur, mon vrai Père, d'être ainsi tout dédié et immolé à la souveraine Majesté! Quant aux désirs que vous avez d'être fort reconnaissant envers notre bon Dieu, pour l'excellence des grâces qu'Il vous a conférées, il m'est avis, mon très-cher Père, que sa divine lumière, qui les pénètre et voit dans votre âme, se contentera que vous les conserviez, sans vous peiner ni occuper beaucoup à entreprendre de grandes choses, ni à en rechercher les occasions; mais vous tenir pré-

paré à les accomplir quand son adorable volonté vous les présentera : c'est le plus parfait et le plus utile pour que, ce me semble, dans une vraie simplicité et révérence, vous joigniez et vous serriez amoureusement votre cœur à ce divin Sauveur, vous unissant à l'unité de Dieu, par un amour simple et épuré. Le calme que cela donnera à votre âme fera qu'elle connaîtra avec une clarté bien plus grande les inspirations, les motions et les lumières que le Saint-Esprit lui communiquera. Tâchez de faire vos actions avec le plus de pureté et de perfection que vous pourrez, mais sans contrainte ni gêne : s'il vous vient en vue d'y avoir commis quelque défaut, humiliez-vous tranquillement, par un simple abaissement d'esprit devant Dieu, et n'y pensez plus. Notre saint Fondateur, que vous voulez imiter, disait qu'il fallait souffrir que nous fussions de la nature des hommes, puisque Dieu ne nous avait faits des Anges, et partant de nous contenter de la pureté qui se peut humainement acquérir.

LETTRE MCCCXVIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

On ne doit proposer aux élections de la communauté que des Religieuses capables de gouverner, et ne pas empêcher une Supérieure de se rendre au monastère où elle a été élue.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, juin 1634.]

Si la douceur de notre doux Sauveur guérit ou du moins soulage ma pauvre grande fille, quelle consolation pour ses chères filles et pour nous! Nous en supplions sa Bonté de tous nos cœurs, les soumettant toutefois à son bon plaisir, à votre imitation ; car je sais que vous ne voulez que cela.

Quant à tout ce qui s'est passé pour [Troyes], vous l'avez

fait avec tant de pureté d'intention que Dieu ne lairra de l'approuver, encore que quelque partie du monde vous en blâme. Conduisez cela selon la douceur et suavité accoutumées de votre esprit, car il ne faut rien rompre, mais tout plier doucement. — Une de nos maisons propose qu'il faut mettre sur le catalogue aux élections des Supérieures, toutes les filles qui ont les années de Religion, sans distinction de celles qui pourraient être imbéciles [infirmes] et tout à fait sans capacité du gouvernement; et cela pour éviter les murmures de celles qui ne sont pas proposées, et ne leur donner la confusion qu'on les tient pour incapables. Que dites-vous à cela, ma vraie fille? J'en désire savoir votre sentiment; car, outre que la pratique contraire est établie dès le commencement en notre Institut, où je n'ai pas su que personne trouvât à redire, il m'est avis que ce serait contre la sincérité due aux communautés de leur proposer quantité de filles, qu'en conscience l'on juge incapables de les conduire.

Vos lettres nous ont certes touché le cœur jusqu'au fond. Hélas! que vous avez bien raison de croire que nous ne doutons point de votre incomparable sincérité et obéissance; car vraiment il nous serait impossible de le faire. Je n'ai aucune vue d'en avoir eu une ombre de doute. Si Dieu a régenté en votre élection [à Rennes] [1], Il en détournera tous les obstacles que les hommes donnent à votre voyage. Cependant ils font grand tort à notre Institut, et lui veulent ôter l'un des moyens plus efficaces qu'il ait pour conserver son esprit. Si j'osais, je dirais de tout mon cœur : Plût à Dieu que cette élection n'eût point été faite, car elle me donne assez de peine de vous mener si loin de nous; mais, regardant à la céleste Providence, je me soumets, et prie Dieu que sa sainte volonté s'accomplisse, et qu'Il tire

[1] La Mère M.-Jacqueline Favre, ayant achevé ses six ans de supériorité au second monastère de Paris, venait d'être élue à celui de Rennes.

sa gloire de tout. Ils ont grand tort en leurs contradictions; c'est n'aimer guère l'Institut de préférer leur consolation au bien de toute une Religion; car, comme vous dites, ma vraie très-chère fille, il sera bien plus important et visible en votre personne qu'il ne serait en toutes les autres filles. Certes, je sens mon cœur tout malade et touché. — Le souverain Maître et médecin fasse son saint vouloir et vous conserve en santé.

LETTRE MCCCXIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Détails sur l'établissement du deuxième monastère d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 19 juin [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous envoie toutes mes lettres ouvertes, afin que vous les voyiez vous seule, et les lisiez en votre particulier, sans que cela passe hors de vous. Je vous envoie de même la lettre de ma Sœur Jeanne-Charlotte [de Bréchard]. [*Plusieurs mots ont été coupés à l'original.*] — Nous avons reçu une boîte que vous nous avez envoyée. Si vous en avez encore quelqu'une, remettez-la à Bernard, le voiturier ordinaire, avec le trophée, s'il se peut apporter. Vous nous enverrez encore, s'il vous plaît, par lui, les six paires d'Heures que votre libraire nous a promis de nous donner pour trente sols.

Enfin, ma très-chère fille, la petite maison est commencée, dès le jour de la Sainte-Trinité, jour anniversaire de la vingt-quatrième année que notre Institut est commencé à même jour, et quasi à même heure; car nous sortîmes, et nos Sœurs qui ont été employées à cette seconde maison, après souper, et reçûmes la bénédiction de M. notre Père spirituel de la part

de Mgr de Genève qui vint le lendemain dire la sainte messe, avec une petite exhortation sur le sujet de notre établissement, lequel s'est fait avec beaucoup de témoignages de contentement de ceux de la ville, et même des particuliers qui y avaient le plus contrarié. Elles y sont déjà au nombre de dix-neuf, y compris la Sœur tourière. Nous y avons employé de fort bonnes Sœurs : ma Sœur Madeleine-Élisabeth de Lucinge, Supérieure; ma Sœur Françoise-Angélique de la Croix [de Fésigny], que vous avez vue, assistante; ma Sœur Marie-Hélène de Vars, que vous connaissez aussi, économe et portière, avec deux autres professes de cette ville, qui sont de très-bonnes et vertueuses filles, et une novice du voile blanc. Elles ont déjà reçu dix prétendantes, qui entrèrent avec elles, et il y a un si grand nombre qui prétendent et de bonnes, qu'une troisième maison serait encore nécessaire pour les loger toutes [1]. Ces chères Sœurs de la petite maison vous prient de leur envoyer douze paires d'Heures, avec les six paires que vous enverrez pour nous; si vous pouviez les avoir toutes pour trente sols, cela serait fort conforme à leur pauvreté. Vous enverrez encore, s'il vous plaît, le boucassin incarnat que vous avez acheté, avec le mémoire toujours de ce que les choses coûtent.

Je vous prie d'envoyer à ma Sœur la Supérieure d'Orléans deux cent trente livres sept sols, pour le neveu de M. notre Père spirituel, à compte de ce que vous nous devez. — Souvenez-vous bien, ma très-chère fille, de ne pas cacheter la lettre de Mgr d'Autun, ni [celle] de M. de Ganay, mais oui bien celle que j'écris à ma Sœur la Supérieure de Riom et de Montferrand. Je n'ai loisir de vous dire rien de plus. Devenez sainte, ma très-chère fille, et priez Dieu pour moi.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La fondation du second monastère d'Annecy, dont sainte J. F. de Chantal raconte ici les détails, eut lieu le 11 juin de cette année 1634.

LETTRE MCCCXX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Nécessité de déposer une Supérieure qui a manqué aux lois de la clôture. Moyens à employer pour exécuter cet acte.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 19 juin [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà une triste affaire, bien rapportante à l'esprit de celle qui l'a faite. Dieu, par sa bonté, lui veuille faire la grâce de rentrer si bien en elle-même qu'elle demande d'être déposée de sa charge. Et pour moi, je crois qu'elle doit absolument être déposée, par l'autorité de Mgr d'Autun, afin que nos autres monastères sachent que tels manquements ne sont point laissés sans punition exemplaire [1]. Voici donc ma pensée : pour faire que les choses passent plus doucement pour le dehors et pour

[1] Cette ferme décision de la Sainte à l'égard d'une de ses filles requiert l'exposé des faits qui l'ont provoquée. La Mère de Bigny, Supérieure à Moulins, étant atteinte d'une hydropisie très-dangereuse, les médecins lui ordonnèrent les eaux de Bourbon comme dernière tentative de guérison; aussitôt elle assura préférer la mort à cette infraction aux règles de l'Institut, qui interdisent ce remède hors de la clôture. La famille de Bigny, très-considérée à la cour de France, usa de tout son crédit auprès de Mgr d'Autun pour obtenir qu'il obligeât la Supérieure à se rendre aux eaux. Celle-ci, n'osant rien opposer à la volonté du prélat, partit à regret, accompagnée de deux Sœurs anciennes, d'une vertu irréprochable. « Pendant leur séjour hors du monastère (rapportent des témoins oculaires), les trois Religieuses édifiaient à merveille les séculiers, ne sortant de leur humble logement que par nécessité, et avec les dehors de la plus sévère modestie et simplicité... » Au retour des eaux, la Mère de Bigny, cédant aux instances de ses frères, se rendit à leur maison de campagne, près de Moulins, croyant d'ailleurs entrer dans les intentions de Mgr d'Autun, qui désirait lui voir recouvrer une parfaite santé. Là, comme à Bourbon, sa conduite fut irréprochable, au point qu'on disait à son sujet : « Les Filles de

ses parents, [il faut] qu'elle demande d'être déposée, et que, pour l'instruction et édification de nos monastères, on sache qu'on l'a fait déposer pour châtiment de ses sorties : voilà le chef de l'affaire.

Or maintenant, pour en venir à bout, j'écris à Mgr d'Autun et à son grand vicaire, sans lesquels vous ne pouvez rien faire. Je dis ainsi, ma très-chère fille, parce qu'il faut nécessairement que vous fassiez le voyage, si vous avez le zèle de la gloire de Dieu et du bien de l'Institut; car nous autres infirmes n'avons pas toujours des maux si pressants que nous ne puissions bien rendre quelques services à Dieu et à notre Religion, dans les occasions que sa Bonté nous présente et qui sont importantes, comme est celle-ci. Que si toutefois vous êtes dans l'impuissance d'aller jusque-là, je crois que le Père Charles ne refusera pas à ma Sœur [de Préchonnet] Supérieure de Montferrand la licence pour y retourner, ce qui sera bien nécessaire, en cas qu'elle ait reconnu que toutes les choses que l'on vous a fait entendre et que

Sainte-Marie se distinguent partout : elles inspirent le respect et la retenue, et on n'en a jamais vu qui aient pu prendre les mœurs du siècle, même au milieu du monde. »

Malgré les éloges donnés à la vie privée de la Mère M.-Angélique, pendant son séjour hors du monastère, on ne peut justifier une si grave infraction aux lois de la clôture; mais de cette faute aux écarts qui lui furent imputés (d'avoir mené aux eaux un train de princesse, d'y porter des souliers de satin blanc, etc.), quelle distance! Cependant ces calomnies se répandirent et s'accréditèrent si bien que des esprits très-sérieux en écrivirent à sainte J. F. de Chantal, la suppliant de remédier aux désordres qui affligeaient la communauté de Moulins. Dieu permit que la Sainte ajoutât foi à ces bruits mensongers et sévît contre l'accusée avec une vigoureuse fermeté. Toutefois, les tribulations qui fondirent alors sur la Mère de Bigny semblent moins être une punition de sa faute, arrosée des larmes du repentir, que la conséquence d'un acte généreux. Voici dans quels termes s'exprime à ce sujet la Mère Anne-Marie de Lage de Puylaurens, qui reçut son dernier soupir : « Sœur Marie-Angélique me dit en confiance qu'environ un an avant ce choc, elle s'était sentie prévenue intérieurement d'un grand désir d'une entière pureté et détachement des choses créées;

vous m'avez écrites sont bien véritables; et, cela étant, elle pourra se servir des lettres que j'écris pour avoir le secours et l'autorité de Mgr d'Autun, afin d'apporter le remède convenable au mal de cette maison. Si j'avais la santé et la liberté pour faire moi-même le voyage, je ne vous en donnerais pas la peine, ni à l'une ni à l'autre; mais vous, n'en étant qu'à une journée et demie, et moi à sept ou huit, vous pouvez plus facilement les aller servir que moi. Que s'il arrive que Mgr d'Autun soit absent, vous pouvez lui écrire en lui envoyant ma lettre, et si vous avez quelque ecclésiastique ou père de Religion propre à vous assister en cette occasion, vous le lui pourriez demander, afin qu'avec son autorité il puisse utilement faire ce que vous jugeriez convenable pour le bien du monastère de Moulins, particulièrement pour faire déposer ma Sœur la Supérieure, le plus doucement qu'il se pourra, pour le repos de son esprit et la satisfaction de ses parents, et après cela la faire transmarcher en un autre monastère. Je crois que celui d'Autun serait le plus convenable.

mais que, se sentant trop faible pour correspondre à la grâce, elle avait donné mainlevée à Dieu, afin qu'Il la fît souffrir, qu'Il l'humiliât et la menât à son gré. Nous avons trouvé depuis sa mort un papier où était écrit cet abandon absolu qu'elle faisait d'elle-même à Dieu, en ces termes :

1° Que votre seule Providence, ô mon Dieu, soit mon unique et parfait repos, sans sonder quels en seront les effets, demeurant ennemie et séparée de tout le reste.

2° Que Jésus crucifié soit mon perpétuel exemplaire, l'entretien de mon esprit, et sa croix mon assurance.

3° Que l'amour à mon abjection soit ma vie en vous, ô mon Dieu !

4° Que les maladies, les travaux, les mépris, les angoisses, les pressures de cœur et la pauvreté extrême viennent quand il vous plaira ; mon Seigneur, me voici !... »

Dieu accepta cette offrande et fit passer la Mère de Bigny par un abîme de souffrances et d'humiliations. « N'envisageant dans toute cette conduite qu'un dessein de la Providence, elle ne demanda point à se justifier, quoiqu'elle eût des raisons d'autant plus légitimes à alléguer, que sa sortie était le résultat de son obéissance. » (*Archives de la Visitation d'Annecy.*)

Pour ce qui est de pourvoir le monastère de Moulins d'une autre Supérieure, je n'en vois point de plus propre pour remettre cette maison-là que ma Sœur de Chastellux. Elle est réélue à Bourg, mais elle n'a pas encore accepté la charge qu'elle n'ait des nouvelles si Mgr d'Autun, son Supérieur, l'agréera; et cependant elle est ici depuis quinze jours, et y sera encore quelque temps. C'est pourquoi, si Mgr d'Autun désire l'employer à Moulins, elle sera en liberté pour cela, et nous tâcherons de pourvoir le monastère de Bourg de quelque autre Supérieure, qui le puisse servir utilement. Voilà, ma très-chère fille, ce que je vous puis dire sur ce que vous m'écrivez. Dieu veuille que vous puissiez réparer le mal qui est arrivé! Et pour cela je vous prie d'agir selon l'esprit de notre saint Institut, avec toute sainte liberté; car de tant écrire et renvoyer, cela ne fait que retarder les affaires.

Si vous ne pouvez aller, vous communiquerez, s'il vous plaît, cette lettre, avec les autres que j'écris, à ma Sœur la Supérieure de Montferrand, en cas qu'elle soit employée pour remédier à cette affaire. Dieu y mette sa bonne main, et vous donne son Esprit à l'une et à l'autre! Vous avez assez de jugement pour faire les choses à propos sans me les renvoyer. Mais, ma chère fille, il se faut dépouiller des intérêts particuliers; ce que je vous dis pour avoir été touchée de ce que vous m'écrivez des biens et charités que vous avez reçus de cette Mère [de Bigny], qui vous fait désirer qu'elle ne sache pas que vous vous mêliez de tout cela; au contraire, il le faut faire par charité, et n'avoir autre intérêt, ni considération que la gloire de Dieu et le bonheur de l'Institut. Je vous conjure, ma très-chère fille, de vous rendre ferme en cela. — Vous savez de quel cœur je suis à vous et sans réserve.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, je vous dis encore qu'il faut que vous sachiez bien que les choses que vous m'écrivez soient véritables avant que d'envoyer mes lettres aux Supérieurs; et faut-

il encore que celle que vous écrirez dise quelque chose qui fasse connaître ce qu'il en est du mal, comme que la Mère ne ménage pas bien, et ne traite pas assez doucement ses filles, afin qu'on n'en juge pas autre chose.

Notre petite maison est commencée heureusement. Je n'ai loisir d'en dire davantage. — Depuis cette lettre écrite, j'ai pensé que si Mgr d'Autun n'était pas au pays, il serait bon que vous ne lui envoyassiez pas ma lettre, mais que vous la retinssiez ou fissiez retenir par nos Sœurs d'Autun. J'ai pensé que vous pourriez demander le Père Plumeret, recteur d'Autun, homme fort capable, au cas que M. de Ganay ne fût tant propre pour cela.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXXI

A LA MÈRE MARIE-ANGÉLIQUE DE BIGNY

SUPÉRIEURE A MOULINS

Sévères reproches sur son voyage à Bourbon. — Moyens à prendre pour remédier au trouble que cette sortie a occasionné dans le monastère.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA FILLE,

Premièrement, je vous proteste qu'aucune de vos Sœurs ne m'a écrit, et n'ai point su les choses qui se sont passées, de la part de votre maison; mais oui bien de quelque autre de nos monastères. Mais surtout plusieurs monastères, avertis de votre sortie pour aller aux eaux de Bourbon, m'ont marqué des particularités de ce voyage, que, si elles sont véritables, non-seulement vos Sœurs, mais tout l'Ordre en recevrait un notable préjudice et scandale; car on m'a écrit que vous étiez allée avec deux carrosses, et que dans l'un vous étiez avec une Sœur, un Père Minime, M. votre frère et le médecin, et dans l'autre

trois Religieuses avec une tourière et avec certains autres séculiers, et que vous avez tenu maison ouverte à Bourbon. Si cela est, ma très-chère fille, vous m'en pouvez dire la vérité. Quant à ce que l'on dit que vous étiez obligée sous peine de péché mortel d'obéir au commandement d'aller aux eaux, ma chère fille, cela est un commandement extraordinaire et non du mouvement de M. votre Supérieur, auquel, si vous eussiez fait vos remontrances avec humilité et respect qui lui est dû, je m'assure qu'il ne vous aurait pas derechef rechargée d'un autre commandement. Et c'est peut-être pour cela que N. N. ont dit que vous méprisiez le Bienheureux et moi, parce que vous n'avez pas suivi son intention ni la mienne en ce sujet, selon que je l'ai mis dans les Réponses. Et enfin, si tout ce que l'on dit est vrai, des promenades que vous avez faites depuis Bourbon et le reste que l'on me marque, certes, ma fille, telle conduite est tout à fait hors du train et de l'esprit de notre Institut; mais j'attendrai d'en savoir la vérité.

Au surplus, les N. ont grand tort de [parler] contre l'obéissance; car s'il y avait quelque chose à dire, il fallait avec humilité et charité faire les remontrances à ceux qui pouvaient apporter remède au mal, et non pas en faire des plaintes en dedans et au dehors, selon que le Révérend Père m'écrit; et on a raison de croire que je n'approuve pas [telle chose], car il est vrai; mais j'approuve bien les humbles et charitables remontrances, et ne trouve point mauvais qu'on les fasse dans la vérité. Mais de remède à tout ceci, ma fille, certes je n'en vois point, sinon que les choses n'étant pas si secrètes comme vous les tenez, il faudrait, comme je pense et comme il me semble, que Mgr d'Autun commît quelque personne de vertu et de piété, capable d'entendre vous et toutes vos Sœurs, depuis la première jusqu'à la dernière, afin qu'avec un esprit désintéressé il pût plus sainement et droitement juger, sachant la vérité des choses qui se sont passées, et du remède qu'on y doit apporter, voire

même des pénitences qui seront convenables à être données, si les fautes sont telles que vous me les marquez. Car, ma très-chère fille, il ne serait pas à propos que vous, qui êtes offensée par ces manquements, vous les donnassiez vous-même. — Vous pouvez penser que je serai bien aise que vous ayez de nos Sœurs de Lyon, car il y a longtemps que je le désire; et je crois que ma Sœur la Supérieure vous les enverra; car, de vous les mener elle-même, je ne pense pas qu'elle en puisse obtenir licence : ce serait toutefois le plus grand bien qui saurait arriver à votre maison, car sa présence accommoderait toutes choses. Mais, à ce défaut, je crois qu'elle vous enverra M. [Brun] avec nos Sœurs : il est homme de vertu, de piété et d'expérience, par le long temps qu'il y a qu'il sert le monastère. Il pourrait parler à toutes vos Sœurs, et peut-être qu'après cela il en pourra faire le rapport à qui il doit être fait.

Au reste, ma chère fille, je ne puis m'empêcher de vous dire, selon ma confiance ordinaire, que je vous admire, vu que vous faites profession d'en avoir une si particulière envers moi, comme quoi vous faites des coups si importants à l'Institut sans m'en rien dire qu'après qu'ils sont faits : car voilà votre voyage de Bretagne, celui des bains, cette fondation pour laquelle vous avez déjà reçu deux filles, que je n'en ai rien su que quand les choses ont été faites. Ce n'est pas que je veuille que vous vous assujettissiez à me les communiquer; mais c'est pour vous faire voir que je ne suis pas encore si grue, que je ne connaisse bien que vous me demandez mes avis en de petites choses pour m'entretenir, et qu'ès importantes, où je vous pourrais dire ce qui vous serait utile, vous les faites comme bon vous semble, et puis me les demandez. Et, pour conclusion, souvenez-vous, je vous prie, de ce que vous avez dit et écrit des sorties de ma Sœur [de Monthoux] et de celle de ma Sœur [Favre], quoiqu'il n'y ait rien eu en leur voyage de semblable à ce que l'on dit du vôtre; et jugez par là [de la peine] que tout l'Institut en

reçoit, si les choses sont véritables comme on les fait entendre.

Pardonnez-moi, ma chère fille, si je vous parle ainsi; je ne puis m'empêcher de dire la vérité à toutes celles de l'Institut, tandis que je vivrai : que l'on le prenne bien ou mal, je n'y saurais que faire, je fais toujours ce que ma conscience me dicte. Ce n'est point que je veuille faire la Mère par-dessus vous; mais seulement parce que je me sens obligée d'en user de la sorte, et de vous dire encore que je ne sais comme quoi vous voulez entreprendre cette fondation, vu que vous n'avez pas des filles pour la fournir, et pour laisser ce qu'il faut pour le service de votre maison, au moins qui soient dans la disposition requise à tel emploi. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'Il vous donne son Saint-Esprit pour faire toutes choses selon son bon plaisir, et selon l'esprit de notre sainte vocation, et non selon la prudence humaine et les inclinations naturelles. Sa douce Bonté veuille vous combler de son saint et pur amour, et vous rendre toute sienne avec toutes nos Sœurs. Je demeure en Lui, etc.

LETTRE MCCCXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE BOLLAIN

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Congratulations sur le bon état de sa communauté. — Divers messages.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 20 juin 1634.

MA BONNE ET VRAIMENT TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous avons grand sujet de bénir et louer Dieu des grâces et bénédictions qu'il plaît à sa Bonté de répandre sur notre petit Institut, et particulièrement sur votre bénite communauté, en qui j'ai tant de sujets de consolations que je n'ai point de parole pour en exprimer les sentiments de mon cœur. Je vous réponds ainsi courtement sur le sujet de votre visite, ainsi que sur tout

le reste de votre lettre, étant si accablée et alangourie que je n'ai pas la force de faire davantage. Je ne suis pas pourtant malade tout à fait; mais il y a je ne sais quoi en mon corps qui me rend si faible qu'à peine me puis-je traîner, dans le tracas des affaires où je suis.

Pour madame de Nemours, vous ferez tout ce que vous jugerez pouvoir faire pour sa consolation; et quant à ce qui est de l'argent de la charité, vous le délivrerez à M. Deshayes. Je vous prie de saluer très-humblement notre très-cher et très-honoré père M. le commandeur; j'ai une lettre commencée pour lui, il y a bien trois semaines, sans qu'il m'ait été possible de la finir; je la finirai pourtant le plus tôt que je pourrai. Faites aussi présenter un très-humble salut à Mgr notre bon et très-digne archevêque, et à M. de Coulanges et à toute sa famille : j'ai reçu toutes leurs lettres, mais il m'est tout à fait impossible d'y répondre maintenant; je le ferai le plus tôt que je pourrai. Pour ma pauvre chère Angélique, je la salue aussi de cœur, avec sa bonne et très-chère sœur et la mienne, sans oublier toute la chère communauté. Je me recommande aux prières de toutes, les assurant que je les aime cordialement et que je leur souhaite le comble des grâces célestes, mais à votre cher cœur particulièrement, duquel je suis et serai sans fin votre très-humble, etc.

[*P. S.*] Je salue encore M. Vincent [de Paul], auquel j'écrirai de tout mon cœur quand je pourrai, et au bon M. Crichant que je salue aussi bien chèrement; je me recommande à leurs saintes prières.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris

LETTRE MCCCXXIII

A MONSIEUR DE COULANGES

A PARIS

Témoignage de reconnaissance pour les soins qu'il prend de sa petite-fille.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 25 juin [1634].

MONSIEUR MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHER FRÈRE,

Je voudrais que vos yeux pussent pénétrer le plus intime de mon cœur, pour y voir le véritable amour et respect avec lequel il vous honore et chérit, car je vous assure que c'est de toute l'étendue de ses affections. L'une des chères consolations que je pourrais recevoir en ce monde, serait de me voir réellement encore une fois avec vous, comme j'y suis souvent en esprit. Mon Dieu! mais il ne le faut pas désirer, n'y ayant point d'apparence que sa Bonté le veuille jamais; et en tout il nous faut conformer à sa sainte volonté. Au moins, mon très-cher frère, prendrons-nous souvent le contentement de parler de vous avec notre très-cher Mgr l'archevêque, de vos bontés, des effets de votre singulière amitié et de la tendresse d'amour que Dieu vous a donnée pour cette pauvre petite orpheline, de laquelle, et de ses affaires, vous avez un soin si paternel. Dieu, par sa douce bonté, en sera votre récompense, mon très-cher frère, comme de tout mon cœur je l'en supplie, et de donner toujours plus grande grâce à cette petite, afin que croissant en âge, elle accroisse aussi le contentement que vous en recevez, par des plus solides actions et devoirs de son obéissance.

Je ne vous saurais dire, mon très-honoré frère, ce que je sens vous devoir et à madame ma très-chère sœur, et certes à tous les vôtres. Je supplie Notre-Seigneur de répandre miséricordieusement les plus riches faveurs de ses grâces sur votre digne per-

sonne et sur toute votre bénite et honorable famille; au moins serai-je à jamais, et du fond de mon cœur, sans aucune réserve, Monsieur mon très-honoré frère, votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé chez M. Feuillet de Conches, à Paris.

LETTRE MCCCXXIV (*Inédite*)

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

SON FRÈRE, ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Affaires de la béatification de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, juillet 1634.]

Mon Dieu! où êtes-vous, mon tout unique et bien-aimé seigneur? Personne ne me dit de vos nouvelles; mais j'ai confiance en la bonté de Notre-Seigneur, que vous êtes partout et pour toujours en sa divine protection, comme un serviteur fidèle, qui ne se démarche point de son train ordinaire, ni de la fermeté de ses saintes résolutions à plaire à son bon Maître, quelque part qu'il soit, ni quelle affaire il négocie. Notre très-sainte Dame et Maîtresse vous aura, je m'assure, visité en l'abondance de sa suavité; je l'en supplie de tout mon cœur, car nous voici dans l'octave de ses saintes visites.

Vous savez déjà, mon très-cher seigneur, comme nos Pères Barnabites ont quitté Rome, comme le Père dom Maurice est venu ici et m'a dit vous avoir écrit [*plusieurs mots illisibles*]; il fait encore quelque chose qui était nécessaire à la perfection des procédures, lesquelles se sont trouvées très-bonnes, et cette affaire n'a rien à craindre que la longueur. Ce bon Père retournera à Rome au mois de septembre, et pense qu'il y faudra bien un an pour faire faire les transcriptions et copies italiennes, et faire reconnaître si les procédures seront au gré des députés commis pour cela, sans qu'il veuille parler d'autre chose. Tandis

qu'il fera cela, il découvrira les moyens de [*mot illisible*] le Décret, dont il nous donnera avis, afin d'être aidé de notre secours; car il croit que la chose ne sera pas impossible, vu que notre Bienheureux est en très-grande estime dans Rome et parmi Nosseigneurs les cardinaux, notamment même que le Pape a témoigné, par quelque action et parole, l'estime qu'il fait de notre saint et très-fidèle serviteur de Dieu. Je crois qu'il nous faut un peu aller en cette affaire à la bonne foi, et y espérer une conduite et assistance toute spéciale de la divine Providence.

Je n'ai loisir de vous écrire plus, et aussi que mon estomac devient fâcheux et rétif à ce métier. Je supplie la très-sainte et débonnaire Mère de notre doux Sauveur de vous conserver en santé, mais surtout en sa très-sainte grâce, vous donnant le comble de toutes consolations et bénédictions célestes. Je suis d'un cœur incomparable, mon très-honoré et très-aimé seigneur, votre très-humble et très-obéissante sœur, fille et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Boulogne-sur-Mer.

LETTRE MCCCXXV

AU PÈRE DOM JUSTE GUÉRIN

BARNABITE, A TURIN

Sentiments de résignation au sujet des retards apportés à la béatification de saint François de Sales. — Visite du duc de Savoie.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Mon vrai très-cher et unique père,

Notre très-sainte Dame et Mère veuille, selon sa débonnaireté, visiter votre cœur en l'abondance de ses suavités maternelles, afin que jamais plus il ne se laisse surprendre ni affliger pour les divers succès de cette misérable vie, quels qu'ils puis-

sent être ; car enfin, puisque la souveraine Providence de notre Père céleste gouverne tout, et qu'il ne tombe pas un cheveu de notre tête sans sa conduite, non pas même une feuille d'arbre, pourquoi nous affligeons-nous de ce qu'il lui plaît de faire? Or il nous faut bien agrandir notre courage sur cette vérité, mon très-débonnaire Père, afin que chose quelconque ne nous ébranle, non pas même le retardement de la déclaration de cette bénite et tant désirée béatification. Attendons, avec une amoureuse patience et soumission, le temps que cette sage Providence a marqué pour cela, nous consolant en notre bon Dieu, de la certitude qu'Il donne à nos âmes que ce Père que nous chérissons si tendrement jouit de sa glorieuse présence, et qu'il règne avec tous les Saints, en cette cité de Jérusalem où sont tous nos désirs et nos espérances. Demeurez donc en paix, mon vrai Père, et ne me parlez jamais de la dépense, surtout de la vie particulière; car je me confie que Dieu pourvoira à tout ce qu'il faudra pour cette sainte œuvre. Je n'en suis point en souci, non plus que de notre passage en Piémont; mais je laisse tout à la souveraine Providence. Et je vous ai déjà écrit comment la véritable débonnaireté de Son Altesse Royale l'avait portée à nous donner l'incomparable bonheur et consolation de sa présence, quand il fut en ce pays; mais avec tant de suavité qu'il nous laissa toutes parfumées de sa bonté, et des cordiaux témoignages qu'il nous donna de son estime pour notre Bienheureux Père, et de sa bienveillance envers notre petite Congrégation. Vous savez quels ont toujours été mes sentiments pour ce grand prince, et je prie Dieu qu'Il achève ce qu'Il a commencé en sa belle âme; car je crois qu'il sera saint. Il ne se peut dire la fermeté qu'il a témoignée pour la seconde maison de cette ville, comme ont fait mesdames nos sérénissimes princesses : remerciez-les encore.

J'écris à notre bonne madame l'Infante Catherine comment les Sœurs allèrent faire leur commencement chez M. le prési-

dent de la Valbonne, attendant que le monastère soit bâti, auquel on travaille fort. Elles ont déjà reçu dix filles, et il s'en présente d'autres en grand nombre. — Nous attendons ce que vous nous direz pour Verceil, et ferons ce que vous nous manderez, s'il se peut. Je voudrais bien que l'on ne demandât pas d'argent à Son Altesse Royale. Il nous faut peu, et ce grand prince a tant d'affaires! Croyez que nous avons rendu grâces à Dieu de bon cœur de la naissance du petit prince. Je suis, mon cher Père, votre, etc.

LETTRE MCCCXXVI

A L'INFANTE CATHERINE DE SAVOIE

A TURIN

Détails sur la fondation du deuxième monastère d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MADAME,

Il me semble avoir déjà trop tardé de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime du commencement et progrès de sa petite maison de la Visitation, à laquelle Dieu donna commencement le jour de la très-adorable Trinité, vingt-quatre ans après, et quasi à même heure qu'il plut à sa Providence de donner naissance à toute cette petite Congrégation; sa sagesse ayant choisi ce jour contre notre inclination, qui en avait marqué un autre, pour nous donner confiance d'espérer fermement en sa bonté, qu'elle ne se veut pas moins glorifier en cette seconde maison qu'elle l'a fait en la première, puisque aussi n'a-t-elle été entreprise pour autre fin.

Nous avons déjà reçu dix filles, mais qui ont tant de bonnes dispositions et qui sont si ferventes au désir de leur perfection, que Votre Altesse aurait grande consolation de les voir. Il y a

plusieurs prétendantes, mais on leur veut donner un peu de patience, attendant que les premières soient un peu plus formées. — Le bâtiment du monastère s'avance fort, et espérons d'en avoir suffisamment bâti pour y loger les Religieuses dans quinze ou dix-huit mois. Voilà, Madame, l'état présent de cette bénite œuvre, pour laquelle Votre Altesse et celle de madame votre sœur ont tant travaillé et montré tant d'affection, qu'elles en méritent toute la louange et la récompense devant Dieu, que nous supplions incessamment pour la conservation de Vos Altesses, et demeurons en tout respect et du profond de nos cœurs, Madame, votre très-humble, etc.

LETTRE MCCCXXVII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Dans l'ordre spirituel, qui désire obtient. — L'élection faite au deuxième monastère de Paris a été inspirée par l'Esprit de Dieu.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1634.]

MON VRAI ET TRÈS-CHER FRÈRE, QUE J'HONORE SINCÈREMENT,

Plaise au divin Sauveur de nos âmes de remplir la vôtre très chère de son saint amour! Notre Bienheureux Père disait que qui désire bien, obtient; c'est pourquoi sans doute, mon très-bon et très-cher frère, vous possédez déjà et vous posséderez de plus en plus le souverain bonheur d'être tout à Dieu et de n'être qu'à Dieu, puisque incessamment votre cœur ne respire que cela; et nonobstant que vous ne connaissiez pas en vous ce trésor, il ne laisse pas d'y être. Mais notre doux Maître nous tient à couvert ses grâces et dons pour notre plus grand bien; et pensant ne les avoir pas, nous les cherchons toujours avec plus de fidélité, et par ce moyen ils nous sont accrus.

A la vérité, mon très-cher frère, l'Esprit divin était si abondant en notre Bienheureux qu'il régissait toutes ses actions, et je ne doute nullement qu'il ne lui ait dicté tous les règlements et institutions qu'il nous a laissés. C'est une bonne remarque que celle que vous faites de nos élections avant la fête du Saint-Esprit. Cette solennité nous doit être en particulier respect et dévotion; car ç'a presque toujours été au temps de cette sainte fête que les plus fortes résolutions et acheminements de notre établissement se sont faits. Loué en soit éternellement ce souverain Esprit, et de ce qu'il lui a plu de présider si heureusement en la nouvelle élection qu'ont faite nos chères Sœurs du faubourg; car elles ont fait un bon choix en la personne de la Mère [M.-Agnès Le Roy]. J'espère en Dieu qu'elle maintiendra bien cette maison au bon état où notre chère Sœur Favre l'a laissée; et que l'exemple que donnera à toute heure cette toute bonne Sœur par ses vertus, ne sera pas moins utile à nos Sœurs que leur a été sa sage et vigilante conduite.

Cependant, mon très-cher frère, je vois que, comme une sage abeille, vous tirez le miel de toutes sortes de fleurs, pour en remplir la ruche de votre grand cœur. Le grand saint Antoine en usait ainsi. — J'attends, selon votre promesse, une plus ample lettre de vous; et cependant je vous ai voulu faire ce billet pour vous témoigner, quoique sans loisir, que mon cœur vous honore avec toute l'étendue de la dilection que Dieu lui a donnée; et cela c'est avec une entière sincérité et confiance.

LETTRE MCCCXXVIII

AU MÊME

Retard survenu à la cause de béatification de saint François de Sales. — Estime et respect pour le commandeur et le premier monastère de Paris.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 7 juillet [1634].

MON TRÈS-HONORÉ ET CHER PÈRE,

J'emploie un peu la main de ma pauvre chère petite Sœur pour vous dire que je reçus hier au soir votre lettre du 21 juin; [la précédente] était déjà écrite et achevée, il y a plus de huit jours; mais j'attendais le retour de notre muletier pour vous l'envoyer. Je vous dirai donc seulement, mon très-honoré et cher Père, que nous avons ici le bon Père dom Maurice, qui est revenu pour faire faire encore certaines choses qui étaient nécessaires aux affaires de notre Bienheureux Père. Il s'en retournera ce mois de septembre prochain à Rome, pour donner l'acheminement et les dispositions requises à tout cela. Il dit qu'il faut bien un an avant que tout soit en l'état qu'il faut, et peut-être que, pendant ce temps-là, Dieu touchera le cœur du Saint-Père; mais quand cela n'arriverait pas, toujours n'auront-ils pas perdu leur temps, parce que tout sera prêt. Ce bon Père dit qu'il vous a écrit, qu'il attend de bon cœur de vos nouvelles. Mon très-cher Père, il faut conduire cette affaire tout à la bonne foi, et espérer que Dieu en prendra un soin et conduite toute spéciale.

Il est vrai, mon cher Père, que mon estomac a grand'peine à se soumettre aux écritures qu'il faut que je fasse de ma main, et c'est la vérité que j'ai été un mois ou six semaines toute traînante, depuis que j'eus ce grand mal de tête; mais il me semble que, dès quelques jours en ça, je me remets et me sens toute vigoureuse, Dieu merci, et soulagée de ma tête. Quand il plaira à sa Bonté de me renvoyer le mal, il le faudra recevoir de sa main.

Mon tout bon et très-cordial Père, qui a parlé de la musique et de l'église? Je n'ai point su que cela fût contrôlé, et certes ce serait sans raison. O mon cher Père, Dieu vous a donné pour le bonheur de cet Institut; vous n'y apporterez jamais que bénédictions, et cette chère maison en aura toujours la meilleure part, par vos saintes et fréquentes communications; et m'est avis que notre bon Dieu y fait un grand avancement. Le très-bon M. Vincent [de Paul] m'en dit des nouvelles qui me donnent grand sujet de louer Dieu. Or je n'écrirai point pour ce coup à ma très-chère Sœur la Supérieure, ni à notre tant aimée et tout aimable Angélique, car je ne le puis; aussi n'ai-je rien qui me presse à cela, sinon mon affection qui est tout entière et incomparable en sa cordialité pour ces chères âmes. Mon tout cher Père, certes vous êtes aussi admirable en votre bonté pour moi de recevoir avec tant de suavité tout ce que je vous dis. Oh! c'est Dieu qui fait cela; Il en soit glorifié, et comble votre cher et digne cœur de son très-pur amour! *Amen!*

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCCXXIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Douleur de la Sainte en apprenant que ses *Réponses* se vendent publiquement. — Prochaine réimpression du Coutumier.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 14 juillet [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

A ce matin, Monseigneur nous est venu avertir que l'on vendait publiquement les Réponses que j'ai faites sur les choses de l'Institut. Je vous laisse à penser si cela m'a été sensible; car vraiment si aucune chose me peut mortifier, je le suis de celle-là

jusqu'au fond du cœur; mais j'espère que Dieu me donnera la force de la supporter et d'embrasser amoureusement la confusion qui m'en revient; au moins le veux-je de tout mon cœur. J'en écris à nos Sœurs de Paris, et les prie de faire toute la diligence possible pour savoir d'où l'affaire est sortie, afin de l'anéantir tout à fait. Je vous fais la même prière, ma très-chère fille : au nom de Dieu faites-vous enquérir soigneusement dans Lyon, afin que, s'il s'y en était fait quelque impresse [impression], vous la fissiez supprimer promptement. Que si vous n'en pouvez point avoir de nouvelles, écrivez, je vous prie, par nos maisons, avec toutes prières et supplications, à ce qu'elles apportent tous leurs soins à découvrir d'où peut être venue l'affaire, afin de l'étouffer tout promptement, si elles ne veulent m'affliger entièrement.

Nous avons rangé par ordre les éclaircissements sur le Directoire, les commémorations et cérémonies du chœur; cela veut dire que nous les avons séparés d'avec les petites coutumes. Et, parce qu'il faut réimprimer le Coutumier, le Père dom Maurice nous conseille de mettre l'éclaircissement à l'endroit où il vient; comme par exemple l'article du Coutumier sera en belles lettres, comme il l'est, et au-dessous l'on mettra en petites lettres l'éclaircissement. Nous ferons cela encore afin de soulager l'assistante [pour qu'elle n'ait pas] tant de livres après elle. Nous voyons par expérience que ces petits éclaircissements sont d'une très-grande utilité. Je vous prie de me renvoyer un peu le Coutumier que je vous avais envoyé pour faire réimprimer; car il y a encore trois ou quatre fautes qui ne sont pas corrigées. — Faites donner au Père Maillan la lettre que j'écris au Père Binet, afin qu'il la lui fasse tenir au plus tôt.

Ma fille, il faut faire avec grande discrétion cette enquête, afin que l'on ne découvre pas ce qui peut-être est secret; mais du moins écrivez aux maisons qu'elles me donnent cette consolation de les tenir plus secrètes qu'elles ne font pas, et qu'elles

ne les fassent point relier dehors de la maison. La sainte volonté de Dieu soit faite au péril de ma réputation et de mon contentement ! Mais je confesse que si cette nouvelle est vraie, elle me servira d'une grande et sensible mortification. Sa divine Bonté me fasse la grâce de profiter de la confusion, afin de ne pas tout perdre ! Communiquez cette lettre à nos chères Sœurs de l'Antiquaille, afin d'avoir aussi leur sentiment. — Donnez bonne adresse à nos lettres.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXXX

AU PÈRE DOM JUSTE GUÉRIN

BARNABITE, A TURIN

Dieu convertit tout à l'avantage de ses serviteurs. Bénédictions qu'Il répand sur le deuxième monastère d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 22 juillet 1634.]

Mon très-aimé père,

Je ne sais que veut dire que je sens un amour toujours si tendre pour votre cœur ; c'est, je pense, que parmi les retardements et longueurs des affaires de notre Bienheureux Père, vous devenez toujours plus saint, par un dépouillement des plus tendres affections dont votre cœur ait jamais été revêtu. Voilà comment notre bon Dieu, par une admirable industrie de son amour, convertit tout au profit des siens ; et même les choses qui leur sont plus amères leur sont rendues douces. O bonté et sagesse de Dieu, que vous êtes inconcevables ! J'espère que la part que vous m'avez donnée en vos saints sacrifices et en toutes vos bonnes actions m'obtiendra de Notre-Seigneur la grâce de reconnaître ses miséricordes.

Si vous voyiez la communauté de cette petite famille [1], vous diriez que j'ai grand sujet de louer Dieu et de me confondre qu'Il ait daigné se servir d'une si chétive créature pour une œuvre qu'Il semble vouloir faire réussir à sa très-grande gloire; car, mon cher Père, la divine Bonté a répandu de si grandes lumières et grâces célestes sur les premières filles de cette maison, spécialement sur quatre ou cinq, que j'en suis en admiration. Dimanche passé, nous en vêtîmes trois; demain nous en vêtirons quatre autres [2]; il en reste quatre, et il y en a un grand nombre qui aspirent. Les douze de dedans, surtout les sept premières, sont des âmes d'élite, qui cheminent avec un courage nonpareil dans une fidélité sincère, et tout à fait grande pureté; aussi Dieu les favorise bien fort. N'ai-je pas en cela grand sujet de le louer? Faites-le avec moi, mon cher Père.

Il n'y a que peu de jours que j'ai écrit à madame la sérénissime Infante Catherine; je ne sus pas lui mander ces bonnes nouvelles, car je n'avais pas vu nos Sœurs depuis l'établissement. Je voudrais bien pourtant qu'elle le sût; mais je n'ose lui écrire si souvent. Je le ferai quand il y aura quelque nouvel avancement, car je lui écris pour la solliciter de notre établissement; outre que je suis assurée que sa piété singulière et l'affection qu'elle a à notre Institut la rendent assez attentive à cela, certes je ne puis pas la presser. Je vous laisse ce soin, mon tout bon et cher Père; je me contente de me tenir en disposition d'une prompte et cordiale obéissance, au commandement de Leurs Altesses, quand il leur plaira de nous en honorer; car je vois que Mgr de Genève est maintenant tout disposé, depuis qu'il a su l'intention de Son Altesse Royale.

[1] Le deuxième monastère d'Annecy.

[2] On voit dans le Livre du noviciat du deuxième monastère d'Annecy que le dimanche 16 juillet 1634 il y eut trois prises d'habit, et quatre le dimanche suivant, 23 juillet.

Mais, mon cher Père, si nous y allons, ne viendrez-vous pas à Turin? et ne serez-vous pas le guide et le support de vos très-chères filles, les petites colombes de notre Bienheureux Père [1] ?

Je supplie votre débonnaire cœur de ne parler jamais des comptes, ni de l'argent, ni de votre dépense pour le fait de la béatification. Seigneur Dieu! tout ce que nous avons n'est-il pas vôtre? Je pense que l'argent ne manquera point à cette sainte besogne, de laquelle je ne désespère aucunement, puisque, selon que je vois, on la peut acheminer, et qu'il faut bien deux ans pour travailler à ce qui est requis à la préparation. Et cependant mon tout bon Père se reposera d'un côté et travaillera de l'autre : cela s'entend pour les colombes du Bienheureux, lequel n'aura pas moins agréable cet emploi. Or, voyez-vous, cette béatification est l'œuvre de Dieu, c'est pourquoi je lui en laisse le soin et la conduite. — Je m'avise de ce que vous me dites de la bonne volonté que mesdames nos princesses ont pour notre accommodement, dans les petites nécessités des ameublements et vêtures; certes, cela nous oblige grandement. Mais vous connaissez mon cœur, qui n'est pas porté à beaucoup vouloir hors la nécessité, et encore moins à surcharger les grands. Or bien je vois que vous voulez vous décharger de nous, pour jouir en paix de votre solitude; mais je vous en recharge tout à fait, et n'en veux avoir aucun souci pour ce qui regarde ce passage. — Certes, si vos bonnes Religieuses de Verceil ont le cœur d'embrasser la sainte communauté, j'espère en Dieu qu'elles en recevront grande consolation. Dieu vous fasse saint, mon très-cher Père, mais de la sainteté

[1] La Providence, qui retarda jusqu'en 1638 la fondation demandée à Turin par les princesses de Savoie, ménagea cette année même celle de Pignerol. Quelques Religieuses de la Visitation d'Embrun se rendirent en cette ville, sous la conduite de la Mère M.-Françoise Humbert, professe d'Annecy, et y furent solennellement installées en septembre 1634.

qui abonde en paix, joie et consolation du Saint-Esprit, que je supplie régner en vous, et vous tenir *mémoratif* de votre pauvre vieille fille, en vos saints sacrifices. Je suis sans réserve, vôtre, etc.

LETTRE MCCCXXXI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE COMPAIN

SUPÉRIEURE A CRÉMIEUX

Exhortation à la pratique de la pauvreté et du saint abandon.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

La fièvre qui vous travaille est la croix de votre corps. Mais, ô Dieu! que j'en vois bien une plus grande et plus pressante à votre esprit, qui est le travail que vous donne la pauvreté de votre maison, et que cette affliction, me dites-vous, a beaucoup contribué au mal que vous avez. Eh! Seigneur Jésus! que vois-je en ma très-chère fille? Un si petit cœur dans un si grand corps! Eh quoi! se faut-il affliger de la pauvreté, nous autres qui en avons fait vœu? Ne devons-nous pas embrasser amoureusement les petites nécessités et disettes que Dieu nous mande, pour notre avancement en son saint amour, et pratiquer ce que nous lui avons voué et promis si solennellement? Tant de nos maisons qui ne sont pas si bien que la vôtre; car je pense qu'il y en a plus de trente qui ne sont ni bâties, ni rentées, et qui ne vivent que d'emprunt, et faut-il pour cela qu'elles s'en tourmentent? Non, certes, ma très-chère fille; il faut attendre avec patience et confiance en Dieu le temps qu'Il a désigné pour nous donner le secours nécessaire, lequel sa Bonté ne manque jamais d'envoyer au besoin.

Nous autres même, nous n'avons justement que ce qui est

nécessaire pour rouler, encore avec beaucoup de peine. Nous sommes néanmoins bien engagées à l'entreprise d'un bâtiment qui nous coûtera beaucoup, sans avoir rien d'assuré devant nous pour fournir à cela que six mille écus dont on nous a fait la charité; mais nous nous confions que la divine Providence pourvoira au reste, ce qui sera bien nécessaire, d'autant que nous ne pouvons pas attendre grand secours par le moyen des dots des filles que l'on recevra; car de douze ou quinze que nous avons déjà reçues en cette seconde maison, je ne pense pas que nous en ayons trois ou quatre mille écus en tout. Je vous dis donc, ma très-chère fille, que nous ne vous pouvons pas aider, et que cette maison a assez fait pour la vôtre, quoique certes, si nous avions le moyen, nous ferions davantage; nous vous assisterions en votre nécessité pour vous braver en courage et cordialité, mais nous en sommes dans la totale impuissance.

Et pour conclusion, ma fille, je vous dis que puisque vous avez trouvé de si bonnes âmes, vous devez vous assurer que Dieu ne les délaissera pas; car l'intérieur de vos Sœurs rendant à sa divine Majesté ce qu'elles lui doivent dans l'exacte observance, elles attireront infailliblement les bénédictions de Dieu sur elles et sur leur maison, et obtiendront le secours nécessaire à leurs besoins.

LETTRE MCCCXXXII

A MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS

A PARIS

Souhaits de bénédictions. — Respectueux hommages des deux monastères d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MADAME,

Sachant que Votre Grandeur est arrivée à Paris fort heureusement, grâce à Dieu, nous allons en esprit nous réjouir avec sa bonté de tant de bons accueils qu'elle a reçus du Roi, de la

Reine, de messeigneurs vos enfants, et de tant de personnes de qualité qui vous honorent. Je vous regarde avec consolation parmi tous ces contentements, et il m'est avis que je vois votre bon cœur, Madame, qui rapporte tout cela à son Dieu, comme à l'unique objet de son amour, et à la vraie source de tout véritable bonheur. Vos très-petites filles, qui honorent Votre Grandeur avec un amour incomparable, ne cessent point de réclamer les miséricordes du divin Sauveur de nos âmes, afin qu'il lui plaise faire abonder en la vôtre, Madame, les richesses de son saint amour, et que toutes saintes bénédictions vous arrivent et à messeigneurs vos enfants. Elles désirent grandement, ces pauvres chères Sœurs, que Votre Grandeur leur continue l'honneur de la bienveillance qu'elle a daigné leur témoigner avec tant de débonnaireté. Celles de la petite maison ont les mêmes désirs et sentiments; et je vous assure, Madame, que Dieu fait voir que cette œuvre est sienne, par les bénédictions que sa bonté y répand; car je puis dire que les filles qui sont appelées là, y reçoivent des grâces et faveurs célestes très-particulières. Nous donnâmes l'habit à sept, il y a quinze jours; et quasi autant se préparent pour le recevoir dans quelque temps. Il y a des poursuivantes en grand nombre; mais il faudra qu'elles aient un peu de patience qu'il y ait lieu pour les recevoir. Le bâtiment du monastère s'avance, grâce à Dieu, et avec satisfaction de tout le peuple. Les plus contredisants s'en réjouissent, et avouent que cette entreprise est à la gloire de Dieu et utilité de leur ville.

Voilà, Madame, comment Dieu accommode et réduit en paix les choses les plus confuses, ce que sa bonté a fait en notre maison de Moulins par la présence de Mgr d'Autun [1]; Dieu, comme je l'espère, tirera sa gloire de tout. Votre Grandeur nous

[1] La Sainte croyait que la déposition de la Mère de Bigny était un fait accompli; mais on verra dans les lettres suivantes qu'elle fut encore retardée.

a témoigné en cette occasion sa véritable bonté envers notre Institut. Je vous en rends mille très-humbles grâces, en vous demandant pardon de ma trop grande lettre. C'est, Madame, de Votre Grandeur, la très-humble, etc.

LETTRE MCCCXXXIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Mgr de Genève désire que la Mère Favre se rende à Rennes. — Éloge de la Mère Mad.-Élisabeth de Lucinge et de sa communauté.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 8 août [1634].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous reçûmes, il y eut hier huit jours, vos lettres; et le lendemain Mgr de Genève nous vint trouver au partir de ses Vêpres solennelles de Saint Pierre, et nous dit fort fermement qu'il était résolu que vous allassiez à Rennes, qu'il avait eu cette inspiration; ce qui certes me surprit un peu, et comme il vit que je tardais à lui répondre pour ne lui pas témoigner d'abord la répugnance que j'y avais, il me dit : « Voyez-vous, Dieu donne sa lumière aux Supérieurs pour la bonne conduite de ceux qui dépendent d'eux; il les faut laisser un peu gouverner. » Sur cela, il vous voulait aller écrire que vous y allassiez, mais je lui dis qu'il me semblait qu'il serait bon d'attendre la réponse de Mgr de Rennes, parce que peut-être aurait-il déjà fait faire une autre élection, selon qu'il m'avait écrit qu'il ferait s'il ne vous pouvait pas avoir, et comme cela il s'en alla. Mais certes, ma très-chère fille, le style des secondes lettres de Rennes me fit bien changer de sentiment le lendemain; car elles nous faisaient voir l'impossibilité de remettre cette maison-là dans la paix et union sans une assistance telle que la

vôtre, et que, quand vous n'iriez que pour cela, l'on s'en contenterait, et vous lairrait-on en liberté pour vous en retourner après avoir mis ordre aux affaires de cette maison, selon que vous le jugeriez à propos, parce que l'on croit que Mgr de Rennes se rangera facilement à tout ce qui sera de vos sentiments. Et enfin tous ceux qui connaissent le fond du mal de ce monastère-là ne craignent sinon que la Mère déposée soit réélue, ce qui arriverait sans doute, Mgr de Rennes la [désirant]; c'est pourquoi, ma très-chère fille, certes, il est tout à fait nécessaire que vous fassiez ce voyage pour la gloire de Dieu et le bien du monastère. Mgr de Genève le veut tout à fait, et sa confiance est telle qu'il croit que vous vous en porteriez mieux. Dieu veuille qu'il en arrive ainsi! Et pour moi, ma chère fille, certes, je dis maintenant de tout mon cœur qu'il est vrai que Dieu donne son esprit aux Supérieurs, puisque la nécessité de cette maison-là étant telle, Il a donné la volonté à Monseigneur de vous y envoyer pour la remettre en bon état.

J'avais grand désir que vous passassiez votre année à Paris, pour fortifier cette maison-là de votre bon exemple, pour vous un peu reposer et pour appuyer la conduite de la nouvelle Mère; mais, puisqu'il plaît à Dieu vous appeler autre part, de tout mon cœur je m'y soumets, espérant que sa Bonté suppléera à tout cela, et de façon, ma très-chère fille, que voilà comme Notre-Seigneur vous a destinée à beaucoup de peine et de travail; mais, puisque c'est tout pour sa gloire et le bien de l'Institut auquel Il vous a mise, il faut espérer qu'Il vous donnera la force et la santé pour les supporter, ainsi que de tout mon cœur je l'en supplie. Vous pouvez donc aller dès que vous verrez que le temps sera propre, et ne vous engager là qu'autant que la gloire de Dieu le requerra pour le bien de cette maison.

Au surplus, ma très-chère fille, ne vous avais-je pas dit toutes les nouvelles de notre petite maison, et comme elle se commença le jour de la Sainte-Trinité, quasi à même heure que

celle-ci, puisque nous allâmes après souper conduire nos Sœurs en la maison de M. le président votre frère, qui était toute préparée? C'est notre Sœur Madeleine-Élisabeth [de Lucinge] qui y est Supérieure, et de laquelle il faut que je vous dise cette bonne nouvelle qu'elle y réussit parfaitement bien, et que ce sera un jour une très-bonne et digne Supérieure. Elle est plus pour le dedans que pour le dehors; mais les occasions la feront davantage ouvrir avec le temps. Nous y avons été une semaine. Il y a environ quinze jours que nous donnâmes l'habit à sept très-bonnes filles, et j'y trouvai autant de sujets d'admiration que de consolation; car depuis cinq semaines que je les avais laissées, ces filles-là avaient fait un tel avancement en la vertu et étaient si parfaitement bien dressées qu'il n'y avait rien à redire, vous assurant, ma très-chère fille, que je n'ai point vu de commencement où Dieu ait répandu plus de bénédictions spirituelles qu'en celui-là; car ces filles sont autant éclairées et remplies de bons sentiments et désirs de la perfection et fidélité à Dieu que j'en aie guère vu. Au reste, la Supérieure y a bien fait voir son bon jugement; car la maison est aussi bien dressée et accommodée que si elle y avait déjà été dix ans; elles sont bien une vingtaine déjà et encore grand nombre de poursuivantes. — L'on parle toujours de notre passage en Piémont plus fermement que jamais; je ne sais encore ce qui en réussira.

Quant à l'offre que votre bonté incomparable nous fait des deux mille écus, certes, ma très-chère fille, il me serait impossible de l'accepter sans une fille, nonobstant la très-grande nécessité que nous en avons; mais je pense qu'il se pourra bien rencontrer quelque occasion de nous faire revenir notre Sœur Jeanne-Marie [de la Croix de Fésigny] au moins jusqu'à Moulins; car souvent il va des damoiselles de Paris en ce lieu-là, et nous l'y enverrions prendre. Enfin, ma toute chère fille, je vois que ma pauvre Sœur la Supérieure est un peu en méfiance de ma sincère affection pour elle, et de l'estime que Dieu m'a donnée

de sa véritable vertu; certes, Dieu, qui voit mon cœur, sait que je ne puis pas avoir plus d'amour et de bons sentiments que j'en ai pour cette très-chère Sœur-là. Hélas! peut-être qu'elle m'attribuera le commandement que Monseigneur vous fait pour Rennes; mais en vérité la chose s'est passée comme je vous le dis ci-dessus, et j'en eus une sensible touche quand ce bon seigneur me dit si fermement les paroles que je vous écris, et ne sus faire autre chose que de lui faire prendre du temps. Mais certes, quand nous eûmes reçu les secondes lettres de Rennes, et considéré l'état de cette maison et l'offre que l'on fait de ne vous y garder qu'autant que vous voudrez, après que vous y aurez mis la paix et fait élire une Supérieure, si vous n'y jugez pas votre présence nécessaire, de vrai, ma fille, je me rendis, et ferais grand scrupule de détourner Monseigneur de sa résolution et de la confiance qu'il semble que Dieu lui donne que vous pourrez faire ce bon œuvre, sans l'intérêt de votre santé, et après, vous retirer; à quoi, certes, j'ai une fort grande inclination, pourvu qu'elle ne contrarie point aux desseins de Dieu sur vous. Que si votre santé vous permet d'accomplir cette obéissance, vous nous le ferez savoir, et au plus tôt, s'il vous plaît, de vos nouvelles; et croyez, ma très-chère fille, que le temps m'en sera bien long et que nous prierons et ferons bien des communions pour vous. Dieu seul sait ce que je ressens sur ce sujet, aussi est-ce sa seule et paternelle main qui a su et pu vous loger dans mon cœur en la manière que vous y êtes. Il en soit béni éternellement! Je vous prie, ayons de vos nouvelles avant que vous partiez, si vous allez.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, je ne sais si je vous ai dit que nous bâtissons notre second monastère au verger de M. de la Pesse, proche de la galerie; nous y avons adjoint le verger de madame de Monthoux, et le bâtiment se fait en haut, de façon que je ne pense pas qu'il se puisse voir un monastère en meilleur air et plus belle vue. Si la Providence de Dieu ne nous

manque pas, en laquelle nous avons toute notre confiance, j'espère que dans dix-huit ou vingt mois, nous aurons deux corps de logis bâtis pour y loger nos Sœurs, qui se vont fort multipliant. — Je me porte fort bien maintenant, grâce à Notre-Seigneur; je pense que c'est qu'Il me veut donner un peu de vigueur pour faire le voyage de Piémont. Ma nature y répugne fort; mais pourtant si Dieu le veut, nous le ferons joyeusement et de bon cœur, moyennant sa grâce.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXXXIV

A MONSEIGNEUR PIERRE DE CORNULIER

ÉVÊQUE DE RENNES

Une impuissance absolue pourra seule empêcher la Mère Favre de se rendre à Rennes.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre dont il vous a plu de m'honorer, avec le respect que je dois, et toute la volonté que vous sauriez désirer en moi, pour l'exécution des vôtres toutes justes et tendant à la gloire de Dieu et au bien de cette chère famille de la Visitation, qui est si heureuse que de vivre sous votre obéissance; en suite de quoi j'ai parlé à Mgr de Genève, lequel j'ai trouvé tout plein d'affection pour vous contenter, ainsi qu'il vous témoigne par sa lettre, comme je crois; et pour cela même il a écrit à notre chère Sœur Marie-Jacqueline Favre, et m'a recommandé de lui écrire encore, afin que, si elle peut sans péril de sa vie, elle s'achemine à vous, Monseigneur, pour vous rendre sa très-humble obéissance, et servir ces chères Sœurs qui l'ont élue pour Supérieure. Mais je crains grandement qu'elle ne se trouve

dans un état d'impuissance, à cause des extrêmes maladies qui ont ruiné son corps depuis quelques années, ainsi qu'elle nous a écrit, il y a plusieurs mois, qu'elle se trouvait hors de pouvoir et de capacité de se charger de la conduite d'aucune maison. Je sais assurément toutefois qu'il n'y aura que l'impuissance qui l'empêche ou retarde d'aller; car les lettres de Mgr de Genève sont pressantes pour lui faire tirer des forces de sa faiblesse, pour peu qu'elle ait de santé. Que s'il ne plaît pas à la divine Bonté de lui donner la vigueur nécessaire à ce service, il vous plaira, Monseigneur, d'agréer la véritable et entière affection que nous avons eue de vous contenter et obéir en cette occasion, comme en vérité nous l'aurons toujours en toutes celles où il vous plaira de nous honorer de vos commandements.

Je baise en tout respect vos mains sacrées, Monseigneur, et vous demande votre sainte bénédiction, suppliant notre bon Dieu de faire abonder en vous et sur votre cher troupeau les richesses de son saint amour, et demeure, Monseigneur, votre très-humble, etc.

LETTRE MCCCXXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Prière de ne séjourner à Rennes qu'autant qu'il sera nécessaire.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 10 août [1634.]

MA TOUTE TRÈS-CHÈRE ET BIEN-AIMÉE FILLE,

Ces lettres ci-jointes, qui ont été faites avec tant d'empressement, nous étant demeurées faute de moyen pour les envoyer, j'ajoute ce billet. Mon Dieu! ma fille, qu'il me tardera de savoir de vos nouvelles, car je m'attends que vous me direz avec toute confiance ce que vous dira votre cœur sur le commandement

si absolu que vous fait Mgr de Genève d'aller à Rennes. Pour lui, il croit si fermement avoir connu que c'est la volonté de Dieu, qu'il espère que sa Bonté vous en donnera la force ; et, voyant cela, j'en suis consolée, puisque, et lui et ceux qui vous demandent avec tant d'instances, vous laissent en pleine liberté de vous retirer quand vous le jugerez convenable; car je vous confesse que je ressens une grande répugnance de vous y voir attachée, m'étant avis qu'après que vous aurez mis là le bon ordre que votre présence y peut apporter, Dieu vous destine à quelque service plus grand pour sa gloire. Et mon cœur aurait grand sentiment du contraire, bien que sans réserve je soumette tout à la très-sainte Providence, qui vous a choisie pour beaucoup de travail et de service à l'accroissement de son honneur et utilité de l'Institut, auquel elle vous a donnée si entièrement, ainsi que le ressentait notre Bienheureux Père. Ceux de Rennes écrivent qu'il y a des dispositions pour quelque établissement en cette province-là : peut-être que Notre-Seigneur a des desseins que nous ne savons pas, et qu'Il vous y fera rencontrer quelque bonne occasion de soulager votre maison du faubourg, à quoi j'ai toujours bien de l'inclination. Enfin Dieu est le Maître, Il vous fera connaître en quoi Il veut que vous le serviez, et vous êtes laissée en pleine liberté d'agir et de faire ce qu'Il vous montrera désirer de vous ; car, au péril de tout, nous ne voulons que cela par sa grâce, dont Il soit béni éternellement.

Si l'on élit une fille de Rennes, il faudra [*plusieurs mots illisibles*]; mais toutes choses sont laissées à votre prudence. Toutes ces filles vous parleront beaucoup, mais dites-leur peu; et, pour Dieu, en tout soulagez-vous le plus qu'il vous sera possible. Couchez-vous de bonne heure, levez-vous tard, prenez généralement tous vos soulagements nécessaires, surtout parlez peu. Eh! Dieu soit votre force, ma vraie très-chère fille, puisque, pour son amour, vous entreprenez par-dessus les vôtres;

croyez que vous me serez très-présente à mes communions et petites prières. Je vous conjure que nous ayons souvent de vos nouvelles; si vous vous trouvez plus incommodée là qu'à l'ordinaire, ce sera un légitime sujet de revenir [1].

Ma très-chère fille, je ne doute pas que vous ne soyez informée de la conduite de la Mère [de Moulins]; nous croyions que Monseigneur la déposerait, ce qu'il n'a pas fait. Je ne le laisserai pas en paix, tandis que je pourrai espérer par toute voie possible de la faire déposer. Je vous conjure que si madame de Ragny a crédit vers le bon prélat, qu'elle l'y emploie avec tout son zèle, [*plusieurs lignes effacées*]. Si l'autorité de Mgr de Lyon pouvait quelque chose, mon Dieu! la grande charité de l'y faire employer : mon unique très-chère fille, voyez ce que vous pourrez en cela. J'en écris à Mgr de Bourges pour s'y employer comme il faut. Dieu, par sa bonté, veuille régner en toute cette affaire et soit béni. *Amen.* Je n'écris pour ce coup à Mgr de Bourges touchant Moulins. — Jour de saint Laurent.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] La santé de la Mère M. J. Favre ne lui permit pas de se rendre à Rennes. Voici les détails qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire de la fondation* de ce monastère : « M. Quesnel, notre confesseur, étant allé chercher à Paris notre Vénérable Mère Favre, y séjourna quelque temps, attendant que Mgr de Genève eût envoyé l'obédience de cette chère Mère, qui, dès qu'elle l'eut reçue, lui dit fort obligeamment : « Me voici toute vôtre pour les chères « Sœurs de Rennes; car Paris me serait un purgatoire et la santé un tourment, « si l'obéissance parfaite n'était ma compagne... » Mais la veille du départ, cette chère Mère tomba malade et dans de cruels accidents, qui la réduisirent à l'extrémité. Ce mal dura longtemps, et les médecins assurant qu'elle ne pouvait entreprendre le voyage sans péril évident de sa vie, il fut résolu, pour ne pas hasarder une existence si précieuse à l'Institut, que nous ferions une nouvelle élection..... » Les suffrages se réunirent sur Sœur M.-Henriette de Prunelay.

LETTRE MCCCXXXVI

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

La Sainte est heureuse de devoir l'église du premier monastère de Paris aux libéralités du commandeur. — Fondation du Mans. — La perfection consiste à vouloir être ce que Dieu veut que nous soyons.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 14 août [1634].

MON TRÈS-HONORÉ ET VÉRITABLEMENT TRÈS-CHER PÈRE,

J'espère de la bonté de Dieu que vous aurez maintenant reçu ma grande lettre; je la mis dans un paquet adressé à M. de Coulanges, qui contenait plusieurs lettres sur le trépas de feu madame de Coulanges, parce que je ne sus écrire à nos chères Sœurs; il fut remis, mais un peu tard, à nos chères Sœurs de Lyon, car quelquefois nous avons difficulté à trouver des occasions pour Lyon. Vous aurez trouvé en cette lettre ample réponse aux vôtres précédentes. Je fus longtemps sans pouvoir écrire, et j'ai meshui peine à le faire; mais croyez, mon tout bon et cordial Père, que je serai bien dans l'impuissance quand je délaisserai à vous répondre. Je me porte mieux; au moins j'ai été, dès environ six semaines, fort bien. Il y a quelques jours que je suis un peu travaillée; mais cela ne m'arrête pas, grâce à Dieu. Je vous en écrirai plus court toutefois, sur la confiance que vous aurez reçu la nôtre.

Tenez pour assuré que l'on ne reçoit aucun avis de cette maison, en celle qui s'en est vantée. Pour la charité de nos Sœurs de la ville, je la dis en pleine récréation, et l'écrivis au faubourg, car l'on ne m'avait pas signifié ce secret; de tout le reste, rien du tout. — Certes, je suis bien consolée de la sainte liaison qu'il y a entre vous et notre bon archevêque, qui en témoigne un contentement et satisfaction nonpareils. Personne ne m'a

écrit de notre église de la ville (qui est bien vôtre), que notre bon archevêque qui en est ravi; il dit qu'il la faut appeler Sainte-Marie de la Rotonde. Je sais que notre bon Père [S. François de Sales] aimait fort les belles églises et qu'elles fussent bien ornées pour la révérence, disait-il, de Celui qui y réside en une manière admirable. C'est pourquoi, avec que c'est l'ouvrage de votre charité et industrie, certes je n'y saurais rien trouver qui ne m'y agrée, ce m'est avis. — Je vous ai déjà écrit sur l'affaire de notre Bienheureux Père. Le Père dom Maurice n'y perd pas l'espérance; il dit qu'il y a à travailler pour un an ou deux à faire translater et copier les informations et autres préparations nécessaires. Tandis que cela se fera, Notre-Seigneur disposera quelque moyen pour passer outre.

Mon Dieu! mon tout très-cher Père, que c'est de vrai une grande consolation de voir faire des maisons de la Visitation avec des filles solides, telles que sont les chères Sœurs qui sont allées au Mans [1]! Je ne sais ce que nous pourrions faire pour arrêter cette ardeur que l'on a à en faire; chacun n'y regarde bien souvent que sa décharge. Surtout je me fâche de voir que l'on se met en des petits lieux, où il n'y a quasi point d'assistance spirituelle et peu de fonds pour le temporel; cela ruinera notre Institut, si Messeigneurs nos prélats ne se rendent plus attentifs et fermes pour empêcher cela; mais souvent ce sont eux qui

[1] Le monastère du Mans, établi le 31 juillet 1634, doit son existence au zèle et aux libéralités de madame la comtesse de Ferrières. Heureuse de seconder ses pieuses intentions, la Mère Anne-Marie Bollain lui avait envoyé, pour commencer cette nouvelle maison, des Religieuses de grande vertu, entre lesquelles on distinguait la Supérieure, Sœur Marie-Anastase Pavillon, et Sœur Barbe-Marie Bouvard. La communauté naissante ne tarda pas à répandre autour d'elle un suave parfum d'édification. « Le support et la charité régnaient entre les Sœurs : elles ne s'enviaient les unes aux autres que les mortifications et les humiliations; enfin leur ferveur était si grande qu'il fallait la modérer plutôt que l'exciter. » (*Histoire de la fondation du Mans.*)

les veulent. La divine Providence y pourvoira, s'il lui plaît.

Or sus, mon tout bon et très-cher Père, ne vous voilà-t-il pas tombé au point que j'ai toujours appréhendé que votre grande ferveur vous réduirait? Et puis vous me dites encore que vous craignez de vous flatter et de ne pas assez craindre vos craintes. Mon Dieu ! mon vrai Père, pour l'amour de sa Bonté, ne faites point ces réflexions-là; croyez-moi, que Notre-Seigneur aura plus agréable notre soumission dans les soulagements qui sont requis à notre corps et à notre esprit, que toutes ces petites appréhensions de ne pas faire assez et désirs de faire plus. Dieu ne veut que notre cœur; et notre inutilité et impuissance lui agréent davantage quand nous les chérissons pour la révérence et amour que nous portons à sa sainte volonté, que si nous nous brisions et fissions des grandes œuvres pénales. Enfin, vous savez que le haut point de la perfection gît à nous vouloir comme Dieu veut que nous soyons : or Il vous a fait d'une complexion faible et délicate, laquelle Il veut que vous ménagiez, et que vous n'en veuillez exiger ce que sa douceur n'en veut pas. Il faut souffrir cela, et au lieu de ces trop grandes applications d'esprit, qui vous ont violemment mis où vous êtes, sa Bonté requiert de vous une douce et suave inutilité auprès de Lui, sans attention quelconque, ni action de l'entendement ni de la volonté, sinon quelques paroles d'amour, de fidèle et simple acquiescement, proférées doucement et tranquillement, sans aucun effort, ni en vouloir sentir aucun goût ni satisfaction. Et cela, mon très-cher Père, pratiqué avec paix et repos d'esprit, je vous assure qu'il sera très-agréable à Dieu et plus, comme je crois, qu'aucune autre chose que vous pourriez faire.

Encore ce mot : si vous m'en croyez, au lieu de quatre ou cinq heures que vous étiez chaque jour à genoux, vous n'y serez plus qu'une heure. Un quart d'heure après être levé, un quart d'heure pour la préparation à la sainte messe, et autant pour l'action de grâces; un petit quart d'heure pour l'examen du soir;

c'est bien assez. Et tâchez, pour l'amour de Dieu, de vous remettre, par le repos du corps et d'esprit et par bonne et fréquente nourriture, dans vos premières forces ; mais, je vous en conjure, mon très-cher et très-aimé Père, par tout ce qui vous est de plus cher au ciel et en la terre. Si ce n'eût été pour vous faire cette prière, je ne vous eusse pas écrit si tôt ; mais je veux espérer de votre bonté cordiale et toute paternelle envers nous, que, pour notre consolation, vous n'oublierez rien à faire de tout ce que vous connaîtrez pouvoir aider à vous remettre, et que vous croirez mieux dorénavant notre très-chère et tant aimable et bien-aimée fille H.-Angélique. Je ne lui écris pas, car elle n'y est pas, ni à la chère Mère ; certes, à dire vrai, je ne le puis bonnement.

Je vais dire quatre paroles à la bonne Mère Angélique que je tiens pour toute nôtre en Notre-Seigneur, nonobstant que nous nous écrivions si peu. Je prie Dieu que, par sa douce miséricorde, Il vous conserve à longues années, pour le service de sa gloire et le bonheur de notre Congrégation. *Amen!* Je suis en son saint amour, et veux toujours plus être s'il se peut, entièrement vôtre, etc.

N'avez-vous point ouï parler, mon très-cher Père, du voyage que la Mère de Moulins a fait aux bains, de ses promenades? C'est risée dedans et dehors sa maison. Nous avons sollicité Mgr d'Autun de la déposer, car chacun qui sait cela en est scandalisé. Vrai Dieu! la bonne mortification et abjection. Dieu nous en fasse tirer profit, et en tout sa sainte volonté soit faite! Mgr de Genève envoie l'obéissance à ma Sœur du faubourg pour aller mettre ordre à la maison de Rennes. Si elle n'est au lit, malade, je m'assure qu'elle ira. — Il est vrai, M. Guichard est bien digne homme et capable serviteur de Dieu : il sera maintenant à vous, qui vous dira le surplus.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCCXXXVII (*Inédite*)

A MADEMOISELLE DE LA FLÉCHÈRE

A RUMILLY [1]

Dans quelles dispositions on doit être pour connaître la volonté de Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai communié pour vous, afin de vous recommander plus efficacement à notre divin Sauveur et recevoir sa sainte lumière en une chose si importante, à laquelle toutefois vous ne devez pas beaucoup différer de vous déterminer; car c'est une mauvaise assiette que l'incertitude. Or toutefois, ma très-chère fille, je pense qu'auparavant vous devez donner de la tranquillité à votre esprit, par la cessation de toutes pensées et considérations

[1] Rejeton d'une famille irlandaise fixée en Savoie depuis quelques siècles, mademoiselle de la Fléchère, par les nombreuses alliances de ses ancêtres avec la principale noblesse du pays, et par des qualités personnelles rares et précieuses, semblait réunir tous les éléments qui constituent le bonheur terrestre; mais l'Esprit-Saint lui fit entrevoir la source d'une plus haute félicité dans le don irrévocable de soi-même à Dieu. Après de longs et douloureux combats, la grâce était victorieuse, et mademoiselle de la Fléchère entrait au noviciat d'Annecy (1634). Son ardeur à entreprendre la vie religieuse lui mérita ce magnifique témoignage de sainte J. F. de Chantal : « Elle « a commencé par la perfection, et les actes qu'elle a faits en se donnant à « Dieu ont été si fervents, si généreux, si absolus, qu'il ne lui est plus resté « que l'immuable résolution de ne plus se reprendre et de ne jamais faire ni « paix ni trêve avec l'amour-propre..... Ma Sœur Françoise-Innocente (c'est « le nom qu'elle reçut) est une véritable lévite : elle a toujours le glaive de « la mortification en main, non-seulement pour égorger ses passions déré- « glées, mais encore les moindres choses qu'elle pense tenir de l'humain, « ou qui pourraient lui donner la moindre satisfaction... Laissez-la aller « selon que Dieu la conduit; je vous assure qu'elle marche dans la *fureur* « de l'amour. Je ne dis pas dans la simple ferveur de l'amour; mais je dis « dans la véhémence et dans la *fureur* du saint amour. »

En retour d'une telle donation de soi-même à Dieu, les trésors célestes

sur ce sujet, ains seulement vous bien mettre entre les mains de Dieu, avec une indifférence, si vous pouvez, ou du moins avec une entière résignation à suivre sa très-sainte volonté, au choix qu'elle a fait pour vous, dès son éternité, pour la vocation en laquelle vous le devez servir; car, ma fille, le fondement de notre salut dépend de bien suivre cette divine disposition. Communiez donc et priez souvent à cette intention, sans vous amuser à des pensées et considérations sur ce sujet. Remarquez seulement les lumières et mouvements intérieurs, s'il plaît à sa Bonté de vous en donner; s'il ne lui plaît pas, priez-le avec confiance de vous faire connaître sa volonté par l'entremise des créatures, vous en proposant quelques-unes. Cependant, nous prierons fort pour vous, et je demeurerai sans fin votre, etc.

Extraite de la Vie manuscrite de Sœur F.-Innocente de la Fléchère. Archives de la Visitation d'Annecy.

furent largement ouverts à cette Vierge magnanime : extases, ravissements, visions intellectuelles, transports amoureux de son cœur dans le Cœur de Jésus, tout lui était familier, et ne faisait qu'exciter en son âme la soif d'immolation.

Assistante et maîtresse des novices à Annecy, Supérieure à Rumilly, la Mère Françoise-Innocente semblait avoir reçu quelque chose de la puissance d'attraction que saint François de Sales exerçait sur les âmes; attraction de douceur et toute d'ardeur céleste que Dieu, selon l'expression d'un maître de la vie spirituelle, donne aux hommes sur leurs semblables, à raison de la puissance qu'ils exercent sur leur propre cœur. Le 15 avril 1655, cette généreuse victime, consumée d'amour et de pénitence, alla s'abîmer dans le foyer de l'éternelle charité, laissant une telle mémoire de vertu que son nom est resté à la Visitation comme le type de l'héroïsme religieux. (*Vies de XII Supérieures de la Visitation.*)

LETTRE MCCCXXXVIII

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE, A ALONNE

Témoignage de tendre affection. — Nouvelles du monastère de Moulins.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA VRAIE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je me promets que le bon M. N. vous fera tenir ce billet que je vous fais sans loisir, pour vous témoigner, mon enfant, que je ne veux perdre aucune occasion de vous écrire sans l'employer de bon cœur; car vous m'êtes si chère et si précieuse que je me console en vous consolant, sachant que votre cher cœur n'a rien qui soit comparable à l'amour que vous me portez, auquel il m'est avis que je corresponds sincèrement; car je sais qu'il n'y a rien en mon pouvoir que je ne voulusse faire pour votre contentement. Et pour cela je veux de plus en plus prendre bien soin de votre chère petite fille Madeleine [1], afin qu'elle se puisse bien affermir en la vraie vertu, et, par ce moyen, soit capable de vous donner un jour le contentement que vous en désirez; car je vous plains grandement de vous voir ainsi destituée de toute personne en qui vous puissiez prendre confiance et soulager votre pauvre cœur dans ses ennuis. Oh! ma toute chère fille, si une fois vous le pouvez bien engager, ce cher cœur, en l'amour de son Sauveur et en l'estime des vrais biens éternels, que vous serez heureuse; car un petit brin de ces divines consolations est plus précieux à l'âme qui les reçoit, et lui donne plus de satisfaction que ne sauraient faire tous les plaisirs et contentements du monde, mis tous ensemble. Ce m'est une douceur nonpareille de savoir que vous tâchez de prendre

[1] Jeune fille destinée à être demoiselle de compagnie.

là, en cette bonté paternelle de notre bon Dieu, votre soulagement et votre recours en vos ennuis.

Je crois que nous ne passerons point en Piémont cette année. J'ai été toute résolue d'aller à Moulins, nonobstant mes infirmités qui m'ont un peu travaillée dès quelque temps; mais il est venu ici un bon Père de l'Oratoire qui nous assure que notre Supérieure de Moulins était résolue de procurer sa déposition, sur l'assurance qu'on lui avait donnée que Mgr d'Autun la voulait déposer. Je vois que l'affaire est en bon train; car ce Père qui est venu ici pour cela est habile, et voit qu'il faut nécessairement que la chose passe. Dieu en veuille tirer sa gloire et la restauration de cette pauvre maison! — Je salue M. Lusse et baise en esprit vos chers petits enfants, auxquels je souhaite du fond de mon cœur les très-saintes bénédictions de Dieu, et surtout à ma toute très-chère fille, qui suis de cœur tout entièrement et sans réserve, etc.

Dieu soit béni!

LETTRE MCCCXXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

La Mère M.-Hélène de Chastellux est la plus capable de remédier aux embarras du monastère de Moulins.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 5 septembre 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Aujourd'hui votre messager est arrivé environ les quatre heures après-midi; nous lui avons fait promptement son dépêche pour [qu'il puisse] partir demain au point du jour. Nous lui avons fait dire qu'il faut qu'il soit vendredi de grand matin à Lyon, afin que vous puissiez faire mettre nos lettres à la poste.

Je vous supplie, ma très-chère fille, de prendre ce soin-là et de les bien recommander.

Quant à mon passage à Moulins, je suis tout à fait résolue de n'y point aller tandis que la Supérieure y sera. S'il plaisait à Mgr d'Autun de la tirer de là, il serait bien plus à propos que vous y allassiez pour faire promptement faire une nouvelle élection, et y proposer ma Sœur la Supérieure de Bourg, qui aurait tout aussitôt remis cette maison-là, tant au spirituel qu'au temporel. Je n'en sache point d'égale à elle, qui soit libre et ma Sœur Claude-Marie de la Martinière. Je ne sais [pourquoi] l'on s'est mis en tête que je devais aller là. Pour moi, je n'y ai point d'attrait; mais, outre cela, je suis accablée d'affaires. Je ne sais si c'est lâcheté ou manquement de courage; mais je me trouve bien pesante pour entreprendre ce travail. Enfin j'en suis tout à fait au dégoût.

Nous n'avons encore point vu ce bon Père. Vous vous deviez bien payer de ce que nous vous devons.

Nous avons ici dès hier deux de nos Sœurs de Besançon [1], que ma Sœur la Supérieure nous a envoyées avec leurs dots, qu'elle doit faire tenir bientôt à Lyon. Vous nous ferez la charité de les mettre en rente constituée, dès que vous les aurez reçues. Elle envoiera deux mille écus de Bourgogne, mais il y aura bien de la perte sur les monnaies. — Ma très-chère fille, je vous désire certes toute sainte, et nos chères Sœurs, et vous prie de me recommander bien fort à Notre-Seigneur; de vrai, j'en ai besoin, ma fille toute chère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Les Sœurs Catherine-Élisabeth de la Tour et Françoise-Augustine Voirin.

LETTRE MCCCXL (*Inédite*)

A LA MÈRE FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

SUPÉRIEURE A BOURGES

Conseils pour la fondation de La Flèche. — La douceur et la tranquillité doivent régner dans la communauté.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 7 septembre [1634].

Ma très-chère fille,

Je n'ai point répondu à vos lettres touchant l'affaire de Moulins, parce que cela ne vous aurait de rien servi, et que j'ai été assez occupée à écrire les lettres qu'il m'a fallu faire pour procurer quelque remède au mal de cette pauvre maison, duquel j'ai été avertie presque de toutes parts et de diverses personnes religieuses et séculières. J'ai fait tout ce que j'ai pu vers Mgr d'Autun pour l'obliger à déposer ma Sœur la Supérieure; mais jusqu'ici je ne sais si j'y aurai rien pu gagner. Nous avons employé tous ceux que nous avons pensé pouvoir servir en cette affaire, mais sans grand fruit jusqu'à présent; c'est pourquoi, voyant que je n'y puis faire autre chose, je remets tout à la Providence de Dieu, qui en aura soin, s'il lui plaît.

Quant à votre fondation de La Flèche [1], je trouve que le fonds est assez bon, pourvu que les Sœurs y aillent bien meublées et accommodées de toutes leurs petites nécessités. Pour le choix de la Supérieure, s'il y avait dans votre maison des Sœurs propres pour cette charge, je m'étonne comme on est venu en chercher une ici, si loin, et une directrice. Mais, ma très-chère fille, pour ce qui est des Sœurs que vous voulez envoyer à cette fondation, comme je ne les connais pas, sinon ma Sœur J. M. Brunel et A. L. Détery, qui ne sont pas filles de fonda-

[1] Cette fondation fut retardée jusqu'en 1646.

tion, si elles n'ont fait un changement tout extraordinaire, je ne vous en puis dire autre chose, sinon que vous fassiez, avec l'avis du Coutumier, des Réponses et de Mgr votre Supérieur, ce que, selon Dieu et votre conscience, vous verrez être pour le mieux; car j'ai résolu de ne vouloir plus m'attirer des scrupules d'avoir donné mon consentement pour envoyer des filles en fondation, que je ne connaîtrais pas propres et bien fondées en la vertu, selon qu'il est requis pour un tel emploi. Il semble que quand on a mon consentement, c'est assez; mais dorénavant je vous assure que je ne le donnerai pas sans savoir bien comment, parce que je vois que, quand quelqu'un n'y réussit pas bien, je n'en ai par après que des plaintes. Pour ce qui est de conduire les Sœurs, vous ferez en cela ce que Mgr votre Supérieur vous commandera, sans qu'il soit besoin d'avoir l'obéissance de Mgr [de Genève] pour cela.

Au reste, ma très-chère fille, je suis consolée de vous voir toujours dans votre bon courage de faire de mieux en mieux; surtout tenez-vous proche de Notre-Seigneur, et réprimez tant que vous pourrez vos promptitudes à parler et agir, faisant votre gouvernement avec toute la douceur et suavité qu'il vous sera possible, ne permettant toutefois aucun relâchement à l'observance; mais avec cela que la douceur et la tranquillité règnent, je vous en supplie, et vous tenez en bonne intelligence avec les Pères Jésuites. Ce sont de bons serviteurs de Dieu, et très-affectionnés et utiles à notre Institut. Croyez que de cœur je suis et serai incessamment vôtre en Notre-Seigneur, qui soit béni.

[*P. S.*] Mille cordials saluts à toutes nos chères Sœurs, un peu à part à notre A. F. à laquelle je ne puis écrire, quoique sa lettre m'ait bien consolée. Je la conjure de persévérer au bon train où elle me faisait voir son bon cœur; que Dieu le rende tout selon le sien très-sacré, et ceux de toutes nos Sœurs aussi! — Veille de la sainte Nativité de Notre-Dame.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXLI

A LA SOEUR MARIE-MADELEINE MERMILLOD

MAITRESSE DES NOVICES, A BOURGES [1]

Assurance de maternelle affection.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 7 septembre 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Croyez que si vous aimez bien votre pauvre vieille Mère, qu'elle ne vous chérit pas moins ; mais ne prenez pourtant pas à mortification quand vous ne recevez pas si souvent de ses nouvelles, comme vous désireriez bien ; car certes, ma fille, je ne puis plus tant écrire, étant accablée des lettres qu'il me faut faire; c'est pourquoi dites hardiment à votre chère Mère qu'il faut que désormais elle endurcisse un peu plus la peau de son bon cœur de ce côté-là, afin qu'il ne soit plus si sensible en la privation des nouvelles de cette chétive Mère qu'elle aime tant. Ne laissez pourtant toutes deux de me toujours continuer ce que vous me promettez, qui est votre souvenir devant Dieu; car j'en ai besoin, non pour ma santé corporelle, mais pour la spirituelle et pour mon amendement; comme réciproquement je supplierai sa divine Bonté de vous départir abondamment ses saintes grâces, afin que de plus en plus vous le serviez avec toute pureté, humilité et sincérité dans une exacte observance.

[1] Sœur M.-Madeleine Mermillod, professe d'Annecy, était, au témoignage de sainte J. F. de Chantal, « une vraie fille du Bienheureux, une âme toute candide et toute dans le sein de sa Supérieure, une âme qui n'avait ni but ni intention que sa perfection au très-saint amour ». Elle exerça la charge de maîtresse des novices au monastère de Bourges, où elle avait accompagné la Mère F. G. de la Grave, et après avoir souffert des maux tels « qu'elle semblait faire son purgatoire en ce monde », s'endormit paisiblement dans le Seigneur, le 9 octobre 1637. (*Livre des Vœux du premier Monastère d'Annecy.*)

C'est ce que mon cœur vous souhaite de toutes ses affections, étant, ma très-chère fille, votre très-humble et indigne sœur et servante.

Conforme à l'original gardé par Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

LETTRE MCCCXLII

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A POITIERS

L'évêque d'Autun est résolu de déposer la Mère de Bigny. — Les novices ne peuvent être renvoyées que par le Chapitre.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 12 septembre 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il faut que je vous réponde courtement, parce que les affaires se multiplient tous les jours et m'accablent, en sorte que j'ai peine à y fournir. — Il ne faut pas que vous doutiez que nous ne fassions bien tout ce que nous pourrons pour empêcher que ces sorties pour les bains ne prennent suite; car nous sommes bien résolues à cela. Et parce que ma Sœur la Supérieure de Moulins s'est si mal conduite au voyage qu'elle y a fait, Mgr d'Autun est résolu, par les prières que nous lui en avons faites, de la déposer de sa charge et de la transmarcher ailleurs; et, encore aujourd'hui, nous lui avons renvoyé un laquais pour ce sujet.

Nous avons fait et accompli vos dévotions à notre Bienheureux Père, ma très-chère fille, au mieux qu'il nous a été possible, et nous vous remercions très-cordialement de votre beau voile de calice, offert à ce Bienheureux, que je supplie vous impétrer à toutes l'abondance de son vrai esprit et la continuation de l'assistance qu'il vous a faite, au sujet pour lequel

vous lui envoyez cette offrande. Je vous prie de remercier aussi cette bonne demoiselle qui a envoyé le mouchoir de cou ; elle nous a fait grande compassion, et certes nous avons prié de bon cœur et fait des communions pour elle. Dieu, par sa bonté, veuille que cela lui soit aussi utile que nous le désirons. J'ai fait moi-même la neuvaine de communions pour cette autre bonne demoiselle qui envoyait la pistole que vous aviez oubliée; et la cire de votre pistole a été brûlée pendant cette neuvaine, selon votre désir. J'ai confiance que notre Bienheureux Père vous aura bien pardonné cette négligence, puisque vous en avez été si marrie, et y avez suppléé avec tant d'affection.

Au reste, ma Sœur la Supérieure de Bourges n'a pas bien compris ce qu'elle vous a dit, qu'on pouvait renvoyer une novice sans en tirer les voix, car cela ne se doit point faire, parce que, ayant été admise à l'habit par les voix du Chapitre, il faut que de même elle soit rejetée par les voix ; mais oui bien les prétendantes, quand elles ne sont pas propres, on peut les renvoyer sans tirer les voix. Voilà tout, ma très-chère fille, ce que je vous puis dire pour ce coup, sinon vous assurer que je suis toujours plus d'une affection très-entière et sincère, à vous et à toutes nos chères Sœurs, que je salue de tout mon cœur, ma très-chère fille, votre très-humble et indigne sœur et servante.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCCCXLIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

Au sujet de la nouvelle élection qui doit se faire à Moulins.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 12 septembre 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous envoie toutes mes lettres ouvertes, afin que vous voyiez en quel état est cette affaire [de Moulins]. L'humilité de Mgr d'Autun est bien si grande et débonnaire qu'il a voulu que je lui aie prescrit le règlement qu'il tiendra pour la déposition (car il est résolu de la déposer) [1], et pour la réélection. Je lui ai dit tout simplement mes pensées là-dessus, par un laquais de ma fille qu'elle avait envoyé ici ; mais comme nous n'avons point de Supérieure qui fût plus utile à la maison de Moulins que ma Sœur de Chastellux, ou ma Sœur la déposée de l'Antiquaille, je vous conjure, au nom de Dieu, ma très-chère fille, d'employer tout votre crédit vers Mgr le cardinal, afin qu'il agrée que l'on propose l'une des deux, mais plutôt ma Sœur de Chastellux

[1] D'après le livre des Vœux de l'ancien monastère de Moulins, ce fut au commencement d'octobre de cette année 1634 que, par l'autorité de Mgr de Ragny, évêque d'Autun, la Mère de Bigny fut déposée de sa charge. Cet acte consterna la communauté et donna lieu à des appréciations très-diverses. Mais l'attitude du monastère pendant la crise, qui dura près de trois mois, les regrets qu'il manifesta en se voyant privé de sa Supérieure, le langage si respectueux et si calme de ses manuscrits et chroniques, la persévérante protection dont l'honora toujours madame de Montmorency, ne peuvent laisser de doute sur le mérite et les vertus de la Mère M.-Angélique de Bigny.

La duchesse était aux eaux de Bourbon quand elle apprit l'épreuve de la communauté, et sans retard écrivit aux Religieuses pour leur exprimer la peine que de telles tribulations causaient à son cœur et les assurer de son entier dévouement. Quelques esprits trop prompts à croire les calomnies

que l'autre. Vous verrez ce que j'en écris à M. Marcher. Au nom de Dieu, ma très-chère fille, employez-vous-y de la bonne sorte, je vous en conjure derechef, et par le saint zèle que vous avez à la conservation de notre Institut. Voyez toutes mes lettres, puis les cachetez, et tenez secrète leur substance. Concevez bien l'état et l'importance de cette affaire pour m'y seconder de tout votre pouvoir, afin qu'elle puisse réussir à la gloire de Dieu et à la restauration de cette pauvre maison-là, et encore à l'honneur de notre Institut. Surtout, ma très-chère fille, je vous prie de presser fort M. Marcher pour avoir la réponse de Mgr le cardinal. Je le prie, comme vous verrez, de la faire tenir promptement au Père recteur de Moulins, qui la donnera à ma Sœur de Bréchard quand elle sera là, ou bien qu'il la vous envoie, et vous la lui ferez tenir le plus tôt que vous pourrez. Vous ferez le paquet des trois lettres de Riom que vous adresserez au Père recteur de Moulins, auquel nous les recommandons.

Vous aurez reçu l'argent de nos Sœurs de Valence : vous en prendrez les deux cent huit livres que nous vous devons, et garderez les quatre cents moins huit livres pour le fils de M. de la Valbonne, qui désire que vous lui donniez une lettre de change pour prendre la même somme à Orléans. Il faut bien faire la charité à ces bonnes gens, qui sont tout de Dieu et fort amis de

répandues contre la Visitation de Moulins engagèrent la duchesse à ne pas rentrer dans les appartements qu'elle y occupait. Loin de suivre ce conseil, elle prit hautement le parti des Religieuses, que leur régularité et leur ferveur ne mettaient point à l'abri de la persécution. Un jour, dans l'église du monastère, un prédicateur condamnant avec force les prétendus désordres qui y régnaient, madame de Montmorency se lève, traverse toute la foule, suivie de ses nombreux domestiques, et se fait reconduire au couvent. Cette protestation eut un heureux effet. Les plus prévenus ouvrirent dès lors les yeux à la vérité, et la Visitation reconquit la confiance et l'estime publique, tant l'illustre duchesse exerçait d'ascendant à Moulins par la renommée de sa sagesse et l'exemple de ses vertus. (*Extrait des Mémoires sur la duchesse de Montmorency, par Mgr Paul Fliche, chanoine de Troyes, prélat de la maison du Saint-Père.* Poitiers. Librairie de H. Oudin, 1877.)

céans. Ma toute très-chère fille, voilà ce que sans loisir je vous peux dire, car vous savez que de cœur je suis incomparablement vôtre.

[*P. S.*] Certes, je fusse allée de bon cœur à Moulins; mais une raisonnable considération, jointe à ma faiblesse et variable santé, fait que nous renvoyons cette commission à nos Sœurs plus proches de là, qui iront avec moins d'incommodité et y feront mieux que moi. Dieu vous rende sainte!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXLIV (*Inédite*)

A MADEMOISELLE DE LA FLÉCHÈRE

A RUMILLY

Moyens de bien faire le choix d'un état de vie.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

L'on connaît la volonté de Dieu par les événements. Je vous conjure de tranquilliser votre esprit et de le mettre entre les mains de ce béni Sauveur, avec toute la confiance qu'il vous sera possible, mais à loisir, afin que vous puissiez entendre les paroles de vie et de bonheur que j'espère Il dira à votre cœur. Les deux considérations que je vous prierai de faire en votre solitude sont : de regarder les biens et les utilités de la sainte Religion, les peines aussi et les commodités et incommodités de la vie séculière, et voir à laquelle de ces deux conditions Dieu vous attirera, non selon les sentiments, mais dans l'esprit et la raison, et laquelle vous voudriez avoir choisie à l'heure de la mort. Oh! qu'heureuse est l'âme laquelle, laissant toutes choses, choisit pour sa part et portion son souverain Bien, le divin Sauveur! Enfin tâchez de remarquer de quel côté votre barque sera tirée, et sans plus marchander, embrassez le parti

que Dieu vous montrera; car de quel côté qu'Il vous tire, pourvu que vous le suiviez, ne craignez rien : Il sera votre protecteur, votre guide et votre éternelle consolation. Mais si vous me croyez, vous ne marchanderez plus, ains vous vous déterminerez, et l'ayant fait, il ne faut plus de réflexions; mais marcher devant soi avec une sainte confiance et grand courage de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront en votre entreprise; car Dieu a permis, béni et fait toutes les voies et vocations par lesquelles Il nous conduit à Lui, au bienheureux repos de la félicité éternelle. ✠ M. votre bon frère est un peu préoccupé; il faut porter cela doucement. Nous prierons fort pour vous, car je suis de cœur tout à fait votre très-humble Mère de cœur, etc.

Extraite de la Vie manuscrite de la Mère F.-Innocente de la Fléchère, par la Mère de Chaugy.

LETTRE MCCCXLV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

La communauté de Crémieux doit procéder à une nouvelle élection. — Pauvreté du monastère d'Annecy. — Affaires.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis consolée de savoir ma pauvre Sœur la Supérieure de Crémieux auprès de vous; il lui fallait cette charité pour la remettre. Je crois que le mieux pour cette maison de Crémieux est qu'elle pense à une nouvelle élection, avec un peu de temps [1]. Je leur en écris mes pensées. — Pour ma Sœur M.-

[1] La Mère M.-Jacqueline Compain, élue à Crémieux depuis quelques mois seulement, ne put supporter le poids des affaires et fit si bien valoir ses infirmités toujours croissantes pour obtenir sa déposition, qu'elle lui fut accordée.

Isabelle [de la Luxière], nous la retirerons de bon cœur, et serons bien aises de soulager cette maison-là, d'autant que vous leur donnez aussi les deux Sœurs que vous leur avez promises, avec sept cents écus. Cela les remettra un peu, et j'espère, ma très-chère fille, que, quand votre maison sera un peu remise, vous leur donnerez bien quelque chose davantage, parce qu'il y a deux années que vous leur avez promis huit cents écus, pour chacune. Je crois que leur mieux serait d'élire leur assistante, laquelle, selon la connaissance que Dieu m'en a donnée, j'estime fort sage et très-vertueuse.

Au surplus, ma très-chère fille, je ne doute point que votre maison ne soit grandement surchargée, et que vous ne vous soyez bien mise en arrière, par le moyen de ce que vous dites avoir fourni pour vos fondations; mais, ma chère fille, c'est que vous y avez envoyé beaucoup de filles, et que vous recevez de bonnes dots. Nous avons bien fourni pour la maison de Crémieux douze cents écus pour le moins. Je trouve que, selon notre pauvreté, nous faisons quasi autant que celles qui sont plus riches que nous. Je vous dirai que je suis bien résolue, sitôt que nos Sœurs auront élu leur assistante ou une autre bonne Mère, de lui écrire qu'elles m'envoient l'état de leur maison, et si elles ont besoin d'être assistées [nous le ferons] de tout ce que nous pourrons. — Ce qui me fait plus vous compatir ès charges de votre maison, c'est ce que vous me dites que vous devez encore dix-sept mille livres, car je sais par ma propre expérience la peine que cela est; car je vous puis dire avec vérité que, depuis six années en ça, nous avons été réduites dans une pauvreté si grande que nous n'avons ouvert que trois fois le coffre pour y mettre l'argent de réserve, encore n'était-ce que cent ou deux cents florins, qu'il fallait tirer de suite par après. [*La fin de la lettre a été coupée dans l'original.*]

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXLVI

A LA MÊME

Désir que l'élection de Crémieux soit retardée.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Mon Dieu! ma très-chère fille, que je vous plains d'avoir tant de tracas d'affaires! Or, c'est le bon plaisir de Dieu que vous et moi soyons ainsi, c'est pourquoi il nous y faut aimer et prendre patience.

Je pensais cette nuit que, si l'on dit si promptement qu'il faut changer de Supérieure à Crémieux, cela fera faire plusieurs philosophies, et qu'il serait peut-être mieux de laisser écouler quelque temps, sous le prétexte de la maladie. Cependant, l'on verrait comme l'assistante de là serait goûtée dedans et dehors; et, à loisir, l'on ferait faire l'élection. Je laisse cette pensée à votre disposition de toutes deux; mais cependant mes lettres sont conformes à ma pensée; vous les verrez et y ajouterez ce qu'il vous plaira. Ma fille, priez Dieu pour moi, qu'Il me donne force, s'il lui plaît, pour accomplir sa sainte volonté. Je vous prie, faites tenir promptement ces lettres pour Marseille et Moulins, en diligence et sûrement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXLVII

A LA MÈRE MARIE-ANGÉLIQUE DE BIGNY

A MOULINS

La tribulation généreusement supportée purifie l'âme et la conduit à l'union divine.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne vous dis rien sur tout ce que vous écrivez, touchant ce qui s'est passé. J'adore de tout mon cœur la divine Providence, qui permet tout cela pour humilier cette petite Congrégation, et la supplie que nous en tirions le fruit que sa Bonté prétend dans cette occasion d'humiliation si excellente.

Pour vous, ma très-chère fille, vous n'avez à faire sinon d'ouvrir votre cœur à Dieu, et de toute son étendue recevoir les moyens de perfection que sa douce bonté vous présente, ne laissant pas tomber à terre un seul brin de cette croix qui est si précieuse. Que si vous la recevez et portez dans l'humble soumission que vous devez, vous perdant et anéantissant dans les desseins de cette éternelle Providence, avec toutes défenses et propre intérêt, j'espère que non-seulement elle vous servira d'une sainte pénitence pour toutes vos fautes passées, mais encore d'échelons pour monter à la solide et amoureuse union de votre âme avec Dieu, qui ne se fait jamais si utilement et si fortement que dans les occasions de souffrances et d'abjections. Je vous supplie sur toutes choses que la sainte oraison, l'humilité et le silence vous accompagnent. Je m'assure que vous trouverez toutes sortes de douceur et de support dans la maison où vous allez [1]. Je supplie Notre-Seigneur d'être votre force, votre conduite et votre consolation.

Je suis en son amour tout à fait votre, etc.

[1] En quittant Moulins, la Mère M.-Angélique de Bigny se rendit au monastère d'Autun, où elle séjourna près de deux ans, édifiant toute la communauté par sa ferveur et sa fidélité à la règle.

LETTRE MCCCXLVIII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Trait de Providence au sujet des procédures de la béatification de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 13 octobre 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'allais toujours attendant de vous quelque bonne nouvelle sur le sujet qui vous a tant causé d'affliction, espérant qu'enfin Dieu vous en aura fait apprendre quelqu'une ; mais, je crois, ce sera par le retour de M. Garin que vous nous en ferez part. Je vous assure que toutes les fois que mon esprit se tourne du côté de ce sujet-là, j'en ressens toujours de la peine. Il faut pourtant vouloir tout ce qu'il plaît à Dieu permettre qu'il nous arrive.

Ce jeune homme qui s'en va à Montpellier est le propre neveu de notre Sœur M.-Catherine Truitat; c'est pourquoi, ma chère fille, je vous le recommande, afin que vous le recommandiez aussi à vos amis, et que, s'il venait à tomber en quelque maladie, vous ayez soin de l'assister charitablement. Quant à nos nouvelles, je vous dirai que demain le Père dom Maurice part pour s'en aller à Rome poursuivre la béatification de notre Bienheureux Père. Mais il ne faut pas manquer à vous dire un trait de la Providence de Dieu sur cette bénite affaire, qui nous a bien donné sujet de bénir sa douce bonté : c'est qu'hier M. le greffier Ducrest, qui était le notaire apostolique, signa, le matin qu'il se portait bien, tous les papiers que le Père doit emporter à Rome, et l'après-dînée, il tomba tout d'un coup d'un catarrhe qui lui ôta toute sorte de sentiment et de connaissance, sans que jamais il pût proférer aucune parole, et tôt après passa de cette vie à une meilleure, comme nous espérons en la divine

miséricorde. Voilà comme ce bon Dieu a eu soin de cette sainte œuvre ; remerciez-l'en avec nous, s'il vous plaît.

Au reste, voilà une petite image de sainte Dorothée que je vous envoie, en témoignage de l'affection avec laquelle je vous tiens toujours comme l'une des plus chères et très-bien aimées filles de mon cœur. Ma très-chère fille, vivez de plus en plus toute à Dieu, toute dépendante de sa souveraine Providence, toute reposée dans son sein. Ah ! ma fille, que puissions-nous être à jamais tout abîmées et consumées en son divin amour ! *Amen !* — Très-humble révérence à Monseigneur ; Dieu le fasse saint, et M. et madame de Vallat, et toutes nos chères Sœurs que Dieu bénisse !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXLIX (*Inédite*)

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRY

Prière de s'intéresser à un procès.

VIVE † JÉSUS !

Annecy, 17 octobre 1634.

MONSIEUR,

Nous vous rendons mille remercîments de la peine qu'il vous a plu de prendre de voir notre petit procès, et de la bonne espérance que vous nous en donnez ; il suffit de le savoir entre vos mains pour en demeurer entièrement en repos. Nous vous dirons seulement, Monsieur, pour répondre à ce qu'il vous a plu en écrire, que Claude d'Arvillars était tout à fait insolvable, lorsque mesdames de Sainte-Catherine nous cédèrent leurs droits ; et pour sa caution il était prêt à être condamné à nous payer, ainsi que vous avez pu voir par les procédures, n'eût été la nullité du contrat, que les dames de Sainte-Catherine nous ont remis, lequel ayant été déclaré nul et faux par le conseil,

à faute d'avoir été signé par le témoin qui savait écrire, la caution par ce moyen a été mise hors de peine, et nous, condamnées aux dépens contre lui, et il n'y a pas de difficulté à soutenir cette vérité, puisque même dans toute la procédure, mesdames de Sainte-Catherine n'ont rien avancé qui prouve ou mette en difficulté qu'il ne fût pas insolvable lors de la cession. Vous verrez tout cela clairement, Monsieur, si l'on vous a remis des mémoires que nous avons envoyés pour donner une plus particulière connaissance de l'affaire et avec moins de peine, particulièrement un, qui est le résultat de toute l'affaire et l'abrégé des [*mot illisible*] et opinions de MM. les arbitres que nous avons assemblés, pensant de nous accorder, lequel est de même caractère que cette lettre.

Nous avons fait remettre votre lettre à la chère nièce, pour laquelle, Monsieur, je vous supplie très-humblement de croire que nous n'épargnerons ni soins, ni rien qui soit en notre pouvoir, non plus que si elle était ma propre fille. — Excusez-moi, Monsieur, si je ne vous écris de ma main, je ne l'ai pu faire à cause qu'il a fallu écrire à N., pour ne perdre cette occasion. Nous serions bien aises que notre cause ne se plaidât pas en audience, s'il se pouvait, afin que tant de monde ne s'aperçût pas que nous plaidons avec une maison religieuse; néanmoins, s'il le faut, ce nous sera un extrême bonheur d'être favorisées de votre assistance.

Il n'y a point de doute, Monsieur, que les deux ou trois premières fois que l'on vous verra dans votre premier exercice, que cela donnera un peu de sujet de parler à ceux qui aiment à le faire; mais l'action étant honorable et louable, si elle n'est approuvée de quelques mondains, elle le sera de Dieu, et je vous avoue, Monsieur, qu'il ne faut pas moins de courage pour l'entreprendre et soutenir les traverses, que pour quelque bien plus important à faire; mais, Monsieur, il le faut faire avec égal amour et force d'esprit, puisque Dieu le veut, que je supplie

être votre force, votre lumière, votre courage, et enfin votre récompense en la gloire éternelle. C'est le souhait et l'affection de celle qui est de tout son cœur entièrement, Monsieur, votre très-humble et obligée servante.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCCL

A MADEMOISELLE DE LA FLÉCHÈRE

A RUMILLY

Dieu ne fait entendre sa voix qu'au cœur paisible.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Que fait votre cœur, ma très-chère fille? Tâchez-vous de le tranquilliser et de l'abandonner tout à Dieu, ainsi que je vous en ai priée, car Dieu ne parle qu'au cœur paisible. Avez-vous fait votre retraite? Et les deux considérations que je vous ai données, quelle impression ont-elles faite sur votre cœur? O ma chère fille! qu'heureuse est l'âme qui entend la voix de Dieu et qui la suit; car par quelque route qu'Il la conduise, elle fera un heureux voyage, et arrivera au port du salut.

LETTRE MCCCLI

A LA MÈRE MADELEINE-ÉLISABETH DE LUCINGE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE D'ANNECY [1]

Encouragement à continuer avec joie le gouvernement de sa communauté.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Mon Dieu! ma toute bonne et chère fille, que de sujets nous avons de louer Dieu, des bénédictions qu'Il répand sur votre

[1] La Mère de Lucinge, issue d'une ancienne famille de Savoie, n'apprécia

bénite famille! Certes, j'en suis fort touchée envers sa Bonté, qui nous fait toujours mieux connaître que nous avons fait sa très-sainte volonté, qui est, qui doit être et qui sera à jamais, s'il lui plaît, notre unique désir et consolation.

Ne voyez-vous pas, ma fille, que Dieu bénit votre petit emploi? Que cela vous suffise qu'Il se daigne servir de votre chétiveté et imbécillité. Je suis un peu tracassée, et quasi la

de tous les avantages de sa naissance que celui d'être alliée à un Saint; et, à cet avantage sacrifiant tous les autres, elle sollicita au premier monastère d'Annecy la grâce de devenir la fille spirituelle du Bienheureux Évêque de Genève dont elle avait l'honneur d'être la cousine. « Je veux être le père et le parrain de ma petite nièce, dit l'aimable Saint en lui donnant le voile (8 juin 1621), et le nom nouveau que je veux lui imposer est celui d'*Élisabeth,* afin qu'elle ait, comme la Mère de l'Enfant de grâce, une grande part intérieure et secrète au mystère de la Visitation » Ce vœu fut une prophétie : la nouvelle Religieuse se montra la personnification de la vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ, et si profondément cachée qu'elle échappait aux regards. Toujours en quiétude profonde, elle était étrangère aux choses d'ici-bas, Dieu seul absorbait tout son être. Il n'y avait pas jusqu'au timbre de sa voix, à la réserve et à la dignité de sa personne, qui ne trahissent au dehors l'habitude d'une conversation intime avec le Ciel. Telle se montra Sœur Madeleine-Élisabeth aux deux monastères d'Annecy, telle encore on la vit à la fondation de Turin (1638), où elle fut plus que jamais l'Épouse fidèle attachée au Cœur et au foyer de l'Époux, également attentive à lui plaire et à le servir. Accueillie d'abord avec la plus grande faveur par Madame Royale Christine de France, entourée de l'estime et du respect de toute la cour, puis de là tombée au milieu des horreurs d'un siége, elle demeura aussi calme dans les revers que modeste dans la prospérité. Mais Celui à qui elle s'abandonnait ne l'abandonna pas et couvrit la communauté d'une miraculeuse protection. Une foule de jeunes personnes, plus remarquables encore par la noblesse du cœur que par celle de la naissance, vinrent s'y consacrer au Seigneur, et puiser à l'école de la sainte Supérieure l'esprit primitif de l'Institut, pour le transmettre ensuite dans toute sa pureté aux ferventes générations qui les ont suivies. La Mère Madeleine-Élisabeth avait passé quarante-cinq ans de vie religieuse à remplir la lampe de son cœur de l'huile de toutes les vertus, quand le 27 février 1669 l'Époux sacré l'introduisit dans la salle des noces éternelles. (*Année Sainte,* IIe volume.)

plupart pour les affaires de cette chère seconde maison. Dieu veut que le temporel aille avec grand'peine! Mais louée soit sa Bonté, qui conduit heureusement le spirituel. L'esprit malin, qui voit que cette nouvelle plante est pour rendre de grands services à Dieu, et que sa divine Bonté la favorise de beaucoup de grâces, commence à y vouloir jeter du trouble et dégoûter, s'il pouvait, votre esprit en la poursuite de ce service très-utile qu'il voit que vous y rendrez. Ma fille, voilà l'intention du malin esprit; mais celle de Dieu est bien différente, car Il a permis ce trouble afin de vous faire jeter toujours plus profondément et entièrement entre les bras de sa Bonté.

Je suis bien consolée de ce que vous me dites de votre petite troupe. Vous avez grand sujet de bénir Dieu et de vous réjouir avec sa Bonté. Vous verrez un jour de vos yeux combien Il tirera de gloire de vos petits soins et travaux. Servez-le donc avec allégresse; cette petite troupe m'est en grande consolation de cheminer si fidèlement. Dieu lui veuille continuer sa sainte grâce.

LETTRE MCCCLII

A SON ALTESSE ROYALE VICTOR-AMÉDÉE

DUC DE SAVOIE, A TURIN

La Sainte demande au prince sa royale protection pour l'établissement de deux monastères en Piémont.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MONSEIGNEUR,

Quand nous eûmes l'honneur et bonheur incomparable de voir en personne Votre Altesse Royale, ce fut avec tant de suavité et favorable témoignage de sa bienveillance à la mémoire de notre Bienheureux Fondateur et de sa petite Congrégation, qu'elle nous imprima une entière confiance en votre bonté. En

suite de quoi, Monseigneur, nous avons prié ce bon Père qui va à Rome pour la canonisation de notre Bienheureux Père, de prendre les commandements de Votre Altesse, et lui proposer simplement quelque occasion qui se présente pour l'établissement de nos Sœurs en deux villes de ses États [1]. Elle en ordonnera ce que sa grande sagesse lui dictera pour le mieux du service de Dieu et le sien; à quoi nous nous soumettrons avec une profonde révérence et amour de sa volonté, et avec égale satisfaction et désir de lui être à jamais très-humblement obéissantes, suppliant notre grand Dieu de vouloir multiplier les jours de Votre Altesse Royale, et la combler des plus riches bénédictions de son amour. Ce sont les continuels souhaits, Monseigneur, de celle qui révère avec un infini respect Votre Altesse Royale et lui est de cœur, Monseigneur, votre très-humble, très-obéissante et très-obligée oratrice et servante en Notre-Seigneur.

LETTRE MCCCLIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

La grande richesse de l'âme est de souffrir beaucoup avec paix et amour. — Se préparer à revenir en Savoie.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA GRANDE PREMIÈRE FILLE UNIQUEMENT AIMÉE,

Votre lettre a bien touché mon cœur, car il n'est pas croyable combien il est sensible à tout ce qui vous touche; il tire à soi par amour incomparable tous les sentiments du vôtre. O ma fille, que les voies de Dieu sur vous sont adorables! Il est vrai qu'elles sont pénibles à la nature; mais je m'assure que vous les

[1] Turin et Verceil.

expérimenterez plus douces que le miel dans le fond de votre esprit. Que vous faites bien de tenir vos yeux arrêtés sur cette immense bonté de Dieu ! Il vous tirera de cette fournaise, pure comme l'or sort du creuset. C'est enfin la grande richesse de l'âme que de beaucoup souffrir avec paix et amour. Si j'étais ce que je devrais être, je ne voudrais d'autre bonheur.

Vous êtes toujours dans vos maladies, loué soit Dieu ! Et certes, je vous puis assurer, ma vraie fille, que ce n'était pas l'intention de Mgr de Genève que l'on exposât en façon quelconque votre santé, qui lui est certes précieuse. Je crois qu'il ne faudra plus parler de ce départ que quand la saison propre sera venue, qu'il se pourra faire insensiblement et sans bruit.

Je crois que Dieu a conduit tout ceci, et a permis ces empêchements pour accomplir ses desseins et la volonté de notre Bienheureux Père [1]. Enfin il faut partir de Paris, et retourner de deçà avec l'honneur et bienséance convenables à une fille telle qu'il plaît à Dieu que vous soyez. J'espère que tout réussira à sa gloire et à votre consolation; la souveraine Providence vous conduira où elle vous a destinée. Mon unique fille, je vous conjure de récréer votre cœur. Assurez-vous de mon âme comme de la vôtre propre; car je vous dis, en la présence de Dieu et des Anges, que je suis autant vôtre qu'à moi-même, et que l'amour que Dieu me fait sentir pour vous est incomparable, fidèle, tendrement maternel et plus que tout cela. Je ne voudrais pas épargner ma propre vie pour votre repos et consolation. Dieu sait que je dis vrai, et que je suis votre, etc.

[1] Saint François de Sales avait manifesté le désir d'employer la Mère M. J. Favre au gouvernement du monastère de Chambéry, qui n'existait encore qu'en projet lors de la mort du Bienheureux Évêque.

LETTRE MCCCLIV

A LA SOEUR MARIE-MARGUERITE DE LYONNE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS [1]

Éloge de la Mère Favre. — Heureuses sont les âmes qui s'oublient elles-mêmes pour ne vivre qu'à Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy 1634.]

J'ai tant de confiance en la bonté de votre cœur que je crois qu'il recevra agréable ce billet, quoique tardif. Or il est vrai, ma très-chère fille, notre bien-aimée Sœur [Favre] est une règle vivante, et je suis consolée du bonheur qui vous est échu de l'assister en ses maladies, car en telles occasions la véritable vertu se témoigne; grâce soit à Dieu qui la lui a donnée pure et solide. Vous trouvez, me dites-vous, ma fille, cette infinie Bonté si intimement dans votre âme que vous ne vous y trouvez presque point. Oh! que bénies soient éternellement ses divines miséricordes! voilà deux grandes grâces. Sentir Dieu en soi si intimement et efficacement que l'on ne se voie plus soi-même, c'est avoir abîmé cette gouttelette de notre être dans l'Océan de l'Être divin. Oh! que bienheureuses sont les âmes qui se sont ainsi perdues en Dieu, car en vérité elles peuvent dire avec l'ardent saint Paul : « *Je vis, non plus moi, mais Jésus-Christ vit en moi!* » Mais, dites-vous, ma fille, ce n'est que le seul

[1] Cette Religieuse, née d'une famille qui comptait dans ses alliances ce que la cour de France avait de plus distingué, ne voulut de toutes les espérances du siècle que le bonheur de les immoler à Dieu. Entrée au second monastère de Paris à l'âge de dix-sept ans, elle se crut trop honorée de devenir l'infirmière de la Mère M. J. Favre, dont elle devait si bien retracer les vertus dans la charge de Supérieure. Pendant vingt-quatre ans, elle l'exerça avec bénédiction au monastère de Mons en Hainaut, à la fondation duquel elle avait été envoyée. Après avoir puissamment aidé à l'établissement des maisons de Varsovie et de Bruxelles, cette digne Mère alla recevoir la récompense de ses travaux le 12 février 1684. (*Année Sainte,* IIe volume.)

esprit qui tende à cette intime union et qui y soit arrêté; il faut que vous vous fassiez violence pour faire tendre les autres puissances. Ne vous étonnez pas de cela, car elles ne sont pas capables de cette si simple et intime union : Dieu les accoisera quand il sera expédient. Les passions émues et non voulues ni suivies nous servent d'exercice de vertu. Votre amour pour le prochain est pur, puisqu'il est tout en Dieu et pour Dieu : laissez-vous employer par l'obéissance selon qu'il lui plaira. Dieu demande de vous une absolue dépendance de sa volonté et une pure pureté; pour cela il faut anéantir tout ce qui n'est point Dieu.

Je suis consolée de voir que vos affections de savoir se tiennent dans l'enclos de l'Institut : tout y est, ma très-chère fille, je dis tous les plus excellents moyens de la très-haute perfection. Dieu nous fasse la grâce de ne les chercher ailleurs, et remplisse votre chère âme de son saint et pur amour, auquel je suis tout à fait vôtre de tout mon cœur.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLV

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Échange de présents. — Difficultés que rencontre la fondation du Pont-Saint-Esprit. — Prendre conseil de Mgr de Montpellier au sujet d'une dame bienfaitrice. — Bonheur de l'âme qui est en tout dépendante de Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 16 novembre 1634.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai été bien aise de savoir de vos nouvelles, et particulièrement de ce que cette pauvre âme qui vous a tant causé d'affliction, n'a point eu de mal au sortir de votre maison, et qu'elle est maintenant en lieu d'assurance. Mgr votre digne prélat a eu

raison de vous dire que quand elle voudrait retourner parmi vous il ne l'y faudrait pas recevoir, sinon que l'on vît en elle une si grande contrition et repentance de sa faute, que cela obligeât à croire qu'elle serait tout à fait changée et convertie en bien pour la Religion. Au reste, je vous admire, en ce que vous me demandez si vous vous tiendrez à la décharge que Monseigneur vous a faite de cette âme. Oui vraiment, ma chère fille, car qui vous en peut mieux décharger que lui en toute façon? Je crois qu'après avoir fait ce que vous avez fait, vous en devez totalement demeurer en paix et n'en plus tourmenter votre esprit.

Nous n'avons point vu M. le prieur de Bubie, qui nous a fait tenir vos lettres. S'il fût venu ici, nous n'aurions pas manqué de le recevoir avec toute la cordialité qui nous eût été possible, pour lui témoigner la reconnaissance que nous avons des assistances qu'il vous rend. — Nous avons aussi reçu votre suc de réglisse et votre belle serge, de quoi nous vous remercions infiniment, comme encore de la cire d'Espagne qui est très-belle et bonne. Nous désirons bien fort de contre échanger ces charités de quelque autre chose que nous pourrons avoir de deçà qui vous soit agréable; et pour cela nous faisons chercher du meilleur lin que nous pourrons avoir pour vous envoyer, avec du chanvre et des filets, si la commodité s'en présente bonne, vous assurant, ma très-chère fille, que nous voudrions encore mieux faire, si nous pouvions, et cela d'une très-sainte affection. — Je suis fort aise de ce que votre bâtiment s'avance, et il me semble que vous n'avez besoin que de persévérer fidèlement, avec toutes vos Sœurs, à rendre à Dieu ce que vous lui devez dans l'exacte observance; car par ce moyen-là elles attireront toutes les bénédictions nécessaires et utiles à votre maison. Ce que vous me dites de leurs dispositions me contente fort; je les salue avec vous très-chèrement, et je prie Dieu qu'Il les rende toutes parfaitement selon son Cœur.

La très-vertueuse dame veuve, qui désire avoir l'entrée chez

vous en se rendant bienfaitrice, ayant de si bonnes qualités, et étant remplie de tant de piété, ne peut être que fort utile à votre maison; mais pour ce qui regarde son bienfait, vous en devez conférer avec Mgr votre très-bon et digne prélat, pour faire en cette chose-là selon qu'il vous ordonnera. Nous sommes certes bien marries de l'indisposition de ce bon évêque, et nous ne manquerons pas de bien prier Dieu pour sa conservation; car c'est un prélat bien utile à son Église, et surtout à votre maison, dont il s'est montré vrai père, par le charitable soin qu'il a de pourvoir à vos besoins. — Je suis en peine de ce mal de pied qui vous est survenu, car il est à craindre que l'humeur se jetant ainsi sur les jambes, vous en demeuriez fort incommodée; mais ce sont de petites croix que Dieu vous présente, lesquelles il faut embrasser de bon cœur. Je vous prie pourtant de faire tout ce qui sera jugé nécessaire pour votre soulagement en cela.

Quant à nos Sœurs du Pont-Saint-Esprit, j'aurais beaucoup plus désiré qu'elles fussent retournées dans leur monastère d'Avignon que là où elles sont [1], me semblant qu'il n'est pas à propos qu'elles retournent en leur ville contre le gré de Mgr leur prélat; c'est pourquoi je ne crois pas que cette fondation-là puisse bien réussir. Je suis toujours dans l'appréhension que la mul-

[1] Les Religieuses que le monastère d'Avignon avait envoyées au Pont-Saint-Esprit dans le courant de l'été 1634 y pratiquaient les plus admirables vertus au sein de la plus rigoureuse pauvreté. Mais un nouveau prélat ayant été nommé à l'évêché d'Uzès fut mécontent de ce que les Filles de la Visitation s'étaient établies dans son diocèse pendant la vacance du siége, et leur ordonna d'en sortir aussitôt. D'autre part, les Supérieurs de la maison d'Avignon désirant maintenir la fondation, la Mère M.-Françoise de Maselly et ses compagnes crurent tout concilier en se retirant chez les Bernardines de Notre-Dame de Plans, au diocèse d'Orange. Touché de la soumission et du courage dont elles firent preuve en cette circonstance, le prélat les rappela bientôt au Pont-Saint-Esprit, et ne cessa dès lors de leur témoigner une paternelle bienveillance. (*Histoire de la fondation du monastère du Pont-Saint-Esprit.*)

titude des fondations qu'on est si échauffé à faire, n'apporte un grand déchet à l'esprit de l'Institut : Dieu y mette sa bonne main, s'il lui plaît! — Ce vous est un grand repos d'esprit, ma chère fille, de n'avoir aucun soupçon contre aucune de vos Sœurs, et je crois aussi qu'elles ne vous en donnent pas sujet, étant toutes si bonnes. Si notre Sœur N. peut bien prendre un bon fondement dans la véritable et sincère humilité de cœur, et pureté d'intention à ne voir et chercher que Dieu en toutes choses, elle sera un jour une brave fille. — M. Garin ne s'est pu charger du chanvre maintenant, mais il nous a promis de le faire porter avec d'autres choses qu'il envoie à Montpellier, d'ici à quelques semaines; nous vous envoyons en attendant un peu de notre filet blanc. Nous avons assez de réglisse pour deux ans, et pour les [*mot illisible*] que vous vouliez nous envoyer, ce serait trop d'un demi-quintal; mais pour un peu, que vous pourriez remettre à quelqu'un qui les pût apporter facilement, cela serait suffisant. Nous trouvons que de faire des provisions de si loin, cela est trop incommode.

Ma toute chère fille, que vous me feriez grand tort si vous écoutiez la misérable tentation qui vous suggère des doutes de mon affection et de mon souvenir! Vraiment, elle est bien assurément pure tentation; car je vous assure en toute vérité, ma très-chère fille, que je vous chéris avec une dilection si pure, si invariable et si constante, que vous ne sauriez en désirer davantage, et cela avec une certaine confiance et assurance de tout votre bon cœur pour moi, que je ne pourrais avoir une ombre de soupçon ni de doute de votre toute filiale affection. Enfin, ma fille, vous m'êtes très-précieuse, et Dieu vous a mise en mon cœur au rang de mes plus chères filles, dont chose quelconque ne vous déplacera jamais. Oh! demeurons en cette sainte assurance et confiance, je vous en conjure. Je vois que votre chère âme est en une très-bonne disposition : ses lumières, ses sentiments et ses pratiques sont vraiment de Dieu et selon

Dieu; allez vous purifiant de plus en plus, afin que le divin Sauveur prenne ses délices en vous, et abandonnez-vous incessamment à la disposition de sa très-douce Providence. Oh! quel bonheur, ma fille, d'être tout à fait dépendante de sa divine conduite! Recommandez-moi souvent à sa miséricorde, et me donnez et consacrez avec vous à son très-saint et très-adorable bon plaisir, afin qu'Il fasse dans le temps et dans l'éternité tout ce qui lui plaira de nous.

Je salue nos très-chères Sœurs en leur souhaitant l'esprit d'une sincère humilité, douceur et simplicité dans l'exacte observance. Et, si vous le jugez à propos, je salue en tout respect Monseigneur, que j'honore du fond de mon cœur, et supplie Notre-Seigneur le rendre tout selon son Cœur divin. Je salue aussi M. et madame de Vallat et la petite Constance. Notre bon Dieu verse sur eux ses plus saintes grâces. — Je suis de cœur, ma toute très-aimée fille, entièrement vôtre.

[*P. S.*] Attendant d'envoyer du lin, voilà un peu de notre beau filet : le présent est petit, mais fait de grand cœur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLVI

A LA MÈRE FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

SUPÉRIEURE A BOURGES

User de condescendance et de support envers une âme imparfaite; maximes de saint François de Sales sur ce sujet. — Compassion pour des Sœurs malades.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 17 novembre [1634].

Dieu par son infinie bonté me veuille donner ce qu'il lui plaît que je réponde à votre lettre, ma très-chère fille, touchant notre pauvre Sœur N. Mon Dieu! que son détraquement me touche, surtout quand je me souviens de l'avoir vue cheminer

céans avec tant de simplicité en la parfaite observance, et aussi que notre Bienheureux Père l'aimait tant pour cela ; mais voilà que c'est de notre misère ! elle me fait grande compassion. Or je vous dirai tout sincèrement, en la présence de Dieu, puisque vous le désirez, ma très-chère fille, que je crois que le plus grand bien que vous sauriez faire à cette pauvre Sœur, c'est de regagner son cœur par douceur et amour maternel, l'encourageant cordialement à son amendement, en l'assurant que vous désirez, par une sincère dilection, de l'aider et la voir disposée à la parfaite observance, afin que par ce moyen elle regagne l'estime des Sœurs; que vous tâcherez de votre côté d'excuser les fautes qu'elle a faites en leur présence, afin que si elle se met en bon train, vous lui puissiez donner la charge d'assistante; que c'est tout votre désir, pourvu qu'elle s'y dispose.

Mais ce remède, ma très-chère fille, doit être appliqué avec tout amour et cordialité, et je crois qu'il profitera, puisque cette pauvre âme a le fond du cœur bon, et que son détraquement procède de l'opinion qu'elle a prise que vous la vouliez déprimer et que vous ne l'aimiez pas, et que pour cela vous ne l'employiez pas aux premières charges qu'elle désire tant; en quoi elle fait bien voir la faiblesse de son esprit, et qu'elle n'est pas capable des solides remèdes, qui sont la parfaite mortification de telle inclination. Or, c'est à ces pauvres esprits faibles qui n'ont pas la force de se plier, qu'il faut exercer un support et douceur vraiment maternels, et comme disait notre Bienheureux Père : « Où l'infirmité abonde et que l'humilité et « soumission leur manquent, il faut que notre charité surabonde « et les soutienne. »

Je me souviendrai toute ma vie de ce qu'il me dit à Lyon, touchant une novice domestique qui voulait avoir le voile noir, et jamais on ne la sut vaincre ; il le fit donner. Une autre fois je lui disais que mon sentiment était de fort humilier et ravaler une Sœur que je jugeais en avoir grand besoin : « Attendez,

« me dit-il, qu'elle soit armée pour recevoir des coups si « fermes ; elle ne l'est pas assez. Il ne faut pas donner aux « malades la médecine que l'on voit qui ne leur profitera pas. » Il dit encore à ses dernières années, que l'expérience lui avait appris que par douceur on plie les âmes, et que l'on aurait beau chercher d'autres moyens, il en faudrait toujours venir là.

Ces avis sont bien différents de ceux de M. N., de faire changer de lieu à cette pauvre fille ; il n'y faut pas penser seulement, ni lui en donner espérance, me semble, ma très-chère fille, cela rendrait le remède trop lent et lui empêcherait l'opération. Il vous faut roidir et animer votre charité d'un vrai zèle et support cordial pour sa guérison, et j'espère fermement de la miséricorde divine qu'elle enrichira votre âme d'un grand zèle, dont vous recevrez après mille consolations et bénédictions éternelles. Je supplie cette souveraine Bonté de vous inspirer ce qu'elle me donne en vue et en sentiment sur ce sujet qui serait trop long à écrire ; mais que plutôt, il lui plaise vous faire connaître sa très-sainte volonté, étant très-assurée que vous ne respirez que l'accomplissement d'icelle.

Voilà un mot que j'écris à cette malade. Voyez, ma très-chère fille, si vous jugerez à propos de le lui donner. Mon Dieu ! que je désire de la savoir guérie, et encore toutes ces pauvres Sœurs que Votre Charité m'écrit qui sont malades. Dieu, par sa douce bonté, lui donne ce qui lui est nécessaire. Je suis bien aise que vous ne manquiez [de lui donner] un bon traitement, que vous lui jugez utile, tant en santé qu'en maladie.

Vous faites fort bien de ne point faire cet ouvrage de vanité ; Dieu vous fera abonder ès choses nécessaires. — Véritablement, j'ai été touchée de la perte qu'a faite M. N. en son procès. Je prie Dieu qu'Il veuille lui récompenser cette perte temporelle par toutes sortes de bénédictions spirituelles. — Si N. vous écrit quelque chose au préjudice de la sainte affection et estime que nos Sœurs vous portent, il a tort et nous n'en savons rien. Je

vous prie, faites que notre Sœur N. ne découvre point son mal en dehors tant qu'il se pourra, sinon en toute extrémité, et avec des personnes bien capables de cette confiance, et cela ne fait pas seulement décrier les Sœurs malades, mais aussi toute la maison. — Au reste, ma toute bonne et très-chère fille, je vous prie de prendre tout ce que je vous dis selon ma simplicité et franchise qui vous parlent avec confiance. Que si Dieu me fait jamais la grâce de vous revoir, ce que je vous confesse qui me serait une entière consolation, nous parlerions à cœur ouvert de tout et pour la seule gloire de Dieu : cela dépend de Monseigneur, auquel il en faudrait écrire si vous pensez que cela vous puisse être utile ; car de moi, ma très-chère fille, Dieu sait avec quel cœur je le ferais. Tous nos pauvres monastères respirent cela, même avec passion; mais le voyage de Piémont nous divertit bien. Dieu fasse en tout sa très-sainte volonté! *Amen!* et vous comble de son pur amour avec toutes vos chères filles, que je tiens pour toutes miennes, et que je chéris cordialement en Notre-Seigneur. Qu'Il soit loué.

onforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLVII

A LA MÈRE ANNE-LOUISE DE MARIN DE SAINT-MICHEL

SUPÉRIEURE A FORCALQUIER [1]

Sollicitude pour la Mère de Sisteron. — Conseils de direction.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 20 novembre [1634].

MA TRÈS-BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne sais où votre lettre a tant demeuré; nous la reçûmes seulement l'autre jour ; elle est datée du 22 août. Je vous vois, ma très-chère fille, dans les attentes des troubles de guerre dont

[1] Cette sainte Religieuse, professe d'Avignon, débuta si généreusement

la pauvre France est si affligée, spécialement les provinces qui nous environnent, où nous avons quantité de nos monastères qui souffrent de grandes appréhensions, et Dieu veuille qu'elles en soient quittes pour cela. Toutefois, je remets tout à sa sainte volonté, laquelle voudra pour nous ce qui sera plus à sa gloire et à notre bien, et nous n'avons plus rien à souhaiter que cela.

Je bénis sa Bonté, ma très-chère fille, de la charité et assistance que vous avez rendues à ma pauvre Sœur la Supérieure de Sisteron et du témoignage que vous me rendez de sa vertu. Qu'elle soit tenue pour autre dans le monde, qu'elle n'est, cela n'importe guère devant Dieu, qui connaît le bien qu'Il a mis en elle. Je suis toujours un peu en peine de sa jambe, car je n'en ai point eu de nouvelles depuis que j'ai reçu une lettre de notre Sœur Jeanne-Charlotte [Magdelain], qui était datée de la fin de juillet, par laquelle elle se plaignait fort de ce qu'elle ne voulait se laisser gouverner par les médecins ; et je crains que cela ne porte préjudice à son mal. Je vous prie, ma très-chère fille, continuez toujours à donner vos avis et conseils à cette chère Sœur, selon les choses que vous apprendrez et que vous penserez

dans les voies de la perfection, « qu'on put augurer tout d'abord (disent ses *contemporaines*) que cette amazone spirituelle, si bien armée pour le combat, marcherait de victoire en victoire ». En 1630, quoiqu'elle eût à peine vingt-deux ans, on lui confia la fondation de Riez en Provence, que, par suite de la peste, il fallut transférer à Forcalquier. Les trois compagnes du Sauveur, pauvreté, souffrance et abjection, s'attachèrent aux pas de la nouvelle Mère. Sa générosité et son silence dans les conjonctures les plus délicates lui méritèrent des grâces si extraordinaires du Ciel qu'on crut devoir en référer à sainte J. F. de Chantal ; celle-ci calma toutes les inquiétudes par un seul mot : « *C'est l'Esprit de Dieu qui agit en cette âme.* »

Élue Supérieure à Avignon en 1639, la Mère Anne-Louise fonda le monastère de Tarascon, travailla à la réforme des Urbanistes de cette ville, et en 1642, par l'incorporation à son Institut des Religieuses de Notre-Dame des Miracles, dites de Saint-Georges, établit une deuxième maison de la Visitation dans la ville des Papes. Ces divers apostolats, et plusieurs

lui pouvoir servir; car je suis assurée qu'elle les recevra de bonne part. Ah! ma fille, que je souhaite aux Filles de la Visitation ce souverain bonheur de se confier pleinement à Dieu et dépendre absolument de son bon plaisir, ne voulant ni se souciant que de ce qu'il lui plaira vouloir et faire d'elles. Demeurez dans ce bienheureux état, où la sage et très-douce Providence vous tient par un excès d'amour envers vous. Demeurez en paix dans cette sainte oisiveté et impuissance, qui est plus excellente que toute autre occupation. Non, je vous prie, ma fille, ne faites rien, ni regard, ni chose quelconque par réflexion, sur vous-même; souffrez la peine qui vous environne, quand il plaît à Dieu vous l'envoyer; mais ne voyez que Dieu, et n'arrêtez votre esprit qu'en Lui seul. Enfin laissez-le faire; et, pour vos actions, persévérez fidèlement en ce que vous faites, tandis que Dieu ne vous donnera pas d'autre emploi.

Vous avez tout sujet de bénir Dieu pour le bon état de votre maison, dont chacun me dit tout bien. O Dieu! que de grâces nous devons à cette infinie Bonté; ma fille, jetez-y quelquefois

autres non moins glorieux au Seigneur et féconds en fruits de salut pour les âmes, excitèrent la rage de l'enfer; dès lors toute créature parut s'armer contre celle qui les avait accomplis. Il n'est pas jusqu'à un prince de l'Église qui ne se donnât mission de l'anéantir. Mais ce n'était pas assez pour la Mère Anne-Louise d'avoir suivi son Jésus dans les abaissements et la pauvreté de la crèche, dans les travaux de la vie cachée, dans le silence et la prière du désert, dans les sacrifices de sa vie publique; d'avoir enduré les ignominies, les calomnies et les opprobres; il fallait qu'elle parût encore, selon l'expression d'un prophète; comme *frappée de Dieu*. Le Ciel, retirant les dons qu'il lui avait prodigués, réduisit son être naturel, raisonnable et spirituel à l'état mystérieusement abject où l'on vit M. Olier, le P. Surin et tels autres grands serviteurs de Dieu, qu'elle égala en héroïque soumission aux desseins crucifiants de la Providence.

Après avoir passé huit ans dans cette fournaise de justice et d'amour, la Vénérable Mère de Saint-Michel s'élança vers le bienheureux séjour où le Seigneur couronne ses élus et béatifie ses victimes. (*Année Sainte*, XII[e] volume.)

un petit soupir pour moi qui ai tant besoin de sa spéciale assistance. J'ai confiance que vous le ferez, car je sens votre cœur tout joint au mien et n'être qu'un seul. Dieu rende cette sainte union éternelle! Croyez que vos lettres ne me sont jamais à charge, mais à très-grande consolation; écrivez-moi donc, au moins quand Dieu le vous dictera, car je suis intimement toute vôtre en son amour.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Montélimart.

LETTRE MCCCLVIII

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A POITIERS

Il n'est pas permis aux Filles de la Visitation de quitter leur monastère pour posséder une abbaye. — Dans quelles conditions on peut accepter de nouvelles fondations. — Pensée de la Sainte sur l'admission d'une petite fille qu'on voulait mettre au monastère pour la *civiliser*.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je trouve votre procédé fort bon en ce qui est de la conduite des désirs de M. votre frère [1]. Si la Providence divine, pour le service de sa gloire et l'utilité de nos maisons, vous appelle en quelque lieu où ce bon gentilhomme puisse avoir le contentement qu'il désire, j'en serai bien consolée; mais que nous autres

[1] Le duc de Lage de Puylaurens, touché des privations de tous genres que sa sœur avait à subir au pauvre monastère de Poitiers, résolut de l'en retirer pour lui faire accepter une des plus riches abbayes de France. Mais toutes ses instances, tous les raisonnements de la chair et du sang vinrent échouer contre l'invincible fermeté de la Mère Anne-Marie, qui se contentait de répondre aux plus brillantes propositions : « J'aimerais mieux qu'on me parlât de m'attacher à une croix qu'à une crosse. Si le sceptre du monde était entre mes mains, je le quitterais pour embrasser ma pauvre et chère Visitation. »

Religieuses, après avoir quitté nos maisons, nos parents et tout ce qui est du monde, et être entrées en Religion, où nous sommes utiles et nécessaires pour le service d'icelle, sortions pour aller en une autre, afin seulement de profiter à nos parents, certes, ma fille, je ne saurais avoir ce sentiment ni cette prudence humaine. Mais s'il vous peut attirer par le moyen de quelque fondation en quelque lieu où il puisse avoir votre personne, cela ne serait qu'utile, pourvu que la ville soit suffisante, et capable d'un établissement de filles; et si les secours spirituels de la part des Religieux y manquent, qu'il y ait du clergé ou quelque corps ecclésiastique où la vertu règne, et avec cela un fondement suffisant pour nourrir les Sœurs que l'on y enverra. Autrement nous ne ferons que des colombiers où nos colombes mourront de faim, et pour le spirituel et pour le temporel. Voilà ce qui est requis du lieu de l'établissement; et du vôtre, d'avoir des filles bien mortifiées, de bonne observance, et qu'elles soient bien unies entre elles, et d'avoir une bonne Supérieure pour les conduire. Faites ce que Dieu vous inspirera; car, voyez-vous, ma très-chère fille, la nécessité nous contraint de faire des fondations pour décharger nos maisons, et bientôt après, cette fondation-là a besoin d'en faire une autre pour se décharger; et ainsi nous ferons beaucoup de maisons, mais sans esprit [religieux]. C'est pourquoi il est important d'envoyer en ces commencements des bonnes filles, afin qu'elles puissent montrer le chemin et donner bon exemple à celles qu'elles recevront, car autrement nous perdrions bientôt notre esprit.

Il faut que je vous dise ce mot en confiance : je sens une grande douleur en la crainte et appréhension que j'ai en cela, et que par cette multitude de fondations nous ne venions à déchoir. Je crains plus pour le spirituel que pour le temporel, parce que « là où la volonté de Dieu est accomplie le pain quotidien ne manque jamais », disait notre Bienheureux Père. Et c'est pour cela que je désirerais que nos Sœurs se mortifiassent bien et se

maintinssent en unité les unes avec les autres, là où elles sont, sans désirer d'aller ailleurs en fondation; car, par ces deux moyens, elles attireront plus de bénédictions sur leur maison pour le secours temporel, qu'elles n'auraient besoin.

Je bénis Dieu de tout mon cœur avec vous de ce qu'il plaît à sa Providence de jeter des âmes si bonnes et si pures dans notre Congrégation. Puisqu'il lui plaît de mettre de si bons fondements en ce petit édifice, j'espère que ce sera pour l'élever en sa gloire. Enfin, ma très-chère fille, je crois que nous n'avons besoin que de nous humilier et anéantir devant sa souveraine Sagesse, et nous confier en son soin paternel pour voir réussir les petites entreprises qu'Il nous remet en main, à sa très-grande gloire. Bénite derechef soit sa Bonté !

Pour ce qui est de la réception de cette petite demoiselle que l'on veut mettre chez vous pour seulement la civiliser, cela est contre nos coutumes. Vous le devez humblement représenter à Mgr votre prélat; puis, s'il vous commande de la recevoir, il le faudra faire. Mais, je vous prie, ma très-chère fille, qu'il n'y ait en cette occasion que votre seule obéissance; car autrement vous feriez contre votre Institut, votre, etc.

LETTRE MCCCLIX (*Inédite*)

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Reconnaissance pour la délicatesse dont on a usé à l'égard de la Mère Favre.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 14 décembre [1634].

MON TRÈS-HONORÉ ET VRAI PÈRE,

Je loue et remercie mon Dieu de la conduite que notre très-digne archevêque et vous avez tenue sur le départ de cette si chère fille; si l'on n'en eût usé de la sorte, son pauvre bon

cœur eût eu bien de la peine de guérir de cette plaie, qui aussi à la vérité eût été bien sensible, et non moins pour moi que pour elle, je vous l'avoue tout sincèrement, mon très-cher Père; mais comme l'on procède, tout se passera avec douceur et bonne odeur; car vraiment cette chère âme mérite bien que l'on ait égard à son contentement et à sa réputation. Or son séjour là apaisera tous ces bruits, que notre très-bon prélat m'écrit qui s'étaient levés snr les nouvelles de ce prompt départ, que je ne sais comme il s'est pu ainsi épancher; mais Dieu l'a permis. Cependant ce pauvre cœur s'accoisera ainsi, et votre bonté et charitable cœur tout paternel la voyant souvent, comme il projette, l'aidera beaucoup à se remettre et à se préparer doucement à sa sortie, qui se fera honorablement par l'élection que notre maison de Chambéry fait d'elle, laquelle la désire passionnément, et c'est une famille de laquelle elle aura tout sujet de parfait contentement, car elle est composée de si braves et dignes Religieuses qu'il y en ait dans notre Congrégation. Nous la voudrions bien ici aussi; mais pour ce coup il faudra servir la maison de Chambéry, pour plusieurs bonnes raisons.

Mais, mon Dieu, mon vrai très-cher Père, votre cœur n'est-il pas admirable en sa charité et bonté pour moi, qui me va attribuant des biens que certes je ne mérite pas; aussi suis-je bien assurée que vous les référez à Celui qui seul contient en soi toutes les lumières et les départ selon sa sagesse, selon qu'Il juge expédient pour le bien et utilité des âmes qui lui sont chères. Hélas! que je suis un vaisseau très-indigne de telle grâce; mais sa Bonté se plaît quelquefois à faire des beaux ouvrages avec des outils très-chétifs pour mieux faire reconnaître sa grandeur et suave conduite. — Le messager presse si fort que je n'ai loisir quasi de penser à ce que je vous dis; mais votre bon cœur paternel convertit tout en bien, et excuse avec sa douce charité très-volontiers mes défauts. Je n'écris point

à nos très-chères Sœurs, n'en ayant le loisir. Il n'y a pas long-temps que j'ai écrit à la très-chère Mère. Dieu sait ce qu'elle et toute cette chère famille m'est. Dieu la remplisse de plus en plus des saintes bénédictions, et comble votre chère et digne âme de l'abondance de son saint amour, auquel je suis et serai sans fin d'une affection incomparable, mon très-honoré et très-cher Père, votre très-humble, très-obligée et fidèle fille et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCCLX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Joie de la Sainte dans l'espoir d'une prochaine réunion. — Éloge de la maison de Chambéry.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1634.]

Je repense pour la veuve que, si vous ne pouvez mieux, vous la pouvez garder. Notre maison de Chambéry et celle-ci vous désirent passionnément, mais je dis de cœur et de vrai amour et estime : cependant, je crois que Chambéry l'emportera pour ce coup. C'est une famille composée des plus braves et meilleurs sujets qui soient peut-être en aucune maison religieuse. Chacun vous honore et désire là, et s'en fera une joie nonpareille. J'espère en Dieu que vous y jouirez d'un parfait contentement et repos ; car elles seront très-bien logées en leur maison neuve : de beaux grands jardins, quantité d'excellents fruits ; c'est au jardin du marquis de Lans. Enfin, ma vraie unique fille, je veux que vous veniez de courage auprès de nous qui vous chérissons plus que notre propre vie ; au moins

j'assure que pour moi ce sentiment véritable est dans mon cœur. — Je serais bien aise de savoir si nos très-chères Sœurs du faubourg continuent en leur bonne volonté d'assister notre petite maison pour son bâtiment, par leur décharge d'une fille ou deux, si elles veulent. Je vous laisse gouverner cela, ma vraie fille, selon votre incomparable bonté pour nous, et la connaissance que vous avez des affaires de nos chères Sœurs. O ma fille! Dieu vous rende sainte. Je ne puis exprimer la douceur que mon âme ressent en l'espérance de revoir mon unique et très-chère fille; car quelle joie et bénédiction que ces deux cœurs se retrouvent ensemble, que Dieu a si saintement unis en son amour! Il soit béni. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCCLXI

A MONSEIGNEUR SCIPION DE VILLENEUVE

ÉVÊQUE DE GRASSE

Gratitude pour la bienveillance qu'il témoigne aux Religieuses de la Visitation, nouvellement établies à Grasse.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

Monseigneur,

Je sors de la sainte communion, où j'ai souhaité pour votre digne cœur une sacrée augmentation de toutes les précieuses grâces du Saint-Esprit; aussi cette lettre doit être toute remplie de grâces puisque je vous dois rendre, mon très-honoré seigneur, une infinité d'actions de grâces, pour la grâce que vous avez faite à nos très-chères Sœurs de la Visitation, de les recevoir en votre bonne ville de Grasse [1] : voilà donc pas bien

[1] « Mgr Scipion de Villeneuve, évêque de Grasse, ayant vu nos Sœurs d'Aix (dit l'*Histoire de la fondation*), fut si édifié de leur régularité et de leur

des grâces l'une sur l'autre! Oui, mon très-cher Seigneur; mais celle que j'estime infiniment, c'est le bonheur que ces chères filles auront de vivre toutes sous votre très-honorable et très-souhaitable obéissance et direction. Mon Dieu! que je les en estime heureuses, et que ce leur est un contentement incomparable d'avoir trouvé un cœur si paternel, comme l'est celui de Votre Grandeur! J'espère, Monseigneur, qu'aussi trouverez-vous en elles des vrais cœurs de filles, pleines de parfaite révérence, soumission et très-prompte obéissance. Enfin, Monseigneur, ce sont de pauvres petites brebis qui vont accroître le nombre des vôtres, et vivre paisiblement et innocemment en un coin de votre bercail, dans la parfaite observance de leur Institut. Maintenez-les-y, Monseigneur, selon votre parfaite charité, dans l'esprit doux, amoureux et paternel de leur Bienheureux Père et Fondateur, de l'esprit duquel ma Sœur la Supérieure m'écrit que vous êtes incomparablement amoureux. Hélas! mon très-cher seigneur, il possédait véritablement l'esprit des saints et des vrais pasteurs tels que vous êtes. Notre chère Sœur la Supérieure m'écrit encore que vous leur faites de journalières aumônes et charités temporelles; c'est une nouvelle action de grâces que j'ai à vous rendre, et une nouvelle obligation de prier notre bon Dieu qu'Il élargisse de plus en plus sur Votre Seigneurie les bénédictions temporelles et spirituelles. Je demande de tout mon cœur la vôtre, et, baisant vos mains sacrées, je demeure d'un profond respect votre, etc.

modestie qu'il conçut le dessein d'établir une de nos maisons dans sa ville épiscopale. Il demanda des Religieuses à la Mère M.-Françoise de Monceau, qui lui en envoya six sous la conduite de la Mère M.-Marguerite Balland, professe de Chambéry. » Leur établissement à Grasse se fit le 28 octobre 1634. « Mgr de Villeneuve eut pour elles des bontés extraordinaires, et leur en donna des marques par des présents journaliers, disant que son plus grand plaisir était de leur faire du bien. »

LETTRE MCCCLXII

A LA SOEUR FRANÇOISE-EMMANUELLE DE VIDONNE DE NOUVERY

A RIOM [1]

Moyens à prendre pour acquérir et garder la paix du cœur.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1634.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Que vous dirai-je sur les ressentiments que vous avez d'être éloignée de moi, sinon que les âmes qui possèdent la présence de Dieu ne doivent point désirer celle des créatures?

Vous avez bien raison, ma fille, de me parler à cœur ouvert avec une entière confiance; car certes je vous souhaite avec une très-grande affection le seul bien qui est Dieu. Et pour cela je vous conjure de vivre au-dessus de vous-même et de toutes vos inclinations, afin que plus facilement vous opériez les actes des vertus également et continuellement, dans les occasions que la divine Providence vous présentera. Ne vous amusez point à tant de petites tricheries; laissez faire comme

[1] Sœur F.-Emmanuelle de Vidonne de Nouvery, professe du premier monastère d'Annecy dès 1626, coopéra à la fondation de Crémieux, et en 1634 fut envoyée à Riom pour y remplir la charge de maîtresse des novices. « Élue à Montpellier en 1637, elle gouverna cette maison avec beaucoup d'édification et n'y manqua pas de croix, non plus qu'en celles de Grasse et de Mâcon dont elle eut aussi la direction. En 1661, notre bon Dieu la rappela à la conduite de notre monastère de Montpellier. Toute la vie de cette vraie Religieuse a été un exercice de vertus, par la patience dans les maladies, la fidélité à Dieu dans les tentations, la soumission d'un enfant sous l'obéissance, la charité à rendre de bons offices à des personnes qui lui avaient causé de sensibles déplaisirs. Notre bon Dieu, qui ne laisse rien sans récompense, lui fit souvent trouver les roses de ses grâces divines parmi les pointes des épines de la contradiction, l'occupant saintement autour de sa Bonté, et lui donnant des arrhes de l'ineffable union qui se consomma pour elle le 2 décembre 1667. » (*Livre des Vœux du premier monastère d'Annecy.*)

l'on voudra, et allez votre train droit à Dieu, traitant cordialement et également avec toutes les Sœurs, sans faire semblant de voir ni d'ouïr ce qui se peut dire et faire contre vos inclinations. Mais je vous prie de me croire et de ne parler avec aucune Sœur de ce qui se passe contre votre jugement et inclination; car ce défaut dissipe tout à fait l'esprit d'oraison et de vertu. Faites bien ceci, comme encore en ce qui regarde la Supérieure, en ce qu'elle dit ou fait; ne vous amusez point à toutes ces petites choses; rendez-lui une ponctuelle obéissance, et traitez avec elle, nonobstant ses froideurs, le plus franchement et cordialement qu'il vous sera possible.

Il est vrai que votre chemin est la croix; mais c'est de quoi vous vous devez le plus consoler, et en remercier Dieu, vous offrant avec une entière franchise pour faire et souffrir tout ce qu'il lui plaira. Si vous faites cela, Il vous enrichira de bénédictions, pourvu aussi que vous vidiez votre esprit de tout ce qui est terrestre; car sa Bonté veut que vous vous occupiez en Lui seul, et que vous vous laissiez gouverner par vos Supérieurs, soit que leur conduite sur vous fût à votre goût ou non. Bon courage donc, et croyez que je suis votre, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

ANNÉE 1635

LETTRE MCCCLXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-CATHERINE DE SÈVE DE SAINT-ANDRÉ

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE LYON [1]

Recommandation pressante de vivre dans une exacte observance des Règles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1635.]

MA TRÈS-BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Votre lettre m'a consolée, par le récit que Votre Charité me fait du bon état de votre chère communauté. La pureté et sainte union qui règnent entre elles en sont des témoignages évidents, et c'est la fidélité qu'elles ont à leurs observances qui rend ce bon fruit. Notre bon M. Marcher est revenu très-édifié de vous, ma très-chère fille, et de votre bénite famille. — Si la novice qui est sortie a bon courage, le monde ni ses richesses ne pourront l'arrêter; ce sont des liens trop faibles et imbéciles pour

[1] La généreuse vocation de cette âme d'élite avait, on se souvient, déterminé l'établissement du monastère de l'Antiquaille, qu'elle embauma du parfum de sa profonde humilité. Jamais on ne put lui faire accepter le titre de fondatrice, que les largesses du président son père lui avaient acquis : fidèle aux leçons du divin Maître, elle ne revendiqua d'autre privilége, au milieu de ses Sœurs, que *celui d'être la moindre et la plus petite de toutes*. C'est dans un abîme de mort et d'anéantissement à toutes les satisfactions terrestres que cette fervente Religieuse trouva le trésor des grâces les plus précieuses : paix profonde, union intime avec Dieu, victoire complète sur les moindres sentiments naturels. L'Esprit-Saint qui régissait en souverain le cœur et l'esprit de la Mère M.-Catherine gouverna par elle dans la charge de Supérieure qui lui fut confiée en 1634. Elle l'exerçait à peine depuis une année, quand le Seigneur l'introduisit dans la Jérusalem céleste. (*Histoire inédite de la fondation du deuxième monastère de Lyon.*)

arrêter une âme qui a été appelée et touchée par la sacrée dilection de notre bon Dieu. Mais si elle retourne, elle fera outre-passer le nombre limité; c'est pourquoi, si vous m'en croyez, vous en enverrez une en la place de celle qui est revenue, et si le monastère est pauvre, vous la doterez. Ma fille, je vous dis ce que je ferais; car, avec la grâce de Dieu, j'aimerais mieux mourir que de manquer à observer ce qui est écrit; car si est-ce que Dieu nous en demandera un compte très-exact. Tous nos règlements sont si saints et si aimables à la raison, qu'il n'y a que la fausse liberté et le peu de crainte de Dieu et de révérence à notre saint Fondateur qui les osent enfreindre.

J'ai reçu grande consolation de ce que vous me dites, ma très-chère fille, que vous sentez un grand désir et résolution de vous tenir fidèlement dans la pratique de tout ce qui nous est marqué, afin d'être vraie fille de notre Bienheureux Père; c'en est l'unique moyen. Ses écrits sont pleins du désir qu'il avait que nous vécussions dans une ponctuelle et très-exacte observance, et les Filles de la Visitation ne le peuvent ignorer. Mais il faut que je vous dise avec douleur que plusieurs ne s'y rendent pas assez fidèles, et que quelquefois l'on fait les choses de l'observance, parce qu'elles sont conformes à notre jugement, et non pas parce qu'elles sont commandées; et c'est toutefois à leur obéissance à quoi nous devons avoir notre attention et notre intention arrêtées, et non pour aucun autre sujet. Oh Dieu! ma très-chère fille, qu'heureuses seront les Supérieures et les Religieuses qui conduiront et se laisseront conduire par la règle écrite dont la Supérieure doit être l'esprit et la langue, pour la faire parler en toutes les occasions où elle requerra notre obéissance!

Ma très-chère fille, je n'avais point pensé à vous dire tant de choses, mais mon cœur se console et soulage franchement quand il parle à de vraies Filles de la Visitation, comme je sais que, par la grâce de Dieu, vous êtes; et dès la première fois que je

vous parlai, cette créance m'entra dans le cœur avec un grand amour et estime de votre chère âme. Ma très-chère fille, allez de bien en mieux, établissant nos Sœurs dans les saintes observances qui nous donneront le vrai esprit humble, doux, solide, simple et charitable qu'elles contiennent, qui est celui de notre Bienheureux Père, à qui Dieu les a inspirées. Cet esprit est honoré, désiré et recherché de tout le monde. Jà! ne plaise à ce grand Dieu que la moindre portion nous en demeure par notre infidélité; mais que sa totalité subsiste à jamais dans nos esprits. *Amen.*

Je vous souhaite et à toutes nos chères Sœurs, que je salue avec vous, un comble de bénédictions, vous conjurant toutes de ne point demander à Notre-Seigneur la vie ni la santé du corps pour moi, mais cette miséricorde, que je vive et meure en sa grâce, et tout parfait accomplissement de sa sainte volonté, qui m'a rendue et de cœur, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE MCCCLXIV

A LA MÈRE ANNE-MARGUERITE GUÉRIN

SUPÉRIEURE A ROUEN

Les bonnes Supérieures sont un trésor pour leur communauté. — Conseils de direction. — Rappel de la Mère Favre en Savoie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 23 janvier 1635.

Tant que Dieu me donnera de moyen, je vous servirai et de cœur, car vous êtes l'une de mes plus chères et précieuses filles, et en qui je me fie autant [qu'à moi-même] pour la conservation de l'Institut. Hélas! que les bonnes Supérieures sont de riches trésors! ma fille, tout le bien de cette pauvre petite, mais digne Congrégation, dépend de leur conduite après Dieu,

et rien ne la maintiendra ou fera périr que les Supérieures. C'est pourquoi, ma fille, il nous faut bien invoquer Dieu, afin qu'il lui plaise nous en donner toujours qui aient le vrai esprit de cette sainte vocation, et le zèle pour la donner et conserver. Tâchez de bien former à notre mode les âmes que Dieu vous donnera, qui auront les talents convenables au gouvernement. Toutes celles que vous avez menées de Paris n'y sont nullement propres, selon mon sentiment, quoique pleines de bons désirs, comme je crois. Notre Sœur T. F. non plus que les autres, puisqu'elle ne se force pas de mortifier ses passions et inclinations; car, las! il ne faut vivre en cette charge que selon l'esprit de la vocation, qui n'est que vertu et raison divine, et c'est ce qui rend une maison odorante, en telle sorte que l'on en aime, estime et recherche les parfums. Je serai bien aise que vous communiquiez à ces bonnes âmes ce que vous jugerez tant être nécessaire et utile : la charité donne libéralement. Vous faites très-bien de ne vous pas presser à prendre des filles. Hélas! l'on demande toujours des choses nouvelles, et nous avons dans l'Institut tout ce qui se peut désirer pour sa conservation et accroissement en toute perfection.

Ça est une pure souffrance que Dieu vous a donnée que l'appréhension de la peste, c'est pourquoi il fallait acquiescer doucement sans essayer de la surmonter, ni même s'amuser à la regarder, quoiqu'elle se fît bien sentir. « *Mes yeux sont toujours au Seigneur* [dit David], *Il dégagera mes pieds de tous les filets et embûches de mes ennemis;* » il dit vrai. Le divin Maître nous conduit dans un sentier de dépouillement et anéantissement de nous-mêmes et de toute propre satisfaction. Il veut que nous cheminions comme aveugles sous sa divine protection et conduite. Vous n'avez à faire qu'à suivre fidèlement ses lumières et vous reposer en sa bonté.

Notre Sœur F. M. vous chérit et estime grandement; c'est un bon cœur que j'aime nonobstant ces petits je ne sais quoi, qui

ne sont [pas] supportables. Il est vrai, l'on me presse fort d'aller à Paris et d'en retirer notre Sœur M. J. Favre, ce que je pense qui se fera en la rappelant par deçà, pour servir notre maison de Chambéry. Sans doute ses grandes maladies ont causé tous ces bruits fâcheux, ce que l'on n'a pas assez considéré, et il est vrai que l'on a fait un grand édifice de parlementeries sur un fort petit fondement : Dieu, qui a permis tout, tirera sa gloire de tout. C'est une digne et toute bonne fille, mais nul de parfait; vous la connaissez. Si nous étions ensemble, nous dirions tout; et, à ce défaut, je vous prie, repensez à ce que vous avez vu et me l'écrivez sincèrement, car je m'arrêterai là, et ne puis croire beaucoup approchant de ce qu'on en dit. Enfin il faut avoir des croix, et on en a de bonnes. [*Le reste est illisible.*]

Conforme à une copie de l'original gardé au deuxième monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCCCLXV (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Quelques monastères sont trop ardents à entreprendre des fondations. Désir que celle de Toulouse soit faite par des Sœurs d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 24 janvier [1635].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous ai déjà tant mandé que vous n'aviez rien à faire, pour ce qui regarde cette pauvre âme qui est sortie, qu'à suivre l'avis de Mgr de Montpellier, que je n'ai plus rien à vous dire sur ce sujet. — Quant à ma Sœur N., je crois que vous lui devez faire connaître ce défaut d'être trop attachée à son jugement, qui lui fait être marrie quand on ne suit pas ses avis, car il faut qu'elle tâche de s'amender de cela.

Je suis bien aise que votre bâtiment s'avance, et encore plus de ce que Mgr de Montpellier se porte bien. — Vous avez raison, ma très-chère fille, de dire que nos bonnes Sœurs d'Arles, d'Avignon et d'Aix sont trop ardentes à faire des fondations; car encore qu'on leur en témoigne du désagrément, elles ne laissent pas de poursuivre leur pointe, et cela sur des bonnes raisons. Mais pour ce qui est de leurs menées pour Toulouse, mandez-leur nettement que vous y prétendez pour y procurer des Sœurs de Nessy, et qu'elles cessent leurs poursuites, que vous les en suppliez, quoique je n'ambitionne pas trop cela; mais c'est que je sais qu'il y a de nos maisons qui ont mieux de quoi faire cette fondation qu'elles, qui n'ont pas de filles pour cet emploi.

Nous avons bien reçu tout ce que vous nous envoyâtes, dont nous vous remercions derechef. M. Garin nous avait promis de vous faire porter le lin et le chanvre qui est tout prêt; nous sommes toujours après lui pour cela. Nous faisons tenir vos lettres à Messieurs vos parents, mais ils ne nous envoient aucune réponse pour vous. Je crois pourtant que tout se porte bien, excepté votre bonne Sœur de Sainte-Catherine, qui avait l'autre jour un peu mal aux yeux.

Ma très-chère fille, si je vous chéris toujours? Seigneur Dieu, en pouvez-vous douter? Or, ne le faites jamais, je vous en conjure; cela me serait autant insupportable qu'il m'est impossible de ne vous pas aimer parfaitement. Vivez toujours tout à Dieu dans cette sainte confiance et abandonnement, faisant tout le bien que vous pouvez, et donnant à ces chères âmes l'esprit de leur sainte vocation tant qu'il vous sera possible. — C'est sans loisir que je fais ces lignes. Dieu soit à jamais notre unique amour et soit béni. Mille saluts à tous.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXVI

A LA MÈRE MARIE-ANGÉLIQUE BELLEFIN

SUPÉRIEURE A CRÉMIEUX [1]

Éviter tout examen inutile sur soi-même. — Précautions à prendre pour empêcher qu'une élection faite en dehors des lois canoniques puisse avoir des conséquences fâcheuses dans l'avenir.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1635.]

Or sus donc, ma très-chère fille, vous voilà sous le faix de cette bénite famille, de laquelle j'espère que Dieu rendra la charge légère, se mettant lui-même sous le joug pour la porter avec vous. Avec cette sacrée assistance, que pouvez-vous craindre ?

Or premièrement il faut bien se garder de permettre à votre esprit de se regarder en ses actions, ni s'arrêter en façon quelconque autour de soi-même pour examiner curieusement et de trop près ni son bien ni son mal, mais le relever soigneusement de ce dernier quand vous l'y apercevrez ; et avec une grande douceur, le laisser jouir en simplicité du bien, consolation, facilité

[1] Au témoignage de ses *contemporaines,* cette Religieuse professe de Crémieux avait reçu du Ciel « une âme très-élevée, un talent admirable pour inspirer cette dévotion courageuse et universelle que saint François de Sales souhaite à ses Filles. Régulière, mortifiée, ennemie de toute mollesse, vain amusement et retour sur soi-même, elle s'abandonnait si parfaitement à la volonté de Dieu qu'elle était toujours prête à la suivre. » En 1635, Sœur M.-Angélique dut faire un acte héroïque d'abandon à cette divine volonté, en acceptant, à peine âgée de vingt-quatre ans, la charge de Supérieure, qui lui était imposée par le conseil de sainte J. F. de Chantal. Elle gouverna de longues années son monastère de profession, pendant deux triennats celui de Saint-Marcellin, et revint terminer à Crémieux une laborieuse carrière qui lui mérita sans doute d'expérimenter la vérité de cette divine promesse : « *Ceux qui enseigneront aux autres les voies de la justice brilleront comme des astres dans les perpétuelles éternités.* » (*Année Sainte,* IXe volume.)

et lumières que Dieu lui donnera sans philosopher d'où elles procèdent, mais en rendre les actions de grâces et les fruits qu'en prétend Celui qui les donne. Voilà pour ce qui vous regarde.

Je pense que votre élection est extraordinaire, car selon l'extérieur, vous êtes fort jeune et vous n'avez pas les années de Religion marquées, bien que vous les ayez en vertu et capacité. Il est requis que M. l'official fasse un acte fort authentique par lequel il déclare les raisons, et combien d'années il y a que vous avez fait les vœux et gardé l'observance en tout votre procédé, comme aussi la nécessité de votre monastère, le consentement universel de tout le couvent, et bref tout ce qui sera requis pour la perfection de cette action, afin que ci-après l'on n'en puisse point tirer de mauvaises conséquences; mais, cela, faites-le comme il faut, puis écrivez au livre du monastère les mêmes raisons et l'acte fait, afin que l'on sache les causes de cette élection inusitée, et que l'on ne s'en étonne ni prévale pour en tirer quelque exemple préjudiciable.

Enfin, ma très-chère fille, tenez-vous toujours très-fortement unie à Dieu, qui vous a tirée non-seulement à Lui, mais en Lui, depuis votre jeunesse. Le total abandonnement, qu'Il vous imprime à sa divine conduite et paternelle Providence, étant fondé sur la parfaite défiance de vous-même, doit vous faire espérer qu'Il gouvernera par vous, qui n'avez, je le sais, d'autre désir que de marcher et faire marcher vos filles dans la parfaite observance.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXVII (*Inédite*)

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRY

Consolations au sujet de la perte d'un procès.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 5 février 1635.

Monsieur,

Je viens de recevoir une deuxième lettre avec la nouvelle de la perte de votre procès. Vous savez que tout ce qui vous afflige me touche; mais toutefois il faut bénir Dieu en toutes choses. Sa douce Bonté voulut présider par sa volonté absolue pour faire réussir à votre honneur et contentement le précédent procès, qui vous était bien plus important. Puisqu'il lui a plu de permettre que vous soyez déchu de celui-ci, où il ne s'agit que des biens de ce monde, lesquels ne sont de nulle considération dans l'éternité, Monsieur, tâchez d'unir doucement votre cœur à cette volonté de permission, et vous confier en ce que la divine Bonté envoie à ses enfants, le bien et le mal qui leur arrivent, avec un très-paternel amour, et toujours pour leur mieux, si, comme bons enfants, ils se tiennent dépendants de son bon plaisir et se fient en sa Providence. Je vous confesse que j'ai un grand désir de vous voir totalement abandonné et reposé en sa divine conduite. Quand le cœur est en perplexité, son grand refuge doit être la prière. Priez donc le plus que vous pourrez, et vous serez non-seulement soulagé, mais conforté et guidé de cette souveraine Bonté, que je supplie vous faire sentir les effets de son incomparable suavité, et à madame ma très-chère sœur, votre digne femme. Je ne vous oublierai jamais, car je suis invariablement et tout affectionnée, Monsieur, votre très-humble et fidèle servante.

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCCLXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Madame de Montmorency désire contribuer à la fondation de Toulouse. — Prière d'envoyer quelque secours au monastère de Moulins.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 14 février 1635.

Ma très-chère fille,

J'ai reçu ces jours passés des lettres de madame de Montmorency, laquelle me presse grandement pour savoir en quel état sont les propositions de la fondation de Toulouse. Elle m'en parle d'une sorte qui fait voir qu'elle désire y contribuer; c'est pourquoi il faut que vous tâchiez de tenir cette affaire-là liée tant que vous pourrez. Et si ce sont gens de marque avec qui l'affaire se traite, vous leur pourrez faire entendre qu'il y a quelque personne de qualité qui désire contribuer à cette bonne œuvre, sans pourtant la nommer. Faites-moi savoir le plus promptement qu'il se pourra, en quel état est cette affaire, quelles sont les propositions, les difficultés et tout ce qui en est. J'ai écrit à madame de Montmorency que c'était vous qui l'aviez en main. Cette bonne dame ayant bien de quoi y contribuer, je crois qu'il ne la faut pas négliger; c'est tout ce que j'ai à vous dire maintenant, n'y ayant pas longtemps que je vous ai écrit et envoyé de l'argent de M. Truitat, par la voie de Lyon.

Dieu vous rende de plus en plus selon son Cœur, ma très-chère fille, et toutes nos Sœurs que je salue cordialement avec vous, me disant sans fin et sans réserve, mais de cœur, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, je suis si surchargée de lettres et de tant d'affaires que je ne saurais fournir à tant écrire; c'est pourquoi je ne saurais répondre à ma Sœur M.-Marg. de Vallon.

Dites-lui, je vous prie, de ma part, que je la salue chèrement, et que je la supplie de baisser son cœur par humilité, et de le relever par une grande générosité de courage; et Dieu la bénira, ainsi que je l'en supplie de tout mon cœur. — Ma très-chère fille, je ne sais si vous n'aurez point su le *débris* qui est arrivé à notre pauvre maison de Moulins, par l'imprudence et peu sage conduite de la Mère, laquelle a été déposée pour ses fautes, spécialement pour celle qu'elle a faite d'aller aux bains de Bourbon. [*Plusieurs lignes illisibles.*] Il faut beaucoup prier Dieu pour elle et conforter la bonne Mère, qui est ma Sœur de Chastellux, par vos lettres et prières, ne le pouvant faire par vos charités, car elle en a besoin.

J'ajoute ici, ma très-chère fille, qu'en écrivant à la Mère de Moulins une bonne lettre, si vous pouviez mettre dedans une pistole ou deux, j'en serais consolée à cause de l'exemple que cela donne, et que vraiment c'est une marque de la charitable union qui doit être parmi nous. Et si vous n'avez pas le moyen de lui envoyer ni une ni deux pistoles, quand vous ne pourriez lui envoyer qu'une demi-douzaine de barbettes [1], je vous en supplie, et cela cordialement et franchement; Dieu vous en saura gré, je vous en assure.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Guimpes de toile faisant partie du costume religieux.

LETTRE MCCCLXIX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Différer son retour en Savoie jusques après Pâques. — Explication de quelques difficultés survenues entre Mgr de Genève et la famille Favre.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1635.]

MA TOUTE CHÈRE ET TRÈS-BONNE FILLE ,

Croyez qu'il me fâcha bien d'écrire à Paris le mois passé, sans vous faire un petit billet, mais je ne sus.

Dès le commencement de cette année j'ai été malade, et encore suis-je maintenant travaillée d'un grand rhume et violente toux qui me lasse fort; mais, si, faut-il que j'écrive un peu à M. notre très-cher frère [de Sillery], qui m'écrit une lettre qui ressent un cœur tout parfumé de piété et parfaite union avec Dieu. Hélas! qu'il est heureux de vivre ainsi dans le monde sans participer à ses misérables affections et prétentions! Il m'écrit ses sentiments sur votre départ de Paris, en des termes d'une âme vraiment religieuse. Oh! Dieu le maintienne en ce bon état, et lui accroisse ses grâces jusqu'à la perfection de son divin amour! Au moins faut-il lui laisser la consolation de jouir de votre douce société jusques après Pâques, et que le temps soit entièrement propre au voyage, afin que cette délicate santé qui nous est si précieuse ne soit point ébranlée, mais fortifiée d'un air doux et agréable.

Mgr de Genève le veut ainsi; car croyez-moi, ma vraie fille, je vous parle devant Dieu, ce prélat a un bon cœur pour vous; mais comme il est prompt et assez absolu de son naturel, cela le porte à ne vouloir pas être vaincu [*mot illisible*] de son ordre, et à faire quelquefois de petites saillies en paroles ou écrits.

Il m'a fait voir une lettre que M. votre cher frère écrivit dernièrement à M. le marquis de Lullin, par laquelle il disait être averti de diverses personnes, comme ce bon prélat n'avait plus

d'affection pour ceux de votre maison, qu'il leur faisait de mauvais offices et se joignait même à ceux qui leur voulaient mal; il en était fort touché. Ceux qui sèment telle zizanie offensent grandement Notre-Seigneur; et je vous puis assurer que, selon ma connaissance, elles sont sans aucun fondement. Il s'est passé certaines petites occasions pour certaines choses du monde où M. le comte de Sales, que vous savez être un saint, tint un peu ferme, ce qui heurta notre bonne madame la présidente, qui en fit des plaintes sensibles, attribuant à Mgr de Genève ce que M. le comte avait fait; et cependant c'est la vérité que le bon prélat n'en savait rien. Je crois que si M. de Vaugelas lui a écrit, il lui dira bien tout son cœur. Hélas! il est difficile que ceux qui demeurent en même ville et qui ont les dignités ne se heurtent quelquefois pour cela; mais cela n'empêche pas l'amitié. M. le président votre frère, qui est une sainte personne, ne leur saurait vouloir mal; madame la présidente est très-brave dame tout à fait. Ce sont des esprits loyaux et francs, mais elle est un peu sensible; ils vivent, grâce à Dieu, en bonne paix. Je pense vous devoir dire ceci, selon mon ordinaire confiance.

Il y a plusieurs jours que je n'ai vu notre bon prélat, parce que je ne sors guère de la chambre que pour aller ouïr messe et communier. Je n'écrirai point à ma très-chère Sœur [M.-Agnès Le Roy] votre Supérieure, pour ce coup; je la salue chèrement et toutes nos Sœurs. Bonjour, ma toute très-chère et vraie fille; croyez que jamais rien ne vous a déplacée ni ne vous déplacera du milieu de mon cœur, où Dieu, pour ma consolation, vous a logée, et j'en ressens toujours plus de suavité, à cause de votre véritable vertu et bonté envers moi. — Il est vrai que notre Sœur la Supérieure de Poitiers est une fort bonne et sage fille. Dieu la tienne de sa sainte main, s'il permet qu'elle soit exposée à toutes ces vanités périssables et dangereuses!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXX

A LA MÈRE JEANNE-FRANÇOISE DE VALLON

SUPÉRIEURE A RUMILLY [1]

La Sainte se propose d'employer cette Supérieure à la fondation de Verceil.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1635.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

M. Catherin vous dira les batailles qu'il a fallu ici soutenir; si c'eût été pour la maison de céans, j'eusse persuadé ma Sœur de la Fléchère de se rendre plus tôt qu'elle n'a fait. Il faut bénir Dieu; il vaut mieux moins avec paix, que plus avec trouble, débat et contention; car ce qui est mis au jugement des hommes est fort incertain.

[Hier] à soir, nous reçûmes des lettres des Pères dom Juste et dom Maurice, qui disent que l'affaire de Verceil s'en va [être] toute conclue, et que bientôt l'on nous enverra prendre. Le Père dom Maurice m'a toujours pressée de vous y employer. J'ai bien sentiment que Dieu en serait glorifié et que sa Bonté vous y destine. Que vous en dit le cœur, ma très-chère fille? car ces entreprises se doivent embrasser avec très-grand amour et courage. Dieu a mis en vous tout ce qu'il faut pour ce service, et j'ai confiance qu'Il vous en donnera l'inclination et l'inspiration

[1] D'après le *Livre des Vœux du premier monastère de la Visitation d'Annecy*, la Mère de Vallon « était une âme humble et tout à fait bénigne, qui coula toute sa vie religieuse au milieu des peines intérieures, tentations, sécheresses et abandonnements, ce qui ne l'empêcha pas de se montrer toujours d'une piété remarquable, et d'une douceur, charité et débonnaireté très-grandes. Elle gouverna heureusement le monastère de Rumilly, et de retour dans sa chère maison de profession, passa par toutes les principales charges, mais avec beaucoup plus de bonheur pour elle, par toutes celles des vertus. » Le 5 septembre 1667, elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur, prouvant à toutes celles qui l'entouraient que « le plaisir de mourir sans peine vaut bien la peine de vivre sans plaisir ».

conformes à sa sainte volonté. Dites-moi bien toutes vos pensées et sentiments sur ce sujet, et sur le surplus que M. Catherin vous dira. Je suis vôtre et de cœur fidèle.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXXI (*Inédite*)

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRY

Remercîments pour son intervention dans une affaire temporelle.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 16 mars 1635.

MONSIEUR,

Vous nous avez incomparablement obligées d'avoir voulu prendre la peine de plaider notre cause, de quoi nous vous rendons nos très-humbles remercîments. Dieu n'a pas voulu que vous en ayez reçu toute la satisfaction que votre véritable affection envers nous vous eût pu faire désirer; mais il faut nous soumettre, et adorer les effets de la Providence en ce petit renoncement, comme en tout autre.

Il est vrai, Monsieur, ce que vous nous dites, que suivant l'avis des amis qui se trouvent maintenant au Sénat, l'on nous a écrit de traiter à quelque prix que ce fût. A la vérité, ce nous serait une confusion bien grande de nous voir condamnées encore une fois, non-seulement à la perte de notre argent, que nous avons donné avec tant de bonne foi à mesdames de Sainte-Catherine, mais peut-être aux dépens, comme si nous étions des frauduleuses. Et néanmoins, nonobstant cette crainte, qui est, ce me semble, digne de considération pour une maison religieuse, nous voulons déférer à vos pensées et sentiments tout ce que nous devons, en vous disant que nous remettons entièrement cette affaire à Dieu et à vous, Monsieur, car nous ne doutons

point que l'équité ne soit de notre côté; mais nous ne savons pas si cette vérité pourra être approuvée par les hommes, desquels le jugement est si incertain. Que s'il vous plaît, Monsieur, d'en communiquer à quelques-uns des juges et de vos amis, pour en tirer leur sentiment, et en particulier avec M. le comte de Sales qui est là, vous nous obligerez extrêmement. Dieu réduise le tout à sa gloire, Monsieur, et soit Lui-même votre éternelle récompense, de toutes les charités que vous exercez envers nous; c'est le souhait de celle qui sera sans fin, etc.

[*P. S.*] Excusez-moi, Monsieur, si je ne vous écris de ma main; mais je suis travaillée d'une défluxion sur un œil, qui m'empêche de me donner cette consolation. Nous ne manquerons de recommander à Notre-Seigneur l'affaire de laquelle vous nous écrivez, avec l'affection que Dieu nous a donnée pour tout ce qui vous touche.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCCLXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

SUPÉRIEURE A BOURGES

Éloge de la Mère de Lage de Puylaurens. — Sollicitude pour Sœur M.-Madeleine Mermillod. — Affaires diverses.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 20 mars 1635.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai écrit à nos Sœurs de Paris, pour leur nommer les Sœurs que j'ai cru pouvoir être proposées à l'élection de nos Sœurs de Blois, auxquelles aussi nous en avons écrit nos pensées. Je m'assure qu'elles ne manqueront de les communiquer à Mgr leur bon et digne prélat. — Quant à tout ce que vous m'écrivez des desseins de M. de Puylaurens pour sa bonne sœur, ma chère fille, Dieu y a remédié, et j'espère qu'Il en tirera sa gloire et l'ac-

croissement de la couronne de cette chère Sœur, laquelle, quoi que l'on en sache dire, est toujours toute bonne et vertueuse. Je lui ai écrit, selon votre désir, une lettre de consolation sur le sujet de M. son frère. J'ai reçu aussi de ses lettres; mais elle ne me parle point du renvoi de la Sœur dont vous m'écrivez; et de vrai le sujet n'en est pas trop légitime.

Je suis marrie des infirmités où est tombée notre bonne Sœur M. M. [Mermillod]. J'espère pourtant qu'elle se remettra. Il faut que vous l'aidiez fort à éveiller son esprit, ma chère fille, et à se quitter soi-même, pour se rendre utile au service de Dieu et du prochain; car elle a de bonnes dispositions pour cela. — Je n'écris point à notre Sœur M. M. parce qu'il n'y a rien dans sa lettre qui requière réponse; mais je la salue chèrement par votre entremise, et lui dis qu'il ne faut pas qu'elle s'attende à avoir tous les mois de mes nouvelles. Il lui suffira bien de s'accoutumer à en attendre de six en six mois, ou au bout de l'an une fois, quoique je ne les vous fais pas tant jeûner, ma chère fille, car voici la troisième fois que je vous écris de cette année. Mais de vrai, je ne saurais plus fournir à écrire si souvent, s'il n'est bien nécessaire.

Je crois vous avoir déjà priée de ne point communiquer les éclaircissements et petites coutumes que vous emportâtes. Je vous en supplie derechef, ma chère fille, parce que tout cela n'était point mis en bon ordre, et que depuis on l'a tout raccommodé. Mandez-le à nos maisons à qui vous en avez donné des copies, afin qu'elles ne les communiquent point. — Je supplie Notre-Seigneur vous combler des mérites de sa sainte Passion, avec toutes nos Sœurs que je salue cordialement, étant de cœur, ma très-chère fille, votre humble, etc.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, pour ce qui est de la bonne Sœur dont votre assistante m'écrit, si c'est une fille qui ait des bons talents pour l'utilité de la Religion, qui ait de quoi s'y entretenir et que l'on connaisse que son désir d'être remise du chœur

procède de tentation, après qu'on aura tâché de lui faire connaître cela et qu'elle se sera soumise, vous l'y pouvez bien remettre. Mais certes, autrement je ne l'y mettrais pas : voilà en peu de mots mon sentiment. Je salue votre Sœur l'assistante et toute la chère communauté, à qui je souhaite la très-sainte bénédiction de Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Bonheur de l'éternelle réunion. — Dispositions que doit prendre la Mère Favre pour son retour à Annecy.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 21 mars 1635.

MA TOUT UNIQUE ET TRÈS-CHÈRE GRANDE FILLE,

Vos lettres sont demeurées longuement par les chemins, mais elles m'ont bien consolée de savoir que votre tant désirée et chère santé s'affermit; j'en loue Dieu. Vous aurez maintenant reçu de nos nouvelles. Mon Dieu! quelle consolation en la pensée de revoir, d'embrasser et de jouir à souhait de l'aimable présence de mon unique grande fille, si parfaitement et intimement chérie de mon cœur! Certes, vous ne renierez pas la sainte joie que j'en recevrai, ce me semble; tout m'en rit en cette espérance. Oh! quelle suavité recevrons-nous, quand nous nous verrons toutes ensemble en la jouissance de ce grand Dieu en la bienheureuse éternité, et que là nous nous reconnaîtrons et verrons que notre société ne sera plus interrompue! Je m'imagine le contentement de notre Bienheureux Père, et le nôtre de le voir. Dieu nous en fasse la grâce; et, attendant cette [faveur]

incomparable, [tâchons] de le servir fidèlement et notre chère petite Congrégation. *Amen.*

Ma très-grandement chère fille, madame la marquise de Ragny n'a point fait toucher à nos Sœurs de Lyon les mille écus; mais, n'importe, il faut s'accommoder pour la dot de ces deux chères Sœurs que vous amènerez, en sorte que cela n'incommode pas trop nos Sœurs. La moitié pourra suffire à notre bâtiment pour cette année, avec ce que l'on nous fait espérer de l'autre côté, dont il ne faut rien témoigner. Madame la présidente désire que nous lui fassions donner pour M. votre neveu quatre cents livres, quand elle écrira, et elle nous les rendra ici. Comme aussi, si vous pouvez, vous donnerez, s'il vous plaît, à M. Deshayes trois cents livres qu'il nous faut donner en cette ville; que si vous ne pouvez, avertissez-en nos Sœurs de la ville. Vous rabattrez aussi ce que nous vous devons de l'ornement de notre Bienheureux Père, et nous le rendrons ici au bâtiment. Voilà, ma très-chère fille, ce que je pense vous devoir dire; mais, nonobstant notre besoin, j'ai toujours peur que nos pauvres Sœurs s'incommodent, car je les plains d'être si fort chargées.

[*Plusieurs lignes illisibles.*] J'attends de vos nouvelles, et par où vous passerez. Si c'était par Moulins, j'en serais bien aise, car votre présence ferait du bien à cette maison-là, qui est accablée d'un grand nombre de filles et de pauvreté. Si vous y passez, je vous prie, ma très-chère fille, d'avertir du temps notre Sœur de Bréchard, afin qu'elle y envoie une de nos Sœurs que vous nous ferez la charité d'amener avec vous; nous payerons ses dépenses, et même celles des deux Sœurs que vous amènerez de Paris, si vous le trouvez bon. Ma chère fille, je vous dis toutes mes pensées, et que de cœur fidèle je suis entièrement vôtre.

Je m'oubliais de vous dire que l'on nous a mandé de Piémont qu'il y faut aller après Pâques; les dépêches de Rome sont venues

pour le monastère de Verceil; je ne sais ce que c'en sera, car cela se dit, il y a longtemps, qu'il y faut aller, et nous voici encore. Ma fille, je vous donne mille et mille bonjours.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCCLXXIV (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-HÉLÈNE GUÉRIN

A ROMANS

Il faut tenir les faveurs divines à couvert sous la sainte humilité.

VIVE + JÉSUS!

[Annecy], 21 mars [1635].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce très-débonnaire Sauveur nous veuille faire part de ses divines souffrances et de leurs mérites sacrés, afin qu'éternellement nous le bénissions, et nous nous réjouissions de son incompréhensible bonté et amour envers nous! Je vois que sa souveraine douceur en répand toujours beaucoup en votre âme. Il ne me semble pas, ma très-chère fille, que je vous aie dit de ne pas penser aux divins mystères, car il le faut bien faire, et recevoir, mais avec grande humilité, les bons sentiments qui proviennent de si sainte cause. Il est vrai qu'il faut tâcher de les tenir à couvert le plus que l'on peut, et ne se pas plonger dans ces délices; car la nature gourmande y prend trop de part, si elle n'est mortifiée. Enfin, ma très-chère fille, il faut fuir l'admiration que l'on fait de ces choses-là, et nous tenir à couvert sous la très-sainte humilité, et fidélité à la pratique des vraies vertus et d'une exacte observance. Notre Bienheureux Père m'écrivait une fois, que Dieu lui communiquait beaucoup de bons sentiments, mais qu'il ne savait pas s'ils étaient tous de grâce ou de nature; que toutefois il lui en rendait grâces, parce qu'il en tirait grand profit. Il faut donc tâcher de l'imiter en

cela, et tant qu'il se pourra, en ce que jamais il n'en laissait rien connaître. Vous avez un naturel fort affectif et tendre qui contribue beaucoup à ces engourdissements, ce me semble; il faut faire ce que l'on peut pour les empêcher, divertissant le corps par quelque action, et non l'esprit à des choses inutiles; ains il le faut tenir en Dieu, tant que l'on peut, par une généreuse affection. Ma fille, tenez votre âme en paix; et en bien faisant ne craignez rien. Priez toujours bien notre bon Dieu pour moi et toutes nos Sœurs, surtout notre Sœur la Supérieure.

Laissez l'élection au soin de Notre-Seigneur, qui soit éternellement béni. *Amen.* Mille saluts à toutes.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE MCCCLXXV (*Inédite*)

A MADAME DE GRANIEU

A GRENOBLE

Assurance d'une tendre et cordiale amitié.

VIVE + JÉSUS !

[Annecy], 27 mars [1635].

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je ne saurais vous accorder ce que vous me demandez, de vous tenir en un coin de mon cœur, car certes Dieu vous a placée au fin milieu, dont je ne veux pas vous ôter, m'assurant que c'est son divin bon plaisir que je vous conserve là, ce que je veux faire aussi bien chèrement et tendrement, étant assurée que j'ai même logis [chez vous], et en même place, et me confiant que vous m'y conserverez, n'est-il pas vrai? Oh! notre Dieu nous fasse la grâce d'être ainsi dans son SACRÉ COEUR, vivant et mourant en la parfaite obéissance de sa divine volonté. Faites hardiment pour moi et de moi ce que vous voudrez, je ne vous dédis point. — Certes, j'honore en un degré éminent M. d'Aoste,

et, avec une dilection très-particulière et spéciale, je le salue, mais spécialement. Si nous pouvons faire rassembler les pièces de l'amour-propre, nous les [lui] enverrons de bon cœur, et serions bien aises de décharger le monastère de cette besogne-là, si nous pouvions. — Je ne manquerai de faire vos recommandations à Mgr notre évêque quand il sera ici; je le ferai bien aise de la lampe d'argent. Bonsoir, ma toute bonne et chère sœur; je suis vôtre, mais vôtre en Notre-Seigneur, d'une façon tout à fait incomparable. Dieu soit béni.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCCCLXXVI

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE BALLAND

SUPÉRIEURE A GRASSE [1]

Exhortation à continuer l'exercice de sa charge avec une humble confiance en Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1635]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je bénis de tout mon cœur la divine miséricorde de vous rétablir en santé, et des grâces et assistances intérieures et extérieures qu'il lui a plu de vous donner, comme une onction

[1] Cette vénérable Supérieure, une des gloires du monastère de Chambéry, justifia pleinement les espérances que la précocité de ses vertus avait inspirées, lorsque, âgée seulement de douze ans, elle s'arracha aux tendresses de la famille pour mériter le titre de *Compagne de la Passion du Sauveur,* dont l'Église honore les Filles de la Visitation. (OREMUS *de la bénédiction du voile blanc.*)

Sainte J. F. de Chantal, admirant ses premiers pas dans l'apprentissage de la vie religieuse, crut voir un géant qui défiait au combat toutes les inclinations humaines, et prophétisa qu'elle atteindrait la sainteté. En 1634, la fondation de Grasse offrit l'occasion de signalées victoires au courage de la jeune professe, qui comptait à peine vingt-deux ans. Il s'agissait de ranger au devoir des âmes divisées entre elles et sans observance régulière : les pieuses industries de sa charité triomphèrent de tous les obstacles, et six des bonnes

sacrée pour adoucir votre mal et vous le faire supporter amoureusement, au grand profit de votre âme. O ma fille! que Dieu est bon et doux! Ses miséricordes surpassent toutes ses œuvres. Je le supplie de vous faire celle de vivre selon sa très-sainte volonté et de le glorifier éternellement.

Ursulines, touchées de la grâce, devinrent d'excellentes Filles de saint François de Sales. Élue successivement aux monastères de Gray, Chambéry et Aix, partout la Mère M.-Marguerite fit aimer le joug du divin Maître, et les lois de son Institut.

Pendant son séjour en Provence, elle pourvut à la fondation de Monaco, et fit elle-même celle de Modène (1669), préparée depuis longtemps par la duchesse Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin. Bientôt la ville entière subit l'influence de l'esprit de foi qui animait la zélée Supérieure. Du fond de son cloître, elle éclairait, dirigeait, encourageait une foule d'âmes, sur lesquelles sa parole, inspirée par les plus pures maximes évangéliques, faisait darder les rayons du soleil de justice et tomber les gouttes de la rosée céleste. Des sujets d'élite ne tardèrent pas à lui former une communauté nombreuse et fervente, d'où l'encens de la prière et du sacrifice s'élevait chaque jour vers le ciel en odeur de suavité. Il n'est pas jusqu'à la princesse Béatrix d'Este, fille unique de la duchesse Laure, qui n'ambitionnât le bonheur d'en faire partie, préférant l'humble voile de la Visitation à tous les diadèmes de la terre. Un Bref du Pape Clément X put seul décider cette princesse à accepter l'alliance du duc d'York. L'Histoire a dit son élévation sur le trône d'Angleterre, ses disgrâces, sa chute, son exil. C'est de la Mère Balland, qu'elle vénérait comme une sainte et chérissait comme une mère, que la jeune reine voulut apprendre le secret de sanctifier ses prospérités et de bénir ses malheurs...

Plus tard, ce furent Marguerite Farnèse, épouse de François II, la duchesse Lucrèce, mère du duc Rinaldo d'Este, la duchesse de Brunswick et sa fille, qui vinrent tour à tour demander lumières et consolations à l'humble Supérieure qu'elles regardaient comme le conseiller, l'ange gardien de la cour de Modène. Après avoir adouci les larmes royales et cicatrisé des plaies jugées inguérissables, la Mère Balland reprenait calme et sereine les exercices de la vie religieuse qui furent toujours son élément, sa force, son bonheur. Le 15 octobre 1707, heureuse d'entendre le signal du départ, elle quitta cette vallée de larmes, laissant une telle réputation de sainteté qu'on put lui appliquer cette parole des *Psaumes* : « La mémoire du juste est un parfum qui s'exhale dans l'avenir. » (*Histoire inédite de la fondation de Modène. Année Sainte,* X^e volume.)

Il est vrai, ma très-chère fille, que, selon l'apparence humaine, on vous mit le fardeau de la supériorité trop tôt sur les épaules, et j'y avais une grande répugnance; mais celle qui le fit avait une vue bien pure et bien simple, et, par l'heureux succès de votre conduite, Dieu nous a fait voir son dessein; car, si l'on ne vous eût employée là, toutes ces bonnes âmes qui sont autour de vous, et celles que Dieu amènera dans cette maison, ne seraient peut-être jamais entrées dans la voie de la perfection. Or donc, il faut glorifier Dieu, qui sait bien faire de beaux et grands ouvrages avec de bien faibles instruments. Sa Bonté a supporté votre jeunesse, l'a éclairée et conduite pour le bien de plusieurs et pour le vôtre même, nonobstant tous les défauts que vous me marquez, cela étant réparé par la reconnaissance que vous en avez, et par l'intime résolution de vous en affranchir et vous avancer au pur amour, cheminant à l'avenir dans un parfait abandonnement de tout vous-même et de toutes choses au soin de la souveraine Providence, ne voulant avoir que celui de vous reposer et confier toute à sa Bonté, et de suivre fidèlement la lumière du bien qu'Il vous montrera.

Pour ce qui est de votre oraison, demeurez absolument en paix suivant l'attrait du Seigneur, reposant sur la sacrée poitrine de notre miséricordieux Sauveur, comme son cher enfant bien-aimé de Lui. Enfin, portez doucement votre fardeau pour l'amour de Dieu, et soyez sûre que c'est Dieu qui vous conduit de sa sainte main et nul autre, et c'est lui qui fait l'œuvre en vous et par vous. Priez pour votre indigne Mère.

Sᴏᴇᴜʀ Jᴇᴀɴɴᴇ-Fʀᴀɴçᴏɪsᴇ Fʀéᴍʏᴏᴛ.

LETTRE MCCCLXXVII

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE, A ALONNE

Peine qu'éprouverait la Sainte de voir madame de Toulonjon passer à de secondes noces.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 30 mars [1635].

MA TOUTE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Mon Dieu! qu'il me tarde que j'aie des nouvelles de votre cher cœur. Eh! que fait-il? N'est-il pas en paix, en sainte confiance envers Dieu, résolu de servir sa Bonté cordialement et de ne se point trop embarrasser dans les affections des choses de la terre? Je vous désire ce bonheur comme vrai, solide et qui nous sert de fondement à l'espérance de posséder à jamais le souverain bien de la très-heureuse éternité. Non, il ne m'est pas possible de vous souhaiter d'autre bonne fortune que celle-là; aussi n'y en a-t-il point [d'autre]. Tout le reste est ombre et vanité, qui s'évanouit à mesure que nous le pensons tenir. Je prie Dieu de vous donner cette si utile connaissance et vous donner le goût de son excellence. — Est-il vrai qu'on vous ait proposé un mariage fort avantageux selon le monde, mais préjudiciable à vos enfants; car celui-là voudrait avoir tout votre bien? Dites-le-moi, ma mie, et ce que vous dit votre cœur sur telle proposition. Pour moi, je n'aurais nul goût à ce changement de condition, quand même ce serait avec un roi.

Mais disons, avec grâce et remercîment à notre bon Dieu, que l'entremise de M. le commandeur de Sillery vous a été tout à fait utile, et si dès le commencement, M. de Saint-Satur l'eût employé, comme ce bon seigneur s'y était offert, il n'eût eu besoin de faire de la dépense, car il eût fait lui-même tout ce qu'il eût fallu, comme il s'offre encore de le faire pour les mille écus qui restent; car il m'écrit qu'il fait tirer le payement de

mille écus, et les autres mille lui seront assignés avant la fin de cette année, dont il se charge de vous les faire tenir, sans que vous ayez le soin d'y envoyer personne, ni pour solliciter ni pour recevoir l'argent. Il fera tout ce qu'il faudra, et je vous donne parole que vous devez entièrement reposer votre esprit sur son soin; car c'est le plus fidèle ami, le plus vigilant et puissant que vous sauriez avoir. M. Bussion est son parent proche, qui fera, à la considération de ce bon seigneur, tout ce qu'il pourra. Voilà donc qui est à couvert, et qu'il n'est pas besoin de faire de la dépense pour cela. Mais j'ai voulu voir de quel esprit il [M. l'abbé de Saint-Satur] vous écrit, et je trouve qu'il se pratique là encore bien des affaires, qui ne vaudront peut-être pas les dépens; et m'est avis que, dès le temps qu'il est là, tout cela devrait être vidé et pouvait prévoir d'emporter d'ici des procures pour cela. Mais il faut avoir patience, et faire ce que vous pourrez pour s'entretenir en paix. Il désire grandement vivre en paix avec vous, comme il a fait autrefois; mais l'appréhension qu'il a que vous ne vous remariiez et que les petits enfants de son bon frère ne demeurent pauvres, lui donne un grand travail d'esprit, comme il m'écrit; et vous ne devez pas trouver cela étrange, ma très-chère fille, car enfin l'affection naturelle donne d'étranges élans et soucis; mais étant auprès de vous, il verra bien qu'il n'a pas sujet d'appréhender cela. Ne lui témoignez pas que je vous aie dit ceci.

Ma pauvre très-chère fille, il faut que vous ayez un grand et fort courage pour tout supporter et dissimuler; mais je vous conjure de le faire avec grande douceur d'esprit. Tous ces brouillards passeront, et Dieu affermira votre chère âme et calmera toutes vos affaires, si vous l'aimez et vous confiez en sa bonté. Faites-le donc, ma mie, et vous en recevrez tant de consolation et solide paix que vous direz que vain est le cœur qui loge ailleurs ses affections et consolations. Je supplie sans cesse sa douceur de vous être favorable et à vos pauvres petits enfants que

j'aime tendrement. Je salue ma petite-fille [Gabrielle]; Dieu la rende toute selon son Cœur et le cher petit poupon. Bonjour un million de fois, ma bien-aimée et très-chère fille; je suis à vous de cœur.

[*P. S.*] Nos chères Sœurs, qui vous chérissent uniquement, vous saluent du meilleur de leur cœur.

LETTRE MCCCLXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-CATHERINE DE VALLON

SUPÉRIEURE A THONON

Proposition du retour à Annecy de Sœur J. F. Coppier.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 7 avril [1635].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est pour vous saluer seulement et vous donner la bonne fête, avec ce souhait qu'il plaise à notre bon Dieu de vous combler des fruits de sa très-sainte Passion et glorieuse Résurrection et toute votre chère famille, que je salue avec vous chèrement, sans oublier M. Pioton. — Ma sœur M.-Philiberte vous donnera nos nouvelles et nous rapportera des vôtres. Bonsoir,ma chère fille; vivez toute à Dieu, dans la parfaite et sincère observance. Je suis bien tout à fait vôtre, de tout mon cœur. Dieu soit béni. — 7 avril.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, rendez-vous maniable et souple au bon vouloir de Dieu et de la sainte obéissance, et aimez nos règles et les pratiquez fidèlement. Dieu vous en fasse la grâce et soit béni. *Amen*

Si vous voulez renvoyer notre Sœur J.-Françoise [Coppier], notre Sœur M.-Philiberte la ramènera, et ceci suffira pour son obéissance, si nous ne pouvons avoir celle de Monseigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation du Puy.

LETTRE MCCCLXXIX

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Encouragement à poursuivre la construction de son monastère. — Prochain retour de la Mère Favre. — La Sainte est sollicitée de faire un voyage en France.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1635.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Mon Dieu! que je trouve votre bon confesseur à mon gré, aussi est-il un peu de notre Savoie; il m'a dit à force de vos nouvelles, dont j'ai sujet de bénir Dieu. Il a une sainte et sincère affection pour Votre Charité et pour toute la maison, ce me semble. Hélas! il m'a dit que votre bâtiment demeure [inachevé], faute d'argent. Dieu sait combien nous souhaiterions avoir le moyen de vous y pouvoir aider; mais sa Bonté sait que nous en sommes dans l'impuissance. Il faudra bien pourtant que vous fassiez tout effort pour y loger nos Sœurs avant votre déposition. J'ai confiance que la divine Providence, en qui vous avez toute votre espérance, vous enverra quelque secours; je l'en supplie de tout mon cœur. J'ai écrit à madame de Montmorency; quand j'aurai sa réponse, je la vous ferai savoir.

Nous attendons notre grande chère Sœur Favre. Je pense qu'elle sera élue céans ou à Chambéry; car partout elle est fort désirée. Nos Sœurs de Chambéry l'ont demandée et Monseigneur la leur a accordée. — Je pense qu'il me faudra aller en France à cause de cette assemblée de prélats, pour obtenir d'eux quelque chose pour le bien de l'Institut. L'on presse Mgr de Genève et moi si fort pour cela qu'il l'a fallu accorder. Dieu me soit en aide et réduise tout à sa gloire. Je suis vôtre de cœur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXXX

A LA SŒUR MARIE-RENÉE DE GUÉROUST

MAITRESSE DES NOVICES, A RENNES[1]

Importance du bon choix des novices; vertus qu'on doit leur inculquer.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 27 avril 1635.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous le savez bien et il est vrai, que dès longtemps je chéris votre âme d'une dilection toute particulière, et crois que votre bon cœur a les mêmes sentiments pour moi. Je vous supplie surtout de vous souvenir de mes besoins devant la divine miséricorde. Bienheureuses sont les maisons qui se purgent; car le mal des communautés vient de ce défaut. Croyez, ma très-chère fille, que c'est le grand bien des monastères d'avoir le courage de mettre dehors, sans nul respect humain, les filles qui ne sont pas propres; et certes, comme lorsqu'il se trouve de bonnes âmes il les faut cultiver et servir soigneusement, les chérir et

[1] Sœur M.-Renée de Guéroust, originaire du Perche, approchait de sa trentième année, quand, par le conseil de Mgr de l'Aubépine, évêque d'Orléans, elle entra à la Visitation de cette ville. Absolue dépendance de la grâce, noble et saint mépris de tout ce qui n'est pas Dieu, tels furent les traits distinctifs de cette vierge fidèle, dont une de ses Supérieures a pu dire : « J'ai un particulier respect pour ma Sœur M.-Renée, car il n'y a pas d'entre-deux entre le COEUR DE JÉSUS et le sien. » Envoyée à la fondation du monastère de Rennes, en 1628, elle y fut élue Supérieure onze ans plus tard, et établit une seconde maison de son Ordre dans cette capitale de la Bretagne. En 1655, elle dut accepter le gouvernement de la petite communauté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui périclitait faute de secours spirituels et temporels, et la ramena au monastère de Caen d'où elle était sortie. Enfin, après trois ans de supériorité à Melun, la Mère de Guéroust rentra dans sa maison de profession, et y termina en 1663 une longue et sainte carrière, dont tous les jours, selon son désir, avaient été marqués au sceau divin de la souffrance. (*Année Sainte*, IIe volume.)

garder précieusement, aussi lorsqu'il s'en trouve qui ne sont pas telles, il s'en faut défaire promptement.

Continuez, ma très-chère fille, à bien servir ces chères âmes que Dieu vous a commises; portez-les fort à l'humilité, simplicité, bonne foi, et à l'amour de la sainte pauvreté. Vous voyez dans les écrits de notre Bienheureux Fondateur comme il nous désirait basses et petites. Fondez bien vos novices dans cet esprit doux, humble, obéissant, et vous verrez que sur un si solide fondement elles élèveront, avec la grâce de Dieu, un édifice de grande perfection en leurs âmes. Je suis bien aise que vous soyez affectionnée à leur lire les éclaircissements [Réponses], car il n'y [est] dit, ce me semble, rien que ce que j'ai appris de notre Bienheureux Père ; et tâchez d'y donner la lumière nécessaire pour les choses de l'Institut. Certes, ma très-chère fille, c'est un grand bien et un très-grand bien de ne guère chercher au dehors. — Je vous salue de tout mon cœur et vos chères novices. Je me recommande à leurs bonnes prières, et les conjure de s'avancer fervemment et humblement au chemin d'une très-exacte observance, et Dieu les bénira. Je l'en supplie et vous, ma chère fille, de me croire votre très-humble, etc.

Je vous écris cette fois, mais n'attendez plus guère de mes lettres; car, ma fille, je n'en puis plus sous le faix.

Conforme à une copie de l'original gardé aux Archives de Messieurs de Saint-Lazare, à Paris.

LETTRE MCCCLXXXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE LYON

La Mère Favre est attendue incessamment. — On doit pratiquer la pauvreté en toutes choses.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1635.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il m'a fait grand bien de vous entendre un peu parler. Sans doute, Dieu vous laisse cette ancienne tentation pour l'exercice de la vaillance spirituelle. La tenant fort basse au-dessous de votre esprit, enfin elle s'évanouira.

Je ne puis que je n'aie de la douleur de savoir l'esprit de cette pauvre N. si éloigné de la vraie dévotion. Son frère s'est venu offrir avec grande prière. Les Supérieurs ni moi n'y avons nulle inclination, outre que nous ne savons pas encore si nous nous quitterons M. M. et nous. Je ne veux rien remuer, je laisserai cela à la Supérieure qui sera élue céans. Je suis bien consolée de tout le reste que vous me dites de votre petite troupe. Vous avez grand sujet de bénir Dieu et de vous réjouir avec sa Bonté. Vous verrez de vos yeux, un jour, combien Il tirera de gloire de vos petits soins et travaux. Servez-le donc avec allégresse et très-amoureuse confiance.

Nous aurons mercredi la chère *grande fille,* qui amène deux Sœurs pour accommoder le temporel de la petite maison; nous les garderons toutes ici jusqu'à ce que l'on sache comment iront les élections; puis nous retirerons notre Sœur M.-Hélène, mais à la condition que je vous dirai. — Vous ferez bien de prendre mademoiselle Chambon; pour l'autre, ne vous pressez ni engagez que l'on ne la connaisse mieux. — Je vis hier la veuve, je la connais, elle est bonne femme. — Il me tarde de vous voir

plus que je ne vous saurais dire. — Il est trop tôt pour faire l'examen de vos filles.

Nous avons mandé pour faire venir notre Sœur F.-Emmanuelle [de Nouvery], puisque la *grande fille* ne l'a pas prise à Moulins, étant venue par la Bourgogne. — J'ai bien envie de vous aller tancer sur tant d'argent que vous employez aux ornements. Vous ne pratiquez pas assez la pauvreté; vous voulez que rien ne manque. Dame! je veux bien vous donner de bonnes leçons et que vous les observiez. Il faut aller bien plus modérément au commencement, autrement on tombera en nécessité. Bonjour mille fois, ma très-chère fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXXXII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Arrivée de la Mère Favre. — Remercîment pour les soins dont le commandeur entoure le nouveau monastère de Melun, et la générosité avec laquelle il veut pourvoir aux frais du voyage de la Sainte à Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 17 mai 1635.

MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHER PÈRE,

Grâce à Dieu, voici notre très-chère *grande Sœur* [Favre] arrivée en bonne santé, et certes très-contente, aussi bien que nous, de nous revoir un peu ensemble. Notre bon Dieu veuille tirer sa gloire de tout! Puisque c'est sa sainte volonté que j'espère l'incomparable consolation de vous voir bientôt, mon très-bon et cordial Père, je remettrai à ce temps-là de vous entretenir de tout, à plein fond; je vais donc parcourant vos chères lettres, ayant fort peu de loisir.

Et premièrement, mon vrai Père, assurez-vous que je ferai tous mes efforts pour être à Paris, Dieu aidant, au temps que

vous me marquez. — C'est un honneur et bonheur très-grand à nos chères Sœurs de Melun[1] que votre bonté toute paternelle veuille prendre soin d'elles; certes, votre charité est tout à fait incomparable, mon tout bon et très-cher Père. Notre doux Sauveur vous l'augmente en son saint amour, et selon la grandeur de ses richesses, vous en veuille récompenser.

Je n'ai loisir de vous dire mes pensées sur la conduite intérieure de notre chère Sœur la Supérieure de Melun : c'est un vrai bon cœur, humble, pur et fort sincère; mais si bien il la faut laisser en liberté pour recevoir ce qu'il plaît à Dieu lui donner, je crois aussi qu'il lui sera utile de l'avertir souvent qu'elle ne se doit pas plonger là dedans, pour en tirer des complaisances et amusements inutiles. Il est vrai, mon tout bon et cher Père, que nos Sœurs de N. ont fait une grande faute de déposer la Mère de N. ; je leur avais mandé qu'il ne le fallait pas faire, s'il n'y avait que de la rudesse, comme il n'y avait que cela. Elles ont suivi l'avis d'un bon Père. Oh Dieu! que nous avons besoin de devenir plus mûres et considérées, et de prendre chez nous les conseils dont nous avons besoin, j'entends dans l'Institut!

Je parlerai à Mgr de Genève pour les Épîtres et pour le livre de la Croix; je crois qu'il se tiendra à vos sentiments. — Pour ce qui est du voyage, je vois bien, mon vrai Père, que vous en voulez porter la dépense; je pense donc qu'il suffira que vous

[1] « Le monastère de Melun (dit l'*Histoire de sa fondation*) fut établi par Mgr Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, pour honorer l'Incarnation du Fils de Dieu, comme si ce prélat eût eu une vue anticipée des grâces intérieures et cachées que Dieu voulait y répandre, par la dévotion aux anéantissements et à la sainte enfance de Jésus-Christ. » La Vénérable Mère Anne-Marguerite Clément, Supérieure de la nouvelle fondation, arriva de Montargis le 25 janvier, accompagnée de cinq Religieuses professes et d'une novice. Toutefois l'établissement ne se fit que deux mois plus tard (25 mars 1635). M. le commandeur de Sillery présida la cérémonie, et se montra l'insigne bienfaiteur de la communauté naissante, à l'égard de laquelle il voulut bien remplir les fonctions de Père spirituel.

me fassiez toucher de l'argent à Lyon, et que cent écus iront bien loin, car nous nous ferons conduire avec le plus de ménage que nous pourrons. Quant à l'argent de charité, si vous pouvez savoir que quelqu'un dans Lyon eût besoin d'en faire tenir à Paris, on le pourrait faire remettre à nos Sœurs de Lyon, et il nous sera facile de leur faire penser qu'il procède de la dot des Sœurs que notre Sœur Favre a amenées. Avec un peu de loisir, nous regarderons si nous pourrons trouver quelque autre commodité par deçà. Voilà, mon tout bon et très-aimé Père, ce que bien en hâte je vous puis dire. Quand je serai assurée du jour de notre départ d'ici, je vous en donnerai avis. Cependant je prie Dieu vous conserver et combler de toutes ses plus saintes consolations et faveurs célestes, que son amour peut départir à ses plus chers amis. *Amen.* Je suis d'une affection tout à fait incomparable, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXXXIII

A MONSIEUR DE COYSIA

CONSEILLER AU SOUVERAIN SÉNAT DE SAVOIE, A CHAMBÉRY

Reconnaissance et saints encouragements.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1635.]

MONSIEUR,

Excusez-moi, je vous supplie, si j'ai tant tardé de répondre à celle dont il vous a plu m'honorer. J'ai bien eu tant d'occupations et puis d'incommodités en ma santé, étant encore toute languissante, que cela m'a empêchée de prendre cette consolation plus tôt.

Incessamment votre bonté travaille pour notre utilité et repos. Dieu nous fasse la grâce de veiller pour le vôtre; car je crois

que je n'en recevrai pas moins de consolation que vous-même, tant je me sens obligée et liée d'affection à vous, comme à mon vrai frère et le très-bon et cher père de la Visitation. Nous ne saurions mieux faire que de suivre votre avis pour l'achat du jardin de madame la marquise de Lans. Comme vous proposez le fait, la chose ne sera pas à charge à nos Sœurs, en laissant la jouissance à celui qui le possède jusqu'à ce qu'elles y veuillent bâtir. Je voudrais que déjà le contrat en fût passé.

Ceux qui vous disent qu'il faut avoir patience, je crois, Monsieur, qu'ils vous conseillent très-bien et que Dieu, par cette voie, réduira toutes vos peines en parfait contentement, et vous élèvera au lieu qu'Il vous a destiné pour sa gloire et votre bonheur. Mais ayez donc, je vous supplie, une fort humble patience, une douce et filiale soumission et obéissance à la divine conduite que Dieu tient sur vous et une parfaite confiance en son soin et amour, et vous verrez et jouirez de l'abondance de ses miséricordes, et expérimenterez qu'il n'y a telles richesses que celles qui se tirent d'une tribulation bien supportée. Pour cela incessamment j'offre à mon Dieu mes prières et des communions, afin que sa douce Bonté vous fasse sentir les effets de sa grâce, et vous tire, à sa gloire et à votre bonheur, de la peine où vous êtes, laquelle je ressens aussi, Monsieur, et celle de ma très-chère sœur madame votre bonne femme, que je salue chèrement avec vous, et suis de cœur à tous deux, très-humble, etc.

LETTRE MCCCLXXXIV

A LA SOEUR MARIE-SUZANNE DURET

MAITRESSE DES NOVICES, A DRAGUIGNAN [1]

Toute notre félicité consiste à faire la volonté de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1635.]

Je veux vous faire ces quatre lignes pour vous dire, ma chère fille, que si bien vous êtes dehors de cette maison, je ne vous tiens point pour être séparée de cette bénite famille : je vous tiendrai toujours dans mon cœur. Or ce que je désire le plus du vôtre, c'est un grand amour à l'humiliation, à la pauvreté et simplicité d'esprit. Pour Dieu, ma fille, faites que l'on voie reluire en vous ces saintes vertus. Je suis bien aise que ces bonnes novices vous soient remises ; conduisez-les bien, ces chères âmes, et les portez fort à l'amour de l'oraison et du recueillement, le tout avec une grande simplicité. Ma fille, notre félicité en ce monde ne doit pas être à y faire notre volonté, mais celle de Dieu, dans laquelle aussi consiste une partie de notre béatitude éternelle. J'offre votre cœur avec ses souhaits à la divine Bonté à ce qu'il lui plaise vous combler de son pur

[1] Cette fervente Religieuse, que sainte J. F. de Chantal disait être « *un ouvrage extraordinaire de la grâce* », fit profession au premier monastère d'Annecy en 1632, et trois ans après fut envoyée à celui de Draguignan, où elle exerça la charge de maîtresse des novices. Plus tard, elle seconda les Sœurs fondatrices du monastère d'Agen, et, par ordre de l'évêque de cette ville, travailla à la réforme d'une communauté que l'hérétique Labadie avait égarée. Elle eut la consolation, avant son retour à Annecy, de voir ses efforts couronnés du plus heureux succès. « Toujours et partout, (disent ses *contemporaines*), Sœur M.-Suzanne se montra un modèle de toutes sortes de vertus, une règle vivante, vraie observatrice de ses trois vœux ; et si le Paradis est promis aux humbles de cœur, nous avons tout sujet d'espérer, par la divine miséricorde, que cette chère défunte en est maintenant jouissante. » (*Livre des Vœux du premier monastère d'Annecy.*)

amour. Les trésors des âmes pures ne consistent pas à avoir des faveurs de Dieu, mais à le rendre content, ne voulant ni plus ni moins que ce qu'Il donne. Priez pour celle qui sera sans fin votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCLXXXV

A MONSIEUR CHARLES-AUGUSTE DE SALES

A L'ERMITAGE DU MONT VOIRONS

Condoléances sur la mort de Mgr Jean-François de Sales. — Espérances que le diocèse de Genève fonde sur Charles-Auguste.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 9 juin 1635.

Monsieur mon très-cher et très-honoré cousin,

Je vous nomme de ce cordial nom, de très-cher cousin, parce que, avec votre permission, je ne puis perdre la coutume de notre ancienne alliance.

Eh! mon Dieu, mon cher cousin, que nous voici dans de grandes douleurs, pour la perte générale que cette pauvre Église de Genève fait [1], pour celle de votre digne maison et pour la nôtre en particulier. Mais puisqu'il a plu à la toute sage et divine Providence de nous priver d'une vie si précieuse, comme nous était celle de feu notre très-bon et véritablement très-vertueux prélat, le cher frère de notre Bienheureux et votre cher oncle, j'espère que cette incompréhensible bonté de notre divin Maître nous redoublera à tous son soin, ses assistances et ses grâces, dont la moindre partie vaut mieux que tout le monde ensemble. Qu'elle soit à jamais bénite et adorée cette sainte volonté de Dieu, en nos joies et en nos tristesses! Vous savez

[1] Par la mort de Mgr Jean-François de Sales, décédé le 8 juin 1635.

que notre cher prélat défunt en était tout amoureux; il en a produit des actes signalés. Il est bien raisonnable que nous l'imitions en cette vertu, aussi bien qu'en plusieurs autres que vous savez mieux que moi qu'il possédait en haut degré. J'espère certes, en la débonnaireté de notre Sauveur, qu'Il a retiré ce vrai bon pasteur au bercail éternel, et il me semble que notre Bienheureux Père aura eu une joie toute nouvelle de voir avec lui, au port assuré, un si cher frère. Dans ces pensées, il ne nous reste donc qu'à faire nos actes de soumission à Dieu.

Après cela, mon très-cher cousin, revenons un peu à vous-même. Hélas! dites-moi un peu comme vous m'avez fait cela, de partir d'ici sans m'en dire un petit mot. Je n'avais garde de vous détourner de vos saintes intentions et de vous empêcher de suivre l'attrait du Ciel. Vous savez combien vous m'êtes cher, et tout ce qui est de votre bénite maison. Je prie Dieu que ses desseins sacrés et éternels soient accomplis en vous. Hélas! sur cette perte que nous venons de faire, chacun tourne les yeux vers vous, mon cher cousin, comme pour se soulager, par l'espérance que Dieu vous disposera à servir cette pauvre désolée Église. La divine Majesté vous veuille inspirer ses volontés toutes saintes! Nous l'en supplions de tout notre cœur, et de combler le vôtre très-cher des lumières et grâces de son saint amour! Pour moi, j'espère toujours que ce bon Dieu vous ramènera pour employer tant de bons, grands et aimables talents, dont Il vous a pourvu, au lieu où vos saints et dignes oncles et prédécesseurs ont consumé leur vie au salut des âmes; mais cependant il faut adorer et se soumettre au décret de Dieu, devant lequel je veux continuellement aspirer pour votre bonheur. Mon très-honoré cousin, faites-moi la même charité, puisque je suis et serai sans fin, votre très-humble, etc.

[*P. S.*] Il faudra que je parte pour ce béni voyage de France, que notre digne prélat m'a commandé, de lundi en huit jours.

Je vous conjure de nous faire avoir tout ce que vous pensez être propre pour ajouter à l'impression qui se fait à Paris, et que je l'aie pour l'emporter, et Philothée.

LETTRE MCCCLXXXVI

A MADAME ROYALE, CHRISTINE DE FRANCE,

DUCHESSE DE SAVOIE, A TURIN

Prière de s'intéresser au choix du nouvel évêque de Genève.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1635.]

MADAME,

La bienveillance dont Votre Altesse Royale honorait feu Mgr notre très-vertueux prélat, lui aura fait, je m'assure, ressentir tendrement son départ de cette vie, et surtout la perte commune de ce pauvre et désolé diocèse, et de nous autres en particulier, qui vivions si heureuses et contentes sous la conduite de ce débonnaire pasteur et vrai père de nos âmes. Mais, puisque la volonté de Dieu est telle, il ne faut pas qu'il nous reste autre chose que de l'adorer, et d'accompagner nos larmes d'une très-humble soumission à sa Providence. Pardonnez-moi, Madame, cette confiance que je prends à la douceur de Votre Altesse Royale, pour soulager un peu mon cœur en lui témoignant sa juste douleur, et en conjurant votre piété, par les entrailles sacrées du divin Sauveur, de prendre en protection spéciale ce nécessiteux et affligé diocèse et vos pauvres maisons de la Visitation, nous procurant vers l'Altesse Royale de Monseigneur un vrai pasteur qui, par un saint zèle, maintienne cet évêché en son bon état et saintes mœurs, et conduise nos âmes au grand bercail de la très-sainte Jérusalem céleste, pour y adorer et bénir éternellement notre souverain Pasteur. Chacun a confiance, Madame, que Votre Altesse Royale se portera avec un

soin et une affection toute particulière à nous procurer au plus tôt la réparation de notre perte, comme derechef nous l'en supplions très-humblement.

Il y a environ trois mois, Madame, que des personnes de grande piété, et qui affectionnent bien fort notre Institut, représentèrent à Mgr de Genève la nécessité de ma présence à Paris, pour y traiter, avec Messeigneurs les prélats qui y sont assemblés, des affaires très-importantes à la conservation et affermissement de notre Congrégation. Il jugea que je m'y devais acheminer et m'en donna l'obéissance, de quoi tout aussitôt, je priai M. le chevalier Balbian d'avertir Vos Altesses Sérénissimes, pour savoir ce qu'il leur plairait me commander, car j'avais tout le printemps libre avant mon départ. Il me répondit que je pouvais faire ce voyage. Nous partons donc, Madame, pour l'effectuer et rendre ce dernier et important service à notre Congrégation. Nous retournerons, Dieu aidant, le plus tôt qu'il nous sera possible, pour savoir les commandements de Vos Altesses Sérénissimes, avec toute la soumission que nous devons, suppliant la divine Majesté de les combler de son saint amour; et leur faisant très-humblement révérence, je demeure en tout respect.

LETTRE MCCCLXXXVII

A MADEMOISELLE DE CHASTEIGNER D'ABAIN DE LA ROCHEPOSAY

FONDATRICE DE LA VISITATION DE POITIERS

Témoignages d'affection et d'estime.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 17 juin 1635.

MA TRÈS-HONORÉE ET CHÈRE SOEUR,

J'ai reçu avec l'honneur que je dois les témoignages que votre bonté m'a voulu rendre de sa sainte dilection; et comme je ne doute point que notre Bienheureux Père ne vous ait reçue

dans le ciel pour sa très-chère fille, aussi vous recevons-nous en la terre pour vous tenir désormais dans le rang de notre très-honorée et chère sœur, à laquelle nous souhaitons une longue jouissance de bonheur et contentement dans cette chère maison de Poitiers, qui vous est tant étroitement obligée, non-seulement pour la grande affection que vous lui témoignez, mais encore pour les effets de vos bonnes volontés que vous lui avez fait ressentir, dont elle ne peut jamais vous rendre assez de gratitude et de reconnaissance. Et pour moi, ma très-chère et honorée sœur, je vous supplie de croire que, outre le devoir que cela me donne de vous honorer et chérir cordialement, je le fais encore pour votre mérite particulier et pour votre vertu, y ayant plus de quarante ans que je connais ceux de votre maison, ayant eu l'honneur de voir fort particulièrement Messieurs vos père et mère, que j'ai toujours estimés et révérés, pour les bonnes qualités que Dieu avait mises en eux. Je supplie sa Bonté de vous continuer et accroître ses grâces jusques au comble de toute sainte perfection. Ce sont les souhaits, ma très-honorée et très-chère sœur, de votre très-humble et très-obligée, etc.

Avec votre permission, je salue ici notre bonne Sœur M.-Marthe [Legros], à laquelle je ne puis écrire; je lui souhaite le parfait amour de Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCCCLXXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARGUERITE-SCHOLASTIQUE FAVROT

SUPÉRIEURE A MARSEILLE [1]

Suivre dans son gouvernement l'exemple des deux Supérieures qui l'ont précédée.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 29 juin [1635].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est avec raison que nos chères Sœurs ont si fort ressenti la déposition de notre chère Sœur M.-Éléonore Gontal. La bonté de son cœur les a conduites si vertueusement qu'il y a sujet d'en bénir Dieu. Je me réjouis que le sort vous soit tombé dessus, espérant que Votre Charité suivra fidèlement les traces et le chemin qui vous a été montré par feu notre très-chère et très-vertueuse Sœur F.-Marguerite Favrot, et encore de ma chère Sœur qui vous a précédée. Ma fille, je crois que, puisque vous connaissez votre insuffisance et que vous vous remettez toute dans les mains de la divine Providence, que votre conduite réussira à la gloire de Dieu, qui est notre parfaite observance. Je loue la vertu de vos chères filles de s'être si dignement comportées en cette occasion. Je suis consolée de la satisfaction que vous recevez de nos deux chères filles : elles se sont toujours maintenues parmi nous avec tant de bonté et d'observance

[1] Reçue à la Visitation d'Annecy par saint François de Sales, cette Religieuse avait été envoyée à la fondation du monastère de Marseille, avec sa cousine, la Mère Françoise-Marguerite Favrot. « Cette sainte Supérieure (dit la Mère de Chaugy) aima mieux apprendre à notre bonne Sœur à boire le calice de la Passion, qu'à s'asseoir aux premières places dans la maison de Dieu; elle la tint donc dans les emplois bas et pénibles. » Sœur Marguerite-Scholastique donna tant de preuves de sa vertu que la communauté l'élut Supérieure en 1635; « elle monta visiblement de perfection en perfection, et de fidélité en fidélité pour l'observance », et combla si rapidement la mesure de ses mérites, que trois ans après elle allait en recevoir l'éternelle récompense. (*Année Sainte,* XII[e] volume.)

qu'elles ont donné sujet d'espérer qu'elles continueront, s'il plaît à Dieu, en quelque part qu'elles puissent être.

Vous faites bien de donner le plus que vous pourrez à nos chères Sœurs de Nice; car les maisons qui font les fondations sont obligées de les soutenir, et fournir à ce qui leur fait besoin. J'espère que Mgr votre digne prélat se joindra à ce qu'il avait déjà trouvé bon et agréé. — Ma chère fille, pour la lampe d'argent que l'on vous veut donner, j'aimerais bien mieux que ce fût le fonds; car elle serait assez inutile dans votre église. — Quant à la prière journalière que l'on désire, je vous renvoie à la Constitution XVIIIe, de l'Office. Néanmoins, vous pourriez bien la dire, comme serait tous les samedis ou autre jour de la semaine, et leur promettre outre cela une communion générale à tous les Quatre-Temps de l'année. — Ma chère fille, je vous sais bon gré d'offrir si franchement et de bon cœur une contribution pour un de nos pauvres monastères; je vous conjure de réserver cette bonne volonté non pas pour Moulins, nous y avons fait pourvoir d'ailleurs, ains pour quelque autre qui en aura plus de besoin. Je n'écris pas à ma chère Sœur la déposée, j'ai prié ma chère Sœur la Supérieure de le faire pour moi, qui vous salue toutes deux avec la chère communauté, un peu à part nos chères Sœurs M.-Jéronyme [Dufour] et J.-Augustine [Baytaz]. Je vous souhaite à toutes le comble de la divine grâce en laquelle je suis, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

De notre monastère de Lyon, ce jour saint Pierre. Arrivée en ce monastère depuis hier au soir, pour en partir mercredi et achever notre voyage, s'il plaît à Dieu. Faites prier pour cela, je vous conjure, à ce que sa Bonté tire toute la gloire qu'Il désire de mon chétif cœur. — Mille cordials saluts à ma chère Sœur la déposée, à nos Sœurs dernières de Nice et à toutes, de tout mon cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Marseille.

LETTRE MCCCLXXXIX

CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX SUPÉRIEURES DE LA VISITATION[1]

La Sainte rend compte des motifs qui ont déterminé son voyage en France. — Additions à faire au Coutumier.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 27 juillet 1635.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est pour vous saluer chèrement, et vous donner avis que, grâce à Dieu, nous voilà arrivée fort heureusement auprès de nos très-chères et bonnes filles de Paris, par le commandement de feu notre très-digne prélat Mgr de Genève, que Dieu absolve, lequel fut instamment prié par Mgr de Bourges, M. le commandeur de Sillery et par le Révérend Père Binet, d'agréer notre venue ici, pour quelques affaires qu'ils avaient jugé ensemble être très-importantes et utiles au bien de notre Institut, afin de les pouvoir traiter avec Messeigneurs les prélats, pendant que leur assemblée est en cette ville.

Or, c'est la vérité, ma chère fille, que plusieurs choses se sont passées en [quelques-unes] de nos maisons, et que l'expérience m'a ouvert l'esprit et m'a fait voir qu'il était nécessaire d'y remédier pour l'affermissement de nos observances. Ayant pensé en moi-même à quelques moyens propres à cela, j'ai fait un petit recueil de ceux que j'ai jugés être plus utiles, que je sais être les intentions de notre Bienheureux Père, et qui sont tous, pour la plupart, dans mes Réponses; mais sachant que, pour n'être pas autorisées, quelques-unes de nos maisons n'y apportent pas la créance qu'il serait requis pour leur propre bien, nous avons cru que si le susdit recueil était ajouté au Coutumier, et qu'il fût autorisé de Messeigneurs les prélats, étant comme ils sont

[1] Plusieurs monastères conservent encore cette lettre circulaire signée par la Sainte; celle de Poitiers ayant un post-scriptum particulier, est reproduite ici de préférence.

nos légitimes Supérieurs, cela donnerait plus de poids pour les faire pratiquer. Nous avons communiqué cette affaire à nos chères Sœurs les Supérieures d'Annecy et Chambéry, et aux autres où nous avons passé, qui le trouvent non-seulement utile, mais très-nécessaire au bien de notre Institut. Nous n'avons pas voulu passer outre sans vous en donner avis, quoique j'espère que votre bon cœur agréera ce que nous ferons en cela, puisque nous n'y prétendons que la gloire de Dieu et le bien de notre petite Congrégation, et vous eussions envoyé notre recueil, si nous n'étions point si pressées de l'assemblée de Messeigneurs les Révérendissimes, qui ne durera que jusqu'au 25 septembre prochain. Si nous avions laissé passer cette occasion, nous ne la pourrions recouvrer; car cette assemblée ne se fait que de dix ans en dix ans.

On nous parle encore de trouver quelques moyens pour conserver l'union entre nos monastères, sans nous dire les pensées que l'on a pour cela; quand je les saurai, je vous en ferai part. Cependant, ma chère fille, je vous conjure, au nom de Dieu, de le bien faire prier pour cela, et faire faire des communions continuelles et y employer encore les prières des personnes pieuses, afin qu'Il nous découvre le moyen qui est dans ses éternels conseils, et si vous avez la vue de quelque chose qui pût être utile à cela, de nous le mander au plus tôt, afin que nous le sachions avant que l'assemblée susdite finisse. Je salue bien toutes vos chères filles, de la même affection que je vous souhaite le comble des bénédictions célestes, et suis, etc.

[*P. S.*] Je vous ai écrit sur le trépas du pauvre frère [le duc de Lage de Puylaurens], et je loue Dieu de sa bonne disposition et de votre amoureuse soumission. — Peut-être que notre chère Sœur de Blonay vous priera de retirer chez vous sa dernière déposée, avec pension; ce sera charité. Elle est bonne Religieuse, mais non pour la supériorité.

LETTRE MCCCXC

A LA MÈRE MARIE-AGNÈS LE ROY

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS [1]

Désir de la voir, ainsi que sa communauté.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1635.]

Mon Dieu! ma très-chère et bien-aimée fille, qu'il me tarde de voir votre chère dilection et toutes nos bonnes Sœurs; mais il faut que j'aie encore un peu de patience que nous ayons acheminé nos affaires. Samedi l'on doit s'assembler, pour voir si l'on pourra trouver ce béni moyen d'union, qu'il y a si longtemps que l'on cherche. Dieu nous fasse connaître par sa bonté ce qui est de son dessein pour cela, car je n'y vois rien. Un petit mot de votre santé, que je vous recommande de tout mon cœur. Je le dis, elle vous est nécessaire. Pour Dieu, ma toute chère fille, veillez-y tant qu'il vous sera possible, afin que je vous trouve toutes. Jésus vive et règne en nos cœurs!

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

[1] Cette Supérieure, professe du premier monastère de Paris, et l'une des pierres fondamentales du second, qu'elle gouverna dix-huit ans, a été, suivant la pensée de sainte J. F. de Chantal, une ferme colonne donnée par Dieu à la Visitation naissante pour en soutenir l'édifice. Elle fut choisie pour succéder à la Vénérable Mère Marie-Jacqueline Favre, et se montra toujours généreusement dévouée au service de l'Institut, dont elle procura l'établissement à Angers, dirigea en personne celui d'Amiens et de Mons en Hainaut, donna lieu à la fondation du troisième monastère de Paris, s'employa, malgré des obstacles sans nombre, à introduire son saint Ordre en Pologne. Les contradictions ni même la calomnie ne pouvaient ébranler cette âme, à qui saint Vincent de Paul avait appris que « le bien n'est pas bien si l'on ne souffre en le faisant ». Le Seigneur, qui avait été glorifié par sa fidèle servante sur la terre, la glorifia dans le ciel, où elle fut conviée le 18 mai 1669. (*Année Sainte,* Ve volume.)

LETTRE MCCCXCI

A MONSIEUR BAYTAZ DE CHATEAU-MARTIN, DOYEN DE LA COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME D'ANNECY

PÈRE SPIRITUEL DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION

Avis de quelques prélats sur les moyens d'union à établir entre les monastères de la Visitation. — La Sainte demande la permission de passer l'hiver à Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 7 août [1635].

MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHER PÈRE,

Grâce à Dieu, nous avons fait notre voyage fort heureusement et en santé, et sommes en cette ville il y a douze jours, où nous avons commencé cette petite affaire, et elle va en bon train, grâce à Dieu. Samedi dernier, nous eûmes céans trois de Messeigneurs les archevêques, deux évêques et M. le commandeur [de Sillery], personnes bien choisies, de rare vertu, et quelques-uns fort expérimentés en fait de Religions de femmes. La proposition des moyens d'union fut faite et grandement bien agitée et considérée en toutes façons. Enfin la résolution fut qu'il fallait demeurer comme l'on était, puisque c'était par disposition de Dieu et déclaration expresse de la volonté de notre Bienheureux Père, dont la pratique s'était constamment gardée.

1° Que donc le monastère d'Annecy serait toujours reconnu pour l'origine des autres ; et que, par une charitable révérence et dépendance, les autres s'adresseraient toujours à lui pour recevoir ses conseils dans leurs besoins, et se tiendraient en tout conformes aux observances qui s'y gardent.

2° Que les monastères, dans les petits besoins qui leur arrivent, se consulteront les uns les autres, afin d'éviter les épanchements, et retenir au dedans de l'Institut les affaires qui y surviendront ; que si les choses ne sont pas pressées et sont

tant soit peu importantes, l'on s'adressera à Annecy. Si elles sont pressées, on lui en donnera avis au plus tôt, ne laissant de prendre l'avis cependant des Mères voisines, telles que l'on voudra. Voilà ce que l'on ajoute au Coutumier, avec toutes les paroles que notre Bienheureux a dites sur ce sujet. Nous faisons écrire en main ledit Coutumier, pour puis après le faire présenter à Messeigneurs de l'assemblée, pour y mettre leur approbation, ce que nous espérons qui se fera doucement. Toutefois, cette affaire a besoin de prières. Notre bon Dieu y veuille présider! J'espère que dans ce mois tout sera fait.

Je n'ai su parler encore à pas une de nos Sœurs, ni ne sommes allée au faubourg voir ces pauvres filles; le temps leur en dure et à moi aussi, je vous assure, mon très-cher Père; car elles sont très-bonnes partout et vivent en grande observance. Or je pense que le mois de septembre avec celui-ci pourra fournir à tout; mais je vois que notre bon archevêque et M. le commandeur prétendront que je passe ici l'hiver, ce qui me fâchera certes. Mais dites-moi, mon très-cher Père, s'il vous plaît, si, en cas que je ne puisse me déprendre avec douceur, je le ferai nonobstant leur mécontentement. On parle bien de m'arrêter plus outre, mais je m'en ris, et en parle de telle sorte qu'on voit bien qu'il n'y faut pas prétendre; mais pour l'hiver, l'on croit que je ne dois pas refuser cela. Je vous prie, mandez-moi votre volonté, et si, en cas que vous jugiez que l'on doive m'accorder cet hiver à leurs désirs, vous approuverez que j'emploie un mois ou deux de l'automne, s'entend septembre et octobre, que Mgr de Bourges sera aux champs, à aller voir de nos monastères qui le demandent, et avec tant d'instances et assurances de nécessité que je vois que l'on s'incline à me le vouloir persuader; mais je ne ferai justement que ce qu'il vous plaira me commander. Voilà, mon très-honoré Père, toutes nos petites affaires; je ne vous recommande point celles de delà; car je sais que votre bonté en a un soin très-paternel.

Dieu vous conserve et vous comble de son amour! Je salue madame votre chère mère et les amis, s'il vous plaît. Je demeure en tout respect et de cœur, mon très-cher Père, votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXCII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Affaires. — Additions au Coutumier. — La duchesse de Montmorency est obligée d'ajourner la fondation projetée à Toulouse.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 9 août 1635.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà mille écus que nos chères Sœurs viennent d'emprunter au denier dix-huit. Je ne vous réponds pas qu'elles vous donnent les intérêts, parce qu'elles doivent, je pense, bien encore quarante ou cinquante mille francs, outre la grande assistance qu'elles ont reçue de M. le commandeur de Sillery, qui est un vrai père de l'Institut. Je n'ai donc osé parler de quitter les intérêts; car j'ai eu assez de difficultés à [obtenir de vous faire] prêter le principal, car l'on est résolu de ne se point engager par emprunt pour les autres monastères, et désire-t-on que vous ne disiez point que l'on vous ait prêté, car on ne l'a fait que pour n'oser me refuser; et ce m'est si grande mortification de faire telles prières que je ne l'eusse fait pour nulle autre que pour vous, qui êtes ma vraiment très-chère fille que j'aime de tout mon cœur. Mgr votre digne et très-bon prélat, qui vous aime tendrement et efficacement, vous procurera ici un bon bien. Il m'a dit qu'il vous enverrait aussi mille écus qui feront

donc les deux mille qu'il vous faut pour achever votre bâtiment. Il ne se peut dire combien ce digne prélat nous a obligées en nos petites affaires. Il vous dira tout à son retour. Enfin les choses demeurent comme elles étaient.

Nous ajoutons au Coutumier quelque intention importante de notre Bienheureux Père que nous tirons des Réponses; puis j'espère que, sans y rien biffer, Messeigneurs nos prélats l'autoriseront, qui sera un grand bien, et surtout que dorénavant nous prendrons mieux ce qui nous est besoin là dedans et dans les Règles. Dieu sait si ce me serait grande consolation de vous revoir; mais il faudrait que Mgr votre prélat l'obtînt de nos Supérieurs et vous aussi. Mais il faut attendre pour l'année prochaine; car je pense que nous passerons l'hiver ici, néanmoins il n'est pas encore assuré. Oh! quoi que ce soit, nous ne voudrons jamais rien que le bon plaisir de Dieu, que je supplie vous combler de son saint amour et toutes nos chères Sœurs, que je salue très-chèrement avec vous. — Nos Sœurs de céans sont très-bonnes; il fait bon voir cette famille. La bonne Mère [A. M. Bollain] et notre Sœur Hélène-Angélique sont tout ardentes en affection pour l'Institut, et pour continuer l'union et conformité avec le monastère de Nessy. Ma très-chère fille, vivez tout à Dieu et priez pour les besoins de votre indigne mais toute cordiale Mère.

[*P. S.*] Madame de Montmorency a toujours sa bonne volonté de donner pour la fondation de Toulouse; mais elle n'en aura le moyen, je pense, de deux ans. Outre cela, elle ne veut pas que l'on sache que ce soit elle, parce qu'elle pense que l'on s'y opposerait, et que l'on ne veut plus rien voir qui renouvelle la mémoire de feu M. son mari, ni d'elle, non pas même Mgr de Montpellier. Il faudra donc tenir l'affaire liée, avoir des permissions, à cette condition que l'établissement ne se fera pas que l'on ne donne l'argent requis. Je crois qu'elle donnera pour le moins dix ou vingt mille écus. Son intention et son inclination

est d'aller mourir auprès des cendres de son cher mari; c'est une âme ferme en ses résolutions et incomparable en bonté, en vertu et en affection pour nous.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXCIII (*Inédite*)

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER, A PARIS

Elle lui demande de prêcher une cérémonie de profession.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1635].

MONSEIGNEUR,

A [hier] soir tout tard, la bonne madame la marquise de Meignelais me vint dire qu'elle désirait fort que je susse de vous si vous auriez agréable d'être prié de prêcher le jour de saint Bernard à la profession de sa nièce de Ragny, qui l'allait faire en notre maison de Saint-Jacques, et Mgr l'archevêque de Paris en fera la cérémonie. Je connus bien qu'elle le désirait fort pour un bon sujet que je vous dirai, Dieu aidant; mais je m'assure aussi qu'elle ne voudra pas vous incommoder. J'attends ce qu'il vous plaira de me commander, Monseigneur, pour le faire savoir à cette bonne dame, et avec cette occasion je vous demande votre sainte bénédiction, et vous souhaitant les abondantes grâces de notre bon Dieu, je demeure votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Notre-Seigneur. — Samedi matin.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Montpellier.

LETTRE MCCCXCIV

A LA MÈRE MADELEINE-ÉLISABETH DE LUCINGE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE D'ANNECY

Il faut conserver la dilatation de cœur au service de Dieu.

VIVE † JÉSUS !

[Paris], 16 août [1635].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Notre très-débonnaire Sauveur soit votre éternelle consolation ! D'où vous peuvent venir les ennuis d'esprit? car enfin, bien que vous tâchiez de vous tenir au-dessus, néanmoins ils sont toujours fâcheux en ce qu'ils ôtent cette dilatation de cœur si utile au service de notre bon Dieu. Tâchez de vous en défaire. Ne prenez rien à cœur et laissez couler l'eau. Recommandez toutes choses à Notre-Seigneur ; et ayant fait doucement ce que vous pouvez, n'y pensez plus et conservez votre paix. Ne doutez point de l'affection de la personne que vous savez ; je sais dans quel rang vous êtes dans son cœur, et celle qui se vante de la posséder, qui la connaît fort bien ; mais c'est une âme si douce qu'elle tâche de contenter chacun. Vivez avec franchise ensemble, et gardez de rien témoigner. Cette pauvre Sœur Augustine n'est pas ce qu'elle pense, ses actions le montrent ; notre misère est grande !

Nos Sœurs de céans me contentent fort ; je leur fais faire leurs exercices [de retraite] avant notre départ de Paris, qui sera jeudi, Dieu aidant, pour deux bons mois. Dieu réduise toutes nos actions à sa gloire et vous comble et toutes nos Sœurs de bénédictions, à part notre chère Sœur F. A. [de la Croix de Fésigny]. Croyez que je suis vôtre très-intimement et de cœur. Priez pour moi ; je me porte fort bien, grâce à Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXCV

A MONSEIGNEUR NICOLAS DE GRILLÉ

ÉVÊQUE D'UZÈS

La Sainte lui demande d'approuver le Coutumier et le remercie de la bienveillance dont il entoure la Visitation du Pont-Saint-Esprit.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, août 1635.]

MONSEIGNEUR,

La lettre dont votre bonté m'a honorée est si extraordinairement obligeante que je ne trouve point de paroles assez propres pour vous en dignement remercier. Je le fais pourtant avec toute l'humilité possible et de tout mon cœur, qui vous honore et révère très-parfaitement. Je serai consolée de voir notre Coutumier avantagé de l'honneur de votre nom qui doit être en grand respect à tous les gens de bien. Je suis encore consolée, Monseigneur, de la satisfaction que vous avez de vos petites filles de la Visitation. Dieu vous l'accroisse, par la fidélité qu'elles doivent avoir à vous rendre leur très-humble obéissance. Hé! qu'elles sont heureuses d'être proches de vous, Monseigneur! J'espère que cette présence leur apportera toute utilité pour leur avancement temporel et spirituel. Je supplie notre bon Dieu de vous conserver en santé pour longues années, et vous combler des grâces de son saint amour, afin que vous puissiez remettre votre pauvre et désolé diocèse, et y rétablir entièrement le règne de notre débonnaire Sauveur. Je baise en tout respect vos mains sacrées, et demande votre sainte bénédiction pour toute cette famille, demeurant avec affection pleine d'honneur, Monseigneur, votre, etc.

LETTRE MCCCXCVI (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Il faut être fort réservé à faire de nouvelles fondations. — Bontés de l'évêque de Montpellier pour l'Institut.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 9 septembre [1635].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis bien aise de votre contentement, et que vous ayez reconnu par expérience la bonté et charité de nos Sœurs de céans. Quant à ce qui est de m'obliger pour la partie qu'elles ont prêtée, cela ne se peut pas faire. Signez seulement les papiers qu'elles vous ont envoyés et nous les renvoyez, cela suffira.

Pour ce qui est de la fondation dont vous nous avez déjà parlé, je crois, ma chère fille, qu'il faut traiter ces affaires-là à la longue, et ne plus faire d'établissement que dans des lieux capables, et que l'on ait du fonds pour nourrir celles qui iront. Mgr votre digne et bon prélat vous dira bien tout cela; car je crois qu'il vous ira voir, allant à Rome, qui sera bientôt, à ce qu'il nous a dit. Je ne vous puis dire, ma chère fille, la charité, l'affection et le zèle qu'il nous témoigne pour les affaires de notre Bienheureux Père et pour notre petite Congrégation. Je vous prie, quand vous le verrez, de lui en témoigner de la reconnaissance, selon votre cordialité ordinaire. Du reste, je vous écris sans loisir, mais non pas sans souhait, que je fais des plus chères faveurs du Ciel, pour votre cher cœur que le mien salue bien chèrement. Je suis, ma bien chère fille, votre, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCCCXCVII

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

SUPÉRIEURE A NANTES

Utilité des avertissements charitables. — C'est une obligation de conscience de faire la correction fraternelle.

VIVE † JÉSUS !

[Paris, 1635.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Tâchez, je vous prie, de maintenir votre cœur en cette bonne disposition de l'amour à être avertie de votre pauvre vieille Mère, tandis qu'elle vivra, et de toutes les créatures quelles qu'elles soient, et tenez toujours tous ceux et celles qui vous feront cette charité pour vos meilleurs amis, ou au moins sont-ils les plus utiles; car il ne se peut dire le bien que font les avertissements aux âmes qui sont désireuses de leur perfection. Faites, ma fille, je vous supplie, que l'observance exacte règne en votre maison, et tout y abondera.

Cependant, je vous remercie de la peine que vous avez prise à me mander ce que vous n'avez que trop tardé à me faire savoir; mais je voudrais encore que vous m'eussiez nommé le Père et les Sœurs particulières qui vous ont dit les choses que vous me marquez, parce que tout cela m'aiderait mieux à tirer mes conséquences. Et ne craignez point que je vous nomme, et que je fasse en aucune façon connaître que cela vient de vous; car je n'ai garde d'intéresser en rien votre union avec la bonne Mère N., laquelle a le cœur si humble et si doux que j'espère qu'elle se redressera bientôt, par le moyen des avertissements que je lui ferai plus librement, maintenant que je sais qu'elle se porte bien. Car c'est la vérité, que les infirmités, avec un peu d'applaudissement des filles, font bien faire quelquefois des choses qui ne se devraient pas; et cette grande humeur

mélancolique, à quoi elle est sujette, est cause qu'elle a toujours un peu aimé le divertissement [distractions]; mais tout se redressera avec la grâce de Notre-Seigneur. Or, je crois, ma très-chère fille, que vous devez vous mettre devant Dieu et faire une communion à cette intention de prendre conseil de sa Bonté, si vous n'êtes pas obligée en conscience d'avertir cette bonne Mère en charité de tout ce qu'elle vous a dit et à vos Sœurs, dont vous avez été mal édifiée; et je m'assure que la réponse que vous entendrez au fond de votre cœur sera [la bonne]. Oui, vous êtes obligée en consience de l'avertir, car nous nous devons cette charité les unes aux autres, et puis nous ne sommes pas impeccables; et lui dites que vous n'eûtes pas l'assurance de l'avertir de bouche, mais que, vous mettant devant Dieu, vous en avez eu du scrupule. Enfin, ma fille, nous devons être si parfaitement unies ensemble, qu'il n'y ait chose quelconque en nos cœurs qui fasse la moindre ombre à la charité : le bien de nos âmes, notre pure perfection, et la bonne odeur de l'Institut requièrent cela de nous.

LETTRE MCCCXCVIII (*Inédite*)

A MONSIEUR LE CHEVALIER JANUS DE SALES

GOUVERNEUR DE LA CITADELLE DE NICE

Témoignages de reconnaissance pour la protection qu'il accorde aux Sœurs de Nice. — Plusieurs évêques de France ont approuvé le Coutumier.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 13 septembre [1635].

MONSIEUR MON TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

Notre bon Dieu vous comble de ses plus riches grâces! Mon Dieu! quel digne et très-humble remercîment vous donner pour tant de bons accueils et assistances que vous faites à nos très-

bonnes Sœurs [1] ! Certes, mon très-cher frère, vous leur témoignez bien la grandeur de votre bon courage et très-bon naturel. Dieu, par sa miséricorde, vous rende au centuple tous les biens que vous leur faites. Ces pauvres filles sont bien étonnées en ce pays-là, mon très-cher frère, car elles y trouvent grande différence du procédé de nos quartiers. J'espère toutefois que Mgr leur évêque les laissera vivre dans la sainte liberté de l'Institut. — Quand nous partîmes dès après le douloureux trépas de notre précieux et bon prélat, je vous écrivis, mon très-cher frère, comme par sa volonté nous venions en cette ville pour les affaires de notre Institut, qui sont allées heureusement, Messeigneurs les prélats ayant approuvé notre Coutumier, qui était une chose nécessaire. Nous passerons ici l'hiver, et cependant nous allons employer le temps, d'ici à la Toussaint, à voir quelques-uns de nos monastères, et par ce moyen voir notre très-cher neveu M. le baron de Thorens, duquel chacun nous dit beaucoup de bien. Dieu nous comble de son saint amour, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Marseille.

[1] La fondation de Nice est due en grande partie au dévouement du chevalier Janus de Sales. Ce pieux seigneur obtint de la cour de Turin toutes les permissions nécessaires pour l'établissement, mais à la condition qu'il serait fait par des Religieuses venues de la Savoie. Sainte J. F. de Chantal crut pouvoir tout concilier en y envoyant une professe d'Annecy et une de Thonon, les Sœurs J.-Augustine Baytaz et M.-Jéronyme Dufour, et nomma Supérieure la Mère M.-Éléonore Gontal, qui touchait à la fin de son second triennat au premier monastère de Marseille. « Difficilement une autre personne que ma Sœur M.-Éléonore pourrait réussir, écrivit à ce sujet la Sainte au chevalier Janus. Je puis vous assurer qu'elle a le cœur et l'esprit conformes à ceux de notre Bienheureux Père ; vous en recevrez sans doute beaucoup de consolations, et vous serez de mon sentiment. Vous pouvez la regarder comme une fille d'Annecy, car elle tient ce rang dans mon cœur. » Les Sœurs fondatrices, au nombre de six, y compris la Supérieure, furent reçues au milieu des témoignages de la joie publique et solennellement établies à Nice, le 29 juillet 1635. (*Histoire de la fondation de Nice.*)

LETTRE MCCCXCIX

A MADEMOISELLE DE CHASTEIGNER D'ABAIN DE LA ROCHEPOSAY

FONDATRICE DE LA VISITATION DE POITIERS

La Sainte regrette de ne pouvoir répondre à son désir, et la rassure sur la crainte de perdre la Mère de Lage de Puylaurens.

VIVE † JÉSUS!

Tours, 22 septembre 1635

MADEMOISELLE MA TRÈS-CHÈRE ET TRÈS-HONORÉE SOEUR,

Je supplie notre divin Sauveur d'accomplir en vous ses saintes volontés. C'est avec regret que je ne puis donner une entière satisfaction à votre désir, mon âge et mes infirmités ne me permettant pas de faire un si grand voyage. Mais toutefois le désir que j'ai de donner quelque satisfaction à votre chère âme me fait résoudre, s'il faut que je fasse le voyage de Rennes, de vous en donner avis, afin de me donner l'honneur de vous voir à Notre-Dame-des-Ardilliers, et ce me sera une double consolation. Je laisse à ma très-chère Sœur la Supérieure de vous dire combien je vous honore et chéris en Notre-Seigneur. Et, pour l'appréhension que vous avez de perdre cette chère Mère, je vous supplie, ma chère demoiselle, de croire qu'elle est à vous pour quatre ou cinq années encore, après lesquelles Dieu fera naître quelque bonne occasion pour vous donner un plein et entier contentement; et cependant demeurez en repos et jouissez du bien que Dieu vous donne présentement. Sa Bonté ne délaisse jamais ceux qui le craignent, et fait la volonté de ceux qui l'aiment et qui ne cherchent que sa plus grande gloire. En ce point gît notre parfait et entier contentement, ainsi que vous savez fort bien; c'est pourquoi je ne m'étendrai pas davantage, me contentant de me dire d'un cœur très-entier et sincère, Mademoiselle, ma très-honorée sœur, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiesr.

LETTRE MCD

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Conduite à tenir dans la tentation. — La vertu acquise au sein de la lutte est la plus agréable à Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Blois], 4 octobre 1635.

MA TOUTE CHÈRE FILLE,

J'ai répondu à votre grande lettre par la main de la fidèle Sœur N., excepté cette dernière feuille que je me suis réservée à lire et à répondre. Or sus, loué soit Dieu qui permet les assauts et donne force de les vaincre, puis fait sentir au cœur que c'est par la seule assistance de sa grâce et divine présence que la tourmente est apaisée. Ma très-chère fille, je ne désapprouve pas le remède des orties, si la cause du mal retourne. O mon Dieu! quelle miséricorde de Dieu de donner courage à votre chétiveté de rembarrer si fortement les assauts de votre ennemi ! Ma fille, je vous conjure d'avoir toujours une parfaite fidélité en cette occasion; car Dieu se plaît à nos souffrances et batailles, et ne manque jamais de nous y secourir; et la pureté conservée emmi de si furieux assauts est celle que principalement ce divin Sauveur aime et estime. Soyez-lui donc des plus fidèles dans les occasions, et faites tout effort pour accomplir les saintes résolutions de votre solitude, afin que vous soyez une lumière dans cette maison, qui y fasse reluire surtout la très-sainte humilité, douceur suave et charitable support, accompagnés de sagesse et modestie. Dieu vous en fasse la grâce, en l'amour duquel je suis entièrement vôtre. Il soit béni.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HENRIETTE DE PRUNELAY

SUPÉRIEURE A RENNES [1]

Regret de ne pouvoir aller à Rennes. — On doit tout faire pour entretenir l'union des cœurs. — Sur le bon choix des sujets. — Sortie d'une Sœur tourière. — Le monastère du faubourg Saint-Jacques n'a pas été bâti sur le plan du Coutumier. — Il serait utile de retarder la fondation d'un second monastère à Rennes. — Affaires. — Travailler avec calme à l'œuvre de sa perfection. — Dans les circonstances difficiles demander conseil à Dieu plutôt qu'aux hommes.

VIVE † JÉSUS!

[Blois], 6 octobre [1635].

MA TRÈS-CHÈRE ET BIEN-AIMÉE FILLE,

Il faut que je vous avoue en simplicité que je n'ai pas souvenance qu'aucune mortification m'ait roulé si longtemps dans l'esprit, que celle qui m'a privée du bonheur et de la consolation incroyables que je me promettais de recevoir en vous voyant; mais il n'a pas plu à notre bon Dieu, car si j'eusse entrepris ce voyage, je fusse demeurée en chemin; et voilà que pour surcroît toute espérance m'est ôtée de vous voir, car l'on dit que l'on ne vous permet pas de venir à cause du danger qu'il y a sur les chemins, causé par les gens de guerre; mais je réplique

[1] Cette Religieuse, libéralement douée de tous les avantages de la nature et de la grâce, sembla dès son entrée à la Visitation d'Orléans toute formée à la pratique des plus hautes vertus, ce qui lui mérita la faveur d'accompagner la Mère de la Roche à la fondation du monastère de Rennes, et, en 1634, l'honneur si redouté de la supériorité. Retranchée dans l'imprenable donjon de la sainte indifférence, Sœur M.-Henriette voyait de si haut toutes les vicissitudes humaines, que les circonstances les plus crucifiantes n'amenaient sur ses lèvres que ces seules paroles : « Qu'importe? Rien ne peut me ravir mon Dieu! » Toutes choses lui devenaient un moyen pour aller à Lui : elle vivait dans une telle dépendance de l'Esprit-Saint « qu'il ne lui arrivait pas de faire la moindre action sinon par sa conduite ». Celui qui l'avait dirigée en toutes ses voies l'introduisit dans le lieu du repos, dans l'héritage des Saints, le 20 octobre 1639. Elle comptait à peine trente-trois ans. (*Année sainte,* Xe volume.)

que si cela n'est point, comme [on] le croit ici, [il faut] que j'aie la consolation de vous voir à Orléans, où je vous attendrai encore jusqu'au 24. Mais pourtant, ma très-chère fille, ne violentons rien, mais soumettons-nous humblement et le plus doucement qu'il sera possible à tout ce qu'il plaira à Dieu ordonner et permettre, nous dépouillant de bon cœur pour le respect de son bon plaisir, de la plus chère consolation que nous pourrions recevoir en cette vie. Je parle ainsi, ma fille, ressentant au milieu de mon cœur votre affection filiale, et le tendre et maternel amour que Dieu m'a donné pour vous.

Or sus, je vais répondre à votre lettre, réservant ce qui vous regarde pour vous le dire de ma main; cependant, j'emploierai la très-chère petite Mère qui me fait la charité de bon cœur, et je crois qu'elle vous aime uniquement. La bonne Mère de Nantes m'a parlé fort particulièrement de votre maison, qu'elle a trouvée en fort bon état. [*Deux lignes inintelligibles.*] Cependant Mgr l'évêque et M. N. m'écrivent en sorte qu'ils semblent croire que ma Sœur la Supérieure ait donné foi à telle rêverie, ce que je vous assure en vérité n'être pas; car elle m'a parlé de vous en des termes si pleins d'amour et d'estime de votre personne et de votre conduite, qu'il ne s'y peut rien ajouter. Ce lui serait une sensible douleur si vous aviez quelque ombrage contre elle. J'ai écrit à M. Moreau que c'est une invention du diable pour empêcher les fruits de l'union parfaite qui doit être entre vos deux cœurs, et laquelle je vous souhaite pour votre commune consolation et utilité. Et comme je recommande à cette bonne Sœur de Nantes de ne rien oublier pour cela, ainsi je le fais à vous, ma chère fille; car reconnaissant la sincérité et véritable bonté de vos cœurs, j'en souhaite l'union cordiale de tout mon cœur. C'est un grand bien, ma chère fille, d'avoir la bienveillance de votre pasteur; le bon M. Moreau n'aura pas une petite récompense au ciel du soin qu'il a pour cela, et pour l'avancement du bien spirituel et temporel qu'il

a pour votre maison; notre Bienheureux Père disait : « Faisons bien et ne nous soucions pas de ce que dira le monde. » Vous avez agi en vraie servante de Dieu, ma très-chère fille, de ne l'avoir point considéré au sujet de renvoyer ces filles [*quelques lignes illisibles*]. Le plus grand bien qu'une Supérieure puisse faire, c'est de faire un bon choix des filles. Je loue Dieu qui vous a donné cette affection et le bénis encore des bonnes dispositions de la nièce de Monseigneur. Quel bonheur, ma fille, qui aurait des familles toutes composées de tels sujets! mais il ne faut pas attendre cela en cette vie. — Quant à la Sœur tourière qui demande à s'en aller, il faut tâcher de lui faire comprendre le bonheur qu'elle possède et le mal qu'elle se procure; mais si elle persévère à s'en vouloir aller, que feriez-vous là, ma chère fille? Il la faut laisser aller et la faire absoudre du vœu [simple] d'obéissance qu'elle a fait.

L'on a reconnu quelques fautes dans le plan, que l'on va raccommoder et mettre en perfection, mais non sur le patron de la maison de Saint-Jacques, qui en quelque chose ressemble plus à une maison séculière que religieuse : cela veut dire pour l'excessive hauteur des planchers et des fenêtres, car les offices bas sont trop grands et les cellules trop petites, parce que leur cloître est hors d'œuvre en appentis, ce qui n'est jamais bien : le temps en donne l'expérience. — Ma chère fille, quant à votre désir de prendre une maison à louage pour commencer un second monastère, je cède de tout mon cœur au jugement de ceux qui sont sur les lieux; mais puisque vous désirez, ma chère fille, que je vous dise mon sentiment, il me semble que si vous pouviez encore couler quelques années sans vous séparer, afin de rendre plus solides celles qui doivent s'en aller et fortifier celles qui demeurent, il serait très-bien. Cependant l'on pourrait faire patienter les filles qui prétendent, et recueillir toujours quelques-unes qui seraient les meilleures, et cela avec l'intention de les mettre en la seconde maison avec les mille écus

de dot, vous n'en seriez pas plus chargée, car elles demeureraient sous la charge de la maîtresse deux années. Pour ce qui est de notre Sœur M.-Angélique [Moüard], je vous prie de croire que ce n'est pas l'inclination de ma Sœur la Supérieure d'Orléans qu'elle en fasse la poursuite, mais elle est gênée par M. N., que vous connaissez bien, lequel se tient ferme sur les promesses que vous lui avez faites de dot ou pension. Bienheureuses les Supérieures qui ne se mettront point en tel esclavage ! Ce bonhomme voulut quitter nos Sœurs lorsque je passai par là, sur le refus que je lui fis de vous amener une Sœur que l'on vous voulait donner. Avec l'aide de Dieu, j'accommoderai cette affaire avec le moins de charge que je pourrai pour vous, car je suis ennemie de ce trafic. Mon Dieu, ma très-chère fille, que je suis marrie d'avoir parlé de cet argent de ce muletier ; je le fis dans la douleur que j'avais de ne pouvoir aller à vous, cela me toucha fort et je le fis par promptitude.

Je viens à vous, ma toute chère et bonne fille. « La douceur ne gâte rien », disait notre Bienheureux Père ; mais avec elle il faut être ferme pour l'observance. Il ne faut pas toutefois rompre, mais plier, ce que fait la douceur. J'admire vos Sœurs, qu'il faille que, pour leur parler, vous en perdiez vos exercices. Il faut un peu alentir cette affection de tant parler, elle nuit même à leur perfection ; mais il faudra faire cela avec un peu de temps. J'ai peur, ma fille, que vous ne vous surchargiez trop et que vous ne succombiez sous le faix. Je vous prie, faites-vous soulager aux écritures : ayez une Sœur affectée à cela et qui soit discrète et sincère. Marchez à la bonne foi devant Dieu, regardez-le souvent et fort peu sur vous-même, laissant à sa Bonté le soin de ce qui vous concerne. Ayez un grand courage et faites toutes choses tranquillement et gaiement. Et bien que vous ne voyiez pas en vos Sœurs l'avancement que vous désireriez, ne vous en fâchez point; recommandez-les à Dieu, et attendez en patience le temps que sa Providence a destiné à

leur bonheur. Je crains que ces pressures de cœur ne vous arrivent de l'ardeur que vous avez à l'avancement de vos Sœurs et au vôtre ; travaillez pour l'un et pour l'autre, mais doucement, paisiblement, alentissant continuellement les sentiments qui vous peuvent arriver pour cela, mais je vous en prie, ma fille.

Or, puisque vous trouvez du profit à manifester si entièrement votre intérieur à M. Moreau, il faut continuer, mais avec une si sainte liberté que vous n'en receviez aucune contrainte, ni en votre personne, ni en votre conduite et gouvernement, ni pour les choses spirituelles, ni pour les temporelles : ce point est important, afin de laisser agir en vous l'Esprit de Dieu, qui veut Lui-même conduire et vous et votre maison. Et pour fin, ma très-chère fille, croyez-moi, demandez plus souvent à Dieu les avis dont vous avez besoin, qu'aux hommes; car c'est l'ami fidèle qui se plaît en la familiarité que les âmes prennent en sa Bonté. Je vous parle avec cette entière confiance, en toute sincérité, comme je ferais à ma propre âme, vous chérissant en cette qualité, car je suis de cœur tout à fait à vous. Dieu nous fasse la grâce d'être tout à Lui, c'est notre vrai désir. Il soit béni.

Notre Sœur Hélène-Angélique [Lhuillier] m'a écrit qu'elle vous avait envoyé un paquet de lettres pour moi, croyant que je fusse à Rennes.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDII (*Inédite*)

A LA MÊME

Au sujet de la fondation de Vannes.

VIVE † JÉSUS !

Paris, 10 novembre 1635.

J'écris à M. le théologal de Vannes, comme je n'ai vu nulle disposition en nos chères Sœurs du Croisic pour changer de lieu. Mais il y a quelque apparence d'une semblable occasion toute convenable pour employer la charité de votre bon et cher cœur, ma fille. Néanmoins, nous nous étions déjà engagées en un autre lieu pour cela; je ne sais s'il réussira; c'est pourquoi, je n'ai rien su dire d'assuré en ce sujet à M. le théologal, mais bien lui témoigner l'affection et résolution que nous avons de correspondre au désir qu'il a de nous voir établies à Vannes. Or, dites-moi tout franchement et à la bonne foi, ma très-chère fille, si c'est la volonté de Messieurs vos Supérieurs et la vôtre, de me laisser entièrement la disposition de l'établissement de ce lieu-là, comme il me semble que vous me signifiez par la vôtre; car, en cas que nous ne l'employions pas à transmarcher une de nos maisons, nous l'emploierons à faire la charité à une autre maison qui ferait la fondation, et je vous prie de me répondre à ceci le plus promptement que vous pourrez. Je vais faire mettre ce mot de lettre à [la poste], n'ayant le loisir de répondre à vos autres lettres, ce que je ferai, Dieu aidant, et à nos Sœurs qui m'écrivent, par M. Marcher, notre confesseur, lequel s'en va conduire nos bonnes Sœurs qui vont fonder à Angers; car je désire qu'il vous aille voir, puisque je n'ai pas eu ce bonheur de recevoir moi-même cette consolation, notre bon Dieu ne l'ayant pas voulu. Je le bénis de tout mon cœur de toutes choses et en toutes choses, et le prie nous combler de ses grâces, demeurant très-véritablement votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE MCDIII

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

A FRIBOURG [1]

Conseils pour la fondation du monastère de Fribourg. — Approbation du Coutumier. — Eloge des monastères que la Sainte a visités. — Mieux vaudrait ne jamais s'établir en Allemagne que d'y manquer aux observance et à l'esprit d'humilité et de simplicité. — Éviter toute exagération dans ses paroles.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 8 décembre 1635.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue Dieu des bénédictions qu'Il répand sur la maison de Besançon, et de la bonne conduite de ma Sœur l'assistante, qui se fait aimer du dedans et du dehors; mais j'ai pourtant ouï dire, ma chère fille, qu'elle est fort jeune, ce qui me fait croire que vous regarderez un peu à laisser quelqu'un en cette maison qui vous puisse succéder en la charge de Supérieure. Cette chère Sœur l'assistante m'a écrit, et me mande les artifices et les menées de ma Sœur Louise-Madeleine. J'ai toujours bien cru que cet esprit était fâcheux, l'ayant bien connu, nonobstant que vous m'en ayez écrit tant de merveilles. Ma chère fille, je lui écris selon votre désir, et une lettre qui ne lui donnera point de vanité; mais je mande à ma Sœur l'assistante de ne lui

[1] La Mère M.-Marguerite Michel, quoique obligée de se retirer en Suisse avec dix de ses Sœurs (*voir la note de la page 114 de ce volume*), ne laissa pas de gouverner le monastère de Besançon jusqu'à l'élection de 1636, qui désigna pour Supérieure la Sœur assistante Mad.-Séraphine Maréchal, dont il est ici question.

Quant à la petite communauté réfugiée à Fribourg, elle eut à soutenir de longues oppositions de la part des magistrats, jusqu'au 9 novembre 1651, qu'il lui fut permis de se constituer d'une manière définitive. « Pendant ces longues années d'épreuves de tous genres, disent les contemporaines de la Mère M. M. Michel, elle a constamment mis en pratique cette parole de nos saints Livres : *Ne se lasser jamais, ne désespérer jamais, ne s'arrêter jamais,* quand il s'agit de vaincre les obstacles opposés à la gloire de Dieu et à la réussite des œuvres destinées à procurer le salut des âmes. »

pas donner ma lettre, si elle juge que cela puisse la troubler, et en ce cas qu'elle la lise au Chapitre, afin que nos Sœurs connaissent que tout ce qu'elle dit que j'ai contre vous est très-faux, et qu'elles ne se laissent point persuader ni attirer par ses paroles.

Quant à ce qui est de votre établissement à Fribourg, je crois que si à Pâques vous n'en avez une résolution, vous vous devez toutes retirer en votre maison de Besançon, et cependant vous pouvez condescendre un peu au petit désir de Monseigneur, tant pour apprendre la langue que la musique. Or je ne comprends point, ma chère fille, comme quoi cet établissement se fera. Pour ce qui est du temporel, je crois bien que vous y ferez fournir la maison de Besançon; mais, pour sa conduite, vous me dites que j'y pourvoie d'une Supérieure. Je ne désire pas y en établir une autre que vous, ma très-chère fille; car, comme vous voyez, ce peuple ayant goûté votre esprit, il ne leur faudrait pas parler de leur en donner une autre, outre qu'il ne serait pas à propos de le faire. Si Dieu veut se servir de vous pour porter ce petit Institut dans l'Allemagne, je n'ai rien à vous dire, ma très-chère fille, sinon que vous y portiez toujours votre cœur plein d'une fidèle et inviolable affection d'établir partout la parfaite observance dans une véritable humilité, simplicité et charité; et pour vous, ma fille, que vous ayez un grand courage, et vous teniez très-basse de ce qu'il lui plaît se servir de vous pour l'augmentation de sa gloire. Quant aux établissements de Salins, Gray et Pontarlier, il en faut laisser le soin à la divine Providence, qui saura bien y pourvoir, si elle veut qu'ils se fassent. Nous savons bien, ma très-chère fille, comme nous [*plusieurs mots effacés*], et voyons encore l'estime que vous faites de ma Sœur l'assistante de Besançon; que si elle est si capable et qu'elle ait l'âge de profession et l'autre [trente ans] ou environ, vous pourrez bien la laisser là pour succéder en votre charge; mais l'on m'a dit qu'elle est fort jeune d'âge et de profession.

Vous savez, ma chère fille, comme nous sommes venue ici pour le bien de l'Institut, et pour faire approuver notre Coutumier, ce que Messeigneurs les prélats ont fait très-cordialement, et ils n'y ont rien ajouté que quelques petites choses, que je me suis souvenue être des intentions de notre Bienheureux Père, pour nous affermir davantage en nos observances; et le monastère d'Annecy demeurera toujours fondamental aux autres, et l'on y aura recours pour toutes les difficultés, selon les intentions de notre saint Fondateur. — Nous avons reçu grande consolation de passer par divers de nos monastères; et à ce mois de septembre je suis allée en celui de Melun, Orléans, Blois et Tours, où plusieurs de nos Sœurs les Supérieures de là autour nous sont venues trouver. Je ne vous puis dire, ma chère fille, la satisfaction que ce m'a été de voir reluire en ces chères communautés le vrai esprit d'humilité, pauvreté et d'une exacte observance. Il y a un mois que nous sommes de retour à nos maisons de Paris, où Notre-Seigneur répand aussi beaucoup de bénédictions, ce qui ne m'est pas une petite consolation. Nous passerons, Dieu aidant, ici l'hiver, pour nous en retourner au commencement du printemps, moyennant la grâce de Dieu, que je supplie vous combler et toute votre chère troupe de ses plus saintes grâces. Je les salue toutes très-cordialement et leur souhaite le parfait esprit de notre saint Fondateur. Je vous prie, ma chère fille, de faire quelques prières pour les affaires de ce Bienheureux, afin qu'il plaise à sa Bonté de manifester sa gloire à tant de monde qui le souhaite, et je demeure de toute l'affection de mon cœur, très-véritablement, votre très-humble, etc.

[*P. S.*] Ma chère fille, quand je dis que vous pourrez laisser ma Sœur l'assistante en votre place, si elle a l'âge, j'entends que, si votre Supérieur et vos Sœurs conseillères le jugent à propos, vous la pourrez mettre sur le catalogue de celles qui pourront être élues. — J'ai aussi fait réflexion sur cette musi-

que : je n'entends pas que vous la puissiez chanter à l'Office. J'aimerais mieux que nous n'allassions jamais en Allemagne, que d'y manquer à un seul point de nos observances, et à l'esprit d'humilité et de simplicité propre aux Filles de la Visitation ; et puis tout cela ne sert qu'à donner de la vanité aux filles.

Il faut encore vous dire, ma chère fille, que cela m'a un peu touché le cœur de voir les termes dont vous parlez de votre assistante, disant : cette excellente, cette digne, et en un autre endroit, incomparable et admirable assistante. Mon Dieu! ma fille, que nos affections ne nous fassent point user de certaines exagérations, contre ce qui est marqué. Votre bon cœur me donne la confiance de vous dire ainsi tout ce que je pense, dans l'assurance que j'ai que vous le voulez bien. Dieu, par sa bonté, vous rende toute sienne, ma chère fille. — Monastère du faubourg.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDIV

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE RABUTIN

MAITRESSE DES NOVICES, A ANNECY [1]

Avantages des tentations; moyens de les combattre.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1635.]

Vous attribuez tout, ma chère fille, à votre négligence. Prenez le bien qui vous est donné, et ne courez pas après quand Dieu le retire. Vous ferez et serez ce que Dieu voudra, quand vous vous tiendrez ferme en sa voie, sans désirer autre chose que

[1] Issue de la famille des Rabutin, dont elle possédait l'esprit et la vanité, Marie-Aimée ne rêvait que plaisir et indépendance, lorsque sainte J. F. de Chantal la conquit à Jésus-Christ. « Dépêchez-vous, ma fille, lui avait-elle dit, car Dieu est ennemi des remises. » Dès l'entrée de mademoiselle de Rabutin au monastère d'Annecy (1624), il fallut mettre des bornes à sa

ce qu'Il veut. Dieu permet que vous ayez des doutes contre la foi, afin de vous obliger à en faire des actes fréquemment; car, voyez-vous, ma fille, Il n'envoie les tentations qu'à des âmes qu'Il prétend élever à une haute perfection. Pour tous ces doutes et ces craintes d'y consentir, c'est l'esprit malin qui fait cela; c'est pourquoi, ma fille, ne lui répondez rien, sinon : *Arrière de moi, Satan,* car je me repose toute en mon Dieu.

ferveur, « car (disent ses *contemporaines*) elle aurait, sans la force de l'obéissance, abrégé sa vie par d'excessives austérités ».

Lorsque, en 1638, elle fut élue à Thonon, la Sainte dit à la Sœur tourière venue pour la chercher : « Faites bien profit du temps que vous pourrez garder votre nouvelle Supérieure : vous n'en avez jamais eu et peut-être n'en aurez-vous jamais une semblable. » De Thonon la Mère de Rabutin alla gouverner les monastères de Beaune, Charolles et Mâcon. Élue à Annecy en 1662, sa supériorité, illustrée par la canonisation de saint François de Sales, aurait été des plus heureuses, si l'enfer, jaloux de la gloire de ce grand Saint et furieux contre la zélée Mère F.-Mad. de Chaugy, n'eût semé la zizanie dans le champ du père de famille. L'élection de 1674 remit encore le gouvernail entre les mains de l'humble Religieuse. Dès lors jusqu'au 13 juillet 1678 elle ne descendit plus du Calvaire, d'où elle s'élança au Thabor éternel.

Tous les éloges donnés à la mémoire de la Mère de Rabutin sont résumés dans ces paroles de sainte J. F. de Chantal : « Quand une fois Sœur Marie-Aimée sera de retour en ce premier monastère d'Annecy, il ne faudra plus l'en tirer. Quoiqu'elle soit ma parente, je ne puis m'empêcher de dire que l'on trouvera toujours en sa conduite une règle vivante et les plus pures maximes de l'Institut. » (*Archives de la Visitation d'Annecy.*)

LETTRE MCDV

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Reconnaissance envers l'évêque de Montpellier. — Visites faites à différents monastères. — Projet de voyage pour l'année suivante. — Avis spirituels.

VIVE † JÉSUS !

Paris, 10 décembre [1635].

Ma très-chère fille,

C'est bien la vérité que Monseigneur votre digne et très-vertueux prélat était notre conseil; car je lui ai une très-véritable et entière confiance, et son affection à notre Institut est incomparable. L'on fit encore hier la communion générale pour lui, afin qu'il plaise à notre bon Dieu nous le conserver longuement pour sa gloire, car certes nous lui avons de très-grandes obligations. Je suis bien consolée, ma chère fille, de ce que vous êtes maintenant sur la fin de votre bâtiment, et qu'il vous a donné de l'argent pour cela; cette adorable Providence vous pourvoira de tout ce qui est requis pour faire votre maison, comme je l'en supplie de tout mon cœur.

Il faut bien, selon mon affection au vôtre, vous dire un peu de nos petites nouvelles et comme, à ce mois de septembre et d'octobre, nous avons été voir nos bonnes et chères Sœurs de Melun, Orléans, Blois et Tours; et là nos chères Sœurs des maisons plus proches nous sont venues trouver. J'y ai, je vous assure, ma chère fille, reçu beaucoup de satisfaction de voir reluire en ces chères communautés l'esprit d'une véritable humilité, pauvreté et d'une exacte observance. Nous sommes maintenant de retour en nos maisons de Paris, où Dieu verse aussi abondamment ses saintes grâces : nous y passerons, Dieu aidant, l'hiver pour nous en retourner au printemps. Que si l'on me commande d'aller à vous, croyez que je le ferai de bon cœur, ma très-chère fille. Nous pourrons difficilement partir

d'ici devant Pâques, et il nous faudra repasser par la Bourgogne; cela mangera le mois d'avril. Je ne sais si, après cela, les chaleurs du mois de mai et de juin pourront être supportées en vos quartiers; car je crois qu'il faudra bien deux mois en ces quartiers-là. Mandez-le-moi un peu, ma très-chère fille. Je ne manquerai de faire ce qu'il faut vers madame de Meignelay.

Au reste, votre intérieur va bien, grâce à Dieu. Il faut un peu se divertir de ses abattements et mélancolies; mais je vois que le fond de l'esprit n'en est pas pénétré, et que là Dieu vous fait sentir sa suave présence et un repos et confiance en sa bonté; cela vaut mieux que de fondre en de grandes ardeurs et sentiments. Vous avez un bon Maître, qui vous connaît et qui prend soin de vous conduire; vous n'avez besoin que de suivre ses divines lumières et attraits et vous contourner selon son bon plaisir, sans résistance. Je supplie sa Bonté d'accroître en vous son saint amour, auquel je suis et serai sans fin et de tout mon cœur toujours vôtre. — Monastère du faubourg.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HENRIETTE DE PRUNELAY

SUPÉRIEURE A RENNES

Voyage de M. Marcher à Rennes. — Additions au Coutumier. — Quel est pour l'oraison l'attrait ordinaire des Filles de la Visitation. — Une Supérieure ne doit pas quitter les exercices de communauté pour parler en particulier à ses Sœurs.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1635.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà donc notre bon M. Marcher que j'ai prié de vous aller voir, afin qu'il m'apportât de vos nouvelles et de celles de votre chère communauté, puisque Dieu a permis que j'aie été privée de la voir. Il vous montrera les points qui ont été accrus dans

le Coutumier, qui sont les intentions de notre Bienheureux, que les occasions nous ont fait voir nécessaire d'être exprimées aux Filles de la Visitation. Si vous trouvez bonne la proposition que nous vous avons faite, par nos dernières lettres touchant Vannes, soit pour y transmarcher une maison ou pour y en fonder une nouvelle, il [M. Marcher] pourra aller jusque-là. Je vous répète encore, ma très-chère fille, et sans autre intérêt que la gloire de Dieu, que ce sera le grand bonheur de nos Sœurs de ne se point séparer si promptement, ains de travailler ensemble pour s'établir en la parfaite et solide vertu de leur vocation. —Je vous ai déjà écrit et répondu touchant le changement de vos officières, qu'il n'est que bon de laisser reposer les anciennes pour mettre les jeunes en pratique, et voir un peu comme elles se comporteront dans les charges.

Quant à l'oraison de cette bonne Sœur qui écrit à ma Sœur Angélique, et de celles dont vous m'écrivez dans votre lettre, ma très-chère fille, je n'y vois rien qui ne soit bon, et c'est la manière d'oraison plus ordinaire que Dieu donne aux Filles de la Visitation, ainsi que je le dis dans les Réponses; car, d'ordinaire, une âme qui commence comme il faut les pratiques de son noviciat y est assez promptement conduite; et, persévérant en sa fidélité d'agir, cela veut dire d'ajuster ses inclinations à l'obéissance et à la pratique des vertus, Dieu les avance et les affermit grandement en cette manière d'oraison; et quelquefois nous avons vu que Notre-Seigneur la donne aux âmes encore imparfaites, pour leur donner courage de se perfectionner. Que si elles ne correspondent aux desseins de Dieu et ne suivent les lumières qu'elles reçoivent, très-assurément elles en seront retirées, ou bien elles se trompent, en la pensée qu'elles ont de ne pouvoir faire des considérations, et peut-être se veulent-elles mettre d'elles-mêmes en cette manière de prier, ce qu'il ne faut jamais faire, non plus que de les en tirer et de les empêcher d'y cheminer lorsque Dieu les y attire, et cela serait un grand mal.

Voilà, ma très-chère fille, ce que selon mon peu de loisir je vous puis dire, et que, si vous désirez, vous pouvez communiquer à vos Sœurs; et, pour abréger, je leur dis que la bonne oraison produit la bonne opération. Cependant, je loue Dieu du bon état de votre maison et de la paix et union qu'Il y répand, qui est le vrai bonheur des âmes religieuses. Et j'espère que dans les bonnes dispositions qui règnent dans votre famille, Dieu y affermira le vrai esprit de cette vocation, qui est humble, doux et simple, et vous accroîtra par ce moyen la consolation que vous en recevez.

Mais, ma très-chère fille, je vous conseille de ne vous pas tant travailler après ces chères âmes que vous en quittiez vos communautés et vos exercices; car cela ne se doit faire que pour des occasions rares et fort nécessaires. L'on m'a dit que vous maigrissez grandement : prenez garde à cela, car il faut durer au travail, ce que vous ne pourrez faire si vous en prenez par-dessus vos forces. Faites donc tout doucement ce que vous pourrez pour le bien de ces chères âmes, sans toutefois vous abandonner, sinon entre les mains de Dieu; car la charité bien ordonnée commence à soi-même. Prenez donc, autant qu'il se pourra, le temps de faire vos exercices, de prendre votre repos et vos repas avec la communauté, et puis vous regagnerez le temps de servir le désir de vos Sœurs : c'est un avis que notre Bienheureux Père me donna une fois. Ma fille, j'ai envie que vous viviez longuement au service de Dieu; car j'ai confiance que sa Bonté veut tirer sa gloire de votre petitesse. Aimez bien ce divin Sauveur et portez toutes vos Sœurs à ce divin amour, avec un esprit de sainte liberté et de joie. Assurez-vous de mon cœur pour être tout à fait vôtre. — Caressez cordialement, selon votre modestie, notre bon M. Marcher, car il est vertueux. Il m'a dit qu'il serait bien aise de voir cette petite Mère de Rennes que j'aime tant. Il vous donnera à voir le chapitre de l'union et l'approbation des prélats, et vous dira comme toutes nos petites

affaires sont passées au gré de tous nos bons seigneurs les évêques. Si Mgr de Rennes veut signer, j'en serai bien aise, sinon n'importe, Mgr de Montpellier a emporté le tout à Rome. Ma fille, je suis vôtre de cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE MCDVII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-RENÉE DE GUÉROUST

MAITRESSE DES NOVICES, A RENNES

Elle lui recommande l'humilité, la confiance et la pureté d'intention.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1635.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ayant lu votre lettre, je trouve que je n'ai rien à vous dire, sinon que de tout mon cœur je supplie la divine Bonté de vous continuer ses saintes lumières et la fidélité de les suivre, surtout celle de la véritable connaissance de l'imbécillité et faiblesse humaines, et de référer à sa divine Bonté l'honneur et la gloire de tous ses dons, et du peu de bien qu'Il daigne opérer par vous. Persévérez à cheminer avec une très-humble confiance et pureté d'intention et d'action, et me conservez le souvenir que vous me promettez devant Dieu, puisque je suis sincèrement très-désireuse de votre vrai bien et toute vôtre.

J'écris un billet à toutes nos Sœurs qui m'écrivent, m'étant impossible de le faire à toutes en particulier; faites-leur trouver bon. J'ai peine meshui à porter la fatigue. Ressouvenez quelquefois nos bonnes Sœurs de me recommander à la divine Miséricorde. Je leur souhaite à toutes en général et à chacune en particulier les richesses du saint amour de notre doux Sauveur, qui soit béni éternellement. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

ANNÉE 1636

LETTRE MCDVIII (*Inédite*)

AU RÉVÉREND PÈRE PLUMERET, Jésuite

RECTEUR DU COLLÉGE DE PONT-A-MOUSSON

Regrets de ce que le monastère de Metz n'a pas pu subsister. Retour des Sœurs fondatrices.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 21 janvier 1636.

Mon Très-Révérend Père,

La distance des lieux n'a pas diminué la charitable et sainte affection que Dieu vous a donnée pour nous, de laquelle je vous demande la continuation, en nous donnant part en vos saints sacrifices.

Non, je vous assure, mon très-cher Père, je ne me suis point rendue aux premiers coups de la défaite de notre maison de Metz [1], ni aux derniers, car j'ai combattu jusqu'à la fin. Et quoique Mgr de Madaure et M. de la Goille, M. et madame de Faverolle aient dit et écrit plusieurs fois, qu'absolument nos Sœurs n'y

[1] La guerre désolant alors la Lorraine, les magistrats de Metz, dans la prévision d'un siége, ordonnèrent à toutes les communautés religieuses de faire des provisions pour trois ans ou de quitter la ville. Les Filles de la Visitation, contraintes par leur pauvreté de prendre ce dernier parti, se retirèrent au premier monastère de Paris, où la sainte Fondatrice se trouvait alors. Toutefois la Mère Claude-Marie d'Auvaine, Supérieure de Pont-à-Mousson, ne put se résoudre à voir ainsi anéantir une maison de son Ordre. Grâce à l'influence qu'elle exerçait autour d'elle, et aux secours providentiels qui lui arrivèrent, le 26 janvier 1636, elle établit définitivement à Metz cinq de ses filles et une professe d'Annecy, qu'elle laissa sous la conduite de la Mère Jeanne-Françoise de Saint-Vincent. (*Histoire de la fondation de Metz.*)

pouvaient subsister, je n'ai pas laissé de persister de leur écrire de mon côté qu'elles demeurassent; et cependant mondit seigneur leur prélat nous en a envoyé sept à notre insu, attendant le reste un de ces jours, et crois bien plus que leurs maisons seront déjà vendues, si celle que Votre Révérence en a écrite à M. de la Goille ne les a retardées. L'affaire étant en cet état, il n'y aurait pas assurance de penser à s'y établir de nouveau. Et pour moi, je suis si lasse d'établir [des monastères] qu'une des désagréables nouvelles que je puisse recevoir est quand on me parle d'en faire au temps où nous sommes.

Nous espérons replacer celui-ci à Chartres. Cependant, mon très-cher Père, vous nous obligez bien fort de la part que la charité vous fait prendre en nos petits intérêts, et prie Notre-Seigneur qu'Il vous comble en reconnaissance de ses plus spéciales faveurs. C'est en son saint amour que je suis pour jamais, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nancy.

LETTRE MCDIX

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A POITIERS

La Sainte hésite à envoyer un Coutumier à l'évêque de Poitiers.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 3 février 1636.

Ma très-chère fille,

Mon Dieu! il me fâche d'envoyer notre Coutumier en l'état qu'il est à Mgr de Poitiers; car, comme vous savez, ma chère fille, il est bien mal en ordre étant tout rapetassé, et nous n'avons que celui-là. Aussi, d'en faire copier un autre, nous n'en n'avons point d'envie, car cela serait bien long; de sorte que, si vous ne lui en avez point parlé, nous nous en passe-

rons; mais, si vous lui en avez dit quelque chose, il faudra bien lui en envoyer un. En ce cas, vous nous ferez savoir si vous jugez qu'il n'y ait point de danger de lui envoyer le nôtre tout tel qu'il est, ou s'il nous en faudra faire faire une autre copie. Nous attendrons votre réponse, que je vous prie, ma chère fille, que nous ayons au plus tôt. Cependant, je prie notre divin Sauveur qu'Il soit l'unique amour de nos cœurs, et suis, ma très-chère fille, toute vôtre de cœur.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, je salue par votre entremise très-chèrement et de cœur madame votre chère fondatrice et toute votre chère troupe.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCDX

A LA MÈRE MADELEINE-ÉLISABETH DE LUCINGE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE D'ANNECY

Encouragement à correspondre aux grâces de Dieu. — Diverses nouvelles.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 5 février [1636].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est sans loisir que je fais ce billet, étant accablée d'occupations. Mon Dieu! que je chéris votre cœur et que je remercie affectionnément la divine Bonté des bénédictions qu'Il lui donne! Ma fille, il faut bien suivre constamment ces divines lumières et conserver les sentiments si précieux qu'Il vous donne. Je crois que cette souveraine Bonté fera de grandes choses par vous, pour sa gloire et le bien de l'Institut; mais il y faut correspondre avec un grand et très-humble courage.

Votre petite troupe m'est à grande consolation de cheminer si fidèlement. Dieu lui veuille continuer sa sainte grâce! [*Plusieurs lignes illisibles.*]

Ma fille, priez fort Dieu pour moi, et que vos chères filles y aient de l'affection.

Il faut que vous écriviez à M. le commandeur, et je salue chèrement mes bonnes Sœurs. — Vous avez bien fait d'ôter notre Sœur J. M. du noviciat. Je salue à part notre Sœur F.-Angélique [de la Croix de Fésigny]; mais d'écrire il n'y a pas moyen.

M. Marcher se rend aimable à tous : il sera fort sage et bon confesseur. — Ma Sœur l'assistante, qui est notre chère Sœur H. A., a un cœur incomparable en son zèle et affection au bien de ces deux maisons de Nessy : si elle peut, elle vous donnera une bonne fille avec sa dot, pour le bâtiment. Ma fille, je suis vôtre de cœur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXI (*Inédite*)

A UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

L'âme religieuse ne doit chercher de joie qu'en Dieu seul.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1636.]

Que fait votre cœur, ma plus chère et bien-aimée fille? Certes, le mien en désire un peu des nouvelles avant mon départ de ce pays. Eh! je vous conjure, ma fille, de le tenir au-dessus de vous-même et de toutes les choses créées, et, avec une sainte générosité, le faire contenter de Dieu seul et prendre en Lui ses contentements et son unique repos. Cette Bonté immense veut cela de vous, ma chère fille, et que vous retiriez votre esprit avec douceur de tout autre objet. Qui ne cherche que Dieu, qui ne veut que Dieu, le trouve en toutes choses, oui même dans les plus fâcheuses et répugnantes à notre goût. Comme donc se cacherait-il, et ne le trouverions-nous pas en la sainteté de

notre vocation et en la douceur de ses exercices? Ma fille, voilà l'état où mon âme désire la vôtre très-chère; car je l'aime d'un amour parfait, votre très-chère âme, et ne sais que je ne voudrais pas faire pour sa consolation. Adieu, ma fille; priez pour celle qui est toute vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE MCDXII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-THÉRÈSE DE PRÉCHONNET

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

On prépare une fondation à Alby. — Désir que la Mère A. T. de Préchonnet soit Supérieure à Dijon.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 4 mars 1636.

Ma très-chère fille,

J'ai enfin eu la consolation de voir cette bonne et vertueuse dame [de Vennac]; elle m'a tant dit de raisons sur le dessein qu'elle a de faire un monastère à Alby, que j'ai été contrainte de m'y rendre, et je crois qu'il faudra condescendre à son désir; et en ce cas, j'espère que les maisons où l'on prendra des filles pour cette fondation, qui, je crois, seront de chez vous et de Saint-Flour, donneront quelque chose à ce pauvre monastère de Riom. Cette dame voudrait, ce semble, que ma Sœur [M.-Michelle] des Roches fît cette maison ; mais je pense que l'on ne peut pas empêcher qu'elle ne soit proposée en votre élection. L'on témoigne que l'on désirerait que vous y fussiez employée, ma chère fille. Pour nous tirer de l'embarras où nous mettent Messieurs vos parents, si vous le désiriez, ma fille, et que vous en reçussiez consolation, j'en serais bien aise, au cas que cela se pût; mais je dirai en confiance à votre cœur, ma chère fille, que je serais bien aise que vous fussiez à Dijon, car il me fâcherait de vous voir si loin de nous, et comme Dijon

est une ville importante, je ne vois pas autre que vous, qui y pût être utile. Je ne crois pas que Messieurs vos parents vous pussent empêcher cela, puisqu'on leur en propose d'autres pour Riom, s'ils les veulent accepter. L'on ne pense pas de faire, mais de proposer. J'espère, ma chère fille, que votre bon cœur me mandera confidemment au plus tôt votre sentiment.

Je vous dirai encore que je serais bien aise qu'au lieu de faire une nouvelle maison, [on aidât] les autres; néanmoins je ne contrarie point à cette dame pour Alby, parce que c'est en Languedoc et une bonne ville. L'on y pourra envoyer ma Sœur [A.-Charlotte] de Cordes, en cas qu'elle ne soit pas élue à Montferrant. Ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nantes.

LETTRE MCDXIII

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Envoi d'une lettre pour Mgr de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1636.]

Ma très-chère fille, voilà ce que je viens de recevoir; vous verrez dans la mienne ce qui vous touche. Fermez celle de Mgr de Paris, et je pense que vous lui devez envoyer au plus tôt. Et, pour Dieu, ma fille, s'il se peut, ayons résolution pour faire venir votre Sœur N., si on la veut; car vous voyez ce que Monseigneur me dit, que j'arrête [jusqu'à ce] qu'elle soit ici. Cela me mange mon temps pour les autres maisons. Bonjour, ma très-chère fille, et à toutes nos Sœurs. Dieu vous remplisse toutes des fruits de sa sainte Passion. D. S. B. — Mercredi matin.

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE MCDXIV

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Promesse de visiter les monastères du Midi.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 17 mars 1636.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai reçu mon obéissance de M. le doyen, notre supérieur d'Annecy, pour passer jusqu'à vous. J'espère, Dieu aidant, que nous partirons de Paris aussitôt après la *Quasimodo;* mais, comme je dois aller par la Bourgogne et voir quantité de nos maisons, où je n'ai point encore été, je ne pourrai être à Lyon qu'environ le commencement de mai. Et là, ma chère fille, je vous prie que je trouve de vos lettres, qui m'assurent comme je pourrai aller jusqu'à vous, sans le hasard des soldats, et cela mandez-le-moi en simplicité, tâchant de le savoir bien assurément; car je me souviens que notre Bienheureux Père m'a une fois dit de ne me pas mettre sur les chemins où l'on savait qu'il y en avait. Mandez-moi aussi, ma fille, si je pourrai, à cause des chaleurs, y aller en ce temps-là; car le chaud a toujours été fort contraire à ma complexion, et l'est encore davantage maintenant à cause de mon âge, joint aussi que depuis quelque temps je me trouve fort incommodée. Considérez cela, je vous prie; ce sera environ la fin de mai, ou au commencement de juin que je pourrai être vers vous. Que si vous trouviez plus commode pour moi d'y aller à l'automne, faites-le-moi savoir, et que je reçoive de vos lettres quand nous arriverons à Lyon. Prenez aussi la peine d'avertir nos maisons de la Provence parce que je ne puis écrire partout.

Vous pouvez penser, ma chère fille, la consolation que mon cœur recevra d'entretenir un peu votre cœur, que le mien certes aime bien chèrement. Priez notre bon Dieu pour notre

long voyage, qui est un peu à craindre pour mon âge. J'espère que sa divine Bonté nous donnera ce qui sera besoin, et qu'Il en tirera de l'utilité pour nous affermir toujours de plus en plus en la sainte observance de nos Règles, qui est tout ce que je prétends en ce voyage. Je salue chèrement toutes nos Sœurs, et leur souhaite la perfection du saint amour, et suis de tout mon cœur, ma chère fille, vôtre, en toute sincérité.

Voyez-vous, ma fille, je serai bien aise de vous voir ce printemps, pourvu qu'il se puisse bonnement. Mandez-moi donc à Lyon ce que je devrai faire. Quand j'y arriverai, que j'y trouve de vos lettres.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXV

A LA SOEUR MARIE-SUZANNE DURET

MAITRESSE DES NOVICES, A DRAGUIGNAN

Il faut retrancher soigneusement tout retour inutile sur soi-même.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1636.]

Ma très-chère fille,

Béni soit éternellement le divin Sauveur de nos âmes! J'ai lu votre lettre, où je vois toujours votre exactitude à tout dire par le menu. O ma fille! en peu de mots il faut que je vous réponde. Mon Dieu! n'y a-t-il moyen que vous retranchiez ces réflexions sur vous-même? Je vous supplie, ma très-chère fille, travaillez à le faire, mais suavement et sans empressement, et ne veuillez point tant voir ce qui se passe en vous; car je vois que le bien et le mal vous l'examinez de fort près, et voulez tout discerner et puis le bien tout dire par le menu, ce qui n'est qu'une propre recherche et vaine satisfaction. Tâchez donc de vous simplifier et ne vouloir voir que Dieu en ce qui se passe en vous, je dis d'une vue arrêtée; car ce qui sera nécessaire que vous manifestiez ou pratiquiez, Dieu lui-même le conser-

vera dans votre esprit, pour le produire en son temps. Je vous prie donc de vous simplifier le plus qu'il vous sera possible, retranchant toutes réflexions sur vous-même. Je dis toutes et sur toutes choses. Tâchez de remporter cette victoire sur vous-même, et Dieu vous bénira, ainsi que de tout mon cœur j'en supplie sa Bonté; et vous, ma fille, de me recommander souvent à la divine miséricorde et de ressouvenir vos chères Sœurs de le faire. Je les salue toutes cordialement, et supplie Notre-Seigneur vous combler des grâces et mérites de sa sainte Passion. Toute je demeure vôtre, d'une affection très-sincère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXVI

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE, A ALONNE

Elle lui annonce l'époque de son passage à Dijon. — Désir de l'y rencontrer.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 2 avril 1636.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je n'ai reçu que votre lettre datée du 12 du mois passé, et celle que vous m'écrivîtes il y a longtemps; il faut donc que les autres que vous me marquez aient été perdues sur les chemins. Celle-ci est pour vous donner avis que nous espérons partir lundi prochain, pour arriver le jeudi ou vendredi 18 de ce mois à Dijon, où je ne ferai que passer sans y séjourner; car l'équipage qui nous mène est si excessivement cher que je ne puis arrêter. De là, nous irons à Châlon [1]. Si vous m'y voulez venir trouver pour nous y voir, ou même à Dijon, vous me

[1] La Sainte se rendit en effet dans cette ville, où quelques-unes de ses filles, venues de Dijon, étaient établies depuis le 22 février de cette année 1636. Avec l'autorisation de Mgr de Langres, la petite communauté fut gouvernée par une assistante commise, jusqu'à l'Ascension suivante, époque à laquelle la Mère F. J. de Villette, ayant fini ses deux triennats à Dijon, vint en prendre la direction.

ferez un très-grand plaisir, ma très-chère fille; et si votre litière était en état que vous me la puissiez prêter depuis Châlon jusqu'à Lyon , et l'y faire tenir prête, vous m'obligeriez bien fort. — Je vous prie de m'excuser, ma chère fille, si je ne vous écris pas de ma main; j'ai une défluxion sur l'œil qui m'en ôte le moyen, mais non pas de vous saluer très-chèrement du cœur, ni de vous souhaiter l'abondance des plus chères bénédictions du Ciel. Je suis, vous le savez, votre Mère tout cordialement, avec espérance de vous voir. — Notre chère Sœur H. A. vous salue un million de fois très-humblement et chèrement, ma chère fille.

[*P. S.*] Je salue très-humblement M. l'abbé de Toulonjon. Si je trouve un équipage à Dijon, j'y arrêterai quelques jours. Vous avez bien de l'obligation à votre oncle pour votre affaire, car il en a pris tout le soin possible, et a couru trois jours pour avoir votre partie. Je vous dirai cette affaire et le reste quand nous nous verrons, ma chère fille.

LETTRE MCDXVII

A LA MÈRE ANNE-MARGUERITE CLÉMENT

SUPÉRIEURE A MONTARGIS

Pourquoi Dieu envoie les contradictions. — Nécessité d'unir la fermeté à la douceur.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1636.]

Il me semble quand vous me parlez ou m'écrivez, que je vois clairement le fond de votre cœur. Je ne doute pas, ma très-chère fille, que tout ce que vous me mandez ne vous ait touchée vivement, mais Notre-Seigneur permet quelquefois qu'il nous arrive des mortifications et contradictions pour l'exercice de notre fidélité en son saint amour. Parmi tout cela, il faut tâcher de tenir toujours son esprit en paix auprès de Notre-Seigneur, et se confier en sa bonté qu'après la bourrasque le calme viendra; il faut pourtant tâcher d'apporter du remède.

Ce n'est pas sans douleur qu'il faut que je repasse d'un autre côté; j'aurais bien souhaité de vous revoir ! Il faut en cela se soumettre à Dieu. Pour ce qui vous regarde, tâchez de conserver l'esprit d'humilité et douceur, que Dieu vous a donné, mais prenez garde à être ferme, pour faire que vos filles marchent dans une exacte observance de tout ce qui nous est marqué, et surtout nourrissez vos filles d'une dévotion solide et généreuse, non molle et tendre : voilà ce que je vous recommande, vous disant adieu. Je vous assure que j'aime chèrement votre cœur ; demeurez bien avec Notre-Seigneur, et le priez et faites prier pour moi, afin que sa divine Bonté me fasse la grâce de passer le reste de ma vie selon son bon plaisir.

Extraite de la Vie manuscrite de la Vénérable Mère A.-Marg. Clément.

LETTRE MCDXVIII

A MONSEIGNEUR BENOIT-THÉOPHILE DE CHEVRON-VILLETTE

ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE, A MOUTIERS [1]

Prière d'intervenir dans les affaires de la fondation de Turin. — Promesse de recevoir une postulante recommandée par le prélat.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, avril 1636.]

Monseigneur,

De vrai, je crois que votre bonté doit derechef employer sa charité et ses faveurs vers Son Altesse Royale, pour obtenir des jussions puissantes pour vaincre les difficultés de Messieurs du Sénat, afin qu'un si grand bien ne soit pas longtemps retardé. J'écris à notre très-chère Sœur la Supérieure de Cham-

[1] Ce grand prélat, originaire de Savoie, après avoir suivi dans sa jeunesse la carrière des armes, embrassa l'état ecclésiastique à la persuasion de saint François de Sales, dont il avait l'honneur d'être parent. Nommé doyen de la Collégiale de Notre-Dame d'Annecy, il résigna cette dignité pour se faire Bénédictin à l'abbaye de Talloires, près Annecy, dont il fut élu prieur. En 1632, Victor-Amédée, duc de Savoie, le nomma à l'archevêché de Tarentaise, où il mourut en odeur de sainteté, le 16 juin 1658.

béry que nous devons aussi faire de notre côté tout ce qui se pourra pour cela. J'ai confiance que notre bon Dieu fera enfin réussir ce dessein à sa gloire.

Venant à la bonne mademoiselle Machet, ses parents ont bien raison, Monseigneur, de croire que votre recommandation a tout pouvoir sur nous. Nous l'avions déjà assurée de notre affection; mais nous la lui reconfirmerons encore de plus fort. Et vous assure, Monseigneur, que si Dieu nous fait passer en Piémont, comme l'on nous en donne toujours l'espérance, nous la consolerons : mais nous ne le pouvons faire devant. Que si ce voyage se fait, ce ne sera pas sans recevoir l'honneur et la consolation que votre bonté nous offre avec tant de charité. — Je supplie Notre-Seigneur vouloir combler votre digne cœur des mérites et sainte joie de sa glorieuse Résurrection. Monseigneur, je demeure de cœur votre, etc.

[*P. S.*] Nous ne manquons pas, Monseigneur, de faire la communion générale que vous désirez, et de très-bon cœur

---

LETTRE MCDXIX

A MONSIEUR BAYTAZ DE CHATEAU-MARTIN

DOYEN DE LA COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME D'ANNECY,

PÈRE SPIRITUEL DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION

La Sainte se dispose à passer en Provence. Deux Sœurs données par le monastère de Paris la précéderont à Annecy. — Bénédictions que Dieu répand sur l'Institut.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, 5 mai 1636.

MONSIEUR MON TRÈS-HONORÉ PÈRE,

Nous voici heureusement arrivée, grâce à Dieu, à Lyon, d'où nous partons pour aller voir nos chères Sœurs de Provence, selon qu'il vous a plu nous le commander. Nous ferons toute la diligence possible afin de recevoir la consolation de nous revoir bientôt auprès de vous, mon très-cher Père, et de nos

bonnes Sœurs : bonheur et consolation que je recevrai de bon cœur quand il plaira à Dieu de m'en faire jouir.

Cependant, mon très-bon et cher Père, nous envoyons les deux Sœurs que nos Sœurs de Paris nous ont données. La professe est pour la petite maison, pour laquelle nos Sœurs donneront deux mille écus dans un an, ne l'ayant pu faire plus tôt; et, si la petite prétendante[1] que nous envoyons à notre première maison réussit et fait profession, je pense que nos

[1] Cette *petite prétendante,* que le Ciel destinait à être la personnification de la plus héroïque patience, se nommait Judith Gilbert. Élevée dans le calvinisme, convertie par les soins de la princesse de Longueville, protégée par le commandeur de Sillery qui la fit admettre au noviciat du premier monastère de Paris, mademoiselle Gilbert montra bientôt une de ces belles âmes de néophytes qui, une fois entrées dans les régions de la vérité, y marchent sans relâche jusqu'aux dernières conséquences de leur foi, aux dernières sommités du sacrifice.

Sainte J. F. de Chantal, ayant compris de quoi elle était capable, désira l'emmener en Savoie. Aussi courageuse que désintéressée dans son amour, Sœur M.-Judith aurait pu dire : « Trouver Jésus au Calvaire ou au Thabor m'est indifférent. » Au Calvaire bientôt elle dut bâtir sa tente. Pendant longues années elle eut à souffrir des douleurs et des maux étranges inconnus aux médecins, qui semblaient ne venir auprès d'elle que pour être les témoins de son incompréhensible martyre, et assister au spectacle du triomphe le plus complet de la grâce sur les faiblesses de la nature. Saint François de Sales lui obtint une guérison complète, qui fut peut-être un de ses plus grands miracles.

De signalées faveurs intérieures préparèrent Sœur M.-Judith à la redoutable mission « de coadjutrice de l'Esprit-Saint ». Élue Supérieure en 1657 au monastère de Montluel, et en 1663 à celui de Seyssel, elle eut occasion de manifester ses rares aptitudes pour la conduite des âmes. De retour à Annecy, elle continua de parcourir les plus sublimes voies de la vie spirituelle, « laissant à Dieu le soin de vouloir et faire ce qui lui plairait en elle, sur elle et par elle, sans regarder ce qui lui arrivait de fâcheux, divertissant son cœur et appliquant son attention en la bonté et douceur divine, la bénissant non en ses effets ni ès événements qu'elle ordonne, mais en elle-même et en sa propre excellence ». Le 5 mars 1675, cette âme généreuse, brisant les liens de sa mortalité, alla *voir* ce qu'elle avait cru, *posséder* ce qu'elle avait espéré, *contempler* Celui qu'elle avait uniquement aimé. (*Année Sainte,* IIIe volume.)

Sœurs lui donneront une dot suffisante, n'ayant voulu s'engager pour autres deux mille écus. — Encore vous faut-il dire, mon très-cher Père, la sainte consolation que Dieu m'a donnée du bon état où j'ai trouvé une douzaine de nos maisons, que j'ai vues sur notre chemin de Paris ici. Je vous assure que Dieu y répand de grandes bénédictions, surtout celles de l'union, paix et affection à l'observance. La divine Bonté leur continue cette grâce, s'il lui plaît, et vous donne une constante et longue santé, et par-dessus tout le comble de son saint amour!

Je demeure en tout respect et de tout mon cœur, après vous avoir demandé votre sainte bénédiction et la continuation de vos saintes prières, mon très-honoré et très-cher Père, votre très-humble, etc.

[*P. S.*] Je salue humblement, mais très-cordialement, madame votre chère mère, et je suis sa servante.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXX

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE D'ANNECY

La Sainte communique à la Mère de Blonay l'état de son âme et en reçoit de la satisfaction.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, 1636.]

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Je ne vous saurais dire assez à mon gré la consolation que je reçois ici avec la bonne Mère [de Blonay]. Croyez que cette cadette a fait de merveilleux progrès en la vertu; elle est plus que jamais éclairée dans les voies de Dieu, et j'ai trouvé grande satisfaction à lui communiquer les peines intérieures desquelles vous savez que Dieu me punit très-justement. Une chose pourtant m'a fâchée : c'est que cette bonne Mère m'a semblé honteuse de voir le pauvre état de mon âme, et trop attendrie voyant les angoisses de mon cœur, qu'elle n'eût jamais pensé si des-

titué et si pauvre. Si je ne me trompe, son humilité n'a pas permis qu'elle me parlât selon ses vues et selon mon besoin; mais j'ai obtenu qu'elle priera beaucoup pour moi, et j'espère que cela me sera très-utile.

LETTRE MCDXXI

A LA SOEUR ANNE-FRANÇOISE DE CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN

AU PREMIER MONASTÈRE D'ANNECY

Exhortation à se reposer en Dieu avec paix et confiance.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon, 1636.]

Ma pauvre très-chère petite fille,

Votre lettre m'a attendri le cœur; car, par la divine Bonté, je sens que vous m'êtes une fille très-chère et que je vous suis vraie mère. Si vous partez avant notre retour [1], j'avoue que cela me sera très-douloureux, bien qu'absolument je désire que le saint vouloir de Dieu soit notre plus cordiale consolation.

Reposez-vous sur mon âme que l'état de la vôtre est très-bon, et votre manière d'oraison des plus saintes et solides. Continuez

[1] Quand la Bienheureuse Fondatrice écrivait ces lignes, Sœur Anne-Françoise de Clermont-Mont-Saint-Jean se trouvait aux portes de l'éternité, où elle entra le 25 juillet 1636, à l'âge de vingt-huit ans.

Cette Religieuse descendait d'une illustre famille qui portait dans son blason des traditions d'héroïsme, le souvenir de grandes œuvres. En témoignage de reconnaissance pour un dévouement séculaire aux Pontifes romains, ses ancêtres avaient vu les armoiries du Saint-Siége concédées à leur postérité. Sœur Anne-Françoise, dont le regard plongeait dans le soleil de la foi, passa rapide, ferme et joyeuse à travers les grandeurs terrestres pour aller au-devant de l'Époux céleste, pauvre, obéissant, humilié. Ce fut au premier monastère d'Annecy qu'elle le trouva et goûta les suavités de sa divine présence, pendant les onze années de vie religieuse qu'elle passa presque entièrement dans la charge de coadjutrice et de secrétaire de sainte J. F. de Chantal. Elle termina sa carrière comme un glorieux athlète, qui ne laisse aux témoins de ses combats que le souvenir de ses victoires et la certitude de ses magnifiques récompenses. (*Archives de la Visitation d'Annecy.*)

seulement cette douce paix devant Dieu et ce doux repos et confiance en sa miséricorde, persévérant aussi en la fidélité de réduire toutes vos infirmités au profit de votre âme. Dieu ne veut que cela de vous, et que vous tâchiez de récréer votre esprit dans l'attente de cette bienheureuse éternité.

Je vous supplie, ma fille, de continuer à prier pour moi. Je ressens une consolation grande, espérant qu'enfin Dieu exaucera vos désirs pour mon salut; j'en ai bon besoin, car je me vois tous les jours plus misérable et sans vertu. Croyez qu'il me tarde bien que je vous revoie, quoique certes j'aie ici grand sujet de contentement, pour la grande bonté de nos Sœurs qui me témoignent un amour incroyable. Hé! Dieu vous bénisse, mon cher enfant. Je suis toute vôtre.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXII

A SAINT VINCENT DE PAUL

A PARIS

Humilité de la Sainte; sa confiance en saint Vincent de Paul.

VIVE † JÉSUS !

[Lyon, 1636.]

Quoique mon cœur, mon très-cher Père, soit insensible à toute autre chose qu'à la douleur, si est-ce que jamais il n'oubliera la charité que vous lui fîtes le jour de notre départ : car, mon très-cher Père, il s'est trouvé soulagé dans son mal, et même fortifié dans les occasions qui se trouvent et qui viennent de part et d'autre. Et je me prosterne en esprit à vos pieds, vous demandant pardon de la peine que je vous donnai par mon immortification, de laquelle j'aime et embrasse chèrement l'abjection qui m'en revient; mais à qui puis-je faire voir et savoir mes infirmités, qu'à mon très-unique Père, qui les saura bien supporter? J'espère de votre bonté qu'elle ne s'en lassera point.

LETTRE MCDXXIII (*Inédite*)

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Sentiments d'actions de grâces envers Dieu qui a protégé les Sœurs du deuxième monastère de Paris dans une fâcheuse affaire. — Détails sur quelques Supérieures de l'Ordre.

VIVE † JÉSUS!

Valence, 2 juillet 1636.

Mon très-honoré, très-aimé et mon très-cher Père,

Certes, je ne saurais plus tarder de répondre à votre tant bénigne et cordiale lettre, qui m'apprend si distinctement la fin de tant de mauvais discours et la réparation de la perte de nos Sœurs du faubourg, mais surtout celle de la bonne odeur de ces petites servantes [du Seigneur]. Oh! que Dieu est bon, et prompt à secourir l'innocent, et par des voies qui confondent la prudence et sagesse du monde! Il soit éternellement béni pour la grandeur de ses miséricordes. Il était impossible, mon vrai Père, que la bonté de votre cœur n'ait été émue jusqu'en son fond, sur un effet de providence si paternelle et un secours si précis, dans un besoin de telle importance. Qu'heureuses sont les âmes qui se reposent entièrement dans le pitoyable sein de ce débonnaire Père céleste! Vous ne sauriez penser, mon très-cher père, ce que cette grâce a fait en mon cœur, soit envers Dieu, qui n'en peut jamais être assez remercié, soit envers vous, pour l'incomparable secours que vous avez donné à ces pauvres filles. O mon vrai Père! je ne saurais exprimer ce que j'en ressens et reviens toujours là : c'est le secours et l'appui que Dieu nous a donnés pour tous nos besoins, comme un riche trésor, duquel nous puisons les richesses spirituelles et les secours temporels. Béni soyez-vous, mon vrai Père, des plus riches grâces et récompenses du divin amour de notre débonnaire Sauveur! Ces pauvres filles avaient besoin de cette expérience pour faire

fondre leurs cœurs dans le vôtre tout paternel : elles m'en écrivent avec des grands ressentiments, et me prient de les aider à vous rendre les actions de grâces qu'elles vous en doivent.

Il m'est avis que la douce Providence a bien encore ce dessein, en la permission de la mauvaise action de ce misérable homme, de la faire servir de moyen pour établir entre nos deux maisons une plus suave et entière union, et que votre bonté en soit le lien en Notre-Seigneur; car elles-mêmes le reconnaissent et me l'écrivent. Dieu soit béni! Cette histoire mérite bien d'être écrite en lieu où la mémoire en puisse être perpétuelle; mais je la voudrais savoir, s'il se pouvait, mot à mot, car l'on écrit certaines choses qui font penser que cet homme avait pris cet argent pour le faire profiter pour nos Sœurs, par certain trafic, et c'est cela que je voudrais savoir au vrai, comme quoi et à quel sujet il lui avait été confié [1]; car ma Sœur la Supérieure du faubourg me dit, le dimanche au soir, quand je lui dis adieu, que M. de Lamoignon en prenait cinquante-quatre mille francs pour payer l'office de son fils;

[1] On trouve dans l'*Histoire des fondations* le récit que réclame sainte J. F. de Chantal. « Un personnage de condition respectable, y est-il dit, avait emprunté au second monastère une somme très-considérable, promettant d'envoyer immédiatement une reconnaissance écrite de ce prêt, et de le restituer au bout de quinze jours; mais il ne fit ni l'un ni l'autre et quitta Paris précipitamment. Instruite de son départ, la Mère M.-Agnès Le Roy commença d'actives démarches pour recouvrer cet argent, qui constituait toute la fortune de sa communauté. Ces recherches eurent pour premier résultat de porter l'affaire à la connaissance du public, et comme l'accusé comptait de nombreux amis, chacun prit parti pour lui et versa les plus noires calomnies sur les victimes de sa mauvaise foi. Mais Dieu se chargea de leur défense : ramené providentiellement à Paris, le malheureux imposteur tomba au pouvoir de ceux qui le poursuivaient; et s'il ne put rendre au monastère toute la somme empruntée, au moins lui restitua-t-il par des aveux sincères la bonne renommée qu'il avait essayé de lui ravir. »

mais, mon très-cher Père, il ne faut pas que vous preniez la peine d'écrire tout cela. Je mande à ma Sœur de le faire.

J'ai encore écrit à Nessy pour vous faire avoir les papiers que M. le prévôt a promis. Mais, mon tout bon et très-cher Père, ne pourrait-on pas toujours commencer l'impression des livres [*Défense de l'Étendard*] *de la Croix,* de l'*Introduction,* de l'*Amour divin* et des *Entretiens,* pendant que vous dressez cette épître [dédicatoire] que j'espère devoir être tout excellente et utile, car les papiers de M. le prévôt ne pourront servir que pour en tirer quelque chose pour cela et pour les *Épîtres;* cependant l'impression ne laisserait de s'avancer. Mais je laisse cela à votre jugement, et à notre très-aimée Sœur la Supérieure de vous dire ce que je lui écris, que je ne répéterai ici, n'en ayant ni le loisir ni la force, tant je me lasse facilement pour peu que j'écrive. Je vous vais aussi dire ce que vous lui ferez savoir, s'il vous plaît, mon très-cher Père.

Nous avons vu nos maisons du Pont-Saint-Esprit, d'Avignon, de Montpellier, d'Arles, d'Aix et de Marseille, où certes tout va avec grande bénédiction et grande observance; car partout c'est une consolation de voir l'amour et l'estime qu'elles ont de leur vocation, et toutes ces maisons ont de très-bonnes Supérieures. Nous avons vu à Aix les Supérieures de Digne, Draguignan, Grasse et Forcalquier, qui sont quatre Mères de prix, et capables en toute manière de bien servir Dieu et l'Institut, partout où la divine Providence les emploiera. Nous avons encore vu à Aix les Supérieures de Sisteron, d'Apt et de Toulon, qui sont certes des âmes fort humbles et vertueuses, mais qui n'ont pas des talents si avantageux que les quatre premières. En retournant de Provence, j'ai passé en notre maison de Crest, où j'ai trouvé aussi de fort bonnes filles et une Supérieure jeune de trente ans, mais un bon esprit, judicieux, zélé, qui va droit par le grand chemin de sa règle, de crainte, dit-elle, de se fourvoyer : elle m'a fort con-

tentée. Maintenant nous voici à Valence, où je pense que la famille se ressent un peu d'avoir eu huit ans de suite des Supérieures un peu jeunes, néanmoins le train marche en l'observance extérieure; [elles] témoignent grand désir et ardeur de profiter de notre passage; je n'ai su leur parler encore, je vais me mettre après. La Supérieure y est bonne, douce, et de bon esprit et volonté, mais non pas épurée, comme j'espère à l'aide de Dieu qu'elle deviendra. L'on a besoin d'un esprit ferme et expérimenté; j'espère en Dieu qu'Il en pourvoira, selon le besoin, pour l'année qui vient que l'on doit faire élection.

Pardonnez ma mauvaise écriture. Mais j'oubliais quasi [de vous dire] que nous allâmes dès Marseille à la Sainte-Baume, lieu de vraie dévotion. Comme je voulais recommander à Notre-Seigneur nos meilleurs amis, et à cette grande sainte [Madeleine], le fin premier qui me vint en vue, ce fut notre très-bon vrai très-cher Père, et j'en reçus une intime joie; car vraiment personne aucune ne vous doit précéder, et je désire que jamais nul ne me devance en l'amour et reconnaissance que nous vous devons, ni au désir de vous souhaiter incessamment les plus riches grâces de notre bon Dieu. Je supplie sa Bonté vous en combler. *Amen.* — Toute votre très-humble, très-obéissante et très-obligée fille et servante en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni. — 2 juillet.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDXXIV

A LA MÈRE MARIE-AGNÈS LE ROY

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE DE PARIS

Témoignages d'affection. — On doit tenir son cœur fermé à tout ce qui n'est pas Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Valence, 1636.]

MA TRÈS-CHÈRE ET BIEN-AIMÉE FILLE,

Oui, je vous dis que vous l'êtes, en un sens si particulier et si intime qu'il ne s'y peut rien ajouter; il serait impossible à mon cœur d'avoir d'autre sentiment, voyant le vôtre très-cher si gratifié des vraies et solides lumières et affections que Dieu y répand.

Ma fille, votre lettre m'a assurément ravie[1]; je ne pouvais cesser de la baiser et de la presser sur mon cœur, tant il est vrai que ses paroles m'ont pénétrée depuis la première jusqu'à la dernière : je la garderai précieusement. Or, je n'ai plus rien à vous dire, ma vraie fille, sinon que vous devez, pour bien et dignement correspondre à tant de grâces, tenir votre cœur fermé à tout ce qui n'est pas Dieu, afin d'y pouvoir conserver précieusement et fidèlement les rares trésors que la divine Bonté y a placés de sa main propre. Répandez-en la bonne odeur dans le cœur de vos filles, autant qu'il vous sera possi-

[1] Cette lettre, qui ravit le cœur de sainte J. F. de Chantal, contenait le récit des dispositions intimes de la Mère M. A. Le Roy, pendant qu'elle se trouvait sous le poids de la calomnie dont il a été question précédemment. « Il me semble, lui disait-elle entre autres, que c'est une grâce particulière d'avoir été choisie pour soutenir cette humiliation... Notre-Seigneur est si bon qu'Il me donne un très-grand plaisir et contentement dans cette rencontre, parce que je vois qu'Il m'aime particulièrement, et que tout cela n'est arrivé que pour imprimer en moi un esprit humble et rabaissé, ce qui me donne grande consolation, et me porte à redoubler mes petits services pour sa gloire... Ah! que ces occasions-là, ma chère Mère, rendent savante, et que celle-là a fait de fruits!... » (*Histoire de la fondation du deuxième monastère de Paris.*)

ble, et que tous ceux qui vous approcheront s'aperçoivent que vous êtes toute parfumée des saintes vertus du Sauveur crucifié et méprisé. Recommandez mon cœur à la divine Bonté avec le vôtre, et les tenez tous deux pour un seul en son divin amour.

Extraite de la fondation du deuxième monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDXXV

A LA MÈRE ANNE-THÉRÈSE DE PRÉCHONNET

SUPÉRIEURE A ROUEN

Elle applaudit à l'élection de cette Mère à Rouen. — On se propose de rappeler à Paris Sœur A.-Marg. Guérin.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, 1636.]

MA TRÈS-CHÈRE ET VRAIMENT BONNE FILLE,

Je bénis Dieu de vous avoir appelée dans cette maison pour le bien et consolation de ces chères Sœurs, et tout particulièrement pour celle de ma chère Sœur Anne-Marguerite [Guérin], qui est une de mes plus chères filles, pour être une âme que j'ai toujours connue d'une grande sincérité et pureté, dans le désir de servir Dieu avec une grande observance.

Nos Sœurs du faubourg [de Paris] m'ont bien fait entendre qu'elles désiraient de la retirer; mais je leur ai mandé qu'il faudrait qu'elles sussent de vous si vous pourriez vous en passer. Quand bien elles voudraient l'élire, il y a des années d'ici là. Et cependant vous verrez si votre courage, qui n'est si petit que vous le faites, s'en pourra passer; sinon vous tâcherez de vous accommoder par ensemble. N'ayez garde que je m'oublie de témoigner à nos Sœurs du faubourg la gratitude de l'argent qu'elles vous ont envoyé.

Certes, ce que vous me dites de la maladie de cette dame qui vous alla querir me fait frémir. *Jesus! Maria!* ma très-chère fille, quelle douleur ce m'eût été si elle vous eût donné ce mal!

Béni soit Dieu qui vous a préservée! — Il y a longtemps, ma très-chère fille, que Notre-Seigneur m'a donné la joie de la bonté qu'Il a mise en vous; mais le cœur me rit de voir la candeur et simplicité avec laquelle vous me dites que vous me donnerez la joie quand vous le serez devenue [bonne]. Et quant à la sainte dilection que Dieu m'a donnée pour vous, j'aimerais mieux mourir que de la voir périr. Je crois que vous avez le même sentiment pour moi. Demeurons donc dans cette assurance, je vous en prie, et me permettez que je salue toutes nos Sœurs avec vous et que je leur donne la joie du bien de vous avoir. Je les en vois toutes consolées et avec raison. Dieu leur fasse la grâce d'en jouir longuement et leur donne ses saintes bénédictions, et à vous, le comble de son saint amour! Je demeure d'une sincère affection votre, etc.

Notre bonne Sœur N... se plaint que vous ne lui voulez permettre de vous rendre ses devoirs, ni ne voulez recevoir les soulagements nécessaires; ne faites pas cela, ma très-chère fille, mais croyez cette très-chère [Sœur] en ce sujet, car elle est très-raisonnable.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Riom.

LETTRE MCDXXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-MARGUERITE CHAHU

SUPÉRIEURE A RIOM

Désir que le Ciel bénisse son gouvernement à Riom.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, 22 juillet 1636.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vois que vous êtes maintenant arrivée en votre maison, où je prie Dieu de vous bénir de toutes les grâces et consolations qu'Il connaît vous être nécessaires pour sa gloire et le bien de

cette pauvre communauté, à laquelle Il a dédié votre assistance et conduite pour son bonheur. Sa divine Bonté veuille diriger toutes les filles, en sorte qu'elles en tirent profit, et, par leur obéissance, vous donnent toute sorte de contentement. Je prie ma Sœur la Supérieure de Montferrand que si elle ne vient pas ici, elle retire chez elle ma chère Sœur F.-Emm. [de Vidonne de Nouvery], attendant quelque autre occasion et la saison plus calme, afin de décharger d'autant votre maison.

Soyez joyeuse et vigoureuse en votre gouvernement, ma chère fille, et vous verrez que Dieu vous en donnera consolation, ainsi que de tout mon cœur je l'en supplie. Et, en vous saluant avec toutes nos Sœurs, je ne veux oublier la chère petite nièce, demeurant de toute mon affection, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Ferveur et régularité qui règnent dans l'Institut. — Voyage de la Mère Favre à Nevers.

VIVE ✝ JÉSUS !

Lyon, 26 juillet 1636.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne serais pas contente si je ne vous donnais un peu de nos nouvelles et vous dire comme, grâce à Dieu, nous voici à Lyon. Quoique toute lasse et accablée d'un si long voyage, je suis néanmoins toute consolée de nos monastères où j'ai passé, par la bonne observance que j'y ai rencontrée, même à Valence, où je n'ai pas trouvé tout ce qu'on en disait. La Mère et les filles m'ont entièrement satisfaite et édifiée par la sincère affection et

pratique qu'elles ont témoignées à ce que je leur ai conseillé. Quant aux deux monastères de Lyon, j'y ai rencontré la douceur, simplicité et bonne observance qu'il se peut souhaiter. La gloire soit de tout à Dieu, ma très-chère fille. Nous avons encore ici une autre consolation, d'avoir vu ma chère Sœur Favre, Supérieure de Chambéry, qui est, comme vous savez, ma très-digne fille. Nos Sœurs de Nevers l'ont demandée, et nous la leur envoyons, pour autant de temps qu'il sera jugé à propos.

Au reste, ma chère fille, je vous félicite de votre entrée en votre [nouvelle] maison; elle a été toute selon mon gré et affection. Je supplie la divine Bonté vouloir récompenser madame la duchesse N. d'un torrent de ses grâces, et vous combler, avec votre chère famille, de mille bénédictions. Me recommandant à vos saintes prières, je suis, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Établissement des Sœurs de Metz à Guéret. — Conpassion pour des esprits faibles. — Calamités publiques.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon], 11 août [1636].

MA TOUTE VRAIE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Loué soit Dieu d'avoir logé les pauvres filles de Metz [1]. Sa Bonté vous rende la charité que vous leur avez faite! Si elles ne la reconnaissent, vous en aurez tant plus de mérite; certes, elles ont eu grand tort en leurs chétifs discours et plaintes. Dieu

[1] La petite communauté de la Visitation de Metz, chassée par les guerres de Lorraine, après avoir reçu pendant plusieurs mois une généreuse hospitalité au premier monastère de Paris, s'était transférée à Guéret, au mois d'août 1636.

le leur pardonne et veuille bénir leur conduite et celle de notre très-chère Sœur la Supérieure de Riom! Donnez-lui toujours, bien du courage. — Je vous renverrai le plan quand notre Sœur de Châtel l'aura vu et que nous aurons accommodé le devis; car je n'en ai eu aucun loisir. Et pourquoi non, ma fille, ne presserez-vous pas qu'on vous rembourse? Mon Dieu! que notre misère est grande : les intérêts et amour-propre gâtent tout.

Il me tarde que vous ayez auprès de vous notre chère Sœur A. M. pour votre soulagement; cependant, ma fille très-chère ment aimée, soulagez votre corps et votre cher cœur, l'unissant amoureusement à Dieu dans toutes vos peines et contradictions. Recommandez souvent et avec confiance tous vos besoins à Dieu et ceux de votre famille, et vous verrez son secours favorable. La pauvre *grande fille* [la Mère Favre] a passé ici pour se retirer à Nevers. Je trouve son esprit fort dégagé et remis à Dieu et à l'obéissance; ce sont les fruits de la sainte tribulation. Dieu nous fasse profiter de toutes celles qu'il lui plaira nous envoyer! Ma fille, je suis à vous sans réserve tout incomparablement.

[*P.S.*] Je ne sus envoyer cette lettre quand nous partîmes de Lyon. Maintenant je viens de recevoir la vôtre du 2 de ce mois. O mon Dieu! ma fille, que me dites-vous, que vous commencez à vous ressentir des calamités de ce déplorable siècle. Seigneur Jésus! ayez pitié de votre peuple! Ma fille, c'est le temps de fermer les yeux à toutes choses terrestres pour ne voir plus que Dieu et sa sainte éternité; mais toutefois il faut espérer de sa douce miséricorde quelque effet de sa débonnaireté en faveur de ce désolé royaume. Ma toute vraie fille, je dis à notre vrai très-cher Père M. le commandeur ce que je ne puis répéter. Je pense, ma fille, que la charité qu'il faisait à ces bonnes Sœurs de Metz sera mieux employée à celles de Moulins; voyez s'il se pourra, car elles s'accommoderont fort à Guéret. Je ne puis écrire à plein fond que nous ne soyons à Nessy.

Mais, las! ma chère petite secrétaire m'a quittée, heureuse qu'elle est!... Fille de mon cœur, je suis vôtre. D. S. B.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDXXIX

A MADAME LA DUCHESSE DE MONTMORENCY

A MOULINS

Combien elle estime l'amitié dont la duchesse veut bien l'honorer. — Assurance de dévouement.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, 1636.]

MADAME,

Je vous rends mille très-humbles grâces des cordiales recommandations que le Père de Lingendes m'a faites de la part de votre bonté. Votre cœur est si généreux, Madame, qu'il ne conçoit point d'amitié qu'il ne veuille conserver, et cette assurance me donne une consolation et satisfaction incomparables; car j'ai vu, ce me semble, et fort clairement dans votre chère et digne âme, Madame, qu'elle m'avait, par sa seule bonté, reçue en sa précieuse bienveillance, et non par une affection ordinaire, mais toute particulière, comme il lui plut me le protester, quand je reçus ses commandements à notre départ de Moulins [1]. De vrai, Madame, j'estime cette grâce plus que le roi d'Es-

[1] Ainsi que le prouve cette lettre, la duchesse de Montmorency eut enfin la grande consolation qu'elle attendait depuis plusieurs années. Lors de son voyage à Paris en 1635, sainte J. F. de Chantal, s'étant arrêtée à Moulins, fut ravie de la rare piété qu'elle découvrit dans la princesse, et dit avec admiration que les douleurs extraordinaires de l'auguste veuve l'avaient, en quelque sorte, conduite au sommet du Calvaire, pour en faire comme une ombre vivante de la Passion du Sauveur Jésus. « Dieu réclame l'entière possession de madame, ajoutait la Sainte; c'est pourquoi ce cœur magnanime a été plongé, à la manière des martyrs, et des Saints Innocents en particulier, dans une mer de souffrances! » Et notre digne Mère, continuent les

pagne ne fait tous ses trésors; mais je vous conjure aussi et de tout mon cœur, que votre débonnaireté me tienne pour toute sienne, et comme une âme qui s'y est dédiée en Notre-Seigneur pour l'honorer, chérir et obéir parfaitement , et surtout pour ne cesser jamais d'offrir mes vœux et petites prières à sa souveraine Majesté, afin qu'il lui plaise faire abonder sur vous les bénédictions de son saint amour, et je demeure en tout respect pour jamais, Madame, votre très-humble et très-obéissante servante en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Madame, j'ai su ici que la bonne madame d'Uriage fait de grandes plaintes contre moi, et aigrit l'esprit de madame la connétable, et que même elle vous avait écrit que je faisais tout ce que je pouvais contre les desseins du mariage de mademoiselle sa sœur avec M. du Bouchage. Certes, si je ne fais que le mal que je peux, elle ne doit pas craindre, car je n'ai nul moyen de faire bien ni mal en cette occasion; car Mgr de Nantes et le Père Binet ayant désiré que j'écrivisse à madame de Granieu, de porter son fils à l'accommodement de cette affaire, je l'ai fait cordialement, mais inutilement. Voilà ce que j'ai fait; mais il faut avoir patience et laisser tout à Dieu.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

anciens *Mémoires,* recommanda à la Supérieure de ne conclure rien de sérieux pour les intérêts temporels et spirituels du monastère sans l'avis de la duchesse, permettant même à chacune de nous de recourir à elle dans nos difficultés d'âme; car « l'intérieur de la princesse, disait-elle, est un ciel de lumière et un fleuve de paix; il n'en sortira rien qui ne les porte puissamment à Dieu ».

LETTRE MCDXXX

A MONSIEUR BAYTAZ DE CHATEAU-MARTIN

DOYEN DE LA COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME D'ANNECY
PÈRE SPIRITUEL DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION

Condoléances sur la mort de sa mère.

VIVE † JÉSUS!

22 août 1636.

MONSIEUR MON TRÈS-HONORÉ PÈRE,

J'appris avant-hier la sensible douleur dont il a plu à Notre-Seigneur vous visiter, par le trépas de madame votre bonne et vertueuse mère. Et bien que je sache la rare piété dont notre bon Dieu a gratifié votre chère âme, et que sa souveraine douceur ne manquera pas de vous gratifier et consoler dans une perte et privation si grande, comme j'en supplie sa Bonté de toute l'étendue de mes affections, je ne laisse néanmoins d'appréhender que ce coup n'ébranle votre débile santé, [ce] qui me fait vous conjurer, mon tout bon et cher Père, d'adoucir, autant qu'il vous sera possible, les sentiments naturels et les appréhensions de ce qui peut suivre une si tendre séparation. Notre grand Dieu vous sera Père et Mère et pourvoira à tous vos besoins, mon très-cher Père; et en tout ce que nous pourrons suppléer de l'absence de cette chère défunte, mon Dieu, que nous le ferons et devons faire de grand cœur! Je ressens tendrement votre douleur, et me voudrais fondre pour vous y donner allégement; mais Dieu fera tout dans votre esprit humble et soumis à son bon plaisir. Nous redoublerons nos prières pour cela, et pour le soulagement de l'âme de la bonne chère défunte, qui de sa part m'y a obligée, par l'amitié qu'elle m'a toujours témoignée.

Nous espérons, Dieu aidant, être lundi ou mardi à Chambéry; cela me console de me voir proche du bonheur de vous revoir, mon très-cher Père, que j'honore et chéris très-filiale-

ment, et prie Dieu vous conserver et consoler de ses saintes bénédictions et suaves visites. Je suis de cœur, mon très-cher Père, votre très-humble et obéissante fille en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXXI (*Inédite*)

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE D'ANNECY

Humbles excuses de la Sainte; son prochain retour à Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Août 1636.]

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Si j'avais loisir de bien rentrer en moi-même, et que je fusse humble, j'aurais bien autant de sentiment que ma pauvre Sœur J. T. [Picoteau] en a de vous avoir par trop importunée et pressée. Je vous en demande pardon. Toutefois, me confiant en votre bonté, [j'espère] que notre entrevue fera tout évanouir de votre cher cœur le souvenir des abjections que je vous ai causées. J'en ai certes le cœur touché, mais votre charité est assez grande pour supporter des fautes plus importantes.

Dieu aidant, nous irons mardi à Chambéry, pour le plus tard, et puis à vous. Certes, ce sera de grand cœur, nonobstant le tendre sentiment que j'ai de ne plus trouver à Nessy notre bon prélat et ma pauvre petite Sœur [Anne-Françoise] qui m'était si chère. Croyez que ce m'est un grand dépouillement, auquel j'acquiesce, suppliant Notre-Seigneur faire toujours sa toute sainte volonté, comme bon lui semblera en tout ce qui me touche. Il lui plaise vous combler de son saint amour. Nous dirons toutes nouvelles de vive voix.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d Annecy.

LETTRE MCDXXXII

A LA MÈRE FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

SUPÉRIEURE A BOURGES

Détails sur le voyage de Provence. — Demander à Dieu la cessation des calamités qui affligent son peuple.

VIVE † JÉSUS !

Chambéry, 29 août 1636.

Ma très-chère fille,

Je ne doute pas que votre affection ne soit assez grande pour vous faire désirer de savoir de nos nouvelles. — Il y a quelque temps que je reçus une de vos lettres, à quoi je n'ai encore su répondre, car nous étions dans le tracas du voyage. Nous voici à présent arrivées à Chambéry depuis le 27 de ce mois. Grâce à Dieu, nous avons fait fort heureusement le voyage de la Provence. J'ai reçu beaucoup de consolations et grands sujets de bénir Dieu de voir qu'en toutes les maisons où nous avons eu le bien de passer, sa douce Bonté répand beaucoup de grâces et bénédictions, et l'on y vit fort en paix, union et amour à sa vocation. Les Supérieures de tous ces monastères sont très-bonnes. J'ai vu aussi plusieurs Supérieures des monastères que nous n'avons pas pu aller voir, lesquelles nous vinrent trouver à Aix; elles m'ont assuré que leurs maisons vont le même train, grâce à Notre-Seigneur.

Ma très-chère fille, vous me dites que votre ville est fort affligée de contagion; j'en suis fort touchée, bien qu'il serait à désirer, si c'était le bon plaisir de Dieu, de mourir de cette maladie; car l'on voit à présent les misères, calamités et désolations si grandes, à cause des guerres, qu'il semble que l'on en soit au dernier point, si Notre-Seigneur n'a pitié de son peuple. Plusieurs de nos monastères sont dans cette affliction; il faut grandement prier Dieu pour cela. La Savoie n'est pas à présent dans cette affliction, mais oui bien dans des grandes

craintes et appréhensions, car l'on ne sait où tout ceci aboutira; et l'on ne manque pas de s'y ressentir de toutes ces misères, car il ne s'y trouve point d'argent. Je supplie Notre-Seigneur d'y mettre sa main et de faire réussir le tout à sa gloire.

Je salue toutes nos chères Sœurs; je les supplie de se tenir bien disposées à tout ce que Dieu voudra d'elles. Je leur souhaite le très-saint amour, mais tout particulièrement à votre cher cœur à qui je suis, ma très-chère fille, de cœur fidèle, votre, etc.

[*P. S.*] Ma pauvre Anne-Françoise de Clermont [Mont-Saint-Jean] est allée au ciel. Nous la recommandons à vos saintes prières et à celles de nos Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXXIII

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A POITIERS

Mêmes sujets.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 30 août 1636.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne doute pas que la bonté de votre cœur ne vous fasse désirer de savoir de nos nouvelles. Nous voici arrivées à Chambéry depuis le 27 de ce mois; nous avons fait fort heureusement le voyage de Provence, grâce à Notre-Seigneur. Nous avons reçu beaucoup de consolations et de sujets de bénir Dieu, de ce que, dans toutes les maisons que nous avons eu le bien de voir, on vit avec grande paix, union et amour à leur vocation; et Notre-Seigneur y répand beaucoup de bénédictions. Je vous prie de m'aider à l'en bénir, ma très-chère fille. — Nous avons reçu une de vos lettres dans le tracas de notre voyage; mais il y a encore assez de temps pour penser

à ce que vous me mandez, c'est pourquoi je ne vous en dis rien à présent. Je crois que vous ne manquez pas de faire grandement prier pour les misères et calamités dont Dieu afflige son peuple, afin qu'il plaise à sa Bonté d'apaiser son ire. — Je recommande aussi à vos prières notre petite secrétaire d'Annecy, que Dieu a retirée à soi. — Je salue bien chèrement toutes nos Sœurs; je leur souhaite le très-parfait amour de Dieu, mais tout particulièrement à votre cher cœur. Je suis, ma très-chère fille, votre très-humble, etc., que vous savez bien être vôtre d'un cœur sincère.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCDXXXIV

A MADAME LA DUCHESSE DE MONTMORENCY

A MOULINS

Prière d'employer son crédit pour protéger les maisons religieuses dans les provinces menacées de la guerre.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1636.]

MADAME,

Nous venons d'apprendre qu'assurément les armées de l'empereur s'avancent sur la France, et qu'il y en a déjà à six lieues d'ici; cela met tout en afflictions et alarmes. Notre confiance est en Dieu par-dessus tout, qui est le refuge des siens et de ceux qui se confient en sa bonté. Mais, Madame, parce que nous savons qu'Il veut que nous nous aidions en ce que nous pourrons, et nous trouvant impuissantes, nous recourons à vous en toute humilité, ensuite de ce que notre chère Sœur Favre nous dit du dessein que vous aviez, Madame, d'envoyer un gentilhomme à M. de Lorraine pour obtenir des protections aux maisons religieuses, spécialement pour celles de la Visi-

tation. Voyez donc, Madame, ce que vous jugerez à propos de faire. Nous avons des maisons par toute la Bourgogne, la Bresse et le Bugey, et en tout ce pays de Savoie. Je sais que tout cela vous est cher pour le respect de Dieu et de la sainte dilection qu'Il vous a donnée pour nous. Il me suffit de vous faire simplement cette proposition; et je sais, Madame, que c'est assez pour la grandeur de votre cœur et de votre affection à bien faire à chacun, et surtout à vos petites, mais très-humbles servantes, qui prient Dieu vous conserver et faire abonder sur votre digne personne les richesses de sa sainte grâce.

Continuez-nous l'honneur de votre chère amitié; ceci est parole superflue, car je sens en mon cœur que vous y êtes invariable; mais faites-moi cette grâce, Madame, de me tenir toujours pour entièrement vôtre. Je le suis avec une si ferme résolution qu'il ne s'y peut rien ajouter. Dieu me rende digne que ce soit avec des effets correspondants à ce que je vous dois! Je demeure donc en tout respect, Madame, votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE MCDXXXV

A MONSIEUR BAYTAZ DE CHATEAU-MARTIN

DOYEN DE LA COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME D'ANNECY

PÈRE SPIRITUEL DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION

Recommandations en faveur des Pères Minimes.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 4 septembre 1636.

MON BON ET CHER PÈRE,

Messieurs du Sénat ont renvoyé les Pères Minimes à M. le vicaire général. Je vous conjure, au nom de Dieu, mon cher Père, de les assister en tout ce qui vous sera possible; c'est une affaire qui regarde la gloire de Dieu et la consolation de

M. le marquis de Lullin. C'est assez dit pour vous y rendre affectionné, et vous obliger de vous y employer de tout votre pouvoir, ainsi que je vous en supplie derechef très-humblement, et de vous souvenir de moi en vos saintes prières, vous assurant que je suis, mon très-cher Père, votre très-humble et indigne fille, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXXVI

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

SUPÉRIEURE A FRIBOURG

Conditions nécessaires pour faire de nouvelles fondations. — La Sainte se réjouit de la régularité des monastères qu'elle a visités. — Le bien d'une communauté dépend en grande partie de la Supérieure.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 9 septembre 1636.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le jour de la Nativité de Notre-Dame, j'ai reçu une de vos lettres datée du 23 août; nous n'avons point reçu les deux précédentes que vous dites nous avoir écrites. Nous voici à notre monastère de Chambéry; c'est le sujet [pour lequel] je n'ai pas eu le bien de voir cet honnête ecclésiastique.

Ma très-chère fille, vous êtes toujours dans des ardentes pensées pour faire que notre Congrégation soit établie dans les villes du Comté, ce qui serait bien à désirer; mais il ne faut pas espérer de plus faire aucun établissement que, premièrement, l'on n'ait une maison suffisante pour loger des Religieuses, et des moyens pour nourrir et entretenir les Religieuses qui vont en la fondation, avec leur confesseur; cela est résolu par Messeigneurs les évêques et confirmé par notre Saint-Père le Pape. Il faudra donc que les maisons religieuses qui se voudront établir en quelque part regardent si elles auront le moyen de pourvoir à ce que dessus, par elles ou par le moyen de quel-

que bon fondateur, ou de la part des filles qui prétendent. Il nous est aussi défendu de nous établir en des petites villes; car l'on voit tous les jours les hasards et grands dangers à quoi sont exposées les maisons religieuses, et les grandes peurs et appréhensions qu'elles ont au moindre bruit de guerre qui arrive, comme nous voyons à présent. La ville de Saint-Claude n'est pas capable pour y avoir tant de maisons religieuses. L'on nous a déjà fort importunées pour cet établissement; à quoi nous avons répondu qu'il ne fallait pas y penser. Nous n'avons point de nouvelles de nos Sœurs de Besançon, ni de Champlitte, sinon celles que vous nous mandez; nous leur écrivons pour savoir si nous les pouvons servir en quelque chose.

Nous voici, grâce à Notre-Seigneur, de retour de notre voyage de Paris et de la Provence. Nous avons vu environ trente-sept monastères, et quinze Supérieures des monastères que nous n'avons pas su aller voir. Nous avons reçu de très-grandes consolations et sujets de bénir Dieu, de voir qu'en toutes ces maisons l'on y vit avec grande paix, union et amour à leur sainte vocation, et Notre-Seigneur y répand beaucoup de grâces et de bénédictions; je vous supplie de l'en bénir avec nous. Toutes les Supérieures de ces maisons sont très-bonnes et vertueuses, et n'ont point d'autre désir que de faire suivre à leurs communautés ce qui nous est marqué.

Touchant ce que vous me dites, qui j'aurai à gré qui fasse la fondation de Fribourg, c'est une affaire de quoi je ne me suis point chargé l'esprit, ni aucune de nos maisons n'y pense; car, puisque vous l'avez commencée, nous vous en laissons entièrement le soin. Je vous dis encore, ma fille, ensuite de tous ces établissements, qu'il s'y faut comporter avec grande retenue et n'y point aller avec finesse, cela étant contraire à l'esprit de notre Bienheureux Père. Mon Dieu! ma chère fille, que j'ai bien plus d'inclination que nous nous étendions du côté de la racine que du côté des branches : je veux dire que mon désir est bien plus

grand de nous voir bien fondées en l'humilité, plutôt qu'à voir tant multiplier nos maisons, pour le gouvernement desquelles difficilement saurait-on trouver tant de Supérieures, au moins qui soient capables; et néanmoins tout le bien de nos maisons, après Dieu, vient du bon gouvernement d'une Supérieure. Ce n'est pas que je ne souhaite que notre Congrégation ne soit établie au Comté plus qu'en aucun autre lieu; car je trouve les âmes très-bonnes en ce pays-là, quand elles sont bien choisies. Voyez donc, ma toute chère fille, à faire selon que vous jugerez qu'il se pourra bonnement et conformément aux règlements; car, comme dit le Coutumier, « ce n'est pas la multitude des maisons qui glorifie Dieu, mais la bonne observance qui s'y garde » ; car aussi l'Écriture dit : « *Ils se sont multipliés, mais non pas la joie.* » Il faut donc tout faire selon notre discrétion accoutumée. Je salue toutes nos chères Sœurs avec vous, ma très-chère fille, priant Dieu vous combler toutes de son saint amour, auquel je suis et de cœur, tout à fait vôtre, je vous en assure.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Compassion pour les misères publiques. — Une Bulle pour l'approbation du Coutumier a été obtenue. — Désir de voir la clôture exactement observée à la Visitation.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 12 septembre [1636].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voici une commodité de ce bon ecclésiastique que je désire employer, bien que je n'en aie pas grand loisir, pour vous dire qu'il est vrai, ma toute chère fille, que nous voici heureusement arrivées à Nessy, où, après avoir bien vu la première maison, nous voici maintenant dans la petite; grâce et gloire soient

à Dieu de tout! Je vous promets, ma vraie fille, que ces deux familles sont pleines de grandes bénédictions et observance. Bénie soit son infinie Bonté, qui nous donne la même consolation de la vôtre!

Hélas! non, ma très-chère fille, je n'ai pas su toutes les peines où vous avez été, car en ces quartiers de deçà, que Dieu a préservés jusqu'à maintenant de la course de ceux que sa Providence permet [qui vont] ainsi consommant et les biens et les corps de ces pauvres chrétiens, nous ne savons quasi point de nouvelles, et ce que l'on en dit est fort peu assuré; c'est pourquoi, ma très-chère fille, le temps m'était bien long de recevoir de vos lettres. Mon Dieu! que nous avons besoin de nous humilier devant la grandeur de Celui qui seul peut mettre remède à ces désordres. Au moins, si sa Bonté n'était point offensée! Comme vous dites, ma très-chère fille, l'affliction réveille les esprits et les retire de leur stupidité, où bien souvent ils croupissent emmy les commodités temporelles. C'est grand cas, ma très-chère fille, qu'un seul acte de soumission à Dieu dans la souffrance, dans les pertes et dans les oppressions, comble l'âme de plus de richesses spirituelles que ne font bien souvent d'infinis actes de piété faits dans la prospérité. Sa divine Bonté nous fasse à tous la grâce de tirer profit de tout ce qu'il lui plaira faire de nous et en nous, et de tout ce qui nous appartient! J'ai confiance que sa souveraine Providence vous pourvoira toujours des choses nécessaires, et notre très-bon et très-honoré Père; et cependant, ma très-chère fille, votre cher cœur et celui de toutes nos chères Sœurs s'agrandiront, avec celui de notre bon Père, en l'amour, confiance et entière dépendance de Celui de ce divin Sauveur. — Vous m'avez bien consolée de me dire le profit que notre très-bon archevêque [de Bourges] a tiré de la part que Dieu lui a donnée en ces misères communes. Si je puis je lui écrirai un mot, pour me réjouir avec lui des richesses spirituelles que Dieu lui a fait

tirer de cette perte temporelle. Ma fille, je vous prie, ne me laissez plus si longtemps sans avoir de vos nouvelles. La vôtre dernière est du jour du grand saint Augustin, et le temps recommence à m'être long d'en savoir, bien que nos Sœurs de Lyon, que j'ai priées de m'écrire ce qu'elles apprendront de votre côté, me mandent que les choses vont mieux, grâce à Dieu. Mais, hélas! cette sainte paix, ne l'aurons-nous point? Dieu, par son infinie miséricorde, nous la veuille donner, selon toutefois qu'il sera convenable à sa gloire et bon plaisir.

Voilà le dernier mémoire pour le Coutumier. Je crois que vous jugerez comme nous que ces petites choses y seront à propos d'y être accommodées; les deux derniers points, spécialement le pénultième est bien nécessaire, l'expérience nous l'a appris. Je n'ai point à vous recommander de faire accommoder le tout comme il faut; votre zèle ni votre affection n'ont pas besoin de cela. — Je crois que le bon Père dom Maurice vous aura fait voir la Bulle qu'il a obtenue pour l'approbation du Coutumier, à laquelle il y a un défaut, ainsi qu'il vous aura dit; mais que Mgr de Montpellier s'est chargé de faire raccommoder [1]. Si l'on ne pouvait pas obtenir ce que l'on désirait par l'entremise de Mgr le Nonce, il se faudra contenter de ce que l'on a obtenu, si M. le commandeur notre très-honoré frère le trouve bon, et faire imprimer le Coutumier; car, mon Dieu, ma fille, il me tarde bien fort que cela soit à couvert! Je ne vous renvoie pas encore le plan ni le devis, car aussi bien c'est la dernière chose qui s'y fera. Je n'ai non plus su mettre au net la lettre qu'il faut que j'écrive aux Sœurs; quand j'aurai le loisir je le ferai, puis je vous l'enverrai.

[1] Pour ce qui concerne l'issue des nombreuses démarches faites au sujet de cette Bulle d'approbation du Coutumier, dont il est souvent question dans la correspondance de la Sainte pendant la fin de cette année et le cours de la suivante, voir la note d'une lettre adressée au commandeur de Sillery, en date du 9 juillet 1637.

Mais, ma fille, il faut que je vous dise que j'ai appris des choses qui me font tout à fait désirer que notre clôture soit très-exacte. [*Plusieurs lignes illisibles.*] Enfin j'ai peur, quand je considère la misère humaine et que j'entends ce qui arrive en des maisons religieuses qui sont bien réformées, mais qui ont cette licence aussi d'entrer dans leur église, et l'on dit que c'est à notre imitation. Je vous confie ceci, et m'en arrêterai à ce que vous m'écrirez; car enfin mon cœur est tellement uni au vôtre qu'il ne peut rien admettre sans lui. Mon âme est toute collée à la vôtre, et je prie Dieu qu'elles soient toujours très-uniquement unies en son saint amour. Mille salutations à tous; je n'ai loisir que pour cela, vous suppléerez pour tout. — 12 septembre.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDXXXVIII (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A CHAMBÉRY

Remercîments. — Affaires.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

MONSIEUR ET MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je suis encore si lasse de mon voyage que je ne puis vous écrire que par la main d'une de nos bonnes Sœurs, que j'emprunte de bon cœur pour vous remercier derechef des bons offices qu'avec votre vraie bonté vous avez rendus à nos bonnes Sœurs de Chambéry; car, après Dieu, je tiens votre bonne et sage conduite auprès de Son Excellence pour la cause de la bonne *pache* qu'elles ont faite en la vente de leur maison. Dieu, par sa bonté, vous en veuille bien récompenser, mon bon et très-cher frère, et vous conserver à longues années.

Voici une autre petite affaire que je vous envoie pour nos

bonnes Sœurs de Thonon. Votre charité vous dictera bien comme il s'y faudra conduire, et ce qu'il faudra faire pour les tirer de cet embarras. Il suffit que je vous l'adresse et que je le recommande à votre soin ordinaire pour les œuvres de charité; mais à condition que, si vous fournissez quelque argent pour cela, vous en tiendrez compte, et il vous sera rendu. — Notre Sœur l'assistante demande si M. Perret de Montmélian est point condamné, et moi, mon très-cher frère, je vous en recommande l'exécution à cause du bon M. Orsat qu'il nous tarde bien de payer. Assurez-le que nous ne perdrons point de temps, et que le premier argent duquel nous pourrons disposer sera pour lui. Mais, las! on ne reçoit rien de personne. Dieu nous assistera, s'il lui plaît. Recommandez-moi toujours un peu à sa divine miséricorde, et croyez que je ne vous oublierai jamais devant sa Bonté, que je supplie vous rendre un grand saint. C'est le souhait de votre très-humble servante, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXXXIX

A LA RÉVÉRENDE MÈRE DE LA TRINITE

PRIEURE DES CARMÉLITES, A TROYES

Ferveur et exactitude des deux monastères d'Annecy. — Édification que la Sainte a reçue des Carmélites d'Aix en Provence.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1636.]

Ma toute chère et très-bonne Mère,

Le divin Sauveur de nos âmes remplisse la vôtre et celles de toutes vos chères Sœurs de son saint et précieux amour!

Nous voici, grâce à Dieu, heureusement retournées en nos bénites maisons d'Annecy; car, comme vous savez, ma très-chère Mère, nous y en avons deux, qui vivent dans une charité et dans une union tout à fait agréables à notre bon Dieu, si je ne me trompe. Il ne se peut voir une plus grande innocence, sim-

plicité et obéissance qu'en cette seconde d'où je vous écris. Maintenant, pour la première, certes la gloire en soit à Dieu seul, elle se maintient en son rang, et même je la trouve accrue en sa solidité aux vraies vertus religieuses, observance et union avec Dieu. Il y a là des âmes rares, et en toutes les deux maisons Notre-Seigneur répand beaucoup de sa suave onction. Bénite soit éternellement sa souveraine Bonté. Il est vrai, ma très-chère Mère, je vous le dis par confiance, que j'ai trouvé en toutes les maisons que j'ai vues en ce voyage, de grandes bénédictions de Dieu : la paix et l'union y règnent, et un amour et une estime si grands de leur vocation, avec un esprit de sainte joie qu'il ne s'y peut rien ajouter, ce me semble. Je sais que l'amour que vous avez à ce petit Institut, mais surtout à la gloire de Dieu, vous fera recevoir de la consolation de ce que je vous dis.

J'ai vu deux ou trois de vos maisons en ce voyage, et partout la sainte odeur de leurs vertus se répand et est très-grande. Particulièrement j'ai reçu grande consolation à Aix en Provence, où j'ai trouvé que la Mère avait votre nom; cela m'a réjouie, et je reçus très-grande édification de toute cette famille-là et des témoignages de satisfaction très-grande.

Or sus, il fallait que je dise ainsi toutes nos petites nouvelles à ma très-chère Mère, que je chéris de toute mon affection en notre bon Dieu, que je supplie derechef nous combler des richesses de son saint amour, et toutes mes très-chères Sœurs vos filles, me réjouissant de la profession de votre petite. Ma très-chère Mère, je vous conjure et toutes vos bénites Sœurs de me recommander souvent à la divine miséricorde : j'en ai un besoin extrême. Je ne vous oublierai jamais, car je suis de cœur, ma bonne Mère, votre très-humble fille, sœur et servante en Notre-Seigneur.

Ma chère compagne vous salue toutes.

Conforme une copie de l'original gardé chez les Révérendes Mères Carmélites de Troyes.

LETTRE MCDXL (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

La liberté de sortir pour parer l'église sera désormais retranchée aux Sœurs sacristines. Insérer cette défense dans le Coutumier.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 17 septembre [1636].

[*Les premières lignes sont illisibles dans la copie.*] Une fois je vis en notre parloir d'ici, de notre première maison, quelque personne qui fit grande opposition à notre Bienheureux Père, sur cette liberté qu'il nous donnait d'entrer dans le presbytère pour parer l'autel, et je me suis souvenue que je vis ce Bienheureux tout condescendant à cela. Mais voici qu'aujourd'hui en faisant ma lecture dans [le *Traité de*] *l'Amour de Dieu*, j'ai trouvé un billet qu'il m'écrivit à Paris, sur l'occasion des difficultés qu'il me mandait qu'on lui avait faites là-dessus. Il me dit, en me répondant quelque chose sur nos grilles, voici ses mots : « Et quant à parer l'autel, on verra si « l'on pourra continuer à le faire comme il a été fait jusqu'à « présent; quant à moi, je n'y vois aucun inconvénient; mais il « faut subir l'esprit des autres. » Voilà, ma très-chère fille. Que dirait-il à cette heure, s'il voyait ce qui se passe dans quelques maisons qui ont cette liberté? car je puis dire que c'était l'homme du monde qui désirait le plus que toutes sortes d'occasions, pour petites qu'elles fussent, fussent levées et ôtées de devant les Religieuses, et toujours nous recommandait que tout ce qui regardait la clôture fût exactement fait. Or sus, ma très-chère fille, je vous expose ainsi toutes mes pensées; considérez et pesez, avec notre très-cher et honoré Père, pièce à pièce, et puis voyez où et comment on insérera ce qui sera jugé à propos pour lui donner l'autorité requise à le faire observer. Quelqu'un m'a

dit que c'était contre les canons [de l'Église], mais je n'en sais rien; ains seulement que ceux qui le savent et qui sont des personnes considérées le censurent. J'ai pensé que si Mgr le Nonce obtient le pouvoir pour approuver le Coutumier, qu'il pourra retrancher cela, et il serait stable, car à cause que dans la Constitution de la sacristine, où il est dit qu'*elle parera la chapelle*, cela pourra être interprété pour l'église, et partant il faut que ce soit une autorité qui retranche cela; mais, ma très-chère fille, vous *déviderez* bien mieux toutes ces petites difficultés-là que moi, avec notre bon Père [M. de Sillery].

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDXLI

A UNE COMMUNAUTÉ DE LA VISITATION

Exhortation à la pratique de la Règle, du support mutuel et de la soumission à la Supérieure. — Quelle estime on doit faire de la vie religieuse.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

Je retourne saluer mes très-chères filles que j'aime de tout mon cœur, en l'espérance qu'elles travaillent toujours plus fidèlement à retrancher d'elles ce qui déplaît à leur souverain Époux, et à acquérir les saintes vertus qui lui sont agréables. Oh! mes très-chères filles, que ce désir est puissamment gravé dans mon cœur! Qu'est-ce que je ne voudrais pas faire et souffrir pour vous acquérir la perfection de l'observance de nos saintes Règles, que vous avez promise et vouée au souverain Seigneur qui vous demande l'effet de votre parole? Certes, mes filles, je donnerais gaiement ma vie pour vous obtenir ce bonheur; et ceci je vous le dis avec un tel sentiment et vérité, que toute mon âme en est émue de désirs, si c'était le bon plaisir de Dieu!

Eh! courage donc, mes très-chères filles. Que toutes en général et chacune en particulier mettent la main à l'œuvre, sans jamais plus se relâcher, vivant unanimement, n'ayant qu'un cœur et une seule âme en Dieu. Ne veuillez toutes que ce que vos Supérieures, égales et inférieures voudront. Ayez ensemble une bonté et une douceur enfantines. Supportez-vous les unes les autres en charité, sans jamais vous étonner des défauts que vous remarquerez ni au général ni au particulier; car s'étonner des défauts de vos Sœurs, les éplucher, examiner et s'en inquiéter est une marque d'esprit faible qui n'a point de vraie lumière de notre misère, et peu de charité et support. C'est pourquoi celles qui seraient inclinées à cela doivent fermer les yeux à tout, et avoir continuelle mémoire que la charité ne cherche point de mal; que si elle le rencontre, elle s'en détourne et excuse ceux qui le commettent. Il faut ainsi faire avec nos Sœurs *prochaines.*

Pour la soumission à vos Supérieurs, je vous renvoie pour cela à la constitution de l'*Obéissance :* point de contrôlement, point de réflexion sur la conduite de ceux que Dieu vous a donnés. Oh non! jamais cela, mes très-chères filles, car Dieu y est trop offensé. Soyez simples et parfaitement soumises à toutes; aimez d'être averties, corrigées et mortifiées, et jamais de plaintes, de murmures ni de censures.

Au nom de Dieu, mes filles très-aimées, croyez mon conseil maternel; car je vous parle en la présence de Dieu, et d'une affection toute cordiale et charitable. Ne glosez pas sur ce que je vous dis, mais profitez-en; je ne vous parle que pour cela. Je vous répète de toutes les forces de mon âme : soyez-vous bonnes les unes aux autres, recevant doucement tout ce qui se propose entre vous. Ne *picotez* point, n'interprétez rien en mal, mais tout en bien, je vous en conjure; et si vous avez un peu de peine à surmonter vos inclinations, regardez le divin

Sauveur dans ses combats, ce qu'Il souffre incessamment, afin de vous acquérir la gloire. Si vous l'imitez en ces petites difficultés et faites régner sa divine volonté au-dessus de la vôtre, Il vous comblera de toutes bénédictions, surtout de sa paix, qui surpasse tout sens et qui est le bien des bonnes âmes, et enfin de sa gloire éternelle. O mes très-chères Sœurs, que telles grâces méritent bien que nous travaillions pour les acquérir! Faisons-le courageusement, je vous en conjure derechef pour l'amour de ce Sauveur et par son sang précieux, et par l'entière dilection que mon cœur a pour vous, lequel est tout vôtre en Jésus.

LETTRE MCDXLII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Il faut rendre gloire à Dieu des faveurs qu'Il accorde au monastère de Montpellier. — Prévisions pour la prochaine élection. — Réclamer à Mgr Fenouillet la Bulle obtenue de Rome pour l'approbation du Coutumier. — La peste, la guerre et la famine désolent plusieurs provinces. — Modifications apportées aux hymnes de l'Office.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

Vraiment, ma très-chère fille, voilà une des bonnes nouvelles qui me sauraient arriver, que de savoir le retour de Mgr votre très-bon et digne prélat. Béni soit Dieu qui l'a protégé et conservé parmi tant de périls, pour vous le redonner pour sa consolation et votre bonheur! Croyez que c'est bien de tout mon cœur que j'en remercie la divine Bonté. Je suis bien aise aussi du contentement qu'il a reçu de vous avoir trouvées si bien accommodées; et certes, comme vous me dépeignez votre logement, il n'y a rien à désirer de plus pour maintenant. Mon Dieu!

que sauriez-vous désirer davantage? Voilà votre bon Père revenu et en bonne santé; vous êtes à couvert commodément sans nécessité de bâtir; peu de filles, toutes très-bonnes, zélées à leur perfection et à leur observance : ma fille, tout cela, c'est posséder un petit paradis en ce monde. Et vous faites fort bien de vous résoudre à ne vous point presser pour recevoir des filles, bien qu'aussi il ne faille pas perdre les occasions de prendre les bonnes quand Dieu les présentera.

Il est vrai, ma très-chère fille, qu'il faut toujours donner à Dieu la gloire de tout le bien qui nous arrive; mais il faut aussi reconnaître la grâce qu'Il nous fait de nous prendre pour instrument de tant de bons succès, comme Il a fait de votre personne pour la conduite de cet établissement, jusqu'à un point tout à fait digne de bénir sa Bonté; et de tout lui rendre mille et mille grâces, et lui référer de l'un et de l'autre et de tout, toute la gloire. Voilà, ma fille, comme je désire que vous confessiez ingénument de vous-même que Dieu s'est servi de vous pour faire ce saint ouvrage. — Quant à cette pauvre fille qui prétendait de rentrer parmi vous, vous avez été merveilleusement bien conseillée de lui parler et de le faire devant ces Messieurs, qui peuvent rendre témoignage de votre charité, et du peu de disposition qu'a cette pauvre âme d'obtenir le bonheur qu'elle demandait. Il est certain, ma très-chère fille, que la résolution que vous a donnée Monseigneur et ces bons Pères est très-solide; sur quoi vous en devez demeurer en paix, en la recommandant à la miséricorde de Dieu. Certes je suis consolée que la chose soit réussie de la sorte, car il ne se pouvait pas mieux.

Quant au désir que vous avez d'avoir une bonne Mère pour vous succéder, de vrai nous serons bien en peine de vous en pouvoir fournir; car si bien nous avons ici ma Sœur Anne-Catherine de Beaumont, qui est certainement fort vertueuse, et donne un grand exemple dans cette maison, elle est si extrêmement infirme que rien plus. Quant à celle dont je vous

parlais, que vous me dites que vous agréeriez bien, je ne sais si on vous la pourrait donner, outre que si, tant peu que ce soit, vous en voyez quelqu'une de votre maison qui puisse être goûtée pour cela, vous, y demeurant (comme il ne faut pas penser de vous en retirer, car Monseigneur ne le souffrirait pas, bien qu'en vérité je le désirerais, s'il se pouvait bonnement sans rien gâter), or je conclus donc que, vous demeurant, trois ans seraient bientôt écoulés sous une autre; car infailliblement, au bout on vous réélirait, et cependant vous ne laisseriez de servir votre maison et la soutenir, m'assurant que qui que ce soit que l'on élirait de votre maison se tiendrait si bien unie avec vous, que rien ne décherrait. Vous considérerez cette pensée devant Dieu et m'en manderez votre sentiment.

Quant à madame la duchesse, assurez-la, je vous en supplie, que je l'honore parfaitement, et que je me sens tellement obligée à sa bonté et à son mérite, que je m'estimerais extrêmement ingrate si je manquais à ce que je lui ai promis. Je prie Dieu que les prières que nous offrirons souvent pour elle soient agréables à sa divine Majesté, et lui obtiennent les plus riches grâces du saint amour. — Je salue M. et mademoiselle de Vallat; je les chéris bien chèrement, et me souviendrai toute ma vie des courtoisies que nous avons reçues de lui.

Je suis un peu étonnée de quoi Mgr de Montpellier ne vous ait point parlé s'il a envoyé à Paris la Bulle pour l'approbation de notre Coutumier; car vous m'avez écrit que ce bon seigneur vous avait mandé comme le bon Père dom Maurice l'avait obtenue; et le dit Père dom Maurice la lui a laissée pour faire raccommoder quelque chose qui n'était pas bien, qui était qu'elle ne comprenait que les monastères de France, et il faut qu'elle soit universelle pour tous. Je vous prie donc, ma très-chère fille, sachez un peu de Monseigneur ce qu'il a fait, et que, s'il n'a rien obtenu, qu'au moins il nous fasse la charité de nous faire tenir la Bulle que le Père dom Maurice lui a laissée. Tirez-

la doucement, et nous la faites tenir le plus sûrement qu'il vous sera possible; et, si vous ne la pouvez avoir, mandez-nous au moins ce que vous en apprendrez. Mais, je vous prie, usez un peu de diligence pour ce coup ici, ma très-chère fille, afin que nous en sachions des nouvelles le plus tôt qu'il se pourra.

Mais, ma très-chère fille, vous ne me dites rien de ce que ma Sœur M.-Renée [Faber] m'a écrit, que vous avez été si malade que même vous avez failli mourir. Pour l'amour de Dieu, ayez soin de vous conserver, et ne me faites point de ces petites *brouilleries* de filles qui disent qu'elles ne veulent pas se conserver, parce qu'elles disent qu'elles sont inutiles. Puisque Notre-Seigneur daigne se servir de nos inutilités, je vous supplie, conservez et maintenez la vôtre le plus qu'il vous sera possible, afin que vous ayez des forces suffisantes pour rendre à Dieu le service qu'Il désire de vous. — Mon Dieu! n'êtes-vous pas fille de regarder seulement d'un seul clin d'œil cette pensée ou soupçon, que je ne vous ai pas tant d'amour et de confiance qu'à notre Sœur la Supérieure de la petite maison [d'Annecy] : elle a eu la même tentation, et l'une et l'autre sans aucun fondement, je vous le proteste devant Dieu, et que je vous chéris de tout mon cœur avec sentiment de très-grande et sincère confiance et estime de ce que Dieu a mis en vous, et de l'amour vraiment filial que sa Bonté vous a donné pour moi. Vraiment, je n'ai pas votre tentation; car je crois que vous avez en moi un amour et confiance parfaits. Mais, voyez-vous, Dieu vous permet cette tentation pour vous servir d'exercice, mais non pour la croire ni la nourrir.

Vivez toujours dans le sein de Dieu et de la très-sainte Providence et priez fort pour les besoins publics; qu'il plaise à Dieu apaiser son ire et convertir les calamités et désolations du peuple chrétien à sa gloire et à notre salut. L'on ne saurait dire les afflictions des provinces voisines : la peste, la guerre et la famine les consomment, et l'on tient que ce pays n'en

sera exempt [1]. — Oh Dieu! que nous aurions besoin d'un Père Charbonnier pour encourager à souffrir comme il faut, ou de quelque bon prédicateur muet, c'est-à-dire un bon livre qui encourageât, et enseignât à porter comme il faut telles si effroyables calamités et désolations! Notre bon Dieu les convertisse à sa gloire et à notre salut! Je me recommande aux prières de ce bon Père et de toutes nos Sœurs. Dieu accomplisse en tout sa très-sainte volonté. — Dieu soit béni!

[*P. S.*] Je vous prie, tenez-moi pour toute vôtre, je le suis de cœur, ma très-chère fille. Notre bonne Mère de céans vous écrivit l'autre jour sur ce que vous lui mandiez touchant le changement que l'on a fait aux hymnes de l'Office : c'est le Saint-Père qui les a ainsi accommodées. Et maintenant que Mgr de Montpellier est auprès de vous, il vous pourra bien dire que ce n'est pas ouvrage de nos mains, et que même ç'a été par son avis et encore de Mgr d'Arles que nous les avons fait imprimer de la sorte, parce que, aussi bien dans quatre ou cinq ans, il nous eût fallu faire imprimer de nouvelles Heures; car l'on est obligé de suivre les ordonnances du Saint-Père; de façon, ma très-chère fille, qu'il faut suivre l'Office qui est imprimé, puisque c'est le Souverain Pontife qui le commande.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] On sait qu'à cette époque, la France avait à soutenir la désastreuse guerre de Trente ans, dont les provinces voisines de la Savoie étaient le théâtre.

LETTRE MCDXLIII

A MONSEIGNEUR OCTAVE DE BELLEGARDE

ARCHEVÊQUE DE SENS[1]

La Sainte s'afflige des maux du pauvre peuple. — La réception des sujets dépend des voix du Chapitre.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

MONSEIGNEUR TRÈS-CHÈREMENT AIMÉ,

Le divin Sauveur soit la consolation et le refuge de ces pauvres désolées provinces, et convertisse leurs calamités temporelles en bénédictions éternelles! Hélas! Monseigneur, quelles douleurs dans les cœurs qui entendent ce qui se passe! Est-il possible que des hommes chrétiens soient si préoccupés de leurs misérables passions qu'ils s'oublient des jugements de Dieu? Sauveur du monde, miséricorde sur votre pauvre peuple! Monseigneur, je suis certes transpercée d'afflictions, quand j'entends dire et me représente les cruautés qui s'exercent, surtout sur le pauvre peuple, qui porte la pénitence et les châtiments que méritent nos péchés, qui ont irrité le courroux de Dieu; et ce qui m'afflige encore plus, c'est que l'on ne voit point l'esprit d'oraison, pour invoquer sa divine miséricorde.

Mon Dieu! il me semble que les prédicateurs devraient sans cesse échauffer et animer le peuple à avoir recours à la souveraine Bonté; mais il semble que chacun ait la langue liée pour cela. Hélas! notre misère est si grande qu'encore que nous soyons bien touchés, nous ne méritons pas d'être exaucés. Nous

[1] Octave de Bellegarde, d'abord évêque de Couserans, puis archevêque de Sens, fut un des conseillers intimes de sainte J.-F. de Chantal dans tout ce qui concernait l'affermissement de l'Ordre de la Visitation. Souvent même, pour sa direction particulière, elle recourut aux lumières de ce grand prélat *qu'elle honorait parfaitement;* c'est de lui qu'elle voulut apprendre « la façon de se disposer au redoutable passage du temps à l'éternité ».

persévérerons toujours à demander la sainte paix. Et vous devez être bien consolé, mon très-cher seigneur, de ce que Dieu vous donne force et courage pour parler si fermement, et pour dire les vérités à ceux qui ne les veulent entendre. Dieu en tirera sa gloire au temps qu'Il sait. Cependant j'en bénis sa Bonté, et la supplie qu'en toute occasion vous vous témoigniez toujours vrai serviteur de Dieu et père du peuple.

Je vous dirai simplement, Monseigneur, que quand Messeigneurs nos prélats sont fort éloignés de nous, nous ne les importunons pas de nos petites affaires, sinon qu'ils le commandent expressément; et l'on s'adresse à ceux qu'ils nous donnent pour Pères spirituels. Et, quant au renvoi ou réception des filles, cela dépend nûment des voix du Chapitre. Il est vrai qu'il faut que nous disions le bien et le mal que nous jugeons aux filles pour en recevoir l'avis des Supérieurs, qui aussi les doivent examiner pour la profession, avant même que le Chapitre tire les voix pour elles. Voilà, mon très-cher seigneur, notre procédé selon notre Règle; et je m'assure que, si ma Sœur la Supérieure [de Melun] eût su votre intention, elle n'eût eu garde d'y contrevenir. Monseigneur, je vous souhaite incessamment le saint amour du Sauveur, et qu'Il vous rende son bon et loyal serviteur, auquel Il prenne son bon plaisir. Qu'y a-t-il en cette périlleuse vie de désirable, que cet unique bonheur? Dieu donc vous le donne, par son infinie grâce; et après votre trépas la glorieuse éternité, où nous le bénirons et louerons sans fin.

LETTRE MCDXLIV

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Les maux de cette vie nous obtiendront un surcroît de gloire dans l'autre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

MA TRÈS-BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Certes, je ne sais que vous dire sur les alarmes où vous êtes puisqu'elles sont quasi universelles, et que ce pays, comme l'on nous dit l'autre jour, est bien en crainte. Que faire, sinon nous humilier devant Dieu et nous réfugier sous sa protection, lui soumettant tout notre être, par un entier abandonnement en ses mains paternelles, nous confiant qu'Il ne permettra pas que plus de mal nous arrive que nous n'en pourrons porter, et qu'Il convertira toutes choses à sa gloire et au plus grand bien des âmes; et cela nous doit suffire, puisqu'il n'y a mal qui nous puisse arriver en ce monde, quel qu'il soit, qui ne nous puisse servir à obtenir une plus grande gloire dans le ciel, qui est le seul vrai bien qu'il faut regarder, désirer et espérer. Et bienheureux sont les maux que nous souffrirons en cette vie, s'ils nous servent d'échelons pour monter en cette cité éternelle.

Nous avons aussitôt commencé les prières, encore que quasi il ne s'en fait point céans sans la participation et compassion que nous devons avoir des maux de notre prochain, comme n'en attendant pas moins, si Dieu ne détourne sa main de dessus nous. Sa bonté veuille avoir pitié de tous, confortant les affligés et convertissant les coupables. Il faut que je vous confesse ingénument que je souffre beaucoup en mon cœur et en mon esprit pour les afflictions où je crains que nos pauvres Sœurs de la Bourgogne tombent. Mais toutefois je désire m'affermir et prendre force dans cette vérité, que Dieu ne leur donnera pas une charge plus pesante qu'elles ne pourront porter, et que sa Bonté fera abonder en elles et sur tous ceux

qui sont oppressés, toutes sortes de grâces. C'est bien ici le temps, ma chère fille, de faire des prières et oraisons pour apaiser l'ire de Dieu, lequel nous fasse la grâce de confesser de cœur que nos péchés méritent bien ces châtiments, et partant que nous les recevions comme une juste pénitence divine.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXLV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-INNOCENTE JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A BELLEY [1]

Conseils pour le bon gouvernement de sa communauté.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je retourne en esprit vers vous, pour vous embrasser de tout mon cœur et toutes nos chères Sœurs, et les ressouviens que leur principale affaire soit de faire leur salut, selon l'excellente vocation que Dieu leur a donnée, où incessamment elles doivent avancer à la perfection très-pure et sainte qu'elle requiert d'elles. Ma fille, je ne vous ai pas dit que j'avais reconnu en nos Sœurs une tendre affection pour vous, et certes de l'avancement au bien; mais, ma toute chère fille, il faut de

[1] Reçue au monastère de Chambéry par sainte J. F. de Chantal, formée par la Mère P. M. de Châtel, Sœur M.-Innocente profita si bien de leurs enseignements « qu'à de grands talents naturels et surnaturels elle joignit bientôt toutes les vertus acquises dans la profession et perfection religieuses ». Dans son gouvernement aux monastères de Belley et d'Aoste, cette âme généreuse eut à supporter de pénibles épreuves, qui ne purent troubler sa paix. « Un quart d'heure d'oraison, disait-elle, sert à me dédommager de toutes mes peines. La croix est mon partage, Jésus mon héritage..... » Le 8 janvier 1665 la mit en possession des richesses inénarrables promises aux âmes qui ont vécu de foi, d'espérance et d'amour. (*Année Sainte,* I[er] volume.)

plus en plus les porter à se ramasser toutes pour cet unique bonheur de s'aimer, se plaire, et se rendre fidèles à se tenir auprès de notre bon Dieu, et à vivre dans une très-ponctuelle observance, amour et estime l'une de l'autre; et qu'elles soient assidues à l'Office divin et aux communautés, se rendant courtes au parloir, car comme notre Bienheureux Père dit à Lyon : « Aux longs discours il se passe de grandes inutilités. » Montrez-leur en cela un saint exemple, ma très-chère fille; je vous assure que Dieu vous en saura gré, et j'en demeurerai très-consolée pour le bien qu'en ressentira votre chère âme.

Madame D... m'a dit, et de la bonne façon, qu'encore qu'elle n'en eût rien dit, que son intention était de faire du bien, n'ayant point d'enfants; mais, ma chère fille, tâchez de leur faire tirer des biens spirituels de votre conversation et de celle de nos Sœurs, et les portez à vivre chez vous avec telle modestie, que les Sœurs même en soient édifiées. Comme aussi vous les devez avertir qu'elles ne les entretiennent que de choses saintes. C'est de cœur tout ce que je vous dis, et pour le désir que Dieu soit glorifié de vous toutes.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCDXLVI (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A THONON

Prière de s'occuper de la fondation de Turin.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 19 octobre 1636.

MONSIEUR,

Je ne vous saurais dire combien nous nous sentons vos obligées, pour la peine que vous avez prise d'éclaircir les difficultés qui étaient sur cette maison de M. Desprès. M. le

sénateur de Félicia nous mande comme il a pris la peine avec vous de voir tous les papiers et prétentions que l'on peut avoir sur cette maison, et qu'il a fait de grands mémoires pour encore donner l'éclaircissement et l'appui dans le besoin à nos Sœurs. C'est tout ce que l'on désirait. Les filles disent qu'elles font cet achat sans s'incommoder; me voilà contente. Si dès le commencement elles eussent conduit cette affaire par l'avis de M. de Félicia, il n'y eût point eu tant de parlementeries; mais Dieu soit béni qu'elles l'achètent sûrement et que vous leur ayez fait avoir cette grange. De tout mon cœur je vous en remercie, et de toute la peine que vous avez eue en cette affaire.

Mais dites-nous, Monsieur, si M. le marquis de Lullin ne pense point à vous faire passer en Piémont. Cela nous accommoderait bien; car il m'est avis que cette affaire aura peine à s'achever sans l'assistance de votre zèle et affection. Le bon Père dom Juste nous écrit la continuation de l'affection de Son Altesse Royale, mais il n'y avait encore point d'effet. Dites-nous, s'il était nécessaire que vous prissiez la peine d'y aller, si nous pourrions obtenir cette charité de vous, et de M. le marquis la courtoisie de l'agréer. — Dieu, par sa bonté, vous comble de son saint amour. Continuez-nous toujours votre affection, et croyez que de tout mon cœur je suis et serai sans fin, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXLVII (*Inédite*)

AU MÊME

Au sujet d'un achat avantageux au monastère de Thonon.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 21 octobre 1636.

MONSIEUR,

Nous venons tout à cette heure de recevoir votre lettre, ce 21 du mois, tout au soir, qui est datée du 16. Je ne sais pas à qui vous l'aviez remise, mais nos Sœurs l'ont devancée; car, dimanche, M. le curé de Lachenal vint avec quantité de lettres, même de M. le prévôt, et tous veulent et disent qu'il faut que la *pache* tienne, pour les grands biens qu'ils disent qui en doivent venir à nos Sœurs de Thonon. Ce qui m'a emportée et fait consentir, ç'a été la lettre de M. le sénateur de Félicia, qui m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il a vu, et vous avec lui, tous les papiers de la maison Desprès, et qu'ensemble vous avez trouvé que la *pache* de l'achat était bonne. Là-dessus, j'ai donné les mains, me confiant en l'affection de M. le sénateur, en sa science et en la vôtre; car, pour la perte, je n'avais pas lieu de résister à M. le prévôt et au Chapitre, car ils m'ont écrit des lettres admirables. Dieu leur en donne joie, car pour moi je n'en ai point; mais je n'ai lieu d'y résister davantage. Nous ne laissons de vous être extrêmement obligées pour l'affection et le soin que vous en avez pris. Cependant, je me réjouis de l'espérance que vous nous donnez que nous aurons le bien de vous voir bientôt, et vous prie de croire que je suis toujours plus vôtre en l'amour de Notre-Seigneur, lequel je prie vous combler de ses plus précieux dons.

[*P. S.*] Je vous prie, si vous le jugez à propos, de saluer très-humblement M. le marquis [de Lullin] de notre part, et l'assurer que je suis sa très-humble servante et à mesdames les marquises, leur souhaitant toute sainte prospérité.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXLVIII (*Inédite*)

AU MÊME

Prière de se rendre à Turin.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 2 novembre 1636].

MONSIEUR,

Voilà une lettre du Père dom Juste, par laquelle vous verrez l'extrême nécessité qu'il a de votre présence, et comme il désire avec passion de vous avoir auprès de lui, pour lui aider à la poursuite de l'affaire que vous savez, pour laquelle il ne peut rien faire tout seul. C'est de quoi je vous supplie aussi très-humblement, si cela se peut. Vous verrez encore dans sa lettre les pensées que ce bon Père a pour notre accommodement. Si vous nous pouvez faire cette charité sans vous incommoder beaucoup, ne vous attachez à aucune affaire que ce soit; car il serait à désirer que vous partissiez au plus tôt, d'autant que nous voudrions voir l'issue de cela, d'une façon ou d'une autre. Et, si vous jugez que nous dussions écrire à M. le marquis pour le supplier d'agréer votre départ, nous le ferons. Mandez-nous tout franchement vos sentiments pour ce regard, et nous les suivrons au mieux qu'il nous sera possible. Mais, au cas que vous puissiez faire ce dont nous vous supplions, il faudrait expédier vos affaires, afin qu'au plus tôt vous vous puissiez rendre au lieu où vous êtes tant désiré. Nous attendons votre réponse, en suppliant Notre-Seigneur qu'Il soit de plus en plus l'unique possesseur de votre chère âme, et que sa douce bonté la remplisse de ses amples bénédictions. Je suis en Lui d'une affectiont oute particulière, Monsieur, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXLIX (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Démarches à faire pour retrouver la Bulle d'approbation du Coutumier.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

Mon Dieu! ma très-chère fille, que nous sommes en peine [de ce] que peut être devenue la Bulle que nous avions obtenue pour notre Coutumier; n'en ayant aucune nouvelle, encore que le Père dom Maurice et moi en ayons écrit, moi deux fois à M. Bebin à Rome, sans en avoir réponse quelconque. Je vous conjure de faire en sorte que Mgr de Montpellier en écrive audit M. Bebin, afin que, si elle était égarée, il en obtienne une autre le plus tôt qu'il se pourra; nous en payerons tous les frais. De vrai, cela nous tient en peine, ne pouvant communiquer notre Coutumier à nos autres monastères que nous n'ayons ladite Bulle en nos mains.

Voilà, ma très-chère fille, tout ce que je vous puis dire pour cette heure, sinon que je me recommande bien fort à vos prières. J'en ai un besoin tout particulier. Obligez-moi de ne me les pas dénier, puisque je suis dans une entière et très-sincère affection entièrement vôtre en notre très-doux et très-adorable Sauveur, que je supplie répandre dans nos âmes la pureté de son divin amour, afin qu'éternellement nous le bénissions. *Amen.* Très-humble révérence à Monseigneur et à ceux que vous jugerez, surtout à nos chères Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Société Florimontane d'Annecy.

LETTRE MCDL

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Bienheureuses sont les âmes qui se quittent elles-mêmes. — On doit entretenir de bons rapports avec toutes les maisons religieuses. — Importance de la charge de maîtresse des novices. — Se garder du scrupule et de la mélancolie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

MA TOUTE CHÈRE FILLE,

Je vous ai déjà écrit comme, grâce à Notre-Seigneur, nous avons accompli l'obéissance en ce voyage que la charité si ardente de nos bonnes Sœurs nous avait fait entreprendre. Il m'a fait grand bien, après notre arrivée ici, d'y trouver toutes choses aller avec une grande bénédiction dans les deux maisons, où il semble que Notre-Seigneur se plaise parmi ces âmes innocentes, qui le servent d'un bon cœur et allégrement. Remerciez-en son infinie douceur avec moi, qui vous conjure ne recevoir aucune crainte ni méfiance de la sincérité et inviolable affection de mon cœur pour le vôtre! Je ne me souviens point des choses passées; je désire que nous nous avancions à celles qui sont devant nous; oui, ma très-chère fille, et chacun dans les moyens que Dieu nous présente, dans l'emploi où Il nous tient. Nous serons bienheureuses si nous nous quittons nous-mêmes pour son amour et pour accomplir sa volonté; nous ne perdrons rien en ce traité, car sa Bonté est riche en miséricordes sur tous, mais spécialement sur les personnes qui travaillent à purifier et perfectionner les âmes qui lui sont dédiées.

Certes ces esprits agissants qui contrôlent votre douceur ont un grand tort; mais comme vous dites, ma fille, il faut supporter de tous et avec tous, car c'est la pratique des Saints. Vous me faites grand plaisir de vous maintenir en union avec les maisons religieuses; soyez amie de toutes et à fort peu fami-

lière : c'est la chère maxime de notre Bienheureux Père. — Je suis consolée que ma Sœur N. réussisse si bien au noviciat; car c'est la racine et le bonheur de nos maisons. C'est pourquoi il faut avoir grand soin de mettre à cet emploi des Sœurs vertueuses et bien faites, c'est-à-dire bien fondées en la vraie observance.

Au surplus, gardez-vous bien d'être scrupuleuse, et ne permettez point à vos filles de l'être; car, après les péchés, rien n'est nuisible à la vie spirituelle que la mélancolie et les vains scrupules. Allez, ma chère fille, de plus en plus avançant au saint amour de Dieu par la suave observance des Règles, et la continuation de votre douceur en votre conduite spirituelle et extérieure, et vous ressouvenez de ce que dit notre Bienheureux Père : « Le sucre ne gâte aucune sauce. »

LETTRE MCDLI (*Inédite*)

A LA SOEUR FRANÇOISE-JÉRONYME CHARCOT

A PIGNEROL [1]

Encouragement à servir Dieu avec confiance et fidélité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

Vraiment, ma très-chère fille, notre bonne Sœur N. a eu grand tort de remplir votre esprit de toutes les choses qu'elle vous a dites. [*Plusieurs lignes illisibles.*] Mon Dieu! que cela

[1] « Sœur Françoise-Jéronyme Charcot, professe d'Annecy, reçut le voile (disent les anciens *Mémoires*) des mains de nos Mères de Chantal et de Châtel, qui faisaient une estime particulière de cette chère Sœur pour la grande modestie, silence et obéissance qui paraissaient en elle. » Les monastères de Pignerol, Embrun et Verceil furent tour à tour édifiés du zèle de cette vraie Religieuse, qui en qualité de Supérieure y fit fleurir l'esprit primitif de l'Institut. Elle décéda à Verceil (Piémont), le 26 septembre 1654. (Année Sainte, IX[e] volume).

m'a fait mal au cœur, bien que je sache que c'est par bonté et confiance que ces choses vous ont été dites; néanmoins elles ne peuvent guère servir qu'à vous étonner, et préoccuper votre pauvre et cher esprit qui m'a fait une compassion nonpareille; mais j'espère en notre bon Dieu qu'Il sera votre force, et vous fera la grâce de le servir utilement en cette maison, où Il vous a appelée pour sa gloire. Mais, au nom de Dieu, ma très-chère fille, ne vous laissez point abattre, ne pressez point votre cœur, faites tout le bien que vous pourrez, ne vous étonnez point du mal si vous en rencontrez. J'ai confiance que votre bon exemple et la solidité de votre vertu et de la très-chère Sœur M.-Hélène [d'Arères] ramènera au devoir celle qui n'y voudrait pas marcher. Je vous conjure derechef de ne vous point laisser abattre, car enfin, si vous ne faites rien là pour Dieu, nous vous rappellerons. Je prie notre bonne Sœur [la Supérieure] d'Embrun de vous faire tenir ce billet sûrement, et de vous donner moyen de m'écrire.

L'on dit que la prétention de la Mère est que, quand elle aura logé les Sœurs de vous laisser là, et s'en aller à Turin établir une maison sous la protection de Madame. Si vous vous en apercevez, faites-le-moi savoir, je vous prie, et comme tout va. Confortez votre cœur avec ma très-chère Sœur M.-Hélène : c'est une âme fidèle à Dieu, en qui vous pouvez vous fier; je la salue chèrement. Cette lettre vous sera commune si vous le jugez à propos. Enfin j'ai confiance que Dieu vous assistera, mais gardez de vous laisser abattre. Je supplie sa Bonté vous tenir de sa sainte main. Ah! que c'est un grand honneur et bonheur à une âme vraiment dédiée à Dieu de faire et souffrir beaucoup pour son amour! Je suis vôtre d'un cœur parfait.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

A NEVERS [1]

Elle l'invite à passer à Annecy, en revenant de Nevers.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 29 novembre [1636].

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous confesse que je suis en peine de ne point savoir de vos nouvelles, particulièrement à cause de la perte de votre dernière lettre, craignant qu'elle ne requît quelque réponse qui vous soit nécessaire; mais, ma vraie très-chère fille, pour l'amour de Dieu, donnez-moi la consolation de prendre la liberté de faire ce que vous connaîtrez être le mieux, selon Dieu et votre contentement et repos; car je vous assure que je ne veux que cela de vous, et si vous voyiez mon cœur et ses sentiments pour vous, vous vivriez en parfaite liberté et confiance de ce côté-là. Or, ces bains que l'on me dit que M. Besson vous mandait de prendre, me font penser que peut-être arrêtez-vous pour cela. Enfin, je suis en peine, et vous conjure qu'au plus tôt nous sachions de vos nouvelles et ce que vous résoudrez. Que si vous prenez résolution de retourner vers nous, mon Dieu! ma vraie très-chère fille, quelle consolation, et avec quel cœur et amour vous recevrons-nous, cela ne se peut dire!

Nos pauvres Sœurs de Chambéry sont en peine, aussi bien

[1] Les cruelles souffrances qu'endurait la Mère M. J. Favre redoublant d'intensité, ses Supérieurs, par le conseil des médecins, l'obligèrent de se rendre une seconde fois au monastère de Nevers pour y boire les eaux de Pougues. Comme on la pressait ensuite d'aller à Bourbon, elle refusa énergiquement, et répondit à la princesse de Gonzague-Nevers, qui joignit ses instances à celles de plusieurs autres personnes de considération : « Si les eaux de Pougues n'avaient pu être apportées au monastère, j'aurais mille fois choisi la mort plutôt que de condescendre à ce voyage, ou de faire chose qui pût tirer à conséquence pour le relâchement de la sainte observance. » (*Vies de IV des premières Mères de la Visitation,* par la Mère de Chaugy.)

que nous, et vous attendent avec des cœurs vraiment filials, surtout ces trois toutes bonnes, qui ont un amour et estime pour vous vraiment incomparables. Mais pourtant, ma fille, je désire extrêmement de les mortifier, en leur retardant pour un peu le cher bien de votre présence, vous conjurant de venir passer ici. Il ne vous faut pas plus de journées d'ici à Lyon, que de Lyon à Grenoble. Et quand bien il faudrait un jour de plus, votre bon cœur le donnerait volontiers à notre consolation; mais il ne le faut pas. Vous pouvez bien venir en quatre jours, et, étant ici, nous vous ferons bravement conduire à Chambéry dans une bonne litière. Voilà ce que j'avais dans l'esprit à vous dire, vous conjurant derechef que nous ayons au plus tôt de vos nouvelles. — Notre bonne Mère Supérieure est au lit avec un tournoiement de tête qui ne lui procède, comme je pense, sinon qu'après qu'elle se fût fait purger et saigner, la semaine passée, elle ne se tint pas un peu en repos; car elle traite son corps comme un cheval. Je ne sais si elle pourra vous écrire; mais je sais bien qu'elle a grande envie de vous voir, et qu'elle vous estime et chérit nonpareillement. Ma toute chère fille, je supplie notre bon Dieu vous combler de son saint amour. Je suis en Lui toute vôtre, sans aucune réserve et de cœur. — 29 novembre.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCDLIII

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

A FRIBOURG

La Sainte l'assure de l'affectueux accueil qu'elle recevrait à Annecy, mais l'engage toutefois à prolonger son séjour en Suisse.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1636.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'étais dernièrement en retraite quand j'ai reçu votre lettre, et priai notre bonne Mère Supérieure de vous y répondre ce

que je pensais. Depuis, vous avez écrit à notre chère Sœur Catherine-Élisabeth [de la Tour], et m'avez envoyé la lettre de madame de Listenais, à laquelle j'écris de cœur selon votre désir. — Et pour vous, ma toute chère fille, que pouvez-vous attendre de nous, sinon cette parole que je vous dis du fond de mon cœur : ma fille, venez, si vous le pouvez faire selon Dieu, et vous proteste que vous serez, mais très-chèrement et cordialement reçue, non-seulement de moi, mais de toutes nos très-chères Sœurs et de notre bonne Mère, n'en doutez point; car nous vous chérissons en vraie dilection, n'en doutez jamais. Et puis, cette bénite maison n'est-elle pas la vôtre? Or voilà pour ce point ce que je vous dis, avec mes plus tendres affections.

Mais, ma fille, Dieu veut que je vous dise que vous ne laissiez point là vos Sœurs en désordre, ni toutes ces maisons de par delà, qui sont appuyées de votre conseil et assistance dans leurs besoins. Voyez donc, ma toute chère fille, à faire tout comme une vraie fille de Dieu et une Mère qui est chargée de cette nouvelle maison, qui doit tout faire sagement. Voyez donc, considérez devant Dieu, et faites selon que votre conscience vous dictera; car, n'étant pas sur les lieux, nous ne pouvons juger, ni vous dire autre chose, sinon que vous devez avoir une entière et pleine confiance de notre affection, qui vous recevra à toutes bonnes occasions, comme vous le sauriez désirer. — Mon Dieu! que je suis en peine de nos pauvres Sœurs de Besançon, et des autres du Comté! Dieu les conserve et les tienne en sa divine protection, et vous aussi, ma très-chère fille, et toutes nos chères Sœurs! Priez toutes pour celle qui est toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLIV (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Mesures de sagesse à prendre s'il est jugé bon que la sacristine continue à parer l'autel.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 12 décembre 1636.

Ma très-chère fille,

Je vous envoie la lettre que j'écris à Mgr de Sens à cachet volant, afin que vous voyiez ce que je lui dis; car, étant du mérite et de l'affection qu'il est, je crois qu'il faut traiter franchement et cordialement avec lui. Quand donc il sera à Paris, je vous prie, ma très-chère fille, de tâcher de lui parler avec M. le commandeur notre très-cher Père, essayant ensemble de prendre quelque expédient et résolution; que si la résolution est de ne pas retrancher la grille ni l'entrée, j'ai pensé, ma très-chère fille, qu'il faudra ajouter au Coutumier, en suite de ce que dit la Constitution qui donne cette licence d'entrer, seulement à la sacristine; *que si elle a besoin d'être aidée, la Supérieure lui donnera deux Sœurs en qui elle ait une juste confiance, pour l'assister; que si elle n'en a besoin, lesdites deux Sœurs demeureront dedans le chœur, proches de la grille, jusqu'à ce qu'elle soit rentrée, et ladite grille refermée, laquelle fermera avec deux serrures, dont la Supérieure en gardera l'une, et l'assistante l'autre.* Outre cela, ma très-chère fille, vous pourrez ajouter que tous les soirs l'assistante visitera ladite grille comme elle fait les autres portes de clôture; et il me semble que de cette sorte il n'y aurait point de péril, ajoutant encore que cette grille ne s'ouvrira que pour cette nécessité, et en des grandes occasions, et pour donner le voile aux filles; et qu'elle se refermera incontinent que la cérémonie sera faite. Il faudra donner une invention, comme vous l'avez en votre petite grille, pour passer

les devants d'autel; vous le ferez marquer sur le plan au lieu que vous jugerez le plus convenable.

Voilà, ma fille, toute ma science : il me semble qu'avec toute cette observance la chose ne saurait être périlleuse. Néanmoins, je crois que si le Bienheureux était au monde, il ferait *lanciler* cette fenêtre-là, tant pour les choses que l'on sait qui se passent maintenant, que pour céder et s'accommoder au jugement de ceux qui sont de cet avis et y trouvent à redire; mais il était le maître. Je remets tout cela, ma très-chère fille, entre les mains de Dieu et les vôtres, pour en conférer avec M. le commandeur notre très-cher Père, et avec le bon prélat, pour prendre la résolution le plus convenablement que vous pourrez; nous nous en tiendrons à cela.

Ma très-chère fille, pour ce qui est de cette Bulle, puisque le Père Binet en a aussi quelque chose à dire, sur ce que ces filles disent qu'elles n'en désireraient point, je vous prie d'en dire aussi quelque chose avec Mgr de Sens, quand vous le verrez; car je ne sais pourquoi nous appréhendons tant de nous assujettir, et que l'on ferme la porte aux changements et déréglements, ne pouvant pas conserver notre uniformité que par ce moyen. J'en écris ma pensée au bon Père dom Maurice.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A CHAMBÉRY

Félicitations sur son heureux retour à Chambéry. — Prière d'intéresser son frère aux affaires de l'Institut.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, décembre 1636.]

Dieu soit béni, qui vous a conduite très-heureusement en votre maison, ma toute très-chère fille, et entre les accueils de vos

très-chères filles! Hélas! quelle consolation pour leurs âmes, de les pouvoir remettre à la conduite de leur très-bonne Mère! Dieu leur fasse la grâce d'en bien profiter selon ses desseins éternels!

Ma toute chère fille, voilà notre gros paquet de lettres : il y en a pour quantité de nos maisons, et quasi toutes importantes; enfin ce marchand nous a manqué de parole. Je le recommande donc [ce paquet] à votre soin charitable pour le faire tenir le plus sûrement et promptement qu'il se pourra. Je pense que notre bonne Mère [de Châtel] vous envoie quelques commissions pour M. votre frère quand il ira en Piémont. Rendez-le le plus affectionné qu'il vous sera possible d'aider le bon Père dom Juste pour avoir quelque conclusion de cette fondation, d'un côté ou d'un autre. Il y a aussi une charité à faire pour nos pauvres Sœurs de Thonon, qui derechef ont fait de grandes pertes, en ces abîmes qui sont arrivés ces jours passés. Je pense que notre bonne Mère vous priera de recommander le tout à M. votre frère, auquel vous souviendrez que la charité qu'il nous voudra faire de nous assister de sa faveur, il faut qu'elle s'exerce sans bruit ni éclat. — Ma toute chère fille, le divin Sauveur veuille préparer nos cœurs, en sorte qu'Il y fasse son éternel séjour! *Amen.* Toute vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCDLVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

SUPÉRIEURE A NANTES

Quelles Sœurs peuvent être proposées à la prochaine élection de Nantes. — Le Père spirituel doit appartenir au clergé séculier et dépendre de l'évêque.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, décembre 1636.]

Ma très-chère fille,

Notre très-doux Sauveur soit éternellement béni et loué de nos cœurs et de toutes ses créatures! Je vous assure, ma très-

chère fille, que, selon ce que vous me marquez en sincérité des conditions de N., je ne pense pas qu'elle puisse réussir dans le gouvernement. Cet esprit si mou est une dangereuse pièce, et j'aimerais mieux notre Sœur M.-Marguerite [d'Épineul] incomparablement, espérant encore en Notre-Seigneur qu'elle s'adoucirait dans le gouvernement, surtout vous étant près d'elle, pourvu qu'elle soit bien unie avec vous. Vous ferez bien d'écrire à nos maisons de Paris, pour avoir, si vous pouvez, les Mères que vous me marquez; mais cela dépend de l'élection que leur maison fera; car si elles n'ont des Supérieures capables, elles ne pourront pas les quitter. Il ne faut point penser à faire aller d'ici une Supérieure à Nantes; ces grands voyages sont trop fâcheux. J'ai confiance que vous obtiendrez de Notre-Seigneur ce qui sera pour le mieux de votre maison; il lui faut bien recommander et s'en confier en Lui. Je suis bien aise que notre Sœur [M.-Angélique] du Fou soit assistante, et que vos novices soient si bonnes.

Les Carmélites, ni les autres Religieuses, ne font point difficulté d'aller de l'une de leurs maisons à l'autre, quand la vraie charité et nécessité le requièrent, pour quelque digne occasion. Néanmoins, il ne faut pas ouvrir cette porte facilement; car chacun penserait avoir ce besoin.

Je ne crois nullement que la Mère du Croisic doive aller à Rennes, sinon que l'on lui voulût faire la charité de l'y garder du tout, laquelle serait très-cordiale; mais vous faites bien de les laisser ménager cela à elles-mêmes. — M. l'abbé de Vaux est l'incomparable. Il a un vrai cœur selon celui de notre Bienheureux. Faites-lui tenir cette lettre [*plusieurs lignes coupées*]; mais, si l'on nous l'ôte, il faut faire tout effort pour ne prendre un Religieux, quel qu'il soit. Les Pères de l'Oratoire ne le sont pas, ains dépendent de l'évêque, et devez employer vers Mgr votre évêque tous ceux que vous saurez vous y pouvoir aider, car cela est contre l'Institut. Nos Pères spirituels doivent

être du clergé, dépendants des évêques. Si Messeigneurs les archevêques de Sens ou de Bourges, ou quelque autre prélat de France, avaient crédit vers Mgr votre prélat, il faudrait que vous écrivissiez à notre Sœur la Supérieure de Paris, pour obtenir une lettre de faveur qui fît bien entendre comme cela est tout à fait contre l'Institut, et la pratique de tous les prélats qui partout nous donnent des prêtres d'autorité et dépendant d'eux. Ma fille, Dieu bénisse toujours plus votre cher cœur, que je conjure derechef de me recommander journellement et persévéremment à la divine miséricorde. Faites-le selon l'amour que vous me portez et la confiance que j'ai en vous, qui suis toute vôtre.

[*P. S.*] Je pense qu'il serait peut-être bon que nos Sœurs d'Angers ne sussent pas que j'écris maintenant à M. l'abbé de Vaux, à moins que ma lettre fût une réponse à une des siennes; c'est pourquoi, si vous le jugez à propos, il serait bon de la lui envoyer à part. Au nom de Dieu, priez pour moi, afin que notre grand Dieu vivant vive et règne éternellement en moi selon la grandeur de ses miséricordes. Il soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE MCDLVII (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Mgr de Sens conseille de retrancher la sortie des Sœurs sacristines.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

..... Monseigneur de Sens m'écrit touchant cette grande grille, qu'il dit absolument devoir être ôtée, et en laisser une suffisante pour donner le voile et par laquelle on ne puisse passer; que maintenant il sait qu'il n'y a rien à craindre, mais qu'il faut faire les règlements pour le temps à venir : il faut ôter les occasions. Je lui vais répondre les difficultés que nous avons

pour cela, et comme je ne sais comment pouvoir le faire, si ce n'est par un commun consentement des monastères, auxquels je pourrais écrire le dissentiment qu'on a de cela et les inconvénients que l'on en craint, et ce que notre Bienheureux Père en a dit, et l'on verra ce qu'ils diront. Je ne doute nullement que si le Bienheureux était au monde et qu'il sût ce qui se passe dans les monastères, et qu'il vît le dissentiment que l'on en a, qu'il ne le retranchât; car il est vrai qu'en plusieurs lieux nous sommes nécessitées d'en user fort secrètement et en cachette; et c'est ma faute que je n'en ressouvins pas le Bienheureux; mais cela est fait.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLVIII

A UNE GRANDE SERVANTE DE DIEU [1]

Éloge des deux monastères d'Annecy. — Peines intérieures de la Sainte.

VIVE + JÉSUS!

[Annecy, 1636.]

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

J'ai eu tant de consolation en la réception de votre dernière lettre, si pleine de votre bonté et véritable affection envers nous, que toujours depuis je désire que vous me continuiez la grâce d'en recevoir quelquefois de semblables, et de vos nouvelles. Celles de ces deux familles d'Annecy sont bonnes, Dieu merci; et je vous puis dire avec vérité et confiance, ma très-chère Mère, que Dieu y répand de grandes grâces. Il y a en ce monastère premier, grand nombre d'âmes d'élite, entre

[1] Comme il n'a pas été possible de découvrir à qui furent adressées les trois lettres que la Mère de Blonay a publiées avec cette seule inscription : *A une grande servante de Dieu*, lettres dont les originaux n'ont pas été retrouvés, on a dû leur donner ici la même adresse que dans les précédentes éditions.

lesquelles il s'en trouve que Dieu élève à une très-épurée et solide perfection, et toute la famille marche avec une grande paix et union. Notre bonne Mère Péronne-Marie de Châtel, Supérieure de céans, les conduit fort bien : la gloire en soit à Dieu, auteur de tout bien ! La seconde maison est une famille innocente, pure et ponctuelle à l'observance, aussi bien que celle-ci. Enfin, il semble que ce grand et divin Maître se plaise à donner grandes bénédictions à ces deux monastères; et, par les avis que je reçois des autres, je tire sujet de me confondre et rendre d'immortelles [actions de] grâces à Notre-Seigneur. Notre bonne Mère et moi n'avons qu'un cœur. Je tâche de suivre la communauté en toutes ses pratiques, mais imparfaitement (à mon accoutumée). L'on a peine à me le souffrir, et l'on me rend tant d'honneur et de déférence que cela m'est à charge; mais je tâche de m'y soumettre par obéissance.

Notre bon Dieu, m'envoyant tant d'occasions de contentement parmi ces chères âmes, m'a envoyé un exercice de peine intérieure sous laquelle je sécherais si sa Bonté ne me tenait de sa main. Je me soumets de toutes mes faibles forces à ses justes jugements, et vous conjure, ma très-chère Mère, de lui protester souvent pour moi que je ne le veux plus offenser; et ne lui demande que cette grâce, et que je fasse et souffre tout selon son bon plaisir, et comme il lui plaira. Je dis ceci sans lumière ni goût, mais je veux que ce soit de tout mon cœur. Voyez si j'ai besoin de vos prières et de celles de vos chères Sœurs! Procurez-moi, ma bonne Mère, encore celles de ous les amis que vous connaissez avoir crédit auprès de notre très-débonnaire Sauveur, afin que j'obtienne par sa grande miséricorde que je sois éternellement unie à Lui, par l'immortalité de sa gloire.

Ma très-chère Mère, je sais bien que je parle à vous seule, selon mon accoutumée. En cette confiance je ne vous puis rien celer, sachant aussi quelle est la véritable bonté de votre cœur

pour moi. — J'ai béni Dieu quand j'ai su que notre très-chère Mère du très-divin Sacrement était rétablie. Enfin ce grand Gouverneur achève ses desseins quand il lui plaît; et toutes ces traverses qu'Il a permises se convertiront à sa gloire et au bien des âmes. Votre, etc [1].

[1] Il y a dans la correspondance de sainte J. F. de Chantal, en cette année 1636, de regrettables lacunes : la plus sensible est celle qui a rapport à la béatification de saint François de Sales, dont la poursuite fut interrompue à Rome par le décret d'Urbain VIII, qui défendait de présenter aucun procès concernant les vertus et les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté avant qu'il se fût écoulé cinquante ans depuis leur mort. Une telle sentence obligea le Père dom Maurice à suspendre toute poursuite. Le 17 mars 1636, il partit de Rome après avoir consigné dans les Archives de la Sacrée Congrégation tous les papiers qui concernaient cette sainte affaire.

« Le retard de cette si désirée Béatification, lisons-nous dans les anciens *Mémoires,* fut pour notre digne Mère le plus grand sacrifice de sa vie. Après s'être jetée entre les bras de la Providence, elle fit appeler sa chère secrétaire, Sœur F.-Madeleine de Chaugy, et lui dit les choses les plus touchantes, ajoutant :

« Une seule chose me console dans cette triste conjoncture. Outre la « volonté de Dieu que j'adore en tous les événements et qui sera toujours « la règle de ma vie, c'est que je vous laisse pleine de santé et de vigueur, « et que je vous charge et vous commande expressément de *sacrifier tout à « cette sainte cause,* dès que vous y verrez le moindre jour. Gardez-vous « bien au reste, ma chère fille, de souffrir jamais que les contre-temps « vous fassent changer de conduite, ni reculer en arrière; c'est ce qui doit « au contraire réveiller votre confiance et ranimer le plus votre courage, « l'expérience de plusieurs années m'ayant appris que Dieu se plaît assez « souvent à confondre et à humilier la faiblesse de sa créature, pour faire « triompher avec plus d'éclat et plus de gloire la force et la puissance de « son bras, qui ne brillent jamais mieux que quand les vues humaines nous « défendent de plus rien espérer. »

On sait avec quel dévouement et quel succès la Mère de Chaugy répondit à l'attente de sa sainte Fondatrice.

ANNÉE 1637

LETTRE MCDLIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A CHAMBÉRY

Souhaits de bonne année. — Mort de M. de Coulanges.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, janvier 1637.]

MA TOUTE BONNE ET TRÈS-CHÈRE GRANDE FILLE,

Je vous souhaite, en ce commencement d'année, les plus chères et précieuses grâces de notre bon Dieu, et que sa sainte douceur les répande aussi en abondance sur votre chère troupe ; et, avec cela, une heureuse santé à ma très-chère grande fille, autant qu'il en est requis pour le service de la gloire de Dieu en sa chère Congrégation. Ma fille, je vous demande en étrennes une assistance spéciale et attentive de vos prières, et de celles de nos très-chères Sœurs; mais, je vous en prie, j'en ai un besoin bien grand, je vous en assure, ma très-chère fille. Notre bonne Mère Supérieure vous écrivit l'autre jour, pour répondre à votre grande lettre.

Ce bon Père qui vous porte ce billet s'en va à Lyon, à ce qu'il nous a dit; mais je vous supplie, ma très-chère grande fille, de faire prendre garde s'il ne retournera point à Chambéry ; et, si vous voyez qu'il ne parte pas aussitôt, je vous supplie de faire chercher une commodité de quelqu'un qui aille à Lyon, et faites retirer notre paquet que nous avons remis à ce bon Père, pour l'envoyer le plus promptement qu'il se pourra; car ce sont des lettres de consolation pour la maison de M. de Coulanges, qui décéda il y a environ trois semaines ou un

mois. Voilà la pauvre petite de Chantal tout à fait orpheline. J'espère que Dieu en aura toujours un plus grand soin.

Croyez, ma pauvre très-chère fille, que ce m'est bien de la consolation de voir votre cœur dans cette entière liberté et assurance de moi, qui réciproquement sens le mien dans une confiance et franchise toutes cordiales pour vous, qui m'êtes plus précieuse que je ne saurais dire. Demeurons ainsi, et toutes en Notre-Seigneur invariablement; Il soit béni éternellement!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MCDLX (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A THONON

Retard de la fondation de Turin.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 11 janvier 1637.

MONSIEUR,

Vous m'obligez extrêmement de l'avis que vous nous donnez de cette bonne Mère, qui a un extrême besoin d'être modérée et adoucie en ses ardeurs. J'avoue que son procédé, si contraire à l'esprit de notre vocation, nous donne beaucoup de douleurs; je crains qu'elle nous nécessite enfin de la retirer de là. Je lui vais écrire selon ce que je dois; mais, en telle façon, que vous ne devez point craindre qu'elle sache de quelle part me sont donnés les avis. Je prie Dieu vous rendre votre charité et lui veuille donner la disposition d'en tirer profit.

Vous ne me dites point si votre affaire s'avance. Pour celle de Turin, elle est toujours en même état : les bonnes paroles continuent, mais les effets ne s'en ensuivent point. L'on croit qu'il y a quelque affaire d'État qui empêche. Ce que je dis ici, c'est à vous seul, mon très-cher frère, qui par votre bonté et

sainte affection vous fait prendre part à tous nos intérêts. Nous remettons tout entre les mains de la Providence, qui en fera selon son bon plaisir. Je supplie son infinie miséricorde de répandre sur vous ses plus saintes bénédictions, et sur tous vos bons desseins. — Je demeure d'une entière affection, Monsieur, votre très-humble servante.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXI (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Explications relatives à la fondation projetée à Toulouse. — La Mère de Beaumont peut être proposée à l'élection qui doit se faire à Montpellier.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 15 janvier [1637].

MA TRÈS-CHÈRE ET BONNE FILLE,

Nous reçûmes hier la réponse touchant la Bulle, de laquelle je vous remercie; car nous en étions en peine. C'est une pièce d'importance, de laquelle je vous supplie de rendre mille grâces à Monseigneur pour le soin qu'il a eu de la faire accommoder comme il faut, bien que nous ne sachions pas encore si elle est à Paris.

Pour le second point de votre lettre, qui est le sujet pourquoi je vous écris maintenant, ma très-chère fille, touchant la fondation de Toulouse, je ne vous en ai rien répondu cette dernière fois, car notre bonne Mère Supérieure de céans l'avait fait et fort amplement, et a adressé la lettre à nos Sœurs d'Avignon, et vous a écrit encore une autre fois depuis le temps que vous marquez. Je suis bien étonnée de ce que vous m'écrivez, que l'on veut tout maintenant l'argent proposé pour cette fondation, vu que je n'ai jamais dit qu'il fût prêt. Je pense que voici ce que j'ai toujours écrit, c'est que madame de Montmo-

rency, laquelle ne veut pas être nommée (bien que vous le puissiez faire à Monseigneur et à ceux que vous jugerez propres à garder le secret qu'elle désire), cette dame donc nous a proposé le désir et la résolution qu'elle a de faire à Toulouse une fondation de notre Institut; et je crois qu'elle prétend y fournir non-seulement jusqu'à vingt mille écus, mais encore davantage, car elle s'est fait entendre de vouloir bâtir et fonder. Or, comme elle croit que si certaines personnes savaient son dessein, on la contrarierait pour cela, elle me pria de vouloir procurer, par l'entremise de qui je pourrais, les permissions requises pour cet établissement, sans qu'on dît pour qui. Vous vous êtes employée à cela, ma très-chère fille, vous ayant trouvée embarquée dans les pensées que certains Pères vous en avaient données; mais je crois que vous n'avez jamais dit à personne que l'argent fût prêt à livrer ni que la dame fût prête à parler, d'autant que je n'ai pas avancé cela; comme aussi m'a-t-elle toujours dit qu'il fallait attendre que ses affaires fussent faites, lesquelles dépendent aucunement des affaires du monde, parce que c'est le prince qui lui doit donner grande somme d'argent. Elle n'ose pas en ce temps ici le presser, et, par conséquent, lui s'excuse; aussi est-il bien aise de ne l'être pas. Ainsi, n'ayant point d'argent, elle ne peut pas parler; mais sitôt qu'elle en aura, elle en donnera, sans vouloir toutefois être nommée. Elle croit que cela servirait d'obstacle à son dessein, qui est d'aller passer le reste de ses jours là auprès du corps de son mari, et y veut être avant que l'on sache qu'elle y veuille aller [1].

Il va du temps pour cela comme vous voyez, et je pense que

[1] Madame de Montmorency renonça dans la suite à ce projet et fit transporter les restes du duc son époux dans l'église de la Visitation de Moulins, où elle lui éleva un magnifique mausolée, que le temps et les révolutions ont respecté. Abandonnée pour un moment, la fondation de Toulouse, poursuivie de nouveau par le monastère de Montpellier, s'effectua le 1er mai 1647.

madame d'Arpajon a trop de piété et de bonté pour vouloir s'offenser d'une chose qui n'est pas en votre pouvoir; car je m'assure que vous ne lui avez pas dit que l'argent fût prêt, ni que la dame fût prête à s'obliger tout promptement. L'on présupposait que les licences s'obtiendraient comme elles ont accoutumé d'être données, qui est qu'on permet à tels Religieux ou Religieuses de s'établir en telle ville, à la charge qu'ils n'y entreront point qu'ils ne fournissent telle et telle chose qu'ils ont promise. Si l'on a obtenu des licences comme cela, il se faut donner un peu de patience; car assurément cette dame ne manquera jamais de parole, mais les affaires en France sont en tel état qu'elle ne peut pas l'exécuter à cette heure. Je vous assure, ma très-chère fille, que je serais mortifiée tout ce qui se peut, si, faute de s'être bien entendues, vous perdiez madame d'Arpajon et encore plus sa petite-fille; mais il n'y a point d'apparence, selon que vous me l'avez dépeinte, qu'elle ait l'esprit pour faire comme cela. Cependant, c'est l'œuvre de Dieu, entre les mains de qui je la laisse. Il y a peu de jours que, sur certaine occasion, cette dame m'a encore confirmé sa résolution. Voilà, ma très-chère fille, ce que je vous peux dire sur ce sujet.

Quant à votre Supérieure, je vous ai déjà écrit, ce me semble, que nous avions ici notre chère Sœur Anne-Catherine de Beaumont, qui certes est une fille de grande vertu et que je pense qui serait bonne. Mais elle est fort infirme, non toutefois pour garder beaucoup le lit, car elle suit ici tous les exercices de la communauté avec grande édification des Sœurs; mais elle est sujette à une fluxion de temps en temps qui lui cause quelques vomissements. Elle ne peut supporter le serein ni le grand air des fenêtres; elle est quitte de cela pour se retirer en un coin; elle ne pourrait pas supporter l'huile, car elle est d'une complexion bien délicate. Vous considérerez ce que je vous dis, et me ferez savoir au plus tôt si vous la voudrez proposer aux

Sœurs, afin que nous ne la proposions pas ailleurs. Si vous voulez, on vous la donnerait pour trois ans, étant bien assuré que nos Sœurs ne manqueraient pas de vous réélire pour ce temps-là. Entre-ci et Pâques, nous verrons si nous vous en pourrons proposer quelqu'une avec elle; il est un peu fâcheux d'aller prendre des filles si loin. [Il me semble] que si ma Sœur M.-Marguerite [de Vallon] se fût trouvée propre, c'eût été un grand bien pour votre maison; car si bien elle eût été là Supérieure, vous n'eussiez pas laissé d'en porter les soins. — Je vous prie, ma très-chère fille, faites bien tous mes honneurs Monseigneur et à madame d'Halwin et à tous ceux que vous connaîtrez qu'il les faut faire, et me recommandez aux prières des Révérends Pères.

Ma très-chère fille, j'ai peine d'empêcher mon cœur de se fâcher de votre soupçon, que je ne veuille pas cette fondation à cause de vous, que je crois y vouloir aller établir votre nid. Certes, en ma vie je n'eus cette pensée, et faut que j'aie franchise à vous dire que, si je pensais que vous reçussiez ces petites opinions contre moi, cela me désobligerait et fâcherait. Mais je les veux regarder en vous, avec vos autres méfiances, comme des tentations et importunités qui vous déplaisent, et je vous prie de les tenir et traiter comme cela, car elles le sont, et n'y a rien en moi qui leur puisse servir de fondement. Dieu sait l'estime et confiance que j'ai en votre vertu et sincérité. Je supplie sa Bonté l'accroître en vous, et nous combler de son amour, et toutes nos Sœurs que je salue, et me recommande aux prières de toutes.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Société Florimontane d'Annecy.

LETTRE MCDLXII (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A CHAMBÉRY

Affaires.

VIVE † JÉSUS !

Annecy, 6 février 1637.

MONSIEUR ET MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je vous suis redevable de votre grande lettre, à laquelle je désire de répondre plus par effet que par paroles ; mais nos bonnes chères Sœurs [de Thonon] m'ont prévenue, y ayant quelque temps, qu'elles sont en la maison d'Yvoire pour faire accommoder l'église et leur petit logement. Que faire à cela, sinon plier les épaules et remettre tout entre les mains de Dieu? Elles nous ont écrit comme M. leur Père spirituel et M. le grand vicaire leur ont donné la permission, et que leurs amis les ont conseillées de ce faire. Et, en effet, nous avons vu ici un personnage de là, homme fort connu et de leurs amis, qui nous a dit qu'il leur avait conseillé et que c'était leur mieux de le faire. Elles sont sur le point de traiter avec le monsieur de la maison qui est entre deux. L'on dit qu'elles en traiteront avantageusement pour elles. Il faut espérer que Dieu prendra soin de tout. J'ai pensé que je vous devais donner ce petit avis, afin de vous rendre participant de la mortification que j'en ai eue, en vous assurant, mon cher frère, que je vous souhaite de tout mon cœur le comble des plus riches trésors célestes, et que je suis de toute mon affection, en l'amour sacré de notre bon Dieu, Monsieur, votre très-humble servante, etc.

[*P. S.*] Nous sommes sans nouvelles du Piémont, il y a longtemps. Je vous remercie du soin que vous prenez de toutes nos affaires, que je vous recommande toujours. Enquérez-vous, je vous prie, comme va l'affaire de madame Lucas contre le sieur de N..., car l'on nous a dit qu'elle était renvoyée à Chambéry.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXIII (*Inédite*)

AU MÊME

Embarras suscités à la communauté de Thonon.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 7 février 1637.

MONSIEUR ET MON BON CHER FRÈRE,

Je viens de recevoir votre grande lettre et vois les plaintes que les bonnes Religieuses de Sainte-Ursule font, à cause de ces pierres, contre nos pauvres Sœurs de Thonon, qui n'ont rien fait en cela qui les ait dû fâcher. Il est vrai que, suivant la lettre de Son Altesse Royale et le consentement de Messieurs de la Sainte-Maison et autres qui pourraient y être intéressés, nos Sœurs ont réservé un petit coin pour faire charrier, quand elles en auront le moyen ; mais cela s'est fait sans intéresser en aucune façon les prétentions des bonnes Mères de Sainte-Ursule. Que si Messieurs de la Sainte-Maison, voyant la grande quantité qu'elles en ont fait charrier à l'exclusion des autres, leur ont apporté quelques difficultés, hélas ! qu'en peuvent mais nos bonnes Sœurs ? Je vous supplie, mon cher frère, de le bien faire entendre à Son Excellence; et, de vrai, je suis un peu marrie que ces bonnes Mères aillent là charger nos Sœurs de ce dont elles ne sont pas coupables. Mais ce sont les affaires du monde, qu'il faut prendre comme il plaît à notre bon Dieu les nous envoyer.

Au surplus, je vous vois toujours affectionné non-seulement au soin de nos affaires particulières, mais en tout ce en quoi nous pouvons être intéressées. Je vous en rends tous les petits remercîments qu'il m'est possible, en vous conjurant de nous continuer votre bonne volonté et votre soin, comme nous continuerons à vous souhaiter le comble des grâces célestes, avec la même affection que je serai sans fin, Monsieur, votre très-humble.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXIV

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Elle le remercie d'avoir fait la visite canonique à la communauté de Melun. — La Sœur de Bigny demande à être reçue au second monastère de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 9 février [1637].

Mon vrai et mon très-honoré Père,

Je supplie le divin et très-adorable Sauveur de nos âmes de remplir la vôtre très-chère et précieuse de son pur et saint amour!

Je ne pensais pas vous écrire pour cette fois, mon très-cher Père; mais je viens de recevoir des lettres de vos petites, mais je m'assure très-chères filles de Melun, qui m'en donnent sujet. Elles m'écrivent la très-grande consolation et édification qu'elles ont reçues de votre visite [canonique], que votre bonté a faite avec tant de prudence, de charité et de douceur, que les particulières actions qu'elles m'en disent me donnent sujet de bénir et remercier la bonté de Notre-Seigneur, qui donne si largement à votre esprit, en ces occasions, la participation de ce que vous révérez et désirez si cordialement, celui de notre Bienheureux Père. Enfin ces pauvres filles en sont toutes ravies, mon très-cher Père, et les avez laissées si en paix et encouragées au bien, qu'il y a consolation de les entendre en ces deux lettres qu'elles m'ont écrites, tant sur le sujet de votre visite, que sur celui de leurs confessions annuelles, que votre bonté paternelle a voulu aussi recevoir. Mon Dieu! quel bonheur à ces petites âmes de pouvoir ainsi jouir quelquefois de votre chère et très-utile présence! Or, comme elles me disent bien au long la manière de vos corrections et encouragements, et bref, toute la satisfaction et utilité qu'elles ont reçues de votre bonté paternelle, aussi n'oublient-elles pas

de me dire comme elles se sont comportées en ces actions avec très-grande simplicité, et la satisfaction que vous leur en avez témoignée, mon tout bon et très-cher Père, qui est un effet de votre débonnaireté. Je prie Dieu qu'Il augmente ses saintes bénédictions sur cette petite troupe, et votre consolation en elle, mon vrai Père. Il me semble que la Mère [A.-Marg. Clément] est toujours meilleure; aussi Notre-Seigneur lui continue beaucoup de grâces. C'est une âme véritablement humble et charitable.

Mais ne vous dirai-je pas un mot, mon très-cher Père, de la consolation très-particulière que je reçois de notre incomparable Sœur la Supérieure de Paris et de sa troupe innocente et fidèle? En vérité, je n'ai rien à désirer en cette famille, que la sainte persévérance, qui donne accroissement de perfection, et enfin la perfection même. Notre bon Dieu veuille de plus en plus faire abonder les grâces de son saint amour sur elles! Qu'elles sont heureuses, mon très-cher Père, de vous avoir si proche d'elles, et dans l'affection inexplicable que Dieu vous a donnée pour elles! car incessamment elles en reçoivent des bénédictions spirituelles et temporelles, ce qui nous doit faire fondre de reconnaissance envers Dieu et envers vous, notre vrai, très-unique et très-cher Père, et incessamment vous souhaiter une ample récompense du ciel, par des bénédictions abondantes en cette vie et un comble de gloire en l'autre. C'est ce que mon âme désire pour la vôtre très-chère, en vous conjurant, mon très-cordial Père, de me faire la charité de prier pour mes besoins et avec un soin et zèle extraordinaire, parce qu'il plaît à Dieu que j'en aie une nécessité très-grande, ce que je vous dis en confiance, vous suppliant encore, mon très-cher Père, de me recommander aux prières des bonnes âmes que vous connaissez, surtout au bon Père de Condren.

Avant que j'aie fini cette lettre, ma pauvre Sœur M.-Angé-

lique de Bigny nous a priée fort instamment d'écrire à ma très-chère Sœur la Supérieure du faubourg de la retirer en sa maison. Elle se trouve un peu étonnée dans nos montagnes [1], surtout quand elle pense que je ne suis pas pour demeurer longtemps en ce monde ou en ce pays; et n'y voyant personne de connaissance ni de qui elle puisse, ce lui semble, recevoir de la consolation et assistance dans ses besoins, cela lui donne des appréhensions et des désirs de se voir établie en une maison où elle puisse être avec plus de consolation. En vérité, cela fait pitié, car je vois bien que ces considérations ont du fondement. Mais, las! nous ne pouvons pas lui faire le bien et soulagement qui n'est pas en nos mains : ce que nous pouvons, nous le faisons de bon cœur. Et certes, elle se conduit bien dans la communauté; elle la suit en tous les exercices fort paisiblement et exactement, et m'assure qu'ailleurs elle ferait le même. L'importance est [de savoir] si on lui voudra faire la charité, qui serait certes très-grande. Je vous le propose simplement, mon très-cher Père, car je sais bien que nos Sœurs, si elles écoutent ses désirs, vous les communiqueront. De vrai, puisqu'elle est fille de l'Institut, je crois qu'il faut considérer la chose devant Dieu, qui donnera peut-être des pensées bien éloignées de ce que pourrait penser l'esprit humain; car la charité éternelle de notre bon Dieu est si grande sur les âmes, qu'Il n'a pas épargné son sang et sa vie pour leur salut et repos. Peut-être voudra-t-il inspirer qu'on fasse la charité à cette pauvre et chère fille. Le doute où je suis de sa sainte volonté et l'instante prière de cette Sœur me font faire cette proposition tout simplement et confidemment; car vous êtes notre vrai et commun Père, et je suis votre pauvre, chétive et

[1] Sœur M.-Angélique de Bigny, après avoir séjourné quelque temps au monastère d'Autun, était venue chercher auprès du tombeau de saint François de Sales, dans les conseils de sainte J. F. de Chantal, quelque consolation à ses douloureuses épreuves.

indigne fille, mais certes toute cordiale à vous souhaiter les plus chères grâces de notre bon Dieu, et à être entièrement à vous, mon très-cordial Père, en l'amour de ce divin et très-adorable Sauveur, qui soit béni! — 9 février.

Pour ce qui est de nos affaires, je les dis à notre chère Sœur la Supérieure, pour le vous dire, et faire les résolutions selon la sainte inspiration et sage considération.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLXV

AU MÊME

Publication du *Traité de la conduite spirituelle selon l'esprit de saint François de Sales*. — Éloge d'un Père Jésuite. — Conseils de direction.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

Mon très-honoré et cher Père,

Il est vrai que j'ai reçu votre lettre avec singulière consolation, car enfin vous êtes notre vrai Père; mais que son retardement m'ait donné la moindre ombre de soupçon ou de défiance, non de vrai. Il me serait impossible de douter jamais de la fermeté de votre affection; nous en avons mis le fondement sur le ferme. Dieu nous fasse la grâce d'y correspondre! C'est bien mon invariable résolution et de ne rien laisser en arrière, selon, les occasions que Dieu nous donnera.

Vous avez donc fini l'ouvrage de votre incomparable dilection pour notre Bienheureux Père, Dieu en soit béni! Je m'assure que ce travail aura été utile à votre esprit, et que vous y aurez de plus en plus gravé les saintes maximes et documents que vous écrivez, outre la part que vous aurez à l'utilité qu'en recevront ceux qui jouiront de ce petit trésor. L'avis au lecteur est parfaitement bien conçu. Je pense d'y avoir discerné le titre du livre qui est : *Traité de la parfaite conduite de l'esprit évan-*

gélique du Bienheureux François de Sales [1]. J'en ai été consolée; car quelqu'un avait dit que l'on y mettait un certain titre pompeux. Vous savez, mon très-cher Père, que cela était tout à fait éloigné de l'esprit du Bienheureux; car, bien que ce ne soit pas lui qui parle, si est-il bon que ceux qui traitent de lui imitent sa modestie.

Il est vrai que le Révérend Père [Caussin] a l'âme toute pleine de Dieu, et qui a bien en pratique les maximes de ce Bienheureux : ils se fussent bien aimés s'ils se fussent vus et fréquentés. J'ai reçu avec très-particulière consolation sa lettre : je lui écris. J'ai un très-grand désir de son souvenir devant Dieu : je le lui demande; ressouvenez-l'en quelquefois, mon très-cher Père. Je suis consolée de savoir que vous le voyez assez souvent, et nos très-chères Sœurs.

J'admire l'ardeur de votre esprit à pourchasser et désirer le vrai bien; c'est ce qui nous fait mieux voir et sentir les répugnances et défauts de la partie inférieure. Et, en lisant ce que vous m'en dites, je me suis ressouvenue que notre Bienheureux me disait ou écrivait que « jamais nos actions ne peuvent égaler nos désirs, lesquels se forment dans le seul esprit, mais que l'exécution qui s'en doit faire avec le corps n'allait pas si vite ». Voilà, mon très-cher Père, le sujet de la patience qu'il nous faut avoir avec nous-mêmes, adoucissant par humilité les déplaisirs que nous ressentons de nous voir arrêtés par ce chétif corps, en chemin. Je suis encore consolée, mon très-cher Père, de savoir que le bon M. N. se trouve si heureux que d'être auprès de vous; dressez-le, et le formez bien selon votre dessein, et croyez que c'est une bonne pâte.

[1] Ce titre fut légèrement modifié : l'ouvrage en question, imprimé à Paris, en cette année 1637, par *Sébastien Chappelet, rue Saint-Jacques,* est intitulé : TRAITÉ DE LA CONDUITE SPIRITUELLE SELON L'ESPRIT DU B. FRANÇOIS DE SALES, ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE, *par le P. Nicolas Caussin, de la Compagnie de Jésus.*

Si je désire voir quelque effet du projet dont nous avons parlé, il n'en faut point douter; mais il faut bien prier, et attendre en patience ce que la divine Providence voudra opérer, et cependant il faut adoucir nos pensées et nos désirs là-dessus, les réduisant tous à l'acquiescement au bon plaisir de Dieu. Vous savez que la Visitation se commença par trois seules filles. La résolution du dessein se forma par une chétive créature. Il y avait dix ans que le Bienheureux y pensait; encore fallait-il attendre dix années après. Dieu les abrégea; car nous ne pensions pas de commencer encore de quatre ans, quand nous commençâmes. Il faut donc, mon très-cher Père, conserver les pensées que Dieu donne pour cela, les lui présenter humblement et seconder, ou plutôt suivre les dispositions de sa Providence, sans les vouloir devancer. Voilà comment je dis naïvement mes pensées à mon très-cher Père. — Je suis votre inutile fille, mais tout à fait vôtre, qui ne cesse jamais de vous souhaiter le comble de toute perfection. Nos Sœurs et moi prierons toujours pour cela.

LETTRE MCDLXVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A CHAMBÉRY

Elle se réjouit des faveurs spirituelles dont Dieu comble cette Mère au milieu de ses maux. — Espoir de sa prochaine guérison.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 26 février [1637].

Oh! que vous êtes heureuse et obligée à ce très-adorable et divin Sauveur, ma très-chère fille, puisque sa douceur est si compatissante à vos maux que de vous y faire trouver le miel d'une savoureuse union à sa sainte volonté. Mon Dieu, quelle grâce! et combien l'âme s'enrichit en ces souffrances corpo-

relles ! Vraiment, qui ne les chérirait avec de telles assistances et faveurs? Je parle selon l'esprit; car, pour le pauvre corps, ah! comme vous dites, ma toute chère fille, il tremble au retour de ces violentes douleurs, qui, j'espère en Dieu, seront dorénavant adoucies, puisque la cause en est reconnue; et nous avons bien sujet de bénir Dieu, comme je fais de tout mon cœur, de l'espérance que M. Besson nous donne, que cette sorte de colique se guérira, et qu'elle sera la fin de vos maladies. La divine Bonté le veuille, afin que, pendant de longues années, vous puissiez encore lui rendre beaucoup de services et à notre Congrégation! Nous l'espérons ainsi, ma très-chère et bien-aimée fille, de la divine miséricorde, outre la science de M. Besson, que nos Sœurs n'ont envoyé querir que trop tard. M. de Charmette, votre tout vertueux frère, nous dit qu'il avait un remède infaillible pour guérir de la gravelle, de sorte que les soulagements ne vous manqueront pas, Dieu aidant. Mais ce cher frère n'est-il pas tout cordial envers nous, et tout charitable à votre maison d'avoir voulu payer votre médecin? Dieu le lui rende au centuple et lui accroisse de plus en plus ses précieuses grâces!

Ma très-chère fille, je vous conjure que vous ayez quelque souvenir de me recommander à la divine miséricorde, surtout quand vos douleurs vous presseront. Mon Dieu! que j'ai besoin de secours. Je vous le demande comme à mon unique grande fille, en toute confiance; accordez-le-moi et toutes nos Sœurs, et Dieu vous rende toujours plus sienne! *Amen!* Je suis vôtre en son saint amour d'une affection incomparable.

[*P. S.*] Faites doucement ce que vous pourrez sans effort, car votre mal le requiert.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Faire tenir au plus tôt une somme due au monastère de Sisteron.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 6 mars [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai déjà reçu plusieurs lettres de ma Sœur la Supérieure de Sisteron touchant deux mille deux cents livres que vous avez touchées pour elle, ou qui sont entre les mains de M. d'Arpajon. Elle me dit qu'elles en ont écrit à Votre Charité et même envoyé des messagers, en quoi elles ont toujours fait de la dépense, et, avec cela, n'en ont point eu de bonne réponse. Je vous conjure, au nom de Dieu, ma très-chère fille, que si vous avez reçu ladite somme pour vos bâtiments, de la leur rendre le plus promptement que vous pourrez; ou, ne l'ayant pas, de leur en procurer, vers madame N., le remboursement. Vous savez la pauvreté de cette maison : elles désirent avec ladite somme d'éteindre une partie des cinq cents écus qu'elles doivent, dont elles payent grosse cense; et néanmoins elles demeurent toujours engagées et chargées de la cense, dès environ une année ou deux que ladite partie leur était due, ce qui me fait vous conjurer derechef, ma très-chère fille, de les servir en cela selon l'esprit de charité de notre Bienheureux Père; c'est-à-dire leur en procurant le payement ou par vous-même, si vous l'avez reçu, ou par madame, ou bien qu'on leur paye la rente qu'elles en payent ailleurs. Mais je vous conjure, au nom de Dieu, ma très-chère fille, de leur faire savoir au plus tôt des bonnes nouvelles de cette affaire; cela est dans l'équité et de votre devoir. Dieu soit béni! — Vous savez ce que je vous suis.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A CHAMBÉRY

Diverses affaires.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TOUTE CHÈRE FILLE UNIQUEMENT AIMÉE,

Je loue et remercie notre divin et tout adorable Sauveur du soulagement qu'il lui plaît vous donner en vos douleurs, par ces petits remèdes que vous prenez. On dit que quand un mal est connu, qu'il est à moitié guéri : j'espère donc en la bonté de Notre-Seigneur que vous guérirez; car, outre les remèdes des médecins, M. de Charmette votre tout véritable, vertueux et bon frère, nous dit qu'il avait des secrets admirables pour les coliques graveleuses. Ce cher frère nous oblige bien fort; et, sur la confiance que nous avons en ses sages conseils, nous envoyons M. notre confesseur prendre l'argent à Turin [1]; mais je vous prie encore qu'il ait les avis, pour sa conduite, de ce très-cher frère, et que le tout soit secret. Voilà ce que sans loisir je vous puis dire. — Nos Sœurs du faubourg n'ont pas intention de faire augmentation de pension à notre chère Sœur M.-Françoise [Richart]; elles m'ont répondu qu'elles l'avaient [payée] pour trois ans, qu'après cela elles verraient ce qu'elles pourraient faire. Qu'ont-elles donné pour ces trois ans? Bonjour, ma vraie fille; Dieu vous rende tout selon son Cœur. Priez sa Bonté pour moi, je vous en prie.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Il s'agissait enfin d'établir la Visitation de Turin. Madame Mathilde de Savoie, qui en était la fondatrice, avait promis une somme assez considérable au premier monastère d'Annecy, pour fournir aux frais de la sainte entreprise, dont l'exécution fut encore retardée jusqu'à l'automne de l'année suivante.

LETTRE MCDLXIX (*Inédite*)

A MONSIEUR NOEL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Elle le félicite du travail qu'il entreprend pour la publication des OEuvres de saint François de Sales. — La sortie des Sœurs sacristines dans l'église est supprimée. — Éloge des monastères de Paris.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 12 mars [1637].

Mon très-honoré et vrai Père,

L'occasion de ce messager, que l'on nous a envoyé de Lyon, me donne un moyen de vous écrire plus promptement que je ne pensais. Béni soit notre grand Dieu, mon très-cher Père, qui vous donne tant de saintes occupations. Je crois certes que votre dernier travail sera le plus utile; car il n'est pas croyable combien les mêmes paroles de notre Bienheureux ont de poids et de suc, qui ne se trouvent que rarement aux autres. C'est pourquoi j'ai toujours estimé que le plus que l'on pourrait les rapporter, ce serait le plus grand ornement que l'on pourrait faire à ses OEuvres et le plus efficace pour les âmes; car il faut avouer qu'elles ont une suavité sainte, qui touche tendrement les cœurs. Nous sommes après chercher si nous retrouverons quelque chose parmi les papiers de feu Mgr de Genève, où il y en a quantité du Bienheureux : tout ce que nous trouverons de digne, nous vous l'enverrons.

Je suis extrêmement consolée de la résolution que vous avez prise avec Mgr de Sens, mon très-cher Père, touchant l'entrée de la sacristine ; cela est tellement désapprouvé, et dangereux à la longue, que je suis bien en repos de le voir retranché. Hélas ! par deux fois j'ai vu notre Bienheureux Père prêt à le faire, sur de simples paroles qu'on lui en disait; mais je n'y avais pas en ce temps-là de l'inclination, me semblant impossible que d'autres que nous parassent l'autel. — Certes, il est

vrai, mon très-cher Père, que le Père dom Maurice nous a fait tort de n'avoir eu patience à Rome, jusqu'à ce qu'il eût fait raccommoder ce qui manquait au Bref. J'ai écrit par trois fois à M. Bebin; je ne sais si les lettres se perdent, mais je n'en ai point de réponse. Mgr de Montpellier nous a mandé derechef qu'il écrivait pour l'avoir; le plus court est d'en lever un nouvel extrait, ainsi l'ai-je écrit à M. Bebin, et le Père dom Maurice m'écrit qu'il a fait le même. Mon très-cher Père, je vous supplie de lui recommander, à ce bon Père, de tenir bonne main à cela; car il est tout à fait nécessaire de faire imprimer ce Bref du Coutumier pour, comme vous dites, mon très-cher Père, arrêter les bizarreries [des personnes] qui nous voudraient *picoter,* et censurer quelque chose. Je ne ferai nul semblant à nos maisons du retranchement de l'entrée au chœur. Si quelqu'une en parle, quand elles auront vu le Coutumier, je leur ferai voir les raisons de Mgr de Sens. De vrai, mon très-cher Père, il sera bien mieux que le Père dom Maurice fasse l'extrait qu'il propose, sur les lieux où sont les originaux des informations, que de retourner à Rome, où la dépense est excessive. Il fait bien à Paris celle de la Bienheureuse Sœur de l'Incarnation. Or je mande au Père dom Juste cette proposition, [espérant] que vous ne la désapprouveriez pas et qu'il procurât seulement du loisir au Père pour le faire.

Mon Dieu! mon vrai Père, que je chéris et estime cette sainte dilection que Dieu vous a donnée pour vos petites Filles de la Visitation, et le riche trésor que notre bon Dieu leur a donné en cela. Il en soit éternellement béni, et vous, mon vrai Père, récompensé d'une éternelle félicité. Je suis certes consolée de quoi vous aimez particulièrement nos très-bonnes et chères Sœurs de Paris. Oh! de vrai, mon tout bon et précieux Père, elles tiennent les premiers rangs dans mon affection et estime. Certes, je ne puis ni ne veux les disjoindre de ce monastère : il y a trop de ressemblance et de correspondance, dont je bénis

Dieu, je le dis hautement. Dieu leur conserve votre sainte assistance et la sage conduite de leur très-bonne et vertueuse Mère, qui est certes la très-chère fille de mon cœur, que je chéris uniquement. Mon tout cordial Père, je suis de cœur incomparable toute vôtre, et prie Dieu vous rendre tout sien et tout saint. Dieu soit béni! — 12 mars.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLXX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A CHAMBÉRY

Tendre compassion. — C'est un grand bonheur de souffrir pour Dieu. — Divers détails. — La Bulle d'approbation du Coutumier est égarée. — Pauvreté des monastères.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 31 mars [1637].

Ce divin Sauveur soit loué éternellement, et nous fasse participantes des mérites et grâces de sa sainte vie et douloureuse Passion! Hélas! ma pauvre très-chère fille, que vous êtes heureuse de ressentir en votre corps quelque portion des tourments que le divin Seigneur a supportés pour nous! mais je ne laisse pourtant pas de vous regarder là dedans avec compassion; car l'amour tendre que mon cœur a pour vous ne peut voir ces piquantes douleurs sans sentiment. Le bon M. Marcher me disait avant-hier soir, comme vous gémissez sous ce faix, et que l'abondance de larmes que la violence du mal vous fait jeter, fait bien voir sa grandeur. Hélas! ma très-chère et toute précieuse fille, que je vous estime heureuse toutefois de souffrir ainsi doucement en Dieu et pour Dieu, sans vouloir autre chose que son bon plaisir, et en l'aimant dans des si cuisantes pressures. Bénie soit sa Bonté qui vous fait cette grâce! Et je vous conjure encore que, dans ces travaux, vous jetiez quelques

soupirs pour moi, afin que, dès cet instant et éternellement, je sois toute perdue et anéantie en cette sainte et toute adorable volonté. J'ai confiance que vous le ferez utilement pour moi, comme chétive que je suis; je ne veux rien demander pour moi que je ne le souhaite pour vous, qui n'est autre chose sinon que Dieu accomplisse parfaitement sa très-sainte volonté en nous.

Vous verrez, par cette copie de lettre de Mgr de Sens (car vous ne pourriez lire l'original), les solides raisons sur quoi enfin l'on a conclu le retranchement de l'entrée des Sœurs dans l'église; et j'en suis consolée, puisque même j'en ai, par l'écrit de la main de notre Bienheureux Père, son intention conforme; et certes aussi c'est le mieux, ainsi que nous le jugeâmes, étant ici ensemble. — La Bulle de Rome pour le Coutumier s'est égarée; il a fallu faire lever un autre extrait, et c'est nouvelle dépense pour nous. On pense l'avoir pour Pâques, à ce que m'a écrit le Père dom Maurice. — M. le commandeur m'a écrit qu'il a fait mettre sous la presse un livre tiré des OEuvres du Bienheureux, fait par le Père Caussin. — Ma pauvre fille de Toulonjon a été puissamment mortifiée de n'avoir su avoir la garde de sa nièce de Chantal, par arrêt [1]. Elle demeure où elle était; je n'en suis pas marrie, bien qu'en ce monastère elle eût été fort bien. Ce sont des petites traverses de cette vie.

Recommandez à Notre-Seigneur la nécessité de retirer la Mère M. F. [Humbert]; nous sommes après en chercher le moyen. Je lui ai envoyé des lettres de madame de Saint-Georges; mais elle ne me répond rien : c'est une chose si nécessaire que j'espère fermement que Dieu la fera, s'il lui plaît. — Nous avons eu ici la Mère de Besançon [Mad.-Séraphine Maréchal] : c'est

[1] Le conseil de famille confia l'éducation de la jeune orpheline d'abord à son oncle maternel, Philippe de Coulanges; à la mort de celui-ci, elle passa sous la tutelle d'un autre de ses oncles, Christophe de Coulanges, abbé de Livry, qu'elle se plaît si souvent à nommer *le bien bon.*

une âme israélite; je la prie d'aller passer à Fribourg, pour y prendre une bonne Sœur, pour l'amener à Champlitte, car la pauvre Mère de là [M. F. de la Tour-Remeton] s'en va mourir : c'est un trésor, et partant grande perte, mais Dieu le veut!... Elle me dira un peu quelle espérance il y a de l'établissement de ce lieu-là, lequel est fort incertain. — Je vois que la pauvreté accueille de tous côtés nos maisons. Ce n'est pas le pire partage, si nous le savons bien aimer; mais pourtant cela tient en grand soin celles qui l'ont extrême, avec de grandes familles. Ces deux pauvres maisons de Bourg [1] sont bien en nécessité. Dieu nous veuille donner de quoi les assister! Nous ne l'avons pas maintenant.

M. Marcher nous a dit que si l'on retire l'argent de N. que le Père dom Juste en sera touché; c'est pourquoi il n'y faut pas toucher, surtout puisque la fondation de Turin semble se vouloir conclure. Au moins Son Altesse Royale en a montré des mémoires et une résolution extraordinaire. Notre Mère vous fera écrire ce que l'on prétend pour vous aider à trouver cette somme de douze cents ducatons. Croyez que l'on ne manque pas d'affection; elle est entière. Faites de votre côté aussi ce que vous pourrez, afin que vous la puissiez avoir en petite partie. Ma toute chère grande fille, vous êtes ma vraie fille tout uniquement chère, je vous en assure. — Je salue toutes vos Sœurs. Je vous plains de ces esprits difficiles; mais aussi vous en avez de très-bons, dignes d'un vrai amour. Enfin, ma vraie fille, beaucoup d'épines en ce monde et peu de roses.. Dieu nous fasse la grâce de le louer éternellement ensemble. *Amen.* — Toute vôtre de cœur. Dieu soit béni! — Dernier mars.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La petite communauté de Saint-Amour, chassée de son monastère par la guerre, s'était réfugiée momentanément à Bourg en Bresse, dans une maison de louage.

LETTRE MCDLXXI

A LA MÈRE ANNE-LOUISE DE MARIN DE SAINT-MICHEL

SUPÉRIEURE A FORCALQUIER

Peines intérieures de la Sainte. — Conseils de direction.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 5 avril [1637].

Ma très-chère fille,

Notre très-débonnaire Sauveur veuille par sa bonté combler nos âmes des mérites sacrés de sa très-sainte Passion!

Hélas! ma fille, que si vous me connaissiez telle que je suis, vous ne me désireriez pas des années de vie en cette vallée de misères, ains vous souhaiteriez que la divine miséricorde me retirât bientôt dans le sein de sa Bonté; et beaucoup moins penseriez-vous que la sainteté fût accomplie en moi, où il n'y a véritablement qu'une très-grande misère et pauvreté intérieure. Car, pour parler confidemment à votre cœur, et non à autre, il plaît à la divine Bonté me priver de toutes lumières et consolations intérieures, ou permettre que [tout en] moi-même me soit ténèbres ou afflictions; et pour dire tout, je suis celle pour laquelle notre bonne Mère vous écrivit de prier la divine Bonté, et je vous conjure de le faire, mais avec toute l'affection *compassive* de votre cœur et l'amour très-charitable que Dieu vous a donné pour moi; car croyez, ma très-chère fille, que j'en ai un extrême besoin. Je ne désire sinon que mon Dieu me tienne de sa sainte main, afin que je ne l'offense point; mais que je fasse et que je souffre tout son bon plaisir et selon ce même bon plaisir; car il ne me semble pas que je puisse désirer autre chose.

Voilà, ma très-chère fille, comme je vous parle avec une entière confiance, mais à vous seule, pour en parler au seul Coeur de notre divin Sauveur, que je bénis et remercie des grâces

qu'Il continue à votre chère âme, et avec accroissement de cette intime impression de la divine présence. Oh! qu'elle est grande et précieuse! mais ce n'est pas, comme dans le divin sacrement, où réellement et d'entière vérité le sacré Corps avec toute l'âme et la divinité sont enclos, et demeure ainsi dans nos chétifs tabernacles jusqu'à ce que les espèces soient consommées; mais cette éternelle vérité demeure en nous par présence, par puissance et par grâce, et c'est par une grâce extraordinaire qu'elle nous donne le sacré sentiment de sa divine présence. Vous verrez mieux ces vérités dans les livres qui en traitent, et je pense que dans celui [du *Traité*] *de l'Amour divin,* il en est parlé fort excellemment : ce que je vous en dis, je l'ai appris là, ou de quelques prédications. Oh! quelle bénédiction à une âme de posséder son Dieu en paix et être possédée de Lui entièrement! J'admire ce que vous m'écrivez, que ce que je vous dis vous donne paix; mais c'est que notre bon Dieu convertit tout à l'utilité de ceux qui l'aiment.

Derechef, je vous conjure de me recommander à sa divine miséricorde : je la supplie de parfaire en vous l'ouvrage de sa grâce très-spéciale. Vous n'avez à faire qu'à laisser faire ce céleste Ouvrier, et vous tenir ferme dans la pratique de ne faire nul regard ni attention sur ce qui se passe en vous; mais toujours regarder Dieu. Je voudrais y être fidèle en ce point, de vrai; mais mon esprit toujours actif me donne exercice. Voyez comme je dis tout à la bonne foi. Dites-moi de même vos pensées et vos vues, ce me sera une consolation et profit, s'il plaît à Dieu, que je supplie de vous bénir et toutes vos chères Sœurs, me recommandant à leur plus intime dévotion. Elles sont bienheureuses d'aspirer fortement à la sainte perfection de leur vocation : sa divine Providence croîtra leur nombre quand il sera expédient, et ne manquera pas de fournir les choses nécessaires à l'entretien de la vie de celles qui s'en reposent à son soin, et qui ne pensent qu'à le contenter. Croyez toujours bien que je

suis sans réserve et de tout mon cœur entièrement vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni !

Jour des Rameaux, que la sainte Église nous fait chanter que le *Sauveur vient en la multitude de ses miséricordes.* Il soit éternellement loué de nos âmes. *Amen !*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Montélimart.

LETTRE MCDLXXII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Vertus de la Mère A. C. de Beaumont; elle gouvernerait utilement le monastère de Montpellier.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 5 avril 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le très-débonnaire Sauveur comble nos âmes des mérites sacrés de sa très-douloureuse Passion ! Je vous fais ce billet pour ne perdre cette bonne occasion et me recommander à vos prières et de vos chères Sœurs, et pour vous dire aussi, ma toute très-chère fille, que plus nous avons considéré, notre bonne Mère et moi, touchant l'élection qui se doit faire en votre maison, et plus nous avons vu que nous ne pouvons rien proposer de mieux ni de si bien que notre Sœur Anne-Catherine, laquelle, quoique bonne de tout temps, se rend tous les jours meilleure; et je pense qu'elle servira très-bien une maison. Ses infirmités ne lui font tenir le lit et ne l'empêchent pas de suivre la communauté, excepté qu'elle ne fait que demi-heure d'oraison, et ne peut faire aucun ouvrage sans notable incommodité, parce qu'elle a les nerfs tout affaiblis aux bras. Au reste, en vérité, c'est un très-bon esprit, une fille fort vertueuse et très-pure en ses intentions. Bref, ma chère fille, nous ne pouvons vous en pro-

poser d'autres; car, pour ma Sœur de Blonay, comme je vous ai déjà dit, ce serait offenser Mgr le cardinal et tout gâter. Voilà, ma très-chère fille, ce que sans loisir je vous puis dire; que si Mgr de Montpellier n'est pas content, certes j'en serai bien marrie, mais nous ne pouvons mieux. Je lui fais très-humble révérence; je demande sa bénédiction, et le supplie me tenir toujours pour sa très-humble fille et servante.

Je me recommande aux prières du Révérend Père recteur, aux vôtres et à celles de nos chères Sœurs. Je fais très-humblement révérence à madame d'Halwin; je prie Dieu de la rendre toute selon son Cœur, et vous combler, avec toutes nos Sœurs, de son très-saint amour. Ma fille, je suis vôtre de cœur; écrivez-moi franchement et confidemment selon votre cœur. Notre Sœur F.-Emmanuelle de Nouvery n'est pas encore mûre pour être Supérieure. — Mille saluts à M. de Vallat.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXXIII

A LA MÊME

Même sujet.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 14 avril [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je viens d'écrire à Mgr de Montpellier : je vous envoie la lettre ouverte, afin que vous la voyiez. — Je vous dis en sincérité, ma très-chère fille, que nous vous proposons la Sœur que nous pouvons et que je crois, selon Dieu, être plus propre et utile au bien de votre maison. Il faut que je vous dise en confiance que cette chère Sœur me donne une entière liberté de lui dire tout ce que je pense lui être utile, et elle le reçoit si bien que j'espère qu'elle en fera son profit; et il ne me semble pas

que nous devions appréhender ce que nous avons fait autrefois. Pour ses incommodités, elles ne l'empêchent pas d'assister aux exercices de communauté. Elle ne tient point le lit, sinon quelquefois un jour quand son catarrhe s'épanche, qui est fort rarement. De lui faire manger de l'huile, il n'en faudrait pas parler. Si vous l'élisez, nous vous en parlerons plus amplement; et je vous assure qu'elle ne vous fera point de peine, qu'il ne lui faut pas beaucoup de médicaments, et qu'elle est fort douce et de très-grande édification.

Tout ce que je vous dis, ma chère fille, n'est point pour vous persuader de la faire élire; car je vous laisse en pleine liberté. Si vous aviez une Sœur en votre maison qui fût propre, je serais fort aise que vous l'élisiez, si Monseigneur l'agréait; car votre maison n'en aurait pas tant de charge, et il n'y aurait grand intérêt, vous y demeurant. Si vous élisez notredite Sœur, nous l'enverrons jusqu'à Lyon; nous lui donnerons une compagne, car il ne serait pas à propos qu'elle fît un si long voyage sans cela. Cette Sœur que nous lui donnerons est une vraie fille d'Annecy, qui n'est point tendre ni flatteuse, et qui s'ajustera tout à fait bien avec vous; nous lui donnerons le mot pour cela. Il est tout à fait nécessaire qu'elle ait cette bonne Sœur pour la servir; car elle sait ce qui lui est nécessaire, et sans beaucoup de mystère.

Je vous prie, soit que vous l'élisiez ou que vous ne l'élisiez pas, de nous faire savoir bien promptement ce qu'il en sera. Ma toute très-chère fille, c'est sans loisir que de tout mon cœur je vous souhaite, et à toutes nos Sœurs, les plus chères grâces de notre bon Dieu, vous conjurant toutes de prier Notre-Seigneur pour moi; mais je vous en supplie, puisque je suis tout à fait vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXXIV

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE HUMBERT

SUPÉRIEURE A PIGNEROL

Madame de Saint-Georges prépare une fondation. — On doit s'attirer la bienveillance du Supérieur.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, avril 1637.]

Ma très-chère fille,

Le très-doux et triomphant Sauveur soit l'éternelle gloire et consolation de nos cœurs! Rencontrant une si bonne occasion de vous écrire par le Père Barnabite qui a été prévôt en leur maison de cette ville, je le fais de tout mon cœur pour vous saluer chèrement et toutes nos Sœurs, et vous dire que nous sommes toujours dans l'attente du Père que vous nous avez mandé devoir passer ici après Pâques. Et, bien que le temps n'en soit pas encore trop long, nous ne laissons d'appréhender que les calamités et afflictions publiques ne retardent la fondation qu'il a en main, et que, par ce moyen, madame de Saint-Georges[1] qui vous chérit et désire voir, comme vous savez, ne se tînt pour désobligée de nous, si elle pensait que nous eussions de la froideur ou une volonté lâche à l'exécution de son désir, ce que véritablement nous n'avons pas; au contraire, je l'honore et désire de la servir en tout ce qui sera possible. Sa piété, son mérite, et l'affection qu'elle a pour nous et pour tout notre Institut, nous y obligent étroitement. Et je considère, ma très-chère fille, que, quand vous seriez par deçà, vous négocieriez notre fondation avec plus de facilité que de si loin; outre qu'en attendant vous donneriez à madame de Saint-Georges la consolation de vous voir, et elle est si raisonnable que facilement elle vous relâcherait pour une si bonne œuvre quand le

[1] Madame de Saint-Georges, gouvernante des enfants de France sous Henri IV, avait conservé une grande estime pour la Mère M.-Françoise Humbert, qui avait partagé ses fonctions en qualité de sous-gouvernante.

temps serait venu de l'accomplir, et même vous y aiderait d'autant plus volontiers que, demeurant toujours à Paris, elle pourrait jouir souvent de vous, puisque cette fondation se doit faire là autour. Pensez à cette proposition : je la trouve fort considérable, ma très-chère fille; faites-nous savoir votre volonté là-dessus, et si nous vous donnerons moyen de venir en vous envoyant quelques Sœurs. L'on en veut aussi envoyer à Embrun; mais je laisse à notre bonne Mère [de Châtel] de vous parler de cela plus particulièrement.

Je vous dirai seulement avec franchise, me confiant que la bonté de votre cœur le recevra agréablement, que, lorsque M. Marcher alla voir M. votre grand vicaire, il lui témoigna beaucoup de bonté et d'affection pour l'Institut; mais, parmi cela, il dit quelques paroles qui témoignaient n'avoir pas tant de satisfaction de votre maison. Vous savez comme les Piémontais sont faits pour le regard des Religieuses; et, comme Mgr le Nonce étant si proche de là, je crains infiniment que l'on ne lui dise quelque chose qui nous préjudicie à tout l'Institut, surtout à Turin, où l'on est toujours dans l'espérance de nous établir, et il y a apparence d'espérer que ce pourra être sur la fin de l'été. En ce cas, Dieu aidant, nous irions passer vers vous. Or, ma très-chère fille, je vous conjure de faire tout ce qui vous sera possible pour gagner ce bon M. le grand vicaire [1], vous savez si bien gagner les affections de chacun pour la gloire de Dieu. Ma très-chère fille, il faut gagner celle de cet homme, je vous en supplie au nom de la divine Bonté, et encore pour l'amour de moi que vous aimez.

Il vous faut encore dire ce mot, que l'on nous apporta aussi de Turin : qu'un certain chanoine de là, qui avait accompagné

[1] Cet ecclésiastique, après avoir pendant plusieurs années témoigné une grande bienveillance aux Religieuses de la Visitation dont il était le Supérieur, s'était laissé prévenir contre elles, et leur suscita des contradictions de tous genres.

Mgr l'archevêque, faisant sa visite à Pignerol, avait dit que l'observance régulière ne s'observait pas si bien en votre maison, comme elle se faisait aux autres, selon qu'il en avait ouï parler. Je vous ai voulu donner confidemment ces deux petits avis, lesquels, j'espère, vous recevrez cordialement et en ferez profit, ainsi que font nos autres maisons à qui je fais souvent semblables charités, selon que j'en ai occasion. — Ma très-chère fille, vivez toute à Dieu, et que son seul et saint amour vive et règne éternellement en vous et en toutes vos Sœurs, que je salue avec vous, particulièrement celles de cette maison, me recommandant à vos prières et aux leurs. Je demeure en ce divin Sauveur tout à fait vôtre de cœur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Affaires des dîmes. — Difficultés du monastère de Melun; éloge de la Mère A.-Marg. Clément. — Mgr de Montpellier a écrit trois fois à Rome pour recouvrer la Bulle d'approbation du Coutumier. — Inquiétudes de la Sainte au sujet de l'éducation donnée à sa petite-fille Marie de Chantal.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 20 avril [1637].

[*La moitié de la première page de l'original est inintelligible.*]

Certes, s'il plaît à notre bon Dieu délivrer les maisons de ces dîmes, ce sera un grand bien; mais les Carmélites, qui sont si accréditées, ne se remuent-elles point? Il m'est avis qu'il faudrait que toutes les nouvelles Religions que l'on a imposées nouvellement se joignissent ensemble pour se défendre. Les Pères Jésuites n'y sont-ils pas compris? Cela sera une grande persécution pour les pauvres maisons religieuses; mais, si notre bon Dieu le permet, il faudra s'y soumettre doucement. J'ai écrit à madame de Combalot, pour vous obéir; car, au demeurant, je tiens cela inutile, considérant ce que je suis.

Voilà un grand mal pour cette pauvre maison de Melun que notre très-honoré Père [M. de Sillery] en soit dégoûté ; mais Dieu sait pourquoi Il le permet. Ma très-chère fille, je supplie sa divine Bonté d'en avoir pitié ! Voyez-vous, il est bien vrai, ce me semble, que la pauvre Mère a plus de vraies vertus religieuses que de talents pour gouverner; car je la tiens pour une sainte. Je dis même que Dieu l'a prévenue, dès son enfance, de tant de grâces, qu'ayant si bien persévéré, je la crois fort agréable à la divine Bonté; mais cela ne lui donne pas les adresses du gouvernement, surtout du temporel, sur quoi je trouve votre pensée très-bonne d'y mettre notre Sœur P.-Jéronyme [de Monthoux] avec une des filles de M. de Puisieux, si cela se peut. Mais il faudrait qu'il vînt de madame sa mère. Or enfin, ma toute chère fille, la charité que Dieu vous a donnée pour le bien de l'Institut vous donne tant d'adresse pour le bonheur de ses maisons, que vous ne sauriez qu'y bien procéder, et je me remets à vous de tout cela, et aux résolutions que vous en prendrez avec Mgr de Sens et notre bon Père, soit d'essayer de maintenir cet établissement, ce qui serait le mieux; soit de le rompre, ce qui serait fâcheux ; mais il n'y a remède, s'il ne peut être soutenu ; cela nous est une bonne leçon pour nous tenir dorénavant dans le règlement ordonné. Certes, avant que de faire des maisons, il faut bien considérer, car il est bien fâcheux de les rompre; toutefois il vaut mieux se retirer de la rive que du fond.

J'écris à notre Sœur la Supérieure de Blois, que si vous désirez notre Sœur P. J., pour Melun, qu'elle vous la donne. Je crois que la chère Sœur Anne-Marguerite [Clément] s'accordera facilement à être ôtée de charge, à demeurer sous une autre Mère ou aller où l'on désirera, car c'est une âme si humble que l'on en fera ce que l'on voudra. Et croyez, ma très-chère fille, que nous la recevrions de bon cœur ici ; et j'admire votre douce charité de la vouloir retirer chez vous ; c'est Dieu, ma fille, qui vous a faite comme vous êtes. Il en soit béni éternellement. —

Je ne sais si la Bulle sera point venue pour le Coutumier. Mgr de Montpellier dit qu'il en a écrit à Rome trois fois depuis qu'il a su l'égarement, dont il est bien mortifié.

Il faut dire ceci au cœur de mon unique fille : l'on m'écrit qu'on laisse toute liberté à la petite [de Chantal] de faire ce qu'elle veut, et qu'en rien l'on ne la veut fâcher; cela lui serait à grand préjudice et bien éloigné de ce que j'espère de son éducation au lieu où elle est. Or ce n'est point ma fille [de Toulonjon] qui me le dit, bien qu'elle soit touchée jusqu'au fond de l'âme de ne l'avoir pas; et certes la seule considération de sa fille [Gabrielle], et la créance que l'on continuerait d'élever cette petite dans l'innocence et souplesse, me la fait désirer là. Découvrez, je vous prie, dextrement la vérité de cet avis et m'en dites à cœur ouvert votre pensée. Je ne leur peux écrire à ces Messieurs pour ce coup; mais obligez-moi de les faire saluer de ma part, surtout le petit abbé [de Livry] et la petite, à qui je vous prie de faire remettre cette lettre, afin qu'elle la porte à notre bonne madame de Nemours qui m'a écrit avec grande bonté; mais cela s'entend si cette dame est en état d'être vue, car, à ce défaut, vous l'enverrez, s'il vous plaît, à M. Deshayes, qui en fera ce qu'il jugera. — Voilà bien des commissions; mais c'est à ma vraie fille toute mienne qui n'a point de plus grand plaisir qu'à faire quelque chose pour sa chétive Mère, qui uniquement est très-intimement toute sienne. Mille saluts à votre très-bon cher cœur, à celui de la chère sœur [madame de Villeneuve], des braves nièces, et de toutes nos pauvres chères Sœurs que j'aime tendrement. Dieu, par sa bonté, nous comble toutes de son saint et pur amour. *Amen!* Je vous laisse la lettre de ma Sœur la Supérieure de Blois ouverte, afin que vous voyiez ce que je lui dis. Je trouve que Mgr de Chartres les a prou bien chargées. — 20 avril.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLXXVI

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Envoi de nombreux manuscrits de saint François de Sales, destinés à être insérés dans l'édition de ses Œuvres que prépare le commandeur. — L'humilité de la Sainte souffre de l'estime qu'avait pour elle son Bienheureux Père.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 27 avril [1637].

Mon très-honoré et très-aimé Père,

Voilà encore un amas que nous avons fait de tout ce que nous avons pu trouver de notre Bienheureux Père, digne, ce ce me semble, de vous être envoyé. Vous y trouverez quantité de choses qui vous consoleront et feront toujours plus aimer et admirer l'abondance de l'esprit de Dieu, que sa souveraine bonté avait versé dans cette belle et très-pure âme, qui ne vivait que de l'amour et sainte volonté de son Sauveur et le nôtre très-adorable. Il m'est venu en pensée que Dieu vous donnait cela comme une récompense du grand travail que vous avez pris pour faire mettre au jour la *Conduite intérieure* de ce grand Saint, laquelle, comme j'espère, sera d'une grande utilité. Vous trouverez, mon très-cher Père, trente-quatre lettres, et, avec les cinq que nous vous avons déjà envoyées, en font le nombre de trente-neuf. Il y en a d'admirables pour faire voir la dévotion de ce Saint, son esprit de force et de sagesse dans les persécutions qui procédaient des princes, lesquelles nous laissons à votre examen pour juger s'il les faudra mettre au jour; elles contiennent de riches documents, qui pourraient être fort utiles s'ils étaient connus. Vous verrez, mon très-cher Père, si, en changeant quelques mots qui font connaître à qui elles s'adressent et de qui l'on parle, on pourra les mettre au jour; elles me semblent bien utiles pour plusieurs.

L'on a trouvé dans une vieille malle, qui était inscrite

vieilles quittances, une explication en forme de méditation du Cantique des Cantiques. Je pense que ce sont de ses premiers ouvrages qui s'étaient égarés; car je ne me souviens pas de lui en avoir ouï parler; mais, au commencement de notre établissement, notre bonne Mère Supérieure dit qu'il nous en prêchait souvent. Il y a dix-huit de ses sermons, des premiers qu'il fit; il me semble qu'ils sont tout entiers, ou peu s'en faut. Il y a encore quinze autres petits cahiers qui sont des mémoires de prédications en abrégé : le commencement y est seulement marqué et la suite par points; tous ces cahiers sont écrits de sa bénite main et le Cantique [des Cantiques]. Nous n'avons point gardé de copie des prédications, espérant, mon très-cher Père, que, quand vous en aurez fait tirer ce que vous jugerez propre à être imprimé, vous nous les renverrez, s'il vous plaît; mais je dis, s'il vous plaît, mon très-cher Père. Or, il me semble que ces pièces-là, avec ses belles épîtres, feront bien valoir le gros volume que l'on veut faire de toutes les Œuvres de notre Bienheureux [1].

Mais, mon très-cher Père, je désirerais bien que les paroles latines qui sont dans les épîtres on les mît ensuite en français; car il m'est avis qu'il y a certains beaux traits de grande consolation, et qu'aussi ses sermons latins, si l'on en imprime,

[1] M. le commandeur de Sillery fut le premier qui s'occupa de réunir en un seul ouvrage les écrits de saint François de Sales. Cet ouvrage parut à Toulouse (imprimerie Bosc et Colomiez, 1637), en un volume grand in-folio, de 1078 pages, qui contient :

1° L'*Introduction à la Vie dévote;*
2° Le *Traité de l'amour de Dieu;*
3° Les *Épîtres spirituelles;*
4° Les *Entretiens spirituels;*
5° L'*Étendard de la Croix;*
6° *Avertissements aux Confesseurs;*
7° Les *Sacrées Reliques du B. François de Sales.*

Si cette édition n'a pas le mérite d'être complète, elle a du moins celui d'avoir reproduit intégralement le texte du saint auteur.

fussent en français par échelle, s'il se pouvait. Voilà mes petits désirs que je soumets tous à mon très-cher et très-honoré Père.

Certes, il me fait mal au cœur de savoir en quelques épîtres certaines choses que le Bienheureux dit de moi. J'ai reçu et senti de la douleur de voir le jugement qu'il faisait de moi en ces temps-là, et ce que je me trouve maintenant, qui est tout à fait un état de pauvreté et de misère, qui a besoin du secours de vos saintes prières, mon très-cher Père. Je vous les demande au nom de Dieu; et celles du Révérend Père [de Condren] général de l'Oratoire et de M. Vincent, par votre entremise, mon très-cher Père. Que tous me fassent la charité, je vous en conjure, car j'en ai très-grand besoin.

Il me tarde que je sache votre sentiment, et quel sera votre dessein pour l'emploi de ce que nous vous envoyons, qui est tout ce qu'il faut espérer; car nous avons tout tenu ce qui était des papiers de feu Mgr de Genève, de feu M. Michel, et enfin tout ce qui s'est pu trouver du reste de M. le prévôt de Sales, et d'un bon ecclésiastique qui demeurait chez le Bienheureux, lequel entra une fois dans son cabinet et [prit] à ce que j'ai ouï dire, quantité des [mémoires et papiers] de ce Bienheureux, surtout de ses sermons, dont il a fait l'ornement des siens; mais il y a fort longues années de cela. Dieu, par sa douce bonté, nous veuille donner la grâce de bien imiter ce grand et saint serviteur de sa divine Majesté! Mon tout bon et vrai Père, je vous prie derechef de demander à Dieu pour moi que je souffre plutôt toutes sortes de peines que de me départir jamais de ses sacrés enseignements, ains que je les observe fidèlement; et je prie sa souveraine douceur de vous donner son vrai esprit en toutes choses. Je suis de tout mon cœur, et veux toujours plus être si je puis, tout à fait, mon très-cordial Père, votre toute et très-humble et très-obéissante petite fille en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni. *Amen.* — 27 avril.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCDLXXVII

A LA MÈRE MARIE-HENRIETTE DE PRUNELAY

SUPÉRIEURE A RENNES

La Sainte permet à la Supérieure du Croisic de se rendre à Rennes. — On doit employer aux charges les Religieuses qui y sont propres.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Dieu par sa souveraine bonté remplisse votre cœur de son saint amour! J'ai été consolée d'apprendre de vos nouvelles et de celles de votre maison, laquelle va toujours petitement. Si Notre-Seigneur envoie l'amour de la bassesse dans le cœur de nos Sœurs, j'espère qu'Il leur fera de grandes grâces.

Hélas! que je suis touchée du mal de ma pauvre Sœur la Supérieure du Croisic! Dieu lui fasse la grâce de tirer les richesses de son saint amour de l'humble et amoureuse souffrance de ses maux! Quant à ce qui est de l'attirer en votre maison, hélas! la grande charité! Il n'y a nulle difficulté puisque les médecins jugent que cela pourra être utile[1]; car, voyez-vous, si bien ce passage d'une maison en une autre n'est pas marqué, il n'est pas aussi défendu, et l'on n'en a pas voulu mettre la liberté dans le Coutumier, crainte que l'on en abusât. Il suffit, dans les grandes occasions dont les Supérieurs doivent juger, que l'on puisse l'exercer; ce qu'il ne faut jamais faire que le moins qu'il se peut, et pour des grandes nécessités. — Il faut bien prendre garde, ma chère fille, que vous ne fassiez pas tant travailler nos Sœurs qu'elles en tombent malades, comme nos Sœurs de N. ont fait.

[1] D'après l'autorisation de sainte J. F. de Chantal, la Mère Anne-Louise de Gallois, Supérieure du Croisic, est-il dit dans l'*Histoire des fondations*, se rendit au monastère de Rennes, pour raisons de santé. C'est pendant son séjour en cette ville qu'elle prépara le transfert de sa communauté du Croisic à Vannes.

Je voudrais pouvoir graver dans le cœur des Supérieures de la Visitation cette maxime, d'employer aux charges celles que selon Dieu elles y connaissent propres, nonobstant toutes les tracasseries que les autres pourraient en faire. C'est une grande misère de voir que ces anciennes Sœurs veulent toujours être employées et ne peuvent souffrir que les plus jeunes, encore qu'elles en soient capables, les exercent. En cela, elles se montrent peu solides et anciennes en vertu. Ma fille, ne quittons point nos vieilles modes, tenons-nous-y invariablement; car si nous commençons une fois à changer la manière de faire une chose, nous quitterons une autre fois la chose même.

Je trouve que les pénitences que l'on a données à N. sont bien assez grandes; car l'esprit de notre vocation étant et devant être d'une parfaite douceur, charité et support, jamais nous ne devons employer la justice extraordinaire que sur les obstinées, et sur celles qui scandalisent la communauté et porteraient préjudice; et cela encore après que par patience, douceur et cordiales remontrances l'on aurait fait tout ce qu'on pourrait pour ramener les défaillantes à leur devoir. Et celles qui, par cette voie de douceur, se rangeraient et humilieraient, confessant ingénument leurs fautes, je ne leur voudrais point donner d'autre pénitence, sinon qu'il fût tout à fait nécessaire pour l'utilité des Sœurs. Il me semble que je dis assez bien ceci dans mes Réponses, lesquelles sont assez aimées, mais peu observées, parce que nous ne nous adonnons pas à la mortification de nous-mêmes.

Voyez-vous, ma fille, il faut que vous travailliez extrêmement à votre perfection, et cela aidera fort à celle que vous désirez pour les autres; mais surtout, je vous conjure, ne vous ressentez jamais des choses qui se diront ou feront contre vous; au contraire, tâchez de gagner par douceur celles qui le feraient, et que votre charité abonde sur elles. Certes, une Mère qui gouverne avec esprit de charité et douceur tient toutes ses filles

contentes selon leur capacité, et unies avec elle. Qu'elles tâchent, au nom de Dieu, et vous aussi, de le faire. Priez pour celle qui est toute vôtre.

La première partie de l'original de cette lettre est gardée à la Visitation de Voiron.

LETTRE MCDLXXVIII

A LA MÈRE LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Calamités publiques. — Conduite à tenir dans une peine intérieure. — Sœurs proposées à l'élection de Montpellier.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 10 mai [1637].

MA TOUTE CHÈRE FILLE,

[*La première moitié de la lettre est coupée dans l'original.*]

Je suis accablée d'écritures et d'afflictions des fâcheuses nouvelles qui nous arrivent incessamment pour les calamités et désolations de ce siècle; car, outre ce mal général que je ressens fort, nos pauvres maisons qui se trouvent dans les provinces plus affligées pâtissent ce qui ne se peut dire; et dit-on que ce n'est encore rien auprès de ce qui se doit attendre. Dieu par-dessus tout, duquel les jugements sont toujours très-justes et équitables, et sa volonté très-adorable! Aussi est-ce de tout mon cœur que je l'adore et m'y soumets, bénissant son bon plaisir en tous ces événements. Faites fort prier sa Bonté à ce qu'il lui plaise apaiser son ire et convertir les tribulations temporelles en bénédictions éternelles. *Amen.*

Quant à votre peine, vous la devez supporter bien doucement. Vous ne sauriez mieux faire que ce que vous faites : vous tenir sur vos gardes tant que vous pourrez, par fidélité, et vous humilier quand vous y manquez; mais cela sans vous lasser de la peine, ni du long temps que Dieu vous permettra cet exercice. Il se faut abandonner à son bon plaisir autant en

cela qu'en toute autre chose. Suivez toujours fidèlement les lumières qu'Il vous donne pour cela, et portez avec une amoureuse patience votre peine. Je vous le dis derechef et vous en prie, et de bien prier Dieu pour moi, mais je vous en conjure, j'en ai besoin; et me recommandez aux bonnes âmes de votre connaissance, surtout aux Pères Jésuites, que je salue, après Monseigneur, et tous ceux que vous jugerez. Mon Dieu! tenez-vous assurée de la confiance que j'ai en votre droiture et sincérité; cela soit dit pour une fois, car je me fie en vous plus qu'en moi-même, et n'en pourrais avoir une ombre de méfiance. Notre grand Sauveur comble nos âmes de son saint amour. *Amen.* — 10 mai.

[*P. S.*] Nous destinions ma Sœur F.-Emm. [de Vidonne de Nouvery] pour Turin, avec ma Sœur M.-Élisabeth de Lucinge; mais nous avons eu nouvelle que la fondation ne se fera pas encore. C'est pourquoi nous vous laissons en liberté, si vous voulez la proposer. Je prie Dieu qu'Il vous inspire à toutes de choisir celle qu'Il vous a destinée; je vous ai dit [ce que je savais] des unes et des autres, dans mes précédentes [lettres]; et, dans celle-ci, selon ma connaissance, et avec une entière indifférence, ne voulant que ce que Dieu voudra, la volonté duquel j'adore de toutes les forces et affections de mon âme, et le supplie qu'Il nous fasse la grâce de le faire dans son éternité de gloire. *Amen.* Vôtre, vôtre de cœur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDLXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MADELEINE-ÉLISABETH DE LUCINGE

SUPÉRIEURE AU DEUXIÈME MONASTÈRE D'ANNECY

Offre d'une postulante.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, mai 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il me semble que tout s'oppose pour retarder notre commune consolation. Toutefois, on nous fait espérer que la vêture de cette chère fille se fera le jour de la triomphante Ascension. Mais voilà encore un petit retard : c'est que la très-chère Supérieure de Rumilly revient dès qu'elle sera déposée. Dès quatre mois en çà, elle est après nous pour la retirer; et enfin, après avoir bien combattu, il le lui faut accorder aujourd'hui qu'elle nous en prie avec encore plus d'instance; elle est quasi toujours malade en ce lieu-là. Elle a avec elle mademoiselle de Saint-Innocent, qui est fort brave fille [1]; elle voudrait ne la pas laisser là, ains vous la donner, car elle sait bien que notre maison ici est toute pleine. Elle aura bien une honnête dot. Dites-nous, ma très-chère fille, si vous agréez qu'elle vous l'amène.

L'espérance de vous voir bientôt m'empêche de dire davantage. Vous savez, et il est vrai, que je suis de cœur tout à fait vôtre. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Peu après sa déposition à Rumilly, la Mère J. F. de Vallon revint à Annecy, accompagnée de mademoiselle de Saint-Innocent, qui prit l'habit religieux au premier monastère, le 21 février 1638, et fut envoyée la même année à la fondation de Turin.

LETTRE MCDLXXX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A CHAMBÉRY

Il faut se réjouir d'être en butte à la calomnie. — Recommandation en faveur des Mères Bernardines.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 20 mai 1637.]

Ma toute chère et uniquement bien-aimée,

Le grand Sauveur par sa toute miséricorde veuille tirer à soi nos cœurs et nos affections et les conserver et tenir à jamais dans le sein de son amour ! Ma fille, vous avez de quoi bénir Dieu et vous réjouir aux calomnies que l'on fait contre vous, pour récompense de la sincère charité que vous avez voulu faire de votre maison à ces bonnes R., et de la charité réelle que vous leur avez faite. Vous avez le partage des Apôtres : réjouissez-vous donc avec eux, selon le conseil de notre divin Maître, qui leur dit qu'ils se réjouissent quand on dirait tout mal d'eux en mentant : vous êtes dans l'occasion.

J'écris au Père provincial, qui est un digne Père qui vous aime fort : parlez-lui confidemment. S'il pouvait assister les Bernardines avec madame de Monthoux, ce serait un grand coup pour toutes. Pour moi, je vois toute apparence qu'elles seront condamnées à Dijon. Je vous prie, ma fille, enquérez-vous des Pères quand ils attendent ledit Père provincial, et combien de temps il demeurera à peu près à Chambéry. Le Père Renaut vous dira cela bien confidemment, puis faites-le-moi savoir promptement, je vous en prie.

Je suis vôtre de cœur. — Veille de l'Ascension.

Vous garderez la lettre du Père provincial jusqu'à ce qu'il soit à Chambéry, que vous la lui ferez donner sûrement, s'il vous plaît. Soyez-lui ouverte et franche, car il est tout bon.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Reims.

LETTRE MCDLXXXI

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Estime universelle pour la doctrine de saint François de Sales. — Reconnaissance que tout l'Institut doit au commandeur. Désir qu'il envoie à chaque monastère un exemplaire de la *Conduite spirituelle.* — Prévisions pour l'élection de Melun.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1er juin 1637.]

MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHER PÈRE,

C'est sans doute le divin Sauveur de nos âmes, source vive de tout bien, qui inspire et meut si fortement votre chère âme à vouloir répandre, autant qu'il vous sera possible, l'esprit et les maximes de notre Bienheureux dans toutes les âmes. Certes, j'estime, mon très-cher Père, que c'est une des plus grandes et utiles charités que votre bonté puisse exercer envers le prochain.

Je m'assure que vous aurez maintenant reçu tous nos petits cahiers, et qu'ils vous servent d'agréables et suaves entretiens. Or, il est vrai que Dieu a répandu dans les écrits de ce Bienheureux un certain esprit et doctrine si solide, si efficace, si douce et attrayante, qu'elle pénètre les cœurs. Et, bien que les autres livres traitent de mêmes sujets, ils ne ravissent pas, ni ne touchent comme ceux-là. C'est la grâce abondante que Dieu avait mise dans son cœur qui opère cela ; et c'est chose admirable qu'ils ont partout augmenté le goût, l'estime et la dévotion à la doctrine de ce bienheureux Saint. Le Père provincial de ces quartiers me l'écrivait l'autre jour. Nous avons vu ici quelques Allemands, et une très-brave dame allemande qui dit qu'en leurs quartiers ils révèrent les OEuvres de ce Bienheureux. Je leur donnai l'un des livres que vous m'aviez envoyés, mon très-cher Père, de la *Conduite intérieure :* votre bonté me donne confiance de lui en demander, par mes dernières lettres, encore quelques-uns.

Mon très-cher Père, croyez que mon âme a été trop vivement touchée du précieux don que la divine Providence a fait de votre digne et incomparable dilection à notre petite Congrégation, pour avoir manqué d'en donner connaissance à nos monastères. Ils n'ignorent pas ce bonheur ni cette grâce, bien que tous n'en sachent pas la grandeur si particulièrement que plusieurs font; mais je vais prendre l'occasion du nouveau livre pour leur en renouveler la mémoire, et leur déclarer, le plus particulièrement et efficacement qu'il me sera possible, la grandeur des obligations que nous avons à votre bonté paternelle. Car il est vrai que cette ardeur d'amour et d'estime que Dieu vous a donnée pour notre Bienheureux Père se répand universellement sur tout notre Institut, duquel vous avez plus de jalousie ou autant que nous saurions avoir nous-mêmes. Et ce sera bien de tout mon cœur que j'écrirai de nouveau à nos monastères, sans en excepter un seul; et suis assurée que pas un ne manquera, Dieu aidant, à faire ce que vous désirez durant votre vie, et à la nouvelle de votre trépas, ceux qui le sauront. Si bien il y a quelque monastère qui n'ait pas ressenti en son particulier les effets de vos charités temporelles, néanmoins la sainte union et charité qui est entre nous nous doit rendre commune l'obligation que nous avons des grands dons, libéralités et charités que vous avez départis à plusieurs; outre que les biens et profits que nous avons reçus et recevons journellement de votre bonté, mon très-cher Père, sont utiles à tous. C'est pourquoi j'ai confiance en Dieu, que ce que vous désirez s'accomplira avec une franche et cordiale dilection et reconnaissance.

Mais ne faut-il pas que je vous dise tout à la bonne foi la pensée qui m'est venue sur cette occasion : c'est qu'il vous plût, mon très-cher Père, d'envoyer, par l'entremise de notre chère Sœur la Supérieure, à chaque monastère, un livre de la *Conduite intérieure* de notre Bienheureux, dans chacun desquels vous écriviez de votre main un souhait de bénédiction et une

parole d'affection. Or, voilà ma pensée, et je l'ai goûtée; mais je vous la soumets, mon très-cher Père : votre discrétion et droiture est si grande, et votre dilection si entière pour la Visitation, que ce que vous en désirez doit être fait avec toute cordiale affection. Ce que je vous dis, sur ce que je vois que la bonté de votre digne cœur a reçu si agréablement ce que j'ai répondu touchant le petit parloir.

Quant à la fondation des deux messes perpétuelles par jour, certes, mon tout bon et cher Père, j'y vois votre intention si sainte et si pleine de piété que je crois que Dieu les aura très-agréables, et notre maison de Paris et celle-ci vous en seront encore très-obligées, pour l'utilité et commodité qu'elles en recevront, et vous en remercient très-humblement, mon très-cher Père.

Vous connaissez bien l'esprit de ma pauvre chère Sœur la Supérieure de Melun : il est vrai, certes, c'est une âme tout à fait humble, simple et charitable, et que Dieu a prévenue de grâces très-particulières dès son enfance ; mais l'expérience apprend qu'elle n'est pas agissante, ni accompagnée des talents propres au gouvernement, surtout des affaires, et je crois que difficilement la maison de Melun se fera sous sa conduite. Je crois, mon très-cher Père, que, sans une ombre de difficulté, elle se trouvera disposée de faire tout ce que Mgr de Sens et vous, trouverez à propos pour le bien de cette maison-là. J'ai déjà écrit à ma très-chère Sœur la Supérieure de Paris qu'elle secondât, en ce qu'elle pourrait, ce qui s'en déterminera, et que nous laissons toute liberté pour employer même ma Sœur P.-Jéronyme de Monthoux, s'il était jugé qu'elle y puisse servir; car, comme vous le jugez très-bien, il est nécessaire, mon très-cher Père, de mettre la main à cette maison; votre bonté y a déjà tant exercé de charités que j'espère que Dieu y bénira la continuation de votre soin paternel. Mais cependant nous sommes, par ces exemples, avisées de ne plus faire de ces fon-

dations sans fondements réels, et non d'apparence et d'espérance. Notre bon Dieu y veuille porter sa bonne main, et vous comble toujours plus des grâces de son saint amour, auquel je suis et serai invariablement, etc.

[*P. S.*] Mon bon Père, voilà le sermon qui nous était resté; il est aussi écrit de la propre main de notre Bienheureux Père, quoique les caractères soient un peu différents à ses derniers écrits. J'espère que vous nous en renverrez une partie quand ils seront imprimés, si vous le jugez à propos.

Jour de l'adorable fête du divin Sacrement, 1637.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLXXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Calomnies répandues à Rome contre l'Institut. — L'expédition du Bref d'approbation du Coutumier est retardée. — De l'instruction des novices et du catalogue pour les élections.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, juin 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le Père dom Juste me vient d'écrire que Mgr l'archevêque de Tarentaise, qui est de ces quartiers et fort proche parent de notre Bienheureux Père, retournant de Rome, lui avait dit que, parlant à un prélat de ce lieu-là pour quelques affaires qui touchent les Ermites des Voirons, et ajoutant que le Bienheureux les avait institués, le prélat de Rome lui répondit; [*plusieurs mots illisibles*] et Mgr de Tarentaise lui disant aussi que c'était le Bienheureux qui avait établi notre Congrégation, il lui répondit qu'il y avait certaines choses dans notre Ordre qu'il fallait réformer. Et Mgr de Tarentaise voyant que ce prélat parlait de ces choses avec émotion et dédain, il se retira, craignant, dit-il,

de l'aigrir davantage; et de plus, Mgr de Tarentaise étant à Turin à son retour de Rome, qui est tout fraîchement, alla visiter Mgr le Nonce du Pape qui lui dit qu'il voulait à nos monastères un visiteur apostolique, pour y réformer quelque chose. Et ledit Mgr le Nonce voulait donner la commission à Mgr de Tarentaise pour faire cette visite. Oh ! mon Dieu, ma très-chère fille, voyez où cela va, et combien mon chétif cœur est sensiblement transpercé. Je vous dis tout, afin que vous preniez conseil des personnes capables; car, oh Dieu ! sur quel sujet et de quoi pourrait-on dire ceci?

Je pense que c'est par une spéciale Providence divine qu notre Bref a été retardé, et qu'il est tout à fait nécessaire de bien faire examiner le Coutumier par des personnes bien capables, et les choses tant soit peu douteuses les faire peser par Mgr de Sens. Bref, il y a si longtemps que l'on parle de cela et de tant de côtés, que je pense qu'il faudrait que le Coutumier expliquât les trois points qui sont en la Constitution de la directrice, p. 218, par l'article VIII dudit Coutumier où il est dit : que les filles iront parler le matin, pour apprendre à se bien confesser, me semblant qu'il suffirait [de dire] : *elles les instruira en général toutes ensemble, conformément à la Constitution et au Coutumier,* leur faisant entendre comme elles sont en pleine et absolue liberté de se confesser de ce que bon leur semblera, ainsi que le Bienheureux le dit dans les Entretiens.

Quant au sujet de nos catalogues pour les élections, c'est d'assurance un point de droit que toutes les Religieuses qui peuvent avoir voix active la doivent aussi avoir passive (s'entend sans doute, celles qui ont les années marquées); c'est pourquoi, ma très-chère fille, je pense qu'en conservant notre coutume, que les personnes capables approuvent grandement, l'on pourrait ajouter au Coutumier, après les noms de celles qui sont sur le catalogue, qu'il fût dit : *voilà celles que les Supérieurs jugent plus propres et utiles pour la conduite du monastère;*

néanmoins les Sœurs sont en liberté d'élire telle de la maison que bon leur semblera ayant les années marquées. Ou bien que les Supérieurs, après la déposition, exhortant les Sœurs de penser sérieusement à une nouvelle élection, leur disent les paroles susdites, ce qui serait peut-être mieux; et, en ce cas, on pourrait l'ajouter en marge au lieu convenable, si ce n'est déjà imprimé.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLXXXIII

A LA MÈRE MARIE-HENRIETTE DE PRUNELAY

SUPÉRIEURE A RENNES

La Sainte se réjouit de la ferveur des Sœurs de Rennes. — Désir de voir la communauté du Croisic transférée à Vannes. — On a fait un recueil des *Petites Coutumes* du monastère d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TOUTE BONNE ET CHÈRE FILLE,

Je veux prendre la consolation de vous écrire de ma main et de mon cœur, en toute confiance, comme vous faites à moi. Que béni soit éternellement notre tout débonnaire Sauveur, pour les grâces qu'Il répand sur votre chère communauté! Ces bénites âmes ne sont-elles pas heureuses de servir ce grand et très-adorable Seigneur avec courage et fidélité! Que puissent-elles croître incessamment dans ce saint service, qui seul leur peut causer courage, paix de conscience, et les rendre heureuses en la sainte éternité! Je les conjure de cheminer toujours plus généreusement en leur sainte voie, croissant incessamment au saint et pur amour de notre doux Sauveur, et en la sacrée dilection les unes envers les autres, car cela *enserre* [comprend] tout. Je me recommande à leurs prières, je dis mon âme et non pas mon corps, ni cette chétive vie temporelle; mais je les en

conjure, au nom de notre bon Dieu; et que la bonne directrice, que Dieu bénisse pour le soin qu'elle a de bien dresser ses novices, les ressouvienne souvent de prier pour mes besoins spirituels.

Je suis consolée de vous voir dans le sentiment de ne point multiplier les maisons; quand vous aurez fait là votre seconde, vous connaîtrez bien que vous aurez besoin de vous reposer. Ce bon M. le théologal m'écrit qu'il a toutes les licences pour Vannes, et qu'il travaille pour amasser le revenu nécessaire à obtenir des lettres du Roi. Il me dit, en la même lettre, que Mgr votre prélat et les Supérieurs du Croisic trouvent bon que l'on vous mène notre Sœur la Supérieure; il vous fera voir ce qu'à lui on écrit. Mais ce qu'il me dit du mauvais air du Croisic m'a fait penser que ce serait peut-être une grande charité de transporter cette famille-là à Vannes : voyez, ma fille, avec vos Supérieurs et ce bon M. le théologal si cela serait à propos.

Le bon M. Quesnel me donne toute satisfaction de vous et de votre maison, disant que tout y va fort bien à la gloire de Dieu et par votre soin, excepté ces pauvres filles qui étaient si fort attachées à la Mère déposée. Il désire m'en écrire au long; mais, ma très-chère fille, que faire à tels esprits, sinon ce que l'on fait : leur montrer bon exemple, leur remontrer doucement le tort qu'elles font à leurs âmes et puis les supporter, car ce sont des croix qu'il faut subir; peu de maisons religieuses en sont exemptes. Je vois que vous en avez encore d'autres extérieures pour le temporel; mais tout est supportable, quand l'intérieur va bien; les misères sont grandes partout. — J'estime et chéris grandement M. Moreau et M. Quesnel : conservez-moi au souvenir de leurs saints sacrifices, et les saluez chèrement de ma part. Mon Dieu! ma très-chère fille, que vous êtes heureuse d'avoir de tels aides, et de si bons et si utiles appuis! Dieu les vous conserve! Enfin, je vois qu'en tout Dieu bénit

votre maison, et que toutes choses iront de bien en mieux. Je supplie son infinie Bonté de vous continuer sa sainte conduite.

Ma très-chère fille, vous êtes bien obligée à la grâce de Dieu : elle abonde en vous, soyez-lui toujours plus fidèle. Tout ce que vous me dites de votre chère âme et de votre conduite va bien selon le gré de Notre-Seigneur, à mon avis, puisqu'en tout vous ne regardez que Lui et l'accomplissement de son très-saint bon plaisir, et de faire à vos Sœurs ce que vous voudriez qu'elles vous fissent si elles étaient en votre place, et vous en la leur. Ma très-chère fille, voilà la vraie règle et la loi de Dieu, qui contient toute la perfection chrétienne : gravez-la bien dans le cœur de vos Sœurs, c'est la vie de l'âme. Ces chères filles ont pris une sage résolution de vous garder pour Mère tant qu'elles pourront; j'en suis consolée, car elles ne sauraient mieux faire. — Certes notre Sœur la Supérieure de Nantes a tort de n'avoir pas confiance en vous, jusqu'à ce point que les séculiers s'en aperçoivent; je suis marrie de cela, car c'est une fort bonne âme : persévérez à traiter rondement avec elle, et que le monde ne s'aperçoive d'aucune froideur.

Il n'y a que la Supérieure qui signe le *finito* des comptes.

Votre dépense est modérée, vu les chertés qui, je crois, sont universelles en France. Dieu veuille avoir pitié de son peuple! — Pour ce qui est du changement des Sœurs domestiques, nous ne pratiquons pas cela céans, ains on les emploie selon leur directoire et le jugement de la Supérieure. J'ai envie de vous faire avoir un jour nos Petites Coutumes de ce monastère, qui sont écrites à la main. Quand vous aurez le Coutumier imprimé et ces Petites Coutumes, vous aurez tout, et n'aurez plus rien à demander soit pour l'Office et cérémonies, soit pour les règlements du monastère; car il faut avouer que notre Bienheureux Père a tout bien ordonné et suavement. Je n'ai pas mémoire que vous m'ayez écrit d'avoir reçu des Heures que je vous envoyai l'année passée partant de Paris, lesquelles ont un

si bon ordre pour l'Office que difficilement y fera-t-on, meshui, des fautes, comme l'on faisait auparavant. Enfin je ne vois plus rien qui manque à notre Institut, grâce à Dieu; il ne nous faut que persévérer en observance, dans notre sainte liberté et union cordiale.

Votre fondatrice n'est pas de trop bonne humeur de ne vous pas aimer. Dieu la bénisse et nos Sœurs d'Orléans avec leurs sécheresses! Mon Dieu, ma fille, ne faites aucun semblant de les connaître, mais traitez toujours avec elles avec une entière franchise et cordialité. Notre-Seigneur fera évanouir tout cela, s'il lui plaît, et nous comblera enfin d'une sainte charité qui consommera toutes nos faiblesses et imperfections; j'en supplie sa souveraine Bonté. Ma très-chère fille, conjurez-la souvent d'accomplir en moi sa toute sainte volonté, sans que j'y donne aucun empêchement; mais je vous en conjure derechef, par la sainte dilection que vous me portez et par la tendre affection que Dieu m'a donnée pour vous, que je tiens chèrement dans mon cœur, et faites que nos Sœurs me fassent aussi la charité, surtout celles qui sont les plus humbles et favorisées de Dieu, comme ma bonne Sœur Marie-Renée [de Guéroust] que je salue chèrement. Dieu lui accroisse toutes ses saintes grâces. Ma très-chère fille, je suis toute vôtre de cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE MCDLXXXIV

A LA MÈRE MARIE-MARTHE DE MARTEL

SUPÉRIEURE A CONDRIEU [1]

Sentiment de saint François de Sales au sujet des élections. — Mort de la Mère M.-Jacqueline Favre.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 16 juin 1637.

MA TRÈS-CHÈRE ET BONNE FILLE,

Dieu m'a donné une tendre affection pour votre chère âme. Je le supplie très-fort de la combler des consolations célestes, à mesure que sa divine main vous donnera des tribulations, lesquelles ne sont que pour nous conduire dans la bienheureuse éternité.

Mon Dieu! ma vraie fille, que je me serve de mon autorité auprès des puissances pour procéder à votre déposition! Oh! certes, je n'en ai et n'en peux prendre aucune contre les ordres du ciel et ceux de nos Supérieurs. Mgr votre prélat a fait, en cette rencontre, ce que j'ai vu faire à notre Bienheureux Père en pareille occasion. Il voulait que la vertu prévalût sur le nombre des années. *Si j'étais appelé à toutes les élections,* me disait-il, *j'acquiescerais du côté de l'humilité et de la dou-*

[1] Élue Supérieure au monastère de Condrieu dans sa vingt-troisième année, la Mère M.-Marthe de Martel, après avoir vainement supplié Mgr de Vienne d'annuler cette élection contraire aux saints canons, recourait dans le même but à l'intervention de la Bienheureuse Fondatrice. Celle-ci, loin d'accéder aux désirs de l'humble Supérieure, lui écrivit même un jour : « Je n'ai plus à regretter la mort de mes trois premières compagnes, puisque je les vois revivre en vous. » Après sa déposition à Condrieu, la Mère M.-Marthe fit la fondation du monastère de Sainte-Colombe-lez-Vienne, qui, grâce à ses exemples plus encore qu'à ses paroles, devint un véritable *Jardin fermé* où l'Époux divin put prendre ses complaisances. Elle le cultiva pendant dix-neuf ans avec un zèle infatigable, dont le 10 mars 1676 elle reçut l'éternelle récompense. (*Année Sainte,* IIIe volume.)

ceur, quand bien je ne les verrais soutenues que d'une vigoureuse jeunesse, laquelle j'estime plus qu'une langoureuse ancienneté. Et, quoiqu'il respectât merveilleusement les saints décrets du Concile, il n'était néanmoins nullement pointilleux; et, de vrai, il me semble qu'il ne le faut point être, surtout dans ces commencements, où les anciennes seraient toujours en courses, sans aucun loisir de se revoir un peu elles-mêmes.

Celui qui vous a imposé la croix dont vous prétendez vous décharger, me presse de vous dire qu'il faut de tous vos deux bras la serrer amoureusement sur votre poitrine, travailler sans interruption à l'ouvrage du Seigneur, et ramener prudemment ces pauvres âmes peinées à la soumission du cœur qu'elles doivent avoir à la divine volonté. Oh! que vous devez bénir ce bon Père céleste de vous introduire de bonne heure sur la montagne de Calvaire, où il vous a portée comme sur ses épaules. C'est son très-saint vouloir que vous ne soyez point épargnée pour le service de notre petit et humble Institut, sur lequel nous voyons tous les jours surabonder sa miséricorde.

Je me console aujourd'hui de la mort de notre première compagne [1], que nos Sœurs de Chambéry enterrèrent hier. Que sa Providence soit à jamais bénie! Puissions-nous trouver en vous, ma très-chère fille, autant de force d'esprit, de vertu et de courage que Dieu vient d'en ôter à notre chère Visitation. Ne vous abattez donc point, car Dieu veut cela de vous. Recommandez-moi à sa bonté pour ne rien faire que pour sa gloire dans l'élection où ces pauvres orphelines m'ont appelée. Je suis toute vôtre, et de tout mon cœur.

[1] La Mère Favre décéda le 14 juin 1637, emportant non-seulement les regrets de sa sainte Fondatrice, mais encore ceux de toutes les personnes avec qui elle avait eu quelque rapport. « Les plus grands et les esprits les mieux faits ont témoigné leur douleur de sa mort, dit la Mère de Chaugy, les princesses et les plus grandes dames l'ont pleurée, et tous ont publié que son cœur était un trésor caché. »

LETTRE MCDLXXXV

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

La Supérieure doit user de support envers les esprits faibles. — Faire traiter en secret une Sœur atteinte des écrouelles.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE SOEUR,

J'ai reçu vos deux lettres du 29 mai et 8 juin. Je ne pouvais attendre de votre bonté et vertu autre chose, que ce que vous me répondez. Je me confiais bien que vous recevriez amoureusement ce que je vous ai dit, en la simplicité de mon cœur, quoique avec peine et crainte de vous donner affliction sur affliction, et je ne sais ce que je voudrais faire pour vous y soulager.

Quant à ce que vous me demandez, comme il faut traiter ces esprits faibles, Dieu veuille que je le sache mieux par la pratique que je ne le puis dire. Notre Bienheureux Père disait qu'il fallait supporter le prochain jusques à l'extrémité, voire, jusques à la niaiserie : ce que je veux dire est un peu cela. Il faut faire l'imparfaite et la faible avec eux, les prévenir en désirs, ne leur point commander ce que l'on juge qu'ils ne voudraient pas faire, couvrir leurs imperfections, voire, à eux-mêmes; ne faire point semblant de voir leurs fautes et passions; lorsqu'ils les ont connues, les divertir doucement en quelque autre chose, comme si vous ne connaissiez rien d'imparfait en tout cela, surtout devant les autres, et même les excusant et supportant. Après l'on peut et l'on doit, selon que l'on juge à propos, les reprendre en particulier, avec un extrême amour maternel et cordial selon la nécessité; que s'ils ne reçoivent pas bien la correction, certes, je ne ferais pas semblant de le connaître, et ès occasions je traiterais avec eux comme si rien n'était; car enfin, ces petits esprits ne sont pas capables d'une grande per-

fection, ni même les bons quand ils sont préoccupés de leurs passions. Les pauvres Supérieures craignent de manquer à leur devoir, ne tenant pas la bride ferme à tels esprits, crainte de répondre devant Dieu des manquements qu'ils font, en les supportant; mais ils en font cinquante quand on les presse, et se jettent enfin dans des extrémités, où ils ne sont plus capables d'aucun remède. Je vous dis tout ceci parce qu'il m'est ainsi venu, et que mon cœur s'ouvre facilement avec le vôtre.

Je viens de relire votre dernière lettre. J'admire l'assurance et témérité de N. d'aller lire vos lettres; cela témoigne bien un cœur détraqué de la vraie crainte de Dieu. Mais je vais vous dire ce que je pense : c'est que, vu sa présente disposition, il eût fallu, en cette occasion et aux semblables, la regarder seulement, pour lui faire voir qu'elle est découverte en sa faute, sans lui dire davantage; je pense que cela la ramènerait plus tôt à la reconnaissance. Pour le mal d'écrouelles où elle est tombée, il le faut tenir secret; il suffit que votre médecin le sache, car ce sont maux sans remède. Deux Sœurs en sont mortes en nos maisons, qui presque sont tombées par pièces, au moins une. C'est un grand exercice pour une pauvre Supérieure, plus qu'à nulle autre de la maison, laquelle doit cacher tant qu'il se peut ce mal, car l'appréhension pourrait nuire aux Sœurs. Notre bonne Mère de céans vous écrira le reste; car elle a expérimenté comme il faut traiter telles maladies [1]. Au reste, ma très-bonne Sœur, je vous conjure de ne point laisser abattre votre esprit sur votre impuissance au gouvernement. Je souhaiterais que nous en eussions en notre Ordre, prou de semblables à vous. Ayez un grand courage parmi ces épreuves que Dieu fait de votre cœur. Vous savez de combien de bénédictions Il fit suivre les

[1] La Mère de Châtel avait soigné elle-même à Grenoble, pendant deux ans, une Sœur qui mourut de cette terrible maladie, le 15 septembre 1621. L'autre Religieuse dont parle la Sainte, Sœur M.-Françoise Sauzion, décéda au premier monastère de Lyon le 20 septembre 1630, en odeur de sainteté.

travaux premiers que vous souffrîtes les années passées; sa main n'est pas raccourcie. Croyez que ceux que vous souffrez maintenant ne seront point sans récompense, bien que votre chère et désirée récompense doit être très-abondante, en la grâce de souffrir pour Dieu.

J'aurais fort envie de vous voir, mais il faut attendre avec paix le temps que Dieu a destiné de nous donner à toutes deux cette consolation. Votre, etc.

LETTRE MCDLXXXVI

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Décès de la Mère Favre, éloge de ses vertus. — Détresse de quelques monastères; celui de Montpellier a élu pour Supérieure une Sœur d'Annecy. — Deux communautés ont été contraintes de faire une élection contre leur gré; respect et déférence de la Sainte pour la volonté des prélats. — Comment instruire les novices pour la confession.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 22 juin 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je crois que vous savez déjà le départ de notre pauvre très-chère Sœur Favre, qui nous a touchées sensiblement et tendrement. Ses chères filles, qui l'aimaient plus qu'elles-mêmes, seraient inconsolables si la très-sainte et tout adorable volonté de Dieu ne régnait en leurs cœurs, comme elle fait par sa grâce. Nous les irons trouver, Dieu aidant, le lendemain de notre fête, pour faire faire l'élection et la visite. Cette chère Sœur trépassa il y a aujourd'hui huit jours, après avoir souffert des douleurs inimaginables de sa colique, qui la violenta quatorze heures à deux reprises, si qu'elle fut contrainte, à ce qu'on dit, de supplier la glorieuse Vierge de lui obtenir du soulagement, ce qu'elle n'avait point encore fait. Car si bien son corps tremblait et tombait tout en néant aux approches de ce mal, néanmoins

dans ses violentes douleurs, elle avait son esprit dans une si grande paix et union avec Dieu, qu'elle était dans l'impuissance de lui demander du soulagement. Elle m'a écrit ceci deux ou trois fois depuis environ quatre ou cinq mois, que cette colique la prenait toutes les semaines, et quelquefois deux fois. Cette chère âme avait fait un tel avancement qu'il y avait grande consolation et édification de la voir. Elle s'était rendue si soigneuse de sa famille [religieuse], et vivait si contente avec ses Sœurs, qu'elles en étaient ravies. Je crois qu'elles éliront leur assistante, qui est une fille de rare vertu.

Ma vraie Angélique, vous lirez ceci à votre très-cher et bon Père; car je n'ai le loisir que de lui faire un billet. Mon Dieu! que cette vie est pleine d'afflictions et de tracas! Dieu vous y tienne de sa sainte main, et soit béni et remercié de la brave fille que sa divine Providence vous a donnée [1]. J'estime plus la bonne disposition de son esprit que tout le reste, bien qu'il soit certes à priser. Et je crois que Dieu fait encore grande miséricorde pour notre Congrégation, m'assurant que vous ferez bien valoir les faveurs qui sont offertes. Si elle pouvait faire affranchir de ces dîmes et des contributions que l'on impose sur nos maisons, pour les fortifications qui se font dans les villes de Dijon, Châlon, Beaune et Bourg [ce serait un grand bien]. Nos pauvres Sœurs y sont taillées [imposées] par-dessus leurs forces. Je pense que l'on n'avait point entendu chose pareille, de sorte qu'elles sont aux abois; car la province étant ruinée et dans une grande désolation, à ce que l'on dit, tout y est cher comme crème. Les pauvres filles mangent du gros pain, et Dieu veuille qu'elles en aient toujours selon leurs besoins. Enfin notre consolation est que Dieu voit tout cela, et que ces chères âmes sont fort abandonnées et avec grande confiance entre les bras de la divine

[1] Cette jeune personne entrée récemment au premier monastère de Paris n'était autre que mademoiselle de La Fayette. *Voir sa notice au mois de juin* 1641.

Providence. Elle en aura soin, s'il lui plaît; je l'en supplie de tout mon cœur. Rien n'a manqué encore, grâce à sa divine Bonté, à celles du Comté.

La chère Mère de Champlitte [M. F. de la Tour-Remeton], qui était une sainte, est trépassée. Il nous a fallu envoyer une de nos Sœurs en sa place, qui est vraiment une sage et vertueuse fille qui les servira bien et utilement. La Mère de Fribourg la vint prendre. — Nous avons eu ici notre Sœur la déposée de Montpellier, qui est une maîtresse et digne fille, humble et prudente. Elle dit merveille de la bonté de madame la duchesse d'Halwin, qui leur fait de grandes charités. Dites-le à madame la marquise et l'en remerciez; je la salue très-humblement et me recommande à ses prières. Cette chère Sœur a emmené aussi une de nos Sœurs [F.-Em. de Vidonne de Nouvery] qu'elles ont élue à Montpellier. Elles sont grandement bien là auprès de Mgr de Montpellier, qui leur fait l'office de vrai Père, et se tient, en ce qui le touche, au pied de la lettre, et ne veut des filles que l'exacte observation des Règles. Plût à Dieu que partout nos prélats fussent ainsi!

Mais, hélas! ma très-chère fille, je n'oserais dire le nom d'un archevèque qui a violenté nos Sœurs d'élire une fille de vingt-trois ans contre leur gré et celui de la pauvre jeune fille, qui ne cesse de pleurer, aussi bien que les autres, qui m'écrivent qu'elles ne peuvent se résoudre à la garder pour Mère, n'y pouvant avoir de la confiance. Ainsi elles réclameront pour faire une autre élection; car jamais ce prélat ne leur a voulu permettre de mettre sur leur catalogue une fort vertueuse Sœur qui est assistante de leur maison, qui a les années d'âge, qui est celle sur laquelle toute la communauté jetait les yeux, ni a non plus voulu permettre qu'elles en aient choisi une des autres monastères, et les a forcées d'en prendre dans le leur trois ou quatre qui n'ont ni l'âge ni les qualités requises, et les a-t-on tant persuadées de prendre celle qu'il voulait qu'elles l'ont

élue. Voilà-t-il pas un étrange procédé? Or après que la pauvre jeune Mère [M.-Marthe de Martel] qui demande à être déposée, et la communauté [aussi], ont achevé leurs plaintes, elles se remettent à moi, et chacune m'assure qu'elles feront ce que je leur dirai, de sorte qu'ayant considéré la chose devant Dieu, et pris l'avis de notre bonne Mère Supérieure (après que je leur eus fait voir la grande faute qu'elles ont faite de s'être soumises en ce sujet, et comme avec toute humilité elles devaient emeurer fermes à ne point faire d'élection que l'on ne leur eût aissé leur liberté du choix, tant de celles qui étaient dans leur maison que des autres qu'il leur était permis d'élire et qu'elles vaient demandées aux maisons voisines), je leur conseille que, puisque la fille est bonne et vertueuse et n'a point été mise en la charge par son inclination, qu'il faut calmer pour cette fois et bien faire, faisant savoir au prélat son tort. Voilà en substance ce qui s'est résolu, eu égard encore à la violence de l'esprit du prélat, qui ferait feu et flamme si l'on rompait cette élection, et qu'avant que faire ces coups-là, il faut bien savoir comme nous nous devrons conduire en cette rencontre, si jamais elle arrivait, ce que Dieu ne veuille permettre. Je vous prie de le savoir de Mgr notre bon archevêque de Sens, qui est si entendu en telles affaires, et si solide en ses conseils.

Monseigneur de Valence dont je [vous] avais écrit, lequel, au commencement, ne voulait point que l'on proposât des filles à l'élection que de celles de son diocèse, se rendit enfin à permettre que l'on en mît sur le catalogue de celles de céans; mais il donnait à choisir dans trois monastères où il y a des filles de sa maison et capables. Néanmoins les Sœurs voulaient absolument notre Sœur Anne-Catherine de Beaumont, et elles l'y firent condescendre : il vint pour recevoir les voix et amena un assistant que le couvent n'agréait pas. Vous savez qu'il n'y a qu'eux qui voient ce qu'il y a dans les billets : il arriva que la Mère [Christine-Ursule de Laye] qui était déposée, a eu une voix

de plus que notre Sœur Anne-Catherine, et ainsi est réélue ; ce qui a aussi si fort affligé et troublé les filles que c'est grande pitié. Ce bon prélat après l'élection demanda tout haut : « Les Sœurs sont-elles contentes? » — L'assistante lui répondit : « Elles ne le témoignent pas à leur visage. » — Or ma Sœur la déposée de Montpellier a passé par là : les filles lui ont dit qu'elles croient que leur prélat a fait l'élection de celle qu'il voulait, et selon les prières que les parents de la fille lui en avaient faites. Pour moi, je ne saurais croire qu'un prélat voulût faire une chose tant injuste, et que l'assistant se trouvât de même complot. J'ai voulu néanmoins vous dire tout cela. Vous le ménagerez et en tirerez l'utilité pour l'Institut, bien que je ne pense pas que l'on osât montrer jamais de la méfiance aux prélats en ce sujet, proposant que les Sœurs qui tiennent le catalogue vissent l'écrit des billets; bien que je me souviens qu'il y a eu deux Pères spirituels qui, recevant les voix, firent voir ce qui était dans les billets aux assistants et assistantes; et notre Mère [de Châtel] dit que cela se devrait faire ainsi, puisque l'affaire nous touche de si près et nous est si importante. Vous saurez bien tirer le sentiment de Mgr de Sens là-dessus, et en consulter avec notre bon M. le commandeur; mais certes cela serait témoigner trop de méfiance. Je ne puis goûter que l'on témoigne de la méfiance à nos prélats. — Vous aurez maintenant reçu le Bref du Coutumier.

Nous avons eu ici le Père provincial des Jésuites, homme rare. Je lui ai lu tout ce qui est dans l'Institut, touchant la communication de conscience et l'instruction pour les confessions : il trouve qu'il n'y a rien qui ne soit bon, utile et saintement ordonné, et qu'il n'y a personne qui y puisse gloser. Mais, lui disant notre pratique touchant la façon d'instruire les novices pour la confession, il nous dit qu'il ne fallait pas ainsi leur dresser leurs confessions, et qu'il les fallait laisser en liberté de se confesser de ce qu'elles voudraient et comme

elles voudraient, se contentant de les instruire selon l'article *De la Confession,* qui est au Directoire spirituel, et les éclaircir sur ce qu'elles proposeraient. Je mets dans ce billet ce qu'il nous dit. Que si vous trouvez à propos, et qu'il se pût mettre en marge à l'endroit marqué, cela instruirait les maîtresses à ne point gêner, et ferait voir que l'intention du Coutumier n'est pas que l'on le fasse. S'il ne se peut mettre au Coutumier, ce qui serait utile, la lettre dont je vous envoie la copie pourra servir : car certes il est vrai que plusieurs maîtresses des novices et des Supérieures aussi, ont bien donné du sujet de tous ces mouvements et plaintes qu'on fait contre nous, desquelles je vous ai écrit, et dont j'ai grande peine, à cause que les plaintes en sont allées à Rome et au Nonce de Turin. Dieu accoisera tout. Je pense, ma très-chère fille, que vous ferez bien de faire voir encore ces articles à quelque personne de confiance et capable. Mais voyez-vous, je vous dis tout ce qui me vient, et puis je vous laisse faire; car, ma très-chère fille, notre bon Dieu a fait notre union si parfaite pour le bien de notre Institut, me semblant que vous êtes un appui très-solide. Je pense que peut-être le Père dom Maurice, qui sait tant le goût de Rome, en dirait bien sa pensée.

Or il nous faut bien savoir les choses qui sont essentielles dans notre Institut, desquelles Mgr de Sens m'écrit que nous ne devons jamais nous relâcher pour condescendre aux prélats. Bien qu'il y faille être ferme, néanmoins, après avoir fait notre devoir, il faut céder. Je vous en écrirai une autre fois et à Mgr de Sens, car il nous importe grandement de bien savoir cela, et quelle y doit être notre conduite, selon notre esprit, y ayant grande apparence que l'on nous choquera souvent, d'autant que les prélats disent qu'ils sont par-dessus nos Règles et qu'ils en peuvent disposer comme bon leur semble. Si cela est, ce que je ne crois nullement, il n'y aurait rien de constant : il sera besoin d'y mettre un clou, si celui de l'approbation de

Rome n'y servait de rien, ce que je ne pense pas. Ma fille, vous pèserez ce que je vous dis à loisir, et le considérerez, afin que nous fassions tout ce qui se pourra pour ce pauvre petit Institut si pur et si aimable. Ce vous est de la surcharge; mais votre zèle et charité pour lui vous la fera porter doucement. Dieu fasse qu'en tout et partout son Esprit très-saint règne en nous et en toutes nos Sœurs.

[*P. S.*] Je crois, ma très-chère fille, qu'il sera bon de faire traduire en français, par quelqu'un qui le fasse bien, l'approbation des Constitutions et celle du Coutumier et les faire imprimer toutes deux à la fin du Coutumier, afin que les Supérieurs et les Sœurs voient que l'on n'y peut rien changer.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

FRAGMENT D'UNE LETTRE SANS ADRESSE (*Inédite*).

Voyage de la Sainte à Chambéry pour présider à une nouvelle élection.

..... Nous les allons trouver [les Sœurs de Chambéry]; elles le réclament avec ardeur. Nous serons un peu avec elles, ferons faire, Dieu aidant, la visite et l'élection qui sera, à mon avis, de la chère petite assistante. Feu cette très-chère âme [la Mère Favre] l'assignait [jugeait] fort capable de cette charge. L'absolue nécessité nous fera recourir pour avoir la dispense de quelques années d'âge qui lui manquent; car pour celles de Religion, elle en a environ dix.

J'écris fort au long à notre très-chère Sœur la Supérieure de Paris, quelques contradictions que l'on nous fait au Bienheureux et à nous, dans Rome. Je crois qu'elle vous en parlera; je la prie de prendre surtout les avis et résolutions de mon tout bon et très-honoré Mgr de Sens.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Rouen.

LETTRE MCDLXXXVII (*Inédite*)

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Impressions fâcheuses répandues à Rome contre l'Institut. — Soumettre le Coutumier au Nonce de Paris.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy], 25 juin 1637.

Notre unique Sœur la Supérieure, à qui j'écris amplement de ce qui nous arrive pour le communiquer, vous fera voir les avis que l'on nous a donnés sur les mauvais offices que l'on nous fait à Rome. Je bénis et remercie mon Dieu, qui permet que toutes ces choses arrivent maintenant de votre temps, et de celui de cette chère Angélique et de moi. Or, elle vous présentera le tout et vous le considérerez devant Dieu, qui, sans doute, n'a, ce me semble, retardé le Bref de Rome que pour rendre nos affaires plus solides et nettes. Notre très-bon et cordial Mgr de Sens nous continuera bien ses avis et assistances. Il m'écrit avec témoignage d'affection toute paternelle. Il est solide et intelligent aux affaires de Religion. Peut-être que lui et vous, mon vrai Père, trouverez à propos de faire voir à Mgr le Nonce le Coutumier, pour y avoir sa déclaration, et que son témoignage pourra servir à Rome contre les mauvaises impressions que l'on y a données. [*Le reste est illisible.*]

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDLXXXVIII

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A POITIERS

On ne doit pas prendre envers le confesseur des engagements préjudiciables à la communauté.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 1er juillet 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il y a fort peu de jours que je vous ai écrit, bien que, depuis ce temps-là, j'aie reçu une de vos lettres dans laquelle vous me parlez du traité que nos Sœurs de Bourges ont fait avec M. leur confesseur. A la vérité, je trouve qu'elles n'ont pas bien fait d'avoir permis que l'on ait mis dans ce traité des clauses qui peuvent beaucoup nuire à la maison, encore que c'est un fort bon et vertueux ecclésiastique, qui les a bien servies et que j'espère qui continuera. Et, pour cela, je crois qu'il était bien qu'après les avoir servies huit ans, on lui donnât quelque assurance, mais non pas avec les conditions que vous me dites; j'en écrirai quelque jour à ma Sœur la Supérieure. Si ce que l'on vous mande du gouvernement de ma Sœur la Supérieure est vrai, il faut qu'elle se soit grandement changée. Elle m'a écrit qu'elle tâchera de faire son possible pour s'amender de ce que je l'ai avertie touchant la douceur. Je ne sais si elle aura été réélue, car nous n'en avons point encore de nouvelles.

Si nos Sœurs de Lyon vous peuvent donner deux filles avec deux mille écus, cela vous accommoderait bien. — Je ne sais si ma Sœur Jeanne-Françoise vous sera propre. Il faudra que vous écriviez tout confidemment à ma Sœur Marie-Aimée, et que vous la priiez, si l'on vous donne des filles, qu'elles soient bien bonnes; car quelquefois les esprits fâcheux ne paraissent nullement dans les grandes communautés, et font beaucoup de mal dans les petites. Priez-la donc instamment que si elle vous veut aider, que ce soient des esprits qui puissent être utiles à votre maison. Je suis

bien aise de ce que votre petite communauté grossit un peu, et de ce que ces deux demoiselles se trouvent propres. Je retourne encore à vous prier de me donner toujours des avertissements de ce qui se passe à Bourges; car je m'en servirai pour en faire des avertissements selon les occasions, sans que l'on se puisse apercevoir que cela vienne de vous. Ma très-chère fille, je vous prie de me continuer votre souvenir auprès de Notre-Seigneur, et dites souvent à nos chères Sœurs qu'elles me fassent cette charité. Je les salue toutes avec vous, et supplie notre divin Sauveur qu'Il répande très-abondamment ses plus chères grâces sur toute votre maison, mais particulièrement sur votre chère âme, à qui je suis d'une affection sincère, etc.

[*P. S.*] Je salue très-humblement mademoiselle d'Abain, je suis sa très-humble servante. — J'attends votre réponse touchant notre Sœur de Bigny.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MCDLXXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Les Religieuses de la Visitation ne doivent jamais accepter d'Abbayes.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 9 juillet 1637.

Oh! ma fille toute chère, qu'il me tarde de savoir si Mgr de Sens ou quelque autre à qui vous aurez fait considérer toutes choses, auront trouvé qu'il n'y a rien à toucher en l'Institut et que tout y est bien, comme l'on juge de deçà; car certes, je serais bien aise que l'on n'y touchât point, et peut-être que cet écrit pour les directrices pourra suffire, et l'avertissement que la lettre donnera aux Supérieures. Il se fait d'autres desseins, dont j'ai écrit que l'on vous avertisse, afin que vous nous mandiez ce qu'il faut faire. C'est de ces deux filles de [Moulins] et de [Melun] qui clairement poursuivent, au moins de Moulins,

vers ses parents, d'avoir la coadjutorerie d'une abbaye. Seigneur Dieu! ma toute chère fille, les affaires viennent bien maintenant! J'en suis certes bien aise, c'est un effet de la divine Providence de Dieu sur les maisons; car il m'est avis que si vous et moi n'étions plus au monde, peut-être que difficilement il se trouverait des personnes qui voulussent s'intéresser comme nous faisons à la conservation et au bien de cette chère Congrégation, non certes par défaut d'affection, mais que je vois que chacun craint de se surcharger.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MCDXC (*Inédite*)

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Il faut suspendre les poursuites pour obtenir un second Bref d'approbation du Coutumier.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 9 juillet [1637].

MON TRÈS-HONORÉ ET TRÈS-CHER PÈRE,

Béni soit notre divin Sauveur qui nous a donné un vrai père en vous! Croyez que nous avions bien besoin de ce secours pour nous aider et protéger en la conservation de notre chère Congrégation, qu'il semble que Dieu permette être attaquée en diverses façons, tandis qu'Il nous donne des aides pour la défendre. Je m'assure que notre chère Sœur la Supérieure vous aura dit, ainsi que je l'en ai priée, ce qui s'est passé à Rome contre nous, ce qu'il faut, à mon avis, tâcher d'étouffer avant que d'y retourner pour obtenir la confirmation de notre Coutumier. Mon Dieu! mon vrai très-cher Père, que la négligence et le peu d'attention de celui qui a obtenu le Bref nous est préjudiciable! Mais Dieu l'a permis ainsi, son saint Nom soit béni! Cependant, il est très-vrai qu'il nous serait tout à fait nuisible[1].

[1] On a vu par les lettres des années 1636 et 1637 que le Père dom Mau-

Je pense, mon très-cher Père, que peut-être après que le Coutumier sera encore bien vu et examiné en ces points importants, par Mgr de Sens qui est si fidèle et bon, par vous, mon cher Père, et par quelque autre, s'il est jugé à propos, qu'il n'y aurait peut-être point de danger de le communiquer aux monastères, afin que l'on s'en mît dans la pratique; et puis, d'ici à quelque temps, l'on en pourrait poursuivre un autre Bref pour l'approbation, comme l'on a fait des Constitutions. Et, lorsque l'on jugerait à propos de le faire, si l'on pouvait avoir de la faveur vers Mgr le Nonce, pour lui faire voir les choses essentielles dudit Coutumier et obtenir son assistance pour l'approbation, cela peut-être rendrait la chose plus facile; mais ceci ce sont des simples pensées qui me viennent, lesquelles je soumets toujours de tout mon cœur. Enfin, il faut faire ce qui se pourra avec l'aide de Dieu et remettre le tout à son soin et protection; mais, mon tout bon et vrai Père, ce qui se peut faire aujourd'hui ne se doit remettre à demain, s'il se peut, tant nous voyons que les affaires se rendent difficiles quand elles sont tirées à la longue, à cause des incertitudes et changements qui arrivent en cette misérable vie. Toute ma confiance après Dieu est en notre bon Mgr de Sens et en vous, mon très-cher Père, que la souveraine Providence nous a donné pour vrai père et protecteur, ainsi que je l'écris à nos monastères.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

rice, Barnabite, avait obtenu de Rome une Bulle pour l'approbation du Coutumier; mais ce Religieux ayant formulé sa supplique en faveur des seuls monastères de France, la Bulle s'adressait exclusivement à eux et devenait ainsi plus préjudiciable qu'avantageuse à l'Institut. Monseigneur de Montpellier se chargea d'obtenir quelques modifications à cette Bulle, qui, d'après les Lettres de la Sainte, se serait égarée, on ne sait comment.

Il fut alors question d'en solliciter une seconde; ce projet, paraît-il, ne fut pas réalisé, car il ne se trouve dans les monastères de la Visitation aucune trace de Bulle sollicitée par la Sainte pour l'approbation du Coutumier.

LETTRE MCDXCI (*Inédite*)

A LA SOEUR LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

A MONTPELLIER

De la confession. — Sollicitude pour le monastère du Pont-Saint-Esprit. — Eloge de la Mère F. E. de Vidonne de Nouvery; traiter franchement avec elle.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 27 juillet [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Béni soit ce Sauveur très-miséricordieux qui vous a conduite heureusement en votre chère maison, et surtout de ce qu'Il y a conservé la paix et l'observance pendant votre absence, nonobstant les petites tracasseries de N., à laquelle, à mon avis, il les faut faire connaître doucement. Mais si l'esprit de sincérité lui manque et qu'il ne plaise pas à Notre-Seigneur de le lui donner, on aura beau faire, on ne le guérira pas; mais pourtant il faut toujours bien espérer et travailler autour de cette âme.

Je pense que quand l'on verra la manière d'instruire les filles à la confession, que nous avons maintenant dressée, qu'il n'y aura rien à dire. Mais, Seigneur Dieu! est-il possible que des filles qui sont obligées à la reddition de compte de conscience, puissent perdre leur sincérité, parce qu'on ne leur dressera pas mot à mot leur confession? Les professes donc, à qui on ne le fait pas, se perdent-elles! A Dieu ne plaise! Mais, au bout, il est bien force de retrancher cela, autrement il se faut préparer à de terribles examens sur l'Institut et d'effroyables règlements; mais Dieu ne le permettra pas, s'il lui plaît, au moins je l'espère.

Mon Dieu! que je suis en peine de la petite maison du [Pont-] Saint-Esprit : en toute façon, cette maison me pèse. Dieu la prenne en sa divine protection. Certes la maison d'Avignon y doit penser, comme je leur manderai; car, où tombera cela, sinon sur elle?

Vous m'avez fait grand plaisir de me dire ce que vous avez remarqué aux maisons. Dieu m'aidant, il profitera, car je ne prétends que cela pour elles, grâce à Dieu, que je supplie de vous combler de son saint amour, et toutes nos Sœurs, que je salue avec vous. Vous ne me dites rien de votre nouvelle Mère. Elle m'écrit ses fortes appréhensions de se voir en cette charge, mais que l'entière confiance qu'elle a en nous, et à vous décharger ses peines, est son seul soulagement après Dieu. Ce qui me console, c'est qu'elle est bonne, douce et capable d'être avertie; c'est pourquoi je vous prie de le faire en toute confiance. Elle me dit qu'elle espère que vous la dresserez et que c'est tout ce qu'elle désire. Ne lui souffrez rien; mais lui dites avec douceur et respect ce que vous jugerez. Dieu soit votre tout. De cœur incomparable, je suis vôtre. — Je vous supplie de bien saluer Mgr l'évêque de ma part, et le faire toutes les fois que vous le jugerez à propos, encore que je ne le manderai pas, et toutes les autres aussi.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXCII (*Inédite*)

A LA MÈRE FRANÇOISE-EMMANUELLE DE VIDONNE DE NOUVERY

SUPÉRIEURE A MONTPELLIER

Déférence qu'elle doit avoir pour la Sœur déposée.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 27 juillet 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce divin Sauveur soit notre force et courage! Ne vous laissez point abattre, je vous prie, mais ayez une grande confiance en Dieu : donnez-la tout entière à notre très-chère Sœur L.-Dorothée de vous dire toutes ses pensées et avis en toute occurrence et en toute occasion, et les recevez si bien et si agréablement qu'elle demeure toujours édifiée de votre humilité et bonté, et

encouragée à continuer sa franchise envers vous. Si vous faites ainsi, j'espère que Dieu vous bénira, et vous fera grandement avancer et profiter dans votre emploi auprès de cette très-chère Sœur, qui est certes une âme toute vertueuse et capable dans son humilité et sincérité. Mais, si elle voyait que vous ne prissiez pas ce qu'elle vous dira selon son intention, elle est assez craintive et respectueuse, elle ne vous parlerait plus dans sa franchise, ce qui serait une grande perte pour vous; mais je sais bien que votre bon cœur ne le fera pas.

Je prie Dieu de répandre sur vous l'abondance de sa grâce, et sur toutes nos Sœurs que je salue avec vous, et suis vôtre de cœur.

Conforme à l'original gardé à la Visitation de Montpellier.

LETTRE MCDXCIII

A LA SOEUR MARIE-PHILIPPE DE PÉDIGON

A AUTUN [1]

De la fondation de Charolles. — Respect et déférence dus au prélat. — Quelle quantité de viande donner à chaque Sœur.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 31 juillet 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Dieu soit béni du bon choix que vos Sœurs ont fait de la nouvelle Supérieure, et du bon état auquel vous lui avez laissé votre maison. — Pour votre fondation de Charolles, quand Dieu aura donné la paix à la pauvre Bourgogne, vous ferez entre vous et

[1] Cette Religieuse, professe de Moulins, avait été envoyée en 1624 à la fondation d'Autun, et succéda six ans plus tard à la Mère M.-Hélène de Chastellux dans le gouvernement de cette communauté. Au printemps de 1638, elle se rendit aux vœux des habitants de Charolles, en allant, avec neuf de ses Sœurs, établir dans leur ville un monastère de la Visitation. « La Mère M.-Philippe était, au témoignage des anciens *Mémoires*, une âme

la Supérieure tout ce que vous pourrez pour vous accommoder par ensemble. Quand les prélats ne touchent pas ès choses essentielles, il faut avoir patience. Vous vous êtes fort bien comportée en tout cela, et vous voyez comme ce bon prélat est revenu de lui-même, car il est tout bon. Pour moi, ma fille, je n'ai qu'à bénir Dieu de la bonne conduite qu'Il a faite par vous en cette maison. Je le prie qu'Il vous conserve longtemps pour la gloire et le bien de nos maisons.

Ma fille, pour [répondre aux] vôtres précédentes, l'on prend de la viande crue quantité qu'il en faut pour en donner cinq onces et demie à chaque Sœur, y comprenant les os, et ne la pèse-t-on pas étant cuite.

(*La fin manque dans l'original gardé à la Visitation de Romans.*)

LETTRE MCDXCIV

A LA MÈRE MARIE-MARGUERITE MICHEL

SUPÉRIEURE A FRIBOURG

Élection de Sœur J. F. de Challes à Chambéry. — L'Institut a perdu quatre Supérieures de grand mérite. — Divers détails.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 1er août [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue grandement votre diligence de m'avoir déjà écrit deux lettres depuis votre dernière vue, avec tant de témoignages de votre affection filiale qu'il ne se peut rien ajouter. Je vous assure que je désire de tout mon cœur d'y correspondre. Pour la pauvre Bourgogne, elle est en tel état que je ne pense pas

grandement vertueuse, aimée et estimée d'un chacun, ayant un don particulier pour enraciner dans les âmes l'amour et la pratique des plus pures maximes de l'Évangile. »

que l'on doive penser à s'y établir pour le présent. J'espère que Notre-Seigneur ne permettra pas que vous soyez renvoyée du lieu où vous êtes : en tel cas, vous savez, ma très-chère fille, que vous êtes fille d'Annecy, et que vous y serez toujours la très-bienvenue.

Nous sommes en ce monastère de Chambéry pour le sujet du trépas de notre très-chère Sœur Favre. Nos Sœurs ont élu pour Supérieure [Sœur J. F. de Challes] leur assistante, qui est une très-vertueuse fille. Cette maison va très-bien, et il y a quantité de bonnes âmes. L'Institut a fait une très-grande perte au départ de cette très-chère Sœur [Favre] : c'était une âme grandement humble, douce et charitable, et fort gratifiée des dons et grâces de Dieu ; et pour moi, il me vient toujours en l'idée qu'elle est bien avant dans le ciel. Voilà quatre Supérieures trépassées cette année, lesquelles je tiens être quatre saintes.

Je me recommande toujours bien fort à vos prières et à celles de toutes nos chères Sœurs que je salue avec vous, et vous souhaite toutes sortes de bénédictions du ciel et vous suis d'une affection très-sincère, ma très-chère fille, votre, etc.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, je vous laisse faire avec ma Sœur la Supérieure de Dijon, pour que cette chère Sœur, M. retourne en ce monastère-là. Mais pour la faire venir en l'un des monastères d'Annecy, je vous prie de n'y pas penser ; car vous savez le grand nombre de filles que l'on a en la première maison, comme aussi en la seconde, selon le peu de bâtiments qu'elles ont. C'est pourquoi, ma chère fille, je vous prie de n'en plus parler ; car cela ne se peut pas faire.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXCV (*Inédite*)

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE D'ANNECY

Préparer un envoi destiné aux Sœurs Bernardines.

VIVE † JÉSUS!

[Rumilly, 16[illegible]7]

Ma très-chère Mère,

Notre Sœur M. A. demande à parler au Père provincial : voyez ce que je lui réponds. Il me tarde de savoir quand il viendra; car nous l'irons attendre, s'il plaît à Dieu, là-bas. Il faudra que Votre Charité prépare ce qu'elle voudra donner aux Bernardines, pour leur envoyer sur la charrette de nos Sœurs de Rumilly, qu'on viendra prendre la semaine prochaine. Je vous envoie ce qu'elles nous ont écrit.

Ma très-chère Mère, je vous prie de vous soulager, et laisser traiter selon que les Sœurs jugeront. Bonsoir, ma très-chère Mère. J'espère que vous serez consolée quand vous viendrez ici, où les cœurs sont tout bons. Mais, Dieu aidant, nous nous verrons d'ici là. La chère Sœur J. F. de Vallon est toute douce et gaie. Mille bonsoirs à votre tout bon cœur, et à toutes nos Sœurs, et priez pour moi.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXCVI

A UN RELIGIEUX

Prière d'user de son autorité pour arrêter des calomnies répandues contre l'Institut.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MON TRÈS-CHER ET RÉVÉREND PÈRE,

Le divin Sauveur soit notre éternelle consolation! Le sentiment que j'ai de votre sincérité, bonté et charité pour nous, me fait prendre la liberté de vous faire en toute confiance ma plainte contre plusieurs de vos Révérends Pères, qui vont ternissant notre pauvre petit Institut d'une calomnie très-fâcheuse, qui nous donne beaucoup de peines et d'afflictions, pour les continuelles tracasseries que nous en recevons, quoique, grâce à Dieu, il n'y ait nul fondement, ni en l'Institut, ni en notre pratique, du mal dont ils nous blâment, qui est des confessions, ainsi que je le fis voir à Votre Révérence, lorsque nous eûmes la chère consolation de la voir ici l'été passé; et m'assure, mon très-cher Père, que vous vous souviendrez bien de l'approbation que vous en fîtes, et du courage que Votre Révérence nous donna de persévérer en notre candeur et simplicité, qui est la vie et l'esprit de notre Congrégation. Aussi espérai-je en Celui qui nous a donné ce trésor, qu'Il nous le conservera, et que plutôt l'on nous arrachera la vie que ce bonheur.

Mon très-cher Père, n'est-il pas vrai que les blessures que font les amis sont bien plus sensibles que celles que nous recevons des personnes indifférentes? Votre sainte Compagnie qui nous a toujours, et dès nos commencements, tant assistées, témoigné tant de dilection et tant approuvé notre conduite, et en laquelle nous avons tout notre recours avec toute confiance, ainsi que notre Bienheureux Père nous l'a recommandé, s'assurant lui-même qu'elle nous appuierait en nos besoins; que ce

soient des Pères de cette sainte Société, qui nous persécutent, je confesse à votre bonté paternelle que cela blesse mon cœur d'une douleur extrêmement sensible; et d'autant plus que la chose n'est que trop vraie. Mgr le Nonce de Turin a déclaré enfin le nom du Père qui lui a donné ces plaintes contre nous, lequel était à Pignerol; il en parla aussi à M. le président de là et à d'autres. Cela très-assurément est sur le dire d'une fille extrêmement scrupuleuse, de laquelle le Père avait reçu la confession générale à N. étant de cette maison-là. Et en une qu'elle avait faite auparavant, on lui avait défendu de ne se plus confesser des choses passées. Elle, ayant toujours démangeaison de le faire, dit à ce Père qu'elle avait bien d'autres choses, mais qu'on lui avait défendu de s'en confesser, sans ajouter qui lui avait fait cette défense. Le Père crut que c'était la Supérieure, et là-dessus donna ses avis.

Ainsi, sur plusieurs occasions, quantité de Pères ont fait de grands désapprouvements et censures à des personnes de toutes qualités, au grand préjudice de notre Institut, en France, en Provence, au Dauphiné, au Lyonnais, et quasi partout : ce qui nous nuit d'autant plus, que votre sainte Compagnie est en si grande considération, que ce qu'elle désapprouve a bien peine à trouver son approbation ailleurs. C'est pourquoi, mon très-cher Père, je vous fais ma plainte avec toute confiance, afin que Votre Révérence juge si nous n'avons pas raison et nécessité d'implorer son aide en cette occasion, à ce qu'il plaise à votre bonté d'y apporter du remède, et faire en sorte que les Pères qui se trouveront en la Province de Votre Révérence ne nous inquiètent plus. Je pense qu'ils sont bien sept ou huit qui le font, et jusqu'à dire que notre Bienheureux Père a laissé des choses à notre Institut pour nous faire commettre des sacriléges. Cette parole nous est bien dure et sensible, mon très-cher Père; mais j'espère en Dieu qu'Il en tirera sa gloire, et notre utilité de cette petite persécution; et que votre cœur paternel, qui a

une entière et ancienne connaissance de notre manière de vie et de notre pratique, la donnera à ces bons Pères, qui sans doute ne l'ont pas, et les rendra affectionnés et charitables envers nous, comme est le corps de leur sainte Société : en sorte que, comme nous ne sommes pas impeccables, s'il advient qu'ils trouvent en quelque maison du défaut, quoi que ce soit, ils nous en fassent les avertissements secrets et charitables, comme Notre-Seigneur l'ordonne, ou bien en avertissent nos Supérieurs pour nous redresser; et de cette sorte ils nous profiteront et obligeront infiniment.

Voilà, mon très-cher Père, ce que votre cordiale dilection envers nous m'a donné confiance de vous dire tout filialement et à la bonne foi. Que si la douleur et tendresse que j'ai de toutes ces censures m'a fait écrire quelque chose de mal, que Votre Révérence me le pardonne; car mon intention n'est point d'offenser ces bons Pères, que j'ai excusés et tus tant qu'il m'a été possible. Mais la chose se continuant si désavantageusement pour nous, et pour les bonnes âmes qui aspirent à notre manière de vie, j'ai cru devoir en écrire à Votre Révérence; car au reste Dieu sait en quelle vénération nous est votre sainte Compagnie, sur laquelle je prie Dieu répandre de plus en plus ses divines grâces, et particulièrement sur Votre Révérence, de laquelle je suis et serai sans fin, etc.

LETTRE MCDXCVII

CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX SUPÉRIEURES DE LA VISITATION

Obligations que l'Institut a contractées envers le commandeur de Sillery; quelles prières faire à sa mort. — Plaintes répandues contre les monastères au sujet de la confession; comment les dissiper et recevoir un Visiteur. — Il n'est plus permis aux Sœurs sacristines d'entrer dans le sanctuaire pour parer l'autel.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 26 août 1637.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Le divin Sauveur soit notre éternelle consolation! J'ai tant de confiance en la sainte dilection que vous m'avez toujours témoignée, que je ne puis douter que vous ne receviez agréablement les petits avis et prières que je désire vous faire.

Et, premièrement, c'est touchant M. le commandeur de Sillery, que je ne doute point que vous ne connaissiez très-bien; sa qualité, sa rare piété et mérite le rendent honorable, voire, admirable à chacun. Or, il a plu à la souveraine Providence d'inspirer à ce bon seigneur une si extraordinaire affection et zèle pour l'accroissement de la gloire de Dieu en notre Bienheureux Père, et pour l'honneur et conservation de notre Institut, qu'il ne se peut dire le travail qu'il prend pour manifester toujours davantage la sainteté de ce Bienheureux, et communiquer son esprit par des recueils qu'il fait de toutes parts de ses écrits, dont je crois qu'il vous fera part d'un nouveau livre intitulé LA CONDUITE INTÉRIEURE DU BIENHEUREUX FRANÇOIS DE SALES, lequel est excellent. Il n'a su en avoir de la première édition, parce qu'elle fut aussitôt débitée. Il va aussi faire imprimer toutes les Œuvres de ce Bienheureux ensemble, où l'on ajoutera quantité de très-beaux sermons qui se sont trouvés écrits de sa propre main, et environ quarante-neuf épîtres que ce bon seigneur a ramassées, qui sont fort utiles; enfin il n'a rien tant à cœur que de travailler pour le Bienheureux. Grand nombre de nos monastères ont reçu des bonnes assistances

dans leurs besoins de ses charités : il est fondateur de deux de nos maisons et, si Dieu nous fait la grâce que l'on puisse obtenir la poursuite [de la] béatification de notre Bienheureux Père, ce sera en cela, je m'assure, où il fera reluire l'abondance de sa charité. Enfin, ma très-chère Sœur, je puis dire que la divine Providence a gratifié extraordinairement notre Institut, lui donnant, en la personne de ce bon seigneur, un trésor de parfaite dilection et de solide appui en toute façon. Je me sens obligée de vous en donner connaissance, afin que toute notre Congrégation sache ce qu'elle lui doit en général, bien qu'il y ait des obligations plus grandes à plusieurs maisons particulières, lesquelles nous sont rendues communes par la sainte union de charité qui, grâce à Dieu, se pratique entre nous.

Or ce bon seigneur a un très-grand désir, qu'étant si absolument dédié à notre Bienheureux Père et à notre Congrégation, il soit compris pendant sa vie et après son trépas dans les prières journalières qui se font en nos maisons, et qu'apprenant son trépas chacune fasse une communion générale, et fasse faire un *trental* de messes pour le repos de son âme; et il sera pourvu à l'aumône qui sera requise pour cela. Quand il vous aura envoyé le livre, je vous prie de lui écrire fort cordialement et témoigner grande reconnaissance, l'assurant qu'avec beaucoup d'affection et franchise, vous accomplirez ce que je vous ai priée de faire pour [lui], selon son désir. Voilà, ma très-chère Sœur, pour ce premier chef, dont je vous fais très-humble prière, et qu'aussi vous mettiez en l'intention de vos prières Mgr l'archevêque de Sens, qui est un des plus dignes prélats de France, et qui nous sert de vrai père en tous nos besoins, pour la conservation de notre Institut.

L'autre sujet est plus important : je crois que peu ou point d'entre nous n'est ignorante des censures que plusieurs personnes religieuses et autres font contre nous, touchant l'instruction que l'on donne aux novices pour la confession,

dont plusieurs directrices pourraient avoir abusé, bien qu'innocemment. Or, comme les filles n'ont pas égale ouverture de cœur, plusieurs se sont senties gênées en leur conscience, ce qui les a fait faire des plaintes au dehors. Et cela s'est fait si souvent et si universellement qu'enfin il a éclaté, étant si fort désapprouvé, que même il y a des Pères qui m'ont dit que si l'on n'y mettait ordre, qu'ils feraient savoir à Rome, accusant l'Institut et disant qu'il y avait des choses qui faisaient commettre des sacriléges, ce qui n'est nullement, comme je l'ai fait voir à plusieurs Pères de grandes dignités qui m'en parlaient et qui demeuraient satisfaits, voyant ce que l'Institut en dit, et entendant la pratique que nous en faisons, selon que je le rapportai, sans penser aux défauts que les maîtresses y commettaient.

Il est vrai qu'il y a plus d'un mois que je m'étais résolue d'en écrire à tous les monastères, sur le grand bruit que j'en trouvai dans la France; mais Dieu a permis que j'aie commis cette négligence pour nous faire souffrir l'abjection des plaintes, qui enfin sont allées jusqu'aux oreilles du Pape et portées à Mgr le Nonce de Turin, de sorte que cela fit un grand bruit contre nous, même que l'on a voulu donner à Mgr l'archevêque de Tarentaise, qui est de ce pays et qui revient de ces lieux-là tout fraîchement, une commission apostolique, pour visiter de la part du Pape nos maisons, et y réformer les abus qu'ils disaient y être au nombre de trois principaux. Premièrement, que nous commettons des sacriléges, ne permettant à nos Sœurs de se confesser que de ce que nous leur disons, et comme nous leur disons, et les contraignons de nous dire leurs péchés avant que de les aller confesser. Le deuxième est que nous obligeons les filles prétendantes de nous dire tous les péchés qu'elles ont faits au monde. Le troisième, que nous marchandons grandement les dots, et jugeons de la bonne vocation des filles par leurs richesses, ne voulant que les riches et non les pauvres. Je sais bien que cela n'est pas, et qu'il ne faut pas

surcharger les maisons pauvres; mais aussi faut-il que la prudence fasse trouver des excuses civiles et religieuses et non qui sentent l'avarice.

Voilà les trois chefs des plaintes que l'on a faites contre nous, où l'on n'a point oublié toutes les circonstances aggravantes et qui seraient trop longues à rapporter. Or vous voyez par là, ma très-chère Sœur, la nécessité que nous avons à nous tenir sur nos gardes, et à veiller afin que les directrices et les Supérieures pratiquent en ce sujet fort simplement les instructions qui nous sont données, sans les étendre plus loin que leur sens ne porte; car vous ne sauriez trouver nulle part qu'il nous soit marqué ni ordonné de dicter mot à mot les confessions des novices, ni qu'elles soient obligées de montrer leurs confessions écrites, de nous dire les péchés secrets, ni d'accuser ceux qu'elles manifestent à leur maîtresse, comme elle leur dicte, et à ne se confesser que de ceux qu'on leur dit. Voilà donc ce qu'il faut réformer, selon qu'il nous est marqué à l'écrit ci-joint; et par ce moyen j'espère en Dieu que les plaintes cesseront. Je vous supplie donc, ma très-chère Sœur, de faire considération et distinction de la liberté qu'il faut laisser aux Sœurs pour la confession, et de l'obligation qu'elles ont à la reddition de compte de conscience, qui est ce qui nourrit la sincérité des filles envers leur Supérieure, et qui est le bonheur des Filles de la Visitation. J'ai pensé que je vous devais envoyer tout simplement cet écrit, pour les directrices, qui est la vraie manière d'instruire les novices selon qu'il est ordonné, et selon qu'il se doit entendre et pratiquer, ainsi que le jugent avec moi les Supérieures et directrices de nos maisons de deçà; et les deux maisons d'Annecy qui en sont dans la pratique s'en trouvent fort bien, aussi personne n'en fait des plaintes.

Je vous dirai encore cette particularité, qu'il y a des Supérieures qui, quand elles voient quelques Sœurs un peu longues à se confesser, elles s'en inquiètent et témoignent aux filles que

cela leur donne soupçon, ce qui les gêne grandement; et si bien il faut tâcher de les affranchir de scrupules, et faire suivre la coutume à celles qui ont des longues confessions à faire, qui est de se confesser les dernières; il faut aussi les laisser en liberté et ne permettre que l'on leur en fasse la guerre. On dit encore qu'il y en a quelques-unes qui contraignent les professes de leur aller parler avant que de se confesser, ce qui ne s'est jamais pratiqué parmi nous. Il y en a aussi qui se font montrer les confessions annuelles; cela ne se doit nullement. Je vous assure qu'il serait bon que les Sœurs ne s'amusassent pas beaucoup à écrire leurs confessions annuelles; car, pour l'ordinaire, les filles y mettent des *tricheries* qui ne servent que d'ennuyer les confesseurs. A Annecy, l'on tâche, tant que l'on peut, de ne faire que des articles pour aider la mémoire, comme serait : marquer la charité, l'obéissance, le silence, les répugnances et semblables. Quand on lira bien nos Constitutions et les Entretiens de notre Bienheureux Père, l'on verra clairement ses intentions sur ce sujet, auquel nous devons demeurer fermes.

S'il venait d'aventure un visiteur apostolique, ce qui, j'espère n'arrivera pas pour ce coup, car on travaille à étouffer toutes les impressions que l'on a données contre nous; mais à tout hasard je vous dirai que s'il allait droit à vous, il le faudrait supplier très-humblement de s'adresser à votre prélat, qui est votre légitime Supérieur et Visiteur, ne pouvant recevoir autre visiteur que par son ordre, et lui faut parler ainsi courtement bien qu'humblement et respectueusement. — L'on censure aussi grandement l'entrée des Sœurs dans le presbytère. L'on tient que cela est contre la règle de la clôture et coutume générale des Religions, et c'est ma faute qu'il n'est pas retranché, car notre Bienheureux Père me l'écrivit à la fondation de Paris, j'en ai encore la lettre; ce fut sur le désapprouvement que l'on en faisait déjà, voici ses paroles : « Quant à

« continuer de parer l'autel, je n'y vois point d'inconvénient;
« mais il faut subir l'esprit des autres. » Et, auparavant cela, je me souviens que des Pères de religion lui dirent en ma présence que cela ne serait pas approuvé, sur quoi le Bienheureux se porta de même à la condescendance; mais moi, qui ne goûtai pas cela, ne l'en souvins pas, et aussi que nous étions en ce temps en titre de simple Congrégation. Et je vous laisse à penser, ma très-chère Sœur, si notre Bienheureux était au monde, s'il tarderait à exécuter ce qu'il avait projeté en ce sujet, sachant le sentiment de quelques-uns de Messeigneurs nos prélats, des plus anciens de France et des premiers en dignité et piété, qui le conseillent et désirent pour plusieurs bonnes et grandes considérations qu'ils font là-dessus; ce que font encore grande quantité de personnes de religion et de piété qui nous affectionnent. Ils disent qu'il vaut mieux que nous retranchions cela de nous-mêmes que d'attendre d'en être reprises et privées contre notre gré, puisque même nous savons que c'est la volonté du Bienheureux, et qu'il dit que, tant qu'il se pourra, il ne faut rien laisser en l'Institut qui puisse être censuré.

Encore ce mot, ma très-chère Sœur : c'est que ceux devant qui l'on joue les histoires disent que nous sortons de notre simplicité et récollection. Par là vous voyez comme il est nécessaire de n'en point faire voir à ceux de dehors, autrement il en arrivera des grands blâmes; certes, ce qui se fait pour la simple récréation des Sœurs ne se doit pas mettre au dehors; et il n'y faut pas employer tant de temps qui puisse dissiper l'esprit. Pour Dieu, ma chère Sœur, observons en ce sujet l'humilité et simplicité religieuses; car ce qui est de plus ne peut servir à la récréation de l'esprit. — Je crois que Votre Charité a grand soin de faire prier Dieu pour la paix et pour la consolation du peuple, afin qu'il plaise à sa bonté convertir ses afflictions temporelles en bénédictions éternelles.

Ma très-chère Sœur, je vous supplie, au nom de Dieu, de ne point négliger la pratique de ce que je vous écris. Croyez qu'elle nous est nécessaire pour la paix de notre Congrégation; et, si vous saviez tout ce que je sais, vous l'avoueriez franchement. Votre prudence vous dira assez la discrétion avec laquelle il faudra manier tout ce que je vous écris. Je prie Dieu vous combler de son Saint-Esprit, et vous accroître le zèle de sa gloire, par la parfaite et sincère observance de notre Institut. Je demeure d'une entière affection, après m'être recommandée à vos prières, et à celles de nos chères Sœurs que je salue cordialement, votre très-humble et indigne sœur et servante en Notre-Seigneur.

Sœur Jeanne-Françoise Frémyot, de la Visitation Sainte-Marie.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MCDXCVIII

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Témoignages de reconnaissance. — Prières qui seront faites à Annecy pour le commandeur après sa mort; il prépare une édition des OEuvres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

Mon très-honoré et très-aimé Père,

Il me fâche certes d'être en nécessité de vous écrire courtement; car votre digne et très-cordiale lettre m'exciterait à correspondre bien au long à tant de bontés. J'ai un œil bien malade d'une fluxion qui me tombe dessus; mais je ne puis pourtant me résoudre d'écrire d'une autre main à mon très-honoré et vrai Père. En un mot, que faisons-nous en comparaison de ce que nous vous devons? Et ce peu que nous faisons, ne vous le devons-nous pas offrir et donner de tout notre cœur?

Certes, je me sens cette affection, et estime grande consolation de voir que votre cœur tout paternel l'agrée et l'accepte avec tant de bonté. J'estime plus la grâce dont vous m'assurez, mon vrai Père, que je vous sois présente en vos saints sacrifices, que si l'on me donnait tous les trésors de la terre; mais votre affection ne se contente pas de nous faire des biens simplement spirituels, elle s'étend encore en la charité de la fondation que vous faites à cette maison. Mon très-cher Père, cela m'a vivement touchée, voyant le soin de cette divine Providence, qui inspire à votre très-digne cœur des continuelles inventions de nous faire du bien : bénie soit-elle en ses miséricordes, et abondante en récompenses spirituelles sur votre chère âme, la comblant des richesses de son saint amour!

Nous avons pensé que, tous les ans, au jour de votre trépas, nous devions dire l'Office des morts à haute voix, faire parer l'autel de noir et vos écussons aux cierges, et faire dire quantité de messes, avec la communion générale des Sœurs. Que si vous désirez, mon vrai Père, d'y ajouter quelque autre chose, croyez que nous l'accepterons de grand cœur; mais il ne nous est venu que cela, à cause de la défense de la Règle qui ne permet de se charger de prières ordinaires.

La lettre que vous écrivez à nos Sœurs est toute de bonté et charité, comme est votre cœur : j'espère qu'elles y correspondront avec amour; je le désire. Je n'avais voulu envoyer des lettres que je leur écris, que je ne susse que vous les trouviez bien. Aujourd'hui, par un messager de Provence, qui nous avait été envoyé exprès, nous en avons distribué pour tous nos monastères de Provence; ce côté en a déjà, et je serai bien aise qu'elles les reçoivent avant votre chère lettre et le trésor du livre que vous leur départez avec tant de bonté. Nous n'avons encore reçu les douze qu'il vous a plu nous envoyer, ni celui de la Vie de Notre-Seigneur; car le commerce n'est plus d'ici à Lyon, à cause que la peste y est; mais j'ai mandé à ma Sœur la Supé-

rieure qu'elle fît retirer le tout en lieu bien fermé. Cependant, je vous en remercie de tout mon cœur, mon très-cher Père.

Or, il est vrai, qu'il faut bien considérer ce qu'il faudra imprimer de nouveau de ces papiers que nous vous avons envoyés. Vous faites toutes choses avec tant de poids, mon très-cher Père, que personne ne saurait mieux faire le triage que vous, ni décider et résoudre sur cette nouvelle impression, dont votre bonté m'écrit si au long, que j'admire comme vous pouvez prendre la peine et le temps de tant écrire. Voyez-vous, mon très-cher Père, il sera nécessaire, pour écrire les affaires, d'employer une autre main que la vôtre; car, comme vous dites, il est nécessaire de se bien exprimer quand les choses sont importantes. Je suis absolument de votre sentiment, qu'il faut faire l'impression de toutes les OEuvres de notre Bienheureux en beaux caractères, et que tout soit bien conservé, et tirer les copies bien nettes et bien examinées. Mon très-cher Père, ne prenez pas toute cette besogne, elle vous travaillerait trop; faites-vous bien aider comme il faut, je vous en conjure, car vous voyez combien votre santé et votre vie sont nécessaires à la gloire de Dieu et à la conservation de l'esprit de ce Bienheureux. Pour le choix du libraire, je vous le laisse faire; ce qui me fait regarder à M. Huré, c'est un peu de ménage, pensant qu'il nous donnerait l'impression de notre Coutumier, mais cela n'est pas considérable.

Hélas! je le voyais bien que votre chère âme serait tendrement touchée du départ de notre *grand efille!* Dieu l'a tirée à soi, l'ayant portée au point de perfection qu'Il la voulait. Dieu soit béni! Je la crois dans son sein; elle priera pour vous. — Mais, mon Dieu! mon très-cher Père, que je crains que notre très-chère Sœur la Supérieure [du premier monastère de Paris] ne succombe sous le faix de tant de travaux! Il faut que je vous confesse que je ne connais guère de cœur ni d'esprit fait comme celui-là : c'est une ferme colonne de notre Institut, et la plus utile par sa charité universelle pour tout.

LETTRE MCDXCIX (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A CHAMBÉRY

La Sainte lui recommande diverses affaires.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 28 août 1637.

MONSIEUR MON BON ET TRÈS-CHER FRÈRE,

Je réponds à la vôtre du jour de Saint-Barthélemy, par la main d'une de nos bonnes Sœurs, ne pouvant le faire de la mienne, partie à cause de ce grand accablement de lettres où il plaît à Dieu me tenir toujours, [partie à cause] d'une défluxion qui me tombe sur l'œil. Voilà des lettres pour le Père dom Juste que nous vous envoyons pour les lui faire tenir promptement. Mais je vous prie, mon cher frère, d'y en joindre une des vôtres, pour lui dire le temps auquel vous pouvez être libre pour l'aller voir. Je vois par la vôtre qu'il vous en a écrit. Il nous témoigne aussi un grand désir de vous voir par delà; et, pour nous, nous désirerions extrêmement que vous fussiez en liberté pour faire ce voyage, afin de couper court, s'il se pouvait, à toutes ces longueurs. Pour l'argent, il nous écrit que la dame qui doit faire la fondation, ne veut point qu'on le retire, et selon ce qu'elle a promis au Père, elle doit faire dans ce mois d'août son contrat d'assignation de cinq cents écus d'or de revenu. Nous ne savons que dire ni penser de tout cela, sinon que Dieu en ordonnera selon son plaisir.

Pour le portail et la cave que demande M. de Beaumont, il faut voir ce que le contrat en dit. Je n'ai point de souvenance qu'il se soit fait aucune réserve; la pièce est bien payée. Il le faut prier de s'en contenter et de se tenir à ce qui est écrit.

Pour M. Perret, je le vous recommande toujours, tant pour les nécessités de cette maison qu'à cause du bon M. Orsat, duquel je vous prie de vous enquérir un peu comme va le procès

de madame Lucas avec M. de N., touchant le fidéicommis prétendu sur l'hoirie du feu sieur de la Roche. — Je ne vous réponds rien sur ce que vous m'écrivez de mademoiselle de Monthoux, sinon que je ne désire plus me mêler de cette affaire; oui bien de continuer à prier Notre-Seigneur qu'Il vous comble de ses plus précieuses grâces, puisque je suis très-entièrement, Monsieur, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MD (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Affaires de l'Institut. — Il serait bon d'attendre, avant de solliciter une Bulle pour l'approbation du Coutumier, que les monastères l'aient pratiqué quelque temps. — Embarras de la maison de Melun; il ne faut pas déposer la Mère Clément avant l'Ascension.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai déjà distribué de mes lettres aux Supérieures de la Provence et de la Bourgogne et quelques-unes pour la France; puisque vous les trouvez bien, je m'en vais les distribuer entièrement.

Depuis que je vous ai écrit, nous avons vu ici Mgr l'archevêque de Tarentaise, lequel nous a dit que Mgr le Nonce de Turin avait été pernicieusement informé contre nous, et qu'il croyait qu'il en avait écrit au Pape, et que le Pape a remis cette affaire à la Congrégation. Nous avons, comme je vous ai déjà dit, tâché de faire désabuser mondit seigneur le Nonce, et avons fait voir à mondit seigneur l'archevêque ce qui est de l'Institut; mais il trouve que toutes choses y ont été saintement établies et qu'il n'y a rien à redire; aussi certes n'y a-t-il rien qui ne soit bon et saint. Néanmoins, ma très-chère fille, quand vous communiquerez avec ces seigneurs, s'il est jugé à propos que, pour éviter les

abus qui se sont commis du passé, par l'habitude où l'on était de s'en aller dans notre grande simplicité, et faute de prendre la vraie intelligence du Coutumier, il soit nécessaire d'ajouter quelques points pour donner un plus grand éclaircissement aux directrices, vous les trouverez au mémoire que je vous ai envoyé il y a déjà quelque temps. Mais de rien ôter ni retrancher de ce que notre Bienheureux Père y a établi et qu'il nous a fait pratiquer, ô ma très-chère fille, c'est ce qu'il ne faut pas faire; car il n'y a rien qui ne soit bon et qui n'ait été saintement ordonné par notre Bienheureux Père.

Pour Mgr de R., vous me ferez grand plaisir de le désabuser en lui faisant voir l'article du Coutumier, lequel je serais bien aise que vous lui puissiez faire approuver, comme encore à Mgr de Rouen et à tous les autres prélats qui pourront aller à Paris pendant cet hiver; car plus nous aurons d'approbations de Messeigneurs les prélats, il sera toujours mieux. Et, à ce propos, je vous dirai une pensée qui m'est venue, laquelle peut-être trouverez-vous considérable pour être proposée, lorsque vous communiquerez de cette affaire avec ces bons seigneurs pour en avoir leur sentiment : c'est qu'ayant nos Règles et Constitutions approuvées à Rome, et le Coutumier n'étant qu'une direction des actions journalières quoique très-sainte et nécessaire à être pratiquée, je demande savoir si, étant passé à Rome et approuvé par Sa Sainteté, il ne donnera point trop de contrainte aux maisons, et s'il ne suffirait point de le distribuer aux monastères avec la simple approbation de Messeigneurs les prélats, oui au moins pour un peu de temps. Que si par l'expérience l'on voyait que l'approbation de Rome y fût nécessaire, l'on en pourrait toujours faire les poursuites, lesquelles se devant faire au nom de tout le corps de la Congrégation, il faut premièrement que les maisons en aient eu l'usage quelque temps pour savoir ce qu'elles demanderont; car autrement, telles poursuites tirant à de grandes longueurs à Rome avant que d'en

avoir les expéditions, les monastères seraient privés trop longtemps de la consolation d'avoir leur Coutumier, lequel pourtant, ainsi que vous avez fort bien compris ma pensée, il ne faut point envoyer qu'il n'ait été encore bien concerté et considéré, afin qu'il n'y ait plus rien à redire, et que vous n'ayez des approbations de Messeigneurs les prélats autant que vous en pourrez tirer.

Pour le petit courroux du bon confesseur de nos Sœurs de N., sur la défense d'entrer dans l'église pour parer, il faut pardonner à son zèle. J'ai écrit sur ce sujet à toutes nos maisons, desquelles je crois que nous aurons aussitôt réponse; et soudain nous vous ferons savoir quel en sera leur sentiment. Pour moi, je crois que la plupart s'y rangeront, car c'est ôter une grande pierre d'achoppement de parmi nous, outre que nous sommes déjà averties d'un de nos monastères que M. le grand vicaire de Pignerol a dit qu'il en écrirait à Rome. Nous attendons la réponse de nos Sœurs les Supérieures, laquelle nous vous enverrons. Consultez ce point avec tout le reste, pour savoir si l'on tiendra la conclusion qui en a été prise.

Pour la maison de Melun, je crois, ma très-chère fille, qu'elle ne se pourra jamais solidement établir, si ce n'est par le secours de M. [de Sillery]; car il est vrai que la bonne Mère n'a pas la conduite pour le temporel, et n'agit pas assez selon le gré du commandeur. Néanmoins, je pense qu'il y aura plus de douceur, et que tout se passera plus conformément à l'esprit de notre Bienheureux Père d'attendre à l'Ascension de faire une nouvelle élection. Car bien que la bonne Mère confesse qu'elle n'a point de capacité ni de talents pour la conduite, c'est néanmoins toujours une tare à une Supérieure d'être déposée hors du temps; et, à l'Ascension prochaine, le Supérieur la peut faire déposer selon l'Institut. J'écris à la bonne Mère, et fais une petite correction aux Sœurs des paroles inconsidérées qu'elles ont dites. Il est vrai que nos Sœurs se plaignent fort à M. [de

Sillery]; il me semble dominer un peu trop sur ces pauvres filles de là. Il les charge de filles difficiles, veut bien que dextrement, par les Supérieurs, elles instruisent les filles comme les Ursulines, et que, parce que la maison est pauvre, l'on n'y reçoive pas les infirmes. Ma très-chère fille, si vous ne gouvernez un peu toute cette affaire, elle se gâtera. Il y a déjà assez de mal d'être en un lieu si peu convenable à notre établissement, si pauvre, si mal logé. Je crois qu'il ferait du bien à l'esprit de notre Sœur Clément d'être un peu dehors de sa régence.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MDI

A LA MÈRE MARIE-CATHERINE DE GLÉTAIN

SUPÉRIEURE A MACON [1]

Les occasions de dépouillement nous doivent être précieuses. — Entreprendre avec confiance le gouvernement de sa communauté.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Qu'à jamais soyons-nous jointes par amour et parfaite obéissance à notre Sauveur! Puisqu'il lui plaît de vous employer au service et conduite de ces chères âmes, nos bonnes Sœurs de

[1] Issue d'une illustre famille du Forez, la Mère M.-Catherine fut portée des bras de sa nourrice dans un prieuré de l'Ordre de Saint-Benoît, où elle revêtit l'habit à quatre ans et fit profession à seize. Dieu l'avait magnifiquement douée : esprit grand, ferme, généreux, caractère énergique et entreprenant, se jetant de prime abord dans les voies de l'héroïsme où elle entraînait son entourage, cœur embrasé d'un zèle impatient de travailler au salut des âmes, telle était la jeune Bénédictine lorsqu'elle obtint de Rome les dispenses nécessaires pour entrer au premier monastère de Lyon (1630). La Mère de Blonay cultiva si habilement ce riche naturel qu'en peu d'années Sœur M.-Catherine put être présentée comme un modèle de sagesse, de

Mâcon, vous faites très-bien de vous soumettre à sa souveraine disposition; et ne doutez point, ma fille, qu'Il ne vous tienne de sa sainte main, et ne vous fournisse tout ce qui vous sera nécessaire pour le bien de cette maison-là et l'avancement de ces chères âmes en son saint amour. Vous ne devez rien appréhender; mais, faisant ce que vous connaîtrez être le mieux, vous confier spécialement au soin de la divine Providence. La difficulté que vous sentez à quitter cette chère Mère de Blonay et l'aimable communauté de Bellecour est inévitable; ce sont des occasions de bons dépouillements qui nous doivent être bien

douceur et d'humilité. Après avoir dignement gouverné le monastère de Mâcon, elle fut élue dans sa maison de profession qu'elle dut bientôt quitter pour se rendre à Aix-la-Chapelle, où Mgr Chigi, nonce en Allemagne et plus tard Pape sous le nom d'Alexandre VII, désirait établir un monastère de la Visitation (1652). La généreuse Mère et ses coopératrices supportèrent pendant deux ans des sacrifices inouïs ; mais comme elle ne trouvaient ni sécurité ni ressources dans un pays désolé par la guerre, la peste et la famine, les Supérieurs de Lyon leur firent accepter la fondation de Varsovie que poursuivait dès longtemps Marie de Gonzague, épouse du roi Jean-Casimir. Le passage à travers les nations hérétiques de l'Allemagne fut des plus tristes. Embarquées sur la Baltique, elles faillirent naufrager... Au port de Danzig, une barque aux armes de la sérénissime reine de Pologne les transporta à Varsovie, où elles furent reçues avec une solennité digne de la piété des augustes souverains qui se montrèrent toujours protecteurs dévoués des Filles de saint François de Sales. Un an s'était à peine écoulé, que la petite communauté dut fuir devant l'invasion russe. Rentrée dans son cloître après de dures pérégrinations, elle fut bientôt menacée par les armes des Tartares, et peu après par la peste : Religieuses et Religieux se retirèrent à la campagne. Seules la Mère de Glétain et ses filles s'abandonnèrent aux soins de la Providence, qui fit en leur faveur des miracles de préservation.

En 1661, la digne Supérieure vit s'élever par la munificence de la reine Marie de Gonzague un très-beau monastère, et cinq ans plus tard s'endormit dans le Seigneur. Fidèle à l'esprit de sacrifice et de prière que lui avait inoculé la Mère de Glétain, la première maison de la Visitation établie en Pologne a vu passer les années, les siècles même, sans rien perdre de sa ferveur et de sa régularité primitives. (*Histoires de la fondation des monastères de Lyon et Varsovie. — Année Sainte,* VI[e] volume.)

chères, puisqu'elles nous donnent le moyen de témoigner en cela notre amour et fidélité à Notre-Seigneur, qui, pour notre salut, fit bien un dépouillement plus grand et douloureux. Bénite soit à jamais son éternelle miséricorde!

Je salue nos chères Sœurs par votre entremise, et les congratule du bon choix qu'elles ont fait en votre personne, où elles trouveront tout ce qu'elles avaient perdu en l'autre Mère. Je vous conjure de jeter de nouveau vos yeux et votre cœur en la souveraine Providence de notre bon Dieu, qui, vous chargeant du soin de sa maison, se charge quant et quant de vous donner les assistances qui vous seront nécessaires pour toutes choses. Continuez à faire marcher votre communauté dans ce bon train d'observance où elle a été trouvée à votre visite, dont je loue Dieu. C'est le seul moyen d'attirer sur nous les bénédictions du ciel et l'affection de Messeigneurs nos prélats, que cette fidélité à notre devoir. Travaillons soigneusement à cela, ma fille. — Certes, c'est un grand bonheur quand ceux à qui Dieu envoie des afflictions en tirent le fruit que sa Bonté prétend. Cela me fait souvenir du bon David qui disait : *Il m'est bon, Seigneur, que vous m'ayez humilié, afin que j'apprenne vos justifications.* Que notre doux Sauveur vous comble de ses grâces, et toutes vos chères filles, vous conjurant de me recommander à sa miséricorde, pour l'incliner à m'être favorable en tous mes besoins, et surtout pour me recevoir dans le sein de sa Bonté, quand il lui plaira me tirer de cette ennuyeuse vie. Votre, etc.

LETTRE MDII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HENRIETTE DE PRUNELAY

SUPÉRIEURE A RENNES

Moyens à prendre pour faciliter la translation de la communauté du Croisic à Vannes. — Pauvreté des Sœurs de Saint-Amour réfugiées à Bourg en Bresse.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 1er septembre [1637].

MA TRÈS-CHÈRE ET BONNE FILLE,

Je ne vous puis écrire de ma main, à cause d'une défluxion qui m'est tombée sur les yeux, outre, mon enfant, que je reçois une si grande quantité de lettres qu'il faut que je voie ou que je fasse voir et y répondre, que j'ai prou peine à y fournir; je l'eusse pourtant fait de bon cœur encore cette fois, ma très-chère fille.

Je trouve vos raisons fort bonnes de vouloir garder vos bonnes filles, tant pour maintenir votre maison en bon état que pour donner de bons fondements à la nouvelle, et il en faut demeurer là; mais si vous pouvez, pour quelque temps, prendre une ou deux des Sœurs du Croisic, ce serait une très-grande charité, car M. le théologal m'a écrit que l'on ne pourrait recevoir à Vannes que dix filles pour le commencement de cette maison. Mais je l'ai prié d'en faire mener douze, [assurant] que l'on en pourra retirer une ou deux à Nantes, et que nous ferons tout ce que nous pourrons pour payer la pension d'une ou deux, bien que je vous assure, ma très-chère fille, que je ne sais comme nous pourrons faire, à cause que nos monastères des deux Bourgogne sont en très-grande nécessité, pour le sujet des guerres et peste, et surtout nos pauvres très-chères Sœurs de Saint-Amour, lesquelles sont réfugiées à Bourg, et leur maison a été visitée de guerre et de peste, et nous [nous] sentons obligées de les assister.

Ma très-chère fille, vous m'avez fait un singulier plaisir de

me mander vos pensées touchant ma Sœur Supérieure du Croisic; je lui écris que ses maladies ont plus besoin de remèdes spirituels, lesquels arrêtent les passions, que des médecins et remèdes temporels. Je mande à M. le théologal de Vannes, touchant le *transmarche* de la maison du Croisic à Vannes, qu'il me semble qu'il faudra attendre de faire cela après la déposition de ma Sœur la Supérieure, laquelle ne m'a pas trompée; car j'ai toujours clairement connu qu'elle n'était nullement propre pour le gouvernement d'une maison. C'est une grande pitié quand les jeunes filles s'adonnent à la tendresse sur elles-mêmes. Je mande encore à ce bon M. le théologal qu'il sera nécessaire que ma Sœur M.-Constance de Bressand aille mener les Sœurs du Croisic à Vannes, et qu'elle y pourra demeurer un an, pendant lequel temps elle regardera quelle Supérieure l'on y pourra mettre.

Enfin, ma très-chère fille, il faut aider ces pauvres Sœurs le mieux que l'on pourra, pour les loger à Vannes. Je sais la grande estime et affection que M. le théologal de là a pour Votre Charité : recommandez-[les]-lui bien. Certes vous avez, de vrai, perdu un bon et utile confesseur, et tout l'Institut une digne Mère en feu ma pauvre Sœur Favre; mais que faire, ma fille mon enfant, sinon adorer la divine Providence, et nous y soumettre humblement? Dieu nous pourvoira d'ailleurs.

Voilà une grande lettre, ma fille; nous ne sommes pas sans exercice de plusieurs parts. Il nous faut faire profit de tout, et Dieu nous aidera, s'il lui plaît. Quand ces murmures n'auraient opéré que cette direction que j'ai écrite comme elle se pratique ici, ce n'est pas peu[1]; car elle est la vraie méthode d'instruire

[1] Il est encore question des bruits malveillants répandus jusques à Rome contre l'Institut. Pour les réfuter et prévenir de nouvelles calomnies, la Sainte adressa à chaque monastère, et fit ensuite insérer dans les *Petites Coutumes* d'admirables enseignements sur la confession, donnés verbalement par saint François de Sales aux Religieuses du premier monastère d'Annecy.

les novices, selon l'ordonnance de notre Bienheureux Père. Nos monastères qui l'ont déjà m'en témoignent une joie grande. — J'écris au bon M. Moreau; et peut-être le ferai-je demain à Mgr de Rennes, qui, à mon avis, sera satisfait quand il aura vu le Coutumier. Bonsoir, ma toute chère fille ; vivez toujours toute à Dieu, et nos très-chères Sœurs que je salue. Priez bien toutes Notre-Seigneur qu'Il nous possède éternellement. Il soit béni. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE MDIII

A LA MÈRE MARIE-INNOCENTE JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A BELLEY

Compassion pour une Sœur malade. Conduite à tenir envers elle.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 7 septembre [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà une bonne croix pour votre pauvre maison, et certes encore pour vous; il semble que notre bon Dieu ne la veuille pas laisser sans tribulation. Il faut humblement et doucement se soumettre à son très-bon plaisir. Je ne pense nullement que cette fille soit obsédée; mais souvent celles qui ont l'esprit tourné ont des intervalles, surtout au commencement et à la mort, notre bon Dieu faisant cela par un excès de sa douce miséricorde. Or, cette pauvre Sœur avait dès longtemps des dispositions à ce mal, car elle était extrêmement mélancolique, faible d'esprit, réfléchissante et tendre sur elle-même, et comme je pense, tout cela sont de grandes dispositions à la chute qu'elle a faite; c'était pourtant une bonne âme, et pourvu que ce mal l'ait prise en bon état, il n'importe. C'est une mort naturelle quant à l'esprit, et vous ne devez nullement vous en troubler, non pas même quand vous y auriez en quelque façon contribué

(ce que je ne crois nullement que vous ayez fait); car enfin, nous ne sommes pas impeccables, vous avez cru devoir dire et faire ce que vous avez fait, n'ayant eu volonté ni intention que pour son bien. Il faut laisser cela à Dieu, et demeurer en paix après s'être humiliée devant sa Bonté, de notre faute, s'il y en a devant ses yeux divins. Faites ce que vous pourrez pour empêcher qu'elle ne soit entendue; si vous ne pouvez, patience.

Il faut, si Dieu lui donne quelque bon intervalle, la fort adoucir, pour essayer de la bien mettre avec notre bon Dieu, et lui faire comprendre que sa miséricorde lui sera favorable, et qu'elle n'est point offensée de ce que l'on fait dans les soulèvements d'esprit. Qu'elle se garde seulement de faire mal quand elle aura le sens de le connaître. Il faut grandement prier et faire prier pour elle, surtout à la sainte messe, et ne la point contrarier que le moins qu'il se pourra. Ayez courage, ma très-chère fille, et vous confiez en Dieu, marchant purement et droitement en sa sainte présence. J'écris à ma Sœur la Supérieure de Chambéry pour garder sa fille. Dieu, par son infinie douceur, vous assiste de sa sainte grâce et toutes nos Sœurs que je salue avec vous.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MDIV (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Le Nonce de Turin a reconnu la fausseté des calomnies répandues contre l'Institut.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 8 septembre 1637.

Quand nous pensions que toutes les plaintes que l'on a faites contre nous à Mgr le Nonce de Turin fussent étouffées, elles ont plus éclaté que jamais; et a-t-on prou peine d'empêcher que nous n'ayons un visiteur apostolique. Toutes ces plaintes sont

allées jusqu'aux oreilles de Son Altesse Royale et de Madame, et comme l'on vit M. le Nonce si affermi dans la croyance des impressions qu'on lui avait données contre nous, on lui parla derechef de notre part pour lui rendre témoignage de la vérité de notre innocence, et que cela ne procédait que de quelque malveillance; que dès aussitôt que nous en fûmes averties, sur les premiers bruits qui en coururent, nous en donnâmes promptement avis par nos monastères, afin que, si l'on commettait quelque faute touchant ces accusations-là (ce que je ne pensais pas), que l'on eût à s'en redresser promptement. Alors il répondit qu'il était content, pourvu que tout ce qu'on lui disait de notre part fût vrai et qu'il fût approuvé par moi, dont il désirait avoir une lettre, avec la copie de celle que j'avais écrite par nos monastères sur ce sujet. Je lui ai donc écrit et envoyé la copie de la substance de cette lettre; je ne sais s'il ajoutera foi à ce que je lui dis, mais je lui ai écrit en vérité et sincérité notre manière de procéder. Croyez, ma très-chère fille, que nous avons de bons surveillants. Notre-Seigneur le leur pardonne, par sa grâce; ils ont eu bonne intention sans doute.

J'ai admiré en cette affaire la conduite et toute-puissance la Providence divine, qui, contre toutes les pensées et raisons humaines, a donné la conclusion de la fondation de Turin dans le plus grand éclat de cette calomnie, avec l'agrément et témoignage de contentement de Son Altesse Royale, de Madame et de toute la cour. Mgr l'archevêque même, qui était fort imbu de toutes ces fâcheuses impressions, a écrit à Rome pour avoir la permission pour faire la fondation et pour le passage des Sœurs de deçà.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MDV (*Inédite*)

A MONSIEUR NOËL BRULART, COMMANDEUR DE SILLERY

A PARIS

Mémoire remis par le Saint-Père au cardinal de Bichy. — Chaque monastère est sous l'autorité de son évêque respectif.

VIVE † JÉSUS!

[Thonon], 12 septembre [1637].

Oh! Dieu soit béni, qui conserve à son Église le très-vertueux et digne prélat Mgr de Sens, et qu'il l'y maintienne longuement pour sa gloire! Ce me sera grande consolation de savoir ses sentiments et les vôtres sur notre mémoire. Je ne sais si j'ai oublié d'y mettre comme l'on a fait tomber entre les mains du Pape un mémorial de quantité de plaintes offensives contre nous, desquelles, grâce à Dieu, nous sommes fort innocentes. Ce mémorial n'était point signé; le Saint-Père le remit entre les mains de Mgr le cardinal de Bichy, lequel l'envoya à Mgr l'archevêque d'Embrun, le priant et lui ordonnant de la part du Saint-Père de faire enquête de cela, qu'il y voulait mettre ordre, à cause du grand préjudice que ces manquements apporteraient à la foi, et scandale pour les autres fautes qui étaient de grande importance. Mais certes, je n'ai loisir de chercher ce beau mémoire pour les vous dire par le menu. Sur quoi Mgr d'Embrun a fait sa relation dignement et charitablement, ajoutant à Mgr le cardinal de Bichy que si Sa Sainteté trouve qu'il y ait en notre conduite, selon sa relation, quelque chose qui ne lui plaise pas, qu'il croit qu'il ne serait pas bon d'en faire ordonnance, mais seulement d'écrire à quelques prélats de France les sentiments et volontés du Saint-Père, lesquels les feraient entendre aux Religieuses de leur diocèse, qui se les communiqueraient les unes aux autres; et, par cette voie, s'éviteraient des mauvaises conséquences, d'autant que lesdites Religieuses de la Visitation sont absolument soumises à la direction des évêques.

Voilà, mon très-cher Père, où l'affaire en est; si je ne l'ai fait savoir à Messeigneurs nos bons archevêques de Sens et de Bourges, ni à votre cœur paternel et à la chère Mère Angélique, vous le saurez maintenant, et verrez ensemble si nous y avons quelque chose à faire, ce qui ne me semble pas; et, ayant recommandé le tout à Notre-Seigneur, je m'en suis oubliée, y ayant environ deux mois que nous savons cette affaire. L'on soupçonne fort quelques Pères N.; quand le provincial sera de retour de la visite, je vous prie de lui en parler.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris

---

LETTRE MDVI

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE D'ANNECY [1]

Prudence et charité de la Sainte au sujet des difficultés que rencontre à Marseille la Mère de Ballon, réformatrice des Bernardines.

VIVE † JÉSUS!

[Thonon], 14 septembre [1637].

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

J'ai vu la lettre de Mgr de Marseille, laquelle est vraiment paternelle. Vous verrez celle que j'ai écrite à la bonne Mère de Ballon : je lui dis simplement ce qu'il me semble que je ferais si j'étais en sa place; mais de lui dire déterminément ce qu'elle doit faire, je ne me sens pas capable pour cela, mais je crois assurément que Dieu prendra sa cause et humiliera ceux qui la remplissent de confusion; ce que toutefois je ne désire pas, ains qu'ils s'humilient eux-mêmes. J'ai un grand mouvement d'écrire à Mgr de Marseille pour rendre témoignage de la véritable innocence de cette âme calomniée; mais la lettre que j'ai écrite à cette bonne Mère pourra être vue de mondit seigneur, et je

[1] Cette lettre, qui porte le sceau du monastère de Thonon, prouve que la Sainte y fit un voyage dans l'automne de 1637.

crois qu'elle lui pourra servir. J'ai aussi eu crainte qu'en lui écrivant, cela n'eût peut-être accru les parlementeries de l'autre côté, outre que je crois qu'ils s'accommoderont; et partant il ne sera pas à propos d'envoyer les lettres que j'avais écrites à Mgr d'Arles et à Mgr de Marseille.

Quant à ce qui est de Turin, Dieu soit béni et glorifié de tout. Je crois que vous aurez écrit au Père dom Juste, afin de m'en exempter.

Pour le voyage de ma Sœur M.-Angélique [de Bigny] [1], je n'ai pas ce sentiment que nos Sœurs de Lyon se doivent exposer à la censure en donnant de leurs filles pour l'accompagner; et donner une de nos Sœurs d'Annecy ou bien en prendre une à Condrieu, et que le monastère d'Annecy paye pension ou bien la dot, c'est ce qui ne se doit pas faire, car cela le surchargerait trop. Vous la pourrez faire conduire jusqu'à Lyon par une Sœur tourière, et j'ai écrit à nos Sœurs de Lyon pour en avoir soin. M. Marcher vous dira le reste de mes pensées de ce qu'il faudra faire pour passer delà de Lyon. Je soumets le tout à ce que vous et nos Sœurs conseillères jugerez par ensemble. — Je vous prie d'écrire à M. de Montfalcon qu'il envoie, à la Mère de Ballon, la copie de l'accord que l'on avait proposé de faire entre les Mères Bernardines de Seyssel et madame de Monthoux. — Ma très-chère Mère, je vous supplie de voir ce que j'écris, et considérer ce que je dis à M. Marcher, et puis disposez de tout selon que vous jugerez le mieux selon Dieu, qui vous comble de son saint amour, et toutes nos Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sœur M.-Angélique de Bigny était arrivée au premier monastère d'Annecy dans l'automne de 1636; elle y renouvela ses vœux le 21 novembre de la même année, ainsi qu'en fait foi le Livre du couvent, et n'en repartit que sur la fin de 1637 pour se rendre à Poitiers.

LETTRE MDVII

A LA RÉVÉRENDE MÈRE PERRUCARD DE BALLON

SUPÉRIEURE DES BERNARDINES RÉFORMÉES

Encouragement à souffrir en silence. — Moyens à prendre pour obtenir de conserver dans leur intégrité les Règles de sa Congrégation.

VIVE † JÉSUS!

[Thonon, 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Le très-doux et bénin Sauveur soit votre force, votre lumière et conduite en toutes vos tribulations! Il vous fait très-bonne part de sa sainte croix, dont je suis consolée, et de vous voir humble et patiente sous ce faix. O ma très-chère Mère! montrez-vous toujours vraie servante de Jésus-Christ, et fille légitime de notre Bienheureux Père; et parmi de si rudes et injustes attaques demeurez pleinement humble dans l'exercice d'une parfaite charité et support, sans ouvrir votre bouche pour dire une seule parole de revanche, ni de défense contre les calomnies que l'on vous a imposées. Enfin recevez, à l'imitation de notre sacré Époux, tout ce qui sera fait et dit contre vous, doucement et sans vous en plaindre, et Dieu prendra votre cause en main. Mais quand il s'agira de la vérité, touchant la conduite de Mgr N., et de la cause pour laquelle il a voulu revoir vos Constitutions, qui fut, sur l'avis que vous lui donnâtes, que lesdites Constitutions étaient déjà imprimées quand on lui en présenta le manuscrit; or, quand il s'agira, dis-je, de cette vérité, ma chère Mère, vous la devez maintenir, et les raisons sur quoi il appuyait le contredit qu'il faisait de quatre ou cinq points, ainsi qu'il le dit à N., desquels il résolut de ne souffrir la pratique en son diocèse.

J'ai vu la copie des deux lettres que Mgr N. vous a écrites; elles sont très-paternelles, et dignes de la piété et véritable bonté de ce grand prélat. Pour moi, il me semble, me confiant en Dieu,

que je me rendrais à lui si filialement, me remettant à sa prudente charité, qu'il ne refuserait point le retranchement de ces quatre ou cinq articles, quand vous lui auriez fait entendre, avec toute humilité, l'importance et les grands maux et préjudices qui en peuvent arriver à vos monastères. Vous devez prendre vos Mères et Sœurs, et conclure ensemble ce que Dieu vous inspirera. J'ai toujours souvenance d'une parole que notre Bienheureux Père m'écrivit une fois, « que la paix était un bien si grand, qu'il ne se pouvait assez acheter ». Je vous dis derechef que j'ai confiance que si vous suppliez Monseigneur de vous parler, et que, vous jetant à ses pieds, vous le conjuriez avec une profonde humilité et soumission de s'employer à faire retrancher ces articles fâcheux, et d'en défendre la pratique par vos lettres d'établissement, je crois que cette grande bonté que Dieu a mise en son âme ne lui permettra de vous refuser. C'est un grand bonheur aux âmes religieuses d'être dans l'affection et protection de leurs prélats et supérieurs. Pour moi, je ne voudrais jamais que notre Institut s'établît dans un diocèse qu'avec cette bénédiction, qui est incomparable pour les maisons religieuses.

Voilà, ma très-chère Mère, ce que mon cœur m'a dicté de vous dire; car de vous donner une absolue détermination, en cas que Monseigneur ne voulût pas exempter de l'observance de ces quatre ou cinq articles, c'est de quoi je ne me sens pas capable, et vous supplie de m'en excuser, et me recommander toujours à la divine miséricorde, puisque sans fin je vous souhaite une grande assistance de Dieu, pour vous rendre conforme à son très-saint Fils humilié et crucifié. Votre, etc.

LETTRE MDVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Corrections à faire au Coutumier, relativement au catalogue pour l'élection des Supérieures. — Ne rien changer à ce qui est marqué pour le chant.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 1er octobre [1637].

[*Le commencement de l'original a été coupé.*]

Nous avons lu notre Coutumier, et croyant que peut-être n'en aurez-vous pas encore distribué par les maisons, j'ai remarqué une correction qui est encore nécessaire à l'article de l'élection de la Supérieure, qui dit que l'on pourra néanmoins, pour faciliter l'élection, leur en proposer deux ou trois. Ce petit nombre semble contrarier la Constitution, qui dit qu'on proposera toutes celles qui auront les conditions requises. Je le remarquai déjà sur les mémoires de Mgr de Sens, mais je ne fis pas attention à le corriger; or, cela se peut facilement mettre aux corrections. Je l'ai corrigé de ma main sur le Coutumier céans en la feuille des corrections, même ayant fait un rapport après la correction de la page 117, et ai dit page 119, l. 20 et 21, lisez : *l'on devra néanmoins selon icelle, pour faciliter l'élection, leur en proposer au moins trois ou quatre.* Je pense de corriger ainsi de ma main tous ceux que nous distribuerons de deçà; et vous pourrez aussi, ma chère fille, prendre la peine de corriger de la vôtre ceux que vous distribuerez et que les maisons y ajoutent assez de foi; et, à toute extrémité, il ne faudrait que faire réimprimer les feuilles des corrections.

Nous avons trouvé le chant de l'Office parfaitement bien noté; mais nous ne savons d'où procèdent quelques changements que nous avons remarqué que l'on a faits au chant des *Lamentations,* ni pourquoi l'on y a mis en musique l'hymne : *O Crux, ave, spes unica;* car nous ne la chantons point.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MDIX (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A CHAMBÉRY

Conclusion de la fondation de Turin.

VIVE † JÉSUS !

Annecy, 2 octobre 1637.

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Nous avons reçu des nouvelles du bon Père [dom Juste Guérin]; la maison est louée; l'on prépare les meubles, on a envoyé à Rome querir les dispenses, et la chose est déclarée; mais le bon Père ne vous demande point. On nous mande qu'il faudra aller devant l'hiver. Vous direz tout ceci à M. le marquis, qui sera bien aise de savoir cette nouvelle de confiance, comme la chose est toute déclarée. Souvenez-vous bien de la promesse que nous nous sommes faite de prier l'un pour l'autre, et croyez que je suis de cœur, en vous souhaitant l'abondance des grâces de Notre-Seigneur, mon très-cher frère, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDX

A LA MÈRE CATHERINE-ÉLISABETH DE LA TOUR

SUPÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ DE CHAMPLITTE RÉFUGIÉE A GRAY [1]

La charge de Supérieure doit être exercée avec humilité et confiance en Dieu. — Importance du bon choix des sujets.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai été fort consolée d'apprendre un peu amplement de vos nouvelles; car nous étions en peine de n'en point recevoir.

[1] La Mère Catherine-Élisabeth était une de ces âmes prédestinées à beau-

Depuis votre départ, nous n'avons reçu aucune de vos lettres, que celle qui est datée du 11 septembre. Je bénis Dieu qui vous donne tant de courage pour servir utilement cette petite troupe, que je chéris et aime bien tendrement. Je suis bien aise de vous voir toute dans votre Institut, et que nos chères Sœurs, vos filles, prennent là tous leurs contentements; aussi est-ce la vraie vie des Filles de la Visitation. Et pour vous, ma très-chère fille, ne regardez point votre peine ni votre incapacité, confiez-vous toujours en la divine Providence. Et, tant que vous pourrez, au commencement de tous les exercices de supériorité, abaissez votre esprit devant Dieu, comme pour mendier son secours, pour bien faire selon son bon plaisir l'action que vous allez faire; et vous assurez, ma très-chère fille, que Notre-Seigneur vous ayant mis Lui-même en cette charge, vous comportant de la sorte, Il conduira et gouvernera votre famille par vous. Tenez toujours bien votre esprit en courage et ne le laissez point abattre, quelque faute que vous fassiez. — Vous avez bien fait de renvoyer cette Sœur novice domestique, puisqu'elle n'était pas propre pour notre manière de vie. Vous me consolez grandement, ma chère fille, de me dire que vous honorez et suivez en tout les intentions de celle qui vous a précédée; c'est la

coup de travaux et de souffrances pour la gloire du Seigneur Jésus. Reçue à la Visitation de Dijon, elle avait été envoyée peu après à la fondation de Besançon, puis admise au premier monastère d'Annecy, qu'il lui fallut bientôt quitter pour succéder à sa cousine la Mère M.-Françoise de la Tour-Remeton, dans le gouvernement de la communauté de Champlitte, transférée à Gray. Les monastères de Salins, Autun, Langres, Montluel et Seyssel eurent successivement le bonheur de posséder cette vraie Religieuse : elle les servit avec un zèle qui faisait de sa vie une preuve frappante de la vérité de cette parole de l'*Imitation :* « L'amour rend léger tout ce qu'il y a de pesant; car il porte son fardeau sans en sentir le poids, et se repose au-dessus de toutes choses dans le seul et souverain bien. » La Mère Catherine-Élisabeth revint attendre à Annecy la fin de son laborieux pèlerinage, qui arriva le 24 novembre 1661. (*Livre des Vœux du premier monastère d'Annecy.*)

marque d'un bon cœur et qui est vraiment humble; cela fera que vos filles vous en aimeront et estimeront davantage.

Vous voyez, ma très-chère fille, par cet argent qui vous fut porté et permis de vous en servir à votre besoin, combien vous avez sujet de vous confier en la Providence de notre bon Dieu, qui ne manque jamais d'assister ceux qui se confient et espèrent en sa douce Bonté. Puisque vous êtes bien au lieu où vous êtes, gardez-vous bien d'en sortir que la paix ne soit bien établie, et que ce soit par l'avis de vos amis. — Vous faites très-bien de ne vous pas charger de filles, et de bien prendre garde à celles que vous recevez, afin de n'en point admettre qui ne soient vraiment bonnes. Ma très-chère fille, j'ai pris grand plaisir à lire votre grande lettre, et à voir les forces et le courage que Dieu vous donne de servir cette bénite famille, en leur donnant exemple par une grande exactitude, suivant en tout la communauté. Je m'assure que votre âme en reçoit une grande suavité, et je me sens obligée d'en bénir et remercier Notre-Seigneur, ce que je fais de tout mon cœur, qui chérit le vôtre avec sentiment d'une entière et cordiale affection. Soyez bien assurée de cela, et qu'il me serait impossible d'avoir la moindre méfiance de votre cœur, car je le crois et le tiens pour être entièrement uni au mien; et Dieu vous fasse la grâce qu'il le soit parfaitement au sien très-sacré. *Amen.*

Ma toute bonne et chère fille, conservez et pratiquez bien cet esprit de douceur et de bonté envers vos Sœurs et tous les prochains, supportant tout ce que Dieu vous présentera avec grande charité, et donnez bien à vos Sœurs toute confiance de vous dire ce qu'elles voudront, sans jamais leur témoigner aucun dégoût ni sentiment, et faites profit de tout, et Dieu vous bénira. J'en supplie sa Bonté, en laquelle je suis vôtre de cœur.

LETTRE MDXI (*Inédite*)

A LA MÈRE HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Il ne faut rien chanter en musique que ce qui est permis par le Coutumier. — Réception d'une bienfaitrice infirme.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

Ma très-chère fille,

Je suis bien aise que l'on ait déjà [*mot illisible*] le Coutumier. Il faut laisser ce qui est noté, comme il est, ajoutant à la fin des corrections que l'antienne *O Crux, ave, spes unica!* a été mise pour les maisons où l'on fait des grandes Passions le vendredi saint, auxquelles les prédicateurs font des pauses, qu'on l'y pourrait chanter, s'il était jugé à propos. Il est besoin de faire mettre ceci, afin que les maisons n'en abusent pas, ce qui serait à craindre; car je suis après en combattre une qui veut chanter le *Magnificat* en musique.

Pour cette bonne fille que l'on vous présente pour bienfaitrice, je ne vois pas d'inconvénients de la recevoir avec les conditions que vous me marquez, de la faire tenir retirée. Je ne voudrais pourtant pas la priver entièrement de la conversation des Sœurs; pourvu que ses linges, habits et son manger fussent séparés, cela suffirait. Il n'en faut rien dire aux maisons, pour ne point donner à philosopher.

Conforme à une copie gardée au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE MDXII

CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX SUPÉRIEURES DE LA VISITATION

Éloge de la Mère P. M. de Châtel, détails sur ses derniers jours et son heureux trépas. — Mort du duc de Savoie. — Annonce de la fondation de Turin.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 23 octobre 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je veux de tout mon cœur adorer et aimer la très-sainte volonté de Notre-Seigneur, en la très-sensible douleur que mon cœur ressent pour la privation de notre très-bonne et très-chère Mère Péronne-Marie de Châtel, que sa divine Bonté a retirée de ce monde. Elle m'était plus chère que mes yeux et que ma propre vie; mais la disposition suprême nous doit être précieuse par-dessus tout, c'est pourquoi il nous y faut soumettre sans exception.

Je ne prétends par cette lettre, ma très-chère fille, que de vous raconter le décès très-heureux de cette chère Mère; car, dans peu de temps, Dieu aidant, on vous communiquera un recueil des grâces dont Notre-Seigneur avait enrichi cette âme très-bénite. Je crois que vous savez qu'elle était la cinquième de l'Ordre, où elle fut appelée par une vocation extraordinaire; et notre Bienheureux Père lui donna sa place lorsque nous commençâmes, bien que Notre-Seigneur, qui ne voulait pas rompre notre nombre de trois, ne permît pas qu'elle pût entrer avec nous, à cause de son temporel. Mais elle fut reçue environ six semaines après, le jour de la glorieuse sainte Anne : sa bonne et dévote mère désira de l'offrir à Dieu ce jour-là. Et je vous puis assurer, ma très-chère fille, que, dès lors, cette chère âme se mit dans la pratique de toutes les vertus religieuses avec tant de fidélité, dévotion et mortification, qu'elle en était un portrait dans notre petite communauté. Dieu la gratifia de grands dons intérieurs et de hautes

oraisons, et notre Bienheureux Père l'avait en très-grande estime, surtout à cause de sa parfaite sincérité, droiture et candeur toute colombine.

Nous la menâmes à la fondation de Lyon où elle servit dignement; et, après son retour en cette maison, on la mit maîtresse des novices, qu'elle conduisit parfaitement selon l'esprit de sa vocation jusqu'à l'année 1618, qu'il fallut faire la fondation de Grenoble. Et n'est pas croyable combien cette vraie humble se fit de violence pour accepter la charge de Supérieure, qu'elle a toujours exercée depuis jusqu'à son heureux départ de ce monde, tant à Grenoble, qu'à Aix, Chambéry et céans. C'était l'une des plus dignes Supérieures que l'on eût jamais su souhaiter, une âme pleine de zèle, de charité universelle, d'un cœur vraiment maternel, supportant ses filles jusqu'à l'extrémité, s'il faut ainsi dire, agissant avec tant de bonté, douceur et patience, qu'elle ne gâtait jamais rien dans les âmes, en sorte que la bénignité de cette conduite faisait fondre les cœurs et ouvrait les plus fermés. Elle témoignait une dilection si tendre pour celles qui l'avertissaient de ses défauts, que c'était un proverbe commun dans les communautés qu'elle a gouvernées, que, qui voulait avoir quelque caresse spéciale d'elle, il lui fallait faire voir qu'elle avait failli en quelque chose, ou lui dire les pensées que l'on pouvait avoir contre elle.

Il y a fort peu de temps qu'une de nos bonnes Sœurs lui porta un article des Constitutions, et lui dit qu'elle croyait qu'elle y avait manqué en certaines rencontres. Cette bonne Mère lui fit des caresses bien si tendres, qu'il fut visible de toutes celles qui le virent, qu'elle venait de recevoir un avertissement charitable; et une Sœur le lui ayant dit, elle lui fit réponse : « Il est vrai, je n'ai pas eu la force d'empêcher mon cœur de s'épanouir pour embrasser cette fidèle épouse de Dieu, qui m'a apporté sa Règle, et m'a dit charitablement que j'y avais manqué. » Enfin, ma très-chère fille, c'était une Mère

toute de charité, de douceur et d'humilité, d'une conduite, discrétion et prudence très-rares, dépouillée de tout propre intérêt, toute donnée et abandonnée au service de la gloire de Dieu et de sa Religion; et c'était l'une de mes douces consolations de penser que je laissais après moi cette vraie Mère dans cette chère maison et dans l'Institut. Mais Dieu, duquel les décrets sont très-justes et adorables, m'a voulu priver de ce contentement, et de la douce espérance que j'avais qu'elle me fermerait les yeux. Sa Bonté ne m'a pas trouvée digne de ce bonheur; voilà pourquoi, lorsque j'y pensais le moins, ce trésor de vertus nous a été ravi par la douce main de ce grand Père céleste.

Nous entrâmes toutes deux en solitude le 8e de ce présent mois, qui était le jeudi. Cette chère Mère se trouvait déjà toute mal, et résolut de se purger. Le samedi, elle ne put tenir le chapitre, et eut un accès de fièvre, pour lequel même elle ne daigna pas s'aliter; car elle traitait son corps avec un mépris et une rigidité qui ne se peut dire. Le dimanche, après la sainte communion, elle fut contrainte de se retirer et enfin de s'aliter : le lendemain, son accès de fièvre tierce et catarrhale la prit. Le septième jour de son mal, nous résolûmes de la faire confesser et communier, étant la première et principale chose que les Religieuses doivent faire en leurs maladies, et pour laquelle il ne faut point s'arrêter à l'avis des médecins; car même encore le jour que notre très-chère Mère reçut l'Extrême-Onction, ils nous assurèrent qu'il n'y avait nul danger en son mal. Aussi est-il vrai que, hors de ses accès, nous croyions toujours qu'elle se porterait bien. Elle fit sa confession annuelle à M. notre très-digne Père spirituel, après laquelle elle se mit à faire des actions de grâces tout haut : « O mon Dieu, disait-elle, je vous demande pardon de tout mon cœur, mais aussi je vous rends grâce de m'être confessée à ce saint homme. Oh! que mon âme est contente et satisfaite, et que je veux bien faire la volonté de Dieu! »

Des Sœurs ayant les larmes aux yeux, s'approchèrent d'elle, auxquelles elle dit : « Mes chères Sœurs, vous êtes trop bonnes; ne pleurez point pour celle qui vous a été si mauvaise Mère, si rude et peu charitable; mais vous me pardonnez bien. Et croyez qu'il faut bien faire et s'acheminer du côté de l'éternité, tandis que l'on en a le temps; car la vie de la créature est bien brève et bien peu de chose. »

Le lendemain, qui était samedi et le 17 du mois, elle communia avec une très-grande dévotion et me dit par après : « Ma chère Mère, je pense que depuis que je suis Religieuse, je n'ai jamais rien eu au cœur que Jésus, Marie et Joseph, notre Bienheureux Père, Votre Charité et notre Congrégation. » Et joignant les mains et levant les yeux au ciel : « Vous le savez, mon Dieu! dit-elle, mais je n'ai pas correspondu à votre bonté, et c'est de quoi je vous demande très-humblement pardon. » Elle avait des maux de cœur si grands, qu'elle ne pouvait s'empêcher de se plaindre, et [nonobstant] l'inquiétude de son corps, [elle] était dans une tranquillité d'esprit et dans une sérénité de visage vraiment religieuse, elle parlait souvent tout haut à Notre-Seigneur, et me dit : « Ma Mère, il y a deux étages d'oraison : quand le mal dérobe à l'esprit l'attention à la présence de Dieu, il faut parler vocalement, afin que l'âme ne demeure pas sans occupation, et que l'on glorifie toujours Dieu. »

Il y avait plusieurs années que cette chère âme étant atteinte de certain mal et de grande lassitude et faiblesse de cœur, qui la laissaient sans force ni vigueur, elle avait fait ce pacte avec Notre-Seigneur que, quand elle lèverait la main pour frapper, c'était qu'elle aspirait à sa bonté, se soumettait à sa volonté, et était toute sienne. Elle s'est servie de cette sorte d'aspirer en Dieu jusqu'à son dernier moment. Son pauvre cœur était si enveloppé de catarrhe qu'il [se] soulevait à quoi que ce fût qu'on lui présentât, et elle se faisait des violences très-grandes

pour obéir, puis elle disait aux Sœurs qui étaient autour d'elle : « Mes chères Sœurs, que c'est chose désirable que d'avoir provision de vertus. Si j'avais quelque bonne habitude, je ne serais pas si impatiente; mais vous prierez toutes notre bon Dieu pour moi. » — Le jour de saint Luc, jour de sa naissance, il lui prit un grand assoupissement de léthargie, en sorte qu'on ne la pouvait éveiller. Les médecins lui firent [appliquer] des ventouses découpées, sans que quasi elle s'en aperçût. Ses réveils étaient si courts, qu'elle ne se souvenait plus, de l'un à l'autre, ce qu'elle voulait dire; mais Notre-Seigneur lui a fait cette grâce, qu'elle n'a jamais dit un mot extravagant dans ses petits réveils. Elle avait toujours la Sainte Vierge en bouche, par une longue habitude qu'elle avait dès longtemps de l'appeler : « Ma Mère, ma bonne Mère. » Quand on lui faisait quelque mal pour l'éveiller, toute sa plainte était de crier doucement : « Ma Mère ». Une Sœur lui dit qui elle appelait tant sa Mère : « C'est la Mère de Dieu, dit-elle, la Mère des miséricordes. »

Le lundi à soir, elle reçut les saintes huiles, et, environ une heure et demie après minuit, il lui prit un accident et descente de catarrhe si grand, que l'on crut qu'elle allait passer, si que l'on nous vint appeler et toute la communauté aussi; mais elle eut un si prompt secours qu'elle reprit un peu ses esprits. On lui dit de dire : « Vive Jésus! » elle ajouta : « Et mon âme vivra. » On lui dit derechef de dire : « Vive Jésus et Marie! » elle répondit encore : « Et saint Joseph », et fit plusieurs autres saintes aspirations, et, dès lors jusque sur les huit heures du matin, on tâcha de lui donner secours et des remèdes contre le catarrhe qui se rendit si abondant, que dès lors jusques environ les dix heures et demie du même matin, l'on ne cessa de lui mettre des poireaux et des plumes à la bouche pour lui faire jeter ce catarrhe, qui gagna tellement le dessus que les médecins l'abandonnèrent, et elle demeura dans un travail non-

pareil sans jamais perdre sa sérénité de visage, ni manquer de faire de temps en temps signe de la main qu'elle était toute à Dieu, et soumise à sa sainte volonté. Sur les deux heures après midi, l'on fit rappeler le médecin, qui lui fit mettre un bâillon à la bouche pour quelques heures, afin de lui donner facilité de respirer; mais, voyant qu'il n'y avait plus d'espoir, il la laissa derechef les dents fermées, et elle demeura dans sa paix et dans son travail, jusques environ les sept heures du soir, que Dieu nous voulut donner la consolation qu'elle nous parlât encore. Il lui prit une grande chaleur, l'on fit promptement rappeler le médecin, et elle revint très-heureusement; et, tout ainsi qu'un enfant qui vient de loin, elle nous embrassa deux ou trois fois avec une tendreté de dilection nonpareille; et, avec un visage doux et riant, se mit, à mains jointes, à dire des paroles d'amoureuse confiance à Notre-Seigneur et à la très-sainte Vierge, et des petits mots de cordialité et gratitude à ceux qui étaient autour d'elle.

Elle vida quantité de catarrhe, et s'aidait elle-même à prendre les remèdes, si bien que nous croyions que Notre-Seigneur l'avait ressuscitée. Elle passa la nuit, et tout le lendemain ainsi fort doucement, et le plus dévotement qu'il est possible; mais, sur les six heures du soir, son septième accès de fièvre tierce la reprit, et, sur les quatre heures du matin, le catarrhe la saisissant plus fortement, nous fûmes tout à fait hors d'espérance; elle fut environ quatre heures la tête haussée, le visage serein et les yeux beaux et clairs, et de temps [en temps] fichés au ciel, et n'ayant point d'autre mouvement que pour montrer, par le signe des yeux et de la main, qu'elle entendait ce qu'on lui disait de Notre-Seigneur. Jusqu'à son dernier moment, elle discerna ma voix entre toutes les autres[1], et dès que je parlais, elle ouvrait doucement ses bénis yeux ou vers moi ou vers le ciel; et, bien qu'elle eût déjà les deux bras tout froids et comme morts, elle ne désista jamais de faire son signe d'amour à son

cher Époux; et jusqu'au non plus nous lui vîmes remuer la langue, quand elle ne put plus remuer les lèvres, pour prononcer les saintes paroles qu'on lui voulait faire dire. Ainsi ayant son doux Jésus au cœur et à la bouche, elle ferma elle-même ses yeux et expira sans sanglots ni grimaces quelconques, mais si doucement qu'à peine nous en aperçûmes-nous, quoique nos yeux fussent fixement arrêtés sur elle. Elle demeura si parfaitement belle, majestueuse et suave, qu'elle ne l'avait jour de sa vie tant été. Ce fut environ les dix heures du matin, 22 de ce présent mois, en présence de M. notre confesseur et de toute notre communauté, que cette bénite âme s'envola hors de ce chétif monde, n'étant âgée que de cinquante et un ans et quatre jours.

Je vous supplie, ma très-chère fille, que priant pour elle, vous vous souveniez de demander à la souveraine miséricorde de notre bon Dieu la grâce que je puisse imiter les saintes vertus de cette sienne fille et servante, et avoir une mort ainsi heureuse. C'est le souhait que mon cœur fait à toutes les Filles de la Visitation, et à vous en particulier étant, ma très-chère fille,

Votre très-humble et indigne Sœur et servante en Notre-Seigneur,

Soeur Jeanne-Françoise Frémyot,
De la Visitation Sainte-Marie.

Dieu soit béni!

Ma très-chère fille, je vous supplie de faire faire quelques prières particulières pour l'âme de feu Son Altesse Royale [1], notre très-bon prince, auquel nous avons de très-particulières obligations; et même, quelque peu avant sa mort, il nous donna et assigna une très-belle place pour bâtir le monastère de Turin, lequel nous irons commencer cet hiver, selon les apparences, si le mauvais temps n'en empêche. Cela nous

[1] Le duc Victor-Amédée Ier, mort le 7 octobre 1637.

éloignera un peu de corps, mais non jamais de cœur, ni ne nous privera pas d'avoir de vos chères nouvelles, et de vous donner des nôtres; car le courrier et messager de ce lieu va continuellement à Chambéry et Lyon.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXIII

A LA MÈRE CATHERINE-ÉLISABETH DE LA TOUR

SUPÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ DE CHAMPLITTE RÉFUGIÉE A GRAY

Affectueuses recommandations au sujet de sa santé.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA VRAIE TRÈS-CHÈRE ET BIEN-AIMÉE FILLE,

J'ajoute à ma grande lettre ce billet [1], afin que ma main et mon cœur se joignent pour vous dire que vous êtes infiniment ma très-chère fille, et que votre incomparable cordialité me donne un grand désir de vous y pouvoir correspondre. Je le fais et le veux faire tant que je vivrai, de toute l'étendue de mes affections, moyennant la grâce de notre bon Dieu.

Voyez-vous, ma fille, je me sens grandement obligée à votre tout bon cœur, et voudrais de tout le mien vous donner une partie de ma santé, si c'était le bon plaisir de Dieu, et cela m'est touchant de vous savoir parmi tant d'infirmités. Hélas! nous avons tant besoin des bonnes Mères que Dieu nous a données! C'est pourquoi je vous conjure, ma plus que très-chère fille, par la sainte dilection que vous me portez, de faire tout ce qui vous sera possible pour regagner votre santé. Vous vous êtes trop harassée et pas assez soulagée. Or maintenant il le faut faire et très-absolument, ma très-chère fille. Je sais que

[1] Cette lettre fut ajoutée par la Sainte à la circulaire de 1637, annonçant à toutes les Supérieures le décès de la Mère Péronne-Marie de Châtel.

la bonne nourriture et le repos, avec peu de saignées (car elles nuisent aux étiques), sont des remèdes plus excellents que toutes sortes de drogues, et avec cela vous tenir joyeuse et user du remède dont vous trouverez ici l'écrit : il est excellent et bien approuvé. Tous les ans, tandis que l'on est penchant à l'étisie, au mois de mai ou de septembre il en faut user. J'espère en Dieu qu'il vous profitera. Voilà une fiole d'eau que l'on tient excellente; mais notre bonne Sœur Jeanne-Thérèse [Picoteau] vous écrit ses propriétés. Je ne sais ce que nous voudrions vous pouvoir envoyer si nous l'avions et qu'il vous fût utile, car enfin vous êtes la très-chère Sœur du cœur. Je suis si aise de cette petite que Monseigneur vous a donnée. Je m'assure que votre bon cœur en aura grand soin. — Ma fille, je suis invariablement toute vôtre de cœur.

LETTRE MDXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-CATHERINE DE GLÉTAIN

SUPÉRIEURE A MACON

Encouragement à marcher sur les traces de la Supérieure qui l'a précédée. — Mort de la Mère de Châtel.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 25 octobre [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce m'a été consolation de savoir un peu de vos chères nouvelles et de celles de votre communauté. Vous avez bien sujet de bénir Dieu de vous avoir donné la charge d'une petite troupe si remplie de bénédictions et qui vit avec tant de paix et d'union. Leur bonne petite Mère [1] et ses chères filles sont fort demeurées

[1] La Mère Françoise-Gertrude Pinedon, décédée Supérieure au monastère de Mâcon le 15 mars de cette année 1637. « C'était une âme admirablement prévenue de la grâce, qui avait une force d'esprit nonpareille à retrancher tout ce qui n'est pas à la pure gloire de Dieu, jointe à une

dans mon esprit; car je sortis de cette bénite maison, en mon passage, avec une grande consolation et satisfaction. Vous ne sauriez mieux faire, ma très-chère fille, que de suivre en tout et partout les traces d'une si sainte âme, laquelle je tiens bien avant dans le ciel : c'est pourquoi je vous prie qu'en me faisant la charité de prier Dieu pour moi, vous me recommandiez particulièrement à elle, car je crois qu'elle a beaucoup de pouvoir auprès de sa douce Bonté. Vous faites bien, ma fille, de ne vous pas charger de filles en ce temps-ci, comme aussi de ne vous pas presser d'acheter une maison que tout ce bruit de guerre ne soit passé.

Vous avez fait un bon dépouillement d'avoir quitté le cher monastère de Lyon; mais il se faut bien préparer d'en faire encore de plus grands, quand il plaira à Dieu. Sa Bonté nous en a fait faire un très-grand ces jours passés au trépas de notre très-chère Mère Supérieure : ce nous est une si sensible touche et affliction qu'elle serait immortelle, si nous ne regardions la très-adorable volonté de Dieu qui l'a ainsi voulu : son saint Nom soit béni! Nous avons fait une très-grande perte et tout l'Institut aussi. — Or, ma très-chère fille, je ne doute pas que vous ne soyez fort contente et satisfaite de toutes nos chères Sœurs, vos filles; de même que je suis très-assurée qu'elles le sont de vous, bien que vous ne m'en dites rien. Je vous supplie leur souvent recommander de prier Dieu pour tous mes besoins, et me faites tout particulièrement cette charité, et saluez bien chèrement de ma part toute cette bénite troupe que j'aime tendrement, et leur souhaite toutes sortes de bénédictions et particulièrement à vous, à qui je suis d'une sincère affection, votre très-humble, etc., que vous savez bien être toute vôtre et de cœur fidèle.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Soleure (Suisse).

singulière attention et affection à la mortification de tous ses sens. Notre digne Mère J. F. de Chantal en avait une telle estime qu'elle l'appelait un *Ange incarné.* » (*Archives de la Visitation d'Annecy.*)

LETTRE MDXV (*Inédite*)

A MONSEIGNEUR BENOIT-THÉOPHILE DE CHEVRON-VILLETTE

ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE, A MOUTIERS

Douleur de la Sainte sur la mort de la Mère de Châtel. — Regret de ne pouvoir visiter le monastère d'Aoste en allant en Piémont.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 27 octobre 1637.

MONSEIGNEUR,

Votre chère lettre n'ayant plus trouvé ici notre très-chère et bonne Mère Supérieure, qui nous laissa jeudi pour s'en aller faire son grand voyage de l'éternité, nous avons pris la confiance d'ouvrir votre lettre, Monseigneur, et nous nous prévalons de cette occasion pour vous offrir nos très-humbles saluts, et vous rendre quelques témoignages de la sensible douleur que cette séparation nous a causée, à laquelle je crois que Votre Seigneurie Illustrissime participera bien un peu, car cette chère âme vous honorait et chérissait d'une affection vraiment filiale; mais il faut adorer les décrets de la divine Providence, et nous y soumettre amoureusement.

Il est vrai, Monseigneur, que nous avions quelque pensée de nous en aller par Aoste à Turin; mais l'on nous fait si fort appréhender le petit Saint-Bernard, que nous nous résolvons de nous en aller de l'autre côté, remettant au retour de voir nos chères Sœurs de là, et d'avoir l'honneur et le bonheur de voir Votre Seigneurie Illustrissime à notre passage. L'affliction qui nous est survenue par la mort de notre bonne Mère, nous ayant donné plusieurs surcharges d'affaires, nous rend encore comme incertain le temps de notre départ. Ce nous aurait été une consolation bien précieuse que d'être honorées de la présence de madame la baronne votre belle-sœur; mais nous n'oserions nous la promettre, dans les incertitudes où nous sommes encore de notre voyage.

Dieu fasse abonder sur votre digne personne, Monseigneur, le comble des plus riches trésors de sa grâce; c'est le souhait de celle qui se dit en tout respect et humilité, après s'être recommandée à vos saintes prières, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

Vous me permettrez, s'il vous plaît, Monseigneur, d'offrir un très-humble salut à madame la baronne, la suppliant de me croire sa très-humble servante. J'oserai encore prendre la confiance en votre bonté de vous prier de faire dire, par quelqu'un des vôtres, à M. le prévôt de Sales, que j'attends bien la réponse de celle que je lui ai écrite, il y a quelque temps.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MDXVI (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AGNÈS DE BAUFFREMONT

A FRIBOURG

Elle l'engage à se rendre au monastère de Besançon.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 30 octobre 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE BIEN-AIMÉE,

Je crois que puisque Mgr de Besançon, votre très-honoré cousin, désire de vous retirer au monastère de votre profession, il vous en aura écrit ou fait parler; c'est pourquoi, ma chère fille, je vous conjure de tout mon cœur de répondre et correspondre en tout ce qui vous sera possible au juste désir de ce grand prélat, vous montrant en tout et partout vraie fille de la Visitation.

J'ai vu les prières que vous avez faites à notre feue chère Mère pour venir en cette maison, à quoi je ne vous puis rien répondre, sinon qu'il est nécessaire que vous rendiez votre obéissance à Mgr de Besançon, et lui donniez le contentement

qu'il désire. N'était cela, croyez, ma très-chère fille, qu'en tout et partout vous me trouverez disposée à vous servir d'un cœur tout affectionné à votre bien, et qui vous souhaite incessamment, comme à ma vraie chère fille, les plus riches trésors des célestes faveurs de notre divin Époux, étant, ma très-chère fille, votre très-humble, etc. Vôtre du meilleur de mon cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Ornans.

LETTRE MDXVII

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A THONON

Quelques détails sur la fondation de Turin.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 31 octobre 1637.

MONSIEUR ET MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je ne vous dirai rien de notre affliction sur la mort de notre bonne et très-chère Mère, laquelle est telle que vous pouvez croire; mais, en tout et partout, il faut nous soumettre et baiser amoureusement la main toute-puissante qui nous frappe comme et quand il lui plaît. Cette mort retardera un peu notre départ pour Turin, bien qu'elle ne saurait empêcher, comme je pense, qu'il ne faille partir avant l'hiver; car madame Mathilde de Savoie, notre fondatrice, presse extrêmement et a un grand désir de nous voir delà.

Nous avons ici M. le théologal de la Val d'Aoste, qui a été à Turin, et a donné tous les prix-faits et mémoires pour les petits accommodements de la maison; de sorte, mon très-cher frère, que pour le présent je ne vois pas que votre présence y soit nécessaire. Mais si on fait bâtir promptement, comme je le pense, et que vous puissiez mettre fin à votre procès, il faudra que, nous continuant votre bonne volonté, comme je vous en prie, mon très-cher frère, vous veniez pour avoir un peu la

conduite du bâtiment. C'est pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu, de nous conserver toujours la sainte dilection que Dieu vous a donnée pour nous, qui vous aimons et chérissons d'une affection très-entière et cordiale, et qui ne saurions faire autrement, à cause premièrement, de ce que Dieu a mis en vous, et encore pour les obligations particulières que nous avons.

Je vous supplie, mon cher frère, de faire très-humble révérence à M. le marquis [de Lullin] et à madame, de notre part. Je n'ai ni la force ni le courage de leur écrire; mais oui bien de les honorer et chérir, et de me dire [leur] très-humble servante. Je sais qu'ils sont affligés, je prie Dieu de tout mon cœur qu'Il soit leur force et consolation; et pour vous, mon cher frère, qu'Il vous comble des plus riches trésors de sa grâce. Je suis en Lui, de toute mon affection, mon très-cher frère, votre très-humble et obligée Sœur et servante, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXVIII

A UNE GRANDE SERVANTE DE DIEU

La Sainte expose son état d'épreuves intérieures et demande conseil.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Il a plu à Notre-Seigneur de tirer à soi, depuis peu de jours, notre toute bonne et chère Mère Péronne-Marie de Châtel, qui a fait ce passage en vraie sainte, comme à la vérité c'était une âme où l'on a toujours vu régner l'esprit de Dieu. Bénite soit à jamais son éternelle Bonté, qui l'avait gratifiée de tant de grâces et vraies vertus chrétiennes! Nous sommes demeurées dans un extrême dépouillement et grande douleur, avec raison. Je lui avais une entière confiance : c'était tout mon soulas en mes

angoisses, et mon aide et conseil dans les affaires qui nous arrivent continuellement, recevant d'elle un soulagement et force très-grande. Notre-Seigneur soit béni! J'adore de tout mon cœur les sacrés desseins de sa souveraine et paternelle Providence, et m'y soumets le plus doucement qu'il m'est possible, suppliant sa Bonté d'avoir pitié de moi, et de me soutenir et conduire dans l'étroit sentier de sa très-sainte volonté, ne permettant pas que je m'en *dévoie* jamais, mais que j'y chemine fidèlement jusqu'au dernier soupir de ma vie.

Je suis toujours dans mes peines et angoisses intérieures, comme je vous avais écrit, ma chère Mère, que Dieu m'y avait donné quelque soulagement, non que je fusse délivrée; mais j'avais je ne sais quoi qui me tenait fort au-dessus, et avais de bons intervalles. Environ quinze jours avant le trépas de notre bonne Mère, les peines se rendirent continuelles et ne me quittent point; et comme je le lui dis, et qu'il me semblait qu'il y avait plus de mal que je n'en pouvais exprimer et que l'on ne pensait, ne le faisant pas bien entendre ni voir comme je le sentais, elle me répondit fermement : « N'en parlez à Dieu, ni avec vous-même : ne regardez jamais ce que c'est pour le dire à qui que ce soit, et ne faites jamais aucun examen là-dessus. Cachez votre peine à vous-même, et, comme si vous ne la sentiez point, regardez Dieu; si vous lui pourrez parler, que ce soit de lui-même. » Cela m'arrêta; car si j'eusse voulu examiner, je me fusse embrouillée. De sorte, ma très-chère Mère, que je ne le fais, ni pour m'en confesser, ni pour vous en dire rien de plus que ce que je fis en ma première lettre, pensant que c'est assez la même chose. Dieu, par son infinie bonté, vous en fasse connaître ce qui lui plaira, et qui m'est expédient pour y faire, avec sa grâce, sa très-sainte volonté. Il me semble seulement ceci : que je n'appréhende pas si fort le mal que je faisais au commencement, que j'en suis plus remise à Dieu, sans savoir comment; et qu'il m'est avis que je sens une impuissance de

rien faire de contraire à ces saintes et sacrées vertus, et un désir plus attentif à me surmonter, pour suivre la lumière du bien et fuir le mal, pour petit qu'il soit, lorsque je l'aperçois, bien que je n'en commette que trop par ma faiblesse et promptitude.

Voilà, ma très-chère et unique Mère, ce que je vois sans le chercher. Je parle de Dieu, j'encourage aux occasions, j'en écris comme si je sentais et goûtais ce que je dis; et cependant c'est toujours avec un dégoût et violence. Cela ne se peut dire comme on le sent. Ne dois-je pas laisser de continuer? Je vous prie, lisez l'épître 65ᵉ du livre IVᵉ; elle me donne quelque petit soulagement et lumière que le Bienheureux [François de Sales] entendait : car j'ai une peine grande, me semblant que je ne me fais pas bien connaître. Si vous me dites que vous connaissez bien que ce grand Serviteur de Dieu parle de ma souffrance, cela me donne grande force. J'ai admiré cette lettre-là ; car je n'ai nul souvenir d'avoir jamais eu semblable peine. Autrefois, c'étaient des tentations que j'avais contre quelque chose de la foi, comme il se voit dans ses épîtres; mais ce que je sens est tout différent : aussi est la lettre différente des premières. Ce qui me fait croire que Dieu permit que j'eusse quelque courte atteinte de ce que je sens maintenant, pour faire écrire cela au Bienheureux [évêque], me souvenant bien du temps, et que j'eus une grande angoisse; je ne me souviens de sa qualité.

Il a fallu que, pour cette fois, j'aie donné licence à mon cœur de vous dire ceci, qui est peut-être assez inutile : mais comme je sais et sens votre bonté de cœur pour moi, et que je n'ai plus aucune créature au monde à qui je puisse avoir cette pleine confiance, qu'à vous, je me soulage en vous disant tout ce qui me vient, et encore par le grand désir que j'ai de me faire connaître à vous et à ce digne serviteur de Dieu, afin que vous me secouriez de vos prières dans cet extrême besoin, et de vos sages conseils de tous deux, selon que

vous jugerez expédient. Votre dernière lettre m'a beaucoup consolée.

Nos Sœurs m'ont remis le fardeau de cette maison [1]; j'ai acquiescé, après avoir fait mes remontrances. Dieu, par sa bonté, me soit en aide! Notre pauvre défunte nous a laissé de grandes affaires. C'était une âme généreuse, qui entreprenait beaucoup pour la gloire de Dieu. Je ne vois et ne sens que croix. Mon unique Mère, secourez-moi et me faites secourir, en sorte que Dieu me tienne de sa sainte main, et me conduise entièrement selon son bon plaisir, et sans que j'y fasse aucune résistance. Je supplie sa bonté de *parachever* en vous l'œuvre de sa gloire. Il sait combien véritablement je suis vôtre, etc.

Voyez-vous, ma chère Mère, je n'ose relire cette lettre, non plus que les autres que je vous ai écrites, de crainte d'ouvrir la porte aux réflexions et regards sur ce qui se passe en mon intérieur, à cause que la vue me pénètre de douleur et me met au non plus; de sorte que je m'en abstiens tant que je puis, et non tant que je voudrais, à cause de l'activité de mon esprit. Quand je vous écris, c'est avec la sincérité que je puis, selon la vue présente, et comme j'eusse fait à notre Bienheureux Père; mais si après je voulais regarder, il me fournirait mille doutes. Je continue mes communions journalières, avec de grandes peines et tentations quelquefois, et tous les autres exercices; ne le dois-je pas faire? Notre bonne Mère disait qu'oui. Votre, etc.

[1] Sainte J. F de Chantal avait été réélue Supérieure du premier monastère d'Annecy le 27 octobre 1637.

LETTRE MDXIX (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A THONON

Affaires concernant le monastère de Chambéry.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 4 novembre 1637.

Mon très-cher frère,

Vous verrez, par celle que je vous ai écrite, comme vont les affaires de Turin. Il n'est pas nécessaire que vous y alliez pour ce coup-ci. Je désirerais bien savoir si vous irez bientôt à Chambéry, car nos bonnes Sœurs de là le voudraient bien, afin que vous prissiez la peine de leur faire avoir le contrat de leur maison, ou bien qu'on les laissât dans la liberté de la vendre si l'occasion s'en présente. Je supplie Notre-Seigneur qu'Il vous continue ses plus chères grâces et bénédictions. Je suis, mon très-cher frère, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXX

A MADAME MATHILDE DE SAVOIE

A TURIN[1]

Le décès de la Mère de Châtel oblige d'ajourner le voyage de Piémont.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 4 novembre 1637.

Madame,

Nous avons appris, par le retour de notre messager, votre indisposition, laquelle nous affligerait extrêmement, si nous ne la regardions dans le bon plaisir de Dieu, qui doit être notre

[1] « Madame Mathilde de Savoie, fille du duc Emmanuel-Philibert, princesse vraiment accomplie, avait eu dans sa jeunesse quelque désir pour la

unique regard en tout, et si nous n'espérions que sa souveraine Bonté vous redonnera votre première santé et vous conservera encore longues années pour sa gloire, et pour perfectionner le saint œuvre que sa Providence confie entre vos mains. Nous lui avons offert et offrirons nos petites prières à cet effet, avec la communion générale.

Quant à notre passage de delà, croyez, Madame, que nous n'avons pas moins d'envie de vous aller rendre, et à M. le marquis votre très-digne fils, nos soumissions et très-humbles obéissances, que votre piété, Madame, nous témoigne de désir de nous y voir. Mais le Père dom Juste nous a écrit qu'il sera retardé pour un mois, parce qu'il a fallu encore réécrire à Rome pour l'éclaircissement de certaines difficultés; et déjà nous avions écrit que nous ne pouvions pas partir avant le 22 de ce mois, à cause de l'affliction qui nous est survenue, par le trépas de notre très-bonne Mère Supérieure de céans, Péronne-Marie de Châtel, la privation de laquelle nous a été sensiblement douloureuse; car c'était une âme en laquelle vraiment Dieu régnait,

vie religieuse; mais elle fut fiancée contre son gré au marquis d'Albigni, de la maison de Simiane, qui la laissa bientôt veuve, victime de la politique dans son mariage et dans son veuvage également, n'ayant pour toute consolation qu'un fils unique, connu sous le nom de marquis de Pianesse. Continuellement agitée par le remords de n'avoir pas suivi sa première vocation, elle recourut au Seigneur qui daigna l'instruire lui-même du sacrifice d'expiation qu'il demandait, pour la faute commise contre son saint amour, lui inspirant fortement de fonder une maison religieuse. La volonté de Dieu lui parut si marquée, qu'elle en promit sur-le-champ l'exécution. Le Père dom Juste lui ayant conseillé de prendre des Filles de Sainte-Marie, elle écrivit aussitôt à notre digne Mère de Chantal, la suppliant de venir faire elle-même la fondation, laquelle étant heureusement achevée, la princesse demanda une place de Sœur domestique au premier monastère d'Annecy; mais le Seigneur lui disposait plus haut une place qui devait récompenser ses bonnes œuvres passées et sa bonne volonté présente. Il ne tarda guère à l'y appeler. » (*Histoire inédite de la fondation de Turin.*)

et qui est d'une grande perte à tout notre Institut, principalement à ce monastère et à moi en particulier. Mais en tout il faut adorer la très-sainte volonté de Dieu, et nous y soumettre amoureusement quoique douloureusement, nous confiant que sa divine Majesté saura bien subvenir à toutes nos pertes, comme je l'en supplie de tout mon cœur, et de faire abonder sur vous, Madame, et sur votre illustre maison, ses plus favorables bénédictions. C'est le souhait de celle qui demeure sans fin d'une affection pleine de respect, Madame, votre très-humble, etc.

LETTRE MDXXI

A MONSIEUR L'ABBÉ DE VAUX[1]

Témoignage de gratitude pour les soins dont il entoure le monastère d'Angers. — La Supérieure doit être le modèle de ses Sœurs. Compte sévère qu'elle devra rendre à Dieu. — Conseils pour l'oraison.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

MON TRÈS-CHER ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

L'amour sacré de ce divin Sauveur soit notre éternelle vie! Cette petite préface sur la prétendue excuse que vous me faites, est encore trop pour la très-simple confiance avec laquelle nous avons résolu de traiter ensemble, et que je crois que Dieu désire et agrée, dans la profession que nous faisons de vouloir vivre dans la vraie simplicité et candeur de l'esprit de la Visitation, lequel certes je vois reluire en vous; et j'en bénis Dieu de tout mon cœur, ne pouvant assez remercier son infinie Bonté

[1] Guy Lanier, abbé de Saint-Étienne de Vaux, diocèse de Saintes, chanoine, archidiacre et grand vicaire d'Angers, avait beaucoup favorisé l'établissement de la Visitation de cette ville, fondée le 6 janvier 1636, par la Mère Claire-Madeleine de Pierre, professe du premier monastère de Paris, et cinq Religieuses du second. Cet ecclésiastique, un des plus saints personnages du dix-septième siècle, avait même prêté sa maison aux Sœurs fondatrices, et leur donna toujours des preuves du plus paternel dévouement.

d'avoir donné un tel ami à notre Congrégation, et un si utile appui à cette nouvelle plante que sa Providence a mise au parterre de l'Église d'Angers. Mais je dis ceci tout simplement, selon les véritables sentiments de mon cœur; prenez-le ainsi, mon très-cher frère, et en glorifiez Dieu avec moi, car à lui seul doivent être référées toutes nos bonnes actions, comme au seul et véritable auteur de tous biens.

Votre conduite envers nos Sœurs me ravit. Notre Sœur M.-Euphrosine [Turpin] est d'un bon cœur et bon esprit, qui aime ses règlements, et je lui recommande fort de les suivre et s'attacher là pour la conduite des novices. Recommandez-le-lui aussi souvent : vous la trouverez toute franche et d'un esprit pliable et sainte condescendance. Il faudra laisser couler les trois ans de la Mère [Claire-Mad. de Pierre], puis j'espère que la divine Providence pourvoira à sa succession. Cela est bien important à une nouvelle maison quand les Supérieures y sont souvent malades, et ne peuvent suivre le train commun. Mon Dieu! que notre misère est grande et que la fausse liberté est dangereuse! La divine Bonté nous en défende, s'il lui plaît. Les Supérieures, qui doivent porter la lumière du bon exemple en toutes les communautés, se ruinent et leurs familles aussi, quand, sous de vains prétextes et sans nécessité, elles se dispensent pour peu que ce soit du train commun de tous les exercices. Quelle charge donnent-elles à leur conscience, et quel compte en faudra-t-il rendre à Dieu, non-seulement de leurs propres fautes, mais de celles encore qui auront été faites à leur imitation, et au retardement de leur perfection, et de celles qui sont commises à leurs soins! Ceci va bien loin, mon très-cher frère, parlez-en quelquefois, je vous supplie. Une vraie fille de la Visitation est un grand trésor : Dieu nous fasse la grâce à toutes de le devenir!

Vous ne me dites point si nos Sœurs sont toujours en votre maison. O vrai Dieu! que cette charité est grande et rare! Dieu

vous la récompensera par le don de sa glorieuse cité éternelle. N'êtes-vous pas obligé à cette infinie Bonté de vous avoir donné un tel cœur, une âme généreuse et qui n'a d'autre désir que de le servir? Allez, mon très-cher frère, allez toujours augmentant et croissant en la pureté et perfection de ce divin amour, que je supplie vous combler de la grâce d'une fidèle correspondance à tant de faveurs. Je vois que c'est tout votre désir, et m'est avis que je vois notre Bienheureux Père vous regarder comme l'un de ses plus chers enfants. Dieu sait en quelle considération vous m'êtes devant sa bonté; mais, las! mes pauvretés et misères sont incompréhensibles : Dieu les réduise à sa gloire! Je l'espère en sa bonté, et les prières qui lui sont faites pour mes besoins. Particulièrement, ce m'est une consolation plus grande que je ne vous saurais dire, d'être assurée du souvenir que vous avez de moi en vos saints sacrifices! Continuez-moi cette charité, mon très-cher frère, et me procurez encore, je vous prie, les prières des bonnes âmes de votre connaissance.

Il n'y a point de doute que cette difficulté de ne point raisonner à l'oraison est un acheminement à une oraison plus simple : et pour peu que l'âme, avec cette difficulté, se sente accoisée et facilitée à se tenir en révérence devant Dieu, elle se doit affermir en cette voie où Dieu l'appelle sans doute; et, bien qu'elle pâtisse des pauvretés et distractions, elle ne s'en doit éloigner, mais patienter et demeurer paisible devant Dieu, ne s'arrêtant volontairement aux distractions. Ains, quand elle est fort traversée, elle doit dire de fois à autres des paroles de soumission, d'abandonnement, de confiance et d'amour en la divine volonté, et cela sans effort et fort suavement; ou bien [elle doit] préparer quelque sujet pour s'entretenir avec Notre-Seigneur en lui parlant du mystère intérieurement, s'il se peut, ou vocalement, mais fort simplement, au lieu d'employer l'entendement. Car, quand ces raisonnements se portent à la curiosité, cela est fort dangereux, et n'est pas oraison, laquelle, à proprement

parler, est un simple entretien tout cordial de l'âme avec Dieu, soit par actes de paroles intérieures, ou par de simples affections qui sont quelquefois quasi imperceptibles. Pour peu que Dieu nous attire à cette oraison simple, nous soustrayant le discours de l'entendement, nous devons suivre son attrait; car aussi bien nous nous romprions la tête de vouloir faire autre chose. Enfin, le grand secret de l'oraison, c'est d'y aller à la bonne foi, fort simplement, suivant l'attrait intérieur. Or, les âmes qui vont le chemin de la simple présence de Dieu, qu'elles y correspondent par une grande pureté de cœur, abandonnement d'elles-mêmes en la divine volonté et fidélité à la pratique des vertus. Quand elles se voient portées à cela, qu'elles ne craignent rien : mais si elles y avaient de grands goûts et facilités sans cela, certes elles doivent craindre; car il est vrai, mon très-cher frère, que cette manière d'oraison a, en sa simplicité, une grande force pour porter les âmes au total dénûment d'elles-mêmes, bien que pour l'ordinaire elle soit destituée de goûts et satisfactions sensibles. Votre, etc.

LETTRE MDXXII

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Mort de la Mère de Châtel. — Conseils de direction.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1637.]

C'est de tout mon cœur, ma très-chère fille, que j'embrasse le sacré décret de la divine Providence. Il est vrai que j'ai eu un grand sentiment de douleur de me voir dépouillée de cette si chère et cordiale Mère Péronne-Marie de Châtel, qui m'était un appui et consolation incroyables et une ferme colonne de l'Institut, ayant une charité universelle pour toutes les maisons. Dieu me fasse la grâce de l'imiter en ses vertus, et que sa Bonté nous conserve les bonnes Mères qui nous restent! Et pour cela,

je vous conjure d'accroître votre courage, pour tant mieux servir à la gloire de Dieu et à votre Institut, et vous conserver pour ce bonheur et pour ma consolation.

Que vous êtes heureuse de n'avoir rien dans votre esprit que le désir de servir Dieu et sa sainte Mère! Il me semble que je vois votre esprit toujours tendant à ce bonheur, avec sa simplicité et ardeur à travailler, et faire plus que vous ne pouvez pour le service de la Religion. Or sus, tout cela sont des grâces de Dieu. Cette inclination et désir de vous tenir en la présence de Dieu est une continuelle oraison et réfection sainte pour l'âme désireuse de Dieu. Soyez toujours plus fidèle à ce saint exercice, et il vous donnera force en tous vos besoins. Soyez joyeuse et *zélante* de la perfection et joie de vos Sœurs; priez beaucoup Dieu pour elles. Ma chère fille, allez toujours en avant dans votre voie, et ne retournez nullement sur vous-même par réflexions inutiles. Ne voyez-vous pas que Dieu bénit votre petit emploi! Que cela vous suffise, qu'Il daigne se servir de votre petitesse et imbécillité [incapacité].

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE CATHERINE-ÉLISABETH DE LA TOUR

SUPÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ DE CHAMPLITTE RÉFUGIÉE A GRAY.

Remercîments. — Mort de la Mère P. M. de Châtel.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 23 novembre 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il n'y a que fort peu de temps que je vous ai écrit une grande lettre; c'est pourquoi je n'ai rien à vous dire, sinon que nous vous remercions de votre aumône et de celle que vous désirez de faire pour une bonne œuvre. Je crois enfin que nous avons

reçu toutes vos lettres; celle que je vous ai écrite servira de réponse à toutes. Pour ce qui regarde votre petite fondatrice, vous faites très-bien de faire vos affaires avec le plus d'assurance qu'il vous sera possible. Je suis en peine de vous voir dans les dangers de la contagion. Je vous prie de ne vous plus mettre en danger comme vous avez fait.

Votre bon cœur sera touché sensiblement, aussi bien que nous, de la grande perte que nous avons faite au trépas de feu notre bonne Mère Supérieure; mais il a plu à notre bon Dieu nous donner cette affliction, laquelle nous serait insupportable si nous ne regardions la divine volonté! Voilà, ma très-chère fille, tout ce que je peux dire sans loisir. Assurez-vous que je vous suis d'une affection très-sincère, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

[*P. S.*] Je salue bien chèrement toutes nos chères Sœurs. Je me recommande de tout mon cœur à leurs prières et aux vôtres, et vous souhaite à toutes les plus précieuses grâces du ciel. Nous envoyons à la Mère de Besançon la lettre que j'ai écrite aux Supérieures.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXIV (*Inédite*)

À LA SOEUR MARIE-MADELEINE DE GRANIEU

A CHAMBÉRY [1]

Dans quelles dispositions on doit souffrir les tentations et peines intérieures.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 3 décembre [1637].

Pardonnez-moi, ma très-chère fille, si j'ai tant tardé à vous répondre; certes ce n'est pas faute d'affection, car Dieu me l'a

[1] Cette Religieuse était fille de madame de Granieu, une des plus chères

donnée, et je la sens très-grande pour votre consolation; mais je suis bien embarrassée d'affaires. Hélas! que j'ai de compassion de votre cher et bon cœur; mais, ma fille, j'ose vous assurer de la part de Dieu, vu la grandeur de sa miséricorde et des mérites de son saint Fils, que son ciel et son paradis vous est assuré, et que les souffrances de tentations et sécheresses et désolations intérieures ne nous sont données et permises que pour pénitence de nos fautes, et cela par un grand amour de Dieu envers nous; car sa Bonté ne donne ces travaux en cette vie que pour nous exempter des éternels, et nous faire mériter l'héritage des Saints. Tenez-vous assurée de cela, ma très-chère fille, car je vous proteste que s'il fallait me mettre au feu pour vous assurer de cette vérité, que je le ferais de tout mon cœur avec la grâce de Dieu que je vois si clairement vous avoir choisie pour son éternité de gloire que je n'en puis douter. Mais sa divine volonté est que vous souffriez humblement et doucement ses verges et châtiments, et que vous aimiez sa juste ordonnance en cela. Que vous doit-il *chaloir,* ma fille, d'avoir des consolations et bons sentiments ou de n'en point avoir, puisque notre salut ne dépend nullement de cela, mais de l'intime résolution de ne point offenser Dieu, et de nous abandonner à sa merci, faisant le bien qu'Il veut que nous fassions, sans goût, sans satisfaction ni contentement, ains avec répugnance

Philotées de saint François de Sales et la grande amie de sainte J. F. de Chantal. A douze ans, elle se jeta furtivement au monastère de Grenoble et dut passer ensuite à celui de Chambéry, où la Mère de Châtel la forma à toutes les vertus. « J'espère trop de ce bâtiment, disait-elle, pour ne le pas bien fonder. » Toujours en lutte avec les ennemis invisibles, Sœur M.-Madeleine compta ses combats par ses victoires, et put à bon droit, après le grand Apôtre, se glorifier dans ses infirmités, car la vertu de Jésus-Christ parut constamment en elle, aux deux monastères de Grenoble, et à la maison des *Filles repenties* de cette ville, où elle fut envoyée en qualité d'assistante. Le 7 février 1670, cette âme fidèle alla recevoir la récompense de ses travaux. (*Année Sainte,* IIe volume.)

et à contre-cœur, et puisqu'il plaît à sa Bonté que vous cheminiez par cette voie, pourquoi ne le voulez-vous pas faire? Il a dit, ce divin Sauveur, qu'*il n'y a que les violents qui ravissent le ciel*, et pourquoi donc ne vous violenteriez-vous pas pour faire l'œuvre de votre salut sur cette croix? car les actions extérieures sont en votre pouvoir, et Dieu ne veut que cela de vous, et que vous demeuriez patiente dans vos peines, sans les agrandir par les réflexions que vous faites dessus, lesquelles vous devez refuir comme les plus cruelles tentations.

Soyez assurée que quand vous vous humilierez à vivre doucement dans cette guerre et y ferez ce que l'on vous conseille, que son travail ne sera plus rien, et qu'enfin Dieu vous en délivrera; je vous en assure de sa part. Mais patience, et faites le bien qui est en votre pouvoir, je vous en conjure, ma très-chère fille, et de prendre un grand courage, je veux dire une forte résolution pour cela. Je prie Dieu qu'Il vous en fasse la grâce, et que sa sainte Mère vous tienne toujours dans le sein de sa maternelle dilection. Je suis de cœur toute vôtre.

Je me suis oubliée de saluer ma Sœur la Supérieure et nos Sœurs A.-Françoise et M.-Julienne [Bertrand de la Perrouse].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE MDXXV (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A THONON

Retard de la fondation de Turin. — Admission d'une postulante.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 8 décembre 1637.

MON BON ET TRÈS-CHER FRÈRE,

Nous voici encore, Dieu merci; car il a fallu renvoyer à Rome pour savoir le nombre des Religieuses qui passeraient les monts, si que nous sommes encore ici, et peut-être pour tout l'hiver.

Ce sera ce qu'il plaira à Dieu. Cependant, nous vous remercions de la charité que vous faites à nos Sœurs de Chambéry pour leurs affaires. Son Excellence leur a fait dire qu'il veut que le contrat se passe avant qu'il parte, si que je crois qu'il serait bon que vous lui en écriviez. Je suis fort pressée, ce qui me fait finir, ayant prié Notre-Seigneur vous combler toujours de son saint amour, auquel je suis de cœur, mon très-cher frère, votre très-humble et affectionnée sœur et servante.

[*P. S.*] Mon bon cher frère, nous écrivons à cette bonne damoiselle de madame la marquise, qui désire tant d'entrer céans, que peut-être nous la pourrons recevoir entre ci et Noël ou Pâques; mais de donner une résolution absolue, nous ne le pouvons faire, seulement l'assurerons-nous que nous ferons ce que nous pourrons.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE CATHERINE-ÉLISABETH DE LA TOUR

SUPÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ DE CHAMPLITTE RÉFUGIÉE A GRAY.

Difficulté de correspondance avec elle. — La Supérieure doit former aux charges les Sœurs capables de les exercer.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 13 décembre [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vois, par la vôtre dernière, que vous avez bien fait vos affaires avec madame la marquise [1], touchant votre petite fondatrice, de quoi je bénis Dieu. Voilà votre maison de Cham-

[1] La marquise de Berghen, Ernestine de Vualhain, veuve de haut et puissant seigneur Claude-François de Cusance, baron de Belvoir. On lit dans les annales inédites du monastère de Gray, qu'à l'époque de la profession de sa fille, Sœur Claire-Marie-Françoise de Cusance, elle assigna au monastère de Champlitte (depuis transféré à Gray) la somme de trente

plitte et de Gray qui va être bien accommodée pour le temporel; il ne reste, sinon qu'il plaise à notre bon Dieu nous donner une bonne paix, laquelle nous demandons journellement à [sa Bonté].

Depuis environ un mois ou six semaines, voici la quatrième lettre que je vous écris, dont l'une était assez grande et les autres étaient courtes, à cause du peu de temps que j'ai. Nous n'avons pas su vous envoyer de nos nouvelles par ceux qui ont amené nos Sœurs de Besançon; car ils ne furent pas seulement jusqu'à Thonon. Ils s'en retournèrent dès delà le lac, et nos Sœurs furent arrêtées sept ou huit jours hors de Thonon pour les un peu purifier, à cause de la contagion qui est à la Comté. Néanmoins, peu de jours après, elles ont été en ce lieu.

Nous avons écrit à la bonne Mère de Besançon, et lui avons adressé une lettre pour vous [avec] celle [qui annonce] la mort de notre chère Mère Supérieure. Je ne doute point que votre bon cœur n'en soit vivement touché aussi bien que les nôtres; mais il faut bénir Dieu de tout. Nous avons reçu toutes vos lettres et même celles que vous avez envoyées par la voie de Lyon; mais elles sont demeurées beaucoup de temps avant de nous être rendues. Je crois bien que ma Sœur la Supérieure de Besançon ne manque pas d'envoyer fidèlement vos lettres; mais voici un temps qu'il ne faut pas douter qu'on ait beaucoup de peine de les faire tenir sûrement; c'est pourquoi il faut avoir patience. Et ne croyez pas, encore que vous ne recevrez souvent de nos nouvelles, que pour cela je vous mette en oubli, car je vous assure que vous êtes l'une de mes [filles] bien chères. Mais je vous prie de ne pas tant faire la vaillante et de vous un

mille livres, et dix mille pour un nouvel établissement à Gray. Mais dix-neuf ans après, les Sœurs durent, pour le bien de la paix, renoncer aux droits seigneuriaux qu'elles possédaient sur la terre de Champlitte, et se contenter de ce que mesdames les duchesses d'Arschoot et de Lillebonne, filles de madame de Berghen, voulurent bien leur donner.

peu conserver, crainte que vous ne puissiez pas subsister. J'approuve bien que, tant que vous pourrez, vous suiviez la communauté; mais je vous conseille de laisser faire les charges à vos Sœurs, car en les instruisant bien de ce qu'elles doivent faire en leurs offices, elles s'y dresseront et vous n'en serez pas si surchargée. C'est une chose épouvantable que d'entendre la grande cherté qui est en votre pauvre pays; notre bon Dieu y veuille répandre ses miséricordes! Néanmoins, ma très-chère fille, nonobstant toute cette cherté, faites tout ce que vous pourrez pour bien nourrir vos filles; car Dieu et la charité le veulent ainsi, et cela même accroîtra votre maison en bonne réputation.

Ma toute très-bonne et chère fille, je prie Dieu que son Esprit Très-Saint vive et règne toujours parmi nous. Recommandez-moi à sa miséricorde et à toutes vos Sœurs, que je salue. Je suis, et de cœur, tout à fait vôtre, ma fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXVII (*Inédite*)

A LA SOEUR FRANÇOISE-JÉRONYME CHARCOT

A PIGNEROL

Départ de la Mère A. C. de Beaumont pour Pignerol. — Affaires temporelles.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 15 décembre [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'eusse bien désiré que vous m'eussiez un peu écrit les manquements principaux que vous avez reconnus à ma Sœur, et qui sont nuisibles et préjudiciables à une communauté, et au bon exemple et profit spirituel que doit donner une Supérieure, et si elle est capable de s'amender sur les avis qu'on lui donnera.

[*Deux lignes illisibles.*] Marquez-moi donc, ma chère fille, les choses principales, et si vous jugez qu'elle se puisse amender jusqu'à ce point de conduire une communauté en union et observance. Au reste, voilà notre chère Sœur A.-Catherine [de Beaumont], qui s'en va à sa place [de Supérieure]; mais, certes, pour la tenir comme à la gloire de Dieu et au profit de vos âmes, car c'est une fille vraiment vertueuse et bonne. Il est vrai, elle est infirme; mais elle suit les communautés, et ne tient quasi jamais le lit, et lui faut si peu de choses que je m'assure que vous en serez étonnée, et cela sans cachette ni mystère. Ma Sœur Jeanne-Catherine [Besson], de laquelle vous connaissez la sincérité, vous en dira plus que moi. Certes, il me fâche tout de bon de la voir sortir de céans, et nos deux autres bonnes Sœurs, car elles sont filles de vertu et de service, et desquelles votre maison recevra de grandes utilités. Dieu veuille que nous en recevions autant de celles que vous nous avez envoyées! Certes, ma très-chère fille, c'est bien faire la charité cela, l'expérience vous la fera mieux connaître et estimer.

Toute cette troupe vaudra à votre maison sept mille trois cents livres; et parce que nos Sœurs de Besançon ne donnent à présent que l'une des dots, qu'il faudra que vous fassiez venir de Lyon où elle est, en attendant qu'elles vous donnent l'autre, elles vous en payeront soixante écus de *cens* attendant qu'elles vous payent. Et nous de même, nous vous donnerons trente ou trente-deux ducatons, je ne sais pas lequel, pour les cinq cents ducatons de dot de ma Sœur A.-Catherine; mais à condition que, lorsqu'elle reviendra, sa dot sera aussi rendue au monastère. Ma Sœur M.-Antoinette [de Vosery] vous parlera plus amplement de toutes ces choses. Seulement vous prié-je, ma très-chère fille, de tenir votre âme fort en paix, et procurer que Dieu soit glorifié en votre maison. Je salue bien chèrement toutes nos Sœurs, mais particulièrement ma bonne chère Sœur

M.-Hélène [d'Arères]. Je supplie notre divin Sauveur qu'Il vous fasse abondamment participantes des mérites de sa glorieuse Nativité. Je suis, ma très-chère fille, votre très-humble, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXVIII (*Inédite*)

A MONSEIGNEUR DE WATTEVILLE

ÉVÊQUE DE LAUSANNE

Proposition touchant la fondation de Fribourg.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 22 décembre 1637.

MONSEIGNEUR,

Soudain que nous eûmes reçu celle qu'il plût à votre bonté de nous écrire, nous y répondîmes promptement. Maintenant, Monseigneur, je ne vous saurais dire combien est grand le déplaisir que je souffre du mécontentement que Votre Seigneurie Illustrissime reçoit du procédé de notre Sœur la Supérieure de Besançon, laquelle sans doute n'a pas reçu nos dernières lettres, par lesquelles je lui disais les deux propositions qu'il plaisait à votre débonnaireté de lui faire : l'une, que si elle voulait laisser toutes les filles de Besançon à Fribourg, Votre Seigneurie les garderait de bon cœur, moyennant l'accomplissement du contrat passé entre elles des douze mille florins et qu'on ne répétât point certains cinq cents écus, ni les mille francs de la dot de celle qui est allée à Gray; la seconde, que si elle voulait les filles, Votre Seigneurie Illustrissime les lui rendrait aussi de bon cœur avec tout ce qu'elles ont apporté, pourvu qu'on vous laissât ma Sœur la Supérieure avec une autre, que vous garderiez, Monseigneur, pour faire l'établissement avec celles qui ont le bonheur d'avoir été reçues et voilées de la main de Votre Seigneurie Illustrissime. Je lui dis qu'elle avait le choix, et que

le parti qui me semblait plus avantageux pour la maison, c'était de laisser toutes les filles de Besançon à Fribourg, avec l'accomplissement du contrat et sans répéter les deux points marqués dans la vôtre. Comme aussi je prends la confiance de vous dire, Monseigneur, qu'il serait plus avantageux, ce me semble, pour votre petite maison de Fribourg qui est toute commençante, de renvoyer les Sœurs de Besançon, si elles persévéraient à le désirer, et de garder simplement la Mère avec une ou deux autres pour faire l'établissement; et, en ce cas, je crois qu'il ne faudrait rien rendre de tout ce qui est reçu, ains le garder pour les deux ou trois qui demeureraient à la fondation [1].

Pour mon particulier, Monseigneur, je supplie très-humblement Votre Seigneurie Illustrissime de croire que si j'avais autant de crédit que de zèle et d'affection à vous rendre nos très-humbles reconnaissances et filiales soumissions, vous demeureriez dans une entière satisfaction et contentement, vous assurant, Monseigneur, que Dieu me donne des ressentiments si pressants des obligations que nous avons à votre bonté, que je donnerais de bon cœur un de mes yeux pour cela. J'écris derechef à ma Sœur la Supérieure de Besançon toutes mes pensées sur ce sujet; et j'ai confiance, Monseigneur, que vous recevrez satisfaction de son humble reconnaissance envers Votre Seigneurie Illustrissime, que je supplie très-humblement de croire que je n'ai rien du tout contribué à cela. Il est vrai que m'ayant écrit qu'elle ne pourrait plus supporter les charges et les dépenses qu'il fallait qu'elle fournît pour la maison de Fribourg, je lui répondis d'en conférer avec le Supérieur et ses conseillères, et qu'après elle écrivît tout simplement à ma

[1] Ce prélat, très-dévot à saint François de Sales, avait accueilli avec une grande bienveillance les Sœurs de Besançon qui, sous la conduite de la Mère M.-Marguerite Michel, s'étaient réfugiées à Fribourg lors des guerres de Bourgogne. Il voyait alors avec peine que l'archevêque de Besançon donnait ordre au retour de ces Religieuses en leur maison de profession.

Sœur la Supérieure de Fribourg ce qu'elle pourrait faire pour elle.

Voilà, Monseigneur, tout ce que j'en ai dit et témoigné. Dieu, par les mérites de sa très-sainte Nativité, nous rende dignes de la continuation du bonheur et honneur de votre bienveillance. Je baise vos mains sacrées, et demandant sa sainte bénédiction, je demeure avec tout respect et humilité possible, m'étant recommandée à vos saintes prières, Monseigneur, votre très-humble, très-obéissante, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXIX

A LA MÈRE ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

SUPÉRIEURE A POITIERS

Arrivée de Sœur M.-Angélique de Bigny à Poitiers. — Droiture et sincérité des Sœurs de Lyon ; ne conserver aucune défiance à leur endroit.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, décembre 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je bénis Dieu de tout mon cœur de l'heureuse arrivée auprès de vous de notre chère Sœur M.-Angélique [de Bigny]. Je crois que sa Bonté vous a choisie pour le bien et le soulagement de sa chère âme. C'est un bon cœur, qui ne veut sinon être porté avec amour et douceur ; avec cela, j'espère en Notre-Seigneur qu'elle vivra avec paix et consolation auprès de vous. C'est le bonheur que je lui souhaite de tout mon cœur ; et à vous, ma très-chère fille, l'abondance des grâces et mérites de la très-sainte Nativité de notre doux Sauveur.

Quant à ce qui est de nos Sœurs de Lyon, je vois que l'on vous a donné des impressions d'elles fort éloignées de leur esprit et de leur manière de procéder; car, ma très-chère fille,

nos Sœurs de Lyon, et particulièrement la Mère [1] et ma Sœur M.-Aimée de Blonay, marchent dans une entière sincérité, rondeur et charité pour le bien de nos maisons, et elles s'y portent avec une grande franchise et droiture, dans les occasions que Dieu leur présente de l'exercer. Et ceci, ma très-chère fille, je vous prie de le serrer au fond de votre cœur, comme une vérité très-assurée ; et ne craignez point qu'elles prétendent de décharger leur maison des esprits qui leur pourraient faire de la peine, en vous faisant la charité qu'elles vous ont promise. Il est vrai, ma chère fille, que pour les filles de gouvernement, elles sont si rares que celles qui les ont désirent de les garder pour elles; la charité bien ordonnée commence toujours à soi-même. La maison de Lyon a fait quantité de fondations auxquelles il faut qu'elle fournisse; de sorte que maintenant elle est remplie toute de jeunesse, parmi lesquelles elles en ont vraiment qui sont des filles d'espérance; mais, ou il y a de l'impossibilité à les tirer de là pour plusieurs considérations, ou elles désirent les garder pour elles. Je leur écris, selon votre désir, de vous donner la Mère de Blois [Claude-M. de la Martinière] et sa compagne ; si elles peuvent vous l'accorder, comme je les en prie, votre maison ne sera pas mal partagée. Mais, si vous ne pouvez pas les avoir, je crois, ma très-chère fille, qu'à cause de toutes ces petites préoccupations d'esprit que l'on vous a données contre nos Sœurs de Lyon, il sera mieux que vous n'en preniez point. Vous verrez néanmoins le contraire de ce que l'on vous a fait appréhender, qu'elles vous enverraient leurs filles sans vous en donner avis; car si bien votre lettre m'est arrivée fort tard, c'est assez tôt pour leur faire savoir votre volonté, avant qu'elles aient pensé à faire partir leurs Sœurs.

[1] A l'Ascension de cette année 1637, la Mère M.-Marguerite de Sainte-Colombe avait été élue Supérieure au premier monastère de Lyon.

Pour ce qui est de la Mère déposée de Condrieu et de la fondation de Vienne, je vous puis assurer, ma très-chère fille, que nos Sœurs de Lyon n'y pensent point pourtant, et que, comme je vous ai déjà dit, elles marchent avec trop de droiture, de rondeur et de charité pour rechercher leur décharge plutôt que le bien et soulagement de votre maison, en vous donnant les deux Sœurs qu'elles vous ont promises.

Ma toute chère fille, en la confiance que votre chère âme m'a toujours donnée, je vous prie de ne point laisser entrer dans votre cœur chose quelconque qui puisse faire ombre à la sainte charité et bonne estime que vous devez conserver pour vos Sœurs de la Visitation. Je dis ceci à vous seule : il nous faut garder des préoccupations des autres. Ma fille, je suis vôtre d'une affection tout à fait sincère et, ce me semble, tout accomplie en cordiale dilection et estime de votre véritable bonté et vertu. Dieu vous comble de son saint amour. Priez pour moi.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE MDXXX

A LA SOEUR LOUISE-DOROTHÉE DE MARIGNY

A MONTPELLIER

Affaires. — Union cordiale qui doit régner entre la Supérieure et la Sœur déposée.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 31 décembre [1637].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne vous mettez point en peine de ce que vous n'avez pas su avoir l'attestation de Mgr l'archevêque, bien que, lorsque vous la pourrez commodément avoir, nous en serons bien aises; mais il n'y a rien qui presse. Vous faites très-bien de ne dire à personne le sujet pourquoi nous les demandons, et je vous prie surtout de n'en rien témoigner aux Pères N. N., car ce n'est pas

eux qui ont fait tout le mal; et puis cela ne servirait à rien qu'à les aigrir et leur causer du refroidissement. Vous avez donc fait prudemment de ne pas en parler. Nous voici encore à cause qu'il faut attendre quelque permission de Rome pour le nombre des Sœurs qui doivent aller en la fondation [de Turin], et le froid venant, peut-être que cela nous fera arrêter ici et y passer l'hiver, sinon qu'il vienne un temps fort doux.

Je suis bien aise de ce que Notre-Seigneur répand ses bénédictions spirituelles sur nos chères Sœurs, et que sa bonté s'étend à les pourvoir aussi pour le temporel. Ma très-chère fille, votre cœur va fort bien, et bénie soit la bonté de notre doux Sauveur qui vous donne de si bonnes lumières! car il est vrai, ma toute chère fille, que tout est compris en ces deux points : tenir son âme dans cette dépendance et confiance en la divine Providence, et s'appliquer fidèlement aux œuvres et actions de vertus en toute occasion; c'est le vrai moyen de se désintéresser et dépouiller de soi-même. Allez toujours ce bon train, ma très-chère fille, et vous deviendrez grande dans l'aimable petitesse et humilité de cœur, qui seule peut ravir celui de notre très-bon Dieu.

Vous m'avez fait grand plaisir de me dire naïvement les petites choses que vous me marquez. Elle [la Mère F. E. de Nouvery] m'en parle, et s'accuse fort bien de ses manquements; et, là-dessus, je lui dis mes pensées, dont je vous assure qu'elle fera profit; car c'est un trop bon cœur, et que j'ai toujours connu bien disposé aux avertissements. Elle me dit que ce qui lui fait peine, c'est qu'elle connaît que vous ne l'avertissez pas assez franchement; mais ne lui en faites aucun semblant. Tirez-en seulement son utilité, l'avertissant avec une humble et cordiale franchise, et entre vous deux seulement, afin que cela ne cause pas aux filles quelque amoindrissement d'estime, ce qui pourrait nuire tandis qu'elle est en charge. Enfin, ma très-chère fille, soyez-lui bonne Mère par zèle de charité, pour la

rendre une bonne Supérieure; et soyez-lui bonne fille par humilité, tenant toujours en main notre grande règle de la très-sainte charité, car j'ai bien envie que vous me la dressiez bien avec votre douceur et adresse. De lui avoir cette ouverture de cœur pour tout le vôtre, comme vous l'avez avec moi, je crois bien que cela vous est impossible; mais tâchez d'avoir toute celle que la sainte charité vous dictera, et plus pour son utilité, car je crois que cela lui profiterait. Enfin je vous souhaite bien à toutes deux une sainte franchise et cordiale dilection, qui rende sa bonne odeur à toute la maison, et qui profite à cette jeune Mère. Je vous dis ce qui me vient dans mon entière confiance, et croyez que votre cœur m'est précieux et votre confiance filiale, et ne doutez jamais de cela ni de mon entière affection; car je suis vôtre et d'un cœur incomparable. Dieu nous rende toutes siennes! Qu'Il soit béni! *Amen!*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXXI

A LA MÈRE FRANÇOISE-AUGUSTINE BRUNG

SUPÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-AMOUR RÉFUGIÉE A BOURG EN BRESSE

Charité de l'Institut envers la communauté de Saint-Amour. — Offre des Sœurs de Bourges.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 31 décembre 1637.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne puis passer ces grandes fêtes sans vous souhaiter les bénédictions et consolations de la très-sainte naissance de notre divin Sauveur, et vous conjurer avec toutes nos chères Sœurs, de m'impétrer de sa douceur la grâce et la force d'accomplir parfaitement sa très-sainte volonté, soit en souffrant ou en agissant. Je suis grandement consolée de voir que la très-sainte

charité règne dans notre saint Institut, ainsi que vous et plusieurs de nos Sœurs les Supérieures nous ont fait savoir les assistances qu'elles ont faites à votre maison, de quoi je tâche de les remercier, et surtout M. le commandeur de Sillery et nos bonnes Sœurs de Bourges, qui m'ont mandé que leur communauté désire prendre une de vos Sœurs, avec l'agrément de Mgr leur bon prélat, jusqu'à ce que vous soyez rétablies en votre première maison. Croyez, ma fille, que nos pauvres maisons font bien tout ce qu'elles peuvent, et quelquefois par-dessus leurs forces; mais Notre-Seigneur les saura bien récompenser. Je crois que vous ne manquez pas de les bien remercier.

J'ai aussi écrit à la bonne Mère de Nevers si elle nous pourrait faire la charité de vous décharger encore d'une fille. Il faut que vous la priiez et conjuriez, par une de vos lettres, qu'elle vous fasse cette charité, afin que vous la puissiez envoyer avec celle qui ira à Bourges, ce qui se pourra faire seulement au printemps.

Je suis de tout mon cœur, ma très-chère fille, votre, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE MDXXXII

A UNE GRANDE SERVANTE DE DIEU

La Sainte décrit ses peines intérieures, et l'attrait de simplicité et de dépouillement par lequel Dieu la conduit.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, décembre 1637.]

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Notre Sauveur remplisse nos âmes des consolations et mérites de sa très-sainte naissance! Il y a environ un mois que je reçus la vôtre du 9 de novembre, qui me signifie la véritable bonté et soigneuse dilection que votre âme a pour la mienne

toujours affligée, non tant toutefois, par la divine grâce, qu'elle était la dernière fois que je vous écrivis, où je disais la très-sensible affliction dont Notre-Seigneur nous avait visitées, par le trépas de notre bonne et vertueuse Mère de Châtel : privation qui m'est grande; mais j'adore de tout mon cœur la très-sainte volonté de Dieu, que je vois, ce me semble, me vouloir entièrement nue et dépouillée de tout, en l'intérieur et extérieur. C'est la prophétie que me fit notre Bienheureux Père, avant que je fusse Religieuse. Hélas! je le veux de tout mon cœur; c'est le seul bien que je désire, que l'accomplissement de ce sacré vouloir, en tout sans exception. Que sa Bonté me fasse la grâce que je ne lui résiste en rien que ce soit! O Dieu! serai-je si heureuse que cette grâce et miséricorde se *parfassent* en moi? Demandez-la-lui pour moi, ma très-chère Mère, je vous en prie.

C'est grand cas, quand je vous parle, je m'attendris toujours un peu : je le fais rarement, bien que quelquefois, dans les vues et sentiments de la privation et soustraction de ces précieuses vertus et des pensées contre elles, qui me sont autant de dards dans le cœur. Je les vois pourtant, ces divins trésors, je ne sais où; au moins il me semble que je les désire, et voudrais souffrir toutes choses pour en avoir la jouissance, et que rien ne saurait être affliction [pour moi] que leur privation. Mon âme voit je ne sais quelles délices, aux âmes qui possèdent ces dons sacrés, d'une vue qui me ferait dessécher de douleur, si je m'y arrêtais. Mon Dieu! si j'étais si heureuse de pouvoir donner mon sang et ma vie pour la sainte Église, oui pour le plus petit article de cette sainte foi, ce me serait un délice; car, grâce à Dieu, je ne doute de rien, et suis destituée de tout, ce me semble.

Il faut passer outre et vous dire, ma très-chère Mère, que fort peu de temps après que je vous eus écrit, il plut à la divine Bonté me soulager un peu de ces grandes pressures et

angoisses que j'avais alors, par un plus sensible sentiment de sa divine présence; car je pense vous avoir dit que toujours il m'a été laissé quelque mince et imperceptible sentiment ou vue de Dieu, où mon esprit trouvait quelque accoisement en sa fine pointe, emmi ces grands orages des peines et tentations; et tandis que j'étais ferme à me tenir là, ce bien causait quelque paix en mon âme emmi cette piteuse guerre.

Je me souviens que quand il plut à Notre-Seigneur me donner le commencement de mon soulagement dans ces grandes tentations, dont je fus travaillée tant d'années au commencement de mon vœu, sa Bonté me donna cette manière d'oraison d'une simple vue et sentiment de sa divine présence, où je me sentais tout abandonnée, absorbée et reposée en Lui. Et cette grâce m'a été continuée, bien que par mes infidélités j'y aie beaucoup contrevenu, laissant entrer dans mon esprit des craintes d'être inutile en cet état; et voulant faire quelque chose de ma part, je gâtais tout. Et encore souvent suis-je attaquée de cette même crainte, non pas à l'oraison, mais en mes autres exercices, où je veux toujours un peu agir et faire des actes, encore que je sens bien que je me tire par ce moyen de mon centre; surtout, je vois que cet unique et simple regard en Dieu est aussi mon unique remède, et seul soulagement dans mes travaux et tentations, et en toutes sortes d'accidents et divers événements de cette vie. Et certes, si je suivais mon attrait, je ne ferais que cela en tout, sans exception. Car si je pense fortifier mon âme par des pensées et discours, par des résignations et actes, je m'expose à de nouvelles tentations et peines, et ne puis faire cela que par une grande violence, qui me laisserait à sec; si qu'il me faut promptement retourner à cette simple remise, me semblant que Dieu me fait voir par là qu'il veut un total retranchement des saillies de mon esprit et de ses opérations en ce sujet; car son activité voudrait tout ménager, et peut-être que Dieu ne veut que cela de moi en

toutes choses, je veux dire aussi en toutes sortes d'exercices spirituels, que cet unique regard en Lui, ni en toutes mes peines, tentations et afflictions qui peuvent arriver en cette vie. Et c'est la vérité, que plus je tiens mon esprit ferme là dedans, mieux je me trouve en toutes choses, et surtout mes peines en sont plus tôt passées. Et l'activité de mon esprit est si grande, que j'ai toujours besoin d'être confortée et encouragée pour cela. Hélas! mon Bienheureux Père me l'a tant dit! mais mon esprit réfléchissant me dit qu'il ne m'a pas vue en ces peines que j'ai maintenant, et que ce n'était que pour l'oraison et semblables *tricheries* qui me donnent peine, et quelquefois donnent le change aux autres, dont je ne me suis pas marrie; car en celle-ci je ne vois point de péril et j'y trouve Dieu, et n'ai qu'à me tenir ferme, où ès autres il m'est avis que je marche toujours sur le bord d'un précipice. Feu notre bonne Mère Supérieure m'aidait fort; car elle me portait totalement à cheminer ferme et sans crainte dans cette simple vue de Dieu en tout et sans exception; que cela suffisait. Et plus il y a du dénûment, je dis même des sentiments de confiance, remise et repos en Dieu, plus, ce me semble, cela donne de force et suavité à l'âme, qui voit qu'elle veut être simple et si pure que rien ne l'appuie que Dieu seul.

Nous avons une Sœur qui chemine dans le plus grand et absolu dénûment, que je pense qui se puisse voir [1]; et notre bonne Mère [de Châtel] me disait que Dieu la faisait cheminer devant moi dans la voie où Il veut que je marche : c'est une âme toute vertueuse. Notre bonne défunte lui fit écrire son intérieur; je le lui ai encore fait ajouter par le menu : son dénûment est admirable. Et, à ce propos, je me souviens qu'il y a quelques jours que Notre-Seigneur me donna une clarté qui s'imprima fort à moi, comme si j'eusse vu la chose nûment :

[1] La Vénérable Mère Anne-Marie Rosset.

que je ne me dois plus regarder, mais marcher à yeux clos, appuyée sur mon Bien-Aimé, sans vouloir voir ni savoir le chemin par où Il me conduira, ni non plus avoir soin de chose quelconque, non pas même de lui rien demander, mais demeurer simplement toute perdue et reposée en lui. Or, depuis ce jour de soulagement, il me semble que j'ai été plus ferme à me tenir en Dieu. J'ai eu rarement de ces violentes attaques, sinon deux ou trois fois.

Voilà tout ce qui m'est venu en vue sans *répit;* je pense qu'il est ainsi. Si je ne m'exprime pas bien à cet insigne serviteur de Dieu, vous ne lairrez de m'entendre et me dire ce qu'il dira. Votre, etc.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME DE LA CORRESPONDANCE.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1632.

ANNÉE 1633.

ANNÉE 1634.

ANNÉE 1635.

ANNÉE 1636.

ANNÉE 1637.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME DE LA CORRESPONDANCE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.